

**UNIVERSITÉ PARIS III-SORBONNE NOUVELLE
U.F.R. COMMUNICATION**

THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION
POUR LE GRADE DE DOCTEUR

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

PUBLIQUEMENT

PAR

François BIYELE

**ÉTATS ET LOGIQUES MÉDIATIQUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LA
PRESSE PANAFRICAINE FACE À LA DÉMOCRATIE AU BÉNIN, AU CONGO, AU**

CAMEROUN ET EN CÔTE D'IVOIRE AU COURS DE LA DÉCENNIE 1990.

TOME I.

**Thèse dirigée par :
M. Le Professeur Michael PALMER.**

Soutenue le 17 mai 2005

JURY :

M. Michael PALMER Professeur à l'Université de Paris III.

M. Jacques GONNET Professeur à l'Université de Paris III.

M. Guy LOCHARD Professeur à l'Université de Paris III.

M. Jacques WALTER Professeur à l'Université de Metz.

M. Patricio TUPPER Maître de Conférences, habilité à diriger les recherches, à
l'Université de Paris VIII

DEDICACES.

*A ma mère et à mon père
La quête de la connaissance est incessante et elle ennoblit l'homme.*

Merci de nous avoir indiqué le bon chemin,

quoique ne sachant ni lire ni écrire.

*A Antoinette,
la cadette, victime collatérale de la guerre du pétrole.
La présence de ton absence est ma prière du matin quotidienne,
sur la condition humaine.*

REMERCIEMENTS.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Monsieur le Professeur Michael Palmer dont la patience, la compréhension et les conseils éclairés nous ont permis de mener ce travail jusqu'à son terme.

*Monsieur le Professeur, merci infiniment.
Que Georges Madiba Oloko, trouve ici l'expression de notre amitié. Nos discussions parfois interminables ont nourri ce travail.*

*Merci Mister George, merci l'ami.
Que toute la fratrie et particulièrement notre aîné Monsieur Marcel Moussiéssié, trouve à travers ces lignes l'expression de nos remerciements les plus sincères et les plus fraternels pour son soutien indéfectible et pour le modèle qu'il constitue à nos yeux*

*Monsieur le manager gérant, merci pour l'exemple.
A Monsieur Jean Claude Gakosso, notre ancien professeur à l'université Marien Ngouabi, nous exprimons notre gratitude pour ses encouragements incessants qui ont constitué pour nous un viatique.*

Nous ne saurions clore ce chapitre sans un mot à l'endroit de Monsieur Laurent Béru dit «Appadurāi » et de Mademoiselle Lucie Emgba Mékongo dont les discussions nous amènent sans cesse à nous replonger avec bonheur dans l'histoire du panafricanisme et du peuple noir.

Nous n'oublions pas Monsieur Ibrahim Seaga Shaw, pour son aide précieuse au moment où nous bouclions cette thèse.

*Frères et soeur, «négritudement » merci.
Enfin, à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à faire aboutir ce travail, notamment Monsieur Joseph Kaya dit le «Grand Guyot » et Monsieur Gaston Longuéla dit «Ya Gaston », nous disons simplement merci.*

AVERTISSEMENT.

Au début de cette thèse, nous avions un certain nombre d'interrogations sur la presse panafricaine auxquelles nous voulions apporter des réponses : Comment se finance cette presse ? Quels en sont les actionnaires ? Pourquoi l'Afrique qui travaille, crée et produit ne fait jamais la «Une» de la presse panafricaine et notamment de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique* ? *Asie* nos deux journaux de référence ? Quel est le profil des journalistes ? Combien de journalistes sont passés d'une rédaction à une autre et quelles en étaient les motivations ?

Le nombre très limité des entretiens que nous avons pu réaliser ne nous a pas permis de répondre de façon précise à ces interrogations. Les quelques informations sur le financement de la presse panafricaine et sur les pratiques journalistiques que nous exposons dans le chapitre VI de la troisième partie de cette thèse sont essentiellement le fruit des lectures des articles de presse et des revues sur lesquels nous sommes tombés parfois incidemment.

Le traitement de données notamment l'analyse du corpus, s'est fait manuellement. Notre micro-ordinateur qui a un clavier *qwerty* et date de 1998 ne nous offrait pas beaucoup de possibilités. En effet ce clavier a la particularité de ne pas comporter les lettres de l'alphabet français : *c* cédille, *i* tréma. Pour l'utilisation des mots qui en comportaient et qui ne figuraient pas dans le dictionnaire de l'ordinateur, il a fallu y trouver un mot contenant la lettre recherchée que nous élaguions ensuite pour la récupérer. Et pour avoir une copie de qualité appréciable, nous avons dû acheter une carte USB 2.0, la seule qui soit adaptable à notre micro-ordinateur, afin de nous permettre d'acquérir une nouvelle imprimante.

Tout au long de la thèse nous utilisons deux mots : monopartisme et monocratie. Le monopartisme c'est le système de parti unique en oeuvre dans presque tous les pays africains avant 1990 et la monocratie c'est le pouvoir aux mains d'une seule personne. En Afrique, le président de la république était aussi le président du parti unique au pouvoir. Ainsi qu'il s'agit

du parti ou de l'Etat, c'est toujours la même personne qui détenait le pouvoir. C'est pourquoi nous utilisons indifféremment ces deux mots dans la thèse pour désigner le système qui était en place dans nos quatre pays de référence avant 1990.

Par ailleurs, nous aimerions rappeler que notre premier sujet de thèse portait sur les incidences des programmes de télévision diffusés par satellite en Afrique subsaharienne à partir de 1990 au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Ce sujet était la suite de notre questionnement sur la télévision directe par satellite entamée en D.E.A. Mais la guerre civile au Congo (juin 1997-octobre 1997 et dont les combats sporadiques se sont poursuivis jusqu'en décembre 1999) et le coup d'Etat intervenu en Côte d'Ivoire en décembre 1999, ne nous ont pas permis de mener cette recherche à son terme. Le sujet de cette thèse est donc notre deuxième sujet.

Faut-il aussi préciser qu'il y a la République Démocratique du Congo, ex-Zaïre, qui est une ancienne colonie belge et la République du Congo dite Congo-Brazzaville, l'un de nos pays de référence, qui est une ancienne colonie française.

Notons que la majorité des sources bibliographiques que nous avons consultées sur l'Afrique subsaharienne, confine au style essai. 11 est possible que certains de nos propos dans la rédaction de cette thèse reflètent ce style sans que nous nous en rendions compte, malgré d'infimes précautions.

Enfin, la présentation des pays aussi bien dans la première partie de la thèse que dans la deuxième est précédée par un tableau présentant de façon synoptique les principaux actants qu'ils soient individuels ou collectifs, institutionnels ou civils et dans la deuxième partie, cette présentation est complétée par les principaux actants appartenant à l'opposition.

Indiquons également que la thèse est présentée en deux tomes. Le tome I rassemble l'introduction générale, la première et la deuxième partie ; le tome II regroupe la troisième partie ainsi que la conclusion générale et les annexes.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.

1-/ Délimitation du sujet - - - - -	P.8.
2-/ Intérêt du sujet	P9.
3-/ Problématique	P.1 1.
4-/ Hypothèse	P.1 6.
5-/ Méthodologie - - - - -	P.1 6.
6-/ Corpus - - - - -	P.2 4.
7-/ Définition des mots clefs et des concepts	P.25.

PREMIERE PARTIE : APERCU HISTORIQUE DES QUATRE PAYS : De 1960 à 1989 - - - - - P.29

CARTE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN - - - - -	P 3 2
CHAPITRE I : Du Dahomey à la République Populaire du Bénin - - - - -	P 3 3

CARTE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN - - - - -	P.46.
CHAPITRE II : Du Cameroun francophone et anglophone à la République du Cameroun - - - - -	P.47.

CARTE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO - - - - -	P.57.
CHAPITRE III : La République du Congo à la République Populaire du Congo -	P.58.

CARTE DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE - - - - -	P.71.
CHAPITRE IV : La République de Côte d'Ivoire : Le pays d'Houphouët-Boigny--	P.71.

DEUXIEME PARTIE : L'AVENEMENT DE LA DEMOCRATIE ---P.83.

CHAPITRE I : Le Contexte international	P.85.
A-/ Au commencement était la perestroïka - - - - -	P.85.
B-/ Le sommet de La Baule : Un tournant ?-	P.95.

CHAPITRE II : L'Instauration de la démocratie	P.99.
A-/ L'Instauration de la démocratie au Bénin et au Congo - - - - -	P.101.
I-/ Au Bénin - - - - -	P.1 03.
II-/ Au Congo	P.126
III-1 Tableau n°7 Résumé de l'instauration de la démocratie au Bénin et au Congo - - - - -	P.174.

B-/ L'Instauration du multipartisme au Cameroun et en Côte d'Ivoire	P.177
I-/ La restauration du multipartisme au Cameroun - - - - -	P.177.
II-/ L'instauration du multipartisme en Côte d'Ivoire - - - - -	P.186.
HW Tableau n°10 Résumé de l'instauration de la démocratie au Cameroun et en Côte d'Ivoire - - - - -	P.198.

Chapitre III : La Télévision Directe par Satellite (T.D.S.) et la rumeur comme vecteurs de la démocratie-	P200.
1-/ L'impact des programmes de télévision diffusés par satellite	P.200.
2-/ La réception collective et communautaire et la rumeur	P.205
2.1-/ La réception communautaire - - - - -	P.205
2.2-/ La rumeur	P206.
Conclusion deuxième partie	P.2 11.

TOME II

TROISIEME PARTIE : LA PRESSE PANAFRICAINNE FACE A LA DEMOCRATIE

AU BENIN, AU CONGO, AU CAMEROUN ET EN COTE D'IVOIRE	
AU COURS DE LA DECENNIE 1990	P.214.
CHAPITRE I : Présentation des journaux	P.217.
1-. Contexte historique de l'apparition de la presse panafricaine-	P.218.
2-. Quels sont les titres de la presse panafricaine ? - - - - -	... P.222.
«Une » n°1855 du 24 au 30 juillet 1996 de <i>Jeune Afrique</i>	P.225
A-/ <i>Jeune Afrique</i> : Le vieux routier de la presse panafricaine	P226.
«Une » n°2187 du 8 au 14 décembre 2002 de <i>Jeune Afrique</i> - - - - -	P.233
«Une » du <i>Nouvel Afrique Asie</i> n°12 septembre 1990 - - - - -	P.235
B-/ <i>Nouvel Afrique Asie</i> : Du journalisme militant au journalisme tout court -	P.236
«Une » n°156 septembre 2002 du <i>Nouvel Afrique Asie</i> - - - - -	P.243
C-/ L'Organisation spatio-temporelle des deux journaux	P244.
CHAPITRE II : Le processus démocratique au Bénin et au Congo - - -	---P.247.
A-/ Le Processus démocratique au Bénin : Le train de la démocratie est sur les rails, malgré des couacs - - - - -	P.250.
I-/ Le regard de <i>Jeune Afrique</i> - - - - -	P.2 50.
II-/ Le regard du <i>Nouvel Afrique Asie</i> - - - - -	P.2 66.
III-I Regard croisé des deux journaux - - - - -	P2 76.
B-/ Le processus démocratique au Congo : Le processus démocratique escamoté -	P.278.
I-/ Le regard de <i>Jeune Afrique</i>	P.2 78.
II-/ Le regard du <i>Nouvel Afrique Asie</i> - - - - -	P.299.
III-1 Regard croisé des deux journaux	P308
C-/ Conclusion - - - - -	
	P.3 10.
CHAPITRE III : Le pluralisme politique au Cameroun et en Côte d'Ivoire	P.312.
A-/ Le pluralisme politique au Cameroun : Au nom de la volonté du Président -	P.314.
I-/ Le Regard de <i>Jeune Afrique</i>	P.3 14.
II-/ Le Regard du <i>Nouvel Afrique Asie</i> - - - - -	..P.330.
III-/ Regard croisé des deux journaux - - - - -	
	P.336.
B-/ L'expérience multipartite en Côte d'Ivoire : Un multipartisme de façade-	P.338.
I-/ Le regard de <i>Jeune Afrique</i>	P.3 38

Le regard du <i>Nouvel Afrique Asie</i> -----	P.3 55
III-I Regard croisé des deux journaux	P.361
C-I Conclusion -----	2-
CHAPITRE IV: Titres Interafricains -----	P.363
CHAPITRE V: La FrançAfrique : De la Baule au Louvre, quoi de neuf sous le ciel franco-africain ?.....	P.380
CHAPITRE VI: Quel avenir pour la presse panafricaine dans une Afrique démocratique ? -----	P.392
<u>CONCLUSION GENERALE : ESPOIR OU DESESPOIR -----</u>	P.407
PROLEGOMENES A TOUTE RECHERCHE FUTURE	P.413
ANNEXES	P.4 14
BIBLIOGRAPHIE -----	P.4 87
TABLE DES MATIERES	P.496

INTRODUCTION GENERALE.

1- Délimitation du sujet.

De prime abord, il faut souligner que notre travail ne concernera pas l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne ; nous en avons choisis quatre. Ce sont par ordre

alphabétique : le Bénin, le Cameroun, le Congo et la Côte d'Ivoire. Ces quatre pays font partie de ce qu'on appelle *l'Afrique francophone* qui est constituée par l'ensemble des pays africains qui ont en commun l'usage **du** français comme langue officielle. Faut-il aussi préciser que les quatre pays appartiennent à deux zones géographiques différentes. Le Bénin et la Côte d'Ivoire sont situés en Afrique occidentale tandis que le Cameroun et le Congo sont deux pays d'Afrique centrale.

Nous avons choisi de nous intéresser à la décennie 1990, c'est-à-dire de janvier 1990 à décembre 1999, soit un total de dix ans. Certains observateurs trouveront sans doute ce temps relativement court pour pouvoir engager un travail de réflexion sur la démocratie dans ces quatre pays, car la démocratie n'est pas une fin en soi ; c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de décréter la démocratie dans un pays pour que ce dernier devienne une démocratie du jour au lendemain. La démocratie est un long processus dont les principes demandent du temps pour s'inscrire dans la vie quotidienne de tous les citoyens. Toutefois, nous pensons que dix ans c'est assez pour jauger si les fondamentaux relatifs à la démocratie sont bien en place pour empêcher un retour à la dictature.

Ainsi donc, nous avons pensé que la presse panafricaine était l'objet le plus approprié à analyser pour nous permettre de mieux rendre compte de cette période récente de l'histoire des pays susmentionnés et au-delà, de l'Afrique subsaharienne. Nous entendons par *presse panafricaine*, cette presse faite par des Africains ou non, publiée en Afrique ou non et qui couvre l'actualité de l'ensemble du continent. Notre choix s'est porté ici sur l'hebdomadaire *Jeune Afrique* créé le 17 octobre 1960 à Tunis et le mensuel le *Nouvel Afrique* créé en

octobre 1969 à Paris. Ce choix s'explique par le fait que ce sont deux journaux d'informations générales où nous pouvions trouver des informations sur la politique, l'économie, les droits de l'homme, le social, la liberté de la presse, etc. qui sont des domaines où les actions des hommes et des femmes de pouvoir permettent de déterminer s'il s'agit d'un pays démocratique ou non. Par ailleurs ces deux journaux ont une périodicité qui est respectée et surtout des archives plus ou moins complètes et accessibles aux sièges de ces journaux et surtout dans les centres de documentation tels que le Centre Georges Pompidou pour les deux journaux (sur microfiches), l'Institut du Monde arabe, pour le *Nouvel Afrique Asie* (sur papier) et la Documentation française, pour *Jeune Afrique* (sur papier), et dans les bibliothèques notamment Sainte Geneviève, uniquement pour *Jeune Afrique* (sur papier).

2- Intérêt du sujet.

Au-delà de la communauté linguistique, ce qui nous a décidé à choisir les quatre pays susmentionnés, ce sont les similitudes que nous avons pu noter. Celles-ci nous ont permis d'établir deux couples : Le couple Bénin-Congo et le couple Cameroun-Côte d'Ivoire.

Le Bénin et le Congo ont connu l'idéologie marxiste-léniniste ; les deux pays ont tenu des conférences nationales¹ dirigées par des prélats ; la transition a duré un an et a été dirigée dans chaque pays par un Premier ministre qui tirait sa légitimité de la conférence nationale². Les deux premiers ministres étaient fonctionnaires de la Banque Mondiale. Et, avant les conférences nationales, les deux pays étaient dirigés par des militaires : le Général Mathieu Kérékou pour le Bénin et le Général Denis Sassou Nguesso pour le Congo. Nous comparerons l'actualité de ces deux pays à travers *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie*, plusieurs années après l'instauration du multipartisme.

Nous y reviendrons dans la deuxième partie de cette thèse, p.101.

Quant au Cameroun et à la Côte d'Ivoire, ils comptent parmi les rares pays à n'avoir pas organisé de conférence nationale. Et dans les deux pays, depuis les indépendances jusqu'à 1990, les changements à la tête de l'Etat se sont fait constitutionnellement. En plus les deux présidents en poste au cours de la période relative à notre étude ; Henri Konan Bédié pour la Côte d'Ivoire (du 7 décembre 1993 au 24 décembre 1999) et Paul Biya pour le Cameroun (depuis le 6 novembre 1982), ont succédé aux «pères» des indépendances de ces pays. Il s'agit de Félix Houphouët Boigny (1960-1993), pour la Côte d'Ivoire et d'Ahmadou Ahidjo (1960 1982), pour le Cameroun. On peut donc dire que la stabilité politique a été assurée dans ces deux pays depuis plus d'une trentaine d'années. Et, l'instauration du multipartisme au début des années 90, sous la pression de la rue, n'a pas changé la donne dans ces pays où les dirigeants de l'opposition ne disposent que d'une liberté surveillée par le pouvoir. Nous essaierons de faire ressortir, au fil des titres des articles à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* les éléments qui ont permis aux dirigeants de ces deux pays, sans coup férir, de contenir le mouvement de mécontentement venu de la rue et d'amorcer quand même le multipartisme en légalisant les partis politiques selon les modalités qui les arrangeaient. En outre, les deux pays sont les locomotives économiques de leur sous-région.

Par ailleurs le mouvement observé dans les pays africains au sud du Sahara, au cours de la décennie 1990, rappelle sans aucun doute celui observé au moment des indépendances de la majorité des pays africains dans les années 60 ; du moins du point de vue de son ampleur sur le plan institutionnel. Il s'agit donc d'une période importante dans la vie de ces Etats que nous nous proposons d'analyser.

Cette analyse se fera à partir des articles de la presse panafricaine notamment des titres qui font la «Une». Les journaux dont nous avons choisi d'analyser les articles ici sont publiés hors du continent africain notamment à Paris. Ce sont *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie*. Ces journaux jouissent de notre point de vue d'une position privilégiée : non seulement ils

paraissent dans un pays démocratique, en plus ils peuvent aborder l'actualité du continent avec une certaine distance. De ce fait ils peuvent être une source d'inspiration aussi bien pour les politiques que pour la presse privée africaine naissante. Une source d'inspiration pour les politiques parce que les journalistes de cette presse expriment à travers leur travail les principes démocratiques qui peuvent ou doivent guider la réflexion des dirigeants africains sur la démocratie naissante dans leur société. Une source d'inspiration pour la presse privée naissante africaine parce que la presse panafricaine s'est structurée sous le modèle de la presse occidentale qui, après la chute du mur de Berlin en novembre 1989, est considérée comme la référence en matière de journalisme. En effet, avant la chute du mur, il y avait également le modèle de l'Union soviétique et des ex-pays communistes de l'Europe de l'Est et du Centre.

3- Problématique.

Un certain nombre d'événements marquants³ ont émaillé la vie des Etats concernés par notre travail de recherche entre 1990 et 1999.

Au Bénin, retenons les principaux événements suivants : la tenue de la Conférence Nationale à Cotonou (du 19 au 28 février 1990) ; l'adoption par référendum du projet de constitution instituant le régime présidentiel et le multipartisme le 2 décembre de la même année ; l'élection de M. Nicéphore Soglo à la présidence de la République, le 24 mars 1991 ; la victoire de l'opposition aux élections législatives le 28 mars 1995 ; l'arrestation des militaires, en novembre de la même année, suite à des rumeurs évoquant une tentative de coup d'Etat ; le retour au pouvoir le 18 mars 1996 de l'ancien président Mathieu Kérékou, élu au second tour de l'élection présidentielle du 3 et 18 mars 1996 face à Nicéphore Soglo, avec 52, 49% de voix ; la nomination le 9 avril 1996, d'Adrien Houngbédji au poste de premier ministre, un poste non prévu dans la constitution de type présidentiel qui régit la vie politique

³Cf. www.ienet. Site consulté le 29 décembre 2002 et le 30 janvier 2004.

au Bénin ; la démission de Houngbédji le 8 mai 1998 et de trois autres ministres de son parti le Parti du Renouveau Démocratique (P.R.D.), ce qui entraîne la disparition de facto du poste de Premier ministre créé pour la circonstance et l'éclatement de la coalition ayant porté Mathieu Kérékou au pouvoir et enfin le succès de l'opposition aux élections législatives du 30 mars 1999 en remportant 42 sièges sur les 83 que compte l'Assemblée.

Le Congo, c'est le moins que l'on puisse dire, n'a pas connu une période post monopartisme tranquille. Après la Conférence Nationale Souveraine du 25 février au 10 juin 1991, l'adoption par référendum de la nouvelle constitution et l'élection de Pascal Lissouba comme président de la République lors du scrutin des 2 et 16 août 1992, tout ira très vite. Le gouvernement du Premier ministre que Lissouba vient de nommer ne vivra que trois mois. Car une motion de censure initiée par l'opposition et soutenue par l'ancien parti unique le Parti Congolais du Travail (P.C.T.) de son prédécesseur Denis Sassou Nguesso qui, dans un premier temps avait fait alliance avec la coalition soutenant le nouveau président, entraînera la démission du gouvernement de Stéphane Maurice Bongho-Nouarra. Face à ce renversement de majorité inattendu, le président choisira de dissoudre l'Assemblée plutôt que de nommer un Premier ministre issu des rangs de la nouvelle majorité comme le souhaitait l'opposition. La mise en place d'un gouvernement intérimaire n'arrangea pas les choses.

C'est dans ce climat que furent organisées des nouvelles élections législatives qui comme les premières de l'ère démocratique en juin et juillet 1992, furent remportées par la coalition soutenant le président Lissouba. Le résultat de ces élections fut contesté par l'opposition qui dès lors engage un bras de fer avec le pouvoir. Ceci aboutira à des affrontements entre les milices de l'opposition et les Forces Armées Congolaises (F.A.C.) de novembre 1993 jusqu'en juin 1994. Un pacte de paix signé entre la mouvance présidentielle et l'opposition le 24 décembre 1995, entérinera la fin des hostilités. Mais l'accalmie sera de courte durée pour le pouvoir. En effet, les 15 et 16 février 1996, se produit une mutinerie

d'une partie de l'armée. Et, un peu plus d'un an plus tard, précisément le 5 juin 1997, des affrontements opposent à Brazzaville la capitale politique du pays, les milices de l'ancien président Sassou Nguesso aux F.A.C. En octobre de la même année, les milices de l'ancien président appuyées par des troupes de l'armée angolaise sortent victorieuses de ces affrontements. Le 25 octobre Sassou Nguesso s'investit président de la République.

Au Cameroun, cinq ans vont s'écouler entre la promulgation de la loi instaurant le multipartisme, le 5 décembre 1990, et l'organisation d'un débat à l'assemblée nationale portant sur la réforme de la constitution du pays (décembre 1995) ; une réforme qui aboutira en janvier 1996 à la mise en place d'un régime semi-présidentiel et d'un parlement bicaméral avec un sénat dont 30% des membres sont nommés par le président de la république. Entre ces deux dates (déc.90 et déc.95), deux faits saillants sont à relever : la réélection de Paul Biya avec 39,9% des suffrages exprimés devant John Fru Ndi, candidat du Social Democratic Front (S.D.F.), un parti de l'opposition lors du scrutin du 11 octobre 1992 dont les résultats suscitent un mouvement de contestation dans la population et provoqueront des incidents dans la région de Bamenda, des incidents suffisamment graves pour que le pouvoir décrète l'état d'urgence dans cette région, du mois d'octobre au mois de décembre 1992 ; et le conflit interethnique entre *Kotokos* et *Arabes Choa*, dans le Nord du pays auquel le pouvoir dut faire face en janvier 1994.

Il faut aussi noter, la promulgation le 18 janvier 1996 de la loi constitutionnelle n°96/01 portant révision de la constitution suivie trois jours plus tard par l'organisation des premières élections municipales pluralistes qui verront une large victoire du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (R.D.P.C.), l'ex-parti unique et surtout le parti du Président Biya. Non satisfait d'avoir pu remporter les élections dans toutes les grandes villes, le pouvoir va, par décret présidentiel, ériger une dizaine des plus grandes villes dont la plupart a été gagnée par l'opposition en «communes à régime spécial », au grand dam de

l'opposition qui dénonce cette mesure comme contraire à la constitution. Ainsi, l'opposition lance une opération «villes mortes », au mois de mai 1996. C'est dans ce climat de tension latente entre la majorité et l'opposition que se tiendra l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 ; une élection boycottée par l'ensemble de l'opposition. Sans surprise Paul Biya est réélu avec 92,54% des voix, un score qui rappelle la période du parti unique.

Pour essayer de décrisper la situation de tension avec l'opposition, Biya forme un gouvernement où quelques membres de l'opposition font leur entrée.

Cependant, la mort brutale de l'archevêque de Yaoundé, Mgr Jean Zoa, le 20 mars 1998, va de nouveau ébranler le pays. En effet ce dernier avait maille à partir avec le pouvoir pour avoir dénoncé la gestion catastrophique du pays par le R.D.P.C.

La Côte d'Ivoire commence la décennie 1990 par des manifestations étudiantes en février 1990, la légalisation des partis politiques le 5 mai 1990 et la tenue d'une élection présidentielle le 28 octobre 1990 qui, pour la première fois, opposera deux candidats : Félix Houphouët Boigny, président en exercice depuis 1960 et candidat du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.) et Laurent Gbagbo, candidat du Front Populaire Ivoirien (F.P.I.), principal parti de l'opposition, C'est Houphouët Boigny qui sera réélu avec 82% des voix.

L'année 1991 sera marquée par des manifestations étudiantes violemment réprimées, au mois de mai. En février 1992, d'autres manifestations ont lieu entraînant même l'arrestation du leader de l'opposition, Laurent Gbagbo, accusé de manipuler les étudiants à des fins politiciennes. Il sera condamné le 6 mars 1992 à deux ans de prison ferme. L'année suivante, plus précisément le 7 décembre 1993, le président Houphouët Boigny décède. Comme le stipule la constitution, c'est le président de l'assemblée en la personne de Henri Konan Bédié qui va lui succéder. Une année après son arrivée à la magistrature suprême, Bédié fait adopter un nouveau code électoral restreignant le droit d'être élu pour les citoyens dont les parents ou l'un des parents sont d'origine étrangère. Il ouvre ainsi la boîte de Pandore

qui accouchera du concept au contour flou d' «ivoirité » et aboutira à sa destitution le 24 décembre 1999 à la suite d'une mutinerie qui, en fait, fut un coup d'Etat : Le Général Robert Gueï, ancien chef de l'Etat-major est présenté comme président de la République par les mutins. Toutes les institutions de la république sont dissoutes et un Comité National de Salut Public (C.N.S.P.) est créé.

Ce rappel synthétique suscite quelques interrogations.

1-/ Les événements observés dans chaque pays illustrent-ils les balbutiements initiaux de l'avènement de la démocratie ou sont-ils à considérer comme des crises passagères d'un système, celui du parti unique ? Ce qui impose évidemment des ajustements pour la survie du système ; d'où l'instauration du multipartisme. Ce qui expliquerait la situation de monolithisme politique ambiant dans ces pays où comme le soulignait à juste titre le leader du Parti Ivoirien des Travailleurs (P.I.T.), M. Francis Wodié : << ...*Nous vivons un multipartisme de façade et nous sommes toujours dans le contexte du parti unique*»⁴.

2-/ Plutôt que de démocratie, ne vaudrait-il pas mieux de parler de pluripartisme ? En d'autres termes, est-ce que ce qui a changé, ce n'est pas simplement le nombre de partis politiques

? 3 / Depuis le sommet de la Baule en juin 1990, que s'est-il passé dans les relations franco-africaines ?

4-/ Quelle place ou quelle part l'actualité internationale a-t-elle pris dans le mouvement de démocratisation en Afrique subsaharienne et comment les Africains ont été sensibilisés à cette actualité ?

5-/ Enfin, quels regards la presse panafricaine porte-t-elle sur cette actualité foisonnante

? 6-I En outre, l'une des raisons principales de l'existence de la presse panafricaine était le manque de démocratie en Afrique, survivra-t-elle à l'instauration de la démocratie dont l'un des corollaires est la liberté de la presse ?

⁴Cf. KACOU Dominique., « Côte d'Ivoire : multipartisme ou mutisme des partis ? », in *Jeune Afrique* n°1543 du 25 juillet au 1^{er} août 1990, p.p.22-23.

Voilà le questionnement qui guidera notre réflexion tout au long de cette thèse.

4- Hypothèse.

Nous formulons l'hypothèse que les pays africains au sud du Sahara ont connu au début de la décennie 1990, un mouvement qui rappelle celui que ces pays ont connu au début de la décennie 1960 et qui s'est traduit par l'accession de ces pays à l'indépendance. Au début de la décennie 1990, le mouvement a abouti à l'instauration du multipartisme au détriment du monopartisme. Mais comme pour les indépendances, le mouvement semble avoir été récupéré, juste après, par une poignée d'hommes et de femmes, une sorte d'oligarchie, qui fait passer ses intérêts particuliers avant l'intérêt général ; quand elle ne se sert pas carrément oubliant qu'elle est là avant tout pour servir. Bref les relents du monopartisme sont encore là notamment la corruption, le népotisme. D'où cette impression que finalement rien a changé.

A La lumière de l'analyse des titres des articles à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*, nous tenterons de démêler l'écheveau démocratique au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

5- Méthodologie.

Les pays qui sont l'objet de notre travail de recherche ont connu au cours de la décennie 1990, ce que l'on pourrait appeler une crise ; du moins au sens où le définissent Bernard Dagenais et Marc Rebois, nous citons : *«La crise constitue un moment privilégié pour poser un diagnostic sur un objet donné. Car elle révèle les tensions souterraines qui échappaient à l'observateur»*⁵. Nous avons choisi d'examiner ce moment privilégié à travers la presse qui pensons-nous est le miroir de la société dans son évolution contradictoire. Or comme affirme Rivain M'Foutou : *«Il va sans dire que du point de vue phénoménologique, la crise acquiert en soi et à travers les médias un statut d'événement»*⁶. L'événement est

⁵Cf. DAGENAIS Bernard., RABOY Marc., « La société, les médias et la crise », in *Communication : crise*, vol. M, n°1, Ed. St Martin, Québec, 1993.

entendu ici comme *«le surgissement inattendu, soudain, troublant le cours des choses, révélateur des problèmes enfouis»*⁷. C'est pourquoi nous allons nous intéresser uniquement aux informations qui font la «Une» de la presse. En d'autres termes, notre corpus sera constitué exclusivement des titres des articles à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*. En effet nous pensons comme Maurice Mouillaud que l'événement a un site privilégié qui est la région des titres. C'est au niveau du titre, poursuit-il, que le lecteur a affaire à l'événementiel à l'état pur. Abondant dans le même sens Patrick Charaudeau affirme : *«Les titres, dans l'information, sont d'une importance capitale ; car, non seulement ils annoncent la nouvelle (fonction «épiphanique»), non seulement ils conduisent à l'article (fonction «guide»), mais encore ils résument, ils condensent, voire ils figent la nouvelle au point de devenir l'essentiel de l'information. Le titre acquiert donc un statut autonome ; il devient un texte à soi seul, un texte qui est livré au regard des lecteurs et à l'écoute des auditeurs comme tenant le rôle principal sur la scène de l'information»*⁸

Mais qu'est-ce qui constitue l'événementiel ?

Albert Camus disait en substance, les rêves changent avec les hommes mais la réalité du monde est notre commune patrie. Or le continent africain fait partie de la mappemonde et de ce fait ne saurait vivre en marge des grandes mutations qui touchent le monde. Cela veut dire qu'il y a un certain nombre d'événements intervenus en Afrique en général et dans les pays qui concernent notre travail en particulier dont la cause est exogène au continent. Bien des observateurs de la vie politique africaine ont relevé la simultanéité entre la chute du mur de Berlin en novembre 1989 et l'instauration du multipartisme dans les pays africains. Ces pays qui, comme les pays anciennement sous influence de l'ex- Union soviétique, avaient un

⁷Cf. M'FOUTOU Rivain, *Etudes des formes et des contenus rédactionnels de la presse quotidienne française : Regards sur la démocratie en Afrique noire francophone* (1990-1992), Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Lumière Lyon II, décembre 1998, p.4.

⁸Cf. CIPRA A., HERMELIN C, *La presse : un outil pédagogique*, Paris, Ed. Retz, 1987, 191 pages, p.34.
⁹Cf. CHARAUDEAU Patrick, *Langage et discours : Elements de sémiolinguistique (théorie et pratique)*, Paris, Ed. Hachette, 1983, p.102, coll. : «Langue - Linguistique — Communication».

régime monopartiste organisé, à quelques exceptions près, selon les mêmes principes notamment le centralisme démocratique qui voulait que les décisions partent toujours du sommet vers la base sans tenir compte de l'avis de celle-ci. Et cela était vrai aussi bien dans les pays ayant adopté l'idéologie marxiste comme le Bénin et le Congo que dans ceux qui se disaient libéraux comme la Côte d'Ivoire et le Cameroun. Nous pouvons également citer l'exemple des résolutions des sommets des chefs d'Etat de France et d'Afrique dont celui de la Baule qui est devenu une référence historique lorsqu'on parle de l'instauration du multipartisme en Afrique subsaharienne. Bref tous les faits, exogènes ou endogènes, qui touchent la vie des Etats que nous avons choisis pour notre étude et qui font la « une » des médias sur lesquels nous travaillerons seront intégrés à notre corpus notamment les résolutions de l'Union Africaine (U.A) ex-Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.).

Toutefois nous prendrons en compte toutes les informations qui figurent à la «Une ». Que celles-ci soient dans la *tribune*, le *ventre*, le *sous ventre droit* ou le *sous ventre gauche* ou encore dans le *rez de chaussée*, nous allons les considérer toutes comme des informations faisant événement ; car un journal ne choisit pas de mettre une information à la «Une» par hasard. Il faut que celle-ci apporte quelque chose de nouveau.

Alors, comment allons-nous procéder pour analyser cette masse de données ? Les Sciences de l'Information et de la Communication (S.I.C.) constituent une interscience c'est-à-dire une science qui se nourrit des emprunts d'autres sciences. Ce qui de prime abord peut apparaître comme une faiblesse, est plutôt à notre sens une force, car le chercheur a ainsi la possibilité d'analyser les faits en disposant d'un matériau théorique et/ ou pratique beaucoup plus consistant. Abondant dans ce sens Gérard Cornu affirme «*Traiter un événement ou une situation revient à le présenter sous une série d'angles qui se complètent pour donner une vision d'ensemble. On peut ainsi rendre compte d'aspects hétérogènes, voire contradictoires, sans renoncer à l'impératif de cohérence qui ne s'applique qu'à chacun de*

ces angles»⁹.

Notre approche théorique sera donc synthétique et intégrera des éléments empruntés :
- A l'approche historique, dans le sens de l' »histoire des mentalités » qui replace les faits

dans le climat de l'époque

- A l'analyse de contenu, qui nous permettra à travers la recherche des occurrences, par exemple de relever les permanences, les évolutions et/ ou les régressions mais aussi de déterminer si le contenu de ces journaux est « lisible » c'est-à-dire si le vocabulaire employé par ces journaux est courant ou rare. Ce qui nous donnera une indication sur les lecteurs de ces journaux.. Il s'agit donc d'une analyse de contenu au sens où la définit Laurence Bardin :
«Un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production / réception (variables inférées) de ces messages» ¹¹.

- Et à la sémiolinguistique qui nous permettra d'aller au-delà des signifiants et des signifiés pour analyser le discours des journalistes.

Ainsi donc nous emprunterons nos outils d'analyse essentiellement aux historiens pour présenter l'historique des pays et des journaux de notre étude, à l'analyse de contenu pour mieux saisir le sens des messages des journalistes car affirme Laurence Bardin : *«La lecture de l'analyste du contenu des communications n'est pas, ou n'est pas seulement, une lecture au « pied de la lettre » mais la mise à jour d'un sens au second degré. Il ne s'agit pas de traverser des signifiants pour saisir des signifiés, comme dans le déchiffrement normal, mais au travers de signifiants ou de signifiés (manipulés) d'atteindre d'autres «signifiés » de*

⁹ Cf. CORNU G. cité par RUELLAN Denis., *Le professionnalisme du flou*, Grenoble, Ed. P.U.G., 1993, p. p.154- 155.

¹⁰ Cf. GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Ed. Dalloz, 1986, p.p.189-190.

¹¹ Cf. BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, Ed. P.U.F., H^{ème} édition, 2003, p.47, coll. : «Le psychologue ».

nature psychologique, sociologique, politique, historique, etc.>>¹²,

Par ailleurs les journalistes en tant que sujets communicants (JEC) usent des *contrats* et des *stratégies* à travers un *discours* avec le double pari que les contrats seront bien perçus et acceptés par le sujet interprétant (TUi) et que les stratégies produiront l'effet escompté.

Indiquons que nous avons emprunté les notions de *contrat* et de *stratégie* à Patrick Charaudeau qui en donnent les définitions suivantes :« *La notion de contrat présuppose que les individus appartenant à un même corps de pratiques sociales soient susceptibles de se mettre d'accord* (précisons qu'il est question d'un accord implicite) *sur les représentations langagières de ces pratiques sociales. Il s'ensuit que le sujet communicant pourra toujours raisonnablement supposer à l'autre une compétence langagière de reconnaissance analogue à la sienne. L'acte de langage devient une proposition que le JE fait au TU et pour laquelle il attend une contrepartie de connivence*>>¹³. Quant à «*la notion de stratégie, elle, repose sur l'hypothèse que le sujet communicant (JEC) conçoit, organise et met en scène ses intentions de façon à produire certains effets — de conviction ou séduction. - sur le sujet interprétant (TUi), pour amener celui-ci à s'identifier — consciemment ou non — au sujet destinataire idéal (TUD) construit par JEC*>>¹⁴

Ces deux notions font partie des outils d'analyse de la sémiolinguistique que M. Charaudeau définit comme :«*une analyse du discours, sémiotique en ce qu'elle s'intéresse à un objet qui ne se constitue que dans une intertextualité, laquelle dépend des sujets du langage, cherchant à en dégager des possibles signifiants, et qu'elle est linguistique en ce que l'instrument qu'elle utilise pour interroger cet objet est construit au terme d'un travail de conceptualisation structurelle des faits langagiers*>>¹⁵. Nous espérons, à travers cette analyse, mettre en exergue les contrats et les stratégies mis en place par les journalistes de la presse

¹² Cf. BARDIN Laurence, *op. cit.*, p.46.

¹³ Cf. CHARAUDEAU Patrick, *Langage et discours : Éléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)*, Paris, Ed. Hachette, 1983, p.50, coll. : «Langue - Linguistique — Communication ».

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ Cf. CHARAUDEAU Patrick, *op. cit.*, p.13.

panafricaine.

Autre notion, empruntée aux sciences du langage , la notion de *discours*. Soulignons qu'il n'y a pas une définition du *discours*, mais des définitions du *discours*. Comme nous ne pouvons pas nous livrer à une épistémologie du mot *discours* ici, nous allons reprendre des définitions qui permettent de mieux rendre compte du travail que nous aurons à effectuer. Il s'agit de deux définitions qui de notre point de vue se complètent. La première définition est celle proposée par Michel Foucault : «*On appellera discours un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive*»¹⁶. En d'autres termes, est pris en compte ici aussi bien l'ensemble des énoncés produits (par les journalistes, en ce qui nous concerne) que le système qui permet de les produire, ce que Pierre Bourdieu aurait appelé le *champ journalistique*".

Cependant cette définition du *discours* ne nous permet pas de le distinguer avec un texte, par exemple. Ceci nous amène à la deuxième définition du *discours* qui apporte plus de clarté : «*Le discours est une organisation au-delà de la phrase. Cela ne veut pas dire que tout discours se manifeste par des suites de mots qui sont nécessairement de taille supérieure à la phrase, mais qu'il mobilise des structures d'un autre ordre que celles de la phrase. Un proverbe ou une interdiction comme «Ne pas fumer » sont des discours, ils forment une unité complète même s'ils ne sont constitués que d'une phrase unique. En tant qu'unités transphrastiques, les discours sont soumis à des règles d'organisation en vigueur dans une communauté déterminée*»¹⁸. Si nous nous en tenons à cette définition le titre d'un article est donc bien un discours que nous analyserons avec le matériau de la sémiolinguistique susdite.

Quant à la *communauté déterminée* dont il est question pour nous, c'est celle

¹⁶ Cf. CHARAUDEAU P., IviAINGUENEAU D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, p. 186. ¹⁷ Cf. BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Ed. Liber, 1996, p.80.

¹⁸ Cf. MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*, Paris, Ed. Nathan/VUEF, 2002, p.38, coll. : «Lettres Sup. ».

constituée par les journalistes de la presse panafricaine.

Enfin nous avons complété ce travail d'analyse des titres des articles à La «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* par des entretiens servi-directifs¹⁹ avec ceux qui

font la presse panafricaine notamment des journalistes, le rédacteur en chef de *Jeune Afrique l'Intelligent*, section «Afrique subsaharienne» et le rédacteur en chef du *Nouvel Afrique Asie*, section «Afrique» ou des responsables administratifs, le directeur de la diffusion de *Jeune Afrique l'Intelligent* et du secrétaire général du *Nouvel Afrique Asie*.

Le mini guide d'entretien comportait cinq points pour les journalistes:

1-I Présentation de la rédaction du journal.

2-/ Place et rôle de la presse panafricaine

3-/ Est-ce que le travail des journalistes panafricains est plus aisé aujourd'hui dans les pays africains au Sud du Sahara depuis l'instauration du multipartisme ?

4-/ Qu'est-ce que vous pensez de la presse privée africaine née depuis l'instauration du multipartisme ?

5-/ Si vous devriez esquisser un bilan sur le processus démocratique au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire, que diriez-vous ?

Quant au mini guide du personnel administratif, il comportait quatre points :

1-/ Historique du journal

2-/ Quelles sont les difficultés auxquelles la presse panafricaine est confrontée aujourd'

hui ? 3-/ Quelle est la part des abonnements dans la vente du journal ?

4-I Est-ce que vous pouvez nous communiquer le nombre d'exemplaires que vous vendiez en moyenne par numéro au cours de la décennie 1990 ?

La démocratie étant un concept assez large, nous avons choisi de circonscrire notre travail de recherche autour de quatre entrées y relatives : le politique, l'économique, la liberté d'

expression (essentiellement la liberté de la presse car avant l'instauration du pluralisme

¹⁹ Les entretiens se sont déroulés aux sièges des deux journaux le mardi 22 janvier 2002 à partir de 17h30 pour les entretiens du directeur de la diffusion et du rédacteur en chef de *Jeune Afrique l'Intelligent* et le 30 octobre 2002 à 11h30 pour l'entretien avec le secrétaire général du *Nouvel Afrique Asie*, puis le 20 août 2004 à 17h00 pour celui du rédacteur en chef.

politique tous les journalistes étaient des fonctionnaires ou presque et il n'y avait qu'une seule vérité : celle du parti unique au pouvoir) et le socio-démographique. Cette quatrième entrée se justifie par le fait que chaque fois qu'il y a un conflit, par exemple, en Afrique subsaharienne les observateurs qu'ils soient journalistes ou experts y voient la plupart du temps une confrontation entre deux ou des groupes culturels c'est-à-dire une confrontation entre des ethnies. Et leur vision de choses peut se trouver confortée par des déclarations comme celle du Président Félix Houphouët-Boigny qui affirmait : «...*On est d'abord Baoulé, Bété, Gouro, Vacouba avant d'être Ivoirien. Mais nous luttons précisément pour inverser cette tendance pour que demain- et le plus tôt sera le mieux- qu'on se dise d'abord Ivoiriens avant de se considérer Baoulé, Attié, Alladian ou autre...* »²⁰.

Nous essaierons, en nous appuyant sur l'analyse des titres à la «Une» relative à cette entrée, de montrer comment la place qu'occupe une population donnée dans la vie sociale d'un pays peut être parfois source de frustration et donc de conflit que certains hommes politiques africains exploitent habilement pour mieux asseoir leur pouvoir en se servant du sentiment ethnique ou régionaliste.

Nous aurions pu analyser aussi les images. Malheureusement la qualité des photocopies des «Unes » que nous avons obtenues rendaient inexploitable la majorité de ces images constituées uniquement des photographies. Néanmoins, nous avons réussi à nous procurer quatre «Unes» provenant d'une collection privée (deux «Unes» des années 90 et deux de l'année 2002) dont l'analyse nous a permis de déterminer ce qui avait changé ou non dans la présentation de la «Une».

Notre travail de recherche comportera en tout trois parties.
Dans la première nous retraçons brièvement l'histoire des quatre pays (Bénin, Congo, Cameroun et Côte d'Ivoire) qui constituent le cadre géographique de notre recherche

²⁰ Cf. BAILLY D., *La restauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1995, p.45.

en partant des indépendances en 1960 jusqu'à la fin l'année 1989.

Dans la deuxième partie nous nous attachons à montrer comment ces quatre pays ont été amenés à instaurer la démocratie en resituant cela dans le contexte international du début de la décennie 1990 avec la chute du mur de Berlin en novembre 1989, la perestroïka et le mouvement de démocratisation en Europe de l'Est et du Centre. Nous allons aussi montrer comment les populations de ces quatre pays ont été sensibilisées à cette actualité internationale grâce aux programmes de la télévision directe par satellite reçus en Afrique subsaharienne et grâce à la rumeur.

Enfin dans la troisième partie à travers l'analyse des titres des articles à la «Une» de la presse panafricaine (*Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie*) consacrées à chaque pays, à plusieurs d'entre eux voire aux quatre pays, nous avons tenté de mener une étude sur le processus démocratique au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1990.

Par ailleurs, la politique déterminant tout en Afrique, nous esquisserons aussi une réflexion sur la théorie de l'Etat dans les quatre pays.

Dans cette partie nous examinons aussi les relations franco-africaines à la lumière des titres des articles à la «Une» de la presse panafricaine au cours de cette décennie et nous abordons la notion de l'interculturalité.

Enfin nous nous interrogeons, de façon prospective, sur la place de la presse panafricaine dans une Afrique véritablement démocratique, après avoir analysé l'interview que Jean Baptiste Placca, alors directeur de publication du journal *L'Autre Afrique* avait accordée au trimestriel *Africultures*²¹ et le discours des journalistes de la presse panafricaine.

6- Corpus.

Notre corpus est constitué de 540 titres à la «Une» dont 386 pour *Jeune Afrique* et 154

²¹ Cf. www.africultures.com, site consulté le 20 août 2004.

pour le *Nouvel Afrique Asie*. Si nous n'avons eu aucun mal à identifier les genres comme l'interview, l'éditorial ou la chronique, pour les autres genres les journalistes eux-mêmes ne les indiquant pas avec précision, nous avons dû recourir à la classification des genres journalistiques proposée par Jean-Luc Martin-Lagardette²².

Nous avons choisi quatre entrées pour rassembler les titres relatifs à chaque pays. Ce sont : le politique, l'économique, la liberté de la presse et le socio-démographique.

Les autres titres des articles à la «Une» qui concernent les quatre pays ou plusieurs d'entre eux, ont été regroupés dans le chapitre IV de la troisième partie que nous avons intitulé: Titres *Interafricains*.

Enfin, il y a des titres des articles à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* qui ont été regroupés dans le chapitre V de la troisième partie. Nous l'avons intitulé *La FrançAfrique : De La Baule au Louvre*. Le mot «françafrique²³» est un néologisme qui désigne les relations de type paternaliste qui unissent la France à certains pays africains dits pays du pré carré. Il s'agit en fait des anciennes colonies françaises en Afrique subsaharienne. «De La Baule au Louvre», nous avons choisi ce sous titre parce que le premier sommet franco-africain de la décennie 1990 s'est tenu à La Baule (juin 1990) et le dernier sommet de la décennie a eu pour cadre le Louvre à Paris (novembre 1998). S'y trouvent classées aussi les interviews et déclarations des hommes politiques français ayant fait la «une » de la presse panafricaine au cours de la décennie 1990.

7- Définition des mots clefs et des concepts.

Tout au long de ce travail nous utilisons indifféremment les termes «**Afrique subsaharienne** » et «**Afrique au sud du Sahara** », les deux veulent exactement dire la même

²² Cf. MARTIN LAGARDETTE Jean ---Luc, *Le guide de l'écriture journalistique : Ecrire- Informer Convaincre*, Paris, Ed. Syros, 1994, p.75.

²³ Cf. VERSCHAVE François-Xavier, *FrançAfrique : Le plus long scandale de la République*, Paris, Ed. Stock, 1998.

chose et désigne une même réalité géographique : cette partie du continent africain située au sud du désert du Sahara. D'autres chercheurs la désigne par le terme «Afrique noire » par opposition à l'Afrique dite «blanche » qui regroupe les pays du Maghreb (Maroc, Mauritanie, Tunisie, Algérie, Libye) et l'Egypte. Nous avons opté pour ce terme car il permet de situer sans ambiguïté les pays auxquels nous faisons référence. Ce qui n'est pas le cas avec le terme «Afrique noire » que les populations du sud de la Mauritanie qui sont Noirs pourraient revendiquer ainsi que les Touaregs du sud de la Libye et de l'Algérie, alors que ces pays font tous partie du Maghreb.

à l'élaboration de la politique de l'Algérie

notamment

24 .

Qu'est-ce que la **démocratie** ?

La *démocratie* c'est le gouvernement du peuple par le peuple. On distingue la démocratie directe de la démocratie représentative. La démocratie directe c'est celle où le peuple est appelé à délibérer directement sans intermédiaire , sans se faire représenter. Cette forme de démocratie n'existe nulle part au monde car elle nécessite que le peuple soit réuni en un lieu donné chaque fois qu'il y a une décision à prendre qui engage la nation. La démocratie représentative est celle où le peuple élit des représentants qui sont appelés à le représenter dans les institutions qui font fonctionner la démocratie. C'est la forme de démocratie la plus répandue au monde.

Cependant, dans tous les Etats souverains du monde, ce sont les hommes et les

²⁴ Cf. LARA Oruno D., *La naissance du panafricanisme : Les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au 19^{ème} siècle*, Paris, Ed. Maisonneuve & Larose, 2000, p.12.
Voir aussi infra, Tome II, la section : Le contexte historique de l'apparition de la presse panafricaine.

femmes originaires de ces Etats qui sont au pouvoir, donc qui gouvernent ; pourtant tous les Etats du monde ne sont pas considérés comme des démocraties. Ceci veut dire que la démocratie n'est pas seulement une manière d'être des institutions, elle doit être aussi une exigence , une exigence morale. En ce sens que la vocation des hommes et des femmes à prendre en charge leur destin tant individuel que collectif doit être inaliénable. C'est pourquoi, affirme Georges Burdeau : *«A toutes les conditions historiques, économiques, politiques ou sociales qui déterminent l'accomplissement de la démocratie s'en ajoute une autre, primordiale, à savoir l'existence de démocrates. La démocratie ne s'impose pas par la vertu de mécanismes qui lui seraient propres : elle a besoin des hommes qui, en la vivant en eux, la font vivre pour tous»*²⁵.

La **liberté d'expression**, qu'est-ce à dire ?

Sous le monopartisme, il n'y avait qu'une seule vérité : La vérité du parti unique au pouvoir. Tous ceux qui osaient contredire cette vérité étaient considérés comme les ennemis du peuple et de la nation. Dans ces conditions s'exprimer librement était donc considéré comme un sacrilège. Dans le domaine de la presse, puisque c'est la liberté d'expression des journalistes qui nous intéresse ici, tous les médias ou presque appartenaient à l'Etat et tous les journalistes ou presque étaient des fonctionnaires. D'ailleurs affirme Jean Claude Gakosso : *«Ce n'étaient guère des journalistes stricto sensu. C'étaient d'émérites «propagandistes du parti»*²⁶. Et dans les quatre pays concernés par notre travail il existait des commissions de censure. Avec l'instauration du pluralisme politique la liberté d'expression sera t-elle

garantie ?

Nous ne saurions terminer la définition des mots clefs sans celle du mot **regard**. C'est à Roland Barthes que nous empruntons la définition de ce mot. Pour lui : *«Le regard*

²⁵ Cf. BURDEAU Georges, «La démocratie », in *Encyclopaedia Universalis corpus n°7 :Décision-Elastine*, 2002, p.71.

²⁶ Cf. GAKOSSO Jean Claude, *La nouvelle presse congolaise : Du goulag à l'agora*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, p.71, coll. : «Etudes africaines ».

*appartient à ce règne de la signification dont l'unité n'est pas le signe (discontinu), mais la signifiante. Dans la signifiance, poursuit-il, il y a sans doute quelque noyau sémantique assuré, faute de quoi le regard ne pourrait vouloir dire quelque chose. A la lettre, conclut-il, un regard ne saurait être «neutre», sinon pour signifier la neutralité>>²⁷. Ce qui constitue le **regard** pour nous, c'est l'ensemble du travail des journalistes de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* pendant dix ans. C'est l'ensemble de leur production au cours de la décennie 1990. Mais il ne s'agit pas d'un regard vague ; c'est un regard sur un objet précis : L'instauration de la démocratie ou mieux le processus démocratique au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1990.*

²⁷ Cf. BARTFEES Roland, *L'obvie et l'obtus. Essais critiques III*, Paris, Ed. Seuil, 1982, p.279.

PREMIERE PARTIE.
APERCU HISTORIQUE DES QUATRE PAYS :
DES INDEPENDANCES EN 1960 A LA
FIN DE L'ANNEE 1989.

Nous avons choisi de commencer la présentation des pays à partir de 1960. En effet avant cette date, l'Afrique était encore sous domination coloniale. 1960, c'est donc l'année des indépendances pour le Bénin, le Cameroun, le Congo et la Côte d'Ivoire. Désormais il appartiendra aux autochtones de décider de l'avenir de leur pays respectif.

Cette présentation va de 1960 à 1989. Elle concernera donc la période du monopartisme, car les quatre pays étaient tous sous le régime du parti unique jusqu'à la fin des années 80. Et même si l'idéologie marxiste-léniniste n'était en oeuvre qu'au Bénin et au Congo, le centralisme démocratique, l'un des principes sinon le plus important du parti unique, était en oeuvre partout. Ce principe stipulait que le sommet du parti décide et la base exécute ; aussi bien en ce qui concerne la politique qu'en ce qui concerne l'Etat. Au Congo, par exemple, il n'était pas rare de lire lorsqu'on entrait dans une administration le slogan : *«Le parti dirige Z'Etat»*.

Ainsi dans leur fonctionnement et leur gestion ces partis uniques ressemblaient beaucoup aux partis uniques des républiques de l'ex - bloc de l'est_ En effet dans ces républiques comme dans les quatre pays de notre travail de recherche, en plus du centralisme démocratique, de la police politique, tout ou presque appartenait à l'Etat. Ce qui revient à dire que si l'Etat vient à manquer de moyen, tout le système s'écroule parce que tout repose sur lui. Or nos quatre Etats de référence doivent faire face à d'énormes difficultés financières au cours des années 80 qui vont les emmener à signer des programmes d'ajustement structurels avec le Fonds Monétaire International (F.M.I.) et la Banque Mondiale, deux institutions dont le remède est partout le même : réduction des dépenses, libéralisation de l'économie, privatisation des entreprises d'Etat même les plus rentables. Ces mesures, conjuguées à d'autres faits exogènes et endogènes comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce travail, ne vont pas favoriser le maintien du parti unique.

Notre propos consistera ici à donner des repères qui permettent de mieux appréhender

les pays que nous avons choisis pour notre travail de recherche avant qu'ils n'abordent le pluralisme politique.

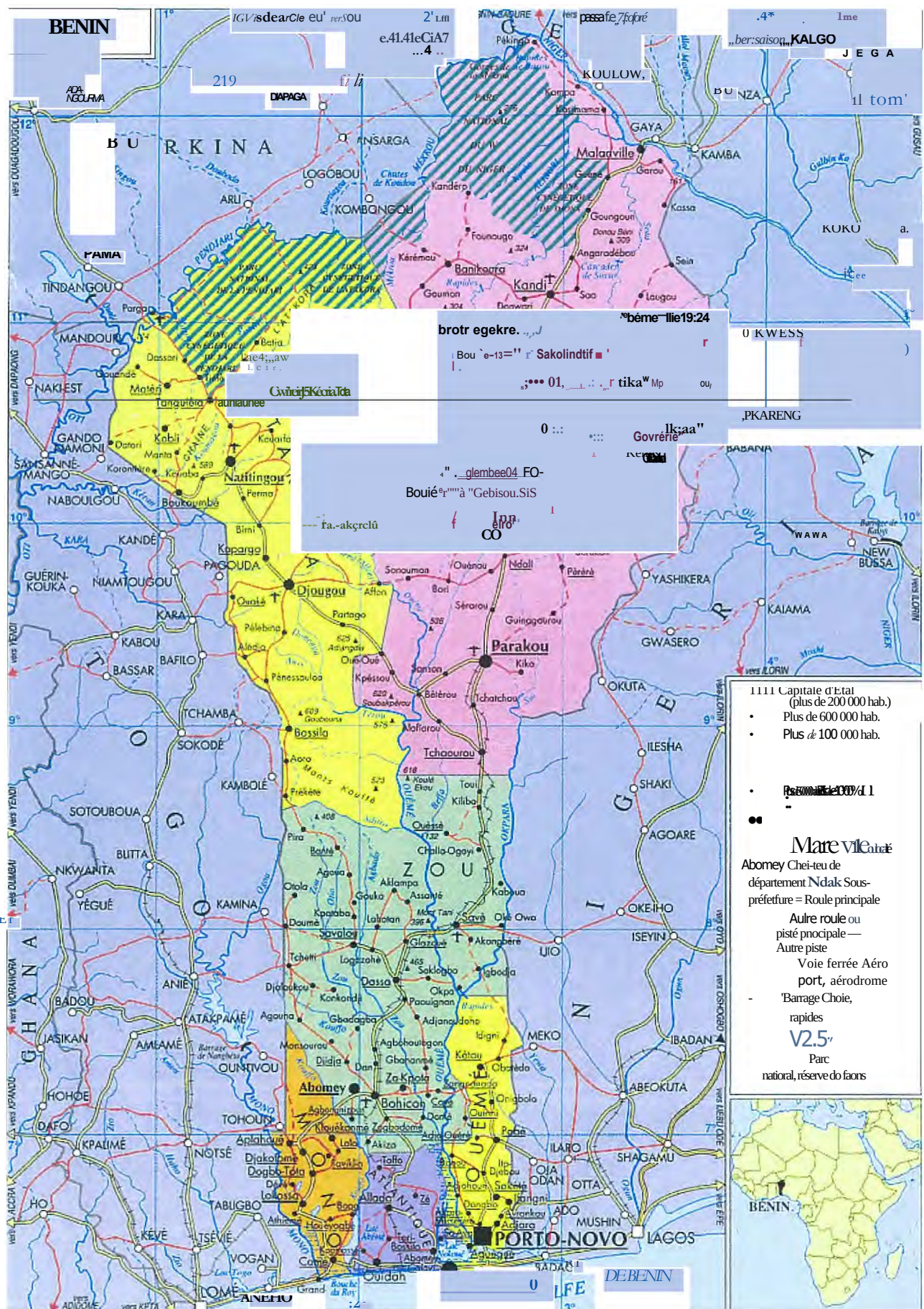
Les pays seront présentés par ordre alphabétique. Pour cela nous avons retenu trois domaines : le politique, l'économique et le socio-démographique. Si les deux premiers domaines sont courants, le troisième appelle sans doute une précision de notre part. Ce que nous avons voulu catégoriser ici c'est la composition de la population et l'organisation de la société. En effet en Afrique les groupes culturels ou ethnies posent encore problème. La domination d'un groupe culturel dans telle sphère de la vie publique, l'influence de tel autre dans une autre ou encore la domination d'un même groupe dans plusieurs sphères de la vie publique engendrent souvent des guerres et parfois induisent une organisation de la société qui n'a rien avoir avec les proclamations officielles.

Au Cameroun, par exemple, il y a une prédominance des *Bamilékés* dans la sphère économique ; par contre, ils sont sous représentés dans la sphère politique où l'on retrouve entre autres, plus des *Bétis*, l'ethnie du président Biya, des *Bassas* ou des *Doualas*. Officiellement tous les Camerounais sont égaux, mais dans la réalité l'on assiste à des disparités qui confinent à la discrimination.

Enfin, il est à noter que nous utilisons le terme «actant» ici selon la définition qu'en donne Patrick Charaudeau : «*L'actant devrait être considéré comme une forme vide qui se définit par sa fonction*»²⁸. Ainsi, le choix des actants humains et non humains que nous présentons dans des tableaux dans la première et la deuxième partie de cette thèse se justifie t-il avant tout par leurs fonctions.

²⁸ Cf. CHARAUDEAU Patrick, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Ed. Hachette, 1992, p.721.

CARTE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN.



CHAPITRE I LA REPUBLIQUE DU BENIN: Du Dahomey à la République Populaire du Bénin.

La République du Bénin a pour pays limitrophes : la République du Niger au Nord, la République du Burkina Faso au Nord-Ouest, la République du Nigeria à l'Est et la

République du Togo à l'Ouest. Au Sud le pays est délimité par une frontière naturelle : l'

Océan Atlantique. Le Bénin s'étend sur 114.763 km².

1-/ Tableau n°1 : Présentation des principaux actants de 1960 à 1988.

PRINCIPAUX ACTANTS.

Actants individuels :

Hubert Maga, Président de la République du Dahomey de 1960 au 28 octobre 1963. **Sourou Migan Apithy**, Président de la République du Dahomey de décembre 1963 au 29 novembre 1965.

Justin Ahomadegbé, Vice-président de la République du Dahomey de décembre 1963 au 29 novembre 1965.

Tahirou Congacou, Président de l'Assemblée nationale et Président de la République par intérim du 29 novembre 1965 au 22 décembre 1965.

Christophe Soglo, Chef d'Etat-major de l'armée dahoméenne de 1960 à 1965. Le 28 octobre 1963, Christophe Soglo alors colonel, renverse le Président Hubert Maga. Quelques semaines plus tard, il rend le pouvoir aux civils. Le 22 décembre 1965, devenu général, il reprend le pouvoir, cette fois il exercera la fonction de Président de la République pendant deux ans.

Emile Derlin Zinsou, Président de la République du Dahomey du 26 juin 1968 au 10 décembre 1969.

Maurice Kouandété, Premier ministre sous la présidence d'Emile Derlin Zinsou, le lieutenant colonel Kouandété renverse ce dernier et met en place un triumvirat militaire pour diriger le pays. Il faut noter que Maurice Kouandété alors commandant a mené, en compagnie du capitaine Mathieu Kérékou, le coup d'Etat qui a renversé le général Christophe Soglo le 17 décembre 1967.

Mathieu Kérékou, devenu commandant de l'armée dahoméenne, il accède à la présidence de la république le 26 octobre 1972 à la suite d'un coup d'Etat.

Actants collectifs.

Partis politiques : Parti des Nationalistes du Dahomey (P.N.D.) de M. Apithy, le Rassemblement Démocratique Dahoméen (R.D.D.) de M. Maga, l'Union Démocratique Dahoméenne (U.D.D.) de M. Ahomadegbé, le Parti Dahoméen de l'Unité (P.D.U.), né de la fusion du P.N.D et du R.D.D., le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (P.R.P.B.) de M. Kérékou. Ce dernier parti demeurera le parti unique jusqu'à la restauration du multipartisme en 1990.

Institutions : Armée, gouvernement.

Autres actants : Travailleurs ; à travers des manifestations et des grèves.

Ce tableau s'arrête en 1988 parce que le Bénin est le seul pays en Afrique Subsaharienne où les grèves, les manifestations, les revendications pour la restauration du multipartisme ont débuté dès 1989. Nous reviendrons donc sur les événements qui se sont produits de 1989 jusqu'à la tenue de la Conférence Nationale au mois de février 1990 dans la deuxième partie de notre travail intitulée : **L'avènement de la démocratie.**

2-/ Le domaine politique.

Le Bénin est devenu une république indépendante le **1^{er} août 1960**, sous l'appellation de République du Dahomey. Ce n'est que dans les années 70 que le pays a adopté l'appellation de Bénin. Sa capitale politique est Porto-novo. Mais mis à part le changement de nom, quels autres événements ont marqué la vie politique de ce pays ?

Au moment où le Dahomey accède à l'indépendance, il est présidé par M. Hubert Maga. A l'époque, *« parmi les facteurs dominants de la vie politique dahoméenne, l'héritage historique des trois royaumes est le plus caractéristique. En effet l'ancien royaume de Porto-Novo demeurait le fief de M Sourou Migan Apithy, celui d 'Abomey qu'illustra Béhanzin était celui de Justin Ahomadegbé, enfin celui du Borgou peuplé d'une majorité de Bariba, ethnie de M Hubert Maga, votait en bloc pour ce dernier »*²⁹. Trois partis dominant alors la vie politique : le Rassemblement Démocratique Dahoméen (R.D.D.) du président Maga, le Parti Républicain du Dahomey (**P.R.D.**) de M. Apithy et l'Union Démocratique Dahoméenne (U.D.D.) de M. Ahomadegbe. Malheureusement cette expérience multipartite qui a commencé sous la colonisation ne survécut pas longtemps à l'indépendance.

En effet comme nous l'avons susmentionné le pays est divisé en trois zones politiques correspondant aux régions d'origine des leaders politiques. Le président Maga propose alors l'union des trois partis du pays. L'U.D.D. de M. Ahomadegbe s'y oppose. Ainsi le 3 novembre 1960, le Parti Dahoméen de l'Unité (P.D.U.) naîtra de la fusion du P.R.D. et du

²⁹ Cf. CORNEVIN Robert, *Le Dahomey*, Paris, Ed. P.U.F. 1970, p.'73

R.D.D. Les élections du 11 décembre 1960 verront le triomphe du P.D.U. Les contestations de l'U.D.D. à travers son journal *Daho-Matin* entraîneront la suspension de ce dernier et bientôt l'interdiction du parti. Désormais le P.D.U. est le seul parti politique du pays. Cette situation prévaudra jusqu'au dernier trimestre de 1963. En effet, entre le 19 et le 29 octobre le pays va connaître une série de manifestations dont la plus violente est celle du «*20 octobre à Porto-Novo qui entraîna le pillage du ministère de l'information et la mise à sac d'un certain nombre de bâtiments administratifs*>>³⁰.

Les raisons de ce mécontentement sont diverses. Il est reproché au pouvoir son faste excessif, les voyages trop nombreux du chef de l'Etat, la corruption de certains ministres, l'incurie des élites face à une population dont les conditions de vie ne sont pas viables. C'est ainsi que le 29 octobre le Colonel Christophe Soglo, chef d'état-major de l'armée dahoméenne, «*annonce aux 10.000 manifestants massés sur l'esplanade de la Bourse du Travail à Cotonou (la capitale économique) que l'Assemblée nationale est dissoute, la Constitution est suspendue et que l'armée prend le pouvoir comme garante du maintien de l'Ordre*»³¹.

Le président Hubert Maga est arrêté et mis en résidence surveillée. Sourou Migan Apithy devient Président de la République tandis que Justin Ahomadegbé cumule les postes de vice-président et de Premier ministre.

Une nouvelle Constitution est approuvée par referendum le 5 janvier 1964. Elle remplace la constitution de type présidentiel en vigueur depuis le 25 novembre 1960. La nouvelle Constitution stipule que le président, son vice-président et l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel pour un mandat de cinq ans. Le président Apithy et son vice-président Ahomadegbé vont rester au pouvoir jusqu'au 29 novembre 1965, date à laquelle ils sont contraints à la démission par l'armée.

³⁰ Cf. CORNEVIN Robert., *op. cit.* p. 78. ³¹ Idem.

C'est alors le président de l'Assemblée nationale, M. Tahirou Congacou, qui assume la fonction de chef de l'Etat. Le 10 décembre les partis politiques reprennent leurs activités sous des dénominations différentes : l'Union Nationale Dahoméenne (U.N.D.) pour Maga, la Convention Nationale Dahoméenne (C.N.D.) pour Apithy et l'Alliance Démocratique Dahoméenne (A.D.D.) pour Ahomadegbé.

Le 14 décembre Maga et Apithy refont l'union comme aux lendemains de l'indépendance au détriment d'Ahomadegbé. Mais cette union ne durera pas car le 22 décembre le Colonel Soglo, devenu Général, prend le pouvoir. Le 11 janvier 1966, il met en place un Comité de Renovation Nationale (C.R.N.) dont le rôle est essentiellement consultatif. Le 6 avril 1967, ce comité est remplacé par un autre : le Comité Militaire de Vigilance (C.M.V.). Toutefois, la politique de rigueur économique menée par les militaires commence à susciter un malaise chez les salariés qui vont multiplier les grèves qui, le 17 décembre 1967, déboucheront sur un coup d'Etat mené par le Capitaine Mathieu Kérékou et le Commandant Maurice Kouandété. Le 22 décembre ils constituent un gouvernement dont la direction est confiée au Colonel Alphonse Alley.

Le 31 mars 1968 le nouveau pouvoir fait approuver une nouvelle constitution. Le taux d'abstention record, 74%³², aux élections de mai 1968, vont sans doute inciter les militaires à changer de fusil d'épaule. Ainsi ils organisent un référendum dans lequel ils proposent de rendre le pouvoir à un civil notamment au Dr Emile Derlin Zinsou. Le «oui » l'emporte avec 70,38%.

Zinsou, une fois élu, nomme Kouandété à la tête du gouvernement. Pendant ce temps le pays s'enfonce dans la crise économique. C'est dans ce contexte que le président Zinsou annonce la découverte d'un complot le 5 mai 1969 et crée pour cela une cour de sûreté de l'Etat qui deviendra en décembre le Tribunal de la nation. Les trois leaders politiques historiques du pays Maga, Apithy et Ahomadegbe se liguent contre lui et, qui pis est, une

³² Cf DAVID Philippe, *Le Bénin*, Paris, Ed. Karthala, 1998, p.58.

grève des fonctionnaires vient paralyser le pays. Le président Zinsou connu pour être un libéral se mue en dur à l'épreuve du pouvoir même vis à vis des militaires qui l'ont fait « roi » et à qui il ne cèle pas son mépris. Les militaires ne vont pas tarder à réagir. Ainsi le 10 décembre 1969 le Commandant Kouandété renverse le président Zinsou. Les militaires programment des nouvelles élections pour mars 1970. Les trois leaders historiques de la vie politique dahoméenne, constatant qu'ils sont les seuls en lice une fois de plus et sachant qu'aucun d'eux n'obtiendra la majorité absolue ils se mettent d'accord pour instaurer une présidence tournante à trois.

Ainsi le **7 mai 1970**, une charte est signée dite la « Charte du 7 mai », qui confie le pouvoir exécutif à un **Conseil présidentiel** composé de trois membres que sont : Maga, Apithy et Ahomadegbé. Dès lors les élections deviennent inutiles. La charte stipule que chaque membre du conseil présidera le pays pour deux ans. Il assumera les fonctions de chef de l'Etat et de chef du gouvernement ; mais la responsabilité est collégiale.

Le premier à inaugurer cette présidence tournante est Hubert Maga. Excepté une tentative de complot militaire en février 1972, la présidence de Maga se déroule dans le calme. Il est succédé le 7 mai 1972 par Justin Ahomadegbé. Le 16 mai, la cour martiale mise en place au lendemain de la tentative de complot militaire de février prononce six condamnations à mort que l'année n'admettra pas.

Dans ce climat le Capitaine Mathieu Kérékou qui a accédé maintenant au grade de Commandant n'a aucun mal à réaliser l'union des militaires derrière lui pour mettre fin à l'expérience de la présidence tournante. Ce qui fut fait le 26 octobre 1972. Aussitôt il fait arrêter les trois leaders historiques ; ils ne recouvreront la liberté qu'en avril 1981.

Kérékou s'installe au pouvoir et très vite organise une purge au sein de l'armée où les hommes les plus récalcitrants sont écartés ou assassinés. En octobre 1973, il met en place un Conseil National de la Révolution (C.N.R.) composé de 79 membres_ Ce conseil est dirigé par

un comité central de 27 membres et un bureau politique restreint présidé par le chef de l'Etat. Le 30 novembre 1974 en visite à Abomey M. Kérékou prononce un discours dans lequel il annonce l'orientation marxiste-léniniste du nouveau régime, car les politiques menées jusque là par les régimes successifs s'inspiraient des principes du libéralisme. Dans ce discours, M. Kérékou déclara :

*«Le socialisme notre voie !
le marxisme-léninisme notre guide !
tout le pouvoir au peuple !
Cette option fondamentale d'édification au Dahomey d'une société socialiste
est une nécessité historique et, à partir d'aujourd'hui, tous nos actes tous
nos comportements, toutes nos pensées doivent tendre à sa réalisation dans
les faits»"*

A travers ce discours on peut relever un vocabulaire propre au régime marxiste. Ainsi l'énoncé *tout le pouvoir au peuple*, ressemble à s'y méprendre à la devise du Parti Congolais du Travail (P.C.T., premier parti marxiste-léniniste au pouvoir en Afrique au sud du Sahara, fondé le 31 décembre 1969) : *Tout pour le peuple, rien que pour le peuple*.

Le discours de M. Kérékou va rapidement se traduire dans les faits. En effet le **30 novembre 1975**, la République du Dahomey a vécu, avec elle, ses armoiries et son drapeau. Dorénavant il faudra parler de la **République Populaire du Bénin**.

Pourquoi le Bénin ? Mathieu Kérékou s'est référé, sans doute, à l'histoire de son pays pour le choix de ce nom. En effet au 12^{ème} siècle s'était constitué un Etat de proie puissant et redoutable qui s'appelait : *Bini* ou *Bénin des bronzes*. Cet Etat s'est effondré en 1897³⁴ face aux Britanniques.

Le 30 novembre 1975 est aussi la date choisie par M. Kérékou pour doter son pays d'un parti unique dit parti d'avant-garde : le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (P.R.P.B.).

Le 16 janvier 1977, les forces populaires c'est-à-dire l'armée nationale du Bénin, font

³³ Cf. DAVID Philippe., *op. cit.*, p.60.

³⁴ Cf. DAVID Philippe., *op. cit.*, p.18.

échec à 90 mercenaires aéroportés venus renverser le régime. L'implication du mercenaire Bob Denard dans ce coup d'Etat manqué fait penser au pouvoir que c'est l'Elysée qui voulait se débarrasser du régime Kérékou. Car faut-il le souligner, les interventions directes de l'année française (en général pour soutenir le gouvernement en place jugé favorable à la France) ou indirectes (à travers des mercenaires dont Bob Denard était la figure emblématique ; en général pour chasser un gouvernement devenu hostile ou jugé hostile à la France) n'étaient pas rares dans ses anciennes colonies africaines.

D'ailleurs le président Mitterrand dans son allocution d'ouverture du sommet de la Baule le 20 juin 1990 l'a reconnu de façon explicite : *<<....l'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration...>>³⁵.*

Le 26 août 1977 « une loi fondamentale » est promulguée. Celle-ci instaure une Assemblée nationale toute puissante³⁶. Le Bénin va désormais vivre au rythme des mots d'ordre du parti et des slogans révolutionnaires dont le plus récurrent fut sans doute celui-ci : « *Prêts pour la Révolution ! la lutte continue !* » qui revenait comme un leitmotiv pour tous les militants du parti.

M. Kérékou demeurera au pouvoir jusqu'en 1990, l'année au cours de laquelle le pays organise une Conférence Nationale souveraine qui fera date dans l'histoire du Bénin en particulier et de l'Afrique au sud du Sahara en général. La spécificité de cette conférence tient au fait que toutes les décisions qui y sont prises prennent effet immédiatement. La conférence joue donc le rôle, à la fois, de l'exécutif et du législatif.

Or lorsque les institutions d'un pays fonctionnent normalement , le projet de loi proposé par l'exécutif c'est-à-dire le gouvernement ou la loi proposée par l'Assemblée ne peuvent entrer en application qu'après avoir été débattus à l'Assemblée. Et dans un cas

³⁵ Nous y reviendrons dans le chapitre v de la troisième partie intitulée : La FrançAfrique.

³⁶ Cf. DAVID Philippe., *op. cit.* p.63.

comme dans l'autre, la loi une fois votée doit être accompagnée des décrets d'application.

A la Conférence Nationale du Bénin comme à celle du Congo, toutes les décisions étaient exécutoires immédiatement et d'urgence.

3-/ Le domaine économique.

Le Bénin est un petit pays de transit dont les principales activités sont l'agriculture (essentiellement le coton) et les services, en particulier le commerce et les activités portuaires. Cette dernière activité a valu au pays le qualificatif de l'«Etat- entrepôt ». En effet le Bénin importe plus de marchandises qu'il n'en a besoin. En ce qui concerne le riz par exemple, les besoins annuels du pays sont évalués à 54.000 tonnes ; pourtant le pays en importe 200.000. Le reste est stocké et réexporté vers le Nigeria, le Niger, le Burkina Faso ou le Togo. Sur 100% de marchandises importées par le Bénin, 20% seulement sont absorbés par le marché national. Ceci veut dire que 80% des marchandises sont réexportées³⁷. Cela génère une économie parallèle et des trafics que l'Etat n'arrive pas à contrôler. Cette économie qui ne figure dans aucune statistique officielle est appelée ici et ailleurs en Afrique au sud du Sahara : *l'économie informelle*. Au Bénin 95%³⁸ de l'économie est «informelle ». Ce qui constitue un manque à gagner important pour les finances publiques, car les acteurs de l'économie informelle ne paient pas d'impôts et presque pas de taxes parce que l'Etat n'a aucun contrôle sur leurs activités.

Cependant, nous nous sommes souvent demandés pourquoi cette économie qui obéit à la loi de l'offre et de la demande comme l'économie classique est-elle qualifiée d'informelle ? Le qualificatif «vitale » ne serait-il pas plus approprié pour désigner cette économie ? Car, finalement, sans cette forme d'économie beaucoup de personnes ne survivraient pas et beaucoup de villes africaines ressembleraient à des villes fantômes sans vie ni animation.

³⁷ Cf. IGUE J.O., SOULE B G., *L'Etat— entrepôt au Bénin*, Paris, Ed. Karthala, 1992.

³⁸ Cf. DAVID Philippe, *Le Bénin*, Paris, Ed. Karthala, 1998, p.92.

Mais malgré son importance, cette économie « vitale » n'intéresse pas les observateurs, les investisseurs potentiels, les organismes internationaux. Ce qui les intéresse c'est l'économie formelle, officielle. D'où cette interrogation : Pendant trente ans (1960-1990), qu'est-ce que les autorités ont fait en matière économique ?

Il sied peut-être ici de commencer par relever les propos d'un des fils du pays, en la personne de Albert Tévoédjrè, sur le développement économique : *«La décolonisation politique et administrative ne s'est pas étendue aux réalités économiques de ces pays (africains) ; les paysans demeurent totalement hors du coup ; les élites égoïstes sont les fossoyeurs du développement ; techniques et produits importés sont incohérents ou inadaptés >>.* Par conséquent il préconise la mise en place d'un «contrat de solidarité » qui doit *« assurer aux exclus du Tiers monde notamment aux paysans, le droit à l'initiative, à la décision, à la responsabilité ; exprimer la volonté de chaque pays neuf de compter sur ses propres forces afin de parvenir à la pleine maîtrise de son économie ; contraindre les entreprises transnationales à l'élaboration d'un code de conduite permettant de définir par la négociation un cadre de coopération responsable»*³⁹.

Ces propos vont interpeller les politiques qui essaieront de les traduire dans les faits en élaborant le premier plan quadriennal du pays. Ce plan affichait entre autres objectifs ; de donner la priorité à la production rurale, de développer des cultures riches, d'intensifier les échanges extérieurs, de réformer substantiellement l'enseignement en y introduisant la pratique agricole et l'étude des coopératives, de donner une priorité absolue aux investissements productifs, de planifier : une régionalisation équilibrée, l'animation rurale par le parti P.D.U. au pouvoir et les mouvements de jeunesse, la déconcentration administrative et

³⁹ Cf. TEVOEDJRE Albert cité par DAVID Philippe, *Le Bénin*, Paris, Ed. Karthala, 1998, p.p.82-83. Voir aussi : TEVOEDJRE Albert, *La pauvreté, richesse des peuples*, Paris, Ed. Ouvrières, 1978, p.p 141-186. M.Tévoédjrè était à l'époque, Directeur de l'Institut International d'Etudes Sociales, un institut créé par l'Organisation Internationale du Travail en 1960. Parmi les divers programmes de recherche de ce institut figurait l'étude des conditions et des formes d'un nouvel ordre international qui intègre les dimensions économique et socio-culturelle du développement dans un même contrat fondé sur les valeurs humaines de justice, de responsabilité et de solidarité.

conseils de village.

Or dit le proverbe : «*Qui trop embrasse mal étreint* ». Le programme était semble-il trop ambitieux pour un Etat à peine indépendant et en un temps relativement court. Mais cela n'excuse pas tout. «*Les réticences paysannes et parfois les interdits religieux ou psychologiques, le mépris des encadreurs pour le monde rural, celui plus impitoyable encore des banques pour les sollicitateurs de petits prêts,...*»⁴⁰ sont autant de raisons qui ont entraîné l'échec du plan quadriennal. Pendant la période marxiste, un certain nombre d'idées seront reprises avec plus ou moins de réussite dans le développement rural et l'école. A cet effet, le pouvoir va créer des Groupements Révolutionnaires à Vocation Coopérative (G.R.V.C.), des animations rurales, des champs collectifs, des Centres d'Appui Régionaux au Développement Rural (C.A.R.D.E.R.), des «Clubs 4D », etc. Ainsi il n'est pas rare, affirme Philippe David, de rencontrer des «*paysans paysans qui se souviennent de la réelle présence auprès d'eux des agents de l'Etat ; de l'activité multiple des C.A.R.D.E.R. avec les responsables de districts, agents de sous-secteurs et encadreurs de village ; des espoirs suscités chez les jeunes ruraux initiés à l'organisation coopérative au sein des Clubs 4D*»⁴¹.

Toutefois, le népotisme, la concupiscence, l'hypertrophie de la fonction publique où le nombre des fonctionnaires est passé de 9.000 dans les années 60 et au début des années 70 à 47.000 dans les années 80, ajoutée à cela la corruption au sujet de laquelle Marie- Elise Gbédo, ancien ministre et candidate à l'élection présidentielle de mars 2.001 déclarait : «*Si j'arrive à juguler cette corruption qui, au Bénin, atteint 50 milliards de franc C.F.A. (1 euro = 650 F C.F.A) par an, soit le tiers du produit intérieur brut annuel,... je n'aurai pas besoin des bailleurs de fonds pour créer des hôpitaux, des écoles, des emplois et insuffler une meilleure dynamique au secteur privé*»⁴², ont ruiné les espoirs des dirigeants de jeter les

⁴⁰ Cf. DAVID Philippe, *Le Bénin*, Paris, Ed. Karthala, 1998, p.84.

⁴¹ Cf. DAVID Philippe, *op. cit.* p.p.84-85.

⁴² Cf. THOMAS M-J., «Marie- Elise Gbédo : Une belle amazone dans la course à la présidence » in *Divas* n° 15 février 2001, p.p.12-15.

bases d'un développement économique durable au Bénin.

4-I Le domaine socio-démographique.

La population béninoise a été estimée en 2.000 à 6.000.000 habitants sur la base du recensement de 1992. Cette population est constituée essentiellement de *Fon* et apparentés 66% ; de *Bariba*, 10% ; de Yoruba, 9% ; d'*Adja*, 4% ; de *Betammaribé*, 5% et autant de *Peuhl*.

La plus grande partie de la population est composée des ruraux 64% contre seulement 36% des citadins. La moitié de la population a moins de 20 ans. Et, selon le rapport annuel de l'UNESCO de 1994, le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 63% chez les hommes et de 74, 2% chez les femmes.

En outre le Bénin est sans doute l'un des rares pays africains, si ce n'est le seul, à avoir gardé des traditions assez vivaces en matière de croyances. 61% des Béninois sont animistes ou appartiennent à une religion d'origine traditionnelle (en comparaison avec les autres pays de notre étude, le pourcentage des animistes est de 45% au Cameroun, de 19% au Congo et de 15, 4% en Côte d'Ivoire) ; les chrétiens représentent 22% de la population et les musulmans

15%. Les autres religions représentent 2%⁴³. Cela s'explique par le fait que beaucoup de Béninois sont restés attachés à leurs traditions. C'est le cas de la société *Bariba* qui est restée assez hiérarchisée «avec ses ilotes anciens esclaves, ses éleveurs *peuhl* associés, ses roturiers

et sa noblesse équestre de chevaliers au sens étymologique du terme, fiers de leurs

fantasias et de leurs étalons ; collectiviste par ailleurs pour la terre et le travail, ayant

*particulièrement développé, comme les Fon, les associations d'entraide collective *igberu* >>⁴⁴.*

Autre trait caractéristique «*la cohésion politique et religieuse des communautés Fon, Adja,*

Goun et Yoruba attachées à leurs chefferies quasi divinisées >>, quoique leur

⁴³ Cf. <http://www.izEneezf/Guide/Bénin/pays.htm>. Site consulté le 29 décembre 2002.

Ce site a été créé en 1998 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (U.E.M.O.A) et la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (C.E.M.A.C) avec l'appui de la Coopération française.

⁴⁴ Cf. DAVID Philippe, *Le Bénin*, op. cit. p.142.

pouvoir soit plus symbolique qu'autrefois, la colonisation ayant anéanti leurs royaumes. Leur situation est comparable à celle des évêques *in partibus*, c'est-à-dire des évêques sans juridiction épiscopale. Et puis le Bénin c'est la terre d'origine du *vaudou*. Même l'athéisme proclamé du marxisme-léninisme n'a pas réussi à annihiler ces croyances.

Cependant, avec un SMIG de 30 euros environ, la fluctuation des cours des matières premières notamment du coton qui représente 54% des exportations et 75% des recettes d'exportation soient à peu près le quart des ressources budgétaires, un P.I.B. dont 20% dépendent de l'aide extérieure, soit 310 millions de dollars en 1994, le drame de ces adolescents et adolescentes abandonnés par leurs familles ou carrément vendus pour servir de domestiques ou de manoeuvres dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire, la faillite d'une majorité des entreprises publiques et parapubliques, bref le Bénin des années 80 ne présente pas un visage reluisant. Dès lors reste la débrouillardise, l'économie «vitale».

L'importance de cette économie se mesure à la place qu'ont prise les «nanas Benz» ainsi appelées parce qu'elles se déplacent en *Mercedes Benz*. Ces «nanas», du moins celles qui réalisent un chiffre d'affaire important, se sont vu attribuer des passeports diplomatiques par les autorités pour faciliter leurs déplacements dans les pays voisins et surtout en Europe, en Amériques et en Asie.

L'expérience de ces «nanas», s'est exportée dans des pays voisins comme le Togo ou le Burkina Faso, avec la même réussite.

Mais leur réussite est comme l'arbre qui cache la forêt. Car la situation de la femme au pays des *Amazones*, ces femmes guerrières qui constituaient la garde des rois d'Abomey, n'est pas idyllique. En effet sur une population féminine de 2.525.000, 830.000 ont subi des mutilations sexuelles. Et ce sont essentiellement des fillettes de 6 à 8 ans. Tenues sans doute par les coutumes et la religion, la femme béninoise ne se voit pas exister sans l'aile protectrice de l'homme. En tout cas c'est ce qu'affirme Marie- Elise Gbédo (avocate de

profession) : *«L'éducation que les Béninoises ont reçue prétend que la femme n'est rien si elle n'a pas un chapeau, et, ce couvre-chef c'est l'homme »*. Marie-Elise Gbéo qui est elle même une femme divorcée, de poursuivre : *«Quand la Béninoise est divorcée, elle se terre et se sent déshonorée par sa situation. Ce n'est pas du tout mon cas. Je circule librement, car je n'ai aucune honte à vivre seule avec mes enfants de 10 et 17 ans, à ma charge »*. Pourtant concède t-elle : *«Aurais-je pu me présenter à l'élection présidentielle si j'étais encore mariée ? Certes non »*⁴⁵

Enfin le Bénin qu'il nous ait donné de voir en cette fin des années 80, est un pays malade de ses institutions au point que certains observateurs n'ont pas hésité à qualifier l'idéologie adoptée par Kérékou de marxisme- béninisme, un pays malade de son économie, un pays où petit à petit le lien social se délitait. La Conférence Nationale souveraine et l'avènement de la démocratie sortiront-ils le pays de l'ornière ? L'analyse des articles à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* relatifs au Bénin au cours de la décennie 90 nous permettra, sans doute, de répondre à cette question.

⁴⁵ Cf. THOMAS M-J., «Marie -Elise Gbéo : Une belle amazone dans la course à la présidence », in *Divas* n°15 février 2001, p.p.12-15.

CARTE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

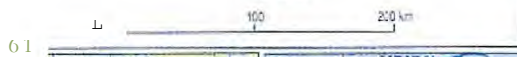
11

Capitale d'Etat
(plus de 700 000 hab.)
Plus de 1 am 000 hab. Plus
de 100 000 hab. Plus de 50
000 hab. Plus de 20 000
hab. Autre localité

Route principale
Route secondaire, Autre
route et piste

Voie ferrée
Aéroport, aérodrome
Limite de région
Limite de département
Basse Capitale de département

Barage chute
Malaïs, terrain inondable
Parc national ou réserve



CHAPITRE II :- LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN: Du Cameroun francophone et anglophone à la République du Cameroun.

Le Cameroun a une superficie de 475.440 km². Il est limité au Nord et au Nord-Est par la République du Tchad ; à l'Est par la République Centrafricaine ; à l'Ouest par la République du Nigeria ; au Sud-Ouest par l'Océan Atlantique ; au Sud par la République du Congo, la République du Gabon et la République de Guinée Equatoriale.

Le Cameroun tire son nom d'un mot portugais *camarão* (pluriel : *camarões*) qui veut dire : « crevette ». Incontestablement, c'est un portugais qui le lui a donné ; mais l'identité de ce dernier est restée indéterminée à ce jour. Sous l'influence espagnole, l'estuaire du Wouri fut désigné sous la forme de *Rio dos Camarones* ou sous celle de *Rio de los Camerones*. Sous l'influence anglaise le nom se transforme, au 19^e siècle, en *Cameroon* ou *Cameroons*. Le nom fut attribué d'emblée à la contrée sise de part et d'autre des rives du fleuve *Cameroun* et aux habitants de cette même contrée (*les Camarones*). Il fut également donné à l'actuelle ville de Douala (*at Cameroons* : à *Cameroon*).

Le 1^{er} avril 1901, les Allemands étendirent la dénomination de forme germanique *Kamerun* à l'ensemble du pays c'est-à-dire à leur colonie ; distinguant ainsi le *pays du Cameroun* de la *ville de Cameroun* qui reçut à partir de cette date le nom de Douala, du nom des populations qui habitent cette région. Les Français en ont fait : *Cameroun*.

1-/ Tableau n°2 : Présentation des principaux actants de 1960 à 1989.

PRINCIPAUX ACTANTS.

Actants individuels

Ahmadou Ahidjo, Président de la République de 1960 à 1982.

Paul Biya, Premier ministre de 1975 au **4 novembre 1982**, date à laquelle il deviendra Président de la République après la démission du Président Ahidjo. **John Ngu Foncha**, un des leaders de la partie anglophone qui s'étend de la province du nord-ouest dont le chef-lieu est Ramenda à la province du sud-ouest dont Buca est le chef-lieu. MM. **Endeley** et **Mbilé**, deux autres leaders de la partie anglophone.

Actants collectifs

Partis politiques : Union Camerounaise (U.C.) du Président Ahmadou Ahidjo ; Kamerun National Democratic Party (K.N.D.P.) de M. Foncha ; Cameroon People's National Congress (C.N.P.C.) de MM. Endeley et Mbilé ; Cameroon United Congress (C. U.C.) ; Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) ; Union Nationale Camerounaise (U. N.C.) ou Cameroon National Union (C.N.U.) créée le **11 juin 1966** suite à la fusion de l' U.C. du Président Ahidjo avec tous les partis politiques de la partie anglophone. L'U.N.C., parti unique de fait, deviendra le **21 mars 1985**, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (R.D.P.C.). C'est le parti du Président Biya.

Institutions : Armée ; gouvernement ; Centre National de la Documentation (C.N.D.), ce sont les services secrets camerounais à cette époque. Le C.N.D. deviendra le Centre National des Etudes et des Recherches (C.E.N.E.R.) le 13 avril 1989.

2-/ Le domaine politique.

L'indépendance du Cameroun a été proclamée le **1^{er} janvier 1960**. Le 21 février 1960, La république indépendante se dote d'une constitution par le biais d'un référendum. Le 5 mai de la même année, Ahmadou Ahidjo qui a été investi chef d'un gouvernement de transition le 18 février 1958 et qui, en octobre 1959, a reçu les pleins pouvoirs de la part des autorités coloniales avec pour mission de préparer entre autre le projet de constitution de la future république indépendante et le référendum, est élu logiquement président de la République. Par ailleurs le pays a connu la colonisation allemande jusqu'à la première guerre mondiale (1914-1918). Après la guerre l'Allemagne défaite se retire. Les Français et les Britanniques qui convoitaient le territoire signent un accord de partage le **4 mars 1916**. Cet accord tiendra jusqu'au 20 juillet 1922 date à laquelle le territoire est placé sous mandat de la Société des Nations (S.D.N) qui laissera Français et Britanniques administrer le territoire. Le 13 décembre

1946, le territoire passe sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) qui a remplacé la S.D.N. Jusqu'à l'indépendance, le pays demeurera séparé en deux parties : francophone et anglophone.

Au lendemain de l'indépendance, les autorités auront à coeur l'union des deux parties. La première étape fut l'adoption d'une constitution fédérale le 14 août 1961. Ahmadou Ahidjo demeure président de la République et John Ngu Foncha originaire du Cameroun méridional dans la partie anglophone devient vice-président. Désormais la dynamique vers un Etat unitaire est en marche. Le 23 mars 1965 Ahidjo et son vice-président sont réélus, au suffrage universel direct. Plusieurs partis occupent alors l'espace politique camerounais. Du côté anglophone nous pouvons citer : le Kamerun National Democratic Party (K.N.D.P.) créé par Foncha en mars 1955, le Cameroon People's National Congress (C.P.N.C.) né de la fusion du Kamerun National Congress d'Endeley et du Kamerun People's Party de Mbile en mai 1960 et le Cameroon United Congress (C.U.C.) fondé par des exclus du K.N.D.P. en 1965. Du côté francophone un seul parti domine la vie politique, c'est l'Union Camerounaise (U.C.) du président Ahidjo, parti formé le 1^{er} mai 1958.

Cependant le panorama politique du Cameroun ne serait pas complet si nous n'évoquions pas l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.), parti créé le 10 avril 1948. C'était le parti le mieux organisé du pays et le plus structuré. Ce qui, logiquement, aurait dû faire de ses dirigeants des partenaires privilégiés pour des discussions et des négociations sur l'avenir du Cameroun. Mais ces derniers, partisans d'une indépendance immédiate et totale vis-à-vis des métropoles coloniales, n'étaient pas en odeur de sainteté avec les autorités coloniales qui feront tout pour leur barrer la route du pouvoir, au point que l'U.P.C. fut même interdit un peu plus d'un an avant l'accession du pays à l'indépendance. Cette interdiction sera levée le 25 février 1960. Deux ans plus tard, alors que l'U.P.C. tient son congrès à Yaoundé le 22 janvier 1962, ses travaux sont interrompus par la police. Ses dirigeants seront

arrêtés le 11 juin 1962 et condamnés à trois ans de prison. De fait l'U.P.C. disparaît de la vie politique camerounaise. Il ne sera évoqué plus que pour relever les déclarations de tel ou tel de ses dirigeants vivant en exil, comme Woungly Massaga ou Ndeh Ntumazah ou encore Siméon Kuissu.

L'U.P.C. étant désormais hors jeu, en 1966, le président Ahidjo propose aux leaders des partis anglophones de fondre leurs partis avec l'Union Camerounaise dans une structure unifiée. Ceux-ci après moulte réflexion finissent par accéder à la demande du président Ahidjo.

Ainsi ils firent naître le **11 juin 1966** l'Union Nationale Camerounaise (U.N.C.) ou Cameroon National Union (C.N.U.). Le Cameroun entre de facto dans l'ère du parti unique. Car même si aucun texte officiel ne le consacre, dorénavant tous ceux qui veulent faire de la politique devront s'exprimer au sein de l'U.N.C.

Cette tendance au monolithisme politique va s'accroître avec l'adoption le **20 mai 1972** par référendum de la constitution instituant la République Unie du Cameroun⁴⁶. Mais pourrait-on dire : que de vies sacrifiées, que de carrières brisées sur l'autel de l'union ? En effet des exécutions sommaires aux arrestations arbitraires en passant par des emprisonnements sans jugements, la liste des atteintes aux droits de l'Homme est longue. Apparemment tараудé par l'idée d'unification des deux parties du Cameroun, le président Ahidjo était peu regardant sur la manière d'y parvenir ; faisant sans doute sienne cette maxime de Machiavel qui écrivait dans *Le Prince* : «*La fin justifie les moyens* ». Son Service d'études et de documentation (Sedoc) devenu Direction générale des études et de la documentation (Dirdoc) en 1969 puis Centre National de Documentation (C.N.D.) en 1975 serait comparable à la *Securitate* roumaine sous Ceausescu ou à la *Stasi* de l'ex- R.D.A (République Démocratique d'Allemagne).

C'est donc sans regret que la population apprendra la nouvelle de sa démission de la

⁴⁶ Cf. GAILLARD Philippe, *Le Cameroun*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989, Tome 2, p.217.

présidence de la république le **4 novembre 1982**. La révision constitutionnelle du 9 juin 1979 ayant fait du Premier ministre le dauphin constitutionnel du président de la république, c'est Paul Biya qui occupe ce poste depuis 1975 qui succède à Ahmadou Ahidjo. Ce dernier gardera la présidence de l'U.N.C. qu'il tentera en vain de faire transformer en parti- Etat. Ahidjo voulait ainsi revenir sur le devant de la scène, car s'il avait obtenu de son successeur que le parti dirigeât l'Etat, c'est lui, le président du parti et non le président de la république, qui allait déterminer les orientations de la vie politique du pays, réduisant ainsi son successeur au rôle de président fantoche. Paul Biya qui flaira sans doute la manoeuvre ne lui laissa pas cette opportunité. Ainsi Ahidjo quitte le Cameroun et part s'installer dans sa propriété près de Grasse dans le sud de la France. Après quelques atermoiements, il décide finalement de démissionner de la présidence de l'U.N.C. Biya devient donc le seul maître à bord du « bateau » Cameroun.

La population qui attendait beaucoup de ce changement à la tête de l'Etat à travers la politique dite du *renouveau*, constatera plutôt le statu quo ; car même si des hommes vont changer le système lui reste bien en place. Après tout Biya n'était-il pas un produit du système Ahidjo? Les seuls changements réels effectués par Biya sont : la réforme de la constitution le 29 novembre 1983 au terme de laquelle le poste de premier ministre fut supprimé, l'autorisation des candidatures multiples aux différentes élections, la République Unie du Cameroun devint la République du Cameroun tout court, l'U.N.C. devint le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (R.D.P.C.) le 21 mars 1985 et, le 13 avril 1989, la police politique connue jusque-là sous l'appellation de C.N.D. se transforma en C.E.N.E.R.(Centre National des Etudes et des Recherches). On pourrait ajouter à cela la courte durée de vie des gouvernements - de novembre 1982 à avril 1989, M. Biya avait déjà changé de gouvernement onze⁴⁷ fois - et une timide libéralisation de la presse. Pour les libertés publiques et le respect des droits de l'Homme, par exemple, c'est le *statu quo*.

⁴⁷Cf. GAILLARD Philippe, *op. cit.* p.112.

Ainsi Blaise Pascal Talla, homme d'affaires *Bamiléké*, P.D.G. de la société éditrice de *Jeune Afrique Economie* et chargé de mission au Groupe Jeune Afrique au moment des faits, qui refusait de céder au racket d'un policier, en fera les frais et sera détenu pendant deux mois au secret. Pour toute pièce à conviction, les autorités vont fournir à l'opinion la photo d'un impressionnant stock d'armes de guerre publiée par un journal de Douala. Or, la photo avait été prise au Mozambique et avait été découpée dans *Newsweek* ⁴⁸.

Les auteurs des complots, réels ou supposés qui menacent la sécurité de l'Etat, sont toujours jugés au mépris des droits de l'Homme. Même l'ancien président n'y échappera pas. Mêlé à un projet de coup de force qui finalement n'eut pas lieu, il est jugé par contumace pour subversion et conspiration d'assassinat le 23 février 1984. Ahidjo ne remettra plus les pieds dans son pays.

Les changements attendus n'arrivant pas, la corruption qui était déjà présente sous Ahidjo, gagne tous les rouages de la vie publique au point même que le président Biya résigné lâche à l'un de ses collègues chefs d'Etat africains : *<4Si je mets tous les prévaricateurs en prison, comment ferai-je marcher l'Etat ?>*⁴⁹

La restauration du pluralisme politique au début de la décennie 1990, apportera -t-elle les changements attendus par la population ?

3-/ Le domaine économique.

Au moment où Biya accède au pouvoir, il trouve une situation financière plus que satisfaisante. Le Cameroun s'est même vu décerné à Toronto au Canada, en septembre 1982, lors de la conférence des bailleurs de fonds des principaux pays occidentaux le brevet de « pays africain le plus dynamique »⁵⁰. En effet, la gestion du président Ahidjo était faite de prudence. Il avait par exemple refusé de doter son pays d'une chaîne de télévision estimant

⁴⁸ Cf. SOUDAN Francois, «L'affaire Talla», in *Jeune Afrique* n°1258 du 13 février 1985, p.p.8- 13.

⁴⁹ Cf. GAILLARD Philippe, *Le Cameroun*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989, Tome 2, p.

110 ⁵⁰ Cf. GAILLARD Philippe, , *op. cit.* p. 127

que cela était prématuré pour un jeune Etat qui manquait encore des infrastructures de base telles que des écoles, des dispensaires, des hôpitaux, des routes, etc.

Ainsi le Président Biya hérite d'une situation financière saine. Aux crédits non dépensés, s'ajoutent quelques trois cents milliards de francs C.F.A.⁵¹(1 euro= 650F C.F.A), hors budget, de pétrodollars car le pays compte depuis peu parmi les pays producteurs de pétrole. C'est donc avec sérénité que le président Biya décide d'augmenter de 13% les salaires des fonctionnaires et de 8% les allocations familiales. La confiance des bailleurs de fonds aidant, c'est tout aussi sereinement que le président Biya décide d'engager son pays dans des investissements dont certains se sont avérés coûteux et peu rentables ou pas du tout rentables. L'installation de la télévision dont la couverture s'étendit d'emblée à l'ensemble du territoire national en fait partie ; comme le circuit de golf que le président Biya, grand amateur de ce sport, a fait construire aux frais du contribuable et qui ne rapporte pas un kopeck à l'Etat.

Cette situation de relative prospérité pour les Camerounais va perdurer jusqu'en 1986, l'année au cours de laquelle le prix du baril de pétrole passe de 30 dollars en décembre 1985 à 10 dollars en juillet 1986, avant de s'établir autour de 15 dollars. De janvier 1986 à septembre 1987, le cours de la livre de café passe de 2,04 à 1,00 dollar, celui de la livre de cacao de 1,05 à 0,80 dollar. Et pire encore, cela s'accompagne de la baisse du dollar. La dette extérieure qui s'élève à 3,6 milliards de dollars bien que raisonnable est devenue très coûteuse car elle inclut une part importante de crédits à court terme au taux du marché. Ainsi *« les intérêts et les remboursements qui ne représentaient que 7% en 1980 et 12% en 1982, atteignent 33% en 1986 »*⁵². Voilà pour les causes exogènes de la crise.

En ce qui concerne les causes endogènes, nous pouvons relever le coût de la fraude qui a été évalué à plus de 1.500 milliards de F.C.F.A. de 1981 à 1986. Soient 600 milliards de F.C.F.A. sur les droits de douane, 500 milliards par l'usage des fausses factures, 300 milliards

⁵¹ C.F.A.= Communauté Financière Africaine.

⁵² Cf. GAILLARD Philippe, *op. cit.* p.129.

sur la solde(fonctionnaires fictifs, doubles traitements, etc.), 150 milliards de créances irrécouvrables dans les banques⁵³.

Pour juguler la crise, le président Paul Biya fait appel au civisme de ses compatriotes. Toutefois le plan de stabilisation mis en place à cet effet se heurte à l'inertie des services impliqués. A ce moment, souligne Philippe Gaillard : *«Le président comprend qu'il n'y aura pas de Nuit du 4 août⁵⁴ au Cameroun, qu'une bonne dose de coercition est nécessaire »*. A cette fin, poursuit Gaillard, *«il (le président) nomme, le 4 décembre 1987, un ministre délégué chargé de promouvoir les mesures utiles et de veiller à leur application. Sans succès spectaculaire >>*. Ce ministère est donc supprimé dans le gouvernement du 16 mai 1988.En effet, constate Gaillard, *«en 1989, les voitures de l'administration sillonnent toujours les routes, conduisant en week-end des familles de fonctionnaires, quand elles ne servent pas de taxi clandestin. Le moindre sous-chef de service passe des heures, au bureau ou chez lui, à téléphoner à ses cousins d'Europe ou d'Amérique aux frais de la princesse>>⁵⁵*. Dès lors difficile pour le Cameroun d'échapper aux « fourches caudines » du Fonds Monétaire International (F.M.I.) qui, le 19 septembre 1988, signe un accord avec le gouvernement camerounais pour un programme quadriennal d'ajustement structurel.

Pays à revenu intermédiaire⁵⁶, jusqu'à la première moitié de la décennie 80, le Cameroun rejoint, à la fin de cette même décennie, l'océan de la misère où pataugent déjà d'autres pays africains et du tiers monde.

4-I Le domaine socio-démographique.

Avec une population estimée à 15.292.000 habitants⁵⁷, le Cameroun est le pays le plus

⁵³ Cf. GAILLARD Philippe, *op. cit.*, p129.

⁵⁴ Au cours de la nuit du 4 août 1789, soit moins d'un mois après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, à l'Assemblée Nationale, la noblesse et le clergé renoncèrent à leurs droits féodaux.

⁵⁵ Cf. GAILLARD Philippe, *op. cit.* p.130.

⁵⁶ Cette dénomination désigne les pays plus ou moins riches parmi les pays sous-développés. En Afrique subsaharienne francophone, outre le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Côte d'Ivoire entraient dans cette catégorie.

⁵⁷ Cf. *L 'Etat du monde 2.000*, Paris, Ed. La Découverte, 2001.

peuplé de l'espace C.E.M.A.C.(Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) qui comprend aussi le Congo, le Gabon, la Centrafrique, le Tchad et la Guinée Equatoriale. Cette population est composée en majorité des *Peuhls*, des *Arabes Choa*, des *Mboums*, des *Mandara*, au nord ; des *Bétis*, des *Ewondos*, des *Eton*, des *Banés*, des *Mvélés*, au centre ; des *Boulous*, des *Bassas*, au sud. Les *Bamilékés* présents dans toutes les villes au sud de l'Adamaoua forment près de la moitié de la population de Douala. Les Bamouns se repartissent entre Douala, Yaoundé et Nkongsamba. S'y ajoutent les Pygmées qui peuplent toujours la forêt équatoriale.

Yaoundé est la capitale politique, administrative et intellectuelle du pays et Douala en est la capitale économique.

Le taux d'alphabétisation est de 63,4%⁵⁸. Il est de 75% chez les hommes et de 52,1% chez les femmes. Cette disparité entre les hommes et les femmes, s'explique par le fait que les traditions et la religion, surtout musulmane dans le Nord, n'encourageaient pas la scolarisation des jeunes filles. Si au Sud, l'implantation du christianisme a eu des progrès assez rapides, dans le Nord les progrès ont été plus lents. Malgré cet handicap qu'est la faible scolarisation, la femme camerounaise, au contraire de la femme béninoise qui ne se sent pas considérée dans la société si elle n'est pas mariée, la femme camerounaise se sentirait plus dégourdie, plus libérée.

L'écrivain Calixte Beyala qui abonde dans ce sens donne cette définition de la Camerounaise : << *Voilà la définition non exhaustive de la Camerounaise : une sacrée personnalité de femme, pétrie de tendresse et d'espoir, petite grande dame qui ne cesse de clamer : impossible n'est pas camerounais* »⁵⁹. La création d'un ministère de la Condition féminine dès 1984 ainsi que la prise des dispositions juridiques visant à protéger « *leur accès à l'école, leur droit au voyage sans l'autorisation du mari, l'égalité des salaires à*

⁵⁸ Cf. *Afrique Centrale : des médias pour la démocratie*, Institut Panos Paris, Paris, Ed. Karthala, 2.000, p.61.

⁵⁹ Cf. BEYALA Calixte., « La Camerounaise », in *Afrique Magazine* n°199 avril 2002, p.87.

diplômes égaux avec les hommes, leur accès au crédit, etc >>⁶ , ont sans doute beaucoup contribué à l'émancipation de la femme camerounaise.

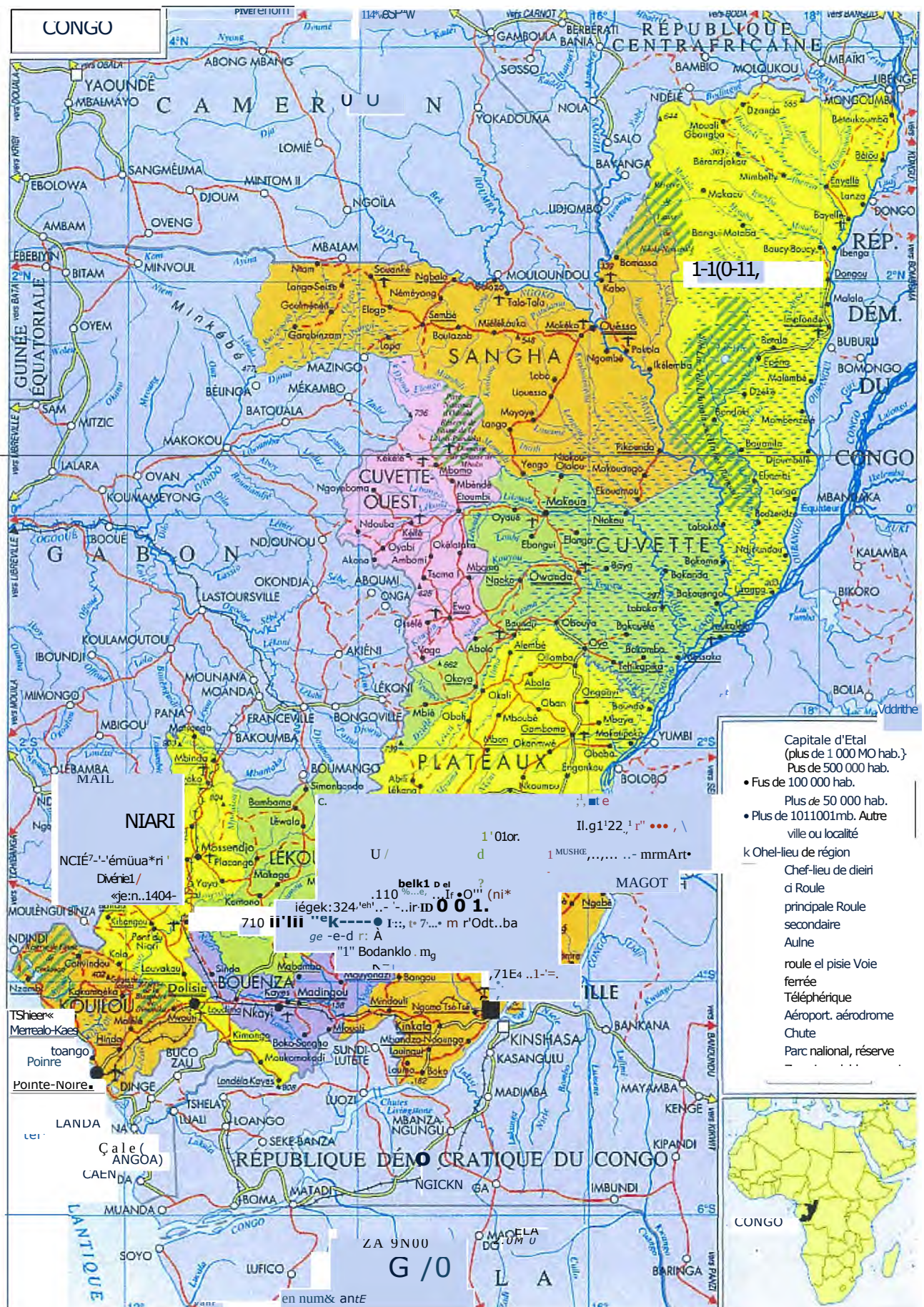
Le Cameroun est officiellement un pays bilingue, mais dans la réalité c'est la langue de Molière qui tient le haut du pavé. Ainsi remarquait Philippe Gaillard : *«Un originaire de l'ex-territoire britannique jouit de certaines facilités, notamment d'équivalence de diplômes, pour accéder à l'enseignement supérieur ou à la fonction publique ; s'il ne s'exprime pas convenablement en français, il s'intègre difficilement tant à l'université que dans l'administration»*⁶¹.

Finalement même si l'enseignement des deux langues officielles le français et l'anglais a été rendu obligatoire dans l'ensemble du pays, il y a très peu de Camerounais totalement bilingues. Ce qui aurait pu être un atout est en définitive un handicap car les Camerounais de la partie anglophone ne peuvent pas communiquer facilement avec ceux de la partie francophone et vice versa ; dans un pays qui n'a pas de langue nationale. Ce qui n'est pas le cas au Congo, par exemple, où en plus de la langue officielle les Congolais ont deux langues nationales qui permettent aux habitants du Nord de communiquer avec ceux du Sud sans intermédiaire.

^{6°} Cf. PONTIE Emmanuelle., « Le second pouvoir », in *Afrique Magazine* n°199 avril 2002, p.76.

⁶¹ Cf. GAILLARD Philippe, *Le Cameroun*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989, Tome 2, p.115.

CARTE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.



CHAPITRE III :- LA REPUBLIQUE DU CONGO: De la République du Congo à la République Populaire du Congo.

Le Congo a une superficie de 342.001=2. Il est délimité au Nord par la République Centrafricaine, au Nord-Est par la République Démocratique du Congo, ex-Zaïre, au Nord-Ouest par la République du Cameroun, à l'Est par le fleuve Congo et la République Démocratique du Congo, à l'Ouest par la République du Gabon et au Sud par l'enclave du Cabinda et l'Océan Atlantique.

1-/ Tableau n°3 : Présentation des principaux actants de 1960 à 1989.

PRINCIPAUX ACTANTS.

Actants individuels :

Fulbert Youlou, prêtre passé à la politique en 1956, l'abbé Fulbert Youlou devient chef du gouvernement du Moyen-Congo en novembre 1958. Il sera Président de la République du Congo de 1960 au 15 août 1963.

Jacques Opangault, animateur au Congo de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.), il est ministre des travaux publics du Président Youlou de 1960 à juin 1961, date à laquelle il devient Vice-président de la République du Congo.

Jean Félix Tchicaya, délégué du Moyen-Congo à la Constituante de 1946, il sera le représentant au Congo du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.).

Alphonse Massamba-Débat, président de l'Assemblée Nationale de juin 1959 à mai 1961, il est ensuite ministre du plan jusqu'en juin 1963. M. Massamba-Débat sera élu Président de la République le 19 décembre 1963 par l'Assemblée Nationale.

Pascal Lissouba, Premier ministre du Président Massamba-Débat de décembre 1963 au 26 avril 1966 avec le portefeuille de l'agriculture. C'est lui qui initia le programme des nationalisations ciblées.

Marien Ngouabi, Président de la République du 31 décembre 1968 au 18 mars 1977, il initia le programme de nationalisation tous azimuts.

Joachim Yombi-Opango, Président de la République de mars 1977 au 5 février 1979.

Denis Sassou Nguesso, Président de la République de février 1979 à août 1992. Il est redevenu Président de la République à la suite de la guerre civile de juin à octobre 1997.

Actants collectifs :

Partis politiques : Parti Progressiste Congolais (P.P.C.) de Jean Félix Tchicaya ; Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) de Jacques Opangault ; Union Démocratique de Défense des Intérêts des Africains (U.D.D.I.A.) de l'abbé Fulbert Youlou ; Mouvement National de la Révolution (M.N.R.) de Massamba-Débat ; Parti Congolais du Travail (P.C.T.) de Marien Ngouabi.

Institutions : Armée, gouvernement, Conseil National de la Révolution (C.N.R.), Comité Militaire du Parti (C.M.P.).

Autres actants : Syndicalistes.

2-I Le domaine politique.

Au moment où le Congo accède à l'indépendance le 15 août 1960, le multipartisme est une réalité depuis quatre ans, dans le pays. Trois partis ont alors pignon sur rue. Ce sont : le Parti Progressiste Congolais (P.P.C.) de Jean Félix Tchicaya, le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) de Jacques Opangault et l'Union Démocratique de Défense des Intérêts des Africains (U.D.D.L.A.) de l'Abbé Fulbert Youlou.

En 1958, la constitution de la 5^{ème} République française offre deux options aux Colonies françaises d'Afrique Noire :

- acquérir le statut de république tout en demeurant au sein de la communauté française
- accéder tout de suite à l'indépendance avec renoncement à l'aide financière française.

A l'exception de la Guinée d'Ahmed Sékou Touré qui a choisi la deuxième option, les autres colonies dont le Congo, ont préféré la première option.

C'est l'Assemblée Nationale de cette république semi-autonome qui, le 21 novembre 1959, fait de l'Abbé Fulbert Youlou, le premier président de la République du Congo. C'est sous sa direction que le Congo va accéder à l'indépendance. La république indépendante se dote d'une nouvelle constitution le 2 mai 1961. Youlou demeurera au pouvoir jusqu'à la mi-août 1963 où lâché par Paris, il démissionne sous la pression des syndicalistes et de la rue qui après avoir cassé la prison de Brazzaville, voulaient se diriger au palais présidentiel pour déloger son locataire. Le principal reproche que les syndicalistes firent à Youlou fut son laxisme, sa volonté de maintenir le statu quo laissé par les colons.

Un gouvernement provisoire est formé le 15 août 1963. Sa direction sera confiée à Alphonse Massamba-Débat qui n'est pas un inconnu pour les Congolais. En effet, c'est un élu de l'U.D.D.I.A., le parti du président Youlou. Il a été président de l'Assemblée Nationale de juin 1959 à mai 1961. A partir de cette date il entre au gouvernement pour occuper le poste de ministre du Plan. Mais son franc-parler et sa critique des politiques menées par le

gouvernement vont lui coûter son poste de ministre, moins de deux ans après sa nomination. *«C'est donc auréolé de la réputation de Monsieur propre que MassambaDébat est porté à la tête du gouvernement provisoire»*⁶².

Le 8 décembre 1963, le gouvernement provisoire soumet une nouvelle constitution à l'appréciation des Congolais par le biais du référendum. Sans surprise le « oui » l'emporte avec 86,1% des voix. Le même jour les Congolais durent élire leurs députés. Contrairement aux élections précédentes, il n'y a qu'un parti qui présente des candidats : le Mouvement National de la Révolution (M.N.R.). Ce parti regroupe tous ceux qui, au lendemain de ce que les Congolais appellent les « Trois Glorieuses » c'est-à-dire les 13, 14, et 15 août 1963 qui se soldèrent par la démission puis l'incarcération de l'abbé Fulbert Youlou, prônant un changement radical par rapport aux méthodes colonialistes dont Youlou était le symbole.

Le 19 décembre 1963 les députés de la nouvelle assemblée issue des élections du 8 décembre élisent Massamba-Débat président de la République. Le 24 décembre il nomme Premier ministre Pascal Lissouba. Le président Débat sera le concepteur du socialisme «bantou » c'est-à-dire un socialisme adapté aux réalités congolaises. Sous sa direction le Congo va jeter les bases d'une industrialisation⁶³ qui fera du pays la locomotive économique de la sous-région Afrique Centrale.

Le M.N.R. qui jusque-là était un parti unique de fait, *« devient un parti unique de droit en juillet 1964 et impose au gouvernement l'obligation de respecter sa charte>> »*. En août les jeunes se regroupent au sein de la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution (J.M.N.R.) qui se veut le fer de lance de la révolution.

Ainsi, lorsque l'ancien président Youlou réussit à s'évader le 25 mars 1965, pour la J. M.N.R. la faute en revient à l'armée qui n'a pas fait correctement son travail. Le président Débat semble se ranger à l'avis des jeunes à qui il va confier les postes clefs du gouvernement

⁶² Cf. MONGA Célestin., « De l'indépendance à nos jours » in *Marchés Nouveaux* n°1 mars 1997 p.p.30-37.

⁶³ Nous y reviendrons dans la section consacrée à l'économie.

⁶⁴ Cf. SORET Marcel, *Histoire du Congo*, Paris, Ed. Berger-Levrault, 1978, p.201.

qui vient d'être remanié et va être peu regardant sur leurs agissements. En effet la J.M.N.R. forte de la confiance du président ira jusqu'à faire des patrouilles, un rôle que seule l'armée était censée assumer. La J.M.N.R. arrivera même à obtenir « *la destitution du capitaine Marien Ngouabi, chef du bataillon de para-commando* »⁶⁵. Excédée par le comportement de la J.M.N.R., l'armée se rebiffe et décide de réagir en mettant à sac leur permanence. C'est dans cette embrouillamini que fut créée le 22 juin 1965 : l'Armée Populaire

Nationale (A.P.N.).

Cette situation va engendrer un climat de tension au sein du pouvoir. Ainsi les rapports entre le président Débat et son premier ministre Pascal Lissouba se distendent ; au point que ce dernier donne sa démission le 26 avril 1966. Il est remplacé par Ambroise Noumanzalaye l'un des membres influents du Parti. Cette nomination, au lieu d'apaiser les esprits au sein du parti et du gouvernement, va plutôt les enflammer. Noumanzalaye contraint à la démission, quitte la tête du gouvernement en décembre 1967. A partir du « *12 janvier 1968, le président Débat décide d'assumer lui-même la direction du gouvernement* »⁶⁶. Malgré tout, le président sent que la situation lui échappe de plus en plus au profit de l'armée qui le 31 juillet 1968 prend le pouvoir suite à un mouvement insurrectionnel provoqué entre autre par l'arrestation du capitaine Marien Ngouabi.

C'est alors le lieutenant Poignet, ministre de la Défense depuis janvier 1968, qui assume les fonctions de Chef d'Etat. Il fait tout de suite libérer le capitaine Ngouabi à qui il confie le commandement de l'A.P.N. faisant de lui le numéro un du régime, de fait. Marien Ngouabi va rappeler Massamba-Débat au pouvoir le 4 août 1968 et obtiendra de lui la démission du gouvernement et la rédaction d'un nouveau projet de constitution. En lieu et place du M.N.R. Ngouabi crée le Conseil National de la Révolution (C.N.R.) dont il prend la tête. La constitution de 1963 est abolie. Un acte fondamental régit dorénavant la vie politique

⁶⁵ Cf. SORET Marcel, *Histoire du Congo*, Paris, Ed. Berger-Levrault, 1978, p.201.

⁶⁶ Idem.

de la République du Congo. Pour l'essentiel il stipule que :

«Le Conseil National de la Révolution conçoit, dirige, contrôle et coordonne l'action du parti et de l'État. Le Premier ministre dirige la politique de la nation, préside le conseil des ministres qui sont responsables devant lui, nomme aux postes importants de l'administration et est responsable devant le Conseil National de la Révolution»⁶⁷.

Le 20 août , un gouvernement présidé par le capitaine Alfred Raoul est mis en place. Le président Débat réduit au rôle de président fantoche démissionne définitivement le 4

septembre 1968 et se retire dans son village à Mboko. La direction du C.N.R. proclame sa volonté de poursuivre dans la voie du socialisme et pour ramener la paix dans le pays proclame l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

Nommé chef de l'Etat le **31 décembre 1968** Marien Ngouabi, devenu commandant, annonce qu'il basera sa politique sur la lutte contre le capitalisme et la protection des ennemis du capitalisme. Il entend poursuivre les nationalisations et annonce que la coopération avec la France sera maintenue mais sur un pied d'égalité.

Un an plus tard, jour pour jour, c'est-à-dire le **31 décembre 1969**, Marien Ngouabi porte le Parti Congolais du Travail (P.C.T.) sur les fonts baptismaux. Le premier parti marxiste-léniniste en Afrique était né. Le congrès constitutif du nouveau parti approuve la nouvelle constitution qui sera promulguée le 3 janvier 1970. On enregistre trois changements majeurs dans cette nouvelle constitution. La République du Congo est transformée en **République Populaire du Congo (R.P.C.)**. Deuxième innovation, le drapeau tricolore (vert, jaune, rouge) est remplacé par un drapeau rouge vif, frappé de deux palmes vertes en haut à gauche du côté de la hampe, entourant un marteau et une houe croisés surmontés d'une étoile à cinq branches. Le troisième changement concerne l'hymne :la « Congolaise » est remplacée par les « Trois Glorieuses » en référence aux 13, 14, et 15 août 1963. Par ailleurs la Constitution précise que ses principes de base sont marxistes-léninistes.

⁶⁷Cf. SORET Marcel, *op. cit.* p.202.

Le 23 mars 1970, le pouvoir doit faire face à une première tentative de coup d'Etat menée par le lieutenant Kikanga. Le 22 février 1972, il fait échec à une deuxième tentative de coup d'Etat menée par l'aile gauche du parti, à la tête de laquelle se trouve Ange Diawara.

Etait-ce une conséquence des turbulences que le pays venait de connaître ou l'expression de la volonté du président d'associer davantage les Congolais à la prise des décisions ? Toujours est-il que le 16 mai 1973, les autorités annoncent l'élaboration d'une nouvelle constitution prévoyant l'élection des députés au suffrage universel ainsi que ceux des conseillers régionaux et municipaux. Le poste de premier ministre qui avait été supprimé est rétabli. Cette constitution est approuvée au référendum du 29 juillet 1973 par 73,5% des voix. Quant à la liste unique du P.C.T. pour les 115 sièges de l'Assemblée nationale, elle obtient 68,2% des voix. Un nouveau gouvernement est constitué le 31 août 1973 avec à sa tête Henri Lopès.

Pour faire face à la corruption, à la concussion et aux détournements des deniers publics, le président Ngouabi lance le mouvement de la « radicalisation » à travers une allocution radiotélévisée où il annonce l'épuration des milieux politiques et gouvernementaux.

C'est la déclaration du 12 décembre 1975. Le Bureau politique du P.C.T. est remplacé par un « état-major révolutionnaire spécial » et à la « primature », terme pour désigner le lieu de travail du premier ministre, Louis Sylvain Goma succède à Henri Lopes.

Le 18 mars 1977, la troisième tentative pour renverser le régime sera la bonne : Marien Ngouabi est assassiné.

Le 5 avril le colonel Jacques Joachim Yombi-Opango prête serment et jure fidélité aux principes du marxisme-léninisme. Un Comité Militaire du Parti (C.M.P.) est mis en place. Sa tâche immédiate est l'organisation des obsèques du président assassiné. Après les obsèques,

Yombi-Opango s'impose à la tête de l'Etat. Il s'octroie le grade de Général de brigade. Sa gestion hasardeuse de l'économie et son train de vie dispendieux ajoutés aux paiements

irréguliers des salaires, feront de lui un président très impopulaire que le Colonel Denis Sassou Nguesso, alors numéro 2 du régime, n'aura aucun mal à écarté du pouvoir le 5 février 1979. Toutefois, Sassou dut attendre la tenue du ^{Sème} congrès extraordinaire du P. C.T. qui se tint du 26 au 31 mars 1979 pour être désigné officiellement président du P. C. T., chef du gouvernement et chef de l'Etat. Le 9 juillet Sassou Nguesso fait adopter une nouvelle constitution.

Le boum pétrolier aidant, le Congo va connaître une période de relative prospérité jusqu'à la fin des années 80 où la baisse des prix des matières premières en général et du baril de pétrole en particulier combinés au népotisme, à la concussion, pour ne citer que ces deux maux, vont entraîner le pays à la faillite. Dès lors l'ouverture démocratique qu'annoncent la «perestroïka » et la «glasnost » initiées dès 1985 par Mikhaïl Gorbatchev, alors président de l' Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U.R.S.S.) et la chute, en novembre 1989, du mur de Berlin qui symbolisait la séparation du monde en deux blocs ; socialiste d'un côté et capitaliste de l'autre, vont apparaître aux yeux des Congolais comme des goulets de sauvetage auxquels il fallait absolument s'accrocher pour ne pas rater un rendez-vous important avec l' histoire. Les autorités, d'abord attentistes, finirent par se ranger à ce point de vue.

34 Le domaine économique.

Brazzaville, la capitale de la République du Congo, fut la capitale administrative de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.)⁶⁸. Dès l'indépendance le Congo va hériter de cette administration à laquelle le gouvernement doit consacrer 18% du produit intérieur brut pour son fonctionnement. Cette facture s'est encore alourdie les premières années de l' indépendance (en 1963 par exemple les frais de fonctionnement de l'administration sont passés à 23% du produit intérieur brut) à cause des charges de souveraineté et à la

L'A.E.F. regroupait toutes les colonies françaises en Afrique Centrale. Cette fédération comprenait :Le Moyen-Congo(actuelle république du Congo), le Gabon, l'Oubangui-Chari(actuelle république Centrafricaine), le Tchad et plus tard le Cameroun.

réintégration des fonctionnaires congolais jusque-là disséminés dans l'ensemble de l'A.E.F. qui n'avait pas les moyens financiers pour pouvoir les garder. L'administration et les structures héritées de la colonisation comme l'Agence Transéquatoriale de Communication (A.T.E.C.) ne pouvant absorber l'ensemble des cadres rapatriés et ceux qui venaient de terminer leurs études, car faut-il le souligner, le Congo était le seul pays de l'A.E.F. à compter, déjà en 1958, « 30.000 cadres de qualification variable »⁶⁹; les autorités se devaient de réagir.

C'est au président Massamba-Débat qu'on doit le premier plan de développement économique du Congo après l'indépendance. En effet dès son accession à la présidence de la République le 19 décembre 1963, l'ancien ministre du plan du président l'abbé Fulbert Youlou, veut doter le pays d'infrastructures pouvant assurer son décollage économique. Ainsi il décide le lancement du plan quinquennal 1964-1968 dont les objectifs principaux sont le développement de l'agriculture et l'industrialisation du pays.

Dans cette optique, les autorités mettent en place le Bureau pour la Création et le Contrôle des Organismes publics (B.C.C.O.) en 1965. Les investissements productifs du secteur public en cours en 1968, exécutés par le B.C.C.O., s'élevaient à plus de 6,7 milliards. Ils concernaient les secteurs suivants : 2,2 milliards pour l'usine textile de Kinsoundi, 2,1 milliards pour la cimenterie de Loutété, 0,7 milliard pour l'hôtel Cosmos, environ 0,5 milliard pour chacune des usines d'allumettes de Bétou et de la verrerie de Pointe-Noire, 0,3 milliard pour l'usine de disques, 0,1 milliard pour les installations de poissons séché et fumé de Mossaka et 0,1 milliard pour divers petits projets industriels (briqueterie, usine de cahiers, menuiserie). Il faut ajouter à cela 0,6 milliard pour les recherches minières (organisées par le Bureau Minier Congolais et financées par la France, l'ex-U.R.S.S. et l'O.N.U.) et les études relatives au barrage de M'Pama dans la région de Djambala. Enfin plus de 0,2 milliard furent

⁶⁹ Cf. AMIN S., COQUERY-V1DROVITCH C., *Histoire économique du Congo : 1880-1968-2'* édition, Paris, Ed. Anthropos, 1969, p.60.

consacrés aux équipements des diverses entreprises d'Etat (la R.N.P.C. : Régie Nationale des Palmeraies du Congo, l'OF.NA.COM. : Office National du Commerce, l'O.N.C.P.A. : Office National de Commercialisation des Produits Agricoles, l'O.C.H. : Office de Construction des Habitations et la S.N.E. : Société Nationale de l'Energie), financés essentiellement par l'aide étrangère notamment sous forme de dons ou quasi-dons (crédits chinois sans intérêt remboursables en 10 ans à partir de 1980), sous forme de prêts à long terme (crédits soviétiques portant un intérêt de 2,5% remboursables en 12 ans) ou sous forme de crédits fournisseurs de la Grande-Bretagne, du Japon et de la République Fédérale d'Allemagne (allant de 5 à 7 ans et portant intérêts de 4,5 à 6,5%)⁷⁰.

Cette volonté de bâtir une économie autocentrée et autodynamique sera poursuivie par le président Marien Ngouabi quoique plus préoccupé par l'idéologie et le politique que par l'économique. Sa contribution majeure sur le plan économique fut sans doute sa détermination << à briser le monopole des sociétés françaises installées au Congo, afin de permettre aux Congolais d'avoir le contrôle des principaux leviers de l'économie >>⁷¹.

Ainsi au terme de l'Ordonnance du 24 octobre 1969, Marien Ngouabi dénonce la convention du 23 juin 1959 modifiée le 11 novembre 1960 relative à la réorganisation de l'Agence Transéquatoriale de Communications (A.T.E.C.) qui avait le monopole des transports maritimes, fluviaux, ferroviaires et routiers en Centrafrique, au Tchad, au Gabon et au Congo. Cette agence devient dès lors propriété de l'Etat congolais sous la dénomination : Agence Transcongolaise de Communications (A.T.C.).

Après avoir pris l'ordonnance susdite Marien Ngouabi prononça une allocution où il justifiait sa décision devant ses compatriotes en ces termes: *«Comment pouvons-nous expliquer au peuple congolais que le chemin de fer Congo-Océan en exploitation chez nous depuis 1934, n'appartient pas au Congo ? Que le port de Pointe-Noire et de Brazzaville,*

⁷⁰ Cf. AMIN S., COQUERY-VIDROVITCH C., *op. cit.* p.70.

⁷¹ Cf. NGOLONGOLO Apollinaire., *L'Assassinat de Marien Ngouabi*, Brazzaville, Auto Édition, 1988, p.25.

leviers importants de notre développement économique, ne sont pas notre propriété ? Ces infrastructures qui sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans cette seconde phase de notre révolution, doivent rapidement être placées sous le contrôle du gouvernement congolais, si nous ne voulons pas arriver à une désarticulation de l'effort que nous sommes déterminés à fournir dans les mois à venir »⁷².

A l'actif du président Ngouabi on peut citer également la construction d'une raffinerie de pétrole destinée à assurer au Congo une autonomie en produits raffinés, même si cette raffinerie construite en 1976, présentera des vices de fabrication et ne sera pas mise en marche sous sa présidence.

La majorité des entreprises nationalisées vont malheureusement devenir quelques années seulement après des véritables tonneaux des Danaïdes où l'Etat investit à fonds perdus. La mauvaise gestion, les effectifs pléthoriques et les détournements de deniers publics sont passés par là. En plus d'une balance des paiements déficitaire de 1,8 milliards de francs CFA, en 1976, l'Etat doit faire face au cours de l'année 1977⁷³ à la fermeture des mines de potasses de Makola près de Pointe-Noire, la capitale économique, et à la baisse de la production pétrolière qui atteint —32,5 % par rapport à l'année précédente. Tel est l'état économique de la République Populaire du Congo que viendra trouver le président Jacques Joachim Yombi-Opango qui ne fit rien pour arranger les choses.

Le président Denis Sassou Nguesso essaya grâce aux pétrodollars de restructurer les entreprises publiques et parapubliques, sans succès. En effet s'il avait mis de l'argent, il ne s'est pas attaqué aux causes qui faisaient de ces entreprises de véritables gouffres financiers pour les finances publiques c'est-à-dire grosso modo le népotisme et la concussion. Même les sociétés créées sous sa présidence notamment l'Industrie Africaine du Disque, l'Usine de transformation du Manioc de Mantsoumba ou la Société Congolaise et Avicole de Louvakou,

ⁿ Cf. NGOLONGOLO Apollinaire, *op. cit.* p.26.

⁷³ Cf. BAYONNE O., MAKIMOUNA-NGOUALAT J. C., *Congo-Brazzaville : diagnostic et stratégies pour la création de valeur*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, p.35, collection : Etudes Africaines.

toutes ont mis la clef sous le paillason à l'orée de la décennie 90 à cause des mêmes maux. Le plan quinquennal 1982-1986, dont l'objectif principal était le désenclavement de l'arrière pays, fut un échec. L'Etat s'étant lourdement endetté pour la réalisation de ce plan au moment où le baril de pétrole était à 30 dollars, la chute du prix du baril à 10 dollars en juillet 1986, va placer l'Etat dans une situation très difficile. Avec une dette extérieure qui s'élève désormais à 1000 milliards de francs C.F.A.(soit 1,6 milliard d'euros), le Congo est devenu le pays le plus endetté par tête d'habitant au monde.

4-/ Le domaine soda-démographique.

Le Congo est l'un des pays les plus sous peuplés du continent africain. En comparaison la Côte d'Ivoire qui a une superficie inférieure à celle du Congo (soit 318.000km² contre 342.000km² pour le Congo), compte presque six fois plus d'habitants que le Congo (soit 17.000.000 habitants contre 2.900.000 habitants pour le Congo).

La population congolaise est concentrée le long du chemin de fer Congo-Océan qui doit son nom au fait qu'il relie la capitale politique, Brazzaville arrosée par le fleuve Congo (deuxième fleuve du monde par son débit 30.000m³/s après l'Amazone) et la capitale économique, Pointe-Noire située au bord de l'Océan Atlantique. Le chemin de fer dessert aussi la troisième ville du pays, Loubomo ainsi que la quatrième ville, N'Kayi. Plus de 60% des Congolais vivent en ville. Ce qui en fait l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique au sud du Sahara.

Le Congo a pour langue officielle, le français. Mais le pays compte aussi deux langues nationales. Ce sont le *lingala* et le *munukutuba*. Le lingala est parlé essentiellement dans le Nord du pays et dans plusieurs arrondissements de Brazzaville que sont : les arrondissements n°6, Talangaii, n°5, Ouenzé et plus ou moins l'arrondissement n°3, Potopoto et un peu dans l'arrondissement n°4, MOUNGALI. Le munukutuba est parlé dans le Sud du pays ainsi qu'à

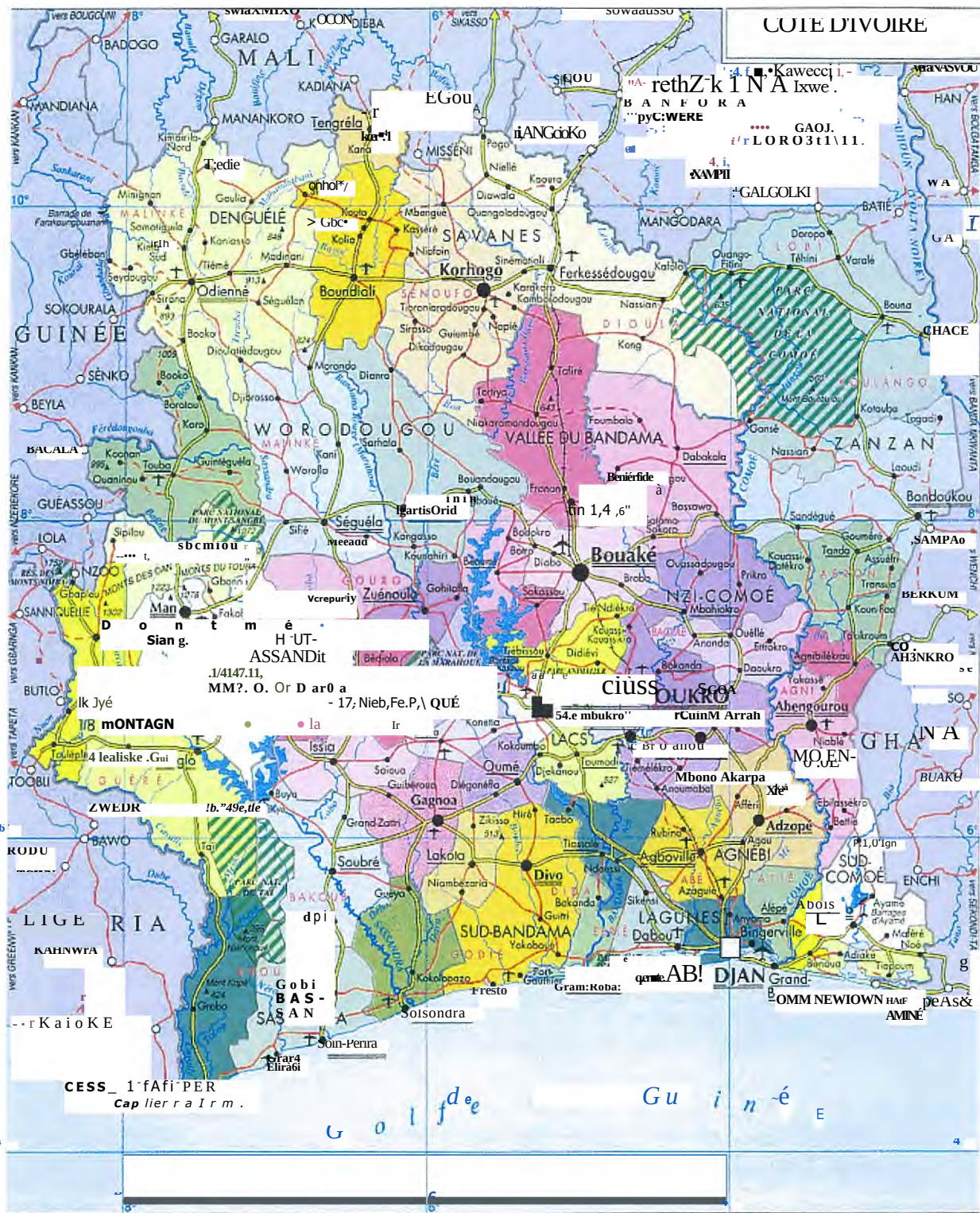
Pointe-Noire, Loubomo et N'Kayi et dans plusieurs arrondissements de Brazzaville comme l'arrondissement n°1, Makélékélé, l'arrondissement n°2, Bacongo, l'arrondissement n°4, Moungali et plus ou moins *dans* l'arrondissement n°3, Potopoto. Cependant il faut souligner que les Congolais qu'ils soient du Nord ou du Sud du pays n'ont besoin d'interprète pour se comprendre. Car ceux qui habitent Makélékélé dans le sud de Brazzaville et ceux qui habitent Talangaii dans le nord de Brazzaville, se côtoient dans les transports en commun, sur les lieux de travail ou dans les grands marchés où les gens utilisent tantôt le lingala tantôt le munukutuba. Les deux langues sont usitées à la radio et à la télévision nationales. Et, plus de 90% des chansons congolaises sont composées en lingala indifféremment par les musiciens originaires du Nord ou du Sud.

Les Congolais appartiennent au grand peuple «bantu », hormis quelques groupes ethniques *Echira, Métrée, Sangha* et *Oubanguiens*. Les Congolais se repartissent entre un peu plus d'une trentaine de groupes ethniques dont les plus importants numériquement et respectivement sont : les *Téké*, les *Kongo* et les *Mbochi*. Et ce qui est caractéristique dans la société congolaise c'est l'absence de leadership sur le plan économique, social, culturel voire même politique d'un groupe ethnique sur les autres. Au Cameroun voisin par exemple, tous les observateurs s'accordent à dire que ce sont les *Bamiléké* qui contrôlent l'économie ; au Bénin ce sont les « nana Benz » ; en Côte d'Ivoire comme nous le verrons plus loin, les planteurs et les commerçants *Dioula* jouent un rôle économique important. Au Congo, C'est l'Etat qui régent tout. Celui qui dirige l'Etat, dirige tout. L'initiative privée, si elle a été encouragée pendant les trois premières années de l'indépendance, a été découragée, bridée au cours des années qui ont suivi la chute du pouvoir du président Youlou, l'idéologie marxiste-léniniste oblige. Les seules sociétés privées qui étaient autorisés à opérer sur le sol congolais furent les compagnies pétrolières (Elf Aquitaine, Agip, Amoco, etc.).

Les quelques entrepreneurs privés nationaux qui ont pu créer des sociétés pendant la

période du monopartisme, l'ont été avec l'accord tacite des politiques dans des domaines comme le bâtiment et l'exploitation forestière où leur principal client était l'Etat. Tout cela pour dire que dans ce pays plus que dans d'autres, la chute des prix des matières premières en général et du prix du baril de pétrole en particulier, principales ressources de l'Etat, a été plus durement ressentie par une population habituée à tout attendre de l'Etat. Et dans un pays où le taux d'alphabétisation atteignait les 80% et le taux de scolarisation les 100% à l'école primaire dans les années 80, difficile pour le pouvoir de faire face à cette masse de lettrés menée par les étudiants, les enseignants du supérieur et plus tard par les travailleurs syndiqués qui jusque-là étaient sous la bannière du Parti Congolais du Travail (P.C.T.) à travers la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), en tant qu'organisation de masses du P.C.T. et qui choisirent ce moment pour s'émanciper. C'est donc sous la pression de la rue entre autre que les autorités de Brazzaville durent accepter la libéralisation de l'économie et l'instauration du multipartisme et de la démocratie pour que les citoyens seuls véritables détenteurs du pouvoir reprennent l'initiative.

CARTE DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE.



Capita > d'Etat
(plus de 100 000 hab.)
Capitale (plus 500 000 hab.)

- Plus de 300 000 hab.
- Plus de 100 000 hab.
- **piu-cro** 50 000 hab.

Limite de région
Limite de
département **Daloa** Capitale

région
tc.k... Chef-lieu et nom de departement

Groupe en:lue

k' t Aeroport, aerodrome

- Aubaroule
- Roule principale
- Autre route
- Piste

— Voie terrée
€

CHAPITRE IV : - LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE : Le pays d'Houphouët-Boigny.

318.000km², c'est l'étendue du territoire qu'occupe la Côte d'Ivoire. Elle a des frontières communes avec : la République du Mali et la République du Burkina Faso, au Nord ; la République de Guinée Conakry à l'Ouest ; la République du Libéria au Sud-Ouest ; la République du Ghana à l'Est et au Sud par l'Océan Atlantique.

C'est le pays d'Houphouët-Boigny parce qu'il est rare que le nom d'un homme politique soit identifié à celui de son pays comme l'a été et l'est encore celui d'Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire. Houphouët-Boigny a façonné la Côte d'Ivoire. Ainsi François Mitterrand de retour d'un voyage officiel en Côte d'Ivoire en 1983, déclarait : *«Je suis impressionné par ce qu'il a fait de la Côte d'Ivoire en moins de vingt-cinq ans. Il a transformé un territoire et une population inculte en un pays avec une administration qui a l'air de marcher, avec des infrastructures en bon état, une agriculture qui produit, des industries naissantes, un système scolaire et sanitaire. C'est remarquable...»*⁷⁴. 1-/

Tableau n°4 : Présentation des principaux actants de 1960 à 1989.

PRINCIPAUX ACTANTS.
<u>Actants individuels.</u> <i>Félix Houphouët-Boigny</i>, Président de la République de Côte d'Ivoire de 1960 à 1993, il a été nommé ministre délégué à la présidence du conseil le 1^{er} février 1956 dans le cabinet de Guy Mollet. Houphouët-Boigny a été l'un des artisans de la «loi cadre» aux côtés de Gaston Defferre. Cette loi allait permettre l'africanisation des cadres en facilitant l'accès à tous les échelons de la fonction publique des citoyens dans les colonies. Houphouët-Boigny aura été le seul actant individuel à avoir marqué de son empreinte la période 1960 1989. <u>Actants collectifs :</u> <u>Partis politiques</u> : Un seul parti politique marquera la période 1960 1989 : C'est le parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.) qui était membre du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.). <u>Institutions</u> : Armée, gouvernement <u>Autres actants</u> : Elèves, étudiants, enseignants d u secondaire e t d u supérieur, journées d e <u>dialogue</u>.

⁷⁴Cf. YAHMED Ben Béchir, «Houphouet par Béchir Ben Yahmed », in *Jeune Afrique* n°1726 du 3 au 9 février 1994, p.p.14-17.

2-/ Le domaine politique.

La République de Côte d'Ivoire a accédé à l'indépendance le 7 août 1960. Le 3 novembre 1960 est promulguée la constitution de la République de Côte d'Ivoire. Le 27 ont lieu les élections législatives et présidentielles à l'issue desquelles Félix Houphouët-Boigny est élu premier président de la République de Côte d'Ivoire. Et, son parti, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.) créé le 9 avril 1946, remporte les élections législatives. Félix Houphouët-Boigny est également l'un des fondateurs du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) qui fut créé en octobre 1946 à Bamako au Mali. Aussi il n'est pas rare de voir le nom R.D.A. accolé à celui du P.D.C.I. Ce qui donne : P.D.C.I.-R.D.A. Il en sera ainsi pour tous les partis africains qui ont adhéré à ce rassemblement. Au Congo c'était l'U.D.D.I.A.-R.D.A., le parti de l'Abbé Fulbert Youlou, au Cameroun c'était l'U.P.C.- R.D.A. de Rubens Um Nyobé, etc.

Contrairement à d'autres pays africains francophones où plusieurs partis dominaient l'espace politique au moment de l'accession à l'indépendance, en Côte d'Ivoire il n'y a qu'un parti : le P.D.C.I.-R.D.A. Ce qui, de facto, en fit un parti unique. Autre spécificité ivoirienne, son président Félix Houphouët-Boigny est l'un des rares africains à avoir été membre d'un gouvernement de la République Française. En effet il a été nommé ministre délégué à la présidence du conseil le 1^{er} février 1956 dans le cabinet de Guy Mollet⁷⁵. A ce titre il a été l'un des artisans, aux côtés de Gaston Defferre, de la « loi-cadre » promulguée le 23 juin 1956 qui prévoyait entre autres dispositions, l'africanisation des cadres en facilitant l'accès à tous les échelons de la fonction publique des citoyens autochtones. Cela s'explique par le fait que la constitution de la 4^{ème} République d'octobre 1946, instituant l'Union française, reconnaissait les ressortissants des colonies comme des citoyens à part entière.

Même si Félix Houphouët-Boigny va être régulièrement et confortablement réélu à la

⁷⁵ Cf. *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, dir. par MABILLE Jean., Abidjan, Ed. Ami, 1987, Tome Troisième, p.p.40-4 L

tête de son parti et surtout de l'Etat de 1965 à 1985 (ce qui est normal dans un contexte de parti unique où aucun membre du parti ne pouvait oser se présenter contre le président du parti) la vie politique ivoirienne ne sera pas pour autant un long fleuve tranquille. Ainsi le 14 janvier 1963, les autorités annoncent la découverte de « menées subversives d'inspiration communiste »⁷⁶. Trois ans plus tard les auteurs de ce complot sont jugés et condamnés. A peine ce procès terminé, un nouveau complot est dénoncé ; des nombreuses personnes seront arrêtées, jugées et condamnées en décembre 1964. Dix neuf personnes seront condamnées à mort, neuf à perpétuité et soixante-trois à des peines d'emprisonnement de cinq à vingt ans. En signe d'apaisement, une première libération des prisonniers politiques a lieu en 1965 et une deuxième en 1967.

Pourtant, la situation sociale reste trouble. Ainsi en 1968 et 1969, le pouvoir dut faire face aux grèves des élèves et des étudiants. En représailles les autorités décident la dissolution de l'Union Nationale des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (U.N.E.C.I.). En lieu et place les autorités créent le Mouvement des Etudiants et Elèves de Côte d'Ivoire (M. E.E.C.I.) qui a << le statut d'une sous-section du P.D.C.I et qui permet de juguler la contestation ouverte de la jeunesse scolaire...>>⁷⁷. Dans la même veine, une Association des Femmes Ivoiriennes(A.F.I.) est créée ainsi qu'un ministère de la condition féminine pour << canaliser les revendications des femmes ivoiriennes >>⁷⁸ au moment où le mouvement féministe prend de l'ampleur sur le plan international.

Autre spécificité de la présidence de Félix Houphouët-Boigny, les «journées de dialogue », sorte d'états généraux au cours desquels le chef de l'Etat prend directement le pouls de l'opinion en écoutant griefs, doléances et propositions de toutes les catégories socioprofessionnelles représentées par leurs associations. Par leur forme, << ces réunions ont

⁷⁶ Cf. MABILLE Jean, *op. cit.* p.138.

⁷⁷ Cf. MABILLE Jean, *op. cit.* p.140.

⁷⁸ Idem.

une part de convention qui n'est pas sans rappeler les cérémonies de l'Afrique traditionnelle assurant une contestation rituelle du pouvoir pour mieux le consolider. Elles n'en demeurent pas moins une manière de démocratie directe qui a souvent permis, par la dénonciation des erreurs et des abus, de faire des réformes utiles>>".

Parmi ces journées, celles qui ont vraiment suscité des réformes sont celles d'octobre 1969 et de 1971. Entre autres réformes, nous pouvons citer : le limogeage des responsables politiques ou administratifs les plus décriés, l'intégration de l'armée aux structures politiques et administratives, la création d'une commission d'ivoirisation des emplois, l'ébauche d'une politique culturelle nationale avec la réforme de l'enseignement, la création du ministère des Affaires culturelles.

Malheureusement cela n'aura pas suffi à régler tous les problèmes. En juin 1973, le pouvoir doit faire face à la conjuration des jeunes officiers de l'armée. Celle-là est éventée et donnera lieu des condamnations et des radiations de l'armée.

En 1975, le président décide de modifier la constitution du 3 novembre 1960. La nouvelle disposition stipule : « *En cas de vacance du pouvoir, le président de l'Assemblée nationale devient de plein droit Président de la République* »⁸⁰. Les turbulences politiques que son pays a traversées ont sans doute amené le président ivoirien à apporter des aménagements au système politique afin de reprendre l'initiative et tenter de stabiliser le régime. Il ne voit alors qu'une seule issue : la démocratisation. Il en fera l'annonce lors d'un message à la nation à l'occasion du 19^{ème} anniversaire de l'indépendance, en août 1979. Cette démocratisation commencera à prendre forme avec la réorganisation du parti lors de son 7^{ème} congrès. Cela se traduit par « *la mise à l'écart du secrétaire général,..., et l'intégration des jeunes militants dans les instances dirigeantes...En 1980, sur 190 secrétaires généraux des sous-sections du P.D.C.I, on compte 100 nouveaux élus* »⁸¹.

⁷⁹ Cf. MABILLE Jean, *op. cit.*, p.140.

⁸⁰ Cf. MABILLE Jean, *op. cit.* p.141.

⁸¹ Cf. MABILLE Jean, *op. cit.* p.142.

Cependant la véritable nouveauté concerne l'instauration de la pluralité des candidatures aux élections locales, municipales et législatives, candidatures qui ne nécessitent pas l'investiture préalable du parti unique ; quoique interdiction sera faite aux différents

candidats de se réclamer d'un parti politique autre que le P.D.C.I. Mais << *ce parti ayant son programme, il est difficile de mener des débats d'idées, d'opposer des programmes généraux précis. Pour l'emporter, les candidats ont eu recours à la surenchère démagogique, aux attaques personnelles, à l'argent et au tribalisme. La démocratisation pâtit également de l'ampleur de l'abstention. Les taux de participation sont de 42,65% en 1980 et 45,67% en 1985 pour les législatives, de 39,50% et 35,40% pour les municipales*>>⁸².

En d'autres termes, même si cette réforme a permis d'apporter du sang neuf dans la vie du parti du président, elle n'a pas permis la démocratisation de la vie politique ivoirienne, car elle portait en elle-même les éléments qui en limitaient la portée. Ce fut donc plus un effet d'annonce qu'une véritable volonté de réformer le régime. D'ailleurs les Ivoiriens ne s'y sont pas trompés. Ainsi lors des consultations électorales, ils ont boudé le parti du président pour celui de l'abstention.

Les grèves des enseignants de l'université en février et mars 1982 et celle des enseignants du secondaire en avril 1983, sont une preuve supplémentaire que le malaise est toujours là. Ce climat plus ou moins délétère a-t-il pesé dans la décision du président ivoirien de transférer la capitale politique et administrative d'Abidjan à Yamoussoukro, son village natal, en mars 1983 ?

C'est dans cette atmosphère morose que la Côte d'Ivoire va aborder la fin des années 80.

3-/ **Le domaine économique.**

Dans les années 70 jusqu'au milieu des années 80, la Côte d'Ivoire faisait partie des

⁸² Cf. MABILLE Jean, *op. cit.* p.143.

Pays à Revenu Intermédiaire, sorte de riche parmi les pauvres. Trois autres pays africains au sud du Sahara en faisait partie. Ce sont : le Congo, le Cameroun et le Gabon. Si ces trois pays qui tous situés en Afrique centrale doivent cette classification essentiellement grâce à la générosité de leur sous-sol (les trois pays sont producteurs de pétrole), la Côte d'Ivoire, elle, devait cette classification grâce au travail des planteurs de café et de cacao. Le 10 juillet 1944, au moment où Houphouët-Boigny, encore un planteur parmi d'autres décide de créer le Syndicat Agricole Africain, la Côte d'Ivoire compte déjà un syndicat agricole regroupant des «grands planteurs fortunés, noirs et blancs »⁸³.

La Côte d'Ivoire doit donc son essor économique des années 70 et du milieu des années 80, grâce à l'agriculture et notamment à deux cultures industrielles destinées à l'exportation : le café et le cacao. La Côte d'Ivoire est le 3^{ème} producteur mondial du café et depuis 1978, le premier producteur et le premier exportateur mondial du cacao (avec cette année là une production qui s'élevait à 297.200 tonnes).

La culture du café dont la production n'avait cessé d'augmenter depuis l'indépendance jusqu'au milieu des années 70, va commencer à décroître du fait de la concurrence du cacao et aussi du vieillissement des plantations. Il faut souligner que la production aussi bien du café que du cacao est essentiellement le *«fait de nombreuses petites plantations paysannes à faible productivité et ayant des rendements de l'ordre de 300 kilos à l'hectare »*⁸⁴.

L'Etat a essayé de remédier à ce problème en lançant le plan quinquennal 1976-1980, dont le but principal était de réaliser des plantations nouvelles en vue d'accroître les rendements ; ceci en utilisant du matériel végétal amélioré. Une société d'Etat, la Société d'Assistance Technique et de Motorisation en Agriculture de Côte d'Ivoire (S.A.T.M.A.C.I.) a même été créée à cet effet. Malheureusement les résultats obtenus ne sont pas ceux escomptés par les autorités. En effet le secteur encadré par la société d'Etat, constitué des

⁸³Cf. MABILLE Jean, *op. cit.* p.61.

⁸⁴Cf. MABILLE Jean, *op. cit.* p.194.

plantations récentes réalisées en matériel végétal amélioré n'excède pas 70.000 hectares. Ce qui représente à peine 5% de la caféière totale.

Il faut aussi dire que toutes les recommandations du plan quinquennal n'ont pas été suivies à la lettre. Ainsi concernant les plantations nouvelles, le plan préconisait la création des blocs culturels, à la place, ce sont des parcelles individuelles qui ont été réalisées. Ce qui finalement n'apportait aucune différence par rapport aux petites exploitations des paysans. Enfin le fait que le prix d'achat du cacao soit plus rémunérateur que celui du café n'encourage pas non plus les paysans à faire des nouvelles plantations ou à se départir de leurs vieilles habitudes, comme le recours à une main d'oeuvre étrangère, plutôt que la modernisation de leur outil de production.

La politique de l'Etat en ce qui concerne le cacao semble plus volontariste que celle du café. Ici, sur un total de 590.000 hectares en production, les superficies de la société d'Etat, S. A.T.M.A.C.I., réalisées en matériel végétal sélectionné, représentent 110.000 hectares, soit 11,57% du total. Et, en plus d'un prix d'achat plus rémunérateur que celui du café, le gouvernement verse une prime dite « prime cacao » dont le but est d'inciter les paysans à accroître les superficies consacrées à la culture du cacao. Par ailleurs l'implantation des «blocs culturels» qui était l'une des recommandations du plan quinquennal 1976-1980 est plus suivie. Enfin l'Etat a assigné un objectif aux paysans au début des années 80 : l'amélioration de la qualité du cacao.

Cependant cette politique qui fait la part belle aux cultures industrielles destinées à l'exportation, a un effet pervers : la diminution de la production des cultures vivrières pratiquées par les paysans pour leur propre subsistance ou, en ce qui concerne certaines d'entre elles, pour les besoins du marché national. Ainsi, la Côte d'Ivoire qui importait 42.000 tonnes de riz en 1960, a vu ce chiffre atteindre 450.000 tonnes en 1983.

C'est donc un pays dont la situation économique dépend étroitement des fluctuations

du dollar et du volume de production de ses ressources agricoles qui aborde avec incertitude la fin de la décennie 80.

4-1 Le domaine socio-démographique.

La population ivoirienne est estimée à 17 millions d'habitants (recensement 2.000). Cette population se compose majoritairement des *Akan* qui regroupent des *Abron*, des *Agni* et des *Baoulé*, l'ethnie du président Houphouët-Boigny et de son successeur Henri Konan Bédié qui se rencontrent essentiellement à l'est et au centre du pays ; des *Mandingues* qui regroupent les *Malinkés*, les *Bambara* et les *Dioula*, l'ethnie de l'ancien premier ministre de Félix Houphouët-Boigny, Alassane Dramane Ouattara qui sont implantés essentiellement dans le nord du pays et des *Krou* qui regroupent les *Krou* méridionaux, les *Wè* et les *Magwé* dont font partie les *Bété*, l'ethnie de l'actuel président ivoirien Laurent Gbagbo qui se trouvent essentiellement à l'est du pays.

La Côte d'Ivoire est un pays moyennement urbanisé. Un peu plus de 50% de la population vit en villes. Le fait que le pays tire l'essentiel de ses revenus de l'exportation des produits agricoles et que la production de ceux-ci reposent essentiellement sur la plantations paysannes expliquent sans doute ce taux peu élevé de l'urbanisation. L'autre explication, mais étroitement liée à la première, c'est que l'Etat s'appuyant sur la production paysanne a été amené à faire des routes qui mènent jusqu'à ces exploitations. Il en résulte que grâce à l'agriculture la Côte d'Ivoire s'est doté d'un des réseaux routiers les denses en Afrique au sud du Sahara. En termes de routes asphaltées par exemple, la Côte d'Ivoire comptait au début des années 80, 3.100 km. A titre comparatif, le Congo comptait 1.230 km de routes asphaltées à la même période.

En ce qui concerne l'enseignement, la Côte d'Ivoire a été, dans les années 70-80, la pionnière d'une expérience qui malheureusement a tourné court : l'enseignement télévisuel.

De quoi s'agissait-il ? Il s'agissait d'utiliser la télévision comme moyen de transmission des programmes scolaires. En d'autres termes au lieu que les élèves aient en face d'eux un enseignant, ils auront en face d'eux un poste téléviseur qui diffusera des programmes enregistrés par des vrais enseignants.

L'U.N.E.S.C.O. qui était à l'origine du projet pensait ainsi pallier le déficit d'enseignants qui était un réel problème dans les pays du tiers-monde au cours de ces années là et qui l'est encore aujourd'hui dans certains pays et aussi permettre la scolarisation d'un plus grand nombre des enfants. Ceci aurait permis à ces pays de former à moindre coût et en un temps record des hommes et des femmes dont ils auraient besoin pour se développer. Car l'une des innovations de cet enseignement visait à *«annuler pratiquement les redoublements d'une classe à l'autre»*⁸⁵. Ainsi *<< le nombre d'années nécessaires à la formation d'un élève de l'enseignement public, du C.P. I au C.M.2, a été réduit de trois années environ, passant de 9,6 ans en 1961-1965 à 6,1 ans en 1976-1980>>*⁸⁶.

Entre les premières émissions diffusées à la rentrée de septembre 1971, depuis Bouaké, dans 447 classes de C.P.1, correspondant à 20.500 élèves et les 700.000 élèves de 1980 sur un total de 962.050, soit 72,7% des effectifs, nous pouvons constater que cet enseignement a suscité un engouement certain.

Cependant remarquait Paul Désalmand : *«Le passage automatique d'une classe à une autre, quelque soit le niveau de l'élève... avait des conséquences fâcheuses. Au fond des classes se regroupaient des enfants manifestement « hors système » qui finissaient, au bout de cinq ans, par aboutir en C.M2. Il ne faut pas craindre de dire qu'un tel système, lorsqu'il était appliqué à la lettre, permettait à des semi-analphabètes d'aboutir en C.M.2>>*⁸⁷. Quant au coût, -*« un élève télévisuel, même enfin d'opération, a continué de coûter plus cher. On*

⁸⁵ cf. *Plan quinquennal 1971-1975*, République de Côte d'Ivoire, ministère du Plan, p.46.

⁸⁶ cf. *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, dir. par MABILLE J., Abidjan, Ed. Ami, 1987, Tome III, p. 289.

⁸⁷ Cf. DESALMAND Paul., «Une aventure ambiguë, le programme d'éducation télévisuelle 1971-1982 », in *Politique Africaine* n°24, 1986, p.p.91-103.

estime qu'il fallait compter un tiers de plus. Ce qui revient à dire qu'avec le même investissement, il aurait été possible de scolariser quelques centaines de milliers d'élèves supplémentaires»⁸⁸.

Autre spécificité ivoirienne, le marché du travail. En 1965 déjà, le pays comptait 950.000 travailleurs d'origines étrangère (soit un quart de la population totale de la Côte d'Ivoire) constitués essentiellement des travailleurs saisonniers utilisés dans les plantations de café et de cacao. Peu à peu ceux-ci choisirent de s'installer sur le sol ivoirien et adoptèrent plus ou moins les us et coutumes des autochtones.

Cette immigration antérieure à l'indépendance de la Côte d'Ivoire va donc se poursuivre sans interruption jusqu'aux années 80 où la chute des cours du café et du cacao ne permettra plus aux planteurs ivoiriens d'absorber cette main d'oeuvre.

En ce qui concerne l'emploi dans le secteur privé, la Côte d'Ivoire offre là aussi un cas assez spécifique. En effet selon une enquête de la Commission nationale d'ivoirisation, menée en 1974⁸⁹, 28% des cadres seulement étaient ivoiriens, contre 5% d'Africains non Ivoiriens et 67% de cadres expatriés non Africains. Et l'enquête souligne que les Ivoiriens ne sont majoritaires ni au sommet de la pyramide de catégorie des emplois, ni à la base de cette pyramide, parmi les manoeuvres et ouvriers peu spécialisés où prédominent les Africains non Ivoiriens.

Toutefois, cette situation quoique regrettable, a contribué à ce que tous les observateurs s'accordaient à appeler dans les années 70-80: « le miracle ivoirien » ; car le pays connaissait alors un développement soutenu .

⁸⁸ Cf. DESALMAND Paul, *op. cit.*, p.p.91-103.

⁸⁹ Cf. *Plan quinquennal 1976-1980* , République de Côte d'Ivoire, ministère du Plan, p.560.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.

Nous nous sommes attachés tout au long de cette présentation à relever, pour chaque pays au delà des lieux communs, les faits saillants qui montrent sa spécificité comme le centralisme démocratique, le manque de liberté d'expression et le caractère extravertie des économies qui en font des pays fragiles. Il y a des sujets que nous n'avons pas abordé : le chômage, la situation sanitaire, le système éducatif, la situation des élites, etc. Notre but était de fournir quelques repères, afin que le lecteur puisse se faire une idée plus ou moins précise des pays que nous avons choisi comme cadre géographique de notre travail de recherche.

DEUXIEME PARTIE.

L'AVENEMENT DE LA DEMOCRATIE.

Nous voulons restituer ici le contexte historique dans lequel nos quatre pays de référence ont choisi d'abandonner le monopartisme au profit du multipartisme. Nous entendons par contexte historique, les événements qui ont marqué l'actualité tant internationale, continentale que nationale et qui ont eu un impact sur les régimes en place en Afrique notamment au Bénin, au Cameroun, au Congo et en Côte d'Ivoire ; au point de pousser les dirigeants de ces pays à instaurer le multipartisme au détriment du monopartisme. Cependant, nous distinguerons les faits exogènes des faits endogènes. Dans le premier chapitre nous allons aborder les faits exogènes tels que la perestroïka et le sommet franco-africain de la Baïle.

Le deuxième chapitre portera donc sur les faits endogènes. Et enfin le troisième chapitre mettra l'accent sur les programmes de la Télévision Directe par Satellite (T.D.S.) reçus dans les quatre pays susmentionnés et sur la rumeur comme moyens ayant permis aux populations béninoise, congolaise, camerounaise et ivoirienne d'être sensibilisées à l'actualité internationale et continentale relative au mouvement de démocratisation qui avait démarré dans les pays de l'Europe du centre et de l'est à la fin de la décennie 1980.

CHAPITRE I: LE CONTEXTE INTERNATIONAL.

A -/ AU COMMENCEMENT ETAIT LA PERESTROIKA. L'

Union des Républiques Socialistes Soviétiques (l'U.R.S.S.) ne présente pas un visage reluisant au moment où Mikhaïl Gorbatchev accède à la tête de l'Union en mars 1985, après le décès du secrétaire général du Parti Communiste de l'Union Soviétique (P.C.U.S.) et président du présidium des Soviets suprêmes, Konstantin Tchernenko. Gorbatchev va alors entreprendre un programme de réformes ambitieux connu communément sous le nom de *perestroïka*. Voici la définition qu'en donne M. Gorbatchev : «*La perestroïka est la politique qui a pour but d'activer les progrès sociaux et économiques du pays et de créer un renouveau dans toutes les sphères de la vie*>⁹⁰. Un autre concept fera son apparition presque en même temps que la *perestroïka*, c'est la *glasnost* qui signifie « transparence ». Pour M. Gorbatchev, en cette année 1986, «*glasnost désigne la levée partielle de la censure sur la presse et la libre dénonciation d'abus divers*>⁹¹. Ainsi va s' amorcer en U.R.S.S. une politique de changement avec des réformes qui vont transformer peu à peu la société soviétique et entraîner la décrispation des relations internationales entre les blocs de l'Est et de l'Ouest.

Mais pourquoi la *Perestroïka*?

Dès son arrivée à la tête du Kremlin, M. Gorbatchev constate que son pays est confronté à des problèmes auxquels il faut apporter une solution immédiate. Ces problèmes ont été regroupés en trois points par M. Main Gandolfi⁹².
-Une crise économique qui se caractérise par une stagnation, un étranglement financier, un retard technologique et un marché où l'offre est en deçà de la demande dont la conséquence est une pénurie qui, va s'aggravant.

" Cf. LOROT Pascal, *Histoire de la perestroïka*, Paris, Ed. P.U.F., 1993, p.11, coll. «Que Sais-je ? ».

⁹¹ Idem.

⁹² Cf. GANDOLFI Alain, *La Perestroïka et le tiers monde : 1985-1991*, Paris, Ed. P.U.F., 1992.

-Une crise socioculturelle, *«provoquée par l'existence du principe résiduel selon lequel les programmes sociaux et culturels recevaient ce qui restait du budget une fois distribuées les allocations allant à la production, négligeant ainsi les problèmes de santé, d'éducation, de logement, de transports publics et d'une manière générale, de qualité de vie»*⁹³.

-Une crise idéologique et morale. En effet nous explique, Alain Gandolfi : *<< La propagande occulte la réalité, la morale publique se dégrade, la corruption s'étend à toutes les sphères, on assiste à un relâchement dans le rôle dirigeant du Parti dans une ambiance de « laisser-faire », à un mépris de la loi par l'administration à un développement de plus en plus grand d'un système bureaucratique vicié à la base»*⁹⁴.

Ainsi donc M. Gorbatchev décide d'engager des réformes sous le vocable

perestroïka. **1-I Sur le plan national.**

La politique de la *perestroïka* se traduit sur le plan intérieur, essentiellement, à travers la volonté d'établir un Etat de droit, l'instauration de la liberté d'expression, notamment dans les médias, et le renouveau religieux.

L'établissement d'un « Etat socialiste de droit » se concrétise par la libération de tous les prisonniers politiques dont le plus célèbre d'entre eux , Andreï Sakharov, prix Nobel de la paix 1975 et père de la bombe atomique soviétique, fut libéré le 19 décembre 1986. Dans cet Etat de droit, le devoir de l'Etat, selon M. Gorbatchev, est de *«veiller au renforcement de la garantie des droits et des libertés des citoyens»*, qui doit être soutenu par la définition des *«conditions matérielles et juridiques pour l'exercice des libertés constitutionnelles et des garanties plus strictes des droits individuels tels que l'inviolabilité de la personne et du domicile et le secret de la correspondance et des communications téléphoniques»*⁹⁵

⁹³Cf. GANDOLFI Main, *op. cit.*, p.4.

⁹⁴Idem.

⁹⁵Cf. LOROT Pascal, *op. cit.* , p.15

Cette volonté politique va s'illustrer à travers la lutte contre les privilèges et la corruption. A ce propos, la déclaration de Boris Eltsine, lors de la XIXème Conférence du Parti Communiste, sonna comme un manifeste : *«Ni les membres du Comité central, ni bien sûr les autres communistes ne savent comment est dépensé l'argent du Parti (et il s'agit de centaines de millions de roubles). (..). Mon opinion est la suivante : si quelque chose manque chez nous, dans une société socialiste, alors chacun sans exception doit en ressentir le manque au même degré (applaudissements). (..). Il faut enfin liquider les rations alimentaires attribués, si je puis dire, à la « nomenklatura affamée », exclure l'élitisme dans la société, exclure dans les faits et dans la forme le mot « spécial » de notre vocabulaire. Car il n'y a pas chez nous de communistes spéciaux»*⁹⁶. Cependant, cette lutte ne se traduisit vraiment dans les faits que lorsque le 30 décembre 1988, Youri Tchourbanov⁹⁷, gendre de Brejnev et chef de file de ce que l'on a appelé la « mafia ouzbek », fut condamné à douze ans de camp.

En ce qui concerne la liberté d'expression dans les médias, *«la presse s'affranchit de la trop fameuse censure- la Glavlit, instaurée dès novembre 1917. En juillet 1989, le Soviet suprême abolit le délit de crime de « propagande antisoviétique »>>*⁹⁸. C'est la loi sur la presse du 12 juin 1990 qui va libéraliser l'exercice de la presse. Même si cette loi comporte des restrictions, notamment dans son article 5⁹⁹, celles-ci apparaissent plus comme des garde-fous que des astreintes.

Dans les journaux, cette liberté de la presse sera surtout visible à travers la rubrique « le courrier des lecteurs ». Ainsi, affirme Pascal Lorot :

⁹⁶ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.p. 22-23.

⁹⁷ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p. 23.

⁹⁸ Cf. LOROT pascal, *op. cit.*, p.17.

⁹⁹ Voici le contenu de cet article 5 : *«Est interdite la diffusion par les médias d'informations constituant un secret d'Etat ou un secret explicitement protégé par la loi, l'appel au renversement ou au changement par la force de l'Etat ou du régime sociopolitique, la propagande en faveur de la guerre, de l'exclusion raciale, nationale ou religieuse, de l'intolérance, de la pornographie, de l'incitation à des infractions tombant sous le coup de la Loi»*. (Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.17).

«Avec la disparition progressive de la censure, non seulement le nombre de lettres s' est accru sensiblement, mais aussi la fréquence de ces rubriques est devenue plus élevée, se transformant de façon de plus en plus évidente en véritables «tribunes libres ». De véritables débats entre lecteurs s'établissent alors par l'entremise de ces rubriques, mais aussi entre ceux-ci et les rédactions des journaux, en même temps qu'entre lecteurs et hauts responsables mis en cause ou se sentant dans l'obligation de répondre à des questions. L'évolution n'est pas seulement quantitative mais aussi qualitative. Les sujets abordés ne se limitèrent plus exclusivement à la simple dénonciation des difficultés de la vie de tous les jours en U.R.S.S. ou à des cas d'abus de pouvoirs et de corruption. Les questions de fond sur tel ou tel aspect des politiques économiques et sociales menées par la direction du Parti furent de moins en moins épargnées par la critiques>>loo .

Quant aux médias audiovisuels, des émissions où jeunes et responsables politiques débattent sont devenues monnaie courante à la radio et à la télévision.

Concernant le renouveau religieux, même si la politique officielle d'athéisme n'est pas remise en cause, les autorités ne répriment plus les croyants. Cette politique de tolérance est inspirée par Konstantin Khartchev, président du conseil pour les Affaires des religions près le Conseil des ministres de l'U.R.S.S. Un extrait d'une de ses déclarations, sonne comme un plaidoyer pro domo :

«Si les croyants sentent que la perestroïka va de l'avant, qu'elle rejette avec décision le jugement faisant du croyant un citoyen de seconde zone, (..), je suis convaincu qu'ils deviendront ses alliés et participants conséquents. (..). Il faut restaurer la confiance des croyants dans le Parti et l'Etat. Le potentiel de confiance est aujourd'hui largement perdu (..). Séparer l'Eglise de l'Etat ne signifie pas du tout la séparer de la société. Les croyants sont des gens de chez nous, des Soviétiques, qui ont grandi et se sont formés dans la période soviétique (..). Une chose est la religion en tant que conception du monde, que l'idéologie marxiste combattra constamment, tout autre chose est l'Eglise en tant qu'institution sociale, composée du clergé et des croyants (..). Aider les malades, les personnes âgées, les orphelins, oeuvrer directement dans les hôpitaux et les maisons d'enfants, à tout cela nos concitoyens croyants veulent participer et ils en ont le droit. Le premier pas a déjà été fait, des baptistes et des adventistes du r" jour aident à soigner les malades, sur des bases bénévoles, dans deux cliniques de Moscou>>101.

2-/ Sur le plan international.

La perestroïka a eu un impact certain sur le plan international. Et nous pouvons ici relever trois faits majeurs :la fin de la guerre froide, la réunification allemande et la fin des démocraties populaires.

¹⁰⁰ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.18.

¹⁰¹ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.25.

La décrispation observée sur le plan international entre l'U.R.S.S. et le reste du monde en général et entre l'U.R.S.S. et le monde occidental, en particulier, au premier duquel se trouvent les Etats-Unis, ouvre une nouvelle page des relations internationales. En effet la course aux armements fait place à des traités relatifs au désarmement ; notamment le traité de Washington, signé le 8 décembre 1987 par M. Gorbatchev et Ronald Reagan, qui est considéré comme *premier accord véritable de désarmement de l'ère nucléaire, posant l'élimination, à compter du 1^{er} juin 1988, de 2.600 engins nucléaires de courte et moyenne portées(entre 500 et 5.500km de portée) installés en Europe (859 Pershing américains et 1.836 SS-20 soviétiques). Des inspections réciproques, in situ pour s'assurer de la bonne application du traité, sont également prévues*¹⁰². Un autre traité important sera signé en juillet 1991 à Moscou entre G. Bush et M. Gorbatchev, c'est le traité START, dit «*traité de réduction des armes nucléaires stratégiques : entre un quart et un tiers des armes stratégiques des deux grands doivent disparaître durant la décennie 90*»¹⁰³.

Toutefois la guerre froide ce n'était seulement la course aux armements, c'était aussi les conflits armés où les deux grandes puissances, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, s'affrontaient par pays du Tiers monde interposés. Grâce à la nouvelle donne internationale, les deux grandes puissances se proposent de faire la paix dans un pays africain comme l'Angola où les Soviétiques ont soutenu le M.P.L.A.(Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola) et les Américains, l'U.N.I.T.A(Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola). Ainsi, «*après une ébauche d'accord le 13 décembre au Congo (« protocole de Brazzaville »), l'Angola, l'Afrique du Sud et Cuba ratifient, le 22 décembre 1988 aux Nations Unies, un accord permettant la fin du conflit en Angola, le retrait des troupes étrangères — dont cubaines-(...)*»¹⁰⁴

¹⁰² Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.79.

¹⁰³ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.81.

¹⁰⁴ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.84.

La réunification allemande est donc le deuxième fait majeur que nous avons retenu comme l'une des conséquences de la *perestroïka*. Mais cette réunification ne s'est pas faite sans difficulté. La première difficulté consistait à convaincre les dirigeants de la République Démocratique Allemande (R.D.A.) de la nécessité d'engager des réformes car Erich Honecker, le dirigeant est-allemand était farouchement opposé à un changement de quelque nature que ce fut ; allant jusqu'à critiquer les initiatives de M. Gorbatchev, ce que aucun dirigeant communiste dans le monde n'avait fait jusque-là. Finalement encouragé sans doute par la pression populaire, «*Egor Krenz soutenu par de jeunes membres des hautes instances du parti destituèrent Honecker. E. Krenz qui le remplace alors, ne peut rétablir la situation et la pression de la rue se fait de plus en plus forte. C'est alors que dans la confusion générale, le premier secrétaire du Parti à Berlin-Est annonça, le 9 novembre (1989), l'ouverture de la frontière interallemande et du mur de Berlin. La circulation redevient libre à la célèbre porte de Brandebourg*>>¹⁰⁵.

Dorénavant, plus rien ne sera comme avant. En effet après la « chute du mur de Berlin », les nouveaux dirigeants de la R.D.A. décident le 1^{er} décembre 1989, de supprimer de la Constitution le rôle dirigeant du Parti communiste est-allemand (S.E.D.); le 7 décembre, une table ronde réunit les partis de l'opposition (qui se sont formés simultanément aux manifestations de rue) et le S.E.D. Il sortira de cette table ronde deux décisions importantes : l'acceptation par le premier ministre Hans Modrow de former un «gouvernement de responsabilité nationale » où vont siéger des membres de la nouvelle opposition et la tenue des élections générales libres. Celles-ci se tinrent le 18 mars 1990 et virent la victoire de l' *Alliance pour l'Allemagne*, un parti de l'opposition proche du Chancelier Kohl. Il «*remporta 47% des voix, soient 192 sièges sur 400, contre 21,2% au S.P.D et*

16,3% au S.E.D., entre-temps rebaptisé Parti du Socialisme Démocratique (P.D.S)>>¹⁰⁶. Les

¹⁰⁵ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.74.

¹⁰⁶ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.75.

dirigeants ouest-allemands virent dans le résultat de ces élections le «oui » des Allemands de l'est à la réunification de la R.D.A. et de la R.F.A.

Ainsi les dirigeants ouest-allemands vont successivement proposer aux Allemands de l'est : un traité sur l'union monétaire et sociale, le 18 mai 1990 ; un traité d'unification, le 31 août 1990, la proclamation de la pleine souveraineté allemande, le 12 septembre 1990 ; puis l'élection du premier parlement interallemand, le 2 décembre 1990¹⁹⁷.

Mais l'idée que l'Allemagne réunifiée ferait partie de l'O.T.A.N., comme le laissait entendre le 12 décembre 1989, le secrétaire d'Etat américain, James Baker, se heurtait à l'opposition de Moscou. Il a fallu toute la diplomatie du Chancelier Helmut Kohl, pour faire accepter cette idée au dirigeant soviétique M. Gorbatchev, sous certaines conditions¹⁹⁸ quand même. Parmi ces conditions figuraient celles-ci : l'Allemagne réunifiée devrait limiter le nombre de ses forces à 370000 hommes ; elle devrait renoncer aux armements nucléaires, bactériologiques et chimiques ; elle devrait accorder un crédit de 18 milliards de Marks pour financer en partie les frais de stationnement et le retrait des troupes soviétiques.

Quant au troisième fait majeur, relatif à la fin des démocraties populaires, nous pouvons dire que si la pression de la rue a joué un rôle important, c'est surtout l'attitude passive de Moscou qui a été déterminante. En effet si en 1968 en Tchécoslovaquie, Moscou avait adopté la même attitude, le glacis de l'U.R.S.S. en Europe de l'Est et du Centre n'aurait sans doute pas tenu aussi longtemps.

Mais malgré l'expérience commune du monolithisme politique, malgré l'existence des partis communistes qui recevaient tous des orientations de Moscou sur tel ou tel aspect de la vie dans les ex-démocraties populaires, au nom de la souveraineté limitée édictée par Brejnev, la transition vers le pluralisme politique ne s'est pas passée de la même manière partout. Nous avons choisi de nous intéresser à la transition *en* Pologne, en Tchécoslovaquie,

¹⁹⁷ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.75.. ^{ma}
Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.77 .

en Roumanie et en Bulgarie.

Le cas polonais est intéressant pour plusieurs raisons. En effet c'est le seul pays ex-communiste où le pouvoir faisait face depuis plusieurs années déjà à une opposition de facto constituée par un puissant syndicat : *Solidarité*. Ce syndicat est «*proche de l'Eglise catholique et catalyseur des aspirations démocratiques de la population du pays*»¹⁰⁹. Ainsi le général Jaruzelski instaura l'état de guerre dans son pays le 13 décembre 1981. Cet état de guerre prendra fin en 1986 avec l'annonce, le 11 septembre, par le général Jaruzelski de la libération de 13000 prisonniers politiques, de l'introduction des réformes économiques et de la libéralisation des prix. S'ensuivra une agitation sociale, précisément à la fin de l'été 1988.

C'est donc sous la pression sociale que les autorités vont ouvrir des négociations politiques (table ronde) avec le syndicat *Solidarité*, le 6 février 1989. Au sortir de cette table ronde, le pouvoir prend plusieurs décisions : à partir du 9 février 1989 le P.O.U.P., parti communiste polonais, renonce au principe du monopôle sur la vie politique du pays. En outre, le pouvoir décide, avec l'assentiment de l'opposition, d'organiser les 4 et 18 juin 1989, des élections législatives semi-libres où 65% des sièges sont réservés aux représentants du Parti communiste, le P.O.U.P. Ces élections sont remportées par l'opposition ; ce qui amena le président Jaruzelski à nommer un premier ministre issu de celle-là. Ce sera Tadeusz Mazowiecki, un membre de *Solidarité*. Ainsi vit le jour le premier gouvernement non communiste de la région¹¹⁰.

En Tchécoslovaquie, les autorités ont commencé par refuser le changement, n'hésitant pas à réprimer sévèrement les manifestations de rue. C'est au cours d'une de ces manifestations organisées les 15 et 16 janvier 1989, que Vaclav Havel fut arrêté et emprisonné pendant quatre mois. Malgré cette répression, les manifestations ne cessent pas.

Enfin le 7 décembre 1989, la pression de la rue finit par pousser le Premier ministre

¹⁰⁹ Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p. 70. ¹¹⁰ Idem.

Adamec, à donner sa démission. Un gouvernement d'« entente nationale »¹¹¹, dans lequel les communistes obtiennent 10 ministères sur 21, est formé. Il sera dirigé par Marian Calfan. Peu de temps après, le président Husak finit lui aussi par démissionner. Le 28 décembre Alexandre Dubcek est porté à la tête du Parlement et le 29 décembre, Vaclav Havel, écrivain et dissident, est élu Président de la République. Les premières élections libres qui eurent lieu les 8 et 9 juin 1990, virent la victoire du camp du président Havel.

En Roumanie, c'est grâce à «une révolution de palais maquillée en révolution populaire», souligne Pascal Lorot¹¹², que Nicolae Ceaucescu est renversé le 22 décembre 1989.

Dès lors un Conseil du Front de Salut National est mis en place. Il est dirigé par un ancien apparatchik, Ion Iliescu. Il annonce la tenue d'élections libres en avril 1990. Et nonobstant des manifestations dénonçant l'autoritarisme du nouveau régime, Ion Iliescu est élu Président de la République le 20 mai 1990, par 85% des électeurs tandis que son parti-le F.S.N.-, recueille pour sa part 66% des suffrages aux législatives qui se sont déroulées au même moment.

Quant à Ceaucescu et à sa femme, Elena, ils furent jugés par un tribunal militaire, le 25 décembre 1989. Condamnés à mort, ils furent exécutés le même jour.

En Bulgarie, Todor Jivkov, a eu plus de chance que les époux Ceaucescu. Car, il a simplement été limogé, le 10 novembre 1989, à la suite là aussi d'une révolution de palais¹¹³. Il est remplacé par un autre communiste, Petar Mladenov. Cependant, le nouveau président doit faire face à une pression croissante de la rue. Il dut donc annoncer l'organisation d'élections libres au printemps 1990. Ces élections eurent effectivement lieu les 10 et 17 juin 1990. Et contrairement à ce qui s'est jusqu'ici passé dans les autres pays ex-démocraties populaires, c'est le parti communiste devenu entre-temps Parti socialiste, qui va remporter les

¹¹¹Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.71.

¹¹²Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.72.

¹¹³Idem.

élections. Toutefois les élections législatives anticipées du 13 octobre 1991¹¹⁴ verront la victoire de l'Union des Forces Démocratiques (U.D.F.), principal parti d'opposition. Le 8 novembre 1991, le président de l'U.D.F. Filip Dimitrov, est nommé Premier ministre par le président Petar Mladenov.

¹¹⁴Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p.73.

B / LE SOMMET FRANCO-AFRICAIN DE LA BAULE: UN TOURNANT ?.

Le 1^{er} eⁿⁱe sommet des chefs d'Etats de France et d'Afrique qui s'est tenu à la Baule en France du 19 au 21 juin 1990, est considéré par beaucoup d'observateurs comme étant l'événement central qui a décidé les dirigeants africains à démocratiser leur régime, à abandonner le monolithisme politique au profit du multipartisme. Nous reviendrons ici sur le contenu de l'allocution prononcée par M. François Mitterrand, alors président de la République française à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de ce sommet.

1-L'Allocution de M. François Mitterrand.

L'allocution¹¹⁵ du président français prononcée le 20 juin 1990 à la Baule est devenu pour tous ceux qui s'intéressent à la démocratie en Afrique en général et en Afrique francophone en particulier une référence historique pour dater le début du processus de démocratisation sur le continent africain. En effet pour la première fois la France par la voix de son président exhortait les dirigeants africains à démocratiser leur régime. La France a-t-elle été pionnière en prônant la démocratisation des régimes africains ? Ou a-t-elle

simplement voulu contribuer à sa façon à un processus historique engagé sans elle ?

Nous pencherons plus pour cette deuxième hypothèse. En effet le président français le reconnaît lui-même :

« il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés. Le peuple était dans les rues, sur les places et le pouvoir ancien sentant sa fragilité, cessait toute résistance comme s'il était déjà, et depuis longtemps, vidé de substance et qu'il le savait. Et cette révolution des peuples, la plus importante que l'on eut connue depuis la Révolution française de 1789, va continuer. Je le disais récemment à propos de l'Union Soviétique cette révolution est partie de là et elle reviendra là. Celui qui la dirige le sait bien, qui conduit avec courage et intelligence une réforme qui, déjà, voit se dresser devant elle toutes les formes d'opposition celles qui s'y refusent, attachées au système ancien et celles qui veulent aller plus vite. Si bien que l'histoire reste encore en jeu. Il faut bien se dire que ce souffle fera le tour de la planète».

¹¹⁵ Voir, infra, Annexe n° 1.p.415.

Après ce bref rappel de l'actualité en Europe de l'Est et du Centre, le président Mitterrand définit ce qu'est pour lui la démocratie : *«Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif; élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure ; voilà le schéma dont nous disposons.»*

Cependant, le président Mitterrand a tenu à rassurer ses partenaires africains ; cela paraissait apparemment très important à ses yeux, car il est revenu là dessus au moins trois fois dans son allocution : *«Il est impossible de proposer un système tout fait. La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie»*. Et deux paragraphes plus loin : *«Je le répète, la France n'entend pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats africains amis. Elle dit son mot, elle entend poursuivre son oeuvre d'aide, d'amitié et de solidarité. Elle n'entend pas soumettre à la question, elle n'entend pas abandonner quelque pays d'Afrique que ce soit>>.*

Ensuite, au cas où ses partenaires seraient encore sceptiques sur les véritables intentions de la France, M. Mitterrand déclare :

«Nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures. Pour nous, cette forme subtile de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux Etats africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonialisme aussi perverse que tout autre. Ce serait considérer qu'il y 'a des peuples supérieurs, qui disposent de la vérité, et d'autres qui n'en seraient pas capables, alors que je connais les efforts de tant de dirigeants qui aiment leur peuple et qui entendent le servir même si ce n'est pas de la même façon que sur les rives de la Seine ou de la Tamise».

Enfin le président Mitterrand clôt cet aspect de son allocution que nous pouvons intituler « Afrique et démocratie », en relevant que certains pays se sont engagés sur la voie de la démocratie avant le sommet de la Baule et il espère que d'autres pays leur emboîteront

le pas, mais toujours en étant précautionneux :

«Certains ont pris des bottes de sept lieues soit dans la paix civique soit dans le désordre, mais ils ont fait vite. D'autres marcheront pas à pas. Puis-je me permettre de vous dire que c'est la direction qu'il faut suivre. Je vous parle comme un citoyen du monde à d'autres citoyens du monde : c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement. On pourrait d'ailleurs inverser la formule : c'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie. A vous peuples libres, à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure. La France continuera d'être votre amie, et si vous le souhaitez, votre soutien, sur le plan international, comme sur le plan intérieur».

La première remarque qui s'impose ici c'est que la fameuse phrase où le président français dit en substance que l'aide de son pays sera désormais soumise à condition, ne figure pas dans cette allocution. Elle a été prononcée en d'autres circonstances au cours de cette le' conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, notamment au cours d'une conférence de presse¹¹⁶.

La deuxième remarque, liée cette fois aux extraits de l'allocution d'ouverture, est que si la France incite ses partenaires à aller vers la démocratie, tout au moins ceux qui n'ont pas encore choisi cette voie, elle précise tout de suite qu'elle ne ferait rien pour les y obliger.<<...A vous peuples libres, à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure...».

La troisième remarque qui s'impose c'est que nous sommes en pleine contradiction. Le chef de l'Etat français affirme que son pays ne veut pas faire la leçon aux Africains, que les Africains ont leur propre conscience, leur propre histoire et qu'ils doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie ; pourtant, le président de la France ne se prive pas d'indiquer un schéma de démocratie dont il voudrait voir ses partenaires africains faire leur. D'ailleurs dit-il :<<...si je me sentais plus facilement d'accord avec ceux d'entre vous qui définissaient un statut politique proche de celui auquel je suis habitué, je comprenais bien les raisons de ceux qui estimaient que leurs pays ou que leurs peuples n'étaient pas prêts. ...». En d'autres termes, vous pouvez faire ce qui vous convient, mais ce

¹¹⁶ Cf. SIGNATE Ibrahima, «Que veut Mitterrand ? », in *Le Nouvel Afrique Asie* n°10 juillet 1990, p.15.

serait mieux que vous adoptiez notre schéma.

. •
L'Afrique n'est pas un continent qui évolue en vase clos. C'est dire que ce qui se passe dans le reste du monde a des répercussions directs ou indirects dans les pays africains. La guerre froide entre les deux grandes puissances, les Etats-unis et l'Union soviétique s'est traduite , en Afrique par des conflits armés en Angola et au Mozambique, pour ne citer que ces deux pays, où les Soviétiques soutenaient les gouvernements en place et les américains soutenaient la rébellion armée contre ces régimes « communistes ». Autre exemple de cette sorte de « déterritmialisation » où les frontières des territoires s'abolissent, le renchérissement ou la baisse des prix des matières premières qui ont des conséquences immédiates sur les économies des pays africains qui sont grands pourvoyeurs en matières premières aux industries des pays développés.

Ainsi, nous allons tenter, dans le chapitre qui suit, de déterminer l'impact des faits exogènes que sont la perestroïka et le sommet de la Baule, sur l'instauration de la démocratie au Bénin, au Cameroun, au Congo et en Côte d'Ivoire.

CHAPITRE II : L'INSTAURATION DE LA DEMOCRATIE.

Dorénavant, nous aurons donc deux couples dans notre travail : le Bénin et le Congo, d'une part et le Cameroun et la Côte d'Ivoire, d'autre part. Nous articulons notre travail autour de ces deux couples en examinant l'instauration de la démocratie dans chaque pays à l'intérieur de chaque couple, d'abord et en dressant un tableau récapitulatif, ensuite, pour nous permettre d'établir des comparaisons à l'intérieur de chaque couple de pays.

Cependant il convient de préciser que la presse panafricaine ne peut pas parler de démocratie dans un pays s'il y a absence de démocratie. Ce qui revient à dire que lorsque nous disons « la presse panafricaine face à la démocratie... », cela suppose que la démocratie ait déjà été instaurée. Ce qui va nous intéresser ici, c'est ce qui s'est passé dans les pays susmentionnés avant l'instauration de la démocratie. Ainsi nous allons nous appuyer sur les travaux des auteurs qui ont suivi de l'intérieur les événements qui ont emmené les autorités de ces pays à abolir le monopartisme. Ceci nous permet de replacer les faits dans le climat de l'époque afin d'en saisir les prémices, les développements et l'aboutissement qui est pour nous, l'instauration de la démocratie.

Toutefois, il y a un foisonnement d'ouvrages sur la démocratie en Afrique subsaharienne depuis le début des années 90. Il nous a donc fallu opérer un choix. Ce choix a été déterminé par la réponse à une question principale: D'où parlent les auteurs ? Ensuite nous nous sommes posés la question de savoir si les auteurs nous restituent les événements dans leur intégralité où s'ils ont choisi quelques points focaux pour leur analyse ou leur description des événements. Nous nous sommes donc appuyés sur les travaux des auteurs- un pour chaque pays- qui non seulement sont des universitaires mais aussi des intellectuels non grégaires c'est-à-dire non englués dans le réel, qui ont un point de vue distancié, dépassionné par rapport à leur objet d'analyse, bref des intellectuels organiques. Notre intérêt ici ce n'est pas

les commentaires de tel ou tel auteur sur tel ou tel événement. Ce qui nous importe, ce n'est pas de savoir qui du pouvoir, de l'opposition ou de la société civile est dans le vrai ou dans le faux. L'important pour nous, c'est la restitution des faits dans leur contexte afin de comprendre les motifs des autorités béninoises, congolaises, camerounaises et ivoiriennes pour instaurer la démocratie dans leur pays respectif. Ainsi nous avons pris le risque de tomber dans un écueil ; celui de faire une sorte de résumé des travaux respectifs de ces auteurs. Nous espérons pouvoir restituer les faits sans tomber dans le psittacisme et la citation gratuite.

A - L'INSTAURATION DE LA DEMOCRATIE AU BENIN ET AU CONGO.

Les raisons pour lesquelles nous avons constitué ces deux couples sont exposées dans l'introduction générale¹¹⁷ de ce travail.

L'une des raisons qui nous a amené à constituer ce couple, c'est le fait que ces deux pays ont choisi la conférence nationale comme modalité de passage du monopartisme au multipartisme. C'est l'occasion pour nous de revenir brièvement sur cette forme de transition. Il n'est pas question pour nous de revenir ici sur la pertinence ou non de ce modèle, beaucoup de chercheurs africains et non africains l'ont fait avant nous et ils l'ont fait avec talent ; nous pensons notamment au travail de Fabien Eboussi Boulaga à qui nous allons d'ailleurs emprunter la définition de la conférence nationale. Pour M. Eboussi Boulaga, «*la conférence nationale est une reprise de la palabre africaine et celle-ci est une logothérapie*» (c'est-à-dire une thérapie par le *logos*, c'est-à-dire une thérapie par le discours). Et il poursuit en précisant la ou les fonctions par rapport à la palabre des Blancs : «*La palabre des Blancs vise à établir la justice, la palabre des Noirs cherche à établir l'harmonie et l'unité. C'est cette fin qui en justifie les moyens et les procédures. Ainsi est-elle l'affaire de tous et non des spécialistes*>>¹¹⁹. Enfin, il finit en rappelant le rôle du chef : «*Lorsque le chef y assiste, il ne prend pas une part active aux discussions et doit se garder de les infléchir...Son rôle se borne à conclure et à veiller que les résolutions soient traduites en actes*>>¹²⁰.

Ainsi définies les conférences nationales organisées au Bénin et au Congo, ont fonctionné comme des palabres africaines notamment les interventions en séance plénière en ce qui concerne l'aspect «logothérapique » d'un point de vue formel. Grâce à la radiodiffusion et à la télévision nationales, les Béninois et les Congolais ont pu suivre en direct les travaux

¹¹⁷ Voir supra, p.p.9-10.

¹¹⁸ Cf. EBOUSSI BOULAGA Fabien, *Les conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre*, Paris, Ed. Karthala, 1993, p.154.

¹¹⁹ Idem.

¹²⁰ Cf. EBOUSSI BOULAGA Fabien, *op. cit.*, p.154.

de leur conférence ; comme jadis la famille, la tribu ou tout le village pouvait suivre les débats de la palabre. Du point de vue du fonds, est-ce que les délégués se sont exprimés avec sincérité ? Ont-ils livré toute la vérité sur l'état de la nation béninoise et de la nation congolaise ? N'était-ce pas du verbiage ? En effet dans la palabre africaine il était de règle que toutes les parties concernées livrent tout absolument tout ce qu'elles savaient sans aucun tabou. C'est à cette condition que la famille, la tribu ou le village pouvait repartir sur des bases saines. Au cas contraire, des catastrophes étaient à craindre telles la déveine, les calamités ou les horreurs. Les articles à la «Une » de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* sur le Bénin et le Congo au cours de la décennie 1990 nous permettront sans doute de

répondre à ces questions.

Quant aux résultats du travail en commission, ils visent bien l'harmonie et l'unité. Ainsi la conférence nationale des forces vives du Bénin, a exigé dans le rapport général : *«La redéfinition du développement compris comme la maîtrise, à partir de notre environnement culturel, des ressources et des techniques permettant la santé physique pour tous, la santé*

mentale pour tous et la santé sociale pour tous>>¹²¹

Au Congo, à l'issue du travail des commissions où il a été constaté l'hypothèque sous le monopartisme notamment de la dignité, la liberté, la paix, la prospérité et l'amour de la patrie, la conférence nationale souveraine a affirmé : *<<Sa ferme volonté de bâtir un Etat de droit, une Nation unie fraternelle>>¹²²*

Nous nous intéresserons donc essentiellement aux délégués des deux conférences, au déroulement des travaux et à leurs principales conclusions.

¹²¹ Cf. BEAUCHAMP Claude (sous la direction de), *Démocratie, culture et développement en Afrique Noire*. Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, p.121, coll. : «Logiques sociales ».

¹²² Cf. BEAUCHAMP Claude, *op. cit.*, p.122.

I -/ L'instauration de la démocratie au Bénin.

1-I Tableau n°5 : Présentation des principaux actants de 1989 à mars 1991.

PRINCIPAUX ACTANTS	
POUVOIR	OPPOSITION
<u>Actants individuels.</u> Mathieu Kérékou, Président de la République du 26 octobre 1972 au mois de mars 1991 où il est battu au 2^{ème} tour de l'élection présidentielle par M. Soglo. Il reviendra au pouvoir en mars 1996 après avoir remporté l'élection présidentielle. Robert Dossou, Ministre du Plan et président du comité préparatoire de la Conférence Nationale. Guy Axais, Ambassadeur de France au Bénin. <u>Actants collectifs.</u> Parti politique : Parti de la Révolution Populaire du Bénin (P.R.P.B.) de Mathieu Kérékou, plus toutes ses organisations d masse. Institutions : Armée, Conseil exécutif national (gouvernement), Comité permanent de l'Assemblée Nationale (parlement)	Nicéphore Soglo, Premier de la transition puis adversaire de Kérékou lors de l'élection présidentielle de mars 1991 à l'issue de laquelle, il est élu Président de la République pour cinq ans. En mars 1996, M. Soglo retrouve les rangs de l'opposition après avoir été battu au 2^{ème} tour de l'élection présidentielle par M. Kérékou. Adrien Houngbédji, Un des leaders de l'opposition de février 1990 à mars 1991. Il sera président de l'Assemblée Nationale pendant le mandat de M. Soglo et Premier ministre de Kérékou d'avril 1996 à mai 1998. <u>Actants collectifs.</u> Partis politiques : Parti de la Renaissance du Bénin (P.R.B.) de Nicéphore Soglo ; Parti du Renouveau Démocratique (P.R.D.) d'Adrien Houngbédji ; Parti Communiste du Bénin (P. C.B.) Autres actants Les Comités d'action, les Bureaux de liaison, la Convention du Peuple.
<u>Instances de conciliation</u> : Conférence Nationale des forces vives du 19 au 28 février 1990 ; Haut Conseil de la République (H.C.R.), parlement de transition ; Gouvernement de transition. <u>Figures de conciliation</u> : Mgr Isidore de Souza, Président du présidium de la Conférence Nationale et Président du H.C.R. ; Nicéphore Soglo, Premier ministre de la transition de mars 1990 à mars 1991.	

Quelques précisions sur le tableau no 5.

Même si dans ce chapitre dont le titre est *instauration de la démocratie*, notre présentation des faits n'intègre pas les périodes de transition là où il y en a eu notamment au Bénin et au Congo, nous avons intégré les actants de cette période dans le tableau de présentation parce que ce sont presque les mêmes que nous retrouverons tout au long de la décennie 1990 dans les deux pays.

Pour retracer les événements qui se sont déroulés au Bénin jusqu'à la tenue de la conférence nationale de février 1990, qui est l'aboutissement, de la lutte contre le parti unique et pour l'établissement d'une société où tous les citoyens auraient leur mot à dire pour la bonne marche de la cité à travers un vote libre et transparent, nous allons nous appuyer sur un auteur, Philippe Noudjenoume, professeur assistant de droit public à l'université du Bénin et directeur du laboratoire « Droit et démocratie ». Il retrace de façon assez documentée la situation au Bénin, avant la conférence nationale. Grâce à lui nous avons pu saisir la singularité de la lutte du peuple béninois contre la monocratie et pour l'avènement du pluralisme politique, à travers des structures comme les comités d'action ou les bureaux de liaison¹²³.

L'auteur tente même, à la fin de son ouvrage¹²⁴, une comparaison entre la conférence nationale des forces vives du Bénin et les Etats Généraux qui eurent lieu en France en 1789 ; et finit par conclure que les deux événements ne sont pas comparables. Car, dit-il : *<<Tout historien reconnaît aux Etats Généraux un caractère vraiment démocratique>>*. . Et, poursuit-il : *<<Il y a eu plus de 60000 cahiers de doléances dans toute la France>>*¹²⁵. Par contre, il n'y a rien eu de tel au Bénin où, affirme-t-il : *<<Malgré les allusions sur le caractère populaire et démocratique de la conférence nationale rien n'a indiqué une véritable participation populaire>>*¹²⁶. Pour Ph. Noudjenoume, la lutte du peuple béninois a été dévoyée, c'est-à-dire que les délégués à la conférence ont récupéré cette lutte à leur profit, en oubliant ceux qui se sont battus pendant des mois sinon des années pour obtenir un changement de régime au Bénin.

Toutefois, Ph. Noudjenoume n'a pas tout à fait raison sur ce point là. En

¹²³ Voir infra, sous section : Les comités d'action, p.109.

¹²⁴ Cf. NOUDJENOUME P., *La démocratie au Bénin 1988-1993 : Bilan et perspectives*, Paris, Ed. L' Harmattan, 1999.

¹²⁵ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.173.

¹²⁶ Idem.

effet, même si il n'y a pas eu de vérification des mandats pour savoir qui représente qui ou quoi , même si l'un des acteurs importants de la lutte pour le changement politique au Bénin, le Parti Communiste du Bénin, était absent à la conférence, on ne peut pas dire que les aspirations du peuple béninois n'ont pas été prises en compte par les délégués à cette conférence. Certes le Premier ministre de la transition n'a pas été élu par les délégués à la conférence mais nommé par le Haut Conseil de la République (H.C.R.)¹²⁷ , il n'a cependant jamais fait partie de la classe politique béninoise. Il s'agit donc d'une nouvelle personnalité sur la scène politique béninoise. Enfin, les Béninois voulaient la fin de la monocratie, grâce à la Conférence Nationale des forces vives, ils l'ont obtenue.

2-/ Le Bénin avant la conférence.

Il ne s'agit pas, pour nous, de revenir ici sur l'histoire du Bénin car nous l'avons déjà fait dans la première partie de notre travail consacrée justement à la présentation des pays. Il s'agira ici de retracer, autant que possible, le fil des événements ayant emmené les autorités à accepter la tenue d'une conférence nationale, en février 1990.

2.1-/ 1989, une année décisive.

Aux premières loges du combat pour la fin de la monocratie au Bénin, se trouvent les élèves, les étudiants, les enseignants du primaire et du secondaire, les travailleurs du secteur informel, des associations et quelques partis politiques.

1989, sera l'année où l'aspiration du peuple béninois pour l'avènement d'une société démocratique va se formaliser et se radicaliser. En effet dès le mois de février, plus précisément le 14 février 1989, dans une lettre ouverte aux responsables des bureaux des coopératives de Porto Novo, les revendications d'ordre politique du Comité d'Action des Elèves de l'Ouémé arrivent en tête de leurs préoccupations par rapport aux préoccupations d'ordre académiques par exemple. En voici quelques unes¹²⁸:

¹²⁷ Voir infra, Sous-section : **Déroulement et conclusions de la Conférence Nationale**, p 121.

- la libération et la réintégration inconditionnelle de tous les élèves et étudiants arrêtés pour fait de grève,

- l'annulation de la mesure de révocation qui frappe nos professeurs,

- la reconnaissance immédiate du droit de grève et l'instauration des libertés démocratiques d'association, de réunion, de presse, de parole, de manifestation, de culte, etc.

Les revendications des étudiants étaient plus liées à l'amélioration de leurs conditions de vie qu'à la politique même si l'une de ces revendications mentionnent la libération de tous

les détenus politiques. Parmi leurs revendications figurent celles-ci :

- Paiement de tous les arriérés de bourse et secours depuis 1985,

- la bourse pour tous,

- liberté et franchises universitaires ou en d'autres termes, libération de tous les détenus politiques, élèves, étudiants, professeurs, anciens comme nouveaux

- l'emploi pour tous à la fin de la formation.

Ces revendications sont portées par le Comité d'Action des Etudiants (C.A.E.) qui à partir du 27 février 1989, lança à Cotonou le mot d'ordre suivant : «*Elever le niveau d'*

organisation et passer de la grève pacifique à des actions hardies »¹²⁹. La particularité du mouvement de protestation étudiant par rapport à d'autres mouvements qui virent le jour au cours de l'année 1989, c'est que les étudiants tinrent bon du début jusqu'à la fin du pouvoir monocratique du président Kérékou.

Du côté des enseignants, souligne Philippe Noudjenoume, il n'y a que ceux du primaire et du secondaire qui ont pris une part active aux mouvements de contestation contre le régime de Kérékou. C'est par exemple les enseignants du primaire qui, les premiers, ont appelé à faire grève, le 15 décembre 1988. Ce qui est assez rare dans un régime marxiste-léniniste où toutes les catégories socioprofessionnelles sont encadrées par une ou plusieurs organisations de masse organisations qui sont toutes affiliées au parti unique. Le mot d'ordre

¹²⁸ Cf. NOUDJENOUME P., *La démocratie au Bénin 1988-1993 : bilan et perspectives*, Paris, Ed. L' Harmattan, 1999, p.98.

¹²⁹ CE NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.99.

de grève des enseignants du primaire, bien que n'ayant été suivis que par *«les instituteurs de Cotonou et de Porto Novo a d'autant plus valeur d'exemple qu'il a brisé les méfiances réciproques que les travailleurs éprouvaient entre eux et qui ont été créées et entretenues par le pouvoir tyrannique pendant plus d'une décennie. Il a raffermi la confiance que la grève est encore possible sous le régime de Kérékou»*¹³⁰

Les motifs de leur mécontentement tournent essentiellement autour des retards de salaires (quatre mois), de la réduction de 10% de leurs salaires, de la dégradation des conditions d'étude et d'un motif d'ordre politique : la violation constante des droits de l'homme. toutes ces revendications sont contenues dans la « motion de grève » de la Coordination des Comité d'Action (C.C.A.) datée du 14 décembre 1988¹³¹. Les revendications des enseignants du secondaire¹³² ne sont guère différentes de celles de leurs collègues du primaire. En effet eux aussi réclament l'amélioration de leurs conditions matérielles, le paiement des arriérés de salaires et la libération immédiate des enseignants et autres fonctionnaires, des élèves et des étudiants ainsi que la liberté d'association, de parole, d'organisation, de réunion, de manifestation, de presse et de correspondance.

Pourquoi les enseignants du primaire et du secondaire ont-ils été parmi les acteurs principaux qui luttèrent pour le changement au Bénin, alors que leurs collègues du supérieur étaient plus spectateurs qu'acteurs ? Les premiers, nous dit Philippe Noudjenoume sont les parents pauvres de la fonction publique. Ils sont donc en butte dans leur vie quotidienne aux mêmes difficultés que n'importe quel citoyen béninois. A contrario, les enseignants du supérieur ou les « barons » comme les nomme Noudjenoume¹³³, étaient mieux lotis. Même l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (S.N.E. S.) convoquée à l'initiative de la majorité des militants qui ne partageaient pas

¹³⁰ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p. 100. ¹³¹ Idem.

¹³² Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.101.

¹³³ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.100.

toujours les positions des membres de la direction du syndicat, s'est bornée à faire un constat des événements en cours dans le pays, dans une déclaration faite à l'issue de cette assemblée : *«La crise économique internationale parfaitement réelle, a été en outre aggravée dans notre pays, par une cascade de fautes de gestion(...) avalisées, couvertes et parfois directement ordonnées par certains dirigeants ainsi que des transferts illicites de fonds, des actes de corruption intolérables, voire de véritables crimes économiques. Des élèves, des étudiants, des enseignants, des jeunes ont été arrêtés sans inculpation, molestés, malmenés voire torturés... certains sont morts... Le S.N.E.S. se déclare solidaire de toutes les victimes de la répression>>*¹³⁴.

Mais pouvait-il en être autrement ? En effet le S.N.E.S. était dirigé par un membre de la direction de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (U.N.S.T.B.) qui était l'une des organisations de masse du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (P.R.P.B.), le parti unique au pouvoir. Ce qui revient à dire que la marge de manoeuvre de la direction du syndicat de l'enseignement supérieur était très réduite. Et puis comment les enseignants du supérieur pouvaient-ils se rebeller contre un régime qui jusque-là, les a plutôt bien traités ? En effet si Philippe Noudjenoume qualifie ces enseignants de « barons », nous ne pouvons pas ne pas penser qu'ils étaient privilégiés par le régime de Kérékou.

Par ailleurs si la majorité des militants du S.N.E.S. qui n'était pas d'accord avec leur direction voulait vraiment fronder le régime de Kérékou, pourquoi n'a-t-elle pas constitué un comité d'action comme les élèves, les étudiants ou comme les enseignants du primaire et du secondaire qui devaient appartenir à des organisations de masse affiliées au P.R.P.B., mais qui devant la situation dramatique du pays n'ont pas hésité à changer leur fusil d'épaule. En d'autres termes, s'ils n'ont pas réagi, c'est que la situation les arrangeait.

Enfin on ne peut pas ne pas faire allusion aux agents du secteur informel urbain.¹¹

¹³⁴Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.103.

s'agit d'une catégorie de la population constituée par les agents de petits métiers, des petits commerçants, des jeunes artisans, des conducteurs de taxi-moto appelés « Zémidjan », bref, tous ces gens laissés pour-compte par le régime et qui grâce à leur imagination, à leur ingéniosité, participe tant bien que mal à la vie économique du pays. Sans cette force d'appoint, «*les grandes manifestations à caractère insurrectionnel de début décembre 1989, auraient été impossibles*»¹³⁵.

Toutefois avant de passer aux organisations politiques qui ont elles aussi prises une part active dans la marche vers le changement au Bénin, il convient de s'attarder un moment sur les comités d'action et autres comités de lutte ou bureaux de liaison qui ont été comme les fers de lance du mouvement de contestation qui a abouti à la chute du pouvoir monocratique.

2.2-/ Les comités d'action.

La première fois que les Comités d'Action (C.A.), se font parler d'eux, c'est à travers leur coordination le 14 décembre 1988. En effet ce jour là une structure jusque là inconnue appelle tous les travailleurs, les élèves et les étudiants à «*observer une grève de protestation le jeudi 15 décembre 1988*»¹³⁶. Ceci veut dire que la création des comités d'action est antérieure à celle de la coordination. Or il n'y a aucune mention des comités d'action avant la date du 14 décembre 1988. Ce qui nous amène à penser que les comités d'action existaient en fait avant la date du 14 décembre et ils ont choisi pour des raisons d'efficacité d'unir leurs efforts au sein d'une structure suffisamment représentatif pour rivaliser avec les organisations de masse du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, avant de se faire connaître du grand public. Ce n'est donc pas un hasard si la grève de protestation du jeudi 15 décembre 1988 a été suivi le 14 février 1989 par la « lettre ouverte » du Comité d'Action des Elèves de l'Ouémé et le 27 février 1989, par la promulgation des revendications du Comité d'Action des Etudiants.

¹³⁵ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.107.

¹³⁶ Idem.

Que sont donc les comités d'action ?

Appelés aussi comités de lutte, les comités d'action sont : *«des structures illégales et clandestines, de revendications syndicales et politiques»*¹³⁷. Ils sont apparus dans un contexte social béninois où le régime du Parti-Etat, mis en place par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin n'accordait aucune liberté fondamentale au peuple : pas de liberté d'association, pas de liberté de grève, pas de liberté d'opinion, pas de liberté de manifestation, pas de liberté de culte, pas de liberté de presse. Pourtant des *«dispositions constitutionnelles garantissent, pour le citoyen, les activités syndicales (article 128 de la loi fondamentale) ou la liberté de parole, de presse, de réunion, d'association et de manifestation (article 134 de la loi fondamentale)»*¹³⁸. Cependant l'article 134, par exemple, porte déjà en elle-même les limites de son application, puisqu'il est stipulé, in fine, que : *<<l'Etat assure les conditions matérielles nécessaires à la jouissance de ces droits»*¹³⁹. Autrement dit, rien ne peut être entrepris sans l'autorisation de l'Etat.

Dans un contexte où le secrétaire général de la centrale syndicale, U.N.S.T.B., affiliée au Parti de la Révolution Populaire du Bénin, est membre du Bureau Politique de ce parti, toute revendication syndicale, surtout celle dirigée contre le pouvoir était vouée à l'échec. Dès lors, pour qu'une lutte syndicale ait les chances d'éclore, elle devra se dérouler en dehors de l'U.N.S.T.B. Et de ce point de vue les comités d'action jouèrent un rôle de pionnier important. D'ailleurs, il a fallu attendre la reconnaissance tacite du pouvoir de cette forme d'organisation et le *«caractère irrépessible du mouvement pour voir apparaître des structures de pure revendication syndicale comme les « bureaux de liaison » des enseignants du secondaire (nés en mai 1989) ou même pour voir un syndicat membre de l'UNS.T.B. se rebeller et sortir de ce carcan comme le S.N.E.S.(en août 1989)»*¹⁴⁰.

¹³⁷ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.109.

¹³⁸ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.110.

¹³⁹ *Idem.* ¹⁴

Ibidem.

Comment les comités d'action fonctionnaient-ils ?

Il ne serait pas exagéré de dire que les comités d'action étaient des formes d'exercice de la démocratie participative. En effet l'instance suprême d'un comité d'action est l'

Assemblée Générale. *«Toute décision d'une certaine importance était prise en assemblée générale de tous les travailleurs, ou de tous les élèves ou étudiants, de l'unité de production et des établissements scolaires ; chacun donnait son point de vue et participait à la définition du comportement collectif : cela engageait chacun des membres.>>.* Ainsi, Béatrice Gbado témoigne : *«Nos bureaux de liaison nés de la prompte mobilisation des collègues puisaient leur force dans leur originalité. Pas de siège, pas de titres ronflants, pas de lourdes hiérarchies à respecter. Chacun se sentant concerné par la lutte et pouvant accepter des responsabilités passagères>>¹⁴¹..*

Ainsi l'assemblée générale des travailleurs du secteur financier qui s'est tenue sous la direction du Comité d'Action du Secteur Financier, Plan et Statistique (C.A.F.P.)¹⁴² le 27 décembre 1989, s'est donnée les tâches suivantes :

- Participer à la définition des activités et des objectifs de leur unité de production.
- Critiquer sans inquiétude et sans distinction de parti les résultats et formuler des suggestions pour de meilleurs rendements.
- Désigner leurs responsables à tous les niveaux et les démettre à tout instant s'ils s'écartent des aspirations des travailleurs sans aucune ingérence des organes politiques dirigeants.

2.3-I Les organisations politiques.

Un parti politique a joué un rôle non négligeable au Bénin dans la lutte contre le pouvoir monocratique de Kérékou. Ce parti , c'est le Parti Communiste du Bénin (P.C.B.).

Cela peut paraître paradoxal qu'au moment où dans le reste du monde les idéaux marxistes-léninistes sont battus en brèche, que ce soit un parti communiste qui constitue l'opposition la

¹⁴¹ Cf NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.110.

¹⁴² 1^{er} dem.

plus sérieuse au régime du président Kérékou qui, lui-même, se réclame du marxisme-léninisme. Et contrairement aux autres organisations politiques, le P.C.B. a organisé sa lutte contre le pouvoir à l'intérieur même du pays. Ce parti créé en 1977, dans un pays où le monopartisme était de règle, a donc dû mener une existence et des actions clandestines. Les deux actions clandestines les plus marquantes de ce parti sont, semble-il, l'organisation de la résistance passive dans les campagnes qui s'est traduite par le refus de payer l'impôt de capitation et l'organisation des campagnes de dénonciation du pouvoir au moyen de tracts¹⁴³.

Deux témoignages viennent corroborer le rôle clef joué par le P.C.B. Celui de M. Adrien Houngbédji, alors président de l'Assemblée nationale : *«De même, on insistera jamais trop sur le combat d'avant-garde livré à l'oppresseur par nos étudiants qui sous l'impulsion déterminée et déterminante du Parti Communiste du Dahomey (c'est l'appellation du parti communiste du Bénin avant le 31 décembre 1977) apportèrent à notre lutte ce tumulte inhérent à toutes les luttes de libération, au prix de leur vie et de leur liberté»*¹⁴⁴.

L'autre témoignage est celui de M. Francis Akindès, chercheur associé à l'O.R.S.T.O. M. (c'est un organisme de recherche scientifique des territoires d'outre mer, mis en place par la France) d'Abidjan :

*«On ne peut apporter de réponses à cette question sans se référer aux actions déterminantes du P.C.B. ces dernières années sur l'échiquier national, actions sur lesquelles la plupart des analystes politiques semblent volontairement ou involontairement faire l'impasse... Pourtant nier cet aspect de la vie politique béninoise serait faire ombrage aux réels acteurs des vastes mouvements de contestation qui ont contraint le pouvoir central à la réforme radicale du système. Des pans entiers de traces d'histoire des organisations politiques africaines disparaîtraient par la même occasion. Même si le déclassement international de l'idéologie communiste semble créer les conditions de refoulement de l'activisme communiste mondial, l'histoire socio-politique du Bénin porte la marque indélébile du P.C.B. qui, resté seul entre 1985 et 1989 sur le terrain risqué de la politique intérieure du Bénin, avait le secret de l'organisation des masses populaires»*¹⁴⁵.

Que prévoyait le P.C.B. en cas de victoire ?

¹⁴³ Cf. NOIJUIENOU1VIE P., *op. cit.*, p.124.

¹⁴⁴ Idem.

¹⁴⁵ Ibidem.

Le programme¹⁴⁶ du Parti Communiste du Bénin pouvait se résumer en trois grands points sur le plan politique et en quatre points sur le plan économique. Sur le plan politique, il préconisait :

- le renversement de la haute bourgeoisie bureaucratique et compradore ; la destruction de l'appareil d'Etat néocolonial ; la complète indépendance du Bénin.
- l'établissement d'une dictature démocratique des ouvriers, des paysans et des autres travailleurs sur la base des comités d'ouvriers, des paysans et des autres travailleurs.
- la constitution de la République démocratique des ouvriers, des paysans et des autres travailleurs qui doit garantir : la souveraineté du peuple ; la liberté de conscience, de parole, de presse, de réunion, de grève, d'association, de déplacement ; le droit pour la population de recevoir l'instruction dans sa langue maternelle.

Sur le plan économique le P.C.B. proposait :

- l'arrêt de la liquidation et de la privatisation des entreprises publiques,
- la nationalisation des entreprises, des banques appartenant aux monopoles étrangers,
- la suppression de la taxe civique et de toutes les autres taxes iniques,
- l'arrêt de l'application du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.).

Si ce parti épousait judicieusement les luttes du peuple béninois, force est cependant de constater que son programme contient les germes qui ont conduit les autres partis communistes du monde à l'échec. En d'autres termes, il a élaboré un programme purement idéologique. Ainsi, comment peut-il préconiser «le droit pour la population de recevoir l'instruction dans sa langue maternelle » alors que le Bénin compte au moins huit langues maternelles ? Si chacun est instruit dans sa langue maternelle, quelle langue l'Etat choisira-t-il pour en faire la langue nationale, celle de l'administration ? Et puis rien ne garantit que ce choix ne sera pas source de conflit.

Ensuite, comment pouvait-il prôner l'arrêt du P.A.S. au moment où le pays était en pleine crise économique et avait besoin de l'aide des institutions monétaires internationales pour assainir son économie ? Enfin, comment pouvait-il prôner l'établissement d'une

¹⁴⁶ Cf NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.122.

dictature démocratique ? Une dictature, qu'elle soit exercée par des ouvriers ou par des patrons reste une dictature ; elle n'a rien de démocratique.

Par ailleurs, il convient de noter l'existence d'une structure appelée : la « Convention du peuple ». Pour ses fondateurs, *«la Convention du peuple est un vaste rassemblement d'organisations de combat autour d'une charte commune : le renversement de l'autocratie. Cette union conjoncturelle devra se dissoudre dès l'autocratie renversée et l'Assemblée Constituante installée»*¹⁴⁷. Créée clandestinement le 22 octobre 1988, la Convention va trouver à travers les comités d'action, les comités de lutte, les bureaux de liaison et autres organisations comme le Parti Communiste du Bénin, des groupes de prière, des groupes de tontine, un vivier sur lequel elle va se vivifier, se consolider, sur le plan intérieur.

Ainsi, le Comité de Salut National (CSN) évolue vers le Gouvernement provisoire (GRP) pour le pays de la révolution démocratique.

au sein du Comité de Salut National (CSN).

)¹⁴⁸.

Sur le plan extérieur, des *«associations de Béninois se sont créées un peu partout dans les capitales africaines en soutien à la Convention du peuple. Les plus célèbres ont été la Coordination des Comités de soutien à la Convention des Béninois en Côte d'Ivoire, la plus vaste organisation des Béninois à l'extérieur et le Comité de défense des Droits de l'Homme et de la protection de l'Environnement au Bénin, des Béninois au Nigeria»*¹⁴⁹

Face aux manifestations incessantes et aux grèves à répétition, le gouvernement de Mathieu Kérékou, va essayer de reprendre la main. Ainsi le 27 janvier 1989, le parti de la Révolution populaire du Bénin (P.R.P.B.), réunit ses organisations de masse. A l'issue de cette réunion le collectif des directions nationales des organisations de masse, publie un communiqué où nous avons relevé ceci :

¹⁴⁷ CE NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.119.

¹⁴⁸ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.116.

¹⁴⁹ NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.117.

«Après analyse approfondie des manoeuvres anti-populaires, anti-sociales et contre-révolutionnaires entreprises par les ennemis du peuple béninois(...), condamne avec la dernière énergie ces manoeuvres diaboliques des ennemis du peuple et est déterminé à combattre jusqu' dans leurs derniers retranchements tous les éléments dégénérés à la solde de la réaction locale et internationale(...), s'engage à défendre contre vents et marées la stabilité politique et la paix sociale chèrement conquises par notre pays depuis bientôt 17 ans(...), exhorte tous les travailleurs à observer simplement leurs obligations professionnelles quotidiennes>>¹⁵⁰.

Malgré les mises en garde du pouvoir, les grèves des travailleurs, des élèves et étudiants se poursuivirent. Pour tenter de mettre fin à cette situation, le pouvoir employa la force. *«Il procéda à des arrestations massives au sein des élèves, des étudiants, des enseignants surtout et d'autres couches de fonctionnaires ; le 1er février 1989, il procéda à la révocation de 401 agents permanents d'Etat grévistes ; le campus, les établissements scolaires, les services publics furent occupés par les militaires>>¹⁵¹.* Après cette opération de police, le travail reprit dans tout le pays et le calme revint.

Cependant le feu couvait encore sous les cendres, car en avril 1989, les grèves reprirent et mobilisèrent un nombre de plus en plus croissant de la population. Cela fut rendu possible grâce à une nouvelle stratégie mise en place par les comités d'action et autres structures clandestines qui luttaient pour la fin de la monocratie.

Cette nouvelle stratégie avait pour nom : la rumeur. En effet ce sont des rumeurs de «violence » par «vitriolage », sur certains agents de l'Etat qui soutenaient encore le pouvoir qui permirent à la population de se libérer de leur sentiment de peur vis à vis du régime de Mathieu Kérékou. Un cas de vitriolage, bien réel celui-là, sonna comme le coup d'envoi des grèves qui, dès lors ne s'arrêtèrent plus. Il s'agit du vitriolage du directeur d'un collège d'enseignement moyen général de Zogbo, en avril 1989. Dorénavant, *«l'obsession de la sécurité ne hantait plus les masses mais les dignitaires du régime et leurs sous-fifres. Il s'agissait d'un véritable tournant dans le combat populaire. C'était le tournant d'avril>>¹⁵².*

¹⁵⁰ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.126.

¹⁵¹ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.127.

¹⁵² Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.128.

Ainsi dès que les membres de la Convention du peuple ont eu connaissance des instructions élyséennes, par exemple, ils les ont tout de suite publiées, à la fois pour discréditer le pouvoir aux yeux du peuple et pour se positionner comme les véritables garants des intérêts de ce même peuple. C'était aussi une manière de montrer aux autorités béninoises qu'eux aussi étaient puissants, car les instructions élyséennes figuraient quand même dans une note confidentielle¹⁵³.

2.4-/ Le point de non retour.

Puisque la force est inopérante, puisque la peur a changé de camp, les autorités vont se résoudre à ouvrir des discussions avec la société civile. Les organisations de masse du Parti de la Révolution Populaire du Bénin n'étant plus représentatives, ce sont des structures, jusque-là clandestines et qualifiées de « subversives » par le pouvoir, qui vont de facto représenter la société civile et devenir finalement des interlocutrices, de jure, du régime. Plusieurs rencontres¹⁵⁴ auront lieu entre les autorités et la société civile, notamment : celle du 19 avril 1989 entre les enseignants et les deux ministres de l'enseignement plus ceux du travail de la justice ; celle du 4 juillet 1989, rassemblant les élèves, parents d'élèves et les enseignants du secondaire avec les ministres suscités plus les préfets de provinces et enfin celles du 1^{er} et du 22 août plus celle du 5 septembre 1989, toutes les trois avec le Président de la République.

De ces rencontres et bien d'autres, émaneront les décisions¹⁵⁵ dont les principales sont :

- la libération de quelques détenus politiques membres du Parti Communiste du Bénin (P.C.B.) - la mise sur pied d'une commission des droits de l'homme au Bénin le 28 avril 1989. - la libération des enseignants grévistes le 24 juillet 1989.

- l'amnistie générale pour les détenus politiques dont les militants du P.C.B. et les exilés volontaires en mettant en oeuvre (selon les termes mêmes du communiqué) «sans esprit de

¹⁵³ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.145.

¹⁵⁴ Idem.

¹⁵⁵ Cf NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.130.

résignation et de défaitisme toutes les mesures visant à la décrispation de la vie nationale tant souhaitée par toutes les couches, classes, catégories socio-professionnelles».

- la suppression de la mesure soumettant à autorisation préalable la sortie du territoire des agents permanents de l'Etat, des élèves et des étudiants.

- la mise sur pied d'une commission nationale de vérification des biens.

Parmi les acteurs de la démocratisation au Bénin, il y en a un dont les positions neutre d'abord et attentiste ensuite, ne nous permet pas de le classer d'un côté ou de l'autre.

Il s'agit de l'église catholique romaine du Bénin. En effet, dans sa « lettre pastorale » de mars 1989, intitulée *Convertissez-vous et le Bénin vivra*¹⁵⁶, les évêques renvoient dos à dos les gouvernants et les gouvernés. Ils commencent leur lettre par un constat :

- les gouvernants que l'opinion publique présente comme les responsables de notre malheur pour leur insatiabilité illimitée et spoliatrice des autres et de l'Etat.

- les administrés, eux, sont accusés par les gouvernants d'être soit incompetents, malhonnêtes, corrompus, lorsqu'il s'agit de cadres soit de velléités déstabilisatrices s'agissant des étudiants et syndicalistes enfin d'apatride et de décourageant s'agissant du peuple.

Après ce constat les évêques en tirent la conclusion suivante :

*«Il n'est pas de notre intention de trancher le débat en donnant entièrement raison aux uns contre les autres, mais plutôt de calmer ce jeu de rejet réciproque de responsabilité car nous sommes tous acteurs donc tous responsables à différents niveaux de la situation ; tous sans exception aucune... Aucun changement de personnes ou de systèmes n'engendrera d'effet heureux, efficace, absolu si chacun de nous n'accepte pas de faire la même démarche que l'enfant prodigue. Avant de vouloir changer les hommes et les structures, il est nécessaire que chacun s'engage absolument dans la voie du changement intérieur»*¹⁵⁷.

En d'autres termes, pour les évêques béninois la solution ultime aux problèmes de ce peuple c'est la conversion en Dieu. Puisqu'ils avaient la solution à tous les problèmes, il est étonnant qu'ils ne l'aient pas proposée au président Kérékou à qui ils rendaient visite fréquemment¹⁵⁸, jusqu'en 1989.

Si se convertir en Dieu c'est être meilleur, pourquoi il y a des extrémistes dans chaque religion ? Si se convertir en Dieu c'est être meilleur, pourquoi des prêtres ont-ils participé à

¹⁵⁶ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.136.

¹⁵⁷ Idem.

¹⁵⁸ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.135.

la traite négrière ? Si se convertir en Dieu c'est être meilleur, comment expliquer l'inquisition ? Enfin dans un pays où «le pourcentage des chrétiens dépasse à peine les 20%»¹⁵⁹, n'est-ce pas faire injure à ce peuple, profondément animiste, qui lutte pour l'

amélioration de ses conditions de vie quotidienne que de lui demander de se convertir ?

Il a fallu attendre décembre 1989, pour que l'église s'engage à fond dans la lutte pour le changement, remarque Philippe Noudjenoume¹⁶⁰. Ainsi donc, l'église aura attendu que la situation se décante, que la tendance pour le changement se dessine de façon irréversible, pour enfin prendre position pour les forces du changement. Malgré tous ces atermoiements, c'est un prélat, plus précisément le chef de l'église catholique romaine du Bénin en la personne de Monseigneur Isidore de Souza qu'écherra la tâche de diriger les travaux de la Conférence nationale du Bénin.

3-/ La Conférence nationale des forces vives(du 19 au 28 février 1990).

La tenue de la Conférence Nationale n'aurait pas été possible si l'ordre constitutionnel avait été maintenu en l'état au Bénin. Il a donc fallu que les autorités opèrent une révision constitutionnelle. Cette révision a eu lieu lors d'une session conjointe du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (parlement) et du Conseil Exécutif National (gouvernement). Cette session qui s'est tenue du 6 au 7 décembre 1989¹⁶¹, a pris les décisions ci-après :

- le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat béninois
- le Président du Comité Central(...)convoquera, au cours du 1^{er} trimestre de l'année 1990, une Conférence nationale regroupant les représentants de toutes les forces vives de la nation...
- les résultats issus de cette conférence nationale seront exploités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution dans laquelle seront garantis les principes suivants : la séparation du Parti et de l'Etat ; la création d'un poste de premier ministre, chef du gouvernement ; la responsabilisation du gouvernement devant l'Assemblée sur la base d'un programme ; la prise en compte des principes du libéralisme économique découlant de la signature avec la Banque

¹⁵⁹ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p. 138. ¹⁶⁰ Idem.

¹⁶¹ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.148.

Mondiale et le Fonds Monétaire International des accords de mi juin 1989 et de l'application du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.), pour promouvoir et développer l'initiative privée.

Pour tous les Africains épris de paix et de justice, le Bénin était et est toujours considéré comme un parangon, parce qu'il a su opérer le passage d'un régime monocratique à un régime démocratique, dans le calme et dans la paix sans effusion de sang. Et les modalités mêmes de ce passage, sous la forme d'une conférence nationale, qui n'est pas sans rappeler la forme traditionnelle de règlement de conflit en cours en Afrique avant l'arrivée des Européens, c'est-à-dire « l'arbre à palabre » où les décisions se prenaient par consensus, comme nous l'avons susmentionné, avaient été saluées par tout le continent. Or nous apprend Philippe Noudjenoume¹⁶², c'est sur instruction élyséenne que cette conférence a pu se tenir. En effet au moment où les autorités béninoises ouvrent la session conjointe qui va décider de l'avenir institutionnel du pays, elles avaient en leur possession des instructions émanant de l'Elysée.

Ces instructions¹⁶³ étaient formulées en huit points et avaient été transmises aux autorités par Monsieur Guy Azais, alors ambassadeur de France au Bénin. En voici la teneur :

1- La partie française souhaite que les décisions qui vont sanctionner la session conjointe mentionne clairement qu'il sera procédé à une révision de la Loi Fondamentale.

2- Il conviendrait que le Chef de l'Etat, dans son discours, ou le communiqué de la Session, annonce la tenue d'une Convention Nationale ou d'Etats Généraux, ou d'Assises Nationales... Peu importe la dénomination d'une telle structure, c'est à vous même d'en décider... Mais il serait bon, si possible d'en indiquer ne serait-ce que sommairement les participants... Je pense par exemple à des professeurs de droit dont le concours est toujours très utile en matière constitutionnelle, ainsi qu'aux représentants des églises, des syndicats, etc.

3- Il serait bon de tracer le mandat de cette Convention.

4- En ce qui concerne les grands axes des réformes constitutionnelles à faire, les autorités françaises seraient particulièrement sensibles à la mention très explicite d'une séparation du parti et de l'Etat. Si ces mots peuvent apparaître dans le communiqué, cela produirait le meilleur effet.

¹⁶² Cf NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.146.

¹⁶¹ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.p.145-146.

5- Il serait également souhaitable que le communiqué annonce la tenue d'un Congrès du Parti qui aura à déterminer les modalités nouvelles devant permettre d'accueillir au sein de ses structures toutes les sensibilités politiques du pays.

6- Il conviendrait aussi d'annoncer que l'ensemble des décisions relatives aux changements constitutionnels envisagés seront ratifiées par l'Assemblée courant février 1990. Il est hautement souhaitable que l'on aille pas loin de cette période... En début d'année c'est le moment propice aux opérations de décaissement de ressources.

7- Nous sommes prêts à vous venir en aide pour financer les activités politiques nationales liées à la mise en oeuvre de ces réformes notamment les assises de la Convention Nationale.

8- Il serait bon de déterminer le mode de saisine et de fonctionnement, auprès de la justice béninoise, de la Commission Nationale de Vérification des Biens et de préciser la possibilité de faire intervenir des commissions rogatoires. Une assistance de la Banque Mondiale à cette Commission serait également une excellente chose.

Ainsi toutes les décisions de la session conjointe ont été inspirées par les instructions élyséennes. La Convention du peuple ayant eu connaissance des instructions élyséennes prit la décision de les rendre public le 21 décembre 1989¹⁶⁴. Par la même occasion, elle dénonça *«le complot et l'interventionnisme français au Bénin»*¹⁶⁵. Toutes les structures membres de la Convention du peuple condamnèrent l'attitude de la France et en des assemblées générales, exigèrent la démission du régime en place et rejetèrent *«sans appel la Conférence Nationale des forces vives comme un moyen de maintien de la misère, de la bureaucratie et de 1 ' arbitraire»*¹⁶⁶. Dès lors il n'est pas étonnant que la conférence se soit déroulée sans un seul représentant de la Convention du peuple et sans les représentants du Parti Communiste du Bénin qui, eux, étaient pourtant invités à ce forum.

3.1-/ Les délégués à la Conférence Nationale.

C'est par le décret 89-434 du 18 décembre 1989¹⁶⁷ que le comité national préparatoire de la Conférence Nationale a été institué. Ce comité est présidé par M. Robert Dossou, ministre du plan. Il sera assisté dans sa tâche par sept autres ministres. C'est à ce comité

¹⁶⁴ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.158.

¹⁶⁵ *idem.*

¹⁶⁶ *Ibidem.*

¹⁶⁷ CE NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.150.

qu'incombe la lourde responsabilité de déterminer le nombre de délégués à la Conférence ; car son succès ou son échec dépend de la qualité de ses participants.

Le nombre de délégués fut donc établi à 495. Ce nombre comprenait : les représentants des partis politiques appelés sensibilités, des paysans, des syndicats, des grands corps de l'Etat, des administrations centrales et territoriales, de l'armée, des grandes confessions religieuses, des organisations non gouvernementales, des représentations diplomatiques béninoises à l'étranger, des communautés de Béninois à l'étranger ainsi que des personnalités invitées. Cependant, la Conférence se déroula avec 493¹⁶⁸ délégués, les membres du Parti communiste du Bénin ayant décliné les deux invitations qui leur étaient adressées.

3.2-/ Le déroulement et les conclusions de la Conférence nationale.

Deux moments importants ont marqué le déroulement de la conférence nationale du Bénin. Le premier moment est constitué par la proclamation par les délégués de la souveraineté de la Conférence Nationale et du caractère exécutoire des décisions qui en émaneraient. Le deuxième moment est à mettre à l'actif du président Kérékou qui, contre toute attente, a décidé d'accepter l'application de toutes les conclusions de la Conférence nationale.

C'est le 24 février 1990¹⁶⁹ que se produisit ce qui sera considéré comme un tournant au cours de cette conférence. En effet ce jour-là, 373 délégués sur 493, ont adopté la déclaration sur les objectifs et les compétences de la «Conférence des forces vives de la nation». Voici la quintessence du contenu de cette déclaration : perte totale de légitimité du régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, caducité de la Loi Fondamentale, caractère représentatif de la conférence nationale.

Après avoir établi ce constat, la conférence décida^{ln}:

¹⁶⁸ Cf NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.156.

¹⁶⁹ Cf NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.160.

-de mettre en place un organisme national approprié pour le suivi de l'exécution des résultats de ses travaux ;

-d'adopter une charte d'union nationale qui servira de base pour l'élaboration d'une nouvelle constitution par une commission qu'elle mettra elle-même en place et qui travaillera en toute indépendance vis-à-vis des structures de l'Etat ;

-que le texte de projet de constitution ainsi rédigé sera soumis au référendum sous le contrôle de l'organisme national de suivi ;

-de proclamer solennellement sa souveraineté et la force exécutoire de ses décisions.

Cette déclaration fut, dans un premier temps, très mal accueillie par les autorités béninoises qui la qualifièrent de «coup d'Etat civil »¹⁷¹ ; car affirment-elles, «*la Loi*

Fondamentale n'ayant pas été remplacée par une autre loi fondamentale même si le

marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle du Bénin, elle continue de déterminer

les pouvoirs publics jusqu'à nouvel ordre>>¹⁷². A contrario, pensent les juristes

constitutionnalistes, présents à la conférence nationale, «*la Loi Fondamentale est*

caduque simplement en raison de son renoncement au marxisme-léninisme qui lui servait

de fondement idéologique>>¹⁷³.

Malgré le débat entre juristes pro-gouvernementaux et pro-conférenciers sur la souveraineté de la conférence, ses travaux se poursuivirent et aboutirent aux conclusions¹⁷⁴ dont les principales furent :

-l'abrogation de la Loi Fondamentale du 26 août 1977

-la dissolution de toutes les institutions dépendantes : assemblée nationale révolutionnaire, conseil exécutif national (gouvernement).

-l'institution d'une période de transition de un an au cours de laquelle le président Kérékou sera maintenu à la tête de l'Etat mais avec des pouvoirs nettement réduits.

-un premier ministre est désigné. Il est doté de toute l'effectivité du pouvoir exécutif ayant en charge le portefeuille de la défense.

¹⁷⁰ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.160.

¹⁷¹ Idem.

¹⁷² Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.161.

¹⁷³ Idem.

¹⁷⁴ Cf NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.p.162-163.

-un Haut Conseil de la République jouera le rôle de parlement de transition et de contrôle du suivi des décisions de la conférence nationale, et de cour constitutionnelle assurant le bon déroulement de toutes les échéances électorales, référendaires, législatives et présidentielles.

-une commission constitutionnelle est instituée ayant pour mission l'élaboration d'une nouvelle constitution. Les grandes lignes de cette nouvelle constitution sont : un régime présidentiel, une assemblée unique, une haute cour de justice, une cour constitutionnelle, un conseil économique et social et une haute autorité de l'audiovisuel et de la communication.

-une motion sur la libération de tous les détenus politiques.

-une motion sur les droits de l'homme.

-la poursuite du programme d'ajustement structurel

-la création d'une commission de vérification des diplômes.

-la poursuite des directeurs de banques publiques responsables de la faillite de celles-ci.

-l'élaboration d'une nouvelle politique économique basée sur «un libéralisme économique équitable et raisonnable, favorable à l'éclosion d'une société d'initiales créatrices et de responsabilité, qui accepte l'un des ressorts du dynamisme d'une société moderne qu'est le profit ».

-l'assainissement des finances publiques par le contrôle et la suppression des ordres de paiement.

-la réforme du code de commerce et la révision du code d'investissement.

-la convocation des états généraux de l'éducation.

-la revalorisation de la fonction enseignante.

-l'ouverture des établissements d'élite.

-la réouverture des internats.

-l'élaboration d'une charte culturelle.

-la protection des arts et de la culture.

Toutes ces conclusions quelles qu'aient été leur pertinence, leur urgence, restaient suspendues à l'attitude d'un homme, le président Kérékou dont les pouvoirs ont été réduits à une portion congrue par les conférenciers. Finalement, malgré sa désapprobation du caractère souverain de la conférence nationale, le Président de la République du Bénin déclara dans le

discours clôturant les travaux de la conférence : «*Au nom de l'intérêt supérieur de la nation et du peuple béninois tout entier, nous disons que les décisions prises par la conférence seront appliquées*»¹⁷⁵.

Avec ce discours, Mathieu Kérékou rentrait dans l'histoire de son pays et du continent africain comme étant celui qui aura permis le passage d'un régime monocratique à un régime démocratique sans effusion de sang et sans coup d'Etat qui caractérisait jusque là le changement de régime au Bénin et en Afrique. Ce processus a été définitivement parachevé le 12 mars 1990¹⁷⁶ avec la nomination de Nicéphore Soglo au poste de Premier ministre par le Haut Conseil de la République (H.C.R.), l'organe issu de la Conférence Nationale qui faisait office de parlement pendant la période de transition qui durera douze mois.

Alors, que dire de l'impact de la perestroïka et du sommet de la Baule ?

Si un parallèle peut être établi entre ce qui s'est passé en Europe de l'est et du centre et ce qui s'est passé au Bénin, force est de constater que les choses ne se sont pas passées de la même manière. Ainsi en ce qui concerne la liberté de la presse, la loi libéralisant ce secteur dans l'ex-U.R.S.S., a été promulguée le 12 juin 1990¹⁷⁷; alors qu'à cette date, le Bénin avait tenu sa conférence nationale et libéralisé tous les secteurs d'activité, y compris celui de la presse.

Cependant, comme en Europe de l'Est et du Centre , au cours de l'année 1989, au Bénin, la pression de la rue, des manifestations, des grèves de la part de la population réclament des réformes si ce n'est de changement de régime. Mais à l'exception du Bénin, nulle part-dans les pays ici étudiés-il n'y a eu des comités d'action, des bureaux de liaison, de convention du peuple, bref toutes ces structures clandestines qui donnent à la lutte du peuple béninois un parfum de résistance à la française lors de la deuxième guerre mondiale, notamment à travers ses multiples réseaux, pour faire face à l'occupation allemande. Même si

¹⁷⁵ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.164.

¹⁷⁶ Cf. NOUDJENOUME P., *op. cit.*, p.146.

¹⁷⁷ Cf. LOROT Pascal, *Histoire de la perestroïka*, Paris, Ed. P.U.F., 1993, p.17, coll. «Que sais-je ? ».

nous pouvons relevé le cas du syndicat « solidarité » en Pologne, il faut tout de même souligner que ce syndicat n'était pas dans la clandestinité, comme les comités d'action ou le Parti Communiste du Bénin, par exemple.

Quant au sommet de la Baule, il n'a eu aucune incidence sur l'instauration de la démocratie au Bénin, pour la simple raison que ce sommet s'est tenu en juin 1990, après la conférence nationale des forces vives qui a eu lieu en février 1990.

Ainsi donc, malgré la note confidentielle émanant de l'Elysée, c'est aux Béninois épris de paix, de justice et de liberté que nous devons l'instauration de la démocratie dans ce pays. Et nous ne croyons pas extrapoler si nous disons que les autorités françaises ont joué le rôle de poisson pilote plutôt que celui d'acteur principal pour l'instauration de la démocratie au Bénin. En tout cas, le rôle des autorités françaises n'a rien avoir avec celui de Mikhaïl Gorbatchev qui *«peu après son arrivée au pouvoir a incité les principaux dirigeants est - européens à initier eux aussi leur «perestroïka »>>»*¹⁷⁸.

¹⁷⁸Cf. LOROT Pascal, *op. cit.*, p_69.

II -/ L'instauration de la démocratie au Congo.

1-/ Tableau n°6 : Présentation des principaux actants de 1990 à août 1992.

PRINCIPAUX ACTANTS	
POUVOIR	OPPOSITION
Actants individuels. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du 5 février 1979 au 31 août 1992. Battu dès le premier tour de l'élection présidentielle d'août 1992, il revient au pouvoir en 1997, à la suite d'un coup de force qui dégénéra en guerre civile de juin 1997 à octobre 1997. Louis Sylvain Goma, ancien Premier ministre du Président Ngouabi et du Président Sassou jusqu'en 1984, c'est lui que M. Sassou va de nouveau solliciter pour occuper le même poste en janvier 1991 et il lui confiera aussi la présidence de la commission chargée de préparer la Conférence Nationale. Célestin Goma Mfoutou, Ministre de l'Intérieur et Président du comité exécutif de la commission préparatoire de la Conférence nationale. Lékoundzou Itihi Ossétoumba, membre du Bureau politique et du Comité central du P. C.T. et président du présidium du 5^{ème} congrès de la C.S.C. Actants collectifs. Parti politique : Parti Congolais du Travail (P.C.T.) du Président Sassou Nguesso. Il a été créé le 31 décembre 1969 par l'un de ses prédécesseurs : Marien Ngouabi. D'ailleurs M. Sassou se faisait appeler : <i>Le digne continuateur de l'oeuvre de Marien Ngouabi</i>. Nous pouvons ajouter ici les organisations de masse du P.C.T.: La Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C), l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.), l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (U.R. F.C.). Institutions : Armée, gouvernement, Assemblée nationale.	Actants individuels. Pascal Lissouba, ancien Premier ministre du Président Massamba-Débat, il est élu Président de la République le 16 août 1992 à l'issue du 2^{ème} tour. Il quitte le pouvoir en octobre 1997 après la défaite des Forces Armées Congolaises (F.A.C.) face à la milice de M. Sassou qui était épaulée par des troupes de l'Armée angolaise. Maurice Stéphane Bongho-Nourra, éphémère Premier ministre du Président Lissouba du 8 septembre au 6 décembre 1992. Il fut aussi président de l'A.N.D. Joachim Yhombi Opango, ancien Président de la République et Premier ministre du Président Lissouba du 18 juin 1993 au 26 août 1996. Bernard Kolélas, opposant au système du parti unique, il fut emprisonné plusieurs fois sous Massamba-Débat et Ngouabi. Il fut le Premier ministre, très éphémère, du Président Lissouba du 8 septembre au 17 octobre 1997. Jean Michel Bokamba Yangouma, Membre du Bureau politique et du Comité central du P. C.T. et Secrétaire général de la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), il fut le premier à s'opposer ouvertement au Président Sassou au sein du P.C.T. Actants collectifs. Nous citerons ici deux conglomerats de partis politiques : Les <i>Forces du changement</i> qui s'est formé autour du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (M.C.D.D.I.) de M. Kolélas et l'<i>Alliance Nationale pour la Démocratie</i> (A.N.D.) qui s'est constituée autour de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (U.P.A.D.S.) de M. Lissouba.
Instances de conciliation : Conférence Nationale du 25 février au 10 juin 1991 ; Conseil Supérieur de la République (C.S.R.), le parlement de transition ; Gouvernement de transition. Figures de conciliation : Mgr Ernest Kombo, Président du présidium de la Conférence Nationale Souveraine et Président du C.S.R. ; André Milongo, Premier ministre du gouvernement de transition du 10 juin 1991 au 31 août 1992.	

Le travail de l'universitaire Gaston Jonas Kouvidila¹⁷⁹, nous servira de fil conducteur dans cette partie. Enseignant au département des Sciences et Techniques de la Communication (S.T.C.) de l'université Marien Ngouabi, M. Kouvidila, s'est intéressé à l'étude de la télévision transfrontalière¹⁸⁰, après son doctorat en Histoire. Il a par ailleurs été directeur du quotidien national *Mweti*. Dans son ouvrage susmentionné sur le multipartisme au Congo, M. Kouvidila retrace les faits qui ont émaillé l'histoire de ce pays avant et après l'indépendance jusqu'en 1991, l'année de la Conférence Nationale et aussi celle du début de la transition vers la démocratie. C'est l'historien qui déploie sa science ici pour donner à voir aux hommes politiques congolais et à ceux qui s'intéressent au Congo, l'histoire de ce pays qui se déroule comme un film à l'envers. En d'autres termes, le Congo qui a connu le multipartisme des années 40 jusqu'en 1963, restaure le multipartisme en 1991, après une longue période monocratique (1964- février 1991).

S'agit-il d'une marche à reculons ?

Ce n'est pas si certain. Certes les partis politiques existant au Congo en 1991 ont tous ou presque des colorations régionaliste et ethnique, comme ceux de la période 1940-1963, mais ni les acteurs ni le contexte ne sont les mêmes. En effet, si le Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.) de Jacques Opangault était considéré comme le parti des nordistes notamment des *Bochi* dans la région de la Cuvette comme le sera l'ex-parti unique le Parti Congolais du Travail (P.C.T.) de Denis Sassou Nguesso en 1991, si le Parti Progressiste Congolais (P.P.C.) de Jean Félix Tchicaya était considéré comme le parti des *Viii* dans la région du Kouilou comme le sera le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (R.D.P.S.) de Jean Pierre Thystère Tchicaya en 1991 et si l'Union Démocratique de Défense

¹⁷⁹ Cf KOUVIDILA Gaston Jonas, *Histoire du multipartisme au Congo Brazzaville : la marche à rebours 1940-1991*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, vol. I.

¹⁸⁰ Cf. KOUVIDILA Gaston Jonas, *Interférence des programmes audiovisuels transfrontaliers sur le territoire du Congo : Incidences sur la culture nationale*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Bordeaux III, Juillet 1989.

des Intérêts des Africains (U.D.D.I.A.) de l'abbé Fulbert Youlou était considéré comme le parti des populations de la région du Pool notamment des *Lari* comme le sera le Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (M.C.D.D.I.) de Bernard Kolélas en 1991, les nouveaux acteurs de la vie politique congolaise que nous venons de citer ne sont plus seuls dans leur espace régional comme l'étaient les acteurs de la période 1940-1963.

Ainsi dans la Cuvette Sassou doit faire face à la concurrence de Jacques Joachim Yombi Opango qui a créé le Rassemblement pour la Démocratie et le Développement (R. D. D.). Dans le Pool, face à Kolélas il y a depuis 1991, André Milongo, fondateur de l'Union pour la Démocratie et la République (U.D.R.-Mwindi). Et puis, après la conférence nationale, il y a eu un élément nouveau : la création de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (U.P.A.D.S.) de Pascal Lissouba. Ce parti a su fédérer les populations de trois régions du Congo : le Niari, la Bouenza et le Lékoumou. Pourtant, Pascal Lissouba, originaire de la région du Niari, est issu d'une ethnie très minoritaire, les *Nzabi*, dans cette région. Et par ailleurs l'U.P.A.D.S. fait de l'ombre au R.D.P.S. de M. Tchicaya car le parti de M. Lissouba est très bien implanté dans le Kouilou, ainsi que dans la Sangha et la Likouala, deux régions septentrionales du Congo. Le parti de M. Lissouba est la preuve que les spécialistes qui proposent une démocratie tribale¹⁸¹ pour l'Afrique sont loin d'avoir raison. Car dans les trois régions qui constituent la base électorale de l'U.P.A.D.S. cohabite plus d'une dizaine d'ethnies.

Autre point qui ne permet pas de parler d'une marche à rebours, la personnalité des leaders politiques. Si Jacques Opangault du M.S.A. et Jean Félix Tchicaya du P.P.C. étaient des hommes de gauche et Youlou un homme acquis aux thèses du libéralisme, avec les leaders politiques post conférence nationale, on s'y perd en conjecture. En dehors de M. Kolélas du M.C.D.D.I. qui a toujours été acquis aux thèses libérales, tout le monde s'en

¹⁸ Cf. GOERGY Guy, «La solution, c'est la démocratie tribale », in *Le Figaro* n°14250 du 20 juin 1990, p.3.

réclame à ce moment là, y compris le P.C.T. l'ex-parti unique qui a jeté aux orties l'idéologie marxiste léniniste. Grosso modo, tous les leaders se réclament d'un libéralisme à contenu social ; et là M. Kolélas ne fait plus exception. 11 n'y a donc plus de partis de gauche et de partis de droite. C'est l'embrouillamini total. La question est : Pourquoi se battent-ils pour le pouvoir si c'est pour mener la même politique que ceux qui y sont ? Nous serions tenté de répondre pour la politique du ventre¹⁸².

Les leaders politiques de la période 1940-1963, avaient, eux, non seulement des convictions mais en plus ils pensaient à l'intérêt général.

2-/ Le Congo avant la conférence nationale.

Si en Europe de l'Est et du Centre, l'année 1989 a été celle des revendications en tout genre et de l'alternance politique dans certains pays ; si au Bénin, 1989 a été l'année des grèves à répétition et de la légitimation de facto des structures clandestines notamment les comités d'action ; au Congo, l'année 1989 va s'achever comme elle a commencé c'est-à-dire dans le calme et la sérénité. Mais ce calme et cette sérénité ressemblent plus à de l'attentisme qu'à une sorte d'indifférence vis-à-vis de l'actualité internationale. Les Congolais attendent de savoir quelle sera l'attitude des autorités face à ce qu'il était convenu d'appeler à l'époque «le vent de l'est», avant de se mettre en ordre de marche pour réclamer des changements.

La première fois que les autorités congolaises ont évoqué les changements intervenus en Europe de l'Est et du centre, ce fut lors de la première session ordinaire du comité central du P.C.T. tenue du 27 au 30 novembre 1989. Au cours de cette session le parti avait décidé de: *«analyser avec intelligence et discernement les évolutions en cours dans les pays de l'Est, pour l'éclairage de notre propre lutte ; affirmer la disponibilité du parti à toujours guider la lutte de notre peuple en demeurant attentif à ses aspirations, dans un esprit de*

¹⁸² Cf. BAYART Jean François, *L 'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1994.

responsabilité et d'ouverture, qui garantit un cheminement pacifique, libre et démocratique vers des avancées nouvelles>>¹⁸³.

Autrement dit M. Sassou prend acte des évolutions constatées dans le monde, mais n'entend pas apporter des changements ou à engager des réformes dans son pays.

Pour l'instant, le Parti Congolais du Travail (P.C.T.) et ses organisations de masse peuvent continuer de fonctionner normalement. Ainsi la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), s'attèle à la préparation de son 8^{ème} congrès, prévu du 10 au 14 août 1990, tout à fait tranquillement. Le 23 janvier 1990, par exemple, la Commission Confédérale exécutive (CO. CO.NEX.), annonce la tenue des conseils des fédérations syndicales du 1^{er} au 15 février à Brazzaville et des congrès régionaux du 16 au 27 février dans les chefs-lieux des régions. C'est lors d'un de ces congrès régionaux notamment à Loubomo (actuellement Dolisie), chef-lieu de la région du Niari que le secrétaire général de la C.S.C., Jean Michel Bokamba Yangouma, va déclarer : *«Le Congo ne peut plus accepter le multipartisme à cause de sa douloureuse expérience de 1959»*¹⁸⁴.

Faut-il sans doute ici rappeler qu'en 1959, le Congo qui n'était pas encore indépendant, vivait sous un système semi-autonome, au sein de la Communauté française, où le multipartisme était permis. Et en 1959 donc, suite à des élections dont les résultats furent contestés par les militants du Mouvement Socialiste Africain (M.S.A.), le parti de Jacques Opangault, originaire du nord du pays, des heurts opposèrent ses partisans à ceux de l'Abbé Fulbert Youlou dont le parti l'Union pour la Défense des Intérêts des Africains (U.D.D.I.A.), avait remporté ces élections. Ces heurts déclenchés par les partisans de Jacques Opangault débouchèrent du 16 au 20 février 1959¹⁸⁵ sur une guerre civile qui fit 100 morts et plus d'une

¹⁸³ Cf. KOUVIDILA G. J., *Histoire du multipartisme au Congo-Brazzaville : la marche à rebours 1940 1991*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, vol. I, p.139.

¹⁸⁴ Cf. KOUVIDILA G. J., *op. cit.* p.138.

¹⁸⁵ Cf. OBENGA Théophile, *L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville (1959-1997) : diagnostic d'une mentalité politique africaine*, Paris, Ed. Présence Africaine, 1998, p.p.82-83.

centaine de blessés. Mais ce que M. Bokamba oublie de rappeler c'est que les Congolais ont vécu jusqu'au début du mois de décembre 1963¹⁸⁶, sous un système où le multipartisme était de règle. Cela signifie que le multipartisme n'a pas été abrogé après les événements de 1959. Et de 1959 à 1963, il n'y a pas eu de problème entre militants de partis politiques, la coexistence était pacifique.

Jusqu'à la participation du Président de la République au le^e sommet des chefs d'Etat de France et d'Afrique du 19 au 21 juin 1990 à la Baule, rien de significatif ne se passera au Congo où les discours du Président ainsi que ceux des membres du

Bureau politique et du Comité central du P.C.T. se bornent tous à des mises en garde contre les ennemis de la révolution et à l'invitation à la vigilance.

En fait pour les autorités congolaises, il ne fait aucun doute que le Congo est une démocratie. Et, le président Sassou n'a pas manqué de le rappeler dans son discours d'ouverture du 7¹¹ congrès ordinaire de l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (U.R.F.C.), qui s'est tenue à Brazzaville du 8 au 12 avril 1990 : *«Suivons attentivement le débat qui se déroule dans de nombreux pays autour de la démocratie. Je voudrais saisir l'occasion pour dire que la garantie de l'ordre public, la quiétude pour tous, le respect de la personne humaine sont, à nos yeux, des références permanentes (...). L'exemple de notre 7¹¹ congrès (...) suffit à prouver que nous aussi, nous avons l'expérience de la démocratie. En tout état de cause, fidèle à sa mission historique, le Comité central de notre Parti saura, en toute responsabilité, donner la réponse qui convient à cette préoccupation»*¹⁸⁷.

2.1-I L'après sommet de la Baule.

Après la participation du président Sassou au sommet de la Baule, il se tient le 27 juin 1990, une réunion du Bureau politique du P.C.T. dont le but est de préparer la session du

¹⁸⁶ Voir supra, p.59.

¹⁸⁷ Cf. KOUVIBIDILA G. 1., *Histoire du multipartisme au Congo-Brazzaville: La marche à rebours 1940 1991*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, p.141.

Comité central convoquée pour le 29 juin. Au cours de cette réunion, le Bureau politique devait examiner le document élaboré par la commission ad hoc du parti dont le thème était : *les bouleversements en cours dans les pays de l'est et leurs répercussions en Afrique et éventuellement en République Populaire du Congo*¹⁸⁸. A la fin de leur réunion, les membres du Bureau politique lancent un appel au peuple afin qu'il fasse échec aux «*croisades d'intoxication, de désinformation et de provocation dont le but inavoué est de perturber les tentatives du multipartisme en Afrique subsaharienne*»¹⁸⁹.

A qui les dirigeants congolais pensent-ils en lançant cet appel ? Aux partisans d'une opposition qui n'existent pas encore ? Aux autorités françaises ? En tout cas une chose est au moins sûre, l'idée d'instaurer le multipartisme au Congo semble peu à peu gagner l'esprit des autorités congolaises. Ainsi lors de son discours d'ouverture relatif à la session du Comité central qui se tient du 29 au 4 juillet 1990, le président Sassou déclare :

«Cette fin de siècle s'annonce comme un temps de rupture, une période où les bonds et les sursauts de l'histoire ouvrent les portes de l'espérance et du renouveau pour tous les hommes de tous les horizons.(...). L'Afrique doit être partie prenante de cette grandiose conquête de l'esprit et de la raison. Elle ne doit pas être, une fois de plus, laissée pour compte du renouveau. Cependant, elle doit pouvoir gérer les nécessaires mutations que l'histoire orchestre en son propre sein. Elle doit maîtriser tous les développements et se refuser à être un continent mineur, manipulable à souhait par les donneurs de leçons qui pensent encore, qui pensent toujours lui faire assumer le destin de leur choix. L'histoire est là pour témoigner. Oui à la liberté, mais pas pour le chaos et jamais au détriment de la dignité et de la crédibilité de notre pays. Oui à une plus large démocratie, mais jamais au détriment de l'ordre public, de la sécurité des personnes et des biens et surtout jamais au détriment de la paix au sein du peuple, de l'unité nationale>>¹⁹⁰».

Le Président Sassou entonne ici une antienne propre aux dirigeants africains pour qui tous les problèmes de l'Afrique ont pour source l'extérieur du continent. Les dirigeants africains ne sont ni responsables ni coupables.

A l'issue de cette session du Comité central, deux types de mesures vont être prises : les mesures d'orientation générale dont l'application est différée car elles devront être

¹⁸⁸ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.149.

¹⁸⁹ Idem.

¹⁹⁰ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.p.151-152.

soumises aux débats lors du e^{ne} congrès extraordinaire du P.C.T. prévu en décembre 1990. Parmi ces mesures¹⁹¹ figurent notamment : l'abandon du rôle dirigeant du parti, la réalisation à terme du multipartisme comme un aboutissement de la démocratie pluraliste, l'autonomie des organisations de masse et sociales afin de permettre au peuple de poursuivre l'apprentissage de l'exercice de la démocratie pluraliste, le choix de l'élection à candidature multiple comme mode de désignation des dirigeants à toutes les fonctions électives, la liberté d'expression, de presse, d'association, de cortège et de manifestation.

Le deuxième type de mesures, appelées mesures spécifiques¹⁹², sont d'application immédiate. Parmi celles-ci, les plus importantes sont : la suppression de la trilogie¹⁹³ déterminante dans les entreprises d'Etat et les administrations, la réduction du nombre de bénéficiaires des salaires fonctionnels tant au niveau du parti que dans les organisations de masse, la suppression de l'autorisation de sortie pour les voyages internationaux et des restrictions en matière de détention des passeports.

Le 6 juillet 1990, le chef de l'Etat donne une conférence de presse dont le but est d'expliciter les mesures de la session du Comité central. En réponse à l'une des questions relatives à l'organisation d'une conférence nationale au Congo, M. Sassou répond : «*La conférence nationale n'est pas une procédure universelle. Chaque peuple peut choisir la façon de s'organiser pour aller au pluralisme politique*>>¹⁹⁴. Quant à la création des partis politiques, M. Sassou pense que cela ne pourra pas être possible avant la fin de la première moitié de l'année 1991¹⁹⁵.

Après la session du Comité central, les autorités congolaises s'apprêtent à mettre en place une commission préparatoire au 4^{ème} congrès extraordinaire prévu en décembre. En fait,

¹⁹¹ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.154.

¹⁹² Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.p.154-155.

¹⁹³ En République Populaire du Congo, il y avait à la tête de chaque entreprise d'Etat et de chaque administration, un représentant du parti, un représentant de l'Etat et un représentant syndical. Mais comme il était stipulé dans la constitution que le parti dirigeait l'Etat, c'est en dernier ressort, la voix du parti qui était déterminante.

¹⁹⁴ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.* p. 156. ¹⁹⁵ Idem.

affirme Gaston Jonas Kouvidila, «celle-ci (la commission) devrait être élargie à d'autres forces. L'idée qui semble prévaloir à ce moment-là, tant au Comité central qu'il la base du parti, c'est de faire en sorte que la future commission élargie remplace la conférence nationale A cette grande commission participeraient donc beaucoup de gens qui y prépareraient éventuellement des documents. Mais seul le P.C.T. réuni en congrès peut apprécier le travail de la commission et prendre la décision finale»¹⁹⁶.

Cependant les voix s'élèvent aussi bien à l'intérieur du P.C.T. que dans la société civile pour décrier cette vision de choses et proposer la tenue d'une conférence nationale¹⁹⁷ la seule procédure crédible à leurs yeux pour réunir toutes les forces vives du pays.

2.2-1 La lettre ouverte des universitaires et des intellectuels au Président de la République.

Presque au même moment et plus précisément le 7 juillet 1990¹⁹⁸, cent onze universitaires, intellectuels ainsi que quelques réformistes de la classe politique rédigent une lettre ouverte au Président de la République, aux membres du Bureau politique et du Comité central. Les signataires de cette lettre formulent entre autres demandes:

- l'amnistie générale et inconditionnelle, comme préalable à l'accès au pluralisme démocratique,
- la suppression de tous les services spéciaux qui pèsent sur l'exercice des libertés politiques, syndicales et d'expression (...),
- l'autorisation immédiate de la création des partis politiques et des associations,
- la convocation dans les meilleurs délais, d'une conférence nationale regroupant l'ensemble des forces vives du pays, (...). Cette conférence aura parmi ses missions, celles d'élaborer la nouvelle Constitution démocratique, de déterminer la durée de la période de transition et le calendrier électoral (élections municipales, législatives et présidentielle), d'aider à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale de transition,
- la mise en place d'une commission préparatoire à ladite conférence nationale, composée des délégués des partis et associations qui auront été créés.

¹⁹⁶ Cf. KOUVIDILA G. J., *op. ce.* p.156..

¹⁹⁷ Cf. KOUVIDILA G. J., *op. cit.*, p. 157. ¹ Idem.

Le Président de la République saisit l'opportunité qu'offre cette lettre ouverte pour inviter les autres forces vives de la nation à apporter leur contribution au débat en cours. C'est ainsi que le 9 juillet 1990, le Président Sassou invite les confessions religieuses à apporter leur contribution dans ce débat politique.

Finalement, petit à petit les choses commencent à se décanter. En effet, les Commissaires politiques (présidents de région), qui avaient organisé des meetings pour dire non au multipartisme reçoivent mission du Comité central, cette fois, pour faire le compte rendu, aux populations des régions, des résultats de sa session ordinaire qui s'est tenue à Brazzaville du 29 juin au 4 juillet 1990. A cet effet, le Commissaire politique de la région du Pool, organise un meeting à Kinkala (chef-lieu de cette région) le 12 juillet 1990. Dans son allocution, le Commissaire politique exhorte la population de cette région «à se dépasser pour que le multipartisme soit un moyen efficace de développement du pays à travers le Plan d'Action Economique et Sociale (P.A.E.S) 1990-1994»¹⁹⁹.

Pendant que s'amorce ce travail de propagande, le Bureau politique se réunit le 14 juillet 1990 pour examiner le projet d'acte portant création de la Commission préparatoire du 4^{ème} congrès extraordinaire du P.C.T. prévu en décembre de la même année et qui figurait parmi les mesures d'orientation générale de la session ordinaire du Comité central (29 juin-4 juillet 1990). Cette commission comprendra deux sous-commissions :

- la sous-commission politique, chargée de concevoir la nouvelle plate-forme politique, le nouveau programme et les nouveaux statuts du P.C.T.,

- la sous-commission juridique, chargée d'élaborer la nouvelle Constitution de la république, et le cadre juridique des libertés fondamentales et individuelles.

Ainsi, tout semble indiquer que les autorités congolaises ont choisi de rejeter la conférence nationale comme mode de changement systémique. D'ailleurs au cas où le doute persisterait, le communiqué final publié par le Bureau politique à l'issue de cette réunion, est

- Cf. KOUVIBIDELA G. J., *op. cit.*, p.160.

sans ambiguïté sur les intentions de ses membres. Ces derniers affirment, notamment : *«Dans l'esprit de l'ouverture démocratique insufflée dans notre pays depuis le salutaire mouvement du 5 février 1979 (c'est la date à laquelle le président Denis Sassou Nguesso est arrivé à la tête de l'Etat), poursuivi par le 4^{ème} congrès ordinaire du P.C.T et la 2^{ème} session ordinaire du Comité central, le Bureau politique réaffirme que l'occasion sera donnée à toutes les forces vives, couches sociales, sensibilités nationales et individualités de participer aux travaux de la Commission préparatoire»*²⁰⁰.

Pourtant, auein même du pouvoir, commesus mentionné, des voix commencent à se lever pour réclamer l'instauration du multipartisme. Ainsile Commissaire politique de la région du Niari, membre du Comité central du P.C.T., le colonel Paul Mbot, déclare même le 14 juillet 1990 : *«Nous devons être à jamais partisans du multipartisme, les sociétés contemporaines n'ayant encore inventé aucun autre système politique qui pousse autant vers la démocratie, pendant que, dans le même temps, le parti unique a prouvé qu'il est devenu d'année en année, un non-sens sociologique»*. Et ajoute-t-il : *«Le multipartisme est la voie*

de l'avenir; c'est aussi la lutte contre la médiocrité et la tricherie

> > 2 0¹.

Faut-il également relever que M. Mbot a été le seul commissaire politique à n'avoir pas organisé de meeting pour rejeter le multipartisme avant la session ordinaire du Comité central (29 juin-4 juillet 1990) qui avait préconisé, dans ses mesures d'orientation générale, la réalisation à terme du multipartisme.

Malgré tout cela, le Président de la République signe le 20 juillet 1990²⁰², l'acte portant création de la commission préparatoire.

Alors que la publication de cet acte relance la tenue des meetings de soutien au président, la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), une des organisations de masse du P.C.T., décide au cours de la 3^{ème} session extraordinaire de son Conseil confédéral, de juillet

²⁰⁰ CE KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.161. ²⁰¹
Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.162. ²⁰²
Cf KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.163.

1990, de prendre son indépendance vis-à-vis du P.C.T. Rappelons que le Comité central avait, dans ses mesures d'orientation générale, accordé juste une autonomie aux organisations de masse. En outre, la C.S.C. rejette la décision du gouvernement d'abaisser l'âge de la retraite à 50 ans, pour certaines catégories d'agents de la fonction publique. Et last but not least, la C.S.C. décide de changer le thème de son congrès prévu au mois d'août, thème retenu de commun accord avec le Bureau politique.

Une réunion du Bureau politique est organisée en urgence le 25 juillet 1990 pour répondre à la situation créée par les dirigeants de la C.S.C. Un communiqué sous forme de mise en garde est publié à l'issue de la réunion du Bureau politique. Ce communiqué disait en substance que toute attitude qui traduit l'impatience et l'empressement sont de nature à entraver l'accomplissement de l'ouverture démocratique et du changement déjà initié.

De quelle ouverture démocratique et de quel changement les autorités politiques congolaises parlent-elles ? En effet la seule ouverture et le seul changement perceptibles jusque-là, se sont limités *dans* les discours. Or, dit un proverbe libanais : *«Si la parole servait à quelque chose, l'âne se serait construit des palais»*. En d'autres termes, une chose est d'affirmer que l'on veut aller vers la démocratie, autre chose est de le traduire dans les faits. Comme aucun fait concret n'est venu confirmer les discours des hommes politiques, les Congolais sont donc dans l'expectative. Ainsi l'attitude de la C.S.C. est apparue, en quelque sorte, comme un défi lancé aux autorités les obligeant à clarifier leurs intentions.

Les autorités réagirent en suspendant la tenue des assemblées générales des fédérations de la C.S.C. dans les régions et en reportant la date de la tenue du 8^{eme} congrès de la C.S.C. Ce congrès dont la tenue était prévu initialement les 8 et 12 août 1990, se tiendra dorénavant les 7 et 11 septembre 1990.

Les dirigeants syndicaux accueillent les décisions du Bureau politique sans regimber.

Au lendemain de cette déclaration plusieurs membres du P.C.T. réclament la tenue

d'une conférence nationale.

C'est dans ce climat que la contribution des confessions religieuses à qui le chef de l'Etat avait demandé de participer au débat qui s'ouvrait sur l'instauration du multipartisme, parvient au Président de la République. Dans leur contribution, rendue publique le 10 août 1990, les représentants religieux commencent par décliner l'invitation que le chef de l'Etat leur avait adressé pour participer aux travaux de la commission préparatoire au congrès extraordinaire du P.C.T. Ensuite, ils suggèrent aux autorités de : *«...tendre une main franche et fraternelle à tous ceux qui, membres du P.C.T ou d'autres appartenances politiques et sociales, disposés à conjuguer leurs efforts pour bâtir notre société ; de travailler dans la clarté en définissant un programme de travail dont les échéances doivent être précises et raisonnables pour être crédibles, afin d'effacer le doute qui plane dans certains esprits, et éviter ainsi tout dérapage qui ne pourrait que nuire à l'unité de la nation et à la paix>>²⁰³*

A l'occasion de la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'indépendance, le 15 août 1990, les Congolais attendent du Président de la République qu'il réponde aux signataires de la lettre ouverte et à ceux qui à l'intérieur de son propre parti réclament la tenue d'une conférence nationale et l'instauration immédiate du multipartisme. Le Président Sassou n' accédera qu'à une seule demande des signataires de la lettre ouverte : la libération de tous les prisonniers politiques. Parmi les personnes ainsi élargies figurent son prédécesseur Jacques Joachim Yhombi Opango.

Le 20 août les signataires de la lettre ouverte du 7 juillet écrivent de nouveau au Président de la République pour lui rappeler son engagement d'instaurer le multipartisme et surtout pour lui faire parvenir une liste additive contenant les signatures de trois cent dix sept autres citoyens congolais ayant adhéré à la démarche du 7 juillet.

Alors est-ce la pression de plus en plus perceptible dans l'opinion ou un geste pour

²⁰³ Cf KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.170.

démontrer sa bonne volonté ? En tout cas, une circulaire²⁴ du gouvernement promulguée le 22 août 1990, annonce la suppression de l'autorisation de sortie du territoire jusque là obligatoire pour tous les Congolais qui voulaient voyager en dehors de leur pays. Sont aussi supprimées les formalités pour les vols domestiques. Enfin concernant les passeports qui jusque là étaient gardés à la direction de la surveillance du territoire, ils seront désormais remis à leurs bénéficiaires, sur simple demande.

Ces mesures dont l'objectif étaient sans doute de calmer le climat social n'auront pas l'effet escompté par les autorités. Même le crédit *stand by* d'un montant de 39 millions de dollars que le F.M.I. octroie au Congo dans le cadre de son P.A.E.S. (programme d'action économique et social) qui aurait pu permettre une certaine décrispation entre le pouvoir et les travailleurs ne changea rien au *statu quo ante*.

2.3-/ Le congrès de la C.S.C. ou le début des tracas pour le pouvoir.

Ainsi dans les assemblées générales, préludes au ^{Sème} congrès de la C.S.C. prévu à Brazzaville du 7 au 11 septembre 1990, qui se tiennent du 29 au 31 juillet dans les neuf régions du pays et dans la région autonome de Brazzaville, ce climat de tension est observable. En effet, affirme M. Kouvidila : *« Cette fois, les syndicalistes des régions et de Brazzaville, sont déterminés à aller au-delà de la simple ratification des documents préparés par quelques cerveaux pensants de la capitale. Ils sont prêts à désobéir à la direction du parti si celle-ci n'accède pas à leurs revendications. La base syndicale entend également régler quelques comptes avec le secrétariat permanent de leur confédération »*²⁵

L'un des points de désaccord entre la base syndicale et le secrétariat permanent de la C.S.C. concerne la gestion du check-off (cotisations statutaires mensuelles de près de 400 f c.f a., soit plus ou moins 0,80 euros, retenues d'office sur le bulletin de paye de tous les travailleurs congolais des secteurs public et privé).

²⁴ Cf. KOUVIDILA G. J., *op. cit.*, p.173.

²⁵ Cf. KOUVIDILA G. J., *op. cit.*, p.179.

Dans cette atmosphère courroucée que s'ouvre le 7 septembre le eⁿ congrès de la C.S.C., sous la présidence du chef de l'Etat, comme de coutume. Mille cent (1.100) délégués nationaux et plusieurs délégations des centrales syndicales amies et des organisations syndicales internationales y participent.

Dès le premier jour des travaux, les congressistes montrent effectivement leur volonté d'appliquer les principes de la démocratie. Ainsi, *«ils élisent en toute souveraineté et démocratie, les membres du présidium dirigé par Lekoundzou Itihi Ossétoumba (membre du Comité central du P.C.T. et du Bureau politique, comme le secrétaire général de la C.S.C.,*

Jean Michel Bokamba Yangouma, qui sera élu premier vice-président) >>²⁰⁶.

La clôture des travaux du congrès prévue le 11 septembre, n'a pu avoir lieu ce jour-là, car les interventions des quatre vingt six (86) congressistes qui s'étaient inscrits pour prendre la parole, le 9 et 10, et les débats qu'ils ont suscités, ont amené le présidium à prolonger les travaux de quarante huit (48) heures.

Est-ce la teneur de ces débats qui a amené le Bureau politique à convoquer une réunion impromptue le 11 septembre ? Rien ne filtrera de cette réunion.

. Dans leurs motions et recommandations les congressistes se prononcent, entre autres, pour l'indépendance de la C.S.C., pour la garantie des libertés dans l'exercice de l'action syndicale dans la perspective de l'instauration d'une démocratie pluraliste, pour la convocation immédiate d'une conférence nationale.

2.4-/ Les contorsions du pouvoir.

Les travaux sont suspendus à 15 heures et doivent reprendre à 18 heures car il reste encore à mettre en place la direction de la C.S.C. et l'adoption du communiqué final ; la clôture étant prévue pour le 13 septembre avant midi. Mais à 18 heures ni le président ni le premier vice-président ne sont présents.

²⁰⁶ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.182.

Ce n'est que vers 21 heures que le président du présidium et son premier vice-président, les deux membres du Bureau politique, reviennent au Palais des congrès (aujourd'hui, Palais du Parlement) où se tiennent les assises du ^{Sème} congrès de la C.S.C. Ils convient alors les chefs des délégations à une réunion dans une petite salle. Ils leur annoncent que la tenue d'une réunion du Bureau politique est la cause de leur retard. Pourquoi cette deuxième réunion impromptue en moins de 48 heures ? Le Président du Comité central du P.C.T., Président de la République, a convoqué cette réunion pour exprimer son souhait de rencontrer les chefs des délégations. C'est donc le message que le président du présidium M. Lékoundzou, et son premier vice-président M. Bokamba, vont transmettre aux chefs des délégations. Ceux-ci ne sachant pas pourquoi le chef de l'Etat tient à les rencontrer, déclinent son offre.

Vers 22 heures, MM. Lékoundzou et Bokamba quittent le Palais des congrès, sans doute, pour aller rendre compte au Président de la République et aux membres du Bureau politique. Quand ils reviennent une heure plus tard, au Palais des congrès, c'est pour annoncer la dissolution de la [CO.CO.NEX](#) (Commission Confédérale Exécutive), l'organe dirigeant de la C.S.C., l'arrêt des travaux du 8^{eme} congrès de la C.S.C. et la création dans les plus brefs délais, en lieu et place de la C.S.C., d'un Comité National de Coordination des Activités syndicales. Le Bureau politique a donc choisi d'étaler en public ses divergences avec les dirigeants syndicaux, car tout cela se passe en présence des délégations étrangères.

2.5-1 La démythification du pouvoir .

Les congressistes qui ne comprennent pas les raisons qui ont poussé le Bureau politique à prendre une telle décision, choisissent de rester au Palais des congrès, pour marquer leur désapprobation. *«Finalement, l'armée reçoit l'ordre de faire évacuer la salle, éventuellement par la force. Evitant l'affrontement, les syndicalistes sortent en entonnant*

« l'Internationale », l'hymne de la C.S.C. Les membres du Secrétariat permanent de la C.S.C, dissout, rédigent un texte par lequel ils appellent tous les travailleurs à cesser le travail dès le lendemain. L'avis de grève illimitée est ainsi lancé>>²⁰⁷. C'est le premier avis

de grève auquel le pouvoir doit faire face, car depuis l'accession au pouvoir de M. Sassou Nguesso le 5 février 1979, il n'y a jamais eu de grève ni de préavis de grève.

Le lendemain c'est-à-dire le 13 septembre, les autorités demandent aux forces de l'ordre d'encercler le siège de la C.S.C. et les environs afin d'en empêcher l'accès aux membres de la COCONEX, dissoute la veille. Le domicile du Secrétaire général de la C.S.C. et président de la COCONEX, Jean Michel Bokamba Yangotima est aussi encerclé. Par cet acte, les autorités viennent de rendre un grand service à M. Bokamba. En effet, les congressistes qui étaient venus avec la détermination de lui demander des comptes sur la gestion du check-off, n'en auront plus l'occasion parce que avec l'arrêt des travaux du congrès et la dissolution de leur confédération, M. Bokamba est finalement logé à la même enseigne qu'eux, par le pouvoir. C'est donc sans surprise qu'ils vont tous apporter leur soutien au président de la COCONEX.

Les raisons de l'arrêt du congrès de la C.S.C., les Congolais vont les apprendre à travers un communiqué du Bureau politique publié le 14 septembre 1990 et qui sera abondamment commenté dans les médias officiels. Nous avons choisi le commentaire du directeur de la télévision, Patrick Benjamin Eboki, pour illustrer l'opinion dominant alors dans les médias officiels :

«Ce que le président Sassou Nguesso souhaitait- congrès de la maturité, de la solidarité et de la responsabilité-, n'aura pas connu le dénouement attendu. En effet, saisissant l'occasion du congrès, certains syndicalistes ont cru devoir mettre à l'ordre du jour certains points qui avaient, en juillet dernier, dégénéré en un regrettable malentendu entre dirigeants .syndicaux eux-mêmes et le P.C.T.

Cette situation, l'on s'en souvient, avait porté gravement atteinte à l'harmonie, à la cohésion, à l'unité organisationnelle et à l'action syndicale. Le naufrage fut évité de justesse. Et le congrès ne devait en aucune façon constituer l'occasion de récidive. Par ailleurs, au 8^e congrès de la C.S.C., certaines prises de position et certains

²⁰⁷ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.184.

comportements se sont franchement démarqués de la lutte syndicale normale et légitime pour s'inscrire dans la logique nuisible et infernale de l'agitation politique, de la mise en cause des institutions de la République et de la perturbation de la paix sociale. Face à ce climat inattendu, le Bureau politique a mis fin aux travaux de ce congrès. Quand on connaît la patience et la volonté de dialogue, plusieurs fois manifestée par la direction politique, l'on comprendra que ce n'est pas de gaieté de cœur que le Bureau politique a ainsi décidé.

Le Bureau politique a été forcé à cette décision par l'intransigeance systématique de certains de nos syndicalistes. Nos travailleurs ont certes besoin d'une sensible amélioration de leurs conditions de vie ; mais nos travailleurs sont tout autant soucieux de la consolidation de l'unité en leur sein, de la préservation des trois journées glorieuses d'août 1963, ainsi que de la perpétuation du climat de paix, de tranquillité et de quiétude qui constitue le gage sûr du développement social dans notre pays. C'est ce climat qui devra féconder l'ouverture démocratique amorcée, pour faire goûter à notre peuple les biens faits des temps nouveaux qui, assurément, éclaireront la vie politique nationale. C'est donc dans un souci de paix et d'ordre que la direction politique nationale a tranché>>²⁰⁸.

Nous avons tenu à reprendre ce commentaire in extenso, pour illustrer la position inconfortable du journaliste fonctionnaire qui a pour seul et unique employeur l'Etat et qui par conséquent n'a pas la possibilité de faire jouer la clause de conscience, qui en France permet à un journaliste de refuser de faire un travail contre sa volonté, un travail qui heurterait sa morale, sa conscience. En effet M. Eboki qui est un travailleur congolais et comme tous les travailleurs congolais donc membres de la C.S.C. ne pouvait pas ne pas savoir que le combat que menait la centrale syndicale était un combat pour plus de liberté, pas seulement pour les travailleurs, mais pour tous les citoyens congolais. Les trois journées glorieuses (13, 14, 15, août 1963) qu'il rappelle opportunément dans son commentaire renvoient justement aux trois journées de grève des travailleurs congolais qui ont permis de mettre fin au régime de l'abbé Fulbert Youlou, le premier président du Congo. M. Eboki ne pouvait ignorer que la lutte des travailleurs congolais a partie liée avec le système politique depuis 1963. D'ailleurs le président de la COCONEX et Secrétaire général de la C.S.C. n'était-il pas membre du Comité central et du Bureau politique du P.C.T. ? Et en utilisant le même vocabulaire que les hommes politiques (*nos travailleurs...*), M. Eboki cesse d'être journaliste, cet intermédiaire neutre et honnête entre le pouvoir et la population. En parlant des travailleurs comme d'une catégorie

²⁰⁸ Cf KOUVIBIDILA G. 3., *op. cit.*, p.p.188-189.

sociale à laquelle lui n'appartient pas, il se met dans la peau du porte parole du gouvernement qui comme dans tout régime totalitaire est amené à deviner ce qui pourrait faire plaisir au «prince ». D'où ce plaidoyer pour justifier la décision du Bureau politique de suspendre les travaux du ^{Sème} congrès de la C.S.C.

Pourtant, il semble que la seule véritable raison de l'arrêt des travaux du congrès de la C.S.C., c'est la non adhésion des dirigeants syndicaux et surtout des délégués venus des régions au calendrier édicté par les autorités relatif à l'instauration du multipartisme au Congo et surtout la manière d'y parvenir ; tant il est clair pour les travailleurs que seule la tenue d'une conférence nationale pourra permettre au pays de résoudre ses problèmes structurels.

Le 14 septembre, entre l'appel à la reprise du travail du gouvernement et l'appel à la grève lancé par les dirigeants syndicaux, les travailleurs choisissent l'appel à la grève.

2.6-I La première grève générale de l'histoire du Congo depuis l'instauration du parti unique en 1964 (14-17 septembre 1990).

Pour le premier jour de grève, les travailleurs décident d'assurer le service minimum dans les hôpitaux, les alimentations, les stations-service et les transports publics. Le gouvernement réagit à la grève en envoyant des militaires devant les installations d'eau, d'électricité et autres biens publics, pour prévenir des actes de vandalisme et le cas échéant réprimer ceux qui choisiraient d'exprimer leur mécontentement en manifestant dans les rues. Se remémorant, sans doute, les événements des 13, 14 et 15 août 1963 qui virent trois des leurs tomber sous les balles des forces de l'ordre, les travailleurs ont cette fois opté pour une autre stratégie. Les dirigeants syndicaux ont demandé aux travailleurs de rester chez eux et de ne organiser des manifestations de rue, sous aucun prétexte.

Il faut quand même souligner que seuls les journalistes fonctionnaires n'ont pas observé le mot d'ordre de grève. Et en bons «petits soldats » de l'information officielle, aucun d'eux n'osa parler de la grève. Finalement c'est le gouvernement, lui-même, qui choisira de

rompre le silence. Dans un communiqué, lu au journal télévisé de 20 heures qui, ce jour-là débuta avec une heure de retard, le gouvernement invoquant la Constitution notamment en son article 22 qui consacre l'exercice des libertés syndicales et considérant les lois 15/62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires et 45/75 du 15 mars 1975, instituant le code du travail, déclare cette grève illégale²⁰⁹. Par conséquent, il enjoint les travailleurs à reprendre leur poste de travail dès le lendemain.

Finalement le 14 septembre, la direction du Comité national de coordination des activités syndicales rencontre le gouvernement pour examiner les problèmes qui préoccupent les travailleurs. Au cours de cette réunion, le Comité national obtient du gouvernement le retrait du projet de loi relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite à 50 ans pour certaines catégories des agents de la Fonction publique. Faut-il rappeler que ce projet de loi fut l'une des pommes de discorde entre les dirigeants syndicaux et le gouvernement. Par ailleurs le comité et le gouvernement parviennent à mettre en place un calendrier de travail. A l'issue de la réunion le Comité invite, lui aussi, les travailleurs à reprendre le travail le lendemain.

Au deuxième jour, c'est-à-dire le 15 septembre, la grève est totale. *«La plupart des congressistes, solidaires du Secrétaire général de la C.SC., M Bokamba, décident de s'enfermer avec lui à son domicile de Mpila, un quartier résidentielle de Brazzaville, où il est assigné à résidence par le pouvoir. Ils ne tiennent pas à le laisser seul, craignant une éventuelle radicalisation de la position du Bureau politique. Dans la ville, des militants syndicaux, grévistes, sillonnent le centre administratif pour repérer les services où les agents ne respectent pas le mot d'ordre de grève. Les quelques agents qu'ils trouvent ça et là sont sommés de fermer immédiatement leurs bureaux. Ils n'y parviennent parfois qu'en procédant à la coupure d'électricité»*²¹⁰

/

Toutes ces opérations se passent sous les yeux des forces de l'ordre. Elles qui étaient

²⁰⁹ Cf. KOUVIBIDILA G. .1., *op. cit.*, p.p.192-193.

²¹⁰ Cf. KOUVIBIDILA G. .1., *op. cit.*, p.195.

prêtes à utiliser la force le 13 septembre pour faire évacuer les congressistes du Palais des congrès, semblent eux aussi se ranger maintenant du côté des travailleurs grévistes. Ainsi, elles sont allées jusqu'à «*menacer des femmes portant le pagne frappé à l'effigie du Président Sassou Nguesso dans les arrondissements 5, Ouenzé et 7, Mfilou, à Brazzaville*»²¹¹. Les relations tendues entre le ministre de la Défense qui n'est autre que le Président de la République et son chef d'État-major expliqueraient cette attitude des forces de l'ordre qui visiblement n'obéissent plus au ministre mais seulement à leur chef d'Etat-major le général Jean-Marie Michel Mokoko.

La grève finit par paralyser le pays. Les autorités sont dans l'impasse ; car si elles décident d'arrêter les dirigeants syndicaux, un mois seulement, après avoir libéré tous les prisonniers politiques, cela ferait désordre vis-à-vis de l'opinion publique nationale et de la communauté internationale. Ce serait la preuve que le pouvoir ne veut pas aller vers plus de démocratie.

Bon an mal an, le Bureau politique du Comité central du P.C.T., dut se résoudre à engager des négociations avec les dirigeants syndicaux le 16 septembre 1990. A l'issue de cette réunion de conciliation, les décisions suivantes furent prises :

- 1-Reprise des travaux du 5^{ème} congrès de la C.S.C. à compter du 18 septembre 1990, par le Conseil confédéral pour la mise en place de la Commission confédérale et de vérification, de la Commission confédérale exécutive et du Secrétariat permanent,
- 2-Dissolution du Comité national de coordination des activités syndicales,
- 3-Arrêt de la grève et reprise du travail à compter du 17 septembre 1990,
- 4-Transmission de toutes les motions, résolutions et recommandations adoptées par le 8^{ème} congrès ordinaire au Bureau politique,
- 5-Clôture du congrès le 18 septembre 1990 dans l'après-midi. Après une analyse approfondie de l'ensemble des questions relatives à cette reprise des travaux, les deux parties se sont convenues de l'impérieuse nécessité de revenir, sans délai, au fonctionnement normal de toutes les structures syndicales au Congo.

²¹¹ Cf. KOUV1BIDILA G. J., *op. cit.*, p.190.

Toutes ces mesures furent entérinées par le chef de l'Etat le même jour dans une déclaration radio télévisée qui intervint à 19 heures. A 20 heures, les interviews de Lekoundzou et Bokamba sont diffusées au journal télévisé. Ce dernier invite les travailleurs à reprendre le travail le lendemain. «*Les négociations avec le Bureau politique ont été fructueuses et la plupart des points de désaccord ont été satisfaits*»²¹², déclara t-il.

Finalement, comme elle avait commencé, la grève s'achève, à la demande des syndicalistes. Et après une interruption de six jours, les travaux du 5^{ème} congrès de la C.S.C. reprennent le 18 septembre 1990. Les congressistes mettent en place un Conseil confédéral de 335 membres, conformément aux quotas attribués aux structures de base. C'est ce conseil qui est chargé d'élire les cinq (5) membres de la Commission confédérale de contrôle et de vérification et les soixante quinze (75) membres de la Commission Confédérale Exécutive (COCONEX). En ce qui concerne cette dernière, une fois les 75 membres élus à bulletin secret, ils doivent désigner les 13 membres du secrétariat permanent qui, eux, auront la charge de choisir en leur sein le secrétaire général de la C.S.C. Sans surprise, c'est Jean Michel Bokamba Yangouma qui a été reconduit dans ces fonctions.

Les congressistes auront formulé en tout 55 recommandations, motions, résolutions et déclarations à la fin de ce congrès. Parmi celles-ci nous pouvons noter : la convocation immédiate de la conférence nationale, l'indépendance syndicale, l'instauration d'une démocratie intégrale et pluraliste, la révision de la grille indiciaire des agents de la Fonction publique.

Cependant, la reprise des travaux du congrès n'était pas un signe tangible pour tous les travailleurs sur la volonté d'ouverture du pouvoir. C'est ainsi qu'à Pointe-Noire, capitale économique du Congo, non seulement les Congolais ne sont pas allés travailler ce 18 septembre, en plus la journée a été émaillée par des scènes de pillage dont les principaux victimes sont les commerçants d'origine ouest africaine. C'est seulement après l'annonce des

²¹²Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.199.

conclusions du congrès que Pointe-noire a retrouvé le calme. Ainsi donc, jusqu'au bout les travailleurs ont maintenu la pression sur le pouvoir.

A l'issue du congrès de la C.S.C., force est de constater que le pouvoir a dû mettre de l'eau dans son vin. Mais il ne veut montrer aucun signe d'essoufflement. Quelques jours seulement après la fin du congrès de la C.S.C., précisément le 23 septembre, le Président de la République convoque une réunion du Bureau politique, la troisième en un mois. Un seul point est inscrit à son ordre du jour : la convocation d'une session extraordinaire du Comité central du P.C.T. pour le 28 septembre 1990. *«Il faut signaler que, statutairement, le comité central ne peut se réunir que deux fois par an en session ordinaire {juin et novembre}. Il peut cependant être convoqué en session extraordinaire au gré des circonstances. Au regard des statuts, cette session est donc tout à fait conforme»*²¹³!

Comme prévue, la session extraordinaire du Comité central s'ouvre le 28 septembre ; elle va durer deux jours. Dans le communiqué final de cette session figuraient les décisions suivantes :

*«...Le Comité central décide l'instauration immédiate du multipartisme dans notre pays. Ainsi conformément à l'article 125 de la Constitution de 1979, le Comité central a décidé d'initier une révision constitutionnelle en vue d'apporter les amendements nécessaires à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Nationale Populaire en sa session de novembre 1990, en même temps que le projet de loi sur l'existence des partis politiques»*²¹⁴.

Tout se passe comme si le pouvoir avait peur que le processus qu'il a engagé lui-même, du moins en théorie, puisse lui échapper. En effet nous ne pouvons pas ne pas relever la contradiction qui apparaît dans le communiqué final de la session extraordinaire du Comité central du P.C.T. D'une part, les membres du Comité central décident de l'instauration immédiate du multipartisme au Congo, de l'autre ils demandent implicitement aux futurs créateurs des partis politiques de patienter encore pendant deux mois ; car la session de

²¹³ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p. 203. ²¹⁴ Idem.

l'Assemblée Nationale qui est censée entériner la création de leurs partis ne se tiendra qu'au mois de novembre.

En d'autres termes, le pouvoir encourage les Congolais à créer des partis politiques tout en faisant savoir que ceux-ci n'auront aucune existence légale tant que la Constitution ne sera pas modifiée. Or la modification de la Constitution n'interviendra pas avant le mois de novembre. Les Congolais n'ont pas d'autres choix que d'adhérer au calendrier du Chef de l'Etat : congrès extraordinaire du P.C.T. en décembre, existence légale des partis en janvier 1991, mise en place d'un gouvernement de transition au début de l'année 1991 et organisation d'un débat national en mai-juin 1991 (le pouvoir ne veut toujours pas entendre parler de conférence nationale). Et c'est seulement au moment de ce débat national que les partis politiques créés depuis le dernier trimestre de 1990, pourront avoir un fonctionnement normal. Ce qui veut dire que l'existence de ces partis restera purement nominale jusqu'au débat national.

Ainsi donc malgré la grève, malgré les motions et autres recommandations de la C.S.C., les autorités veulent montrer qu'elles ont toujours la maîtrise de la situation.

Nonobstant les atermoiements du pouvoir, ceux qui voulaient créer des partis saisissent la balle au bond et créent le *Forum démocratique* qui devrait regrouper les futurs partis et les associations ainsi que les confessions religieuses. Ce Forum «*se propose d'être l'instrument privilégié de chacun et de tous, pour faire aboutir, sans atermoiements, le processus démocratique du Congo*»²¹⁵. Les membres du Forum lancent un appel au Président de la république afin qu'il modifie le calendrier des réformes devant mener le pays au multipartisme. Mais M.Sassou ne veut pas déroger à son calendrier. Et comme pour mieux le faire comprendre aux membres du Forum, le 18 octobre il ouvre les travaux préparatoires du 1^{er} congrès extraordinaire du P.C.T. L'attitude du Président est mal perçue par la population qui y voit l'expression de la mauvaise foi du pouvoir. Ainsi, les mouvements de

²¹⁵ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.205.

grève reprennent à Brazzaville et à Pointe-noire.

2.7-I La grève seule arme contre le *statu qua*.

Après la grève générale de la C.S.C. qui a, en quelque sorte ouvert la boîte de Pandore, on assiste maintenant à des grèves sectorielles.

A Loubomo (actuellement Dolisie), la troisième ville du Congo, ce sont les élèves qui, le 19 octobre 1990, mènent le mouvement de grève. D'après M. Kouvidila : *«...contraints par des individus non identifiés, les élèves évacuent les salles de classe pour répondre à un mot d'ordre de grève générale lancé par une mystérieuse organisation appelée Forum des travailleurs, un groupe jusque-là inconnu dans les milieux politique et syndical. Ces élèves auxquels se joignent quelques casseurs aguerris, s'acharnent particulièrement sur les magasins du centre ville. Des tirs « à blanc » des militaires tentent de les disperser. Quatorze personnes sont blessées dont trois grièvement>>²¹⁶. Pour prévenir les scènes de pillage dans les autres villes du pays notamment à Brazzaville et à Pointe-noire, les autorités mettent en place, le même jour, un dispositif impressionnant composé des militaires du groupement aéroporté de la base aérienne de Maya-Maya et des policiers en civil. Le 20 octobre, en fin de matinée, Loubomo retrouve son calme.*

Toutefois, le dispositif sécuritaire mis en place à Brazzaville, n'empêche pas les volontaires de l'enseignement et les appelés du service militaire national qui attendent leur intégration dans la fonction publique depuis 1985, de se mettre en grève. Le 21 octobre, ils obtiennent un rendez-vous avec le gouvernement. Mais le mouvement de grève gagne déjà les secteurs indépendants comme les boulangeries et la sous-traitance pétrolière.

L'intérieur du pays n'est pas épargné. En effet le 23 octobre, les élèves de Sibiti, chef lieu de la région de la Lékoumou, descendent dans la rue pour réclamer les meilleures

²¹⁶ Cf. KOUVIDILA G. .1., *op. ce.*, p.217.

conditions de travail et l'ouverture d'un internat. Un militaire tire à balle réelle dans la foule et blesse trois élèves, l'un d'eux décédera à l'hôpital de Loubomo.

Pendant que le calme revient à Sibiti, les étudiants de l'université Marien Ngouabi choisissent de faire entendre leur voix à travers un mémorandum adressé au gouvernement. Ils exigent que leur fédération soit débarrassée de la tutelle de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise qui est inféodée au P.C.T. Ils demandent le changement du nom de leur établissement, estimant que l'appellation « Université Marien Ngouabi » est caduque parce qu'elle a été imposée par un régime marxiste. Les étudiants oublient ainsi trop vite que Marien Ngouabi tout en étant Président de la république, consacrait une partie de son temps à la recherche notamment dans le domaine de l'énergie solaire, une recherche dont il était l'un des initiateurs au Congo. Cette appellation n'est donc pas usurpée.

Les autres revendications des étudiants, sans être farfelues paraissent irréalisables dans le contexte de crise économique que connaît le Congo en ces débuts de la décennie 1990. En effet ils demandent le renvoi de l'université de tous les enseignants non titulaires de doctorat. Or le renvoi suppose que l'Etat doit en même temps recruter des nouveaux enseignants qui, parce qu'ils sont plus qualifiés vont lui coûter plus cher. L'Etat ne peut donc pas raisonnablement accéder à une telle demande. Les étudiants exigent aussi le doublement de leurs bourses qui passeraient respectivement de 30.000f c.f.a., pour le premier cycle (soit plus ou moins 46 euros) et 40.000f c.f.a., pour le second cycle (soit plus ou moins 62 euros) à 60.000f c.f.a. (soit plus ou moins 92 euros) et 80.000f c.f.a. (soit plus ou moins 124 euros). «Si le gouvernement accepte ces revendications», constate M. Kouvididila, *«il devra consacrer chaque mois plus de 7 milliards de F cf a. au paiement des bourses. Une folie que ne peut se permettre un pays étranglé par la dette et la crise économique»*²¹⁷. Enfin les étudiants menacent d'observer une grève illimitée à partir du 31 octobre si leurs revendications ne sont pas satisfaites par le gouvernement.

²¹⁷ Cf. KOUVIDIDILA G. J., *op. cit.*, p.218.

Les journalistes fonctionnaires qui, jusque-là, sont restés en marge du mouvement des revendications réclament, en plus de l'augmentation des salaires, la suppression du monopole de la publicité accordé à Afrimédia, une société où l'Etat est actionnaire majoritaire. Autres revendications des journalistes de la radio, la gestion autonome des recettes publicitaires, le renvoi de leur directeur, M. Jean Pascal Mongo Slim, accusé de mauvaise gestion et celui de tous les agents qui ne sont ni journalistes ni animateurs de carrière.

Les promesses du ministère de l'Information décident les journalistes de la radio à reprendre le travail le 27 octobre. Leurs confrères de la télévision refusent de reprendre le travail tant qu'il n'y aura pas un engagement ferme du gouvernement à satisfaire leurs revendications. Jugeant leur position, intransigeante, et leur grève, illégale, le Conseil des ministres décide de fermer la station de télévision, jusqu'à nouvel ordre. Une des revendications des journalistes est au moins satisfaite. Ils ont obtenu du gouvernement une gestion conjointe du marché de la publicité entre Afrimédia et chaque support médiatique, sans en référer au cabinet ministériel. C'est-à-dire que pour chaque publicité passée à la radio ou à la télévision, les recettes seront conjointement gérées par la radio et Afrimédia, d'une part et la télévision et Afrimédia, d'autre part.

En plus des grèves, le pouvoir doit faire face désormais à un phénomène nouveau : les graffitis hostiles au pouvoir sur les murs et enceintes de la capitale politique, Brazzaville. *«Le pouvoir tente maladroitement de les dissimuler en y mettant une légère couche de peinture jaune. Celle-ci est aussitôt effacée par les pluies diluviennes qui s'abattent sur la ville. Les écrits, têtus et nus, s'offrent aux regards fuyant d'une classe politique sans vergogne et ceux enchantés d'un peuple blasé : «A bas le P.C.T. », «vive la démocratie », «onze ans, ça suffit f » Ceci traduit le ras le bol que la population n'entend plus étouffer. C'est la*

désacralisation du pouvoir. La démythification ! >>>²¹⁸

Au cours du mois de novembre 1990, le mouvement de grève se poursuit à Brazzaville, à Pointe-Noire et à Loubomo. Mais ce mouvement ne se limite plus aux grandes villes. En effet après la manifestation des élèves de Sibiti chef-lieu de la région de la Lékoumou où l'intervention des forces de l'ordre a causé la mort d'un élève, le mouvement de grève gagne d'autres villes de l'intérieur du pays. C'est le cas d'Owando, chef-lieu de la région de la Cuvette (région d'origine du chef de l'Etat), où les enseignants cessent le travail le 2 novembre et réclament non seulement une augmentation des salaires, mais aussi le rétablissement des avancements. A Mossendjo, une ville de plus de 10.000 habitants de la région du Niari, ce sont les élèves qui se mettent en grève pour réclamer l'ouverture d'un internat. Face à la multiplication des grèves des élèves et des enseignants, le gouvernement décide, tout simplement, de fermer les établissements scolaires et universitaires de Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, Sibiti et Mossendjo.

Dans un communiqué diffusé par la Voix de la Révolution Congolaise (V.R.C.), la radio nationale, le gouvernement justifie cette décision par la nécessité *«d'ôter tout prétexte aux fauteurs de troubles et protéger les enfants contre toute manipulation >>>²¹⁹*. Les cours ne reprendront que lorsque *«les conditions de sécurité des personnes et des biens seront redevenues normales>>>²²⁰*, poursuit le communiqué. Mais deux jours plus tard, plus précisément le 7 novembre, les élèves de Mouyondzi et de Loutété, deux villes de plus de 5.000 habitants de la région de la Bouenza, arrêtent les cours. Officiellement, cette grève est due à une mauvaise interprétation de la décision du gouvernement de fermer certains établissements scolaires. Or dans un pays où la radio est le principal moyen d'information, très loin devant la télévision qui n'est même pas reçue dans certaines parties du pays, il

²¹⁸ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.p.220-221.

²¹⁹ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.221.

²²⁰ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.223.

apparaît invraisemblable que les enseignants et les élèves aient pu mal interpréter la décision du gouvernement. Tout porte à croire que dans ces deux villes aussi les élèves réclamer les meilleures conditions de travail ; car dans ce pays qui compte parmi les grands producteurs du bois en Afrique subsaharienne, certains élèves, à l'école primaire, prennent les cours à même le sol²²¹.

Dans ces deux villes, les autorités régionales décidèrent, comme au plan national, de fermer en plus des établissements où il y a eu grève, tous les autres établissements de la région.

Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Toujours est-il que, deux fédérations de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.), notamment de la Fédération Nationale de la Jeunesse Scolaire (FENAJESCO) et la Fédération Nationale de la Jeunesse Estudiantine (FENAJEST), proclament leur indépendance non seulement vis-à-vis de l'U.J.S.C. et du P.C.T., mais aussi de tous les partis qui seront créés et

légalisés en janvier 1991. Ces deux fédérations se veulent désormais apolitiques.

Aucune réaction du pouvoir ne sera enregistrée sur cette volonté unilatérale d'indépendance. Sans doute parce que le pouvoir savait que cela était nul et non avenu, tant que la Constitution de 1979 ne sera pas changée ou modifiée. Aussi, lors de sa réunion du 8 novembre, le Conseil des ministres s'est borné à rendre publique les conclusions de ses rencontres avec la C.S.C. des 4 et 6 novembre. Ces rencontres avaient pour objet : l'évaluation de l'exécution des audits stratégiques ; la création d'une commission nationale sur la refonte de la fonction publique ; le point sur les négociations des conventions collectives du secteur public ; le point sur les négociations dans le secteur privé et la date d'application des mesures de déblocage des effets financiers des avancements et reclassements. Concernant la situation des appelés et volontaires de l'enseignement, le gouvernement promet de les recruter progressivement en commençant par les promotions les

²²¹ Cf. MONGA Célestin, «Un immense potentiel forestier », in *Marchés nouveaux* n°1 mars 1997, p.p.192-195.

plus anciennes.

Les élèves et les étudiants ne reprendront les cours que les 17 et 21 décembre 1990.

Entre temps la Fédération des Travailleurs des Sciences, des Sports, de l'Enseignement, de l'Information et de la Culture (FETRASSEIC), la plus grande fédération de la C.S.C., avec ses 30.000 membres, tous des fonctionnaires, menacent d'appeler tous ses membres à cesser le travail, si le gouvernement n'accède pas à leurs revendications. Craignant la **paralysie du pays, le gouvernement ouvre sans délai des** négociations avec les dirigeants de cette fédération. Ainsi suite aux résultats des négociations menées entre le ministère de tutelle et la FETRASSEIC, le Conseil des ministres décide de rouvrir immédiatement la station de télévision. Les émissions reprennent le 9 novembre après la nomination d'autres responsables à la tête non seulement de la télévision mais aussi de la radio, de la presse écrite et de la direction générale de la Radiodiffusion Télévision Congolaise (R.T.C.).

Malgré cela, M. Kouvidila note : *«Tous ces changements traduisant une*
ibll éd ôl l é d di dlibé li i dl'i i IFETRASSEICL¹³ b l l d ù
~~si fâit on n'arrête pas~~

~~on n'arrête pas~~

^{>>222.}
Il faut souligner que les agents de la R.T.C. travaillent dans des studios sans climatisation dans **un pays où les températures peuvent atteindre 35°C à n'importe quelle période de l'année. En plus les caméras sont en nombre très insuffisants. Il en existait à peine deux pour les journalistes qui devaient aller en reportage. Et comme la politique primait sur tous les autres sujets, il était rare de voir un reportage sur d'autres sujets que les activités de la présidence de la république et celles des membres du gouvernement. Autres écueils : le**

²²² Cf. KOUVIDILA G. .1., *op. cit.*, p.225.

manque des véhicules et des cassettes. Ainsi les journalistes étaient obligés de prendre des taxis pour aller en reportage et d'effacer certaines cassettes contenant des sujets mêmes très importants pour pouvoir effectuer leur reportage, aussi bien à la radio qu'à la télévision.

2.8-/ L'armée tourne casaque.

Le 17 novembre 1990, se produit ce qui peut être considéré comme un événement. En effet ce jour le chef d'Etat-major général des Forces Armées Congolaises (F.A.C.), le général Jean Michel Mokoko, annonce que celles-ci seront dépolitisées à partir de janvier 1991.

Ainsi, précise t-il : *«Les militaires, membres du parti devront déposer leurs cartes et médailles. Ils rejoindront ensuite les casernes pour se consacrer aux activités militaires. Le général Mokoko demande aux militaires d'être désormais « loyalistes, légalistes et neutres » vis-à-vis des futurs partis politiques. Il souligne qu'avec l'avènement du multipartisme, les militaires devront obéir à «un seul commandement » et éviter les «coups d'Etat » révolus à l'ère de la démocratie pluraliste >>²²³. Il est à noter que les forces armées étaient sous l'influence du P.C.T., depuis la création de ce parti le 31 décembre 1969.*

En attendant, le paysage politique congolais s'enrichit le 26 novembre de trois nouveaux partis politiques. Il s'agit de l'Union pour le Progrès (U.P.) de Me Martin Mbemba, du Rassemblement National pour la Démocratie et le Progrès (R.N.D.P.) de N'dalla Claude Ernest et du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le développement Intégral (M.C.D. D.I.) de Bernard Kolélas. Ces trois leaders publient le même jour à Brazzaville une déclaration commune dans laquelle ils demandent la tenue d'une conférence nationale en janvier 1991.

2.9-/ L'unité du parti au pouvoir se lézarde.

Le parti du Président de la République, le P.C.T., qui jusque là avait affiché son unité,

²²³ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.228

malgré les velléités d'indépendance du patron de la C.S.O , Jean Michel Bokamba Yangouma, va connaître la première démission de son histoire le 28 novembre 1990. C'est le président du Conseil économique et social, Ange Edouard Pougui, par ailleurs membre du Bureau politique et du Comité central, qui va le premier franchir le pas. Il motive sa décision par l'attitude réfractaire de ses collègues à aller vers le changement. Ange Edouard Pougui révélera peu après que beaucoup de *«membres du Comité central sont opposés à la tenue d' une conférence nationale réclamée par les militants du parti à la base, et que le Comité central n'est pas prêt à abandonner le centralisme démocratique, l'un des principes clé du parti unique»* ²²⁴. Le 1^{er} décembre c'est au tour de Jean Michel Bokamba Yangouma de claquer la porte du P.C.T. Il indiquera qu'il *«règne au P.C.T un climat malsain contre la centrale syndicale...Le P.C.T n'est plus au service du peuple travailleur et de la classe ouvrière»* ²²⁵.

Le 3 décembre, le Premier ministre Alphonse Souchlaty-Poaty, à qui le Président de la république reproche son subjectivisme dans l'attribution des subventions pour la réfection des établissements scolaires, démissionne non seulement de son poste de Premier ministre mais aussi du Bureau politique et du Comité central du P.C.T.

Ces premières démissions ont-elles amené le Président de la République à mesurer la gravité de la situation que traversait le pays et son parti dont les décisions inspirées l'action de l'Etat ? En tout cas, dans une interview diffusée par Canal France International²²⁶ le Président de la République déclare pour la première fois que le calendrier des réformes démocratiques pourrait subir des modifications et il envisage même la tenue possible d'une conférence -des partis- en janvier ou février 1991.

Une semaine environ après leur démission du P.C.T., les néo-démocrates, MM. Pougui et Bokamba, créent leur parti : l'Union pour le Progrès Social et Démocratique

²²⁴ Cf KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.230.

²²⁵ Idem.

²²⁶ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.231

(U.P.S.D.). Cependant nous rappelle M. Kouvidila : *«Il est utile de préciser qu'à cette date, il n'existe pas de cadre juridique servant de référence à la création des partis politiques. Le projet de loi déposé sur la table des députés n'est pas encore voté. Tous les partis se créent jusque-là sur la base de la loi française du 7 juillet 1901 concernant la création des associations»*²²⁷.

Initialement, le 4^{ème} congrès extraordinaire du P.C.T. s'ouvre, comme prévu le 4 décembre 1990 sous le patronage du chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso. Ces travaux vont se dérouler jusqu'au 7 décembre 1990. Plusieurs décisions importantes seront prises au cours de ce congrès notamment la fin du rôle dirigeant du parti dans la gestion de l'Etat ; le découplage entre l'Armée Populaire Nationale et le P.C.T. et le renoncement au marxisme-léninisme. Le haut commandement de l'armée saisit la balle au bon et proclama le jour même de la clôture du congrès sa neutralité et son apolitisme.

Logiquement puisque le P.C.T. a mis fin à son rôle dirigeant, aucune décision politique, engageant le pays, ne peut être prise par les autorités sans concertation avec les membres de l'opposition naissante. D'où la nécessité d'organiser un cadre de réflexion pour mettre en place des institutions devant décider désormais de l'avenir du pays. C'est ce que les membres des partis politiques déjà créés, nous le rappelons sans aucune base juridique, ne vont pas manquer de rappeler au Président de la République dans une déclaration publiée à Brazzaville le 14 décembre 1990. Les dirigeants des partis de l'opposition proposent, au chef de l'Etat, la création d'une *«commission de surveillance, d'utilisation rationnelle et impartiale des médias d'Etat par toutes les formations politiques»*²²⁸.

Par ailleurs, le nombre de ces partis ne cesse de s'accroître. Ainsi le 15 décembre 1990, trois nouveaux se font enregistrer au ministère de l'Administration du territoire et du pouvoir populaire. Ce sont : le Rassemblement pour la Démocratie et le Développement

²²⁷ Cf. KOUVIDILA G. J., *op. cit.*, p.231

²²⁸ Cf. KOUVIDILA G. J., *op. cit.*, p.235.

(R.D.D.) de l'ancien Président de la république, Jacques Joachim Yhombi Opango ; l'Union républicaine pour le Progrès (U.R.P.) du Premier ministre démissionnaire, Alphonse Souchlaty-Poaty et le Parti pour la Reconstruction et le Développement du Congo (P.R.D.C.) de l'ancien ministre des travaux publics du Président Alphonse Massamba-Débat en 1968, Stéphane Bongho-Nourra. La commission de surveillance suggérée par l'opposition, si elle venait à voir le jour aurait donc du pain sur la planche.

Un signe de décrispation de la part du pouvoir en ce mois de décembre 1990 ne passe pas inaperçu, c'est le rétablissement de la diffusion des émissions religieuses à la radio et à la télévision nationales, le 21 décembre. Celles-ci furent suspendues le 31 décembre 1969, date de la création du Parti Congolais du travail (P.C.T.).

Le **27 décembre 1990**, les députés votent enfin la loi portant création et financement des partis politiques. Cette loi stipule que :

- 1-Seuls les Congolais âgés de 25 ans ou plus et jouissant de leurs droits civils et politiques, peuvent fonder ou diriger un parti.
- 2-Les membres fondateurs d'un parti doivent être originaires de cinq régions différentes, à raison de trois membres par région. Cette disposition vise à garantir l'unité nationale.
- 3-Les partis politiques sont appelés à proscrire dans leurs programmes et activités, l'intolérance, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le fanatisme, la xénophobie, l'érection d'une confession religieuse en parti politique, et le recours à la violence sous toutes ses formes.
- 4-Les militaires désireux de faire de la politique, les hauts magistrats et hauts fonctionnaires, dirigeants permanents des partis politiques, doivent se mettre en position d'inactivité. Un décret gouvernemental fixera la liste de ces personnalités.
- 5-Les partis politiques déclarent leur existence au ministère de l'Administration du territoire et du pouvoir populaire, en payant un droit d'enregistrement d'un million de francs [cla. au](#) trésor public. Les partis et groupements politiques devront se conformer à toutes ces prescriptions dans un délai de 60 jours, dès la publication de la loi. Leur existence deviendrait irrégulière au-delà de ce délai.
- 6-Le financement des partis sera assuré par les cotisations des membres, des dons et legs, des revenus issus des activités du parti ainsi que des subventions de l'Etat. L'aide l'Etat sera proportionnelle au nombre des députés inscrits pour chaque parti à l'Assemblée. La loi autorise les dons et legs provenant de l'étranger, mais les limite à 20% du budget annuel des partis afin d'assurer la souveraineté nationale, de la dignité et d'indépendance.

Tous les partis d'opposition sans exception, rejetèrent cette loi, en bloc. Les partis politiques vont donc continuer de se créer sur la base de la loi du juillet 1901. Sans tirer de conclusion hâtive, si cette loi avait été appliquée, cela aurait limité le nombre des partis politiques au Congo ; et aurait évité la création des partis de simple témoignage, c'est-à-dire des partis qui n'existeraient que sur le papier et n'auraient aucune implantation réelle sur le territoire national.

Le même jour c'est-à-dire le 27 décembre 1990 les députés votèrent deux autres lois. La première était relative à l'amnistie. Cette amnistie concernait les infractions d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat et celles liées au complot, à l'attentat, à l'assassinat, etc. La seconde loi mettait un terme à la trilogie déterminante, ce principe qui était la base du socialisme scientifique. Il exigeait dans toute administration, publique ou privée : la codirection, la co-gestion et la co-responsabilité.

Le **31 décembre 1990** à 20 heures, dans le traditionnel message à la nation, le Président de la République accède enfin à la demande de l'opposition et de la base de son propre parti d'organiser une conférence nationale. Il fixe la date de l'ouverture des travaux de la conférence au 25 février 1991. Et il appartiendra aux futurs participants à la conférence de déterminer la date des prochaines élections pluralistes au Congo. La conférence des partis, chère au Président de la république, est donc renvoyée aux calendes grecques. Dans son message, il déclare :

«Une commission spéciale sera mise en place dès janvier pour préparer cette conférence, et le peuple sera appelé à se prononcer au moyen d'élections pluralistes libres, il élira librement ses représentants à tous les niveaux (..) La commission sera chargée de proposer les listes des participants, l'ordre du jour, la méthodologie et toutes les conditions nécessaires à la tenue de cette conférence (...) Ce forum regrouperait toutes les sensibilités nationales, les individualités et les organisations de masse»²²⁹.

D'autres mesures seront annoncées par le Président de la République notamment la

²²⁹Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.244.

formation dans les plus brefs délais d'un gouvernement d'union nationale, l'augmentation des bas salaires et le recrutement de quelques jeunes diplômés sans emploi dans la fonction publique. Ainsi dès le 3 janvier 1991 le gouvernement annonce l'augmentation immédiate des bas salaires des fonctionnaires. Cette augmentation est de 80.000 francs c.f.a. pour les agents des catégories inférieures de la grille salariale et de 3.000 francs c.f.a. pour les catégories moyennes. Le gouvernement annonce aussi le recrutement de 6.000 jeunes diplômés sans emploi sur les 16.000, en commençant par les plus anciens d'entre eux. Mais la COCONEX, l'instance dirigeante de la C.S.C. juge ces mesures insuffisantes. Elle continue d'exiger l'adoption de la nouvelle grille salariale par le gouvernement.

Autre écueil en ce début d'année pour les autorités, la légalisation des partis politiques prévue pour le 1^{er} janvier 1991 n'a toujours pas eu lieu. Le ministre de l'Administration du territoire et du pouvoir populaire, le colonel Célestin Goma Mfoutou explique ce retard par le fait que les partis politiques ne remplissent pas encore toutes les conditions requises pour leur légalisation. Cependant, à la date du 7 janvier où le ministre fait cette déclaration, son administration avait déjà enregistré 71 partis politiques.

2.10-/ Les préparatifs de la conférence nationale ou le chant de cygne du monopartisme.

Le 8 janvier le Président de la république nomme le général de brigade, Louis Sylvain Goma, au poste de Premier ministre. Il sera aussi chef du gouvernement. Cet homme n'est pas un nouveau venu dans la vie politique congolaise. Outre qu'il a déjà occupé ce poste sous la présidence de Marien Ngouabi et au début de celle de Sassou Nguesso jusqu'en 1984, il est dans la vie politique depuis 1969. Il a donc pour mission de former un gouvernement d'union nationale qui préparera la conférence nationale.

Mais ce gouvernement n'aura d'union nationale que de nom, car tous ces membres ou

presque appartiennent au parti du Président de la république, le P.C.T. En plus en dehors de la création du ministère de la Défense, jusque-là chasse gardée du Président de la république, qui faut-il le rappeler est général d'armée, pas grand chose n'a changé. Plutôt que de gouvernement d'union nationale, il conviendrait mieux de parler de gouvernement réaménagé.

Et pendant que le gouvernement rechigne à accorder les augmentations de salaires que réclament les travailleurs, il décide de débloquer 950 millions de francs c.f.a. *«pour dédommager l'ancien Président de la République, Jacques Joachim Yombi Opango, des préjudices subis pendant plusieurs années de détention sans jugement»*²³⁰

Ainsi donc les travailleurs maintiennent la pression. Finalement cette pression des travailleurs à travers leur centrale syndicale la C.S.C. finit par payer. En effet la C.S.C. a pu obtenir du gouvernement l'acceptation de la nouvelle grille salariale de la fonction publique dont voici quelques détails : 40.000 à 138.000 francs c.f a pour la catégorie III (les plus bas salaires), 70.400 à 267.200 francs c.f.a pour la catégorie II (les salaires moyens) et 94.400 à 496.000 francs cla. pour la catégorie I (les salaires supérieurs). Avec cette grille, la masse salariale passe dans le budget de l'Etat de 78 milliards de francs c.f.a à 121 milliards²³¹, ce qui pour un pays en pleine crise économique est une gageure.

Il ne s'agit pas ici de blâmer les travailleurs qui n'ont fait que réclamer une juste répartition des richesses nationales, mais les politiques qui, au fil des années n'ont rien fait pour améliorer la vie quotidienne des Congolais. En effet il semble que si les travailleurs avaient senti de la part du pouvoir une prise en compte réelle de leurs difficultés au quotidien, si le pouvoir ne les avait pas narguer en accordant 950 millions à un seul homme fut-il un ancien président, au seul motif qu'il a passé plusieurs années en prison sans jugement, une situation que beaucoup d'autres Congolais, anonymes ceux-là, ont connu sous

²⁵⁰ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.248.

²³¹ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.249.

le monopartisme, nul doute que les travailleurs se seraient montrés plus compréhensifs face aux difficultés que connaissait le pays ; difficultés dues en grande partie à la mauvaise gestion. Ce que le Président de la République reconnaît lui-même de façon explicite. Car parmi les missions qu'il assigne au nouveau chef du gouvernement figurent celles-ci: renforcer l'appareil de l'Etat, restaurer l'autorité nécessaire à son fonctionnement, se consacrer au travail de moralisation du service public par la mise en place d'une formule institutionnelle (afin que cessent les abus), l'arbitraire et toutes les pratiques incompatibles avec les règles d'une administration d'Etat.

Pendant ce temps les partis de l'opposition et les organisations non gouvernementales tiennent réunion et obtiennent du nouveau Premier ministre que l'ordre du jour et le règlement intérieur de la conférence nationale soient élaborés lors de la première journée des travaux.

C'est au début du mois de février 1991, que le Président signe le décret nommant une commission chargée de préparer la conférence nationale. Elle sera composée de 150 membres et est présidée par le Premier ministre, Louis Sylvain Goma. Dans son décret le Président esquisse un ordre du jour qui ne rencontrera pas l'assentiment des partis de l'opposition qui pensent qu'il reviendra aux conférenciers de déterminer eux-mêmes leur ordre du jour.

Le 14 février les députés adoptent le budget de l'Etat, exercice 1991. Celui-ci s'élève à 359,426 milliards de francs c.f.a. Il est en diminution de 80 milliards par rapport au budget de l'année précédente. Un bref aperçu des détails de ce budget nous permet d'avoir une idée sur la situation économique du Congo à la veille de la conférence nationale. Si le budget de fonctionnement est en hausse de 58,18%, passant ainsi de 78 milliards en 1990 à 121 milliards en 1991, celui d'investissement baisse de 3,69%, passant d'environ 240 milliards en 1990 à 148 milliards environ en 1991. Enfin 90 milliards de ce budget seront consacrés au paiement de la dette publique vis-à-vis des institutions monétaires internationales, notamment la Banque mondiale. Mais affirme M.Kouvibidila : *<<ce montant devrait d'abord être approuvé*

par cette banque qui subordonne son accord à la privatisation d'Hydro-Congo (société nationale de distribution des hydrocarbures, l'une des sociétés d'Etat qui sont rentables) ; privatisation à laquelle le gouvernement vient pourtant de renoncer sous la pression syndicale. Si la Banque mondiale refusait ce montant, le Congo serait obligé de payer, pour 1991, plus de 400 milliards de francs cf.a. pour apurer une partie de cette dette publique>>²³².

Cette situation fera dire au ministre du Plan et de l'économie, M. Pierre Moussa : *«Ce budget est difficile et aléatoire à réaliser»* ^{>²³³}.
Maintenant que la tenue de la conférence nationale est acquise, la date de l'ouverture des travaux connue et la commission chargée de la préparer mise en place, le P.C.T. et ses organisations de masse, les partis politiques nouvellement créés ainsi que les associations et les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), sans oublier les confessions religieuses, tous s'attèlent à la préparation de leur participation à cet événement

Les partis de l'opposition jusque-là unis pour réclamer la tenue d'une conférence nationale et l'instauration du multipartisme, ont du mal à constituer un front uni contre le pouvoir. Ainsi c'est en deux groupes qu'ils iront à la conférence nationale. Le premier groupe s'est constitué autour du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (M.C.D.D.I.) de Bernard Kolelas , un opposant historique au monopartisme et à l'idéologie marxiste-léniniste. Ce groupe se fera appeler : *Forces du changement*. Le deuxième groupe est une association de plusieurs partis sans leadership de l'un d'entre eux. S'y retrouvent, entre autres le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (R.D.P.S.) de Jean Pierre Thystère Tchicaya, l'Union pour le Progrès Social et Démocratique (U.P.S.D.) de Ange Edouard Pougui et Jean Michel Bokamba Yangouma, l'Union National pour la Démocratie et le Progrès (U.N.D.P.) de Pierre N'zé. ils vont former l'Alliance

²³² Cf_ KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p. 252. ² Idem.

Nationale pour la Démocratie (A.N.D.).

3-/ La Conférence Nationale (25 février -10 juin 1991).

Avant que ne débute la conférence nationale, une table ronde réunissant le gouvernement et le P.C.T. d'une part et les partis de l'opposition , d'autre part, a eu lieu le 31 janvier 1991. Cette table ronde avait pour but de déterminer le nombre des partis et associations qui auraient le droit de participer à la conférence nationale. N'ayant pu s'entendre sur un nombre précis, le Premier ministre Louis Sylvain Goma proposa que les partis et associations créés avant le 10 février puissent tous y prendre part. Cette proposition fut donc entérinée par l'ensemble des parties. L'autre point discuté lors de cette table ronde fut l'ordre du jour de la conférence et son règlement intérieur. Serait-ce à la conférence de déterminer son ordre du jour et d'élaborer son règlement intérieur ou au pouvoir d'en décider ? Rappelons que le Premier ministre, lui, s'était déjà rallié à la proposition des partis de l'opposition qui souhaitaient que la conférence détermine son ordre du jour et élabore son règlement intérieur. Mais ce point de vue n'est pas partagé par le P.C.T et le Président de la république qui voudrait visiblement avoir un contrôle sur les travaux de la conférence. Devant la détermination de l'opposition, le P.C.T. et le Président finirent par se ranger au point de vue du Premier ministre.

Finalement le 14 février 1991, le Président de la République prend un décret convoquant la conférence nationale. Ses travaux sont prévus pour durer trois semaines (25 février-12 mars 1991).

De la commission préparatoire de la conférence mise en place au début du mois de février sortiront deux organes dont le pouvoir précisera la composition le 21 février. Il s'agit du comité de supervision et du comité exécutif. Le comité de supervision est dirigé par le Premier ministre, secondé par trois vice-présidents. Le premier vice-président représente le gouvernement ; le deuxième vice-président, représente les partis politiques de l'opposition et

les associations ; enfin le troisième vice-président représente la C.S.C. Y siègent aussi les personnalités des organisations non gouvernementales et des chambres de commerce et d'industrie.

Le comité exécutif, chargé de la présidence effective des travaux de la conférence, est dirigé par le premier vice-président du comité de supervision, le ministre de l'Intérieur Célestin Goma Mfoutou qui a comme vice-président un représentant des partis de l'opposition. Ce comité compte cinq membres : un militaire une syndicaliste, deux membres des associations ainsi qu'un membre des chambres de commerce.

3.1-/ Les délégués à la conférence nationale.

Les travaux de la conférence nationale s'ouvrent le 25 février au Palais des Congrès (aujourd'hui Palais du Parlement) sous la présidence du chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso. Dès le lendemain, les débats s'enlisent sur des problèmes de procédure.

Ainsi pendant que le comité de supervision propose de passer tout de suite à la désignation d'un comité ad hoc chargé de rédiger le règlement intérieur et déterminer l'ordre du jour, les partis de l'opposition veulent que l'on commence par la vérification des mandats pour savoir qui doit participer aux travaux de la conférence et surtout dans quelle proportion. Ce n'est que le 2 mars 1991, soit une semaine après le début des travaux que les différentes parties parviennent à un compromis. Selon celui-ci, le nombre des institutions représentant l'Etat passe de dix à trois. Ce sont l'Assemblée Nationale Populaire, le Conseil constitutionnel, le Conseil économique et social. Le nombre des partis politiques est ramené de 141 à 134 et celui des associations de 73 à 67. Chaque parti politique devra désigner huit délégués pour le représenter et chaque association deux délégués. L'armée, quant elle, sera représentée par une vingtaine de personnes, ainsi l'a souhaité le gouvernement. En conséquence, tous les autres délégués des partis et des associations non retenus pour participer

aux travaux de la conférence sont priés de quitter le Palais des Congrès. Il y aura donc en tout 1.100 délégués à la conférence nationale.

3.2-I Le déroulement et les conclusions de la conférence nationale.

Deux problèmes n'ont toujours pas été résolus par les conférenciers : l'élaboration d'un règlement intérieur et l'établissement d'un ordre du jour. En ce qui concerne le règlement intérieur, une commission est mise en place le 2 mars 1991. Celle-ci est dirigée par Me Jean Martin Mbemba. La commission est composée de 26 membres. Son rapporteur est M. Bernard Makaya, un délégué de la C.S.C. Le consensus affiché pour la mise en place de la commission chargée d'élaborer le règlement intérieur, ne prévaudra pas pour l'établissement de l'ordre du jour. En effet si les partis et associations proches du pouvoir souhaitent un ordre du jour axé sur la réconciliation et l'avenir économique du pays, les partis et associations de l'opposition veulent commencer par dresser le bilan de la gestion du pays par le P.C.T. faute d'accord, la question est renvoyée à plus tard. Pour revenir au règlement intérieur, celui-ci est adopté le 11 mars. Dans son préambule on peut lire :

«Pour repenser le Congo et le reconstruire, il importe de rétablir le Peuple congolais dans la plénitude de ses attributs de souveraineté (...) La conférence nationale a pour mission essentielle de redéfinir les valeurs fondamentales de la nation et de créer les conditions d'un consensus national en vue de l'instauration d'un Etat de droit et d'une démocratie pluraliste, conditions nécessaires à un développement harmonieux de notre pays..»²³⁴.

Une autre question agite les conférenciers : celle de la souveraineté de la conférence.

Cette question trouve sa réponse dans l'article premier du règlement intérieur, qui stipule :

«La conférence nationale est souveraine. Elle a la maîtrise de son règlement intérieur et de son ordre du jour. Elle prend des décisions. Les décisions qu'elle prend sont exécutoires et impératives»²³⁵.

Le 12 mars la commission chargée de préparer la conférence et ses organes, le comité de supervision et le comité exécutif n'ayant plus leur raison d'être puisque la conférence

²³⁴ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *op. cit.*, p.283.

²³⁵ Cf. BANIAFOUNIA Calixte, *Congo Démocratie : les références*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1995, Vol. II, p.87.

nationale est souveraine. Aussi ces structures sont remplacées par un bureau d'âge présidé par Hyacinthe Bakanga, délégué de l'Union des Chrétiens et Croyants. Ce bureau aura pour mission de superviser les élections des membres du présidium de la conférence.

Comme au Bénin, c'est un prélat qui sera élu président du présidium. Ce prélat c'est Mgr Ernest Kombo. Ce prêtre de la congrégation des jésuites est évêque d'Owando chef-lieu de la région de la Cuvette. Située dans la partie nord du pays, la Cuvette est la région d'origine du chef de l'Etat. Mgr Kombo quant à lui est originaire de la région du Pool, située au sud du pays. C'est donc un homme consensuel que les délégués à la conférence se sont donnés comme président.

Les quatre vices présidences et tous les autres postes du présidium sont remportés par les membres des partis de l'opposition et par les membres des associations qui sont hostiles au P.C.T. et au Président de la république. Ceci n'est pas surprenant. En effet écrit l'hebdomadaire français *Marchés Tropicaux* : «*En occupant plus de la moitié des postes au sein du présidium, l'opposition appuyée par plusieurs associations à caractère culturel et scientifique, est ainsi sur représentée, puisque environ 700 des 1100 participants à la conférence appartiennent à cette opposition et aux associations hostiles au P.C.T.* »³⁶. Et pire encore, le débat interne qui oppose «*rénovateurs* » et «*conservateurs* » affaibli de plus en plus le parti du Président de la république.

Comme on l'aura constaté, les travaux de la conférence prévus pour durer jusqu'au 12 mars par décret présidentiel, se sont poursuivis au delà de cette date. L'élection à bulletin secret des membres du présidium, par exemple, aura déjà pris trois jours (du 12 au 15 mars). Mais la conférence nationale étant souveraine, ses délégués n'ont plus besoin de décret présidentiel pour poursuivre leurs travaux.

L'opposition comme nous venons de le souligner est sur représentée à la conférence ; aussi c'est sa proposition d'ordre du jour qui sera retenue. La conférence nationale souveraine

²³⁶ Cf *Marchés Tropicaux*, n°2367 du 22 mars 1991.

commencera donc par dresser le bilan de la gestion du pays par le P.C.T. (31 décembre 1969-décembre 1990) et par faire la lumière sur la disparition de 3.000 Congolais du fait de l'intolérance politique.

3.3-/.Les travaux de la Conférence Nationale Souveraine.

Ce que les Congolais appelleront le « grand déballage » ou les « Scud »²³⁷, va alors commencer. C'est le délégué du Parti Social Démocrate Congolais (P.S.D.C.), M. René Samba, qui le premier franchit le rubicond. En effet, le 20 mars il réclama la démission du Président de la république Denis Sassou Nguesso, responsable selon lui «*d'assassinats politiques et de la déchéance économique du pays ; ainsi que son prédécesseur le général Yombi Opango* »²³⁸. Dès lors les accusations avérées ou supposées à l'encontre du Président et des membres du gouvernement, les interpellations des membres du gouvernement et du Président, selon les dispositions de l'article 38²³⁹ du règlement intérieur, vont se succéder sans fin.

Le président du présidium craignant sans doute que le « roi » ne fut totalement nu, proposa la création des commissions pour que les débats gagnent en sérénité et en profondeur. Si les membres du gouvernement et d'autres personnalités du P.C.T. mis en cause se présentèrent à la conférence, le Président de la république choisit, lui, la politique de la chaise vide.

Tout au plus consentira à publier un document intitulé *J'assume*, dans lequel il s'engage à assumer tous les actes de ses prédécesseurs depuis l'indépendance du pays le 15

²³⁷ Les Congolais font référence ici aux Scud que le président irakien Saddam Hussein lançait sur le territoire israélien pendant la première guerre du Golfe déclenchée par George Bush la nuit du 16 janvier 1991 contre le régime irakien après que ce dernier eut envahi le Koweït,

²³⁸ Cf. KOUVIBIDILA G. J., *Histoire du multipartisme au Congo-Brazzaville : la marche à rebours 1940 1991*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, vol. I, p.139.

²³⁹ Cf. BANIAFOUNIA Calixte, *Congo Démocratie : les références*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1995, vol. II, p. 94. Cet article dispose ce qui suit : «*La conférence nationale peut, en cas de nécessité, interpellier toute personne physique ou morale, ou toute compétence susceptible d'éclairer la conférence nationale sur tout point en débat*».

août 1960 et ses propres actes. C'était une façon habile pour M. Sassou de dire à l'opinion publique nationale et internationale -puisque les débats de la conférence étaient radiodiffusés et télévisés- que la responsabilité de l'échec économique du pays ainsi que celle relative aux assassinats des compatriotes était partagée. Alors que Mathieu Kérékou, lui, avait choisi d'aller devant les délégués de la conférence pour reconnaître ses errements et demander pardon au peuple béninois, Sassou Nguesso, lui, préféra se dérober.

Plusieurs commissions vont donc être mises en place. Ce sont : -la commission constitutionnelle et des libertés. -la commission Politique, Défense et Sécurité.

-la commission économique et financière : Avec une dette estimée à 1.500 milliards de francs c.f.a., soit environ 2,3 milliards d'euros, la situation économique du Congo est des plus préoccupantes. Ceci fera dire aux membres de la commission économique et financière que le Congo est un pays sinistré. Face à cette situation, les membres de la commission préconise toute une série mesures touchant tous les secteurs de l'économie congolaise ainsi que celui des finances notamment les banques.

En ce qui concerne le secteur pétrolier, les membres de la commission constatent que la gestion des revenus pétroliers n'obéit pas aux procédures en vigueur en matière des finances publiques, les circuits de versements des redevances ne permettant nullement au Trésor public de jouer son rôle. Les redevances sont gagées plusieurs années avant sur la production à venir suite aux nombreuses avances de crédit sollicitées par l'Etat. Les membres de la commission exigent donc la mise en place par l'Etat des mécanismes devant permettre de tirer le meilleur parti du pétrole, la transparence dans la gestion des recettes pétrolières, la formation des cadres devant maîtriser la production et la commercialisation du pétrole ainsi que l'amélioration des performances de la société Hydro-Congo (société nationale de distribution des hydrocarbures, Hydro-Congo était également chargée de la recherche et de l'exploitation pétrolières).

-la commission Santé, Affaires sociales, Environnement.

-la commission Education, Affaires culturelles..

-la commission ad hoc sur les assassinats : A l'issue du travail de cette commission qui s'est effectué sur la base des témoignages écrits ou oraux, d'audition des protagonistes ou des témoins, de confrontations en cas de preuves non suffisantes ou d'informations peu vraisemblables, plusieurs recommandations furent formulées, notamment : tout dirigeant congolais post-conférence nationale est exhorté à tout mettre en oeuvre pour que plus jamais un Congolais ne périsse à cause de faits politiques ou règlements de compte, toutes les familles des victimes de ce genre de barbarie devront être indemnisées, les victimes de l'intolérance du monopartisme devront être réhabilités dans leurs droits civils civiques et politiques, une loi consacrant les « droits des morts » devra être votée, un monument devra être érigé à la mémoire des morts victimes de l'intolérance politique, le Congo devra ratifier

la Convention des Nations Unies sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, l'imprescriptibilité des crimes d'assassinats politiques, le Congo devra abroger l'ordonnance n°22/69/CNR²⁴⁰ du 10 novembre 1969 portant création de la Cour martiale.

-la commission ad hoc sur les biens mal acquis : Le constat de la conférence nationale est ici amère : *«L'homme politique congolais s'est comporté, jusqu'à présent, comme un coopérant venu tirer profit d'une mission exécutée dans un pays qui n'est pas le sien, ce qui le contraint à réaliser le maximum de profit en peu de temps»*⁴¹. Au regard de cette situation les membres de la commission décident : la saisie des biens, meubles et immeubles non déclarés par certains citoyens interpellés par la conférence nationale souveraine, l'annulation des décrets n°78/5/65 du 29 septembre 1978 et 82/241 du 28 décembre 1982 relatifs à l'attribution des propriétés bâties et non bâties ayant appartenu aux étrangers expulsés du Congo, fixation des conditions de jouissance des dons et libéralités reçus par les responsables politiques, militaires et administratifs dans l'exercice de leurs fonctions.

-la commission ad hoc sur le rapatriement de fonds.

3.4-7 Les conclusions de la Conférence Nationale Souveraine.

C'est le résultat des travaux en commission qui a inspiré la rédaction des conclusions de la conférence que ses participants appelleront : les « actes ». Ces actes, 300 au total, tous visés par le rapporteur général et signés par le Président du présidium de la conférence nationale souveraine, Mgr Kombo, sont exécutoires immédiatement et d'urgence et l'article 42 de l'Acte fondamental précise que le Premier ministre de la transition *«assure l'exécution des actes de la conférence»*²⁴². Entre autres actes, nous pouvons citer :

- La rebaptisation de la République Populaire du Congo en République du Congo,
- la rebaptisation de l'Armée Populaire Nationale (A.P.N.) en Forces Armées Congolaises (F.A.C.),
- la rebaptisation des régions et districts respectivement en préfectures et sous-préfectures,
- l'institution du 25 février de chaque année comme journée de la concorde nationale, décrétée chômée et payée,
- la réhabilitation des anciens présidents l'abbé Fulbert Youlou, Alphonse Massamba-Débat, Joachim Yombi Opango jetés dans les oubliettes par le P.C.T.,
- l'élaboration d'un calendrier électoral : novembre 1991: référendum constitutionnel

²⁴⁰Cf. BANIAFOUNIA Calixte, *op. cit.*, p.64.

²⁴¹Idem.

²⁴²Cf. BANIAFOUNIA Calixte, *op. cit.*, p.66.

janvier 1992 : élections régionales
mars 1992 : élections législatives
mai 1992 : élections présidentielles.

-l'ouverture d'une enquête judiciaire sur l'affaire de l'importation des déchets industriels,

-l'organisation du gouvernement de transition : gouvernement de large union nationale, le Gouvernement de transition devra être constitué par le Premier ministre de la transition pour une durée de 12 mois et investi par le Conseil Supérieur de la République,

-la démilitarisation et la réaffectation de la police nationale au ministère de l'Intérieur, -

la restauration de la gendarmerie nationale dissoute par décret le 3 avril 1970,

-la dissolution et la réorganisation du bataillon autonome de la garde et de la sécurité présidentielles,

-le recadrage des noms de certains lieux et établissements publics dans l'histoire du Congo.

Pour le suivi de l'application des actes de la conférence nationale souveraine, les conférenciers mettent en place un Conseil Supérieur de la République, qui jouera le rôle

de parlement de transition. A la tête de cet organe les conférenciers élisent à l'unanimité

Mgr Ernest Kombo, le 5 juin 1991. Le Conseil compte 153 membres, appelés conseillers.

Les travaux de la conférence vont se terminer par l'élection du Premier ministre qui conduira la transition, contrairement au Bénin où il a été nommé par le Haut Conseil de la République. C'est M. André Milongo qui sera choisi, le 8 juin 1991 à l'issue du quatrième tour, pour assumer cette tâche.

Le 10 juin la cérémonie de clôture de la conférence nationale souveraine se déroule au Palais des congrès en présence du Président de la République. Le drapeau tricolore (vert, jaune, rouge), remplace le drapeau rouge de l'époque du P.C.T. et les conférenciers entament l'hymne national la *Congolaise* en lieu et place des *Trois Glorieuses*, l'hymne de l'époque du P.C.T. A la fin de cette cérémonie, en signe de réconciliation nationale, un lavement de mains est organisée comme cela se passe dans la tradition congolaise lorsque deux personnes ou deux familles qui étaient en conflit se réconcilient.

HP Tableau n°7 : Résumé sur l'instauration de la démocratie au Bénin et au Congo.

Nous avons voulu à travers ce tableau donné un aperçu., de façon succincte, sur les processus qui ont emmené les dirigeants de ces deux pays à instaurer la démocratie.

Ce tableau comporte deux entrées que nous avons intitulées : points convergents et points divergents. Dans la première entrée nous avons regroupé les éléments qui rapprochent les deux pays et dans la deuxième entrée, les éléments qui les différencient.

Points convergents

- Régime monocratique dans les deux pays.
- Deux partis politiques (le P.R.P.B., pour le Bénin et le P.C.T., pour le Congo) régis par le même principe du centralisme démocratique.
- Les deux partis avaient la même idéologie : le marxisme-léninisme.
- Les dirigeants des deux pays poursuivaient le même but : la construction d'une société socialiste.
- Les élèves, les étudiants et les travailleurs étaient à la pointe de la lutte pour l'instauration de la démocratie.
- Au Bénin comme au Congo, les autorités ont pensé qu'ils pouvaient résister au changement en utilisant la force : arrestation et révocation de la fonction publique de certains travailleurs grévistes, au Bénin ; encerclement du domicile de M. Bokamba Yangouma, secrétaire général de la Confédération Syndicale Congolaise par les forces de l'ordre, au Congo.
- La crise économique, la pression et la détermination de la rue ont eu raison de la monocratie dans les deux pays.
- Tenue d'une conférence nationale dite souveraine dans chacun des deux pays (Conférence nationale des forces vives au Bénin du 19 au 28 février 1990 ; et Conférence nationale souveraine au Congo du 25 février au 10 juin 1991)
- A la tête du présidium de la conférence nationale au Bénin et au Congo, il y a eu des prélats : Mgr Isidore de Souza, pour le Bénin et Mgr Ernest Kombo, pour le Congo.
- Les deux organismes jouant le rôle de parlement pendant la période de transition, le Haut Conseil de la République, pour le Bénin et le Conseil Supérieur de la République, pour le Congo ont été dirigés respectivement par NN. SS. Isidore de Souza et Ernest Kombo.
- Avant l'instauration de la démocratie, les deux pays étaient dirigés par des militaires : le général Mathieu Kérékou, pour le Bénin et le général Denis Sassou Nguesso, pour le Congo.
- les gouvernements de transition ont été dirigés par des Premiers ministres qui étaient des fonctionnaires de la Banque Mondiale : Nicéphore Soglo, pour le Bénin et André Milongo pour le Congo. Et les deux Premiers ministres faisaient partie jusque là de la société civile.

Points divergents

- Au Bénin se sont les populations (élèves, étudiants, enseignants rejoints après par des travailleurs d'autres secteurs) qui ont les premières demandé l'instauration de la démocratie et la fin de la monocratie ; notamment à travers la création des comités d'action et des bureaux de liaison auxquels il faut ajouter le rôle d'agitateur des membres du Parti Communiste du Bénin.
- Au Congo, ce sont les autorités qui, les premières, ont évoqué les changements intervenus en Europe de l'est et du centre, promettant des réformes aux Congolais.
- Au Bénin les intellectuels ont été un peu à la traîne.
- Au Congo les intellectuels ont été à la pointe du combat avec les dirigeants syndicaux pour l'instauration de la démocratie. En effet ce sont les intellectuels qui ont envoyé une lettre ouverte au Président de la république, le 7 juillet 1990, dans laquelle ils réclamaient entre autres, la tenue d'une conférence nationale.
- L'Eglise a adopté une attitude plutôt ambiguë au Bénin.
- Au Congo, l'Eglise s'est positionnée comme arbitre. Au Bénin, la conférence nationale a duré une semaine. Au Congo, la conférence nationale a duré trois mois et deux semaines.
- Au Bénin les travaux de la conférence ont été orientés vers l'avenir du pays.
- Au Congo, les travaux de la conférence ont d'abord porté sur le bilan de la gestion du parti unique et ensuite sur les propositions relatives à l'avenir du pays.
- Il y a eu 493 délégués à la conférence nationale des forces vives du Bénin.
- Au Congo, les délégués étaient au nombre de 1100.
- Les délégués à la conférence nationale du Bénin n'étaient pas rétribués.
- Au Congo, tous les délégués ont reçu une indemnité journalière dont le montant varié selon qu'ils habitaient Brazzaville, l'intérieur du pays ou à l'étranger.
- Au Bénin, la tenue de la conférence a été suggérée par les autorités françaises, même si en dernière ressort c'est l'aboutissement de la lutte des Béninois. Et puis, les travaux ont été financés en grande partie par la France.
- Au Congo la conférence nationale a été le résultat de la lutte des Congolais. Les travaux ont été financés entièrement par l'Etat congolais.
- Au Bénin les autorités ont participé activement à la réussite de la conférence ; le Président Mathieu Kérékou allant jusqu'à demander pardon, aux Béninois, en direct à la radio et à la télévision.
- Au Congo, les autorités ont brillé par leur mauvaise foi. Ainsi le Président de la république, interpellé plusieurs fois par les délégués ne s'est pas présenté à la conférence pour répondre aux interrogations de ces derniers sur les assassinats politiques et la gabegie financière.

Interprétation du Tableau n°7.

Qu'il s'agisse du Bénin ou du Congo, les autorités n'ont pas accepté d'organiser la conférence nationale sans opposition, sans atermoiement. En effet, la conférence nationale aurait-elle pu avoir lieu au Bénin sans la détermination du peuple béninois et l'intervention de la France? Au Congo où il n'y a pas eu d'intervention extérieure avérée, la conférence aurait-elle pu se tenir si les travailleurs s'étaient contentés des revendications purement

catégorielles ?

Mais, l'histoire ce n'est pas des suppositions, ce sont des faits. Et ceux-ci nous montrent que la situation dans ces deux pays était devenue intenable. En effet la crise économique va s'aggravant avec les effets pervers de l'application des plans d'ajustement structurel que les deux pays ont bien adopté sur les conseils du F.M.I. et de la Banque mondiale, ils ne pouvaient pas ne pas déboucher un jour ou l'autre sur la révolte des Béninois et des Congolais. Au moins, avec la tenue de la conférence nationale aussi bien au Bénin qu'au Congo, les fils et filles de ces deux pays ont permis le passage en douceur de la monocratie à la démocratie, dans deux pays où le pouvoir était au bout du fusil.

Autre remarque que nous pouvons faire concernant ces deux pays, l'un le Bénin a choisi d'axer les débats de sa conférence sur les solutions à apporter aux problèmes auxquels le pays était confronté pour assurer son avenir ; l'autre le Congo a fait le choix d'examiner la gestion du pays par le parti unique, le Parti Congolais du travail et de faire le point sur les assassinats politiques ayant émaillé l'histoire du pays avant d'envisager des solutions pour l'avenir du pays. Les délégués à la conférence béninoise en affichant leur volonté de ne pas rouvrir les pages douloureuses de leur histoire en évitant d'examiner la gestion du pays par le Parti de la Révolution populaire du Bénin, n'ont-ils pas privé au peuple béninois la possibilité de sanctionner ceux qui étaient à l'origine de leur malheur ?

Quant aux participants à la conférence nationale du Congo, en rouvrant les pages

sombres de l'histoire de leur pays, sans envisager une seule sanction pour les responsables politiques ayant mené le Congo au chaos, n'ont-ils ravivés les ressentiments du passé ? Enfin cette sorte de «grandes messes» ordonnancées par des prélats, ont-elles permis aux différentes composantes des populations béninoises et congolaises d'intérioriser les principes, les mécanismes qui régissent une démocratie ? C'est l'objet de notre troisième partie.

B-L'INSTAURATION DU MULTIPARTISME AU CAMEROUN ET EN COTE D'IVOIRE.

En ce qui concerne ces deux pays il conviendrait mieux, sans doute, parler de l'instauration du multipartisme plutôt que de l'instauration de la démocratie. En effet ce sont les dirigeants camerounais et ivoiriens qui ont décidé sans concertation, le passage du monopartisme au multipartisme. Nous retracerons ici comment ils en sont arrivés là.

1.1 La Restauration du multipartisme au Cameroun.

1-1 Tableau n°8 : Présentation des principaux actants au cours de l'année 1990.

PRINCIPAUX ACTANTS.	
POUVOIR	OPPOSITION
Actant individuel.	Actants individuels.
Paul Biya, Président de la République du Cameroun du Cameroun depuis le 6 novembre 1982.	John Fru Ndi, Chef de l'opposition. Bello Bouba Maïgari, ancien Premier ministre du Président Biya, il est l'un des leaders de l'opposition. Yondo Mandengue Black, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Cameroun, c'est son arrestation le 19 février 1990 qui a occasionné le premier mouvement de protestation contre le régime de M. Biya. Bernard Mana, à l'époque bâtonnier de l'Ordre des Avocats (c'est le successeur de Me Yondo Mandengue Black). C'est à son initiative que le premier mouvement de protestation contre le régime a pu avoir lieu.
Actants collectifs.	Actants collectifs.
Parti politique : Le Rassemblement	Partis politiques : Social Democratic Front
Démocratique du Peuple Camerounais (R.D. P.C.).	(S.D.F.), le parti de John Fru Ndi ; Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (U.N.D.P.), le parti de Bello Bouba Maïgari.
Institutions : Armée, Gouvernement, Assemblée nationale.	Institution : L'Ordre des Avocats.
	Autres actants : Les Avocats, les étudiants.

Quelques précisions sur le tableau n°8.

Nous tenions à souligner une particularité politique africaine qui, grâce à la formule de

gouvernement d'union nationale permet aux leaders ou aux personnalités membres des partis de l'opposition de faire partie d'un gouvernement dirigé par un représentant du parti au pouvoir ; ce même parti dont ils combattent les idées et dénoncent la manière de gérer le pays. Nous faisons allusion à M. Maïgari, qui après avoir été premier ministre du Président Biya, crée son propre parti et rejoint les rangs de l'opposition avant de redevenir ministre du développement industriel de Paul Biya en décembre 1997 avec l'étiquette de membre de l'opposition.

Des gouvernements d'union nationale, il y en a parfois eu en Israël, mais là-bas au moins les membres du parti qui est dans l'opposition avant d'entrer au gouvernement exigent du parti au pouvoir un accord, même minimaliste, de gouvernement. Ce n'est pas le cas en Afrique où les membres du ou des partis de l'opposition acceptent d'entrer au gouvernement pour faire la politique du parti qu'ils combattent.

Ce n'est pas spécifique au Cameroun. Ainsi au Bénin, M. Adrien Hounbédji, après avoir combattu Mathieu Kérékou, a fini par s'allier à lui pour faire battre son ancien allié, Nicéphore Soglo ; au Congo, M. Kolélas a accepté d'être le premier ministre de Pascal Lissouba après l'avoir combattu par les idées et par les armes.

Cela peut-il s'expliquer²⁴³ ? Ce que nous pouvons dire est qu'il n'y a pas de position idéologique marquée entre d'un côté la droite et de l'autre la gauche. Les positions idéologiques affichées par les leaders politiques participent plus des postures que des véritables convictions. Ainsi par exemple au Congo, M. Kolélas, anti-communiste et libéral, avant de rejoindre le camp du Président Lissouba qui lui se dit socio-démocrate, s'est allié à M. Sassou Nguesso qui est communiste.

²⁴³ Nous y reviendrons dans le chapitre IV de la troisième partie où une section sera consacrée à la théorie de l'Etat concernant les quatre pays de notre étude.

2-/ La restauration du multipartisme.

Ici,, nous allons choisir comme point de repère, la promulgation de la loi restaurant le multipartisme au Cameroun car le pays a déjà vécu une expérience multipartite de 1960 à 1966. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, notre point de repère sera la promulgation de la loi instaurant le multipartisme car le pays n'a pas connu un autre parti en dehors du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.), le parti du père de l'indépendance Félix Houphouët Boigny.

En d'autres termes, les faits que nous retraçons se sont déroulés dans les deux pays entre le début de l'année 1990 et la promulgation de la loi restaurant et instaurant le multipartisme.

L'ouvrage de Fabien Eboussi Boulaga nous servira de fil conducteur dans cette partie. Enseignant à l'université de Yaoundé, il est titulaire d'un doctorat en philosophie. Il a par ailleurs enseigné pendant plusieurs années à l'université d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Il est l'auteur également de *La crise du muntu*²⁴⁴, un livre dans lequel il s'interroge sur l'homme (au sens où Feuerbach l'emploie dans *l'Essence du christianisme*, c'est-à-dire l'homme et le femme) dans la société africaine d'aujourd'hui.

Pour l'ouvrage qui nous intéresse ici, nous avons été interpellé par les mots *démocratie* et *transit*. M. Eboussi Boulaga laisse à penser au lecteur que le Cameroun a connu la démocratie pendant une période de son histoire. Mais cette démocratie n'a fait que transiter au Cameroun, n'y trouvant sans doute pas les conditions de son accomplissement. Or jusqu'en 1990, le Cameroun comme d'autres pays d'Afrique au sud du Sahara, a connu un régime monocratique. C'est au cours de la décennie 1990 que le Cameroun va amorcer un processus démocratique. L'auteur traduit en fait les soubresauts du processus démocratique au Cameroun avec ses progrès et ses régressions.

²⁴⁴ Cf. EBOUSSI BOULAGA Fabien, *La crise du muntu : Authenticité et philosophie*, Paris, Ed. Présence Africaine, 1997.

Quand Mikhaïl Gorbatchev initie la *perestroïka* et la *glasnost* en U.R.S.S. en 1985, le Cameroun vit déjà en pleine période du « nouveau ». En effet au moment où il accède au pouvoir en novembre 1982, le président Paul Biya veut marquer une rupture avec la période du président Ahidjo, son prédécesseur. Ainsi il va initier le mouvement dit du « nouveau ». L'une des traductions de ce mouvement dans la réalité est la modification de l'article 7 de la Constitution en novembre 1983. Dorénavant, lors de l'élection présidentielle, la pluralité des candidatures est admise. Cela est un événement majeur dans une monocratie où nul n'ose contredire le chef de l'Etat. En voulant cette modification, Paul Biya accepte d'une certaine manière que sa politique soit en débat. Ce qui constituerait un changement dans un régime monocratique.

Alors au moment où les régimes monocratiques de l'Europe de l'Est et du Centre tombent un à un pour faire place au multipartisme et à la démocratie, Paul Biya ne s'en inquiète pas ; car pour lui le Cameroun a déjà engagé des réformes. Or comme le constate Eboussi Boulaga à propos de la modification de l'article 7, *«cet acte d'ouverture libérale est aussitôt transformé en faux semblant et en exercice de mauvaise foi par une série de restrictions qui le rendent platonique et en font une farce»*²⁴⁵. Pour être candidat à l' élection présidentielle, il faut remplir les conditions suivantes :

1-/ Avoir résidé au Cameroun pendant cinq années consécutives, au moins à la date de l'élection présidentielle.

2-/ Obtenir les signatures de cinq cents personnalités qui avalisent la candidature, soient cinquante signatures dans chaque province du Cameroun qui en compte dix.

3-/Ces personnalités doivent tous provenir des rangs des députés, des membres du Comité central, des conseillers municipaux.

Le contexte étant celui du parti unique, le Président de la République est donc aussi le président du parti. Sachant que c'est avec l'assentiment du Président de la République que les membres sont élus, que les listes des candidats à la députation sont confectionnées ainsi que

²⁴⁵ Cf. EBOUSSI BOULAGA F., *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, p.38.

celles des conseillers municipaux, quelle personnalité prendra le risque de soutenir une candidature autre que celle du chef de l'Etat à qui cette personnalité doit la place qu'elle occupe ? Aucune, évidemment.

Le Cameroun, comme les autres pays à régime monocratique ne sera donc pas épargné par les mouvements de contestation et de revendication réclamant la fin du monopartisme et l'instauration du multipartisme, l'avènement de la démocratie.

2.1-I Le début des mouvements pour la fin du monopartisme.

Le premier mouvement de protestation a lieu le 28 mars, suite à l'arrestation de treize personnes dont Me Yondo Mandengue Black, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Cameroun, le 19 février 1990. Que leur reproche-t-on ? Selon les autorités, ces personnes auraient tenu des réunions séditeuses et injurié le chef de l'Etat. En fait, nous dit M. Eboussi Boulaga, elles étaient *«en train de constituer un Comité de coordination pour le multipartisme et la démocratie, qui, fort de la Constitution, envisager la création d'un parti politique»*²⁴⁶. A l'initiative de Bernard Muna, alors bâtonnier de l'Ordre des Avocats, ces derniers décident d'organiser une grève d'audiences, le 28 mars afin d'obtenir un procès équitable et dans les délais requis pour Me Yondo et ces compagnons d'infortune. Ce procès se déroulera du 28 mars au 5 avril 1990.

Pendant que se déroule le procès, des manifestations organisées par les militants du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (R.D.P.C.), le parti du Président Biya, ont lieu dans plusieurs villes du pays. Les militants du R.D.P.C. se prononcent contre le multipartisme et approuvent l'arrestation de Me Yondo et exigent un sévère châtement pour lui et les autres personnes arrêtées. La manifestation la plus importante fut celle de Yaoundé où les dignitaires du régime, des généraux et des officiers prirent la tête. Cette manifestation se termina dans la cathédrale par une messe « pour la paix », célébrée par l'archevêque

²⁴⁶ Cf. EBOUSSI BOULAGA F., *op. cit.*, p.63.

en personne.

Ainsi donc, comme à l'époque de la traite négrière, comme à l'époque coloniale, certains hommes de l'Eglise catholique romaine cautionnent par leurs agissements les actes qui contredisent la morale chrétienne qui veut que l'Eglise soit du côté des faibles. En effet demander des sévères châtiments contre des présumés innocents n'a aucun lien avec la messe pour la paix dite par l'archevêque de Yaoundé. Après ces manifestations, le Président de la République, Paul Biya tire la conclusion suivante :

«Les marches signifient que la Nation, toutes les forces vivent confondues, a réaffirmé spontanément et massivement son adhésion et son soutien aux idéaux du « renouveau » et à celui qui l'incarne. Elle refuse sans équivoque, les modèles et formules politiques importés de l'étranger. Elle s'en tient à la conviction que notre grand parti national, le R. D.P. C., demeure le creuset de l'unité nationale en même temps que l'école par excellence de la démocratie camerounaise. Les marches ont ainsi, une fois de plus, illustré à la face du monde votre maturité politique, votre sens des responsabilités et votre détermination à exercer pleinement le droit souverain de chaque nation de s'épanouir au sein des institutions qu'elle s'est librement données»²⁴⁷.

Le 6 mai 1990, le pouvoir réprime dans le sang une manifestation persistante des étudiants à l'université où le campus et les cités dortoirs sont bouclés et les étudiants pourchassés. Le nombre de morts ne sera jamais connu.

Le 26 mai, le *Social Democratic Front* (S.D.F.), le parti de John Fru Ndi, un leader de l'opposition, qui attend une réponse à sa demande d'enregistrement et de légalisation déposée depuis plusieurs mois, décide d'organiser une marche pour officialiser définitivement son existence. Car pour le S.D.F. l'absence de réponse équivaut à une autorisation, ce qui confère au parti une personnalité juridique. Au cours de cette marche qui se déroule à Bamenda et dont les autorités n'ont pas donné d'autorisation, les balles des gendarmes tuent six manifestants. Malgré l'attitude propagandiste des médias d'Etat qui tenteront de faire accroire que les manifestants tués ont été piétinés par la foule dans la panique et le désordre, cette fois-ci le pouvoir ne pourra pas dissimuler les morts.

Le 3 juin 1990, dans une pastorale la Conférence des évêques du Cameroun dresse un

²⁴⁷ Cf. EBOUSS1 BOULAGA F., *op. cit.*, p.64.

tableau *sévère* de la situation du pays sur les plans politique, économique et social. La multiplication des crimes impunis et la corruption y sont notamment épinglés. Ainsi, après la messe pour la paix et après avoir demandé des châtiments pour ceux qui réclamer pacifiquement la fin du monopartisme, l'église réalise enfin à travers ses représentants que la situation du pays n'est pas reluisante.

2.2-I Le pouvoir lâche du lest.

Un congrès du R.D.P.0 se tient le 28 juin 1990. La conjoncture oblige, il y est question d'une invitation faite aux militants de se préparer pour une éventuelle concurrence, de la prise des mesures conduisant à la création d'autres partis politiques et enfin de la confection d'une « charte des libertés ».

Le 9 juillet, l'Ordre des Avocats est encore mobilisé. Cette fois, c'est pour contester une proposition de loi qui vise à restreindre les attributions du Conseil de l'Ordre.

D'autres événements vont jalonner le cours de l'histoire du Cameroun durant ce mois de juillet. Ainsi les ordonnances de 1962 sur la subversion qui perpétuaient l'état d'exception sont abolies. Les Camerounais sont aussi désormais libres de sortir du territoire sans prendre, au préalable, un visa. C'est également au cours de ce mois de juillet 1990 que les autorités camerounaises font connaître quelques éléments de leur programme politique, mais sans calendrier. Les Camerounais l'apprendront le 19 juillet grâce à une radio étrangère française, radio Monte Carlo²⁴⁸. De quoi s'agissait-il ? Il était question de la libération de tous les prisonniers politiques et de la création prochaine d'une commission dite des « libertés publiques ». Le Président Biya qui n'avait pas assisté au sommet de la Baule, en juin 1990, voulait sans doute ainsi signifier à la France que le message de la Baule qui souhaitait la démocratisation des régimes africains n'était pas tomber dans les oreilles des sourds au Cameroun.

²⁴⁸ Cf. EBOUSSI BOULAGA F., *op. cit.*, p.66.

Les membres de l'opposition camerounaise présents à Paris s'activent eux aussi en ce mois de juillet 1990. Ainsi certains d'entre eux se retrouvent le 24 juillet pour fonder le Front Démocratique Camerounais. Autre parti politique créé au cours du mois de juillet 1990, mais au Cameroun même, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès. M. Maïgari Bello Bouba, qui a été le premier Premier ministre du Président Biya, pressenti pour prendre la tête de ce parti étant en exil, c'est une direction collégiale qui va animer le parti, en son retour au Cameroun.

Au cours de la première quinzaine du mois d'août, les autorités font deux gestes importants en faveur des Avocats. Le 11 août, le gouvernement annonce la non promulgation de la loi déjà votée, relative à l'organisation et l'exercice de leur profession et le 14 août, Me Yondo Mandengue Black est libéré. Fort de ces gestes gouvernementaux, une grande manifestation est organisée à Douala. A l'occasion de celle-ci, les manifestants réclament la tenue d'une conférence nationale souveraine, à l'instar de celles du Bénin et du Congo. A l'initiative de cette manifestation se trouve un collectif d'intellectuels qui se fera connaître en publiant, au mois d'octobre 1990, un document intitulé : *Changer le Cameroun : pourquoi pas ?* Dans ce document non seulement le collectif passe au crible plusieurs domaines de la vie du pays, mais aussi il propose des solutions. Cependant déplore Eboussi Boulaga, «*la provenance monoethnique de l'ouvrage en restreint malheureusement l'impact dans la discussion sociale, malgré un contenu qui transcende les clivages de l'appartenance régionale ou « clanique »*»²⁴⁹.

Au cours du mois de novembre et pendant une bonne partie du mois de décembre se tient une session parlementaire baptisée la session des « libertés ». C'est, affirme Eboussi Boulaga : <<l'expression la plus haute de la « libéralisation » où un groupe dirigeant bien campé dans sa position de pouvoir consent à accorder la jouissance formelle de libertés qu'il

²⁴⁹Cf. EBOUSSI BOULAGA F., *op. cit.*, p.67.

refusait jusqu'alors pour de nombreuses raisons et renonce à user de la répression automatique et régulière en certaines circonstances>>²⁵⁰. Au cours de cette session plusieurs lois vont être votées. La plus importante d'entre elles est sans doute la loi restaurant le multipartisme au Cameroun, votée le **5 décembre 1990**. En effet d'autres lois telles que celle sur la liberté de la presse a une portée limitée, car en même temps le principe de la censure prend force de loi ; quant à la loi sur la liberté d'association, les O.N.G. et les syndicats en sont exclus. Par ailleurs, les parlementaires confirment l'abolition des lois d'exception, annoncée au mois de juillet par le gouvernement. Cette session parlementaire a pris fin le 19 décembre 1990.

Le multipartisme rétabli, dorénavant l'expression des opinions divergentes sur un sujet donné ne sera plus un délit. C'est le premier pas d'un processus démocratique qui, nous l'avons vu, est très contrôlé par les autorités. A tel point que le 27 décembre 1990, le journaliste du journal *Le Messager*, Célestin Monga, dénonce l'attitude du Président Biya qu'il juge «*outrageusement condescendant et prétentieux à l'endroit du peuple camerounais à qui il (le Président) ose dire qu'il lui a apporté la démocratie*»>>²⁵¹. Comme on peut le constater les journalistes n'ont pas tardé à user de la liberté de la presse.

²⁵⁰ Cf. EBOUSSI BOULAGA F. *op. cit.*, p.67.

²⁵¹ *Idem*

II-/ L'instauration du multipartisme en Côte d'Ivoire.

M. Diégou Bailly, diplômé de l'école supérieure de journalisme de Lille, a publié un ouvrage en 1995 dont le titre prête un peu à confusion. En effet dans l'intitulé de son ouvrage²⁵² il parle de restauration du multipartisme en Côte d'Ivoire, non sans préciser dans cet ouvrage que son pays a connu une expérience multipartite entre 1946 et 1957. Au cours de cette dernière année, après les élections législatives du 31 mars 1957, remportées par le P.D. C.I.-R.D.A., son président Félix Houphouët-Boigny, dans un discours dit «discours du consensus », invitait les leaders des autres partis à rejoindre les rangs de son parti. Ce qui s'est passé par la suite au cours de cette année 1957 s'apparente plus à la phagocytose qu'à un rassemblement pacifique, dit M. Bailly²⁵³. Mais ce que M. Bailly omet de préciser c'est qu'avant le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire en tant que république indépendante n'existait pas encore. C'était une entité autonome, certes, mais elle faisait encore partie non seulement de la *Communauté française* mais aussi de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.). Avant le début des années 90, la Côte d'Ivoire, république indépendante, n'a donc jamais connu une expérience multipartite. Toutefois le travail de M. Bailly nous servira de base dans la présentation de la période de la Côte d'Ivoire ayant précédé l'instauration du multipartisme.

Ici tout est allé très vite. Comme au Bénin les autorités ont opté pour le pluralisme politique avant le sommet de la Baule.

²⁵² Cf. BAILLY D., *La restauration du multipartisme en Côte d'ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1995.

²⁵³ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.24.

1-/ Tableau n°9: Présentation des principaux actants au cours du premier semestre 1990.

PRINCIPAUX ACTANTS	
POUVOIR	OPPOSITION
Actants individuels.	Actants individuels.
<i>Félix Houphouët-Boigny</i> , Président de la République de Côte d'Ivoire de 1960 à 1993. <i>Alassane Dramane Ouattara</i> , Premier ministre du Président Houphouët-Boigny d'avril 1990 à décembre 1993.	<i>Laurent Gbagbo</i> , Chef de l'opposition. <i>Francis Vangah Wodié</i> , l'un des leaders de l'opposition.
Actants collectifs.	Actants collectifs.
Parti politique : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.), le parti de Félix Houphouët-Boigny.	Partis politiques : Front Populaire Ivoirien (F.P.I.), le parti de M. Gbagbo ; Parti Ivoirien du Travail (P.I.T.), le parti de M. Wodié. Institutions : Syndicats.
Institutions : Armée, Gouvernement, Assemblée nationale.	Autres actants : Elèves, étudiants et travailleurs.

24 La lutte pour le multipartisme.

La première grande manifestation qui sonne comme un chant de cygne pour le monopartisme en Côte d'Ivoire a lieu le 19 février 1990 à Abidjan où les étudiants de la cité universitaire de Yopougon (une des communes d'Abidjan), «*hurlent des slogans hostiles au Président de la république, déchirent et brûlent le drapeau ()*»²⁵⁴ Le 20 février les étudiants cherchent à occuper la maison du P.D.C.I-R.D.A. à Treichville (une des communes d'Abidjan) ; le 22, pendant que certains tentent un sit-in devant la station nationale de télévision à Cocody (une des communes d'Abidjan), d'autres essaient d'organiser une assemblée générale à la cathédrale Saint Paul, au Plateau. C'est à cette occasion que les policiers entrent en action et arrêtent le journaliste du *Financial Times*, Marc Hunbad, ainsi que MM. Pascal Guyot et Christophe Koffi, deux reporters de l'A.F.P. (Agence France Presse).

Les autorités semblent apparemment prises de court par la tournure que prennent les événements, car auparavant toutes les manifestations étudiantes restaient circonscrites aux

²⁵⁴ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.36.

cités universitaires et les étudiants n'avaient mis en cause le «père de la nation », c'est-à-dire le Président de la république Houphouët-Boigny. Ainsi une réunion du Bureau politique du P.D.C.I.-R.D.A., élargie aux membres du gouvernement est organisée en urgence. A l'ordre du jour de cette réunion figure entre autres points, l'examen des mesures d'accompagnement envisagées par le gouvernement pour faire face à la crise économique sur la base des recommandations du F.M.Let de la Banque mondiale. Le communiqué final de cette réunion demande, en substance, aux Ivoiriens de faire preuve de civisme et patriotisme en consentant des sacrifices afin de faire face aux difficultés qu'impose la crise économique.

Est-ce le contenu de ce communiqué final qui provoque le courroux des étudiants ? En tout cas le 25 février ils sont de nouveau dans la rue. A Treichville le grand marché et un plusieurs magasins resteront fermés ce jour là. A Yopougon, les élèves et les étudiants bloquent l'autoroute du nord, provoquant un embouteillage monstre entre 12 heures et 18 heures.

La libération par des étudiants arrêtés à la cathédrale Saint Paul, deux jours plus tôt, ne calme pas les étudiants. Même l'appel au calme du président du Mouvement des Etudiants et Elèves de Côte d'Ivoire (M.E.E.C.I.), M. Aboubacar Kéita ne sera pas entendu. Le 27 février le gouvernement essaie de calmer le jeu en annonçant la diminution des prix des tickets de restaurant et ceux des chambres universitaires. Finalement le calme revient à l'université.

En même temps sans doute pour éviter que les manifestations des étudiants et des élèves ne donnent des idées aux travailleurs, Félix Houphouët-Boigny, décide de recevoir les représentants de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (U.G.T.C.I.) et ceux de l'Union Patronale de Côte d'Ivoire (U.P.A.C.L). Aux uns et aux autres il détaille les mesures que préconise le gouvernement pour faire face à la crise Ainsi, les ministres verront leur salaire baisser de 40%, les petits fonctionnaires de 15% et les travailleurs du secteur privé de 11%.

Quant aux ménages, le gouvernement propose des mesures d'accompagnement pour faire face à ces réductions de salaire. Ainsi le prix du kWh d'électricité est réduit de 20% et celui du mètre cube d'eau de 15%. D'autres réductions concerneront les droits de douane et la T.V.A., par exemple. Le porte-parole de l'Union patronale est d'accord avec les mesures du gouvernement mais à certaines conditions. Aussi il propose, entre autres que la mesure du gouvernement concernant le secteur privé soit étalé dans le temps, qu'une pression vigilante soit maintenue contre la fraude et qu'un comité de concertation permanente secteur public secteur privé soit institué. Les travailleurs de la fonction publique expriment eux aussi leur volonté de consentir des sacrifices, à condition, affirme leur secrétaire général, M. Adiko Niamké, *«que la mesure sur les salaires se fasse de façon dégressive pour être ramenée à 5% pour ceux qui ne touchent que 50.000F c.f.a. ; que les impôts dus à l'Etat soient payés ; que les capitaux placés à l'étranger reviennent en Côte d'Ivoire pour alimenter les banques ivoiriennes qui manquent de liquidités ; que la retenue sur les salaires soit fixée dans le temps et que cette retenue se fasse sur les salaires conventionnels et qu'aucune retenue ne soit opérée sur le S.M.I.G. qui est déjà très bas»* ²⁵⁵.

Le 2 mars, le réveil des Abidjanais est rythmé par la manifestation des élèves du lycée technique qui réussissent à gagner le collège moderne d'Adjamé (un des quartiers de Yopougon), où ils vident les salles de classe. Ils sont ensuite rejoints par les filles du lycée classique et celles du lycée Sainte Marie ainsi que par des travailleurs. *«Selon l'A.F.P., la police, faisant usage de gaz lacrymogène et de lances à incendie, a chargé à plusieurs reprises. Elle a « interpellé brutalement plusieurs femmes »* ²⁵⁶. A Yopougon, les étudiants font usage des cocktails Molotov et érigent des barricades avec des pneus qu'ils enflamment. A Koumassi (un des quartiers de la commune de Port Bouet à Abidjan), les manifestants cassent les pare-brise des voitures à coup de pierres et de morceaux de brique.

²⁵⁵ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p39.

²⁵⁶ Dépêche de l'A.F.P. du 2 mars 1990, citée par M. BAILLY D., *op. cit.*, p41.

2.1-1 Houphouët-Boigny discrédité, une première.

Ce 2 mars, *«dans presque tous les quartiers d'Abidjan, les manifestants s'en prennent directement au président Félix Houphouët-Boigny, aux cris de «Houphouët voleur ; Houphouët corrompu ; Houphouët y en a marre »»*²⁵⁷.

Le 5 mars le Président de la république choisit de réagir en convoquant une conférence de presse dans sa résidence privée de Cocody à Abidjan. Y prennent part les journalistes de la presse nationale et internationale. Nous reprenons ici deux extraits de cette conférence de presse. Dans le premier extrait, le chef de l'Etat ivoirien évoque les faits exogènes qui pour lui sont à l'origine des manifestations qui ont lieu dans son pays ; et dans le deuxième il se livre à un plaidoyer pro domo du monopartisme :

*«J'ai le sentiment pénible que l'on veut déstabiliser les pays africains (..). Pourquoi cet endettement sur seulement deux produits le café et le cacao ? Toutes les valeurs ajoutées sont à l'avantage des pays consommateurs : les pays développés. On nous refuse 1.000 F cfa.(environ 1,52 euro) le kilo de café. Admettons même qu'on nous le donne ce prix, ce café transporté au bénéfice des pays développés, même la taxe de consommation perçue par vos gouvernements sont à vos bénéfices. Elles alimentent le social dans vos pays (..). Alors pourquoi cette politique, pourquoi ces bas prix dans nos pays ? Je n'ai pas de preuve mais je constate les effets. On a le sentiment qu'on veut procéder à des déstabilisations (..). Je suis le seul à dénoncer ceux qui sont à la base de toute cette politique de déstabilisation en Afrique. Quand ils ne peuvent pas soulever le peuple contre vous, ils sont capables de tout»*²⁵⁸.

Nous pouvons tout de suite constater que le chef de l'Etat ivoirien n'a pas la même lecture des événements que ces compatriotes. En effet là où l'Union patronale stigmatise la fraude et la corruption, là où les syndicalistes parlent de fuite des capitaux et de prébende à propos des impôts, là où la rue exprime son ras le bol en le mettant directement en cause, le chef de l'Etat ne voit que la main de l'étranger. En fait pour le Président ivoirien, *«pas besoin de gril, l'enfer, c'est les autres»*, comme dirait Jean Paul Sartre.

L'autre extrait de cette conférence de presse que nous avons choisi est le suivant :

²⁵⁷ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.41.

²⁵⁸ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.44.

«Le jour où, comme le dit Renan, on pourra vivre ensemble et former une communauté est encore loin (..). Vous avez mis des siècles et des siècles pour faire votre unité et vous voulez qu'en trente ans nous nous alignons sur vous ! Ce n'est pas sérieux ! Aujourd'hui, un Corse peut se présenter en Bretagne, s'il est socialiste et parce qu'il est d'abord Français, avant d'être Corse ou Breton. Mais nous n'en sommes pas là. On est d'abord Baoulé, Bété, Goura, Yacouba avant d'être Ivoirien. Mais nous luttons précisément pour inverser cette tendance pour que demain- et le plus tôt sera le mieux- qu'on se dise d'abord Ivoiriens avant de se considérer Baoulé, Attié, Alladian ou autre. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons choisi, pour le moment, le parti unique (.). Toute division nous retarde. Vous voyez tout ce qui se passe, ces jours-ci. Vous êtes là à vous alarmer. Moi, je suis serein. Avec ces divisions, on perd le temps. Or, notre tâche est difficile>>²⁵⁹

Les pays africains ne devraient-ils pas plutôt profiter de l'expérience des autres nations du monde pour ne pas avoir à connaître les mêmes écueils qu'eux. Or le Président Houphouët-Boigny semble dire ou sous entendre que tous les pays du monde pour arriver à fonder une nation ont dû suivre le même chemin ou le même schéma. Ce qui n'est évidemment pas le cas ; sinon tous les systèmes politiques à travers le monde seraient semblables.

Et puis le Président Houphouët-Boigny oublie que sur ce même continent, l'Afrique, dans la partie subsaharienne, donc la même que la Côte d'Ivoire, il y a une ancienne colonie britannique, le Botswana, qui est indépendante depuis 1966 et où le multipartisme et la démocratie sont de règle depuis 1966 jusqu'à maintenant. Et ce pays est dirigé par des Noirs. Il n'y a pas eu ici de problème d'apartheid, comme en Afrique du sud, encore moins de problème de terre comme au Zimbabwe. Pourquoi donc toujours regarder du côté de l'Occident alors qu'il y a un modèle juste là sur le continent ? Le Botswana est l'un des rares pays au monde à disposer des réserves en devises qui avoisinent les 7 milliards²⁶⁴ de dollars, le montant le plus élevé de la planète rapporté au nombre d'habitants.

Réagissant aux propos du Président Houphouët-Boigny, Laurent Gbagbo, alors secrétaire général du F.P.I.(Front Populaire Ivoirien), déclare ce qui suit : *«Il n'y a rien de*

²⁵⁹ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.45.

²⁶⁴ Cf. BENKIMOUN Paul, « Botswana : une « success story » économique assombrie par le sida », in *Le Monde* n°17547 du mardi 26 juin 2001, p.111.

*nouveau (...). Je doute que le Président de la république soit capable de restaurer la confiance (...). Nous demandons des mesures politiques pour restaurer cette confiance et d'abord le multipartisme. Le mécontentement demeure vivace. Je déplore que le problème de la fuite des capitaux ait été éludé. Le P.D.C.1 a vécu sur la peur et la richesse de ce pays. Cette période prend fin. Une nouvelle génération revendique aujourd'hui>>²⁶¹. Abondant dans le même sens que le secrétaire général du F.P.I., les enseignants du supérieur réunis au sein du SYNARES (le Syndicat National des Enseignants du Supérieur), dénoncent dans un document intitulé *Autopsie de l'économie ivoirienne*, «une gestion de l'Etat qui se caractérise par l'arbitraire et permet à une certaine catégorie d'abuser en toute impunité, des richesses collectives>>²⁶². Ils demandent eux aussi l'instauration de la démocratie, seul remède selon eux contre le laxisme et la corruption qui gangrènent tous les niveaux de l'appareil d'Etat.*

En réaction aux tracts qui circulent dans la ville d'Abidjan demandant aux commerçants de ne pas ouvrir leurs magasins et aux travailleurs de rester chez eux le 15 mars 1990, le gouvernement publie le jour même, c'est-à-dire le 15 mars, un communiqué pour rassurer les populations qu'elles peuvent vaquer à leurs occupations quotidiennes car toutes les dispositions nécessaires seront prises pour protéger les biens et les personnes

Le 20 mars, MM. Jean Noël Giacomoni et Mousson, respectivement P.D.G. de la Compagnie Générale d'Electricité (C.G.E.), une filiale d'ALCATEL et comptable de la même société, sont arrêtés par la police économique. Elle leur réclame 300 millions de francs c.f.a au titre des impôts et des taxes non réglés. Il faut rappeler, souligne M. Bailly : «*que M Giacomoni est par ailleurs membre du Conseil Supérieur des Français de l'étranger et délégué du R.P.R. (Rassemblement pour la République), parti néo-gaulliste dirigé par*

²⁶¹ Cf. BAILLY D., *La restauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, Ed : L'Harmattan, 1995, p.46.

²⁶² Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.50.

M. Jacques Chirac, ami très personnel du Président Houphouët-Boigny. La société qu'il dirige avait obtenu, en 1989, le marché de la création d'une centrale téléphonique de 1200 lignes et un contrat de transmissions infra et extra muros par fibres optiques et faisceaux hertziens numériques, à Yamoussoukro (village natal du Président Houphouët-Boigny et capitale politique de la Côte d'Ivoire)»²⁶³. C'est sur le coût total de ce marché qui s'élève à environ 2 milliards de francs c.f.a. que la police économique réclame 300 millions à M. Giacomoni qui sera détenu pendant deux jours à la prison de Yopougon, puis relâché. Après les critiques aussi bien de l'Union patronale, des syndicats que l'opposition, les autorités ont voulu, sans doute par cette arrestation envoyer un signal fort en direction des fraudeurs que désormais nul ne sera épargné, quelque soit son rang, quelque soit ses relations.

Mais ce signal des autorités n'aura pas suffi à refréner la détermination du Syndicat National des Cadres Supérieurs de la Santé (SYNACASS-C.I.). Ainsi il dépose un préavis de grève dans lequel il demande au gouvernement de retirer son projet relatif à la réduction des salaires. Et qui plus est, le syndicat précise : *«la grève sera totale et illimitée si un cadre de la santé, faisait l'objet de mesures de répression, d'arrestation et de suppression de salaire»*²⁶⁴

Le 26 mars se sont en tout 127 enseignants membres du SYNARES et du SYNESCI (Syndicat National des Enseignants du Secondaire de Côte d'Ivoire) qui sont interpellés alors qu'ils s'apprêtaient à prendre part à une assemblée générale. A ces arrestations s'ajoutent celles du chirurgien Richard Kodjo, du secrétaire général du SYNACASS-C.I., M. Assoa Adou et de son adjoint M. Konan Mezan. Aussitôt, le SYNACASS-C.I. lance un mot d'ordre de grève totale et illimitée. Malgré le mot d'ordre de réquisition du personnel lancé par le gouvernement le 28 mars, au 29 mars, écrit M. Bailly : *«devant l'évolution de la situation, de très nombreuses familles viennent chercher leurs parents hospitalisés. Les plus aisés*

²⁶³ Cf. BAILLY D-, *op. cit.*, p.52.

²⁶⁴ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.53.

*consultent les médecins privés ; les plus démunis sont, en revanche, livrés à eux-mêmes»*²⁶⁵

Face à cette situation, le Bureau politique du P.D.C.I.-R.D.A est convoqué le 29 mars. Dans le communiqué qui sanctionne cette réunion, le gouvernement réaffirme sa volonté d'atténuer les effets de la réduction des salaires par une série de baisses de prix et condamne l'attitude des syndicats dont les membres arrêtés resteront en prison tant que l'enquête ouverte par le gouvernement n'a pas abouti. C'est donc le statu quo. Redoutant une radicalisation du mouvement qui pourrait aboutir à une année blanche, l'Union Nationale des Parents d'Elèves, très proche du P.D.C.I.-R.D.A. tient une assemblée générale extraordinaire. A l'issue de celle-ci, les parents d'élèves invitent les syndicalistes à arrêter la grève et à reprendre les cours dans un délai raisonnable. Au parti et au gouvernement, les parents d'élèves proposent : *«d'examiner avec la plus grande bienveillance la possibilité de la mise en liberté des membres du SYNARES, DU SYNACASS-C.L et de toutes les personnes interpellées»*²⁶⁶ le jour même le gouvernement accède à la demande des parents d'élèves et libère les enseignants ainsi que les membres du SYNACASS-C.I. Le 31 mars, le SYNACASS-C.I., lève le mot d'ordre de grève à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire.

Cependant en publiant les mesures de redressement économique ce 31 mars, précisant qu'elles prendront effet dès le lendemain c'est-à-dire le 1^{er} avril, le gouvernement rallume le feu de la contestation qu'il venait à peine d'éteindre en libérant les enseignants et les membres du SYNACASS-C.I. Dès lors les deux syndicats enseignants ainsi celui des cadres de la santé radicalisent leurs revendications qui débordent maintenant le cadre syndicale. Comme le F.P.I. , un parti d'opposition de facto car aucune loi ne reconnaît encore les différents partis qui se sont créés, les syndicats refusent non seulement la diminution des salaires, mais demandent maintenant l'instauration du multipartisme et de la démocratie, comme conditions

²⁶⁵ Cf. B.A1LLY D., *op. cit.*, p.53.

²⁶⁶ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.54.

sine qua non du redressement politique et économique de la Côte d'Ivoire. La reprise de cours prévu pour le 2 avril semble compromise car le pouvoir campe sur ses positions les mesures de redressement économique entrent effectivement en application le 1^{er} avril.

Le 3 avril, le F.P.I., dépose sa demande de reconnaissance officielle à la préfecture d'Abidjan, sachant qu'aucune loi n'a encore été votée autorisant la création de parti politique en Côte d'Ivoire. Le 4 avril à Bassam, une ville de l'intérieur du pays, les élèves barrent la route qui mènent vers Abidjan où les cours sont perturbés dans les facultés et dans certains lycées et collèges, à cause du mécontentement des enseignants suscité par l'application des mesures sur la réduction des salaires. Ainsi affirme Bailly : *«Le lycée technique d'Abidjan est fermé ; le lycée classique sous haute surveillance policière ; l'université paralysée par les étudiants qui refusent de reprendre les cours~...»*. Malgré cette situation tendue, les militants du P.D.C.I. R. D.A. organisent une marche de soutien au Président Houphouët-Boigny, le 5 avril. Le lendemain des marches sont organisées aussi bien à Abidjan que dans les principales villes du pays, cette fois-ci pour protester contre le pouvoir.

Certaines de ces marches vont dégénérer obligeant ainsi les forces de l'ordre à intervenir. Ce sera le cas à Daloa, une ville de l'intérieur du pays, où les élèves ont pris la ville d'assaut et s'attaquaient aux véhicules administratifs, aux magasins et aux pharmacies. A Dabou, une autre ville de l'intérieur, ce sont la bibliothèque et le foyer du Lycée moderne I qui seront brûlés. Le bureau du directeur et les archives du C.E.G. (Collège d'Enseignement Général) seront eux saccagés. Ici, *«au cours de leur descente dans les lycées et collèges les forces de l'ordre auraient appréhendé trente cinq suspects ceux-ci ont été immédiatement conduits au commissariat de police pour identification>>²⁶⁸*. Ces interventions des forces de l'ordre vont se terminer de façon tragique à Adzopé, une autre ville de l'intérieur de la Côte d'Ivoire, où un jeune lycéen sera tué par balles.

²⁶⁷ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.56.

²⁶⁸ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.p.56-57.

Le 7 avril le gouvernement annonce par un communiqué la fermeture des écoles et déclare « l'année blanche ».

Dans l'opposition, après le F.P.I. de Laurent Gbagbo, un nouveau parti entre en scène. C'est le Parti Ivoirien des Travailleurs (P.I.T.). Son congrès constitutif se déroule le 8 avril. Le P.I.T. désignera comme premier secrétaire national M. Francis Vangah Wodié.

A partir du 10 avril, les syndicats sont de nouveau sur la brèche. En effet, le SYNARES lance ce jour là un appel pour la convocation « dans les brefs délais », d'une conférence nationale où toutes les forces sociales de Côte d'Ivoire seront représentées. Le même jour le Syndicat des employés de banques, le SYNABEFA-C.I., demande à ses membres de débrayer. *«L'arrêt de travail, largement suivi, paralyse les principales banques commerciales du pays»*²⁶⁹. La Fédération des Syndicats Libres de Côte d'Ivoire (F.S.L-C.I.) demande l'instauration de la liberté syndicale. Elle estime que l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire, une organisation de masse du P.D.C.I-R.D.A., n'est pas en mesure de défendre les intérêts des travailleurs.

Par ailleurs, la préfecture de police d'Abidjan estimant son dossier incomplet, rejette la demande de reconnaissance officielle du P.I.T.

2.2-/ Le pouvoir cède, mais ne rompt pas.

Finalement, le 19 avril le gouvernement baisse pavillon en suspendant les mesures de redressement économique. Et, le Président Houphouët-Boigny nomme M. Alassane Dramane Ouattara, ancien gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.), au poste de président du comité interministériel chargé d'élaborer de nouvelles mesures. A cette occasion, M. Ouattara fait une déclaration en ces termes :

«Notre pays traverse de très graves difficultés depuis quelque temps. Il est important de noter que les difficultés se sont accentuées au cours des derniers mois et notamment à cause de la mise en oeuvre du programme soutenu par le F.M.I. et la Banque mondiale (...). Nous avons subi une nouvelle détérioration

— Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.60.

des termes de l'échange et les prix du café et du cacao ont beaucoup baissé. Le gouvernement a pris conscience des difficultés et a réagi. Alors il importe maintenant, à mon sens, de mieux apprécier le cadre macro-économique, de renforcer le programme d'ajustement structurel de lui donner une meilleure base pour la croissance»²⁰.

Dans un pays où le poste de Premier ministre n'existe pas, par sa fonction et en s'adressant ainsi à ses compatriotes, M. Ouattara apparaît de facto comme un premier ministre. En dehors de la nomination de M. Ouattara dont le poste n'a pas de statut institutionnel, les syndicats et les partis politiques de l'opposition de fait, canon encore reconnus par les autorités, saluent unanimement la décision du gouvernement de suspendre les mesures de redressement économique. Mais certains, comme le Premier secrétaire national du P.I.T., M. Wodié, pensent que cela ne suffira pas pour sortir la Côte d'Ivoire de la crise. Aussi réclame-t-il : *«L'organisation d'une conférence nationale, seule lieu de dialogue véritable qui devra prendre les décisions les plus aptes à conduire au redressement économique du pays. 11*

faut introduire une nouvelle politique avec des hommes nouveaux» ²⁷¹.

Toutefois, le gouvernement doit faire face à un nouveau préavis de grève déposé par les cheminots, le 23 avril. Ils réclament une nouvelle grille salariale et des nouveaux statuts. Le 24 avril le ministre des Travaux publics, de la Construction et de l'Urbanisme, M. Vamoussa Bamba, *«négocie avec les cheminots et leur promet de satisfaire quelques-unes de leurs revendications, notamment, salariales et syndicales»²⁷².*

Les étudiants, quant à eux, descendent à nouveau dans la rue le 25 avril pour manifester contre le report de paiement des bourses. *«Deux d'entre eux sont molestés et une vingtaine interpellée par la police»²⁷³.*

Le même jour la deuxième personnalité politique de l'Etat, après le chef de l'Etat, le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Konan Bédié, donne son avis sur le

²⁰ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.61.

²⁷¹ Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p.62.

²⁷² Cf. BAILLY D., *op. cit.*, p. 64, ²⁷³ Idem.

multipartisme:

«Si le multipartisme (...) est conçu comme un ordre politique pour le bien-être de tous (..) alors, il doit être possible d'oeuvrer patiemment et intelligemment pour qu'il s'inscrive dans le paysage politique ivoirien et cela démocratiquement, en tirant des promesses de notre Constitution et du Règlement intérieur de l'assemblée nationale»²⁷⁴.

Cette déclaration résumait-elle la position des autorités ivoiriennes? En tout cas, le 30 avril 1990, soit cinq jours après la déclaration du président de l'Assemblée, le Bureau

politique du P.D.C.I.-R.D.A. se réunit et demande au gouvernement de prendre toutes les

dispositions pour instaurer le multipartisme en Côte d'Ivoire. Ce qui fut fait le **5 mai 1990**.

Ainsi donc après avoir obtenu, du pouvoir, la suspension des mesures de redressement économique, les Ivoiriens en obtiennent le multipartisme. Cependant, le pouvoir ne perd aucune de ses prérogatives.

III-I Tableau n°10 : Résumé sur l'instauration du multipartisme au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

Comme nous l'avons fait pour le Bénin et le Congo, nous reprenons dans ce tableau des éléments relatifs à la situation au Cameroun et en Côte d'Ivoire avant l'instauration du multipartisme. Deux entrées comprenant pour la première des points convergents et pour la deuxième des points divergents constituent ce tableau que nous avons appelé: le tableau n°10.

Points convergents	Points divergents
-Multipartisme décidé par les autorités dans les deux pays. -La pression de la rue et la crise économique ont été déterminantes dans la décision des autorités. -Dans l'un et l'autre pays, les autorités ont usé de la force pour essayer de maintenir le statu quo. -Dans les deux pays les autorités minimisent les causes endogènes du malaise social.	-Restauration du multipartisme au Cameroun. -Instauration du multipartisme en Côte d'Ivoire. -Les Avocats et les étudiants en première ligne au Cameroun. -Les élèves, étudiants et les travailleurs en première ligne en Côte d'Ivoire. -Le totalitarisme mis à l'index au Cameroun. -La fraude et la corruption mises à l'index en Côte d'Ivoire.

²⁷⁴ Cf BAILLY D., *op. cd*, p.65.

Interprétation du Tableau n°10.

En restaurant le multipartisme dans un cas et en instaurant le multipartisme dans l'autre cas, les autorités camerounaises dans le premier cas et ivoiriennes dans le deuxième cas, ce sont, semble-t-il, comportées comme des chefs de famille qui cèdent aux caprices de leurs enfants ; mais en leur faisant bien comprendre qu'ils restent les seuls maîtres à bord.

Les autorités camerounaises et ivoiriennes sont ainsi restées dans le schéma du parti unique où ce sont les dirigeants qui doivent déterminer ce qui est bon pour le reste de la population. Ils détiennent la vérité. La population parce qu'elle constitue la foule, parce qu'elle constitue la masse, elle ne réfléchit pas. Ou alors si elle le fait, elle sera forcément dans l'erreur, car elle ne maîtrise pas toutes les données. Le Président Biya du Cameroun en invoquant les modèles importés et le Président Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire en faisant allusion à un complot visant à détruire l'Afrique, semblent dire à leur peuple respectif, ne cédez pas au mimétisme car vous n'avez pas toutes les données en main. Faîtes nous confiance, car nous, nous savons de quoi il en retourne.

Ce que oublient MM. Biya et Houphouët-Boigny c'est que ce sont les masses qui font l'histoire, pour reprendre une terminologie propre au marxisme. Car l'histoire faite par les grands hommes si éminents soient-ils n'est que le reflet de l'histoire faite par les masses.

Ainsi donc, ce n'est pas par l'opération du « saint Esprit » que les populations béninoise, congolaise, camerounaise et ivoirienne ont appris ce qui se passait en Europe du centre et de l'est, encore moins ce qui s'est dit à la Baule. Comment, par quel biais la perestroïka et la glasnost puis le sommet de la Baule ont pu influencer ou inspiré ces populations ? C'est l'objet du troisième chapitre de cette deuxième partie.

CHAPITRE III : LA TELEVISION DIRECTE PAR SATELLITE (T.D.S.) ET LA RUMEUR COMME VECTEURS DE LA DEMOCRATIE.

1.-/ L'impact des programmes de télévision diffusés par satellite .

Au moment où le monde entier assiste à la chute du mur de Berlin en novembre 1989, les pays d'Afrique noire francophone vivent un autre événement tout aussi important : les débuts de la Télévision Directe par Satellite (T.D.S.). La télévision directe par satellite est ainsi appelée parce qu'elle utilise le satellite pour diffuser ses programmes en direction des téléspectateurs. Elle est dite «directe » parce que entre la chaîne de télévision émettrice des programmes par satellite et le particulier qui les reçoit, il n'y a pas de stations relais comme cela se passe avec les réseaux de faisceaux hertziens et les réseaux câblés qui ont, en plus, besoin d'une tête de réseau c'est-à-dire d'une station réceptrice fixe suffisamment performante qui réémettra les programmes reçus du satellite en direction des téléspectateurs par le biais de ses réseaux. Or pour recevoir les images émises par la T.D.S, il suffit de se munir d'une parabole. Les Etats n'ayant pas les moyens d'exercer une censure sur ces images venues de l'étranger, les Africains peuvent désormais accéder à d'autres informations que celles diffusées par les médias d'État.

L'engouement pour cette nouvelle technologie est telle que le nombre des paraboles qui avoisinait à peine les 3500 en 1989 est passé à 25000 en 1990 et à 50000 en 1992, pour l'ensemble des pays d'Afrique noire francophone²⁷⁵. En 1994, le parc des antennes paraboliques est estimé à 120000 unités pour tous les pays d'Afrique noire francophone.

Parmi les pays concernés par notre travail de recherche, c'est le Cameroun qui arrive en tête avec un parc estimé à 20000 antennes paraboliques ; viennent ensuite la Côte d'Ivoire avec 10000 antennes, le Congo avec 3000 et enfin le Bénin avec 2000 antennes. A titre comparatif, l'Algérie comptait à elle seule pour la même année, c'est-à-dire en 1994, un

²⁷⁵ Cf. BA Abdoul, *Les téléspectateurs africains à L'heure des satellites : de la case d'écoute à la parabole*, Paris, Bd. L'Harmattan, 1999, p.p.78-79.

nombre de parabole estimé à 120000 unités. Cette hausse rapide de l'équipement des ménages en parabole fera dire en mai 1993, au ministre ivoirien de la communication, M. Augustin Séverin Miremont : *« Si vous regardez le toit des maisons à Abidjan, vous les voyez pratiquement couverts d'antennes paraboliques, au point que j'ambitionne, avec le ministre chargé des postes et télécommunications, de créer une commission chargée d'étudier la possibilité d'instituer une redevance sur les antennes paraboliques dont le produit permettra à la télévision et au cinéma national de produire des films de meilleure qualité »*²⁷⁶

Cependant, le ministre surestime sans doute le nombre de paraboles. L'impression du surnombre est dû, semble-t-il, à la dimension du diamètre de chaque antenne qui mesure entre 3 et 5 mètres, tout au moins pour les antennes vendues en Afrique. En France par exemple, ces antennes mesurent 60 à 80 cm. Autre fait qui permettrait de mettre en cause le sentiment du ministre ivoirien, c'est le prix de ces antennes. Elles coûtent entre 400000 francs c.f.a. et 600000 francs c.f.a. (soit plus ou moins 600 et 900 euros), l'unité. Ce qui représente environ 100 à 150 fois le salaire mensuel moyen d'un ivoirien. En d'autres termes, acquérir une antenne parabolique n'est pas à la portée de tout le monde. D'ailleurs souligne Abdoul Ba : *« La parabole reflète inévitablement les inégalités de revenus : elle suit dans sa progression les lois caractéristiques des produits de luxe et non celles des produits de grande consommation ou de première nécessité »*²⁷⁷. En comparant le nombre d'antennes paraboliques à la population de chacun des pays qui concernent notre travail de recherche, un constat s'impose tout de suite : il y a une infime partie de la population qui possède des antennes paraboliques et reçoit la T.D.S.

²⁷⁶ CE GILGUY Christine, « Les mutations de l'audiovisuel ivoirien », in *Marchés Tropicaux* n°2481, du 28 mai 1993, p.p.1402-1403.

²⁷⁷ Cf. BA Abdoul, *Télévisions, paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, p.177.

Tableau n°11 : Présentation du parc des antennes paraboliques par pays et du nombre d'habitants

PAYS	Nombre d'habitants	Parc des antennes paraboliques
Bénin	6558000	2000
Congo	3633000	3000
Cameroun	15729000	20000
Côte d'Ivoire	16365000	10000

Il ressort de ce tableau que dans chaque pays c'est moins de 1% de la population qui possède des antennes paraboliques en 1994. Ainsi, il y a 0,30% de la population béninoise qui a des antennes paraboliques ; au Congo ce pourcentage est de 0,80% de la population ; au Cameroun il est de 0,93% et en Côte d'Ivoire c'est 0,60% de la population qui possède des antennes paraboliques.

Cette infime partie de la population est composée essentiellement des gens aisés et instruits²⁷⁸. Il s'agit donc d'une catégorie de la population plutôt privilégiée qui logiquement ne pouvait pas se révolter contre un pouvoir qui leur procure quelques avantages. Cependant une antenne parabolique étant un produit de luxe, ceux qui en possèdent veulent que le voisinage le sache. De toutes les façons, avec un diamètre de 3 à 5 mètres il aurait été difficile à ceux qui ont acheté ces antennes de les dissimuler.

Aussi il arrive souvent que les propriétaires d'antennes paraboliques accueillent chez eux, au moment des journaux télévisés, le (s) jour (s) de diffusion d'un feuilleton, ou encore au moment des grands événements sportifs comme la coupe du monde ou les jeux olympiques, plusieurs personnes (des voisins ou des passants) pour regarder les programmes diffusés par la T.D.S. C'est ce qu'on appelle la réception collective. Et parmi ces gens qui ne peuvent s'offrir des antennes paraboliques mais qui ont quand même accès aux programmes diffusés via la T.D.S. figure une forte proportion de jeunes dont l'âge se situe entre 15 et 30

²⁷⁸ Cf. BA Abdoul, *Les téléspectateurs africains à l'heure des satellites : de la case d'écoute à la parabole*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, p_p 118-119.

ans. Et c'est cette tranche d'âge²⁷⁹ qui compose la majorité de la population au Bénin (72,5%), au Congo (71,8%), au Cameroun (70,8%) et en Côte d'Ivoire (70,4%). Très vite donc même ceux qui n'ont pas regardé la fin des régimes monocratiques en Europe de l'est et du centre à la télévision finirent par l'apprendre de bouche à oreille. Or les régimes au pouvoir à Cotonou, à Brazzaville, à Yaoundé et à Abidjan sont des régimes monocratiques, comme nous l'avons susmentionné.

Par conséquent, le professeur Charles Debbasch, un observateur de la vie politique africaine a affirmé : *«La démocratie en Afrique a été encouragée de l'extérieur. C'est une mode orchestrée et imposée par les médias occidentaux»*²⁸⁰. S'il est réducteur de dire que les revendications démocratiques en Afrique subsaharienne sont la conséquence immédiate de ce qui s'est passé en Europe centrale et orientale, il n'est pas faux d'affirmer que les changements politiques intervenus dans cette partie du monde ont eu, grâce à la télévision directe par satellite, une influence sur les populations béninoise, congolaise, camerounaise et ivoirienne.

Ainsi cette assertion de Régis Brugière concernant les pays de l'Europe de l'Est vaut-elle sans doute aussi pour les pays africains : *«Les chaînes satellitaires ont joué un grand rôle dans les bouleversements qui ont eu lieu en Europe de l'Est, où la réception d'images venues d'ailleurs a souvent apporté une bouffée d'oxygène* X⁸¹. En effet grâce aux images des programmes de télévision diffusés par satellite et reçues en Afrique subsaharienne, les foyers urbains africains ont pris conscience de leurs conditions d'existence car ces images offraient à ces foyers une opportunité inestimable : la comparaison. Ce qui était impossible lorsque ces foyers urbains n'avaient pour source d'information que les médias d'Etat. Dès lors il n'est pas déplacé d'affirmer : -*«L'intuition du monde n'est plus restreinte et provinciale,*

²⁷⁹ Cf BA A., *op. cit.*, p.117.

²⁸⁰ Cf. DEBBASCH Charles, «Une résurgence de l'autoritarisme est à craindre en Afrique », in *Jeune Afrique* n°1734 du 31 mars au 6 avril 1994, p.74.

²⁹¹ Cf. BRUGIERE R., in *Dossiers de l'audiovisuel*, Ed. La Documentation française, n°52 novembre-décembre 1993, p.52.

corporatiste, anachronique par rapport aux grands courants de pensée. Il y a comme un semblant de participation à une lutte universelle²⁸².

Abondant dans le même sens l'écrivain Michel Duteil notait : *<<11 ne faut pas être grand clerc pour comprendre que les nombreuses grèves et manifestations qui ont agité l'Afrique francophone en 1990 relèvent certes des causes économiques, mais sont aussi la conséquence de ces images «venues du ciel»²⁸³. Mais il convient de souligner que si ces images «venues du ciel» n'avaient pas trouvé au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire un terreau favorable, elles n'auraient pas eu d'impact. La Tunisie bien que faisant partie du Maghreb, n'est pas moins un pays d'Afrique francophone, et pourtant elle n'a pas connu la même évolution que les autres pays africains francophones.*

Enfin il sied sans doute d'ajouter, à propos de la T.D.S., qu'elle permettait et permet encore aujourd'hui, la circulation des images entre les pays africains. En 1990, sans la T.D.S. les Congolais n'auraient pas su que les Béninois avaient organisé une Conférence Nationale qui a abouti à l'instauration du multipartisme. D'ailleurs les organes de presse étatiques n'ont, par exemple, jamais montré les images du président Mathieu Kérékou, demandant pardon au peuple béninois, la larme à l'oeil.

Par ailleurs, il convient de préciser que les programmes dont nous parlons sont constitués des journaux télévisés des chaînes de télévision occidentales qui sont suivis en direct ou en différé à travers la chaîne de télévision francophone TV5 qui rediffuse en direction de l'Afrique, de l'Amérique latine, du Proche et du Moyen orient quelques programmes des chaînes de télévision françaises, belges, de la Suisse romane et du Québec.

²⁸² Cf. GRAMSCI A., *Cahiers de prison*, Tome II, Paris, Ed. Gallimard, 1978, p.177.

²⁸³ Cf. DUTEIL Michel, «Le nouveau paysage audiovisuel en Afrique francophone », in *Encyclopaedia Universalis*, 1992, p.211.

2-/ La réception collective et communautaire et la rumeur.

2-1/ La réception collective et communautaire.

La société africaine d'une façon générale est structurée autour de la communauté et non de l'individu. Et lorsque le président ivoirien, Houphouët-Boigny, déclarait : *On est d'abord Baoulé, Bété, Gouro, Yacouba avant d'être Ivoirien...*²⁸⁴, il décrivait une réalité bien africaine. Nous ne sommes pas en train de dire que ces groupes culturels ou tribus vivent en vase clos, sans échange entre eux, sans communication. Ce que nous voulons relever ici c'est le fait que à l'intérieur de la société ivoirienne, puisque nous avons pris cet exemple là, le *Baoulé*, le *Bété*, [etc. se](#) définira d'abord par rapport à son groupe culturel. Mais cela ne les empêche pas de vivre ensemble sans conflit. Et la Côte d'Ivoire, sous la présidence de Houphouët-Boigny a été une référence du point de vue du melting-pot.

La réception de la télévision et par conséquent des programmes diffusés via la T.D. S. sera donc tributaire de cette structuration en communauté de la société africaine, ainsi que le remarquait le professeur André Jean Tudesq : *«La réception de la télévision n'est pas conditionnée seulement en Afrique noire par des considérations d'âge, de sexe, d'instruction ou d'activité professionnelle : elle est fonction aussi du milieu religieux, de la communauté familiale, de groupes de solidarité plus ethnique que sociale»*²⁸⁵. Cette pratique de la réception de la télévision est sans doute favorisée par le fait que regarder la télévision en Afrique c'est partager un moment de la vie sociale. C'est un peu comme si on invitait des amis chez soi pour regarder le DVD d'un film culte ou un épisode d'un feuilleton télévisé. Et il est rare que des gens rassemblés autour d'un poste de télévision en Afrique regardent une émission quelle qu'elle soit dans le silence. Il y a toujours des commentaires, des questions voire des discussions pendant la diffusion de l'émission ou après. Le fait de se retrouver avec des personnes que l'on connaît favorise ces échanges où chacun peut dire ce qu'il pense sans

²⁸⁴ Voir *supra* p.191.

²⁸⁵ Cf. TUDESQ A. J., *L'Afrique Noire et ses télévisions*, Paris, Ed. Ardlipos/1.N.A., 1992, p.240.

craindre le jugement des autres. Que l'on soit analphabète ou non, tout le monde participe. Car comme l'indiquait si justement Gisèle Ntsama Menye : *<L'image apporte un plus pour la saisie du sens des messages, vu que dans les pays africains, très peu de gens ont un niveau d'études élevé. De surcroît, beaucoup de gens ont une mémoire visuelle>*²⁸⁶. En Afrique noire où la tradition orale prime, l'image et le son sont perçus comme des pôles indiciels d'un événement.

Et, il est sans doute utile de s'appesantir un peu sur un fait qui peut paraître paradoxal mais qui ne l'est qu'en apparence : c'est au Bénin, le pays qui a le plus faible pourcentage des gens qui possèdent des antennes paraboliques qui permettent de recevoir les programmes de télévision diffusés par satellite venus, essentiellement de l'Occident, que les mouvements de revendication pour l'instauration de la démocratie ont eu lieu en premier et ont été les mieux structurés. Nous faisons allusion ici aux Comités d'action, aux Bureaux de liaison ou encore à la Convention du peuple. Or, nous l'avons déjà relevé, le Bénin est l'un des rares pays africains si ce n'est le seul parmi les pays francophones en Afrique subsaharienne à avoir conservé beaucoup de ses traditions ancestrales : plus de 60% des Béninois sont animistes. Ce qui veut dire qu'ici la tendance à la vie communautaire est encore très vivace²⁸⁷. La réception collective et communautaire des programmes de télévision en général et des programmes de télévision diffusés par satellite en particulier y trouvera donc ce que nous appellerons des «foyers de rediffusion ».

2.2-I La rumeur.

Nonobstant cette pratique de réception collective et communautaire, des milliers voire des millions de citoyens ne regardent pas les programmes de télévision diffusés via la T.D.S. Il ne reste alors que le bouche à oreille pour leur permettre de se tenir au courant de ce qui se

²⁸⁶ Cf NTSAMA MENYE G., *Les débuts de la télévision camerounaise : étude de la grille des programmes*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Stendhal, Grenoble III, 1992, p.265.

²⁸⁷ Voir supra p.43.

passé dans le reste du monde. Or les lieux où se pratique la réception collective sont des lieux propices parmi tant d'autres où les rumeurs se propagent. Car ici personne ne peut suspecter personne de mauvaise foi, puisque tout le monde se connaît ou presque, puisque tout le monde a confiance en tout le monde, ce que dit l'une des personnes du groupe ne peut pas ne pas être cru par les autres. Ainsi ceux qui pratiquent la réception collective deviennent-ils aussi des agents de la «radio-trottoir».

La «radio-trottoir» n'est pas quelque chose de spécifique à une société africaine donnée. C'est un phénomène observable dans plusieurs pays africains. Si à Brazzaville au Congo et à Yaoundé au Cameroun, le terme utilisé reste «radio-trottoir», à Abidjan en Côte d'Ivoire, c'est le terme «radio-Treichville» qui est employé ; Treichville est une des communes de la ville d'Abidjan, une commune où vit une population plutôt pauvre. A Cotonou au Bénin, «radio-trottoir» est souvent désignée sous l'appellation «radio-kankan», le mot «kankan» veut dire bavardage creux ; au Sénégal, c'est «radio-Sandaga», Sandaga étant un marché populaire de Dakar la capitale du Sénégal ; à Luanda, la capitale de l'Angola, c'est «journal des Mucèques», Mucèques désigne les bidonvilles de Luanda. Les Gabonais, eux la désigne sous le nom de «Chaîne 3»²⁸⁸. Il est à préciser que tous ces termes sont le fruit de l'imagination des habitants de ces pays, une imagination qui se nourrit des ressources de leur quotidien. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas Treichville, une station de radio dénommée «radioTreichville», ni à Sandaga, encore moins le siège d'un journal dans les bidonvilles de Luanda ; tout cela n'existe que dans l'imaginaire collectif.

Il y a un autre fait qui mérite d'être souligné, chaque terme qui désigne la rumeur dans les différents pays est composé de deux mots, sauf le terme gabonais. Et le premier terme «radio», «journal» renvoie à l'occident tandis que le second est enraciné dans la réalité locale chaque pays. En même temps, la radio et la presse écrite font désormais partie de la réalité

²⁸⁸ Tous ces termes ont été recensés par DEBOSTE M., «Une radio libre à l'africaine : Radio-trottoir», in *Croissance des jeunes nations*, n°227, avril 1981, pp.30-33.

quotidienne de l'Afrique contemporaine. C'est un phénomène d'interculturalité²⁸⁹. En effet comme le remarque Duasenge Ekambo : *«La problématique de la «radio-trottoir» n'est pas celle d'une quelconque dichotomie opposant modernité européenne et traditions africaines... La problématique de la «radio-trottoir» renvoie plutôt à des incompatibilités, contradictions et tensions internes à la société, non pas une société où l'expérience du passé et celle du présent se contentent de se superposer mais plutôt une société où ces deux expériences fusionnent>>²⁹⁰»*.

D'une façon générale, honnis la trouvaille gabonaise «chaîne 3» dans un pays qui ne compte que deux chaînes de radio et le terme béninois, les termes choisis pour nommer la rumeur renvoient tous à des lieux physiques, topographiques ; des lieux fréquentés ou habités essentiellement par une population qui n'est pas aisée et donc plutôt pauvre, comme si ce «moyen d'information» avait partie liée avec les petites gens. A ce propos remarquait Jean Claude Gakosso : *«Quant à la fonction psychothérapeutique de «radio-trottoir» , elle procède de l'inassouvi désir des simples gens à prendre leur revanche sur ceux qui nous gouvernent. Grâce à la «radio-trottoir» en effet, le petit peuple peut «descendre» jusqu'à ses pieds les hommes au pouvoir, les caricaturant parfois, les parodiant souvent»²⁹¹*.

C'est ce que souligne également Iba Der Thiam qui non seulement met en avant la place prépondérante qu'occupe la communication orale dans les sociétés africaines mais constate aussi que ce mode de communication est prédominant dans les couches populaires. En effet affirme-t-il : *«La communication orale l'emporte en dignité sur l'écrit et la confiance va beaucoup plus à la chose dite qu'au document sur quoi elle est consignée. Dans la mentalité populaire, ce dernier n'a, au fond, pas d'importance, si bien*

²⁸⁹ Nous y reviendrons dans le chapitre V de la troisième partie intitulé : La FrançAfrique.

²⁹⁰ Cf, EKAMBO Duasenge Ndundu, *Radio-trottoir : Une alternative de communication en Afrique contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Ed. Cabay, 1985, p.86.

²⁹¹ Cf. GAKOSSO J. C., *La nouvelle presse congolaise : du goulag à l'agora*, Paris, Ed. L'Hannanan, 1997, p.60.

qu'un discours peut se déployer sans voir besoin d'exhiber une quelconque preuve écrite pour être considérée comme digne de foi. Phénomène qui n'est pas propre à l'Afrique mais qui possède sans doute une ampleur inégalée dans nos pays. La rumeur vient ainsi rivaliser avec les médias et reléguer le message gouvernemental à un rang très subalterne des sources d 'information»²⁹².

Le fait est que grâce au talent d'un affabulateur, même une information officielle peut se transformer en rumeur. Au Congo par exemple en 1986, le président Sassou Nguesso décréta le 26 mars comme la «journée de l'arbre». A partir de cette date, le 26 mars de chaque année, tout citoyen congolais devait planter un arbre quel qu'il soit. L'objectif du président était la protection de l'écosystème. Mais lorsque les Congolais notamment les Brazzavillois, habitants de Brazzaville la capitale politique du Congo, apprirent grâce à «radio-trottoir» que le président avait initié cette opération pour demeurer jeune éternellement , car chaque fois qu' on plantait un arbre on donnait une seconde jeunesse au président qui en quelque sorte «renaissait» au moment où la graine germait et se transformait en plant ; cette opération qui a été un succès l'année de son lancement en 1986 sera un fiasco les années suivantes, au point que les autorités finirent trois ans après par l'abandonner.

Le bouche à oreille est le véhicule de la «radio-trottoir» ou de la rumeur que Jean Claude Gakosso définit comme «*la transcendance insaisissable de l'oralité séculaire*»²⁹³. En effet la rumeur n'est pas quelque chose de quantifiable. La rumeur n'est pas un objet qu'on peut isoler, qu'on peut figer. Elle est insaisissable. Elle apparaît, elle court et elle disparaît. L' avenir des rumeurs nous dit Pascal Froissart est celui :«*des crédules, des affabulateurs et des manipulateurs dont la durée sera celle des sociétés humaines* »²⁹⁴ Autrement dit tant qu'il y aura des hommes, il y aura des rumeurs. Et affirme M. Gakosso :

²⁹² THIAM Der Iba cité par ESSONO Thomas, *La communication politique au Cameroun : Structures, contenus et effets*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris II, 1995, p.109.

²⁹³, Cf. GAKOSSO J.C., *op. cit.*, p.59.

²⁹⁴ Cf. FROISSART Pascal, *La rumeur : Histoire et fantasmes*, Paris, Editions Belin, 2002, p.244.

«C'est dans les régimes totalitaires que la fonction informative de la rumeur prend toute son importance. Dans ces régimes, généralement marqués par une forte personnalisation du pouvoir, les médias officiels, sans concurrents relatent à longueur d'ondes et de colonnes les faits les plus ordinaires, les paroles les plus anodines, les sauterelles les plus ennuyeuses(...). Pareille hagiographie ne convainc évidemment pas grand monde. Les médias, en s'en faisant les supports, s'aliènent la confiance de leurs usagers et subissent le tort du discrédit. Or, c'est précisément celui-ci qui pousse le public à se tourner vers la rumeur pour y épancher sa soif d'information»²⁹⁵.

La rumeur apparaît comme une source d'information pareille à une autre dans les sociétés totalitaires. Ainsi au Congo en 1991 juste après la Conférence Nationale Souveraine, un journal a vu le jour sous le titre : *La Rumeur*, avec un slogan sans surprise : *Il n'y a pas de fumée sans feu*. Et comme nous l'avons susdit, au Bénin les membres de la Convention du peuple ont utilisé la rumeur²⁹⁶, avec beaucoup de succès, comme stratégie dans leur lutte contre le régime autocratique du général Mathieu Kérékou. Le rôle de la rumeur ici confine avec celui de la propagande.

La «radio-trottoir» constitue donc à la fois une forme de contre-pouvoir aux contours pas bien définis et un régulateur social permettant d'exprimer certaines frustrations dans des sociétés où la liberté d'expression n'est pas la chose la mieux partagée pour tous les citoyens.

En définitive, malgré le nombre insignifiant des antennes paraboliques et grâce à la pratique de la réception collective et communautaire et à la fonction informative et propagandiste de la rumeur, les populations du Bénin, du Congo, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire ont pu s'informer de ce qui se passait à l'étranger et ont su se mobiliser pour réclamer l'instauration de la démocratie dans leur pays respectif.

245 Cf. GAKOSSO .1. C., *op. cit.*, p.60. ²⁹⁶ Voir *supra* p.p.115.

CONCLUSION DEUXIEME PARTIE.

A la lecture de cette deuxième partie, on pourrait noter un foisonnement de détails, une tendance descriptive et une restitution des faits plutôt proche de la chronologie que de la diachronie, ce qui peut paraître rébarbatif.

Sans être exhaustif, notre préoccupation majeure a été de restituer les faits que nous pensions être les plus significatifs qui ont jalonné l'histoire des quatre pays entre la fin des années 80 et le début de la décennie 1990, plus précisément entre la fin des années 80 et le moment où ces pays ont choisi le pluralisme politique au détriment de la monocratie. Pouvions-nous évoquer ce qui s'est passé pendant cette période en faisant abstraction de l'avant, du pendant et de l'après des faits ? Oui sans aucun doute car nous connaissons plus ou moins l'histoire de ces pays. Mais nous n'écrivons pas pour nous. Il ne s'agit pas d'un exercice idiosyncrasique ; la science c'est nous pour reprendre en substance les mots de Gaston Bachelard. Voilà pourquoi nous avons tenu à présenter les faits dans leur globalité afin qu'on puisse en saisir les tenants et les aboutissants.

Les détails nous donnent à voir la singularité du combat mené, dans chaque pays, par tous les acteurs qui voulaient la fin de la monocratie. En effet de la stratégie des comités d'action et des bureaux de liaison au Bénin, à la volonté affirmée de la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.) d'être indépendante vis-à-vis du Parti Congolais du Travail dont elle était l'une des organisations de masse si ce n'est la principale ; du combat des Avocats camerounais, au rejet par les élèves, les étudiants et les travailleurs ivoiriens des mesures d'austérité annoncées par leur gouvernement ; s'il y a eu révolte partout, les raisons ne sont pas forcément les mêmes et les acteurs en première ligne ne sont pas les mêmes non plus.

Sans les détails qui confinent à une présentation chronologique des faits, nous nous serions privés des situations particulières et aurions donné une vision globale et aseptisée des

faits. Grâce aux détails, nous savons qui a fait quoi et quand. Et nous pensons que cela a permis de mettre en exergue les forces en présence, les acteurs qui vont

animer la vie «démocratique » dans les quatre pays.

L'instauration de la démocratie ne s'est pas passée de la même manière au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Si au Bénin et au Congo, les autorités du début des années 1990 et 1991, ont accepté sous la pression de la rue, certes ; qu'une Conférence Nationale Souveraine ait lieu, avec la participation des représentants de toutes les composantes des sociétés béninoise et congolaise (les religieux, les politiques, les syndicats des travailleurs et des étudiants, le monde associatif) ; au Cameroun et en Côte d'Ivoire, il n'y a pas eu de conférence. Et dans ces deux derniers pays, comme nous l'avons susmentionné, il convient sans doute de parler de l'instauration du multipartisme plutôt que de démocratie, car il n'y a pas eu débat démocratique au moment du passage du monopartisme au pluralisme politique. Nous ne sommes pas en train de dire que la conférence nationale était la panacée pour la démocratisation des régimes en Afrique subsaharienne. Nous constatons simplement que dans deux pays il y a eu l'acceptation d'associer tout le monde ou presque au débat et dans deux autres pays, les autorités ont pensé qu'elles avaient la pierre philosophale.

Par ailleurs, si les faits exogènes ont eu sans conteste une influence dans les changements politiques intervenus dans ces quatre pays ; les conséquences de la perestroïka et de la glasnost dans les pays de l'Europe de l'Est et du Centre, pour le Bénin et la Côte d'Ivoire qui se sont ouverts au multipartisme avant le sommet de la Baule ; les changements intervenus en Europe de l'est et du centre plus le discours de la Baule, pour le Congo et le Cameroun ; ce sont les faits endogènes qui, en définitive comme nous venons de le voir, ont été déterminants. En effet dans les quatre pays c'est sous la pression de la rue et dans tous les cas au prix des vies humaines que le pluralisme politique a été obtenu. Si les populations ne s' étaient pas mobilisées, nul doute que les dirigeants africains de ces quatre pays auraient

considéré que leur peuple respectif voulait le statu quo. D'ailleurs qu'il s'agisse du Bénin, du Congo, du Cameroun ou de la Côte d'Ivoire, nous avons noté des manifestations de soutien au parti unique et donc au pouvoir en place orchestrées par les thuriféraires de la monocratie qui avaient peur de perdre leurs privilèges.

Le multipartisme est-il besoin de le rappeler n'est pas la démocratie. Comment la vie démocratique va s'inscrire dans le quotidien des Béninois, des Congolais, des Camerounais et des Ivoiriens ? C'est ce à quoi nous nous attèlerons à démontrer dans la troisième partie de notre travail.

A partir d'un corpus hétérogène par sa thématique et sa périodicité, nous avons effectué une analyse de contenu et du discours de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* portant sur les titres des articles à la «Une» que ces deux journaux ont consacré au Bénin, au Congo, au Cameroun et à la Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1990 pour déterminer l'évolution du processus démocratique engagé dans ces pays au début de cette décennie.

Nous partons de l'hypothèse suivante : comme lors des indépendances acquises en 1960, les dirigeants des quatre pays semblent s'être appropriés le renouveau démocratique que ces pays ont connu au début de la décennie 1990. Nous nous interrogeons sur le rôle de la presse panafricaine notamment de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*, sur ce processus.

Dans la première partie, nous retraçons brièvement l'histoire des quatre pays depuis les indépendances jusqu'à la fin des années 80.

Dans la deuxième partie, nous restituons les faits exogènes et endogènes qui ont amené les quatre pays à instaurer la démocratie au détriment du monopartisme.

Dans la troisième partie de la thèse, nous procédons à une analyse de contenu des titres à la «Une», où nous pointons le discours des journalistes de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* sur les pays de référence. Cette analyse est complétée par le dépouillement d'un nombre limité d'entretien avec des journalistes africains.

Cette thèse s'efforce d'identifier les logiques, médiatiques à l'oeuvre, afin de cerner le rôle que pourrait jouer la presse panafricaine dans un continent où le processus démocratique va s'intensifiant.

STATES AND THE MEDIA IN SUB-SAHARAN AFRICA: THE PAN-AFRICAN PRESS AND DEMOCRATISATION IN BENIN, CONGO, CAMEROON AND IVORY COAST IN THE 1990s

We have conducted content and discourse analyses of a thematically and periodically heterogenous corpus of two pan-African news magazines, *Jeune Afrique* and *Nouvelle Afrique Asie*. This thesis analyses the front page headlines of these two magazines focusing on Benin, Congo (Brazzaville), Cameroon and Ivory Coast in the 1990s in order to determine the evolution of the democratisation process in these countries during this period.

It examines the hypothesis that the leaders of these four countries appeared to have adapted to the new wind of democratic change that was blowing across the continent in the same way as they had done during the struggle for independence in the 1960s. We look at the role of the pan-African press in this process with special reference to *Jeune Afrique* and *Nouvel Afrique Asie*.

In the first part of this work, we give a brief historical sketch of each of the four countries since their independence in the 1960s up to the end of the 80s. In the second part, we put in context the local and external factors which mobilised these four countries to restore multi-party democracy in the place of the one-party system. In the final part of this thesis, we analyse the front page headlines of *Jeune Afrique* and *Nouvel Afrique Asie* against the backdrop of the discourses of the journalists of these magazines on issues bordering on the countries under review. This part also looks at a limited number of interviews with some African journalists.

This thesis aims at identifying the various media logics at work with the aim of bringing to light the role that the pan-African press could play in a continent where the democratic process is still spreading.

Mots clefs: Presse panafricaine, Démocratie, Afrique subsaharienne francophone, Années 90.
Key words: Pan-African press, Democratisation, Sub-Saharan French Africa, 1990s.

U.F.R. Communication, Paris III.

UNIVERSITÉ PARIS III-SORBONNE NOUVELLE
U.F.R. COMMUNICATION

THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATION
POUR LE GRADE DE DOCTEUR
PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

PUBLIQUEMENT

PAR

François BIYELE

**ÉTATS ET LOGIQUES MÉDIATIQUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LA
PRESSE PANAFRICAINE FACE 0 LA DÉMOCRATIE AU BÉNIN, AU CONGO,
AU CAMEROUN ET EN CÔTE D'IVOIRE AU COURS DE LA DÉCENNIE 1990.**

TOME II.

Thèse dirigée par :

M. Le Professeur Michael PALMER.

Soutenue le 17 mai 2005

JURY :

M. Michael PALMER Professeur 0 l'Université de Paris III.

M. Jacques GONNET Professeur 0 l'Université de Paris III.

M. Guy LOCHARD Professeur 0 l'Université de Paris III.

M. Jacques WALTER Professeur 0 l'Université de Metz.

M. Patricio TUPPER Maître de Conférences, habilité 0 diriger les recherches, 0
l'Université de Paris VIII.

TROISIEME PARTIE

***LA PRESSE PANAFRICAINE FACE A LA
DEMOCRA TIE AU BENIN, AU CONGO, AU
CAMEROUN ET EN COTE D'IVOIRE AU
COURS DE LA DECENNIE 1990.***

La presse panafricaine n'est pas née ex nihilo. Elle est le produit d'une histoire ; une histoire où le panafricanisme occupe une place centrale. Ainsi avant de présenter les journaux sur lesquels nous avons choisi de travailler, nous définirons et retracerons très brièvement l'histoire du panafricanisme.

Ensuite nous interpréterons et analyserons les titres des articles ayant fait la «Une » de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* au cours de la décennie 1990 ; des titres relatifs au Bénin, au Congo, au Cameroun et à la Côte d'Ivoire. Nous avons totalisé 540 articles à la «Une » de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* soit respectivement 386 articles pour *Jeune Afrique* et 154 pour le *Nouvel Afrique Asie*. Ces articles sont composés de :

- 51 interviews (46 pour *Jeune Afrique* et 5 pour le *Nouvel Afrique Asie*),
- 125 reportages (105 pour *Jeune Afrique* et 20 pour le *Nouvel Afrique Asie*),
- 43 enquêtes (35 pour *Jeune Afrique* et 8 pour le *Nouvel Afrique Asie*),
- 63 dossiers (43 pour *Jeune Afrique* et 20 pour le *Nouvel Afrique Asie*),
- 224 articles d'information proprement dits (127 pour *Jeune Afrique* et 97 pour le *Nouvel Afrique Asie*),
- 20 portraits, uniquement pour *Jeune Afrique*,
- 6 chroniques, uniquement pour *Jeune Afrique*,
- 3 éditoriaux, uniquement pour le *Nouvel Afrique Asie*,
- 4 tribunes libres, uniquement pour *Jeune Afrique*,
- 4 filets (3 pour *Jeune Afrique* et 1 pour le *Nouvel Afrique Asie*),
- un commentaire proprement dit. une mouture et un droit de réponse, tous, pour *Jeune Afrique*.

La prédominance des titres liés au genre informatif (filet, article, mouture, etc.) et au genre dit «noble» (enquête, reportage, interview) et le nombre moins important, pour ne pas dire insignifiant, des titres liés au genre de commentaire (commentaire proprement dit,

éditorial, chronique, etc.) peut laisser croire que *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie* privilégient un journalisme à l'anglo-saxonne qui fait une place plus significative aux faits à l'inverse du journalisme à la française où le commentaire occupe une place prépondérante. Nous verrons avec l'interprétation et l'analyse des titres si cette impression est confirmée ou infirmée.

Il ne s'agit pas pour nous de comparer *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie*. Car le temps du mensuel n'est pas celui l'hebdomadaire. Il s'agit d'interpréter et d'analyser les « témoignages » de ceux que Albert camus avait nommé les « les historiens de l'instant ».

Par ailleurs certains titres à la «Une » de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*, concernent les quatre pays ou plusieurs d'entre eux. Nous les avons regroupés dans un chapitre que nous avons intitulé : **Interafricains**. D'autres titres renvoient aux relations franco-africaines. Ils ont été regroupés dans un chapitre intitulé : **La FrançAfrique : De la Baule au Louvre**.

Enfin dans cette troisième partie nous nous interrogerons sur l'avenir de la presse panafricaine dans une Afrique véritablement démocratique.

CHAPITRE I : PRESENTATION DES JOURNAUX.

1- Contexte historique de l'apparition de la presse panafricaine.

C'est dans un contexte de bouillonnement d'idées que la presse panafricaine a vu le jour. Ce bouillonnement d'idées a été sous-tendu par un mouvement : le panafricanisme. Ce mouvement va véritablement se structurer au début du 20^e siècle avec la tenue à Londres du 23 au 25 juillet 1900 de la première *Conférence Panafricaine*²⁹⁷. Cependant, les prémices du mouvement remontent à la fin du 19^e siècle avec la création, par exemple, de *l'African Association*²⁹⁸ le 24 septembre 1897. Parmi les pères fondateurs du mouvement, nous pouvons distinguer, entre autres, le Sierra Léonien Edward Wilmot Blyden, précurseur du « back to Africa » ; le journaliste, avocat et homme politique haïtien, Anténor Firmin ; le Trinidadien, George Padmore, l'Africain Américain William Edward Burghardt Du Bois, le Jamaïcain, Marcus Garvey.

Mais que signifie le mot panafricanisme ?

Voici la définition qu'en donne George Padmore : « *Le panafricanisme... n'a jamais été conçu comme un mouvement pour le retour en Afrique, mais plutôt comme une dynamique philosophique et politique et comme un guide pour l'action des Africains en Afrique qui jetaient les fondements des organisations de libération nationale*²⁹⁹ ».

Le panafricanisme aura un impact considérable sur toute la diaspora noire.

Aux Etats-Unis cela se matérialisera par la formation du premier mouvement littéraire nègre appelé « Négro-Renaissance ». Entre 1918 et 1928, ce mouvement va rassembler autour de Langston Hughes, des noms comme Claude McKay, Countee Cullen, Sterling Brown et Jean Toomer. Les animateurs de la « Négro-Renaissance » s'assigneront comme but : « *d'affirmer la dignité de l'homme noir, non plus en fonction de sa plus ou moins exacte*

²⁹⁷ Cf. LARA Oruno. D., *La naissance du panafricanisme : les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au 19^{ème} siècle*, Paris, Ed. Maisonneuve & Larose, 2000, p.12.

²⁹⁸ Cf. LARA Oruno. D., *op. cit.* p.224.

²⁹⁹ Cf. M'BOKOLO Elikia. (sous la direction de.), *Afrique Noire : Histoire et Civilisations*, Paris, Ed. Hatier, 1992, Tome II, 19^{ème} et 20^{ème} siècles, p.428.

ressemblance avec le monde blanc, mais en tant que Nègre ; d'affirmer la liberté pour le Nègre de s'exprimer tel qu'il est, tel qu'il a toujours été ; de défendre son droit au travail, à l'amour, à l'égalité, au respect ; d'assumer sa culture, son passé de souffrance, son origine africaine^{3m}>>.

En Europe et plus particulièrement en France, ce sont des étudiants martiniquais qui vont les premiers être influencés par les thèses de la « Nègro-Renaissance ». Ainsi ils lanceront à Paris en 1932, *«Légitime Défense ; une petite revue qui marquait de façon officielle en quelque sorte le début de la littérature nègre d'expression française»³⁰¹>>*. Les créateurs de *Légitime défense* vont dénoncer sans concession la politique d'assimilation qui a fait de l'Antillais un pantin. L'Antillais, relèvent-ils, est «bourré à craquer de morale blanche, de culture blanche, d'éducation blanche, de préjugés blancs, étale dans ses plaquettes l'image boursouflée de lui-même. D'être un bon décalque d'homme pâle lui tient lieu de raison sociale aussi bien que de raison poétique... Non content d'user d'une prosodie, et d'une prosodie surannée, l'Antillais l'agrémentera d'un soupçon d'archaïsme : cela fait «vieille France »³⁰² >>. «Ainsi s'éveilla la conscience de plusieurs jeunes Africains et Antillais qui fondèrent en 1934 un journal, *L'Etudiant Noir*, dont le premier mérite fut de réunir tous les étudiants noirs de Paris³⁰³ >>. «L' *Étudiant Noir*, écrira Léon Gontran Damas, est un journal corporatif et de combat, qui avait pour objectif la fin de la tribalisation, du système clanique en vigueur au quartier latin ! On cessait d'être un étudiant martiniquais, guadeloupéen, guyanais, africain, malgache, pour n'être qu'un seul et même étudiant noir. Terminée la vie en vase clos !³⁰⁴>> C'est dans ces conditions que prendra naissance le mouvement de la *Négritude* dont les principaux animateurs furent Léon Gontran

³⁰⁰ Cf. KESTELOOT Lilyan., *Anthologie Nègro-Africaine : Panorama critique des prosateurs, poètes et dramaturges noirs du 20^e siècle*, Nouvelle édition, Vanves, Ed. Edicef., 1992, p.p. 20-21.

³⁰¹ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.75.

³⁰² Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p. 77.

³⁰³ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.78.

³⁰⁴ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.p.78-79.

Damas, Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor.

La *Négritude* est un néologisme que l'on doit à Césaire. Il l'a utilisé pour la première fois en 1939 dans son livre *Cahier d'un retour au pays natal*. Plusieurs définitions ont été

proposées, voici la définition qu'en donne Césaire : «*La Négritude est la simple*

*reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de noir, de notre histoire et de notre culture*³⁰⁵».

Senghor, mobilisé à cause de la deuxième guerre mondiale 1939-1945 ; Césaire, reparti en Martinique et Damas, happé par la politique, c'est autour d'Alioune Diop que va se constituer le noyau dur qui allait lancer la revue *Présence Africaine*, en décembre 1947. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1949, Alioune Diop fonda les éditions «Présence Africaine » et la Société Africaine de Culture(S.A.C.)³⁰⁶ dont le but était d'organiser des cycles de conférences destinées à faire connaître l'homme noir et ses préoccupations. C'est à cette société qu'on doit l'organisation à Paris en 1956 et à Rome en 1959 de deux congrès qui réunirent des écrivains et des artistes noirs de divers pays.

Autre moment important, la naissance de l' « afro-asiatisme » en 1947³⁰⁷, lors de la conférence des relations asiatiques de New Delhi en Inde. Plusieurs principes vont être énoncés au cours de cette conférence Ce sont : le refus de s'affilier à un bloc idéologique, la lutte contre l'impérialisme, l'appui aux mouvements de libération nationale, la recherche d'un renouveau économique. Tous ces principes serviront de base à la conférence qui se tiendra à Bandoeng en Indonésie du 18 au 24 avril 1955³⁰⁸. C'est la Conférence de Bandoeng, «*considérée depuis lors comme l'acte de naissance du Tiers Monde*>>³⁰⁹, qui fondera le mouvement de « non-alignement », souligne Elikia M'Bokolo.

³⁰⁵ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.80.

³⁰⁶ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.p.128-129.

³⁰⁷ Cf. M'BOKOLO Elikia.(sous la direction de), *Afrique Noire : Histoire et Civilisations*, Paris, Ed : Hatier. 1992, Tome II, 19' et ^{20e}^{10e} siècles, p.448.

³⁰⁸ Idem. ³⁰⁹

Ibidem.

En Afrique, si le fait le plus marquant, en dehors des indépendances intervenues en 1960, pour la majorité des pays africains, reste incontestablement la création de l'Organisation de l'Unité Africaine(O.U.A.) à Addis Abeba en Ethiopie en 1963³¹⁰, on ne peut pas ne pas noter la création en octobre 1946 à Bamako du Rassemblement Démocratique Africain(R.D.A.)³¹¹. Le R.D.A. sera plus une fédération de partis qu'un parti proprement dit. Il regroupait des partis territoriaux qui, eux, gardaient leurs spécificités et leur mode de fonctionnement. Une fois qu'un parti adhéra au R.D.A., il en devenait une section locale. Ce fut le cas entre autres du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire(P.D.C.I.) ou de l'Union des Populations du Cameroun(U.P.C.). Parmi les engagements des fondateurs du R.D.A. figuraient ceux-ci :

- Nous croyons les uns et les autres à la valeur de la civilisation négro-africaine et nous tenons à préserver les apports qu'elle est susceptible de faire à la civilisation humaine, -
- De plus, nous avons constaté les méfaits de l'assimilation hypocrite qui ne s'est faite que pour les devoirs et non pour les droits,
- L'objectif essentiel du rassemblement est de réaliser à tous les échelons de l'organisation politique l'union que manifestent les Africains,
- Sa tâche primordiale, dans la période actuelle, est donc l'union de toutes les forces anticolonialistes à l'intérieur de chaque territoire³¹².

Cependant, le R.D.A. n'était composé que des partis politiques des territoires de l'Afrique francophone.

Faut-il le souligner, ceux qui ont fondé les journaux panafricains ont été peu ou prou influencés par le panafricanisme. Tous les titres de leurs journaux renvoient au continent africain. excepté les magazines *Amina* et *Divas*. D'ailleurs le *Nouvel Afrique Asie* renvoie explicitement à l' « afro-asiatisme ». Enfin le patron du Groupe Jeune Afrique, Béchir Ben

³¹⁰ Cf. M'BOKOLO Elikia., *op. cit.*, p.450.

³¹¹ Cf. M'BOKOLO. Elikia, *op. cit.*, p.476.

³¹² Idem.

1- Contexte historique de l'apparition de la presse panafricaine.

C'est dans un contexte de bouillonnement d'idées que la presse panafricaine a vu le jour. Ce bouillonnement d'idées a été sous-tendu par un mouvement : le panafricanisme. Ce mouvement va véritablement se structurer au début du 20^{ème} siècle avec la tenue à Londres du 23 au 25 juillet 1900 de la première *Conférence Panafricaine*²⁹⁷. Cependant, les prémices du mouvement remontent à la fin du 19^{ème} siècle avec la création, par exemple, de l'*African Association*²⁹⁸ le 24 septembre 1897. Parmi les pères fondateurs du mouvement, nous pouvons distinguer, entre autres, le Sierra Léonais Edward Wilmot Blyden, précurseur du « back to Africa » ; le journaliste, avocat et homme politique haïtien, Anténor Firmin ; le Trinidadien, George Padmore, l'Africain Américain William Edward Burghardt Du Bois, le Jamaïcain, Marcus Garvey.

Le panafricanisme aura un impact considérable sur toute la diaspora noire.

Aux Etats-Unis cela se matérialisera par la formation du premier mouvement littéraire *nègre* appelé « Nègro-Renaissance ». Entre 1918 et 1928, ce mouvement va rassembler autour de Langston Hughes, des noms comme Claude Mac Kay, Countee Cullen, Sterling Brown et Jean Toomer. Les animateurs de la « Nègro-Renaissance » s'assigneront comme but : *<< d'affirmer la dignité de l'homme noir, non plus en fonction de sa plus ou moins exacte ressemblance avec le monde blanc, mais en tant que Nègre ; d'affirmer la liberté pour le Nègre de s'exprimer tel qu'il est, tel qu'il a toujours été ; de défendre son droit au travail, à l'amour, à l'égalité, au respect ; d'assumer sa culture, son passé de souffrance, son origine africaine*²⁹⁹*>>.*

En Europe et plus particulièrement en France, ce sont des étudiants martiniquais qui vont les premiers être influencés par les thèses de la « Nègro-Renaissance ». Ainsi ils

²⁹⁷ Cf. LARA Oruno, D., *La naissance du panafricanisme : les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au le' siècle*, Paris, Ed. Maisonneuve & Larose, 2000, p.12.

²⁹⁸ Cf. LARA Oruno, D., *op. cit.* p.224.

²⁹⁹ Cf. KESTELOOT Lilyan., *Anthologie Nègro-Africaine : Panorama critique des prosateurs, poètes et dramaturges noirs du 2^e siècle*, Nouvelle édition, Vanves, Ed. Edicef, , 1992, p.p. 20-21.

lanceront à Paris en 1932, «*Légitime Défense ; une petite revue qui marquait de façon officielle en quelque sorte le début de la littérature nègre d'expression française*³⁰⁰>>. Les créateurs de *Légitime défense* vont dénoncer sans concession la politique d'assimilation qui a fait de l'Antillais un pantin. L'Antillais, relèvent-ils, est «*bourré à craquer de morale blanche, de culture blanche, d'éducation blanche, de préjugés blancs, étale dans ses plaquettes l'image boursouflée de lui-même. D'être un bon décalque d'homme pâle lui tient lieu de raison sociale aussi bien que de raison poétique... Non content d'user d'une prosodie, et d'une prosodie surannée, l'Antillais l'agrémentera d'un soupçon d'archaïsme : cela fait «vieille France »*³⁰¹>>. «Ainsi s'éveilla la conscience de plusieurs jeunes Africains et Antillais qui fondèrent en 1934 un journal, *L'Etudiant Noir*, dont le premier mérite fut de réunir tous les étudiants noirs de Paris³⁰²>>. «*L'Etudiant Noir*, écrira Léon Gontran Damas, est un journal corporatif et de combat, qui avait pour objectif la fin de la tribalisation, du système clanique en vigueur au quartier latin ! On cessait d'être un étudiant martiniquais, guadeloupéen, guyanais, africain, malgache, pour n'être qu'un seul et même étudiant noir. Terminée la vie en vase clos !³⁰³>> C'est dans ces conditions que prendra naissance le mouvement de la *Négritude* dont les principaux animateurs furent Léon Gontran Damas, Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor.

La *Négritude* est un néologisme que l'on doit à Césaire. Il l'a utilisé pour la première fois en 1939 dans son livre *Cahier d'un retour au pays natal*. Plusieurs définitions ont été proposées, voici la définition qu'en donne Césaire : «*La Négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de noir, de notre histoire et de notre culture*³⁰⁴».

³⁰⁰ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.75.

³⁰¹ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p. 77.

³⁰² Cf KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.78.

³⁰³ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.p.78-79.

³⁰⁴ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.80.

Senghor, mobilisé à cause de la deuxième guerre mondiale 1939-1945 ; Césaire, reparti en Martinique et Damas, happé par la politique, c'est autour d'Alioune Diop que va se constituer le noyau dur qui allait lancer la revue *Présence Africaine*, en décembre 1947. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1949, Alioune Diop fonda les éditions «Présence Africaine » et la Société Africaine de Culture(S.A.C.)³⁰⁵ dont le but était d'organiser des cycles de conférences destinées à faire connaître l'homme noir et ses préoccupations. C'est à cette société qu'on doit l'organisation à Paris en 1956 et à Rome en 1959 de deux congrès qui réunirent des écrivains et des artistes noirs de divers pays.

Autre moment important, la naissance de « afro-asiatisme » en 1947³⁰⁶, lors de la conférence des relations asiatiques de New Delhi en Inde. Plusieurs principes vont être énoncés au cours de cette conférence Ce sont : le refus de s'affilier à un bloc idéologique, la lutte contre l'impérialisme, l'appui aux mouvements de libération nationale, la recherche d'un renouveau économique. Tous ces principes serviront de base à la conférence qui se tiendra à Bandoeng en Indonésie du 18 au 24 avril 1955³⁰⁷. C'est la Conférence de Bandoeng, «considérée depuis lors comme l'acte de naissance du Tiers Monde»³⁰⁸, qui fondera le mouvement de « non-alignement », souligne Elikia M'Bokolo.

En Afrique, si le fait le plus marquant, en dehors des indépendances intervenues en 1960, pour la majorité des pays africains, reste incontestablement la création de l'Organisation de l'Unité Africaine(O.U.A.) à Addis Abeba en Ethiopie en 1963³⁰⁹, on ne peut pas ne pas noter la création en octobre 1946 à Bamako du Rassemblement Démocratique Africain(R.D. A.)³¹⁰. Le R.D.A.sera plus une fédération de partis qu'un parti proprement dit. Il regroupait des partis territoriaux qui, eux, gardaient leurs spécificités et leur mode de

³⁰⁵ Cf. KESTELOOT Lilyan., *op. cit.*, p.p.128-129.

³⁰⁶ Cf. M'BOKOLO Elikia.(sous la direction de), *Afrique Noire : Histoire et Civilisations*, Paris, Ed : Hatier, 1992, Tome II, le^{II} et 20^è siècles, p.448.

³⁰⁷ Idem.

³⁰⁸ Ibidem.

³⁰⁹ Cf. M'BOKOLO Elikia., *op. cit.*, p.450.

³¹⁰ Cf. M'BOKOLO. Elikia, *op. cit.*, p.476.

fonctionnement. Une fois qu'un parti adhéra au R.D.A., il en devenait une section locale. Ce fut le cas entre autres du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire(P.D.C.I.) ou de l'Union des Populations du Cameroun(U.P.C.). Parmi les engagements des fondateurs du R.D.A. figuraient ceux-ci :

-Nous croyons les uns et les autres à la valeur de la civilisation négro-africaine et nous tenons à préserver les apports qu'elle est susceptible de faire à la civilisation humaine,

-De plus, nous avons constaté les méfaits de l'assimilation hypocrite qui ne s'est faite que pour les devoirs et non pour les droits,

-L'objectif essentiel du rassemblement est de réaliser à tous les échelons de l'organisation politique l'union que manifestent les Africains,

-Sa tâche primordiale, dans la période actuelle, est donc l'union de toutes les forces anticolonialistes à l'intérieur de chaque territoire³¹¹.

Cependant, le R.D.A. n'était composé que des partis politiques des territoires de l'Afrique francophone.

Faut-il le souligner, ceux qui ont fondé les journaux panafricains ont été peu ou prou influencés par le panafricanisme. Tous les titres de leurs journaux renvoient au continent africain, excepté les magazines *Amina* et *Divas*. D'ailleurs le *Nouvel Afrique Asie* renvoie explicitement à l'« afro-asiatisme ». Enfin le patron du Groupe Jeune Afrique, Béchir Ben Yahmed, pour avoir été de 1956 à 1957, ministre de l'Information de la Tunisie, ne pouvait pas ne pas se mettre au fait de l'actualité du continent.

2- Quels sont les titres de la presse panafricaine ?

La presse panafricaine d'expression française paraissant à Paris compte d'autres titres en dehors de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*. Ce sont : le bimensuel *Jeune Afrique Economie* qui comme l'indique son titre faisait partie du Groupe Jeune Afrique qui possède

³¹¹ Cf. M'BOKOLO. Elikia, *op. cit* t., p.476.

aussi *Afrique Magazine* et *Ecofinance* qui paraissent une fois par mois. *Jeune Afrique Economie* fait partie aujourd'hui de la société GIDEPPE qui publie aussi le mensuel *Divas*. Il faut signaler que la société GIDEPPE est dirigée par Blaise Pascal Talla, un ancien du Groupe Jeune Afrique. Les autres titres panafricains sont : le magazine *Aminc4* de parution mensuelle, le mensuel *Africa International* et l'hebdomadaire *L'Autre Afrique*. Ces deux derniers titres sont dirigés par des anciens journalistes de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*. Cependant leur parution est parfois irrégulière.

Ainsi *L'Autre Afrique* a cessé de paraître pendant pratiquement deux ans avant de reparaitre en juillet 2001 avec une périodicité mensuelle jusqu'à fin août 2001, et depuis le 11 septembre 2001 le journal a retrouvé la périodicité hebdomadaire d'avant la cessation de parution. Mais ce journal qui, selon son directeur de publication Jean Baptiste Placca, n'a pas reçu le soutien des banques et des annonceurs a dû définitivement mettre la clef sous le paillason au cours de l'année 2002. En effet les banques et les annonceurs travaillant avec *L'Autre Afrique* ne voulaient pas avoir maille à partir avec les régimes africains mis en cause par *L'Autre Afrique* qui n'hésitait pas à critiquer ouvertement les régimes et les systèmes en place en Afrique. Nous avons choisi deux « unes » qui illustrent ce ton résolument critique : « Côte d'Ivoire : Tous des zozos ? Quand les ambitions personnelles détruisent une nation », in *L'Autre Afrique* n°05 du 10 au 16 octobre 2001 et « Ange Félix Patassé, Lansana Conté : Deux calamités, pour le plus grand malheur de leurs peuples », in *L'Autre Afrique* n°08 du 14 au 20 novembre 2001.

A ces titres nous aurions pu ajouter *AfroBiz*, un bimestriel qui traite de l'actualité du show-business. Outre que sa parution est très irrégulière, son contenu s'adresse plus aux Africains de la diaspora qu'à ceux qui vivent sur le continent africain. Après ce bref aperçu sur la presse panafricaine d'expression française publiée à Paris, nous allons nous intéresser à la présentation des deux titres que nous avons choisis pour notre travail de recherche.

Rappelons qu'il s'agit de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* et du mensuel le *Nouvel Afrique Asie*.

Elements synthétiques d'identification pour Jeune Afrique/L'Intelligent.

Directeur de publication : Béchir Ben Yahmed

Devise : *Le devoir d'informer et la liberté d'écrire.*

Adresse : 57 bis, rue d'Auteuil
75016 Paris France.

Site Internet : www.lintelligent.com

Date de parution du premier numéro : 17 octobre 1960.

Périodicité : Hebdomadaire.

Format : 19,5 x 27 cm.

Nombre de page en moyenne par numéro : 108 pages.

Zones de diffusion : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est (Djibouti), Afrique du Sud, Océan Indien (Comores, Madagascar, Ile Maurice), Europe (France, Allemagne, Belgique, Suisse), Canada, Etats-Unis, Japon.

Tirage moyen par numéro : 99.800 exemplaires.

LA «UNE» DE *JEUNE AFRIQUE* n°1855 du 24 au 30 juillet 1996.

JEUNEAFRIQUE

le temps du monde

Mohamed Ali
portant
la flamme
olympique
le 19 juillet.



CHIRAC EN AFRIQUE

Les dessous
d'un voyage

CHEYSSON



Vive la
politique
arabe de
ts, te la France !

LE SYMBOLE D'ATLANTA

par *Béchir Ben Yahmed*

M 1936- 1855- 16,00 F

11 111 I III I

France 16 FF • Maroc 20 DH • Tunisie 2 DT • Algérie 150 DA • Allemagne 7 DM Antilles/Guyane/ La Réunion 17 FF
Autriche 63 SH Belgique 120 FB • Canada 4,75 \$ C. • Cap-Vert 270 ESCV • Danemark 30 DK • Espagne 550 PTS Gra
nde-Bretagne 3 £ • Grèce 850 DR Italie 7 000 L • Luxembourg 110 FL • Pays-Bas 8 FL • Portugal cont. 680 PTE
Suisse 5.20 FS "N.Y.C." 4,50 \$ US • Zone CFA 1 500 F • CFA ISSN 0021 6089

A - JEUNE AFRIQUE : Le vieux routier de la presse panafricaine.

1-/ Historique du journal.

«*Nous démontrerons que des Africains, des gens du Tiers Monde, à l'esprit ouvert, peuvent, à force de travail, faire aussi bien que n'importe qui d'autre*». C'est en ces termes que Béchir Ben Yahmed célébrait le millième numéro de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* paru le 5 mars 1980. Vingt quatre ans plus tard, non seulement ces propos ne se sont pas démentis, mais en plus M. Yahmed a réussi à fonder un groupe de presse en s'appuyant sur le succès de cet hebdomadaire, un groupe qui est leader de la presse internationale francophone et occupe 85% des parts de marché sur le continent africain. Mais ne nous égarons pas et attelons-nous à

l'historique de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*.

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* a été créé le 17 octobre 1960 sous l'appellation d' *Afrique Action* à Tunis, capitale de la Tunisie ; cette ville qui a accueilli en août 1959, la Conférence panafricaine des étudiants et en janvier 1960, la Conférence des peuples africains.

La chronologie des faits entre la tenue de ces deux conférences et la création d'*Afrique Action* , nous laissent à croire que ces deux événements n'ont pas laissé indifférent le futur patron du groupe *Jeune Afrique*, qui a été, comme nous l'avons susmentionné ministre de l'Information du président Bourguiba de 1956 à 1957. C'est le 21 novembre 1961 que l'hebdomadaire a pris le nom de *Jeune Afrique*. L'année 1960 correspond, pour la majorité des pays africains francophones, à la fin de la colonisation et à l'accession à l'indépendance. Le nom de «*Jeune Afrique* » a-t-il été choisi en rapport avec les jeunes Etats qui viennent d'accéder à la souveraineté nationale ? M. Yahmed que nous avons sollicité pour évoquer les premières années de l'existence du journal ainsi que le choix du titre «*Afrique Action* » puis son changement, n'a pas donner une suite favorable à notre demande d'entretien.

Le journal gardera ce nom jusqu'en janvier 2000. En effet à partir de la deuxième

quinzaine de février 2000, M. Yahmed, sous sa rubrique «ce que je crois »³¹³, annonce aux lecteurs que le journal va changer de nom. Voici la justification qu'il donne à ce changement de nom :

<< ...Un hebdomadaire qui va vers sa 41^{ème} année peut-il continuer indéfiniment à s'intituler «Jeune » ? Le continent qu'il sert et où il trouve la majorité de ses lecteurs ne doit-il pas, de lui-même, prendre ses distances avec la jeunesse et sa fougue qui le prédispose aux erreurs pour devenir adulte, entrer dans la voie de la maturité ? Je me pose ces deux questions depuis quelques années et j'ai répondu « non » à la première, « oui » à la seconde. Le cœur serré, nous avons donc décidé de remplacer le nom de «Jeune Afrique »... Nous avons choisi un titre qui en fera sursauter plus d'un et déjà, en fait «tiquer » beaucoup : L'INTELLIGENT. En arrêtant un tel choix, nous n'avons pas pensé à nous qui réalisons cet hebdomadaire. Mais à vous qui le lisez et au contenu de l'hebdomadaire que nous projetons de vous donner».

Toutefois, tout au long de ce travail nous utiliserons le nom «Jeune Afrique », car c'est celui que le journal portait pendant la décennie 1990 qui est notre période de référence.

Mais revenons à l'historique de *Jeune Afrique*. Fuyant la censure, le siège du journal est transféré de Tunis à Rome en Italie, au cours de l'année 1962. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1964 et au début de l'année 1965 que le siège du journal va s'établir à Paris.

Jusqu'en 1966, *Jeune Afrique* paraîtra au format journal en noir et blanc. Ce n'est qu'à partir du n°300 du 9 octobre 1966 que le journal adoptera le format magazine en quadrichromie.

Par ailleurs, *Jeune Afrique* est le seul journal panafricain qui propose trois éditions à chaque numéro avec des «Unes » différentes et un contenu semblable. Il existe donc une édition pour l'Afrique subsaharienne, une autre pour le Maghreb, la Méditerranée et le Moyen-Orient et enfin une édition dite Internationale qui est destinée au reste du monde.

Le journal réalise 10% de ses ventes par abonnement et 90% par la vente au numéro. *Jeune Afrique* a adhéré à l'Office de Justification de la Diffusion(O.J.D.) en 1997 ; ce qui revient à dire qu'il nous a été impossible de connaître les chiffres exacts de la diffusion du journal pendant la période 1990-1996. Cependant, d'après M. Philippe Favre d'Echallens,

³¹³ Cf. BEN YAHMED Béchir., «Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre... » in *Jeune Afrique* n°2040 du 15 au 21 février 2000 p.p.6-7.

directeur de la diffusion depuis 1998, la diffusion du journal se situait autour de 35.000 exemplaires par semaine pendant cette période. A partir de 1998, ce chiffre est passé à 56.490, puis à 70.360, en 1999, à 80.525 en 2000 et à 87.220 en 2001.

Le lectorat de *Jeune Afrique* est constitué essentiellement par les cadres et hauts revenus africains. Ainsi 79% des cadres et hauts revenus africains achètent en moyenne trois numéros par mois. Le taux de circulation du journal est de 9,2 lecteurs par numéro. 36% des lecteurs de *Jeune Afrique* vivent en Afrique occidentale et centrale, 30% en Afrique du nord, 22% en Europe(France, Allemagne, Belgique, Suisse), 12% dans le reste du monde(Afrique du sud, Nigeria, Canada, Etats-Unis, Japon, Moyen-Orient).

2-/ La rédaction du journal.

La rédaction de *Jeune Afrique* compte 32 journalistes auxquels s'ajoutent 19 collaborateurs extérieurs. Il convient d'ajouter au nombre des journalistes Béchir Ben Yahmed, le directeur de publication et directeur de la rédaction qui signe chaque semaine la chronique «Ce que je crois», dans *Jeune Afrique l'Intelligent* ; François Soudan qui co-dirige la rédaction avec lui et Danielle Ben Yahmed qui dirige la rédaction du supplément le *Plus de Jeune Afrique l'Intelligent* qui traite d'un pays, d'une région ou d'une ville.

En plus des directeurs de la rédaction, il y a un rédacteur en chef central, Marwane Ben Yahmed, le fils de Béchir ben Yahmed ; des rédacteurs en chef exécutifs, des coordinateurs qui assurent sans doute le rôle de secrétaires de rédaction ; des rédacteurs en chefs délégués parmi lesquels figure un des rédacteurs en chef exécutifs, Tarek Moussa ; des rédacteurs en chef adjoints au nombre desquels il y a deux rédacteurs en chef exécutifs, Jean Michel Aubriet et Elimane Fall. Ce dernier qui avait bien voulu nous accorder un entretien dirige la section «Afrique subsaharienne», mais cela n'apparaît pas dans la présentation faite dans l'«ours» (l'encadré qui dans le journal, en présente les différents services et ceux qui y

travaillent).

Au cours des années 90, *Jeune Afrique* employait 42 personnes. La rédaction comptait 22 journalistes dont 4 chefs d'enquête et un grand reporter ; les deux fonctions n'existent plus aujourd'hui en 2005.

Enfin, Béchir Ben Yahmed détient 80%³¹⁴ du capital de la Compagnie Internationale d'Edition de Presse et de Communication (CIDCOM) qui édite *Jeune Afrique l'Intelligent*.

3-I L'analyse des «Unes» de Jeune Afrique.

a-I L'analyse de la «Une» de Jeune Afrique n°1855 du 24 au 30 juillet 1996.

1-/ Les signifiés.

La première image est une photographie pleine page, occupant toute la «Une», de Mohamed Ali. Ali ce n'est pas seulement à l'ancien boxeur que l'hebdomadaire panafricain a voulu rendre hommage ; c'est aussi le champion qui a su tisser avec le continent africain une relation particulière depuis son combat de boxe du 30 octobre 1974 à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, ex-Zaïre, contre George Foreman. Ce combat qui lui a permis de retrouver le titre de champion du monde des «poids lourds » qu'il avait perdu sur «tapis vert» en refusant d'aller combattre pendant la guerre du Vietnam (1965-1975). Ali c'est aussi le militant des «droits civiques». Ali c'est également le noir musulman qui n'a peur d'afficher sa foi notamment son appartenance à la *Nation of Islam*, une organisation qui avait maille à partir avec les autorités américaines.

Atteint de la maladie de Parkinson, il symbolise le courage en acceptant d'être le dernier porteur de la flamme olympique, celui qui allait allumer la flamme de la paix, du *fairplay*, du dépassement de soi.

Les deux autres images qui se ressemblent par leur taille, sont des photographies aux formats d'une photographie identité. Pour la photographie en haut à droite de la «Une»,

³¹⁴ Cf. NEGREANU Gérard, «Béchir Ben Yahmed, la vigie de l'Afrique», in *La Vie Financière* n°118, du 3 au 9 juin 2000.

l'arrière plan laisse voir un ciel bleu, semble-il ensoleillé car on perçoit sur le visage plutôt jovial de M. Chirac du côté droit un sorte d'ombre. On peut y voir aussi des cocotiers. La photographie ressemble à une image de carte postale.

La dernière image située dans le ventre droit de la «Une», montre juste le visage du personnage. Il s'agit de Claude Cheysson le ministre des relations extérieures de François Mitterrand de 1981 à 1984. La photographie a visiblement été prise lors d'une interview. En tout cas son visage montre qu'il est en attente de quelque chose, une question sans doute.

2-/ Les signifiants.

Les textes qui accompagnent la photographie de Mohamed Ali, le titre et la légende de la photographie, forment un ensemble informatif, même si une personne ne connaissant pas Mohamed Ali et son passé d'ancien champion de boxe se demandera, qui est-il pour porter la flamme olympique ?

Pour les deux autres titres, ce sont des titres que l'on peut qualifier d'incitatifs. En tout cas se sont des titres intemporels. On pourrait les reprendre aujourd'hui et les remettre à la «Une» de *Jeune Afrique* sans changer un seul mot. Pour le titre relatif au Président Chirac, par exemple, il donne l'impression que l'Afrique est un pays alors que c'est un continent constitué de 53 Etats. Les voyages sur le continent, il en a effectué plusieurs et il est impossible de savoir à travers ce titre où il est en visite ou en vacances puisque la photographie fait penser à une carte postale. Une Maurice, les Seychelles, la Tunisie, le Maroc, etc. qui sont des lieux de villégiature pour les occidentaux, ne font-ils pas partie du continent africain ?

C'est la même remarque pour le titre qui accompagne la photographie de M. Cheysson. Aujourd'hui c'est la droite qui est au pouvoir, comme en 1996. Il n'y a rien à changer au titre.

Mohamed Ali, l'Africain-américain, musulman, fait lien avec les deux autres titres. M.Chirac est en voyage en Afrique la terre des ancêtres d'Ali, celle-là même où il a retrouvé le titre de champion du monde, catégorie «poids lourds » et M. Cheysson applaudit la politique arabe de la France, or le monde arabe est la patrie de l'islam, le religion de Mohamed Ali.

b-/ L'analyse de la «Une» de *Jeune Afrique* n°2187 du 8 au 14 décembre 2002.

1-/ Les signifiés.

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* a changé de nom comme nous l'avons susmentionné. Mais la première remarque qui saute aux yeux est que la structure de la «Une» du journal n'a presque pas changé. En effet l'image de la «Une» de *Jeune Afrique l'Intelligent* montre une image pleine page comme celle consacrée à Mohamed Ali. L'image qui semble être une image de synthèse montre la carte de l'Afrique et une étoile aux multiples branches qui tombe sur un point de la carte et provoque une sorte de raz-de-marée. L'image donne l'impression qu'il s'agit d'un *tsunami*, l'étoile indiquant l'épicentre qui serait situé ici en Côte d'Ivoire, selon le surtitre. Les vagues n'ont épargné aucun pays en Afrique de l'Ouest.

La deuxième image montre une jeune femme noire aux cheveux tressés attachés à la nuque par un tissu blanc. Elle est en train de lire un document devant un ordinateur allumé. Ce qui peut laisser croire qu'elle effectue une recherche en ligne.

2-/ Les signifiants.

Le texte de la première image montrant la carte de l'Afrique est composé d'un surtitre, la Côte d'Ivoire ; d'un titre plutôt général, «l'onde de choc» et d'un sous-titre, «la crise actuelle affecte déjà toute l'Afrique de l'Ouest». Malgré cette titraille complète, on ne sait toujours pas ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire. Avec la catastrophe survenue en Asie le 26 décembre 2004 (*tsunami*, i.e.), on penserait que la Côte d'Ivoire a connu exactement la même

chose surtout que l'image, d'abord puis le titre, ensuite y renvoient de façon explicite.

Pour les autres titres, c'est la même remarque que pour la titraille concernant la Côte d'Ivoire. Du titre sur le Maroc à celui sur la Guinée Equatoriale, une ancienne colonie

espagnole, située en Afrique centrale et au titre sur *interner* ; ce sont des titres généraux qui

n'apportent pas d'information au lecteur. Ils sont nominaux³¹⁵ or le langage ne sert pas

seulement à nommer ce qui existe, il sert aussi et surtout à donner du sens, à changer un état

du monde comme l'a démontré Austin³¹⁶, notamment avec l'emploi des verbes performatifs.

En nommant, on fige un objet, on ne fait que constater son existence. Il s'agit de le mettre en situation.

³¹⁵ Nous y reviendrons dans le chapitre VI, de cette troisième partie.

³¹⁶ Cf. AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Ed. Du Seuil, 1970. Titre original : *How to do things with words*, Oxford University Press, 1962.

**LA «UNE» DE *JEUNE AFRIQUE L'INTELLIGENT* n°2187
du 8 au 14 décembre 2002.**



en

JEUNE ÉRIE

HEBDOMADAIRE INTERNATIONAL POLITIQUE, ÉCONOMIE, CULTURE

ND 2187 43^e ANNÉE www.intelligent.com

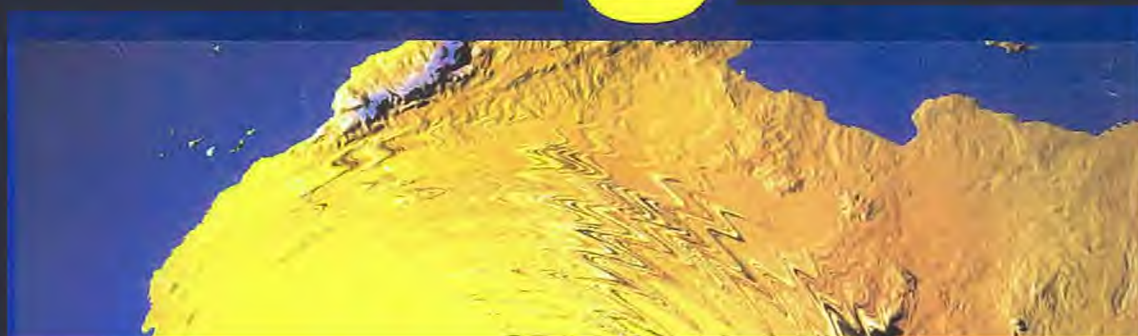
MAROC

Les leçons
d'un déluge

GUINÉE

EQUATORIALE

Enfer
ou eldorado ?



L'ONDE DE CHOC

La crise actuelle affecte déjà toute l'Afrique de l'Ouest

ÉDITION INTERNATIONALE

DU 8 AU 14 DÉCEMBRE 2002

• France 2,90 € • Maroc 20 DH • Tunisie 2,5 DT • Algérie 150 DA • Allemagne 4 € • Antilles/Guyane/La Réunion 2,90 € • Autriche 4 € • Belgique 3 €
• Canada 4,95 \$ C. • Cap-Vert 270 ESCV • Danemark 32 DK • Espagne 3,60 • Finlande 4 E • Grande-Bretagne 3 £ • Grèce 3,60 € • Italie 3,60 €
• Luxembourg 3 € • Pays-Bas 3,60 € • Portugal cont. 3,60 € • Suisse 5,20 FS • "N.Y.C." 4,75 \$ US • Zone CFA 1 500 F CFA • ISSN 0021 6089.

01936 2187 F 2,90

1111 11 4

Eléments synthétiques d'identification pour le *Nouvel Afrique Asie*.

Gérant : Simon Malley.

Devise : *La vie et la voix du Tiers-Monde*.

Adresse : 3, rue de Metz
75010 Paris France.

Site Internet : www.afrique-asie.com

Date de parution du premier numéro : Octobre 1969.

Périodicité : Mensuel.

Format : 21 x 27 cm.

Nombre de page en moyenne par numéro : 72 pages.

Zones de diffusion : Afrique du Nord et Maghreb, Afrique de l'Ouest, Afrique du Centre, Afrique Australe (Angola, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud), Europe, Dom Tom, Océan Indien, Canada, Etats-Unis, Liban, Syrie.

Tirage moyen par numéro : 85.000 exemplaires.

LA «UNE» DU *NOUVEL AFRIQUE ASIE* n°12 septembre 1990.

le nouvel
afrique
asie

GOLFE:



OPTION

GUERRE

■ LES TROIS "CASSES" DU SIECLE par S. MALLEY ■ GEOPOLITIQUE D'UN CONFLIT par MAJED NEHME ■ LE MONDE ARABE SE MOBILISE par NIZAR CHAMI ■ L'INQUIETUDE DE L'AFRIQUE par IBRAHIMA SIGNATE ■ ENJEUX PETROLIERS par NICOLAS SARRIS.

N° 12 - SEPTEMBRE 1990

M 1881 - 12 - 20,00 F



B - LE NOUVEL AFRIQUE ASIE: Du journalisme militant au journalisme tout court.

1 / Historique du journal.

C'est alors qu'il était le correspondant à l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) du journal *Al-Goumouriva* que Simon Malley, journaliste d'origine égyptienne, a eu l'idée de créer un journal consacrer à la lutte de libération des peuples opprimés. Au début du mois de septembre 1969, il fit part de son idée au premier secrétaire général de l'O.N.U. issu du tiers monde, le Birman U Thant, qui l'encouragea à la matérialiser.

Ainsi, en octobre 1969, un journal fut créé à Paris sous l'appellation *AfricAsia*, par une petite équipe de journalistes de divers pays du tiers monde. Mais très rapidement le journal va changer de nom. Dès **1970**, il va s'intituler *Afrique Asie*. Sa périodicité est alors bimensuelle.

Le but de l'équipe qui a fondé le journal était d'en faire un outil pour «*la défense des peuples opprimés du tiers monde, ceux qui étaient soit occupés par des puissances étrangères, soit maintenus sous la direction d'hommes imposés par celles-ci* », dicit M. Mohamed Khédir, secrétaire général du journal lors d'un entretien qu'il avait bien voulu nous accorder. Nous retrouvons ici au moins deux des principes du mouvement de « non-alignement » lancé lors de la Conférence de Bandoeng qui, comme nous l'avons susmentionné, consacre la naissance du tiers monde. Ces deux principes sont : la lutte contre l'impérialisme et l'appui aux mouvements de libération nationale. Ceci fera d'*Afrique Asie* au fil des années, «*le porte-drapeau de la presse tiers-mondiste en français*»³¹⁷. Le bimensuel paraîtra régulièrement jusqu'en 1987. En effet, le 400^{ème} numéro du journal sorti le 18 mai 1987 fut le dernier car il dut déposer le bilan le 2 juin 1987. L'une des raisons, mais sans doute la principale, avancées par le journal pour justifier ce dépôt de bilan, c'est «*l'impossibilité de recouvrer diverses créances publicitaires d'un montant voisin de 15 millions de _francs _français ; certains de ses clients étant empêchés d'honorer leurs contrats*

³¹⁷ Cf. Rubrique « courrier » in *Nouvel Afrique Asie* n°1 du 2 octobre 1989, p.6.

par suite de la baisse conjointe du prix du pétrole et du dollar>>³¹⁸. Ce dépôt de bilan avait suscité quelques réactions dans la presse aussi bien hexagonale qu'étrangère. Nous en avons choisi quelques extraits³¹⁹ :

«Au moment même où il fête le 400^ene numéro, le bimensuel Afrique Asie dépose son bilan.(...) Les défauts d'Afrique Asie sont aussi ses qualités.(...) On voue aux gémonies un journal qui ne tourne pas la veste à chaque occasion, un journal sérieux, honnête, un journal qui se signale par sa constance et sa fidélité à une ligne, un journal qui ne brûle pas aujourd'hui ce qu'il adorait hier ». Algérie Actualités, 18-24 juin 1987.

«Journal Journal décidément anticonformiste...Afrique Asie n'a jamais pu entrer dans aucun des cadres de référence habituels qu'il s'agisse de celui de la presse occidentale, ou de la presse tiers-mondiste qui n'est souvent, banalement qu'une presse d'Etat.(...) Le tort d'Afrique Asie fut peut-être de s'essayer à suivre les évolutions du jour sans bien oser se l'avouer. Son caractère artisanal et quasi familial, avec des amitiés nouées de longue date, l'ont desservi au moment où il aurait fallu adopter un jugement plus détaché sur des hommes et des réalités qui n'avaient plus rien de lyrique... ». Africa, Dakar.

<< Dès le début, Afrique Asie soutenait avec force tous les mouvements et luttes de libération anti-impérialistes. Et, étonnamment, le magazine a pu grandir et s'agrandir pour que dix-huit ans plus tard, il puisse se vanter- dans son numéro 400 du 18 mai dernier-d' avoir plus de 163.250 lecteurs, comparé aux quelques 50.000 qu'il avait au début... La faillite brutale du périodique cet été est en partie un reflet de la crise économique et de l'endettement accru des pays les plus pauvres de l'hémisphère Sud». The Guardian, New York, 16 septembre 1987.

<< Il n'a fallu que deux minutes et demie au président du tribunal de commerce de Paris pour mettre fin à dix-huit ans d'histoire. Afrique Asie, porte-drapeau de la presse tiers-mondiste en français, a été mis en liquidation (...) Ce vieux routier de la presse militante n'a sans doute pas dit son dernier mot...». Libération, 1^{er} juillet 1987.

Le quotidien français *Libération* ne croyait pas si bien dire, car deux ans après le dépôt de bilan, le «vieux routier» reparaisait le 2 octobre 1989, sous le titre le *Nouvel Afrique Asie*.

La périodicité est passée du rythme bimensuel au rythme mensuel. Et même si le drapeau du militantisme n'a pas été rangé définitivement dans la poche, il n'y a plus dans le traitement de l'actualité d'un côté les «gentils progressistes » et de l'autre les «méchants capitalistes » ; ainsi que le confesse Simon Malley, l'éditorialiste du journal :

« ...Bien sûr, nous assumons et recueillons l'héritage d'un journal qui a contribué à former maintes générations d'Africains, au nord et au sud du Sahara, d'Arabes du Moyen-Orient, d'Asiatiques et de Sud-Américains. Aujourd'hui nous avons l'ambition de faire un

³¹⁸ Cf. Rubrique « courrier » in *Nouvel Afrique Asie* n°1 du 2 octobre 1989, p.p.6-7 "9
Idem.

*nouveau journal car il n'est plus possible de défendre les mêmes convictions de la même manière : Certains des anciens credo s'avèrent dépassés même si nous espérons pouvoir analyser l'actualité pour en donner une lecture renouvelée. Pas de langue de bois, mais pas non plus de ralliement au libéralisme actuellement en vogue. Le Nouvel Afrique Asie sera un journal engagé, mais lucide, ancré dans les réalités contemporaines »*³¹⁹.

Par ailleurs, Simon Malley «accusé de compromission, en octobre 1980, est placé manu militari dans un avion pour New York, après avoir été expulsé de France sur décision personnelle de Valéry Giscard d'Estaing. Les pressions de plusieurs chefs d'Etats africains avaient eu raison de lui...Simon Malley restera en exil à Genève jusqu'à la victoire de la gauche au printemps 1981...»³²⁰.

Le lectorat du journal est constitué essentiellement des étudiants, des cadres moyens et des responsables politiques.

Les abonnements représentent 15% dans les ventes du journal, le reste c'est-à-dire 85% des ventes sont réalisés par la vente au numéro.

Le *Nouvel Afrique Asie* n'est pas adhérent à l'Office de Justification de la Diffusion(O.J.D.), il nous est donc difficile de connaître les chiffres exacts de la diffusion du journal.

Cependant nous a affirmé le secrétaire général du journal, depuis les balbutiements de la démocratie en Afrique subsaharienne et l'apparition d'une presse locale c'est-à-dire d'une presse nationale privée, le *Nouvel Afrique Asie* a vu ses ventes baissées dans certains pays.

2-/ La rédaction du journal.

Au cours de la décennie 1990, le *Nouvel Afrique Asie* employait 49 personnes dont 17 journalistes et 27 collaborateurs extérieurs. Simon Malley assurait la fonction d'éditorialiste.

Son épouse Barbara Malley était journaliste à la rédaction du journal sans poste de responsabilité. Le directeur de publication et gérant était à l'époque Gérard Gié. La rédaction était structurée de la manière suivante : une rédaction en chef centrale, un service «Afrique» et un service «Monde arabe», ayant chacun à sa tête un rédacteur en chef.

³¹⁹ Cf. MALLEY S., « Le défi relevé » in *Nouvel Afrique Asie* n°1 du 2 octobre 1989, p.9

³²⁰ Cf. HASKI Pierre, «La page de *Afrique Asie* est tournée», in *Libération* n°1901 du 1^{er} juillet 1987, p.p.11-12.

Aujourd'hui, 48 personnes travaillent pour le *Nouvel Afrique Asie*. Le nombre des journalistes est passé à 41 auxquels s'ajoutent 17 collaborateurs extérieurs. Parmi les 41 journalistes figurent Simon Malley, le gérant du journal et Barbara Malley, son épouse qui est rédactrice en chef du service «Asie, Amériques ». Les autres services qui composent la rédaction sont : «Afrique», «Monde arabe», «Economie» et «Culture, société et sport». Ces deux derniers services n'ont pas de rédacteur en chef.

Le journal n'ayant pas un service «documentation », c'est le secrétaire général qui joue ce rôle.

Enfin notons que le journal a changé la présentation de son titre à partir du n°25 d'octobre 1991. En effet le titre qui était comme figé dans un encadré rectangulaire , est désormais présenté horizontalement et hors cadre avec les lettres *r* et *s* stylisées. Le journal qui était imprimé jusque-là sur du papier recyclé, adopte le papier journal et une présentation complète en quadrichromie, c'est-à-dire aussi bien en couverture qu'en pages intérieures.

Simon et Barbara Malley restent les principaux actionnaires de la société Afrasial S.A.R.L, qui édite le *Nouvel Afrique Asie* ; par contre nous n'avons pas pu obtenir le pourcentage de leur part dans cette société.

3-/ L'analyse des «Unes» du *Nouvel Afrique Asie*.

a-/ L'analyse de la «Une» du *Nouvel Afrique Asie* n°12 septembre 1990.

1-/ Le signifié.

Il y a une grande photographie qui occupe toute la «Une» du journal, La photographie est scindée en deux. Une partie représente vraisemblablement le ciel. Elle occupe la tribune et la manchette de la «Une». L'autre partie représente apparemment le désert car on y voit du sable formant des rigoles sous l'effet du vent, sans doute.

La deuxième image représente le drapeau américain qui est posé à la ligne de

démarcation entre ciel et terre.

2-/ Les signifiants.

Le mot «golfe», en gros caractères et en rouge occupe la «manchette». Juste en dessous du drapeau américain, figure le mot option qui couvre toute la longueur du drapeau américain et en fut dans les mêmes caractères que le mot «golfe», on a le mot «guerre» dans le «ventre». Suivent, presque dans le rez-de-chaussée les titres des différents articles qui font écho à ce titre principal. C'est un titre semblable à celui que nous avons analysé à la «Une» de *Jeune Afrique l'Intelligent* n°2187. Malgré les différents titres qui accompagnent le titre principal, il est impossible que le lecteur sache où ça se passe exactement ? Pourquoi ? Et quand ? Les Etats-Unis n'ont pas attaqué tous les pays du Golfe. Et puisqu'il s'agit de la première guerre du Golfe, il aurait été utile de préciser que c'est suite à l'invasion du Koweït par l'armée irakienne que les troupes des Alliés (c'est ainsi qu'on nommait la coalition formait par les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne, l'Italie et certains pays africains comme le Sénégal, i.e.) sont intervenues pour le libérer. En tout cas ainsi présentée, on aurait pu reprendre exactement la même «Une» pour annoncer la deuxième guerre du Golfe où les Etats-Unis y sont allés sans un mandat de l'Organisation des Nations Unies.

b-/ L'analyse de la «Une» du *Nouvel Afrique Asie* n°156 septembre 2002.

1-/ Le signifié.

L'image est une photographie portrait du Président de la République du Cameroun, Paul Biya. La photographie est présentée dans un cadre qui occupe environ 70% de la surface de la «Une» en partant de la manchette au rez-de-chaussée du côté droit. Paul Biya a un sourire attendri.

2-/ Les signifiants.

Le surtitre et le titre accompagnant le portrait du Président Biya, n'informent pas le

lecteur. La métaphore empruntée à la médecine «autopsie» ne semble pas judicieuse. On pratique l'autopsie sur un cadavre, or le Cameroun en tant que pays n'a pas cessé d'exister. Si c'est une manière de dire que Paul Biya est la cause des problèmes que rencontre le Cameroun, et qu'il suffit de changer la photographie dans le cadre c'est-à-dire mettre quelqu'un d'autre à sa place pour que les problèmes se résolvent, c'est minimiser le poids des relents du système du monopartisme. Un président de la république, par ailleurs président du parti unique, quel qu'il soit, habitué à prendre des décisions seules, peut-il changer du jour au lendemain parce que le nombre des partis politiques a changé dans son pays, surtout si son parti est toujours majoritaire à l'Assemblée ? Cela semble difficile.

Si Paul Biya a mené son pays à l'échec, le Président France-Albert René des Seychelles, lui, a mené son pays vers le succès. Pourquoi réussit-il ? Le journal qui aurait dû apporter une ou des réponses qui expliquent la réussite du Président des Seychelles ne propose aux lecteurs qu'un titre sous forme interrogative. Notons que le Président seychellois a quitté le pouvoir en juin 2004, deux ans avant le terme de son mandat présidentiel prévu pour 2006. Il a préféré laisser la place à son vice-président James Michel.

Pour les autres titres, il s'agit d'une kyrielle de titres généraux qui peuvent être disposés aujourd'hui dans les différents pays. En Côte d'Ivoire, la coalition est toujours fragile au sein du gouvernement d'union nationale ; au Togo le pouvoir a le blues après la mort du Président Eyadema ; en République Démocratique du Congo (R.D.C.), ex-Zaïre, les combats continuent dans l'Est de ce pays ; En Angola le problème des mines anti-personnelles posées pendant la guerre civile (1975-2002), reste d'actualité, moins actuelle mais pas si décalé par rapport à l'actualité, la situation de la Jordanie. Le Proche-Orient n'est pas encore une zone de paix. La Jordanie, le pays d'origine d'Al Zarkhaoui, qui dirige la cellule d'Al-Qaida en Irak, ne peut pas ne pas se tenir en état d'alerte, surtout que la question d'un Etat palestinien n'est toujours pas réglée. Or la Jordanie abrite une forte communauté

palestinienne.

Pour le reste des titres il n'y a rien à changer.

LA «UNE» DU *NOUVEL AFRIQUE ASIE* n°156 septembre 2002.

LE NOUVEAU
af

st nrutum
pourquoi
France-Albert René a
réussi

CÔTE-D'IVOIRE
coalition fragile

TOGO
le blues du pouvoir

RDC
un accord de plus

ANGOLA
les batailles de l'
après-guerre

JORDANIE
trôner sur un volcan

AFRICAINE
le défi continental

IdA
l'impasse ?

Martin Luther King :
"j'ai fait un rêve aujourd'hui"

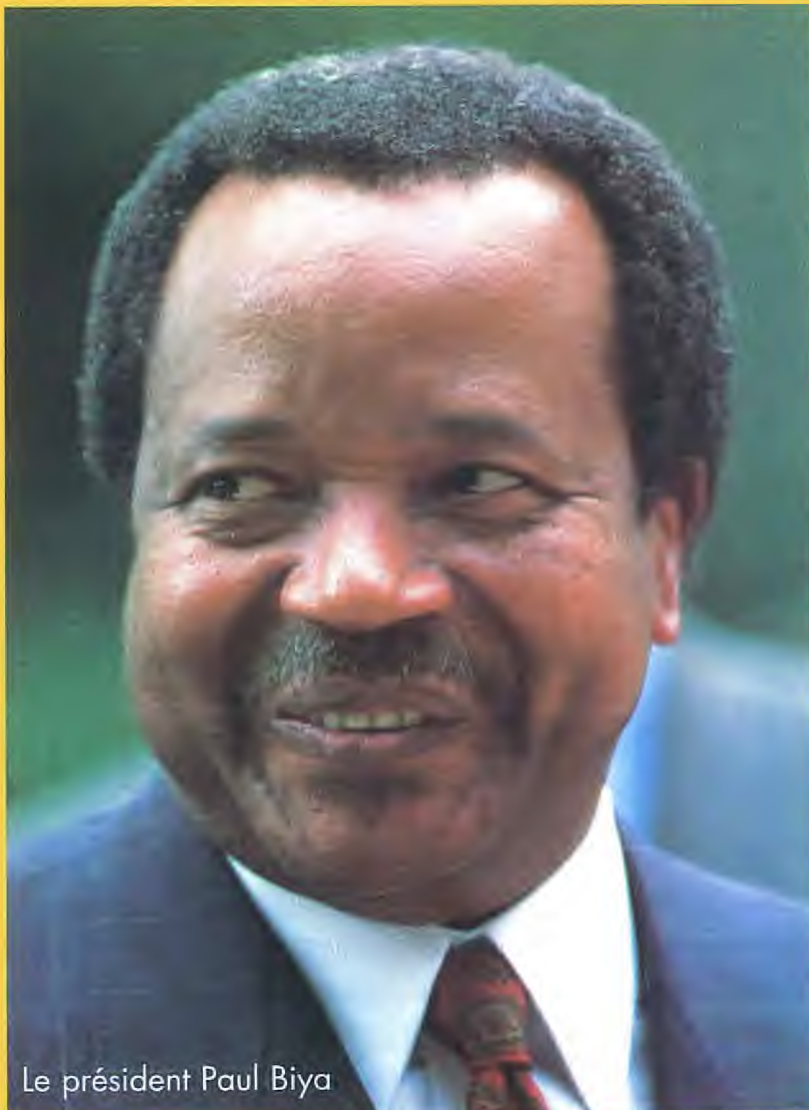
SÉNÉGAL
Le boum de la
presse populaire

N° 156 - Septembre 2002

M 01881 156 - F 305€

1111111 111111

hugFTECOUR



Le président Paul Biya

M Ti() rr
r)rukr

Algérie 100 D. - Angola 1.000.000 Kir • Burundi 850 FRU • Canada 4,25 \$ • Danemark 30 DR • Etats-Unis 4,5 \$ - Haiti 4 \$
Mure (15 DH) Royaume-Uni 2,25 £ • Suisse 5 FS • Tunisie 2 DT • Zone CFA 1.500 CFA • Zone euro 3,05 € (Allemagne, Antilles-Réunion, Autriche,
Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Portugal).

C-I L'Organisation spatio-temporelle des deux journaux .

Les titres des deux journaux fonctionnent déjà comme des énoncés titres qui jouent le rôle de référence, de repère géographique. La presse panafricaine qui est publiée à Paris se démarque de prime abord de la masse de la presse francophone qui est présente sur le marché français. En choisissant d'intégrer dans leur titre l'énoncé «Afrique », ces journaux ont marqué leur volonté dès le titre, d'orienter le regard du lecteur vers un point géographique du globe terrestre : Le continent africain.

S'agissant des rubriques où se trouvent traitée l'actualité de nos quatre pays de référence, leur intitulé a souvent changé, surtout pour *Jeune Afrique*. Ainsi rien qu'au cours des sept premiers mois de 1990, le journal a changé trois fois les appellations des rubriques où apparaissent l'actualité de nos quatre pays ainsi que d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Du mois de janvier 1990 jusqu'à la fin du mois de février pratiquement, nous avions les rubriques : *Document, Dernière actualité* (et parfois *Événement*) et *Politique, Economie, Société*. A partir de la fin du mois de février, la rubrique *Politique, Economie, Société*, disparaît pour faire place à la rubrique *Afrique, Moyen Orient*. Et la deuxième semaine du mois de juillet, nous avons relevé les rubriques : *Focus* en lieu et place de la rubrique *Dernière actualité* et *Afrique Noire* en lieu et place de la rubrique *Afrique, Moyen Orient*. A ces rubriques récurrentes, il faut ajouter trois rubriques qui apparaissent et disparaissent au gré de l'actualité : *Événement, Dossier* et *Document*.

Tout se passe comme si *Jeune Afrique* se cherchait encore, alors que le journal entamait au cours de l'année 1990, sa trentième année d'existence.

Dans le *Nouvel Afrique Asie*, on peut noter la stabilité des intitulés des rubriques en ce début de la décennie 1990, en comparaison à la valse des intitulés de *Jeune Afrique*. Ici, l'actualité des quatre pays se retrouvent souvent dans deux rubriques au début de la décennie 1990: *Événement* et *D'un continent à l'autre*. Dès 1992, cette dernière rubrique fait place à la

rubrique *Afrique*. Mais il n'est pas rare que l'actualité des quatre pays soit logée dans les rubriques: *Société, Culture, Sports*. Il nous faut ajouter ici qu'une rubrique apparaît et disparaît au gré de l'actualité : La rubrique *Dossier*. Il est souvent consacré à un thème de l'actualité que la rédaction juge important d'approfondir. Il peut arriver que cette rubrique soit consacrée à un pays; mais aucun de nos quatre pays n'a eu cette honneur au cours de la décennie 1990.

Ce sont ces intitulés de rubrique que nous retrouveront dans les deux journaux jusqu'à la fin de la décennie, avec la variante *Le temps de l'Afrique Noire*, chez *Jeune Afrique*.

EN CONCLUSION.

La confidentialité qui lie l'O.J.D. à ses adhérents ne nous a pas permis de vérifier si les chiffres que les journaux communiquaient étaient justes ou erronés. Notre doute est suscité par le fait que le chiffre que nous avons pu obtenir de *Jeune Afrique*, par exemple, pour l'année 2001 diffère de celui qui figure sur le site Internet³²² de l'O.J.D. pour la même année. Ainsi dans la brochure de présentation de *Jeune Afrique*, il est indiqué le chiffre 87.220 relatif à la diffusion totale payée. Et, la source y est précisée : O.J.D. Par contre sur le site de l'O.J.D., il apparaît ce qui suit :

-Diffusion : 72.431,
-Payée : 69.190,
Tirage : 102.898.

Il faut quand même signaler que malgré la règle de confidentialité, l'O.J.D. met à la disposition du public non adhérent des informations sur la diffusion des journaux concernant l'année précédant l'année en cours.

Nous ne saurons sans doute jamais les véritables chiffres de diffusion de ces journaux. Toutefois, nous pouvons affirmer que l'apparition d'une presse privée dans les pays africains, notamment ceux qui sont situés au sud du Sahara, représente une concurrence non négligeable pour les journaux panafricains. La baisse des ventes du *Nouvel Afrique Asie* dans certains pays africains et le tassement des ventes de *Jeune Afrique* (autour de 35.000 exemplaires) entre 1990 et 1997, ne sont sans doute pas dus au hasard.

³²² cf. Info@diffusion-contrôle.com

CHAPITRE II : LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE AU BENIN ET AU CONGO.

La démocratie est un concept et comme tout concept, elle est abstraite. Il a donc fallu cibler un certain nombre de domaines où la démocratie est susceptible de se traduire dans les faits. Le premier domaine qui vient à l'esprit lorsqu'on évoque la démocratie c'est bien évidemment le domaine politique. Toutefois, il y a un concept consubstantiel à la démocratie : c'est le concept de liberté. En effet un peuple ne peut se gouverner s'il ne se sent pas libre : libre d'entreprendre (domaine économique), libre de s'exprimer (liberté d'expression à travers la presse notamment), libre de définir les règles du vivre ensemble en société au delà des différences physiques, morales, religieuses, idéologiques, etc.(domaine sociodémographique). C'est en interprétant et en analysant les «Unes » de la presse panafricaine parues au cours de la décennie 1990, des «Unes » se rapportant à ces quatre domaines que nous essaierons de saisir la réalité de la démocratie au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire pendant cette période.

Pour interpréter les «Unes » de la presse panafricaine nous avons établi une nomenclature qui intègre les quatre pays de notre étude, les dix années de référence, les quatre domaines susdits et les «Unes » proprement dit. Pour désigner les pays nous avons choisi des symboles qui rappellent le poker. Ce sont: le pique (4) pour le Bénin, car le pique est une arme et dans ce pays le règlement des problèmes se faisait souvent au moyen des armes jusqu' à l' accession au pouvoir de Mathieu Kérékou en 1972 ; le coeur (V) pour le Congo, car nous en sommes originaire ; le carré (#) pour le Cameroun, à cause des positions du pouvoir qui ne concède pas grand chose à l'opposition et le trèfle (4) pour la Côte d'Ivoire parce que ce pays était considéré comme la locomotive économique de l'Afrique de l'Ouest dans les années 60, 70 et au début des années 80. Concernant les années, nous utiliserons les lettres de l'alphabet français:

A= 1990

B= 1991

C= 1992

D= 1993

E= 1994

F= 1995

G= 1996

H= 1997

I= 1998

J= 1999.

Pour désigner les quatre domaines, nous retenons la convention suivante:

P= politique,

Ec= économique,

L.e= liberté d'expression,

S.d.= socio-démographique.

Pour la désignation des articles à la «Une », nous avons choisi des numéros cardinaux (1,2,3, etc.). Cela nous permettra de dénombrer les «Unes » qui ont été consacrées chaque année aux différents domaines.

Enfin nous utiliserons les initiales J.A., pour *Jeune Afrique* et N.2A., pour le *Nouvel Afrique Asie*.

Ainsi donc pour traduire qu'il y a eu une «Une » sur la politique au Bénin en 1990 dans *Jeune Afrique*, nous aurons ceci comme déclinaison: J.A.4AP1.

A-/ LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE AU BENIN (i

Pour interpréter et analyser les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* relatifs au Bénin et aux trois autres pays que sont le Congo, le Cameroun et la Côte d'

Ivoire, nous regrouperons les titres par rapport aux quatre domaines susmentionnés que nous désignerons sous le vocable «entrées». Ce sont : L'entrée politique, l'entrée économique, l'entrée liberté d'expression et de l'entrée socio-démographique. En d'autres termes, tous les titres sur le Bénin, par exemple, ayant fait la «Une» au cours de la décennie 1990 et se rapportant à la politique, seront regroupés dans cette entrée ; tous les titres se rapportant à l'économique, dans l'entrée économique, etc.

Quant à la détermination du nombre de titres ayant fait la «Une» par année et par pays, elle nous permettra de relever les années où l'actualité a été foisonnante par rapport à d'autres où elle l'aura été moins et ainsi tenter d'esquisser des explications. Cela nous permettra aussi de savoir quelle actualité aura dominé l'année dans un pays : Est-ce l'actualité politique ? Est-ce l'actualité économique ? Est-ce l'actualité socio-démographique ? Ou est-ce l'actualité sur la liberté d'expression qui, nous le rappelons, se limite pour nous à la liberté de la presse ?

Maintenant que le décor est planté, venons-en à l'interprétation et à l'analyse des titres.

I-/ Le regard de *Jeune Afrique* sur l'actualité au Bénin de 1990 à 1999 .

Au cours de la décennie 1990, 26 titres sur le Bénin ont été à la « Une » de *Jeune Afrique*. Parmi ces titres 22 ont trait à la politique, 2 à l'économie et 2 au sociodémographique.

Aucun article consacré au Bénin concernant la liberté de la presse, au cours de la décennie 1990, n'a donné lieu à un titre à la «Une» de *Jeune Afrique*. Autre constat, au cours de l'année 1993, aucun titre sur le Bénin n'a fait la «Une». Il sied de rappeler que le fait qu'un pays n'ait pas un titre à la «Une» au cours d'une année ne signifie pas qu'aucun article n'a été consacré à ce pays tout au long de cette année-là. L'absence de «Une» ne veut pas dire

absence d'article. Ayant choisi de ne prendre en compte que les articles dont les titres faisaient la «Une», nous avons par conséquent délaissé les autres.

1-/ Entrée politique .

Nous commencerons par regrouper tous les titres relatifs à la politique, dans un premier temps et nous entamerons l'interprétation et l'analyse, dans un second temps.

1.1-/ Les titres à la «Une».

A.P.1, «Qu'avez-vous fait Monsieur Soglo?», in J.A. n°1550 du 12 au 18 septembre.

B.P.1, «Nicéphore Soglo part gagnant», in J.A. n°1577 du 20 au 26 mars

P.2, «Le changement de gré», in J.A. n°1579 du 3 au 9 avril

P.3, «La chute du «bourreau» », in J.A. n°1603 du 18 au 24 septembre.

C.P.1, «Nicéphore Soglo, l'état de disgrâce», in J.A. n°1629 du 26 mars au 1^{er} avril

P.2, «Enquête sur le Boeing perdu de Kérékou», in J.A. n°1630 du 2 au 8 avril

P.3, «Qui a peur de Mohammed Cissé ? Le marabout de Kérékou devant les juges», in J.A. n°1648 du 6 au 12 août.

F.P.1, «L'espoir dévalué de Nicéphore Soglo», in J.A. n°1789 du 20 au 26 avril

P.2, «Adrien Houngbédji, le faiseur de miracles», in J. A. n°1791 du 4 au 10 mai

P.3, «Kérékou revient», in J.A. n°1815 du 19 au 25 octobre.

G.P.1, «Kérékou / Soglo : Le duel», in J.A. n°1836 du 13 au 19 mars

P.2, «Kérékou II», in J.A. n°1838 du 27 mars au 2 avril

P.3, «Les derniers jours de Nicéphore Soglo», in J.A. n°1839 du 3 au 9 avril

P.4, «La dernière lettre de Soglo à Chirac», in J.A. n°1840 du 10 au 16 avril

P.5, «Rosine, la femme qui a fait perdre son mari», in J.A. n°1841 du 17 au 23 avril

P.6, «Les cent jours de Kérékou», in J.A. n°1853 du 10 au 16 juillet

P.7, «Soglo fait confiance à Kérékou», in J.A. n°1861 du 4 au 10 septembre.

H.P.1, «Rosine Soglo : Pourquoi nous avons perdu», in J.A. n°1884 du 12 au 18 février

P.2, «Kérékou, Dieu et le pouvoir», in J.A. n°1924 du 18 au 24 novembre.

I.P.1, «Histoire d'un divorce prévisible», in J.A. n°1950 du 26 mai au 1^{er} juin.

J.P.1, «Les leçons d'un scrutin», in J.A. n°1996 du 13 au 19 avril

P.2, «Soglo : «J'ai été mal traité par Kérékou»», in J.A. n°2028 du 23 au 29 novembre.

1.2-/ L'interprétation des titres.

L'interprétation des titres que nous nous proposons de faire n'a rien avoir avec l'analyse du discours³²² des journalistes de la presse panafricaine notamment de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*. Cette interprétation des titres est une interprétation qui découle d'une lecture flottante, au premier abord. Et il en sera ainsi pour les quatre pays de notre étude.

Alors le premier constat que l'on peut tout de suite faire à la lecture des titres sur le Bénin est que la Conférence Nationale des forces vives qui s'y est tenue en février 1990 n'a pas fait la «Une» de *Jeune Afrique*. C'est un peu comme si la rédaction de l'hebdomadaire panafricain n'accordait pas trop de crédit à cette forme de transition d'un régime monocratique à un régime démocratique, qui bien qu'inédite, ne s'inscrit pas moins dans la tradition ancestrale africaine de règlement de conflit, comme nous l'avons souligné dans l'introduction sur l'avènement de la démocratie au Bénin et au Congo³²³. Est-ce l'histoire contemporaine du Bénin, faite de coup d'Etat qui a rendu les journalistes incrédules ou ceux-ci étaient-ils informés de la note confidentielle émanant de l'Elysée qui suggérait aux autorités béninoises d'organiser une convention où toutes les composantes de la vie politique, économique, sociale ou religieuse prendraient part ? Les quelques témoignages que nous avons pu recueillir de la part de deux anciens journalistes de *Jeune Afrique* penchent plutôt pour la première hypothèse. En effet soutiennent-ils, le Conseil présidentiel, une forme de transition mise en place au début des années 70 au Bénin, résultait d'un forum à peu près semblable à celui qui se tenait à Cotonou en 1990. Finalement, le sentiment qui prévalait à ce moment là à la rédaction est un sentiment d'attentisme ; c'est-à-dire, pour reprendre une formule anglaise : *Wait and see*.

Autre constat qui saute tout de suite aux yeux, la prédominance des titres consacrés à

³²² Nous y reviendrons dans le chapitre VI de cette troisième partie.

³²³ Voir supra «Deuxième partie», p.101.

la politique en 1996 (G). Nous allons esquisser une tentative d'explication. Après la période transitoire qui s'est achevée en mars 1991 avec l'élection de Nicéphore Soglo comme Président de la République du Bénin pour un mandat de cinq ans, la rédaction de *Jeune Afrique*, forte des enseignements des cinq années d'expérience démocratique au Bénin, a sans doute voulu donner toute la place qu'elle méritait à la jeune démocratie béninoise. En effet, depuis la fin de la transition, les Béninois étaient appelés aux urnes, cette année là, pour élire un nouveau président de la république ou accorder un second mandat à Nicéphore Soglo et renouveler l'Assemblée nationale. C'est donc une sorte d'année test pour cette jeune démocratie.

Il y a aussi à noter un nombre très insignifiant des occurrences et des mots rares c'est-à-dire qui ne sont pas utilisés dans le langage courant. En ce qui concerne les occurrences, nous en avons relevé quatre : *Perdre* et son participe passé *perdu* dans les titres «*Enquête sur le Boeing perdu de Kérékou*» (C.P.2), «*Rosine, la femme qui a fait perdre son mari*» (G.P.5) et «*Rosine Soglo : Pourquoi nous avons perdu*» (H.P.1) ; *derniers* et son féminin singulier *dernière* dans les titres «*Les derniers jours de Nicéphore Soglo*» (G.P.3) et «*La dernière lettre de Soglo à Chirac*» (G.P.4) ; *jours et jours* dans les titres «*Les derniers jours de Nicéphore Soglo*» et «*Les cent jours de Kérékou*» ; *fait*, participe passé du verbe faire et *fait*, conjugué à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, respectivement dans les titres «*Qu'avez-vous fait Monsieur Soglo*» (A.P.1), «*Rosine, la femme qui a fait perdre son mari*» (G.P. 5) et «*Soglo fait confiance à Kérékou*» (G.P.7).

Quant aux mots rares, il y en a trois : *gré*, *bourreau* et *scrutin*. Dans le langage courant en général et en Afrique en particulier, on utilisera plus souvent les mots : *volonté* plutôt que *gré*, *assassin*, *tueur* plutôt que *bourreau* et *élection* plutôt que *scrutin*.

Sans tirer de conclusion hâtive, il ressort ici que *Jeune Afrique* est un journal qui peut être lu et compris par toute personne sachant lire et écrire, correctement, la langue française.

C'est donc un journal lisible où il y a très peu de mots rares ou difficiles qui pourrait gêner la compréhension d'un titre.

Par ailleurs cela pourrait laisser croire que le journal a finalement un vocabulaire assez fourni, assez riche. Pourtant il n'en est rien. En effet, pour 22 titres ayant trait à la politique au cours d'une décennie, cela donne une moyenne approximative de 2 titres par an. Il n'y a donc, a priori aucun risque que les titres se répètent. Cependant en regardant les titres de l'année 1996, nous nous rendons compte que le vocabulaire du journal n'est pas assez riche ; car en l'espace de trois mois, nous avons retrouvé deux des trois occurrences susmentionnées et à une semaine d'intervalle deux titres à la formulation très voisine : «*Les derniers jours de Nicéphore Soglo*» et «*La dernière lettre de Soglo à Chirac*».

Si cette tendance se confirme avec l'interprétation des titres de *Jeune Afrique* sur les autres pays, cela voudra dire que le lectorat du journal ne se limite pas aux cadres et hauts revenus en Afrique.

1.2.1-/ Les actants de la vie politique béninoise.

Au regard des titres que *Jeune Afrique* a consacré à la politique pendant la décennie 1990, il se dégage l'impression que depuis l'instauration du multipartisme au Bénin en 1990, deux personnalités animent la vie politique : Mathieu Kérékou et Nicéphore Soglo. Tous les titres ou presque ont un rapport direct ou indirect avec ces deux personnalités. Qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition tout tourne autour d'eux. Ainsi au cours de la décennie 1990, leurs noms sont apparus dans seize (16) des vingt deux (22) titres relatifs à la politique.

Quant aux six (6) autres titres, même si les noms des deux hommes n'y sont pas cités, ils sont indirectement présents. En effet «*Le changement de gré*» (B.P.2), fait allusion à la défaite de Mathieu Kérékou à l'élection présidentielle de mars 1991 et donc à la victoire de Nicéphore Soglo ; «*La chute du «bourreau»*» (B.P.3), concerne l'ancien ministre de l'intérieur de Kérékou, qui fut aussi son homme de sac et de corde, d'où sans doute l'emploi

du vocable *bourreau* par le journaliste ; «*Adrien Houngbédji, le faiseur des miracles*» (F.P.2), il est question ici du «nomade» de la vie politique béninoise, car il change de camp au gré des circonstances. Il a été tour à tour l'allié de Soglo et de Kérékou. Et à chaque fois qu'il s'est allié à l'un ou à l'autre, il les a fait gagner. Le titre le plus approprié à son propos serait *le faiseur de rois*» plutôt que *le faiseur de miracles*. Après la victoire de Kérékou à l'élection présidentielle de mars 1996, il en avait fait son Premier ministre en violation flagrante de la constitution béninoise de type présidentiel qui ne prévoit pas de poste de premier ministre. Deux ans plus tard, le titre «*Histoire d'un divorce prévisible*» (I.P.I)³²⁴, renvoie à la fin de la collaboration entre les deux hommes et par conséquent à la disparition du poste de premier ministre qui avait été créé sur mesure pour M. Houngbédji.

Les deux autres titres que sont «*Rosine, la femme qui a fait perdre son mari*» (G.P.5) et «*Les leçons d'un scrutin*» (J.P.1), renvoie pour le premier à Nicéphore Soglo dont Rosine est l'épouse et le deuxième aux élections législatives de mars 1999 qui se sont soldées par la défaite des partis qui soutenaient le président Mathieu Kérékou et par la victoire de l'opposition dont le principal parti est la Renaissance du Bénin dirigé par Nicéphore Soglo.

La constitution de type présidentiel que les Béninois se sont donné favorise sans doute la personnification du pouvoir à travers celui qui l'incarne, c'est-à-dire le président de la république. Mais l'institution présidence de la république ne suffit pas à elle seule à faire fonctionner une démocratie. Pour qu'une démocratie vive, il faut une opposition qui peut incarner l'alternance, des institutions comme l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, qui puissent constituer des contre pouvoirs par rapport au pouvoir exécutif. Mais aucune de ces institutions n'ont fait la «Une» de *Jeune Afrique* au cours de la décennie 1990. Pourtant la création par le Président Mathieu Kérékou d'un poste de Premier ministre au lendemain de sa victoire en 1996 aurait donné la possibilité à la Cour constitutionnelle de s'illustrer ; mais rien

³²⁴ La «Une» de *Jeune Afrique* était illustrée par les photographies, format identité, des deux hommes.

ne fut fait pour annuler la décision du Chef de l'Etat béninois. Nul doute que si le Premier ministre en question, Adrien Houngbédji n'avait pas démissionné, il aurait pu garder ce poste jusqu'à la fin du mandat du Président Kérékou.

L'attitude du Chef de l'Etat béninois ramenait ses compatriotes plusieurs années en arrière à l'époque du parti unique où la parole et la décision du chef du parti qui était par conséquent Chef de l'Etat ne devaient souffrir d'aucune contestation. Cette attitude qui traduisait un relent d'autoritarisme, n'avait suscité aucun titre à la «Une» de *Jeune Afrique* ; comme si la rédaction de l'hebdomadaire considérait ce qui venait de se passer comme un épiphénomène.

Les mots démocratie, opposition et opposants ne sont apparus dans aucun titre à la «Une» consacré au Bénin. Le train de la démocratie étant un train qui est arrivé plus ou moins à l'heure, finalement ce qui s'y passait était de l'ordre de la norme. Or dit en substance une maxime journalistique les trains qui arrivent à l'heure ne constituent pas une information. Dès lors il eut été inconvenant de s'attarder sur cette décision présidentielle qui n'a d'ailleurs pas suscité une manifestation quelconque de rejet de la part des Béninois.

Dans la deuxième partie de notre travail qui, rappelons-le, portait sur l'avènement de la démocratie, nous avons souligné le rôle essentiel joué par les Béninois à travers entre autre les comités et bureaux de liaison. Nous n'avons trouvé aucun titre à la «Une» de *Jeune Afrique* sur cet actant collectif durant la décennie 1990 ; comme si après l'instauration de la démocratie, la population béninoise s'était subitement désintéressée de la gestion de la cité. A moins qu'il ne s'agisse de l'incurie de l'hebdomadaire panafricain qui, aidé par le régime de type présidentiel qui place le président de la république en première ligne sur presque tous les plans, a choisi de focaliser le débat politique autour des deux personnalités qui se sont succédé à la tête du Bénin au cours de la décennie 1990.

1.2.2-I L'analyse systématique du lexique.

Nous allons reprendre la classification de Laurence Bardin³²⁶ pour analyser le lexique. Nous aurons donc à comptabiliser ce que Laurence Bardin appelle des *mots pleins* c'est-à-dire des mots porteurs de sens (des noms, des adjectifs et des verbes) et des *mots outils* c'est-à-dire des mots fonctionnels de liaison (articles, prépositions, pronoms, adverbes, conjonctions, etc.). Après ce travail quantitatif, nous allons chercher les inférences des différents mots.

Notre objectif est de chercher à savoir si le vocabulaire utilisé par *Jeune Afrique* nous donne la possibilité d'appréhender l'actualité politique béninoise au cours de la décennie 1990. Ce vocabulaire est-il synonyme de conflit, de trouble, de tension, ou de stabilité, de progrès, de développement ? Chaque titre se suffit-il à lui-même ou participe-t-il d'un réseau anaphorique ?

Cet objectif sera aussi le nôtre concernant le Congo, le Cameroun et La Côte d'Ivoire.

a-/ Les mots tels quels.

C'est un travail purement quantitatif que nous avons choisi d'illustrer par un tableau.

Tableau n°12 : Entrée politique du Bénin dans Jeune Afrique.

Mots pleins			Mots outils
<i>Noms</i> 58	<i>Adjectifs</i> 6	<i>Verbes</i> 16	42

b-/ Inférences.

1-I Les noms.

Parmi les noms utilisés dans les titres, il y a une proportion importante des noms propres notamment de deux noms : Nicéphore Soglo et Mathieu Kérékou qui se sont tour à tour succédé à la tête de l'Etat béninois. Ces deux noms reviennent vingt six fois (26). Ce qui

³²⁶ Cf. BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, 1^{ère} édition, Paris, Ed. P.U.F, 2003, coll. «Le psychologue», p.82.

édition, Paris, Ed. P.U.F, 2003, coll. «Le psychologue»,

traduit une personnification évidente du pouvoir politique au Bénin. Quant aux autres noms, aucun n'exprime une situation de crise qui toucherait les institutions de la république. Un seul titre pourrait prêter à confusion : «*Kérékou / Soglo : Le duel*» (G.P.1). Les deux hommes incarnent la vie politique béninoise ; aussi lorsqu'ils se retrouvent pour la deuxième fois face à face au deuxième tour d'une élection présidentielle, cela est assimilé à un duel ; mais un duel dont la seule arme est la parole.

Les autres titres qui contiennent des mots qui ont un sens plutôt négatif comme *chute* dans «*La chute du «bourreau»*» (B.P .3), *divorce* dans «*Histoire d'un divorce prévisible* », (I. P.1), concernent tous les deux des individus et même si l'histoire de ces individus s'est confondue à un moment avec l'histoire du Bénin, rien ne laisse penser que les institutions aient été mises à mal de quelque manière que ce fut. En tout cas dans aucun de ces titres il n'a été question d'une remise en cause des règles de la démocratie.

Nous aimerions revenir sur un titre nominal : «*Kérékou II*» (G.P.2). De prime abord, il pourrait faire penser qu'il s'agit d'un membre de la famille de M. Kérékou, comme cela se passe dans les familles monarchiques, or il n'en rien. C'est bien Mathieu Kérékou, qui a dirigé le Bénin d'octobre 1972 à mars 1991, celui même qui a été battu à l'élection présidentielle de mars 1991 par Nicéphore Soglo. Alors pourquoi désigner par un nom qui rappelle la monarchie celui qui vient d'être choisi démocratiquement par ses concitoyens pour diriger le Bénin pendant cinq ans ? Autre fait à noter, ce nom *Kérékou H* n'est utilisé que dans G.P.2, dans les autres titres à la «Une» qui suivront, il n'est pas repris. Les journalistes ont-ils voulu ici reprendre une terminologie propre au théâtre ? Dans ce cas le chiffre romain *II*, voulait dire : Kérékou acte *II*, en référence à la période 1972.-1991 qui constituait l'acte *I* en quelque sorte. Ce qui explique que les journalistes ne l'aient pas repris dans les titres qui ont suivi.

Toutefois cela pose un problème car au théâtre on joue, au théâtre il s'agit de

représentation ; or la représentation signifie césure d'avec la réalité. Malheureusement nous ne sommes pas sur une scène de théâtre, nous sommes dans la réalité. Et celle-ci ne concerne pas qu'un homme, elle implique des millions de citoyens qui attendent des actions concrètes pour améliorer leur vie quotidienne de la part de la personne qu'ils viennent de choisir à la suite d'une élection libre et transparente. Et puis n'est-ce pas avoir une vision étriquée de la politique que d'en rendre compte uniquement sous l'angle de la représentation ? Et pire encore, c'est le début d'un mandat.

Un autre titre mérite qu'on s'y attarde un peu. C'est : «*Kérékou, Dieu et le pouvoir*» (H.P.2). Il y a une dimension transcendante dans le pouvoir. Celui qui le détient n'est pas et ne peut être un homme comme les autres. Il doit avoir une dimension mystique. Et cela n'est pas observable seulement au Bénin, pays du vaudou, mais dans tous les autres pays africains au sud du Sahara. Quand le président n'a pas un marabout, il doit faire partie d'une société «secrète» du genre la *Rose croix* ou la *Franc-Maçonnerie*.

Abondant dans ce sens, Yao Assogba écrit : «*Dans les cultures africaines l'indissociabilité du politique et du religieux est toujours demeurée une réalité. Il y a une conception vitaliste de l'Etat ou de la royauté en Afrique. Un ordre métaphysique régit l'univers africain, lui-même défini par un ensemble de forces hiérarchisées. Dans cette harmonie universelle où chaque être joue un rôle, le roi, l'empereur (ou le président pour nous) a une fonction précise et un rôle déterminé : c'est lui qui a le plus de force vitale dans le royaume (ou la république pour nous)*³²⁷». Dès lors il n'est pas étonnant que Mathieu Kérékou ait un marabout (C.P.3) et se déplace toujours un sceptre à la main ; or le sceptre est un insigne de pouvoir dans la tradition africaine. Il n'est pas étonnant non plus que Paul Biya le président du Cameroun soit franc-maçon ainsi que Pascal Lissouba, président du Congo de 1992 à 1997 et son prédécesseur et successeur Denis Sassou Nguesso.

³²⁷ Cf. BEAUCHAMP Claude (sous la direction de.), *Démocratie, culture et développement en Afrique Noire*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, p.95.

2-/ Les adjectifs.

Même si leur nombre n'est pas important, ce sont les adjectifs qui nous permettent de suivre de façon concomitante l'actualité politique béninoise. En effet à travers le titre

«*Nicéphore Soglo part gagnant*» (B.P.1), nous apprenons que M. Soglo a des fortes chances de gagner tandis que dans les titres «*Les derniers jours de Nicéphore Soglo*» (G.P.3), «*La dernière lettre de Soglo à Chirac*» (G.P.4), nous apprenons implicitement qu'il a perdu car il est en train de passer ses derniers jours et qu'il n'aura plus l'occasion d'écrire à Chirac parce qu'il lui a écrit sa dernière lettre. Avec «*Les cent jours de Kérékou*», (G.P.6), il y a allusion aux *Cent Jours* du règne de Napoléon Bonaparte après son retour de l'île d'Elbe. Nous savons ainsi que Kérékou est non seulement de retour au pouvoir mais cela fait maintenant cent jours. Enfin le titre «*Soglo : «J'ai été mal traité par Kérékou»*», nous renseigne que M. Soglo n'a pas reçu un traitement à la hauteur de ses attentes de la part du pouvoir béninois.

3-/ Les verbes.

Excepté *dévalué* (F.P.1), qui est au participe passé, un temps du mode participe, tous les autres verbes contenus dans les titres sont conjugués au présent et au passé composé, deux temps du mode indicatif qui est le mode des actions accomplies, en cours d'accomplissement ou dont on est sûr qu'elles vont s'accomplir.

Il s'agit avant tout des verbes actifs, quand bien même l'action est subie comme c'est le cas dans le titre «*Soglo : «J'ai été mal traité par Kérékou»*»(J.P.2). Les journalistes ont sans doute voulu, à travers l'utilisation des verbes actifs, traduire à leur manière le dynamisme des autorités béninoises. Et pour un pays qui doit essayer de faire vivre les principes de la démocratie au quotidien à une population qui a vécu pendant des dizaines d'années sous la monocratie, c'est la passivité des autorités qui serait surprenante.

La deuxième remarque qui s'impose est qu'aucun des titres qui contiennent des verbes

ne nous renseignent véritablement sur ce qui se passe, sauf C.P.3 («*Qui a peur de Mohammed Cissé ? Le marabout de Kérékou devant les juges*») et le dernier, J.P.2 («*Soglo : J'ai été mal traité par Kérékou*») Le reste est elliptique. «*Qu'avez-vous fait Monsieur Soglo ?*» (A.P.1). S'agit-il d'un bilan pour celui qui est en ce moment là Premier ministre de la transition, à l'approche de **l'élection** présidentielle de mars 1991 ? S'agit-il d'une décision impopulaire ? Nous n'en saurons pas plus. Nous n'en saurons pas davantage non plus dans les titres : «*Nicéphore Soglo part gagnant*» (B.P.1), «*L'espoir dévalué de Nicéphore Soglo*» (F.P.1), «*Kérékou revient*» (F .P .3), «*Rosine, la femme qui a fait perdre son mari*» (G.P.5), «*Soglo fait confiance à Kérékou*» (G.P.7), «*Rosine Soglo, Pourquoi nous avons perdu*» (H.P.1). Si l'on ne suit pas assidûment l'actualité du Bénin, il est impossible de savoir à quoi le journaliste fait allusion dans B.P.1, G.P.5 et H.P.1. Nicéphore Soglo étant un homme politique, tout juste par supputation, pourrait-on penser à une élection, mais il serait quand même difficile de déterminer laquelle ? Dans F.P.3, il est question du retour de Kérékou. D'où revient-il ? Et pourquoi revient-il ? Enfin dans G.P.7, en quoi Soglo fait-il confiance à Kérékou ? Craindrait-il quelque chose ?

Ce qui est assez singulier ici c'est de réaliser que les titres qui semblaient complets d'un point de vue grammatical c'est-à-dire des titres comportant un sujet, un verbe et un complément, nous donne finalement une information qui n'est pas complète.

4-/ Les mots outils.

Nous en avons dénombré quarante deux (42). C'est incontestablement l'article défini *le* (*la, les, l'*) qui arrive en tête : quinze (15) fois. Il est suivi de très près par la préposition *de* (*du, d*) qui est cité treize (13) fois. Les autres mots outils apparaissent au maximum trois fois comme le pronom relatif *qui* (*qu'*) et au minimum une fois.

L'enseignement principal que nous pouvons en tirer est que l'article défini *le* permet de constituer un réseau anaphorique c'est-à-dire des titres qui renvoient d'autres titres déjà

parus qui traitent du même sujet ou d'un sujet sensiblement proche. Mais il arrive aussi qu'un titre comporte un article défini sans renvoyer nécessairement à un autre titre déjà paru. Le titre «*Les leçons d'un scrutin*» (J.P.1), ne renvoie à aucun autre titre paru avant et parlant de scrutin. Cependant une chose est certaine : Chaque fois qu'apparaît un titre avec un article défini, cela veut dire qu'il nous parle de quelque chose qui a déjà eu lieu.

Les autres mots outils ne nous donnent aucun enseignement autre qu'ils sont des mots de liaison sans lesquels la construction de certains énoncés serait impossible.

2-/ Entrée économique.

Deux titres seulement consacrés à l'économie ont fait la «Une» de *Jeune Afrique* au cours de la décennie 1990.

2.1-/ Les titres à la «Une».

H.Ec.1, «Le Bénin», in J.A. n°1893 du 16 au 22 avril.

I.Ec.1, «La grande panne», in J.A. n°1943 du 7 au 13 avril.

A la lecture de ces titres on constate tout de suite qu'aucun ne renvoie explicitement à l'économie. C'est donc par empirisme que nous avons classé le premier titre dans cette entrée ; car chaque fois que *Jeune Afrique* consacre un dossier à un pays, généralement le contenu du dossier fait une place importante à l'économie.

Pour le deuxième titre la tâche a été plus ou moins facilitée par le mot *panne* qui, sauf emploi connoté, s'utilise pour désigner un arrêt de fonctionnement dans un mécanisme qui peut être une automobile, une chaîne de montage, une centrale électrique, un réseau de communication. Dans tous les cas, cela participe de l'économie. Et pour qu'une panne face la «Une» d'un journal panafricain il faut que celle là ait des implications suffisamment importantes pour le pays concerné.

Il s'agit de deux titres qui comme beaucoup de titres³²⁸ que nous avons eus pour l'entrée politique ne nous renseignent pas sur ce qui se passe vraiment. Le titre nous annonce qu'il y a eu une grande panne mais on ignore ce qui est en panne. On a vraiment l'impression d'être en présence d'un titre à la «Une» d'un journal à sensation. Ce qui compte, ce n'est pas l'information en elle-même mais ce que le journaliste en pense ou en a pensé.

Les titres ne doivent pas livrer la totalité de l'information ; c'est normal sinon les gens n'achèteraient pas les journaux. Mais les titres constituent quand même la vitrine du journal ou pour utiliser un terme commercial, une sorte de produit d'appel. Il est donc nécessaire de donner au lecteur une idée sur ce qui se passe.

Par ailleurs à travers ces deux titres nous avons l'illustration que l'emploi des articles définis ne veut pas dire nécessairement constitution d'un réseau anaphorique c'est-à-dire le renvoi à un titre précédent celui que nous avons sous les yeux.

Enfin pour un pays qui était en pleine crise économique, crise ayant emmené les autorités à signer un accord d'ajustement structurel avec le F.M.I. ne pas avoir plus de deux titres à la «Une» de *Jeune Afrique* sur l'économie est un exploit. Nicéphore Soglo, ancien fonctionnaire de cette institution internationale, en avait sans doute bien assimilé les leçons.

3-/ Entrée sur la liberté d'expression.

Au cours de la décennie 1990, il n'y a eu aucun article à la «Une» de *Jeune Afrique* sur la liberté d'expression plus précisément sur la liberté de la presse au Bénin. *Jeune Afrique* a — t-il fait sien cette affirmation de Ray Charles : *No news is good news*³²⁹ (Pas de nouvelles, bonnes nouvelles) ? C'est apparemment le cas.

Pourtant *Reporters sans frontière*³³⁰s, constate que M. Edgar Kaho, directeur de

³²⁸ Nous reviendrons de façon plus approfondie sur la spécificité des titres dans le chapitre VI qui porte sur l'avenir de la presse panafricaine dans une Afrique démocratique où une partie sera consacrée au discours des journalistes de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*.

³²⁹ Tl s'agit en fait d'un des titres de chansons de Ray Charles.

³³⁰ Cf Reporters Sans Frontières, Rapport 1995, p.p.51-52.

publication du journal *Le Soleil*, a passé 317 jours à la prison civile de Cotonou pour diffamation après avoir publié un article sur les détournements des biens publics où il mettait en cause le Président de la république Nicéphore Soglo et son épouse Rosine. Il avait été condamné à un an de prison ferme.

Un journaliste incarcéré en dix ans, ce n'est pas significatif, pour qu'on puisse en faire un titre à la «Une» de *Jeune Afrique*, ont sans doute estimé les journalistes de l'hebdomadaire panafricain. Mais cette incarcération ajoutée aux gardes à vue allant de un à trois jours pour des raisons parfois farfelues comme s'approcher de trop près d'une tribune gouvernementale³³¹, alors que le journaliste était en train de retransmettre en direct une cérémonie officielle, il y a là intimidation et entrave à la libre circulation de l'information.

Cependant, il faut souligner qu'au Bénin comme ailleurs en Afrique où il y a eu libéralisation du secteur des médias concomitamment à l'instauration du pluralisme politique, ceux qui exercent la profession de journaliste ne sont pas tous des professionnels de l'information. Beaucoup se proclament journaliste du simple fait qu'ils signe un papier dans un journal. Jean Claude Gakosso³³² parle même de libertinage plutôt que de liberté à propos de ces «nouveaux» journalistes car le plus souvent ils ne savent pas où commence et où s'arrête la liberté du journaliste.

4-/ Entrée socio-démographique.

Deux titres ont fait la «Une» de *Jeune Afrique* de 1990 à 1999 concernant l'entée socio-démographique.

4.1-/ Les titres à la «Une».

E.Sd.1, «Soglo ou l'esprit de famille», in J.A. n°1730 du 3 au 9 mars.

G.Sd.1, «Le vote des rois», in J.A. n°1832 du 14 au 20 février.

³³¹ Cf. Reporters Sans Frontières, Rapport 1999, p.20.

³³² Cf. GAKOSSO Jean Claude. *La nouvelle presse congolaise : Du goulag à l'agora*, Paris, Ed. L' Harmattan, 1997, coll. «Etudes africaines».

Ces deux titres auraient pu faire partie de l'entrée politique puisque le premier parle du Président Soglo, et le deuxième des rois du Bénin. Nous les avons classés dans le socio-démographique parce que dans E.Sd.1, il est question de l'entrisme et du népotisme c'est-à-dire que les membres de la famille du président arrivent à trouver du travail, par exemple, du simple fait de leur appartenance à la famille présidentielle. Pendant ce temps d'autres Béninois aussi méritants sinon plus méritants que les membres de la famille du président, doivent se débrouiller à leur guise. Est posé ici le problème de la gestion clanique du pouvoir. Etre élu au suffrage universel ne veut pas dire recevoir carte blanche. Malheureusement le Président Soglo l'a visiblement vite oublié.

Quant au deuxième titre, G.Sd.1, en Afrique occidentale en général et au Bénin en particulier, certaines ethnies continuent à élire des rois qui, faut-il le souligner, ont un rôle symbolique. Cependant même ils ont un rôle symbolique dans la république, leur choix n'est pas anodin. Celui qui est choisi par les rois, reçoit en quelque sorte la bénédiction des ancêtres. Dans un pays où la population animiste représente plus de la moitié de la population cela n'est pas négligeable. C'est donc plus pour ce qu'ils représentent socialement que nous avons classé ce titre dans le socio-démographique.

Indéniablement il y a prédominance des titres ayant trait à la politique. *Jeune Afrique*, nous donne à voir un pays plutôt calme où il n'y a pas de trouble, de tension. Les élections se déroulent aux échéances prévues et l'alternance s'effectue sans aucun problème majeur en tout cas rien qui puisse donner un titre à la «Une» de *Jeune Afrique*. Au Bénin, selon *Jeune Afrique*, il est permis de dire que la démocratie est en train de s'installer sans coup férir.

H-/ Le regard du *Nouvel Afrique Asie* sur l'actualité au Bénin de 1990 à 1999.

Le *Nouvel Afrique Asie* a consacré vingt titres à la «Une» concernant le Bénin. Parmi ces titres, il y a dix huit (18) titres pour l'entrée politique et deux (2) titres pour l'entrée socio-démographique. Il n'y a aucun titre à la «Une» sur l'économie et sur la liberté d'expression. Par ailleurs aucun événement n'a eu les faveurs de la «Une» du *Nouvel Afrique Asie* en 1993 et 1997.

1-/ Entrée politique.

Nous allons d'abord lister les différents titres se rapportant à la politique et après nous en ferons l'interprétation.

1.1-/ Les titres à la «Une».

A.P.1, «Après Kérékou...qui ?», in N.2A, n°4 janvier

P.2, «Bénin: Cohabitation», in N.2A, n°7 avril.

B.P.1, «L'heure de vérité», in N.2A, n°17 février.

C.P.1, «Le «quartier latin» de l'Afrique», in N.2A, n°28 janvier

P.2, «Fragile démocratie», in N.2A, n°31 avril.

E.P.1, «Décrisper la politique», in N.2A, n°53 février

P.2, «Vrai malaise, mais faux dangers», in N.2A, n°56 mai.

F.P.1, «Le Bénin à l'heure des bilans», in N.2A, n°65 février

P.2, «Sanctions pour Soglo», in N.2A, n°68 mai

P.3, «De la francophonie à la présidentielle», in N.2A, n°75 décembre.

G.P.1, «Le duel Soglo / Kérékou», in N.2A, n°78 mars

P.2, «Kérékou : «J'ai changé»», in N.2A, n°79 avril

P.3, «Les révolutions de Kérékou», in N.2A, n°80 mai.

I.P.1, «Kérékou joue et gagne», in N.2A, n°100 janvier

P.2, «Duel au sommet», in N.2A, n°103 avril

P.3, «Adrien Houngbédji, enfin libre...», in N.2A, n°105 juin.

J.P.1, «Victoire de l'opposition», in N.2A, n°116 mai

P.2, «Cotonou : En attendant Soglo», in N.2A, n°121 octobre.

1.2-/ L'interprétation des titres.

Des deux titres à la «Une» que le mensuel le *Nouvel Afrique Asie* a consacrés au Bénin en 1990, aucun ne porte sur la Conférence Nationale des forces vives qui s'est déroulée dans ce pays du 25 au 28 février 1990. Apparemment pour la presse panafricaine c'était un non événement car *Jeune Afrique*, non plus, n'y avait pas consacré de «Une». Par ailleurs le premier titre à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie* en 1990 «Après Kérékou...qui» (A.P.1) semble surprenant, car on a l'impression que M. Kérékou est déjà parti du pouvoir ou s'apprête à quitter le pouvoir. Ce qui ne sera pas le cas puisqu'il y restera jusqu'en mars 1991 date à laquelle il va effectivement quitter la présidence de la république après avoir été battu au deuxième tour de l'élection présidentielle par Nicéphore Soglo. C'est d'ailleurs ce qu'exprime le deuxième titre à la «Une», «*Bénin : Cohabitation*» (A.P.2), de façon implicite à travers le mot *cohabitation* même si le titre ne révèle pas les actants concernés par cette cohabitation.

L'année 1991, c'est l'année de la fin de la transition qui s'est ouverte après la Conférence Nationale des forces vives (25-28 février 1990) et aussi celle des élections législatives et présidentielle, respectivement le 2 février et le 24 mars. C'est ainsi que peut se comprendre ce titre à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie*, le seul en 1991 ; «*L'heure de vérité*» (B.P.1). Il est l'heure de vérité pour le président sortant Mathieu Kérékou qui ne voulait pas quitter le pouvoir au lendemain de la Conférence Nationale arguant qu'il appartenait aux Béninois de décider de son sort ; l'heure de vérité aussi pour le Premier ministre de la transition Nicéphore Soglo qui allait pour la première fois se confronter au suffrage universel, lui le technocrate qui s'est retrouvé à la tête du gouvernement de transition après y avoir été nommé par les membres du Haut Conseil de la République. Mais c'est l'heure de vérité aussi pour le peuple béninois, car après la Conférence il se sera écoulé à peine une année. Une année, était-ce suffisant pour permettre aux Béninois d'intérioriser les principes de la

démocratie ? Il semble donc que ce titre résume toutes ces préoccupations.

Concernant les élections elles-mêmes, elles n'ont pas constitué, pour les journalistes du *Nouvel Afrique Asie*, des événements suffisamment importants donnant lieu à un titre à la «Une» du journal au cours de l'année 1991. Pourtant si la victoire des partisans du Premier ministre de la transition aux élections législatives pouvaient être considérée comme un épiphénomène, sa victoire à l'élection présidentielle et surtout la défaite de Mathieu Kérékou qui était au pouvoir depuis dix neuf (19) ans auraient pu faire l'objet d'un titre à la «Une» du mensuel panafricain surtout que les deux élections, législatives et présidentielle, s'étaient déroulées en toute transparence et sans aucune contestation.

Est-ce parce que le Bénin avait réussi l'alternance à l'issue des élections démocratiques au cours de l'année 1991 qu'il a droit au qualificatif «quartier latin» de l'Afrique («*Le «quartier latin» de l'Afrique*» (C.P.1)) ? Si c'est le cas, que dire du Botswana³³², pays d'Afrique subsaharien comme le Bénin, qui lui vit une expérience démocratique sans heurt depuis 1966, l'année de son indépendance ? Est-ce par rapport au nombre d'intellectuels ? Ce n'est pas certain parce qu'il n'existe aucune statistique y relative. C'est donc un qualificatif qui ne s'appuie sur aucune justification.

Quant au qualificatif en lui-même, il fait référence bien évidemment au «quartier latin» parisien, situé dans le 5^{ème} arrondissement de la capitale française où se trouvent entre autres la Sorbonne et le Collège de France qui sont des hauts lieux d'intellectualisation.

En cette année 1992, le titre «*Fragile démocratie*» (C.P.2), une année après des élections démocratiques, vient nous rappeler que le Bénin est une jeune démocratie et que sans doute tous les fondamentaux relatifs à la démocratie ne sont pas encore bien assimilés. Cela nécessiterait sans doute une clarification de la part des hommes et des femmes politiques béninois («*Décriper la politique*» (E.P.1)). Comme les politiques ne veulent pas amorcer

³³² Voir supra p.191.

un nécessaire travail de pédagogie, d'explication, le malaise est toujours là. Mais ce malaise n'a pas atteint un niveau de gravité qui puisse faire craindre un retour en arrière, à la monocratie par exemple («*Vrai malaise, mais faux dangers*» (E.P.2)).

Au cours de l'année 1995, la jeune démocratie béninoise va connaître les premières élections de l'ère démocratique. En effet, les députés sont élus au Bénin pour un mandat de quatre ans. D'où le titre «*Le Bénin à l'heure des bilans*» (F.P.1). finalement le malaise qui était perceptible dans la société béninoise depuis 1992 («*Fragile démocratie*»), va connaître son épilogue avec la défaite du gouvernement de M. Soglo à qui les Béninois reprochent apparemment la dégradation du climat politique et social et surtout le fait de n'avoir rien fait pour arranger les choses. M. Soglo et son gouvernement ont donc ont été logiquement sanctionnés («*Sanctions pour Soglo*» (F.P.2)). C'est donc avec une majorité parlementaire issue de l'opposition que le Président Soglo va préparer l'élection présidentielle de 1996 et accueillir les travaux de l'Organisation Intergouvernementale de Francophonie. Si d'un côté le Président Soglo a des raisons de se réjouir, car son pays offre une image exemplaire en ce qui concerne le processus de démocratisation, avec des élections qui se sont tenues aux dates prévues et cela dans la transparence car aucune contestation n'a été enregistrée ni du côté du pouvoir ni de celle de l'opposition, d'un autre côté il peut regretter le fait que sa politique ne bénéficie pas du soutien de la population impatiente de voir démocratie rimer avec développement.

L'élection présidentielle de mars 1996 opposera les mêmes candidats qu'en mars 1991, du moins le deuxième tour. C'est le Président sortant Nicéphore Soglo et son prédécesseur Mathieu Kérékou. Ce duel du second tour tournera à l'avantage de l'ancien président Mathieu Kérékou qui cinq ans après sa défaite retrouve le pouvoir par la voie démocratique. Ainsi la démocratie s'enracine un peu plus dans la société béninoise. Tout cela se reflète dans les trois titres à la «Une» du mensuel panafricain consacrés au Bénin en 1996 à

travers G.P.1, G.P.2 et G.P.3.

Le Président Kérékou qui n'avait pas créé un parti pour la reconquête du pouvoir, avait été soutenue par une coalition de partis dont le plus important est celui de M. Houngbédji qui était président de l'Assemblée nationale sous la présidence de M. Soglo. M. Kérékou après sa victoire («*Kérékou joue et gagne*» (I.P.1)), va nommer Houngbédji au poste de Premier ministre, un poste qui n'existe pas dans la Constitution. Et cette incartade n'a suscité aucune réaction de la part du mensuel panafricain. Il faut dire que les présidents africains prennent tellement souvent des libertés avec des constitutions qu'ils font voter eux-mêmes que finalement les journalistes du *Nouvel Afrique Asie* y ont perdu leur capacité d'indignation, oubliant ainsi cette judicieuse recommandation de Beaumarchais : «*Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur*». Déjà sous le monopartisme, Mathieu Kérékou n'avait-il pas fait entorse à la Constitution, en s'entourant d'un marabout alors que l'orientation marxiste-léniniste du régime imposait l'athéisme à tous les membres de son parti ? Houphouët-Boigny alors président de la Côte d'Ivoire, considéré par ses pairs comme le sage du continent africain, n'avait-il pas violé la Constitution de son pays en nommant Alassane Ouattara, Premier ministre ? Omar Bongo, président du Gabon, n'a-t-il pas pris des libertés avec la Constitution de son pays en créant le poste de vice-président de la république avant que ladite constitution ne soit modifiée ? Finalement il apparaît que c'est la nécessité qui fait loi.

Ce poste n'étant pas prévue par la Constitution, les attributions du Premier ministre restaient donc floues. Est-ce cela qui entraînera une cohabitation difficile («*Duel au sommet*» (I.P.2)) entre les deux hommes d'Etat ? Il semble. En effet, l'attelage ne durera pas très longtemps. Ainsi en 1998, M. Houngbédji dut démissionner de son poste («*Adrien Houngbédji, enfin libre...*» (I.P.3)). Après sa démission, M. Houngbédji rejoint les rangs de l'opposition où il va retrouver Nicéphore Soglo avec qui il s'allie à nouveau pour préparer les élections législatives qui auront lieu l'année suivante c'est-à-dire en 1999. Leur coalition va

remporter les élections législatives de mars 1999 («*Victoire de l'opposition*» (J.P.1)). M. Soglo qui a séjourné pendant un long moment à l'étranger peut donc sereinement rentré à Cotonou pour préparer l'élection présidentielle de mars 2000 («*Cotonou : En attendant Soglo*» (J.P. . »)).

Enfm, nous avons repéré deux occurrences : *L'heure* dans les titres «*L'heure de vérité*» (B.P.1) et «*Le Bénin à l'heure des bilans*» (F.P.1) ; *Duel* dans les titres «*Le duel Soglo/Kérékou*» (G.P.1) et «*Duel au sommet*» (I.P.2). Toutefois, avec une moyenne de moins de deux titres par an relatifs à la politique pendant dix (10) ans (il y en a 18 au total) , c'est le foisonnement des occurrences qui aurait été surprenante.

Par ailleurs, en dehors du groupe de mots «quartier latin», nous n'avons pas relevé des mots rares qui auraient pu entraver la compréhension des titres à la «Une» proposés par le *Nouvel Afrique Asie* sur le plan politique au Bénin de 1990 à 1999.

1.2.1-/ Les actants de la vie politique béninoise.

Au regard des titres à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie* pour la période 1990-1999, trois actants principaux émergent : Mathieu Kérékou, Président de la République, opposant puis de nouveau Président de la République ; Nicéphore Soglo, Premier ministre de la transition, Président de la République et opposant ; Adrien Houngbédji, l'homme qui *retourne sa veste toujours du bon côté*³³³

L'opposition qui, dans certains pays, aurait pu constituer un actant à part entière, ne l' est pas au Bénin où il y a eu alternance à chaque élection au cours de la décennie 1990. De fait ceux qui sont au pouvoir ont un jour incarné l'opposition comme ceux qui sont dans l' opposition ont un jour incarné le pouvoir. Il n'y a donc pas une figure emblématique de l' opposition ou encore une formation politique qui a incarné l'opposition pendant la période que nous avons choisi d'étudier.

³³³ Il s'agit là d'un extrait des paroles de la chanson «*L'Opportuniste*» du chanteur français DUTRONC Jacques

1.2.2-I L'analyse systématique du lexique.

Nous procéderons de la même manière que pour l'analyse systématique du lexique de *Jeune Afrique*. Ce qui veut dire que nous reprendrons la grille d'analyse de Laurence Bardin qui distingue les *mots pleins* (noms, adjectifs, verbes) des *mots outils* (prépositions, articles définis et indéfinis, pronoms, etc.).

Quant à l'objectif, il reste le même également, c'est-à-dire que nous chercherons à savoir ce que les mots employés par *Le Nouvel Afrique Asie* nous disent sur l'état de la démocratie au Bénin. Et ce sera notre préoccupation pour les trois autres pays : le Congo, le Cameroun et la Côte d'Ivoire.

a-/ Les mots tels quels.

Nous allons illustrer dans un tableau les mots pleins et les mots outils de l'entrée Politique du Bénin dans le *Nouvel Afrique Asie*.

Tableau n°13: Entrée politique du Bénin dans le *Nouvel Afrique Asie*.

Mots Pleins			Mots outils
Noms	Adjectifs	Verbes	28
33	5	5	

b-/ Inférences.

1-/ Les noms.

Deux noms propres sont revenus plusieurs fois au cours de la décennie 1990. Il s'agit de Kérékou (5 fois) et Soglo (3fois). Le fait d'être à la tête d'un Etat qui a une Constitution de type présidentiel, place celui qui exerce le pouvoir en première ligne. Dès lors il n'est pas étonnant que ce soit ceux qui ont exercé la fonction suprême qui fassent le plus la «Une» des médias et notamment du *Nouvel Afrique Asie*.

En ce qui concerne les autres noms aucun n'est synonyme de régression. Tous les

noms contenus dans les titres traduisent ou un moment ou une étape dans la vie d'une jeune démocratie avec ce que cela peut impliquer de tension, de peine, de joie. Et cela se reflète dans les titres comme : «*Bénin : Cohabitation*» (A.P.2), «*Vrai malaise, mais faux dangers*» (E.P.2), «*Sanctions pour Soglo*» (F.P.2), «*Les révolutions de Kérékou*» (G.P.3), «*Duel au sommet*» (1.P.2), «*Victoire de l'opposition*» (J.P.1).

2-/ Les adjectifs.

Des cinq adjectifs que nous avons dénombrés, trois nous renseignent sur l'état de la démocratie au Bénin. On y apprend que la démocratie est fragile dans le titre «*Fragile démocratie*» (C.P.2) ou encore qu'il y a un malaise mais qu'il n'y a pas péril en la demeure pour autant dans le titre «*Vrai malaise, mais faux dangers*» (E.P.2).

Quant aux deux autres adjectifs, ils sèment le doute. En effet si le Bénin était le «quartier latin» cela voudrait dire que tout s'y passe pour le mieux. Or comme nous venons de le voir le climat politique n'est pas à l'enthousiasme. *Libre* dans le titre «*Adrien Houngbédji, enfin libre...* » (I.P.3), peut laisser à penser que M. Houngbédji était en prison et qu'il recouvre la liberté. Or, au Bénin depuis la Conférence Nationale des forces vives (25-28 février 1990), il n'y a plus de prisonnier politique. Alors de quoi s'est-il libéré ou a-t-il été libéré ? En fait M. Houngbédji a démissionné de son poste de Premier ministre. Si ce poste s'apparentait à une prison, pourquoi a-t-il attendu plusieurs années avant de se libérer d'une «prison» dont il avait les clefs ? Le Journaliste du mensuel panafricain a là visiblement extrapolé.

3-/ Les verbes.

A travers le verbe *décrier*, il apparaît que la vie politique béninoise connaît quelques problèmes qui exigent que les hommes et les femmes politiques béninois doivent aplanir les angles afin que le Bénin retrouve les voies d'une démocratie apaisée. Il faut donc

«*Décriper la politique*» (E.P.1). Les autres verbes permettent de suivre le parcours politique d'un homme : Mathieu Kérékou. Dans les titres «*Kérékou : «J'ai changé»*» (G.P.2) et «*Kérékou joue et gagne*» (I.P.1), il s'agit de la métamorphose de celui que ses partisans appellent le «caméléon». L'autocrate s'est mué en démocrate et récolte les fruits de cet avatar.

4-/ Les mots outils.

Excepté la locution adverbiale *en attendant* qui indique que le chef du principal parti de l'opposition qui remporté les élections législatives (G.P.1) était absent à Cotonou et qu'il y est attendu pour préparer l'alternance, les autres mots outils sont employés avec un sens plutôt générique qu'ils ne renseignent sur la démocratie au Bénin à travers par exemple un réseau anaphorique. Ainsi «*les révolutions de Kérékou*» (G.P.3) ou «*Le duel Soglo / Kérékou*» (G.P.

1) ne renvoient pas à d'autres titres de l'«entrée politique».

2-/ Entrée économique.

Il n'y a qu'aucun titre concernant cette entrée. Est-ce à dire que tous les problèmes qui se posaient à l'économie béninoise se sont résolues avec l'instauration de la démocratie qui permet une participation plus efficiente de la population à la prise des décisions à travers notamment une politique basée sur la justice et le mérite plutôt que sur le népotisme ? Est-ce à dire que le programme d'ajustement structurel imposé par les experts du F.M.I. et le Banque mondiale a donné les résultats escomptés ? L'absence de titre à la «Une» sur un domaine donné ne veut pas forcément dire absence de problème pendant la période que nous avons choisi d'étudier. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de sujet jugé suffisamment important par les journalistes du *Nouvel Afrique Asie* pour qu'il fasse la «Une» d'un numéro.

Ainsi lorsque dans l'«entrée politique» il y a des titres qui évoquent le *malaise* (E.P. 2) ou la décripation (E.P.1), on ne peut pas ne pas penser que les problèmes subsistent dans la société béninoise. Et cela est confirmé par les titres liés à l'entrée socio-

démographique que nous allons aborder après l'entrée liberté d'expression.

3-/ Entrée sur la liberté d'expression.

Aucun titre à la «Une» n'a été consacrée à la liberté d'expression et notamment à la liberté de la presse. Pourtant la presse privée béninoise³³⁵ est l'une des plus dynamique en Afrique subsaharienne.

4-/ Entrée socio-démographiaue.

4.1-/ Les titres à la «Une».

C.Sd.1, «Remous sociaux», in N.2A, n°33 juin.

J.S d.1, «Quelque chose de pourri... », in N.2A, n°120 septembre.

D'emblée, à travers le premier titre, on peut constater que la société béninoise, si active avant l'instauration de la démocratie, n'est pas devenue passive après l'instauration de la démocratie. Avant l'ère démocratique, elle oeuvrait à travers les comités d'action, les bureaux de liaison, etc. Ensuite, maintenant que les Béninois ont acquis le droit de grève et qu'ils ont une arme imparable contre les hommes et les femmes politiques qu'est le bulletin de vote, si les politiques prennent des mesures qui ne sont pas bonnes, les Béninois organisent des manifestations pour protester ou utilisent leur carte d'électeur pour sanctionner les politiques qui se montrent d'une indifférence autiste face à leurs revendications. Enfin, le titre «*Remous sociaux*» (C.Sd.1) traduit bien cet état d'esprit.

Le deuxième titre est quant à lui plus difficile à cerner, car le journaliste livre plus son opinion sur ce qui se passe qu'il ne dit ce qui se passe ou ce qui s'est passé. Néanmoins s'il y a «quelque chose de pourri» cela ne peut pas ne pas avoir partie liée avec une décision prise par le pouvoir et dont la victime expiatoire est la population. D'où ce titre qui est l'expression

³³⁵ Nous faisons allusion au Groupe de presse *La Gazette du Golfe* qui publie un bimensuel, devenu hebdomadaire, du même nom. Si le premier numéro du journal est sorti le 1 mars 1988, l'autorisation de publication du journal remonte au 29 septembre 1987. Son fondateur, un ancien agent de la Radio Télévision du Bénin avait, sans doute, utilisé son entregent auprès des autorités politiques béninoises pour obtenir une telle autorisation près de trois ans avant la fin du monopartisme.

du dépit du journaliste et la traduction de la malhonnêteté du pouvoir qui avait perdu les élections législatives au mois de mai («*Victoire de l'opposition*» (J.P.1)).

III-/ Retard croisé des deux journaux.

1-/ Tableau n°14: Regards de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* sur le Bénin.

BENIN	Entrée politique	Entrée économique	Entrée sur la liberté d'expression	Entrée socio-démographique
<i>Jeune Afrique</i>	22 titres à la «Une»	2 titres à la «Une»	0 titre à la «Une»	2 titres à la «Une»
<i>Nouvel Afrique Asie</i>	18 titres à la «Une»	0 titre à la «Une»	0 titre à la «Une»	2 titres à la «Une»

2-/ Interprétation du tableau n°14.

Ce qui saute tout de suite aux yeux c'est le nombre des titres à la «Une» consacrés à la politique et le manque de titre à la «Une» concernant la liberté d'expression. Pour «*le journaliste qui travaille à Jeune Afrique et au Nouvel Afrique Asie traiter de l'actualité liée à la politique est plus intéressant, plus important et plus valorisant*», cet avis d'un ancien journaliste de *Jeune Afrique* se vérifie de façon flagrante à travers ce tableau. Là où on se serait attendu à une certaine solidarité avec les journalistes de la presse privée béninoise dont l'un a eu maille à partir avec le pouvoir comme nous l'avons souligné, on a plutôt l'indifférence. C'est comme si l'apparition de cette concurrence gênait beaucoup les journaux panafricains au lieu de les stimuler, de les emmener à se remettre en cause.

Autre remarque, tous les titres de *Jeune Afrique* ont partie liée avec les politiques et essentiellement les politiques qui sont au pouvoir, l'opposition n'est apparue dans aucun titre à la «Une». C'est le même constat pour la société civile, entendue ici comme étant un actant de la vie publique à travers des manifestations, par exemple. A contrario, le *Nouvel Afrique*

Asie essaie de faire place à tous les actants de la vie publique béninoise.

Enfin les deux journaux n'ont pas trouvé au cours de l'année 1993 que nous désignons par la lettre **D**, de sujet suffisamment intéressant sur le Bénin qui auraient pu faire leur

«Une». Pourtant c'est au cours de cette année là que les autorités béninoises ont installé la Cour Constitutionnelle, un organe qui a un rôle central pour veiller au bon fonctionnement des institutions par rapport aux dispositions prévues par la Constitution.

B-/ LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE AU CONGO (Y)

La presse panafricaine a consacré 102 articles à la «Une» sur le Congo au cours de la décennie 1990 dont 57 articles pour *Jeune Afrique* et 45 pour le *Nouvel Afrique Asie*. Nous allons d'abord analyser les titres de *Jeune Afrique* et ensuite ceux du *Nouvel Afrique Asie*. Et enfin nous essaierons de savoir ce qui se dégage de façon générale de l'interprétation et de l'analyse des titres à la «Une» que l'un et l'autre journal ont consacré au Congo de 1990 à 1999.

I-/ Le regard de Jeune Afrique sur l'actualité du Congo de 1990 à 1999.

Sur les 57 articles à la «Une» que l'hebdomadaire *Jeune Afrique* a consacré au Congo, 48 concernent la politique, 2 concernent l'économie, un titre pour la liberté d'expression et 6 titres ont trait au socio-démographique. Nous commencerons par interpréter ceux consacrés à la politique.

1-/ Entrée politique.

1.1-/ Les titres à la «Une».

- A.P.1, «Perestroïka à la mode de Brazza », in J.A, n°1515 du 15 janvier.
- P.2, «Le choix difficile de Sassou Nguesso », in J.A, n°1552 du 26 septembre au 2 octobre.
- P.3, «L'armée dans les casernes », in J.A, n°1554 du 10 au 16 octobre.
- P.4, «La grande inquiétude »,in J.A, n°1557 du 31 octobre au 6 novembre.

- B.P.1, «Du mauvais usage de la démocratie »,in J.A, n°1588 du 5 au 11 juin.
- P.2, «Denis Sassou Nguesso : Ma part de vérité »,in J.A, n°1590 du 19 au 25 juin.
- P.3, «André Milongo : « Je n'ai pas de comptes à rendre à Sassou Nguesso »»,in J.A, n°1595 du 24 au 30 juillet.
- P.4, «Mgr Kombo, l'homme à abattre », in J.A, n°1609 du 30 octobre au 5 novembre.
- P.5, «Congo-Gabon : Le train de la discorde », in J.A, n°1614 du 4 au 10 décembre.

- C.P.1, «La vérité sur le «putsch » de décembre »,in J.A, n°1618 du 9 au 15 janvier.
- P.2, «Qui complot contre qui ? », in J.A, n°1622 du 6 au 12 février.
- P.3, «Pascal Lissouba, Président ? »,in J.A, n°1639 du 4 au 10 juin.
- P.4, «Présidentielles : Alliances contre nature »,in J.A, n°1649-1650 du 13 au 26 août.
- P.5, «Denis Sassou Nguesso : «Je ne suis pas une victime de la démocratie »», in J.A, n°1654 du 17 au 23 septembre.

- D.P.1, «Lissouba sous haute surveillance », in J.A, n°1671 du 14 au 20 janvier.
P.2, «Lissouba peut-il s'en sortir ? », in LA, n°1682 du 1" au 7 avril.
P.3, «Après la victoire de Lissouba »,in J.A, n°1689 du 20 au 26 mai.
P.4, «La guerre du pétrole », in J.A, n°1690 du 27 mai au 2 juin.
P.5, «Kolélas, l'éternel rebelle », in J.A, n°1695 du 1" au 7 juillet.
P.6, «Lissouba: «Tout le mal vient de Sassou »», in J.A, n°1697 du 15 au 21 juillet.
P.7, «La guerre du pétrole est-elle finie? », in J.A, n°1705 du 9 au 15 septembre.
- E.P.1, «Brazzajevo », in J.A, n°1725 du 27 janvier au 2 février.
P.2, «Lissouba dit tout », in J.A, n°1729 du 24 février au 2 mars.
P.3, «Lissouba: « Certains Congolais sont irresponsables »», in J.A, n°1771 du 15 au 21 décembre.
- F.P.1, «Denis Sassou Nguesso: «Il faut sauver le Congo »», in J.A, n°1797 du 15 au 21 juin.
P.2, «Lissouba, le F.M.I et la France », in J.A, n°1820 du 23 au 29 novembre.
- G.P.1, «Lissouba: «Gardez-moi de mes amis... »», in J.A, n°1826 du 4 au 10 janvier.
P.2, «Les quatre vérités de Lissouba », in J.A, n°1834 du 28 février au 5 mars.
P.3, «Qui est le nouveau Premier ministre? », in J.A, n°1861 du 4 au 10 septembre.
- H.P.1, «Pascal Lissouba: «Comment je compte gagner »», in J.A, n°1886 du 26 février au 4 mars.
P.2, «Kolélas Bernard: Lissouba, Sassou et moi », in J.A, n°1890 du 26 mars au 1" avril.
P.3, «Sassou Nguesso: «J'ai changé »», in J.A, n°1898 du 21 au 27 mai.
P.4, «Lissouba / Sassou: Duel à mort », in J.A, n°1901 du 11 au 17 juin.
P.5, «Lissouba / Sassou: Des ennemis de trente ans », in J.A, n°1902 du 18 au 24 juin.
P.6, «Brazzaville, le 13 juin », in J.A, n°1903 du 25 juin au 1" juillet.
P.7, «La malédiction », in J.A, n°1912 du 27 août au 2 septembre.
P.8, «Sassou, la victoire à quel prix? », in J.A, n°1921 du 29 octobre au 4 novembre.
P.9, «Comment Lissouba s'est enfui », in LA, n°1922 du 5 au 10 novembre.
- I.P.1, «Sassou: Les cent jours », in J.A, n°1934 du 3 au 9 février.
P.2, «Sassou et les «cobras »», in J.A, n°1938 du 3 au 9 mars.
P.3, «Sassou, un an après », in J.A, n°1970 du 13 au 19 octobre.
P.4, «Le nouveau Sassou », in J.A, n°1980-1981 du 22 décembre 1988 au 4 janvier 1999.
- J.P.1, «Silence de mort à Brazzaville », in J.A, n°1982 du 5 au 11 janvier.
P.2, «Sassou Nguesso peut-il tenir? », in J.A, n°1993 du 23 au 29 mars.
P.3, «L'homme qui fait trembler Sassou », in J.A, n°1995 du 6 au 12 avril.
P.4, «La dame de fer de Sassou », in LA, n°2011 du 27 juillet au 3 août.
P.5, «Vrai ou faux dialogue? », in J.A, n°2019 du 21 au 27 septembre.
P.6, «Sassou: Ma vérité », in J.A, n°2022 du 12 au 18 octobre.

1.2-/ L'interprétation des titres.

Tous les titres qui ont fait la «Une» de *Jeune Afrique* en 1990 (A), résument plus ou moins l'actualité du Congo au cours de cette année. Ainsi le titre «*Perestroïka à la mode de Brazza*» (A.P.1), renvoie aux atermoiements du pouvoir vis-à-vis des changements intervenus en Europe de l'Est et du centre. La présence du mot *Perestroïka* dans le titre n'est donc pas un fait fortuit. Ce titre est en fait la traduction de ce que le Président Sassou Nguesso avait déclaré³³⁵ à propos de ce qui se passait en Europe de l'Est et du Centre.

Le titre «*Le choix de Sassou Nguesso*» (A.P.2), illustre l'état d'esprit du Président de la République après le congrès de la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), qui dans ses résolutions avait demandé la tenue d'une conférence nationale ; et surtout ne ce mois de septembre 1990, le pays venait de connaître sa première grève générale de l'ère du parti unique³³⁶.

Quant au titre «*L'armée dans les casernes*» (A.P.3), il traduit le souhait³³⁷ du chef d'Etat-major de l'armée, le général Jean Marie Michel Mokoko de voir l'armée devenir apolitique après la restauration du multipartisme.

Enfin à travers le titre «*La grande inquiétude*» (A.P.2), il y a l'expression du désarroi des autorités qui voient toutes les organisations de masse ou presque du Parti Congolais du Travail (P.C.T) demander leur indépendance vis-à-vis de ce dernier. S'y ajoutent les grèves³³⁸ qui gagnent l'intérieur du pays et n'épargnent aucun domaine d'activité y compris les établissements scolaires (primaires, collèges et lycées).

La Conférence Nationale Souveraine (C.N.S) s'est achevée le 10 juin 1991 et son déroulement n'a pas donné lieu à des débordements, sauf, peut-être les mises en cause directes du Président de la République appelées les «Scud»³³⁹ que nous avons susmentionnés.

³³⁵ Voir supra, p.132.

³³⁶ Voir supra, p.144.

³³⁷ Voir supra, p.156.

³³⁸ Voir supra, sous-section : **La grève seule arme contre le statu quo**, p.150.

Mais cela suffit-il à juger des Congolais comme étant des mauvais démocrates ? Les régimes de parti unique, est-il besoin de le rappeler, étaient des régimes où la liberté de s'exprimer n'existait pas. Que le lieu comme une conférence nationale ait pu constitué une sorte d'exutoire pour ceux à qui la parole a été en quelque sorte confisquée n'est donc pas une surprise. Que les Congolais aient choisi de laver le linge sale en public, est sans doute déplorable ; mais la chape de plomb a été soulevée, il eut été difficile d'empêcher aux Congolais de parler.

Après les «Scud», le Président de la République qui n'a jamais voulu aller à la conférence pour témoigner, choisit l'hebdomadaire *Jeune Afrique* pour pouvoir livrer ce qu'il pense être la vérité. Cependant la version des faits du Président Sassou, on s'en doute, vient infirmer ce qui a été dit par les Conférenciers.

Au moment où s'ouvre la période de transition, le Président de la République n'est plus qu'un président fantoche. C'est le Premier ministre de la transition, M. Milongo qui est le chef des Armées, préside le Conseil des ministres et nomme les ambassadeurs et aux hautes fonctions de l'Etat. Aussi quand il déclare qu'il n'a pas de compte à rendre à Sassou Nguesso, le Président la République, cela est tout à fait juste.

Mgr Kombo est, faut-il le rappeler le président du Conseil Supérieur de la République (C.S.R.), l'organe qui joue le rôle de parlement pendant la période de transition. Pourquoi serait-il l'homme à abattre ? A la lecture du titre «*André Milongo : «Je n'ai pas de comptes à rendre à Sassou Nguesso»»* (B.P.3), il est clair que les relations entre le Premier ministre de la transition et le Président de la République ne sont pas des plus cordiales. Finalement l'homme qui essaie de jouer l'apaisement c'est apparemment Mgr Kombo. Si Mgr Kombo n'était pas là, il y avait un risque que les deux représentants de l'exécutif en décousent, car l'un, le Président de la République a sous son autorité la garde présidentielle, une sorte de garde

³³⁹ Voir supra, p.169.

prétorienne et l'autre, le Premier ministre de la transition, est chef des Armées. Mgr Kombo était donc devenu l'homme clef de la période de transition.

Le dernier titre de l'année 1991 **(B)**, «*Congo-Gabon : Le train de la discorde*» (B.P.5), ne peut se comprendre sans un bref rappel historique. En effet, le Congo et le Gabon faisaient partie de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) dont la capitale était Brazzaville, actuelle capitale politique de la République du Congo. A l'époque de l'A.E.F., les autorités coloniales avaient mis en place une société qui détenait le monopôle dans le domaine du transport sur l'ensemble de ce territoire. Cette société c'était l'Agence Transéquatoriale de Communications (A.T.E.C) qui avait donc le monopôle des transports maritimes, fluviaux, ferroviaires et routiers en Centrafrique, au Tchad, au Gabon et au Congo. Nationalisée par les autorités congolaises^{34°}, la société s'appelle aujourd'hui Agence Transcongolaise de Communications (A.T.C.). C'est ce qui explique que l'Etat gabonais utilisait les installations de l'A.T.C. pour évacuer une grande partie de sa production de manganèse, notamment le Chemin de fer Congo-Océan (C.F.C.0). Comment le train provoqua la discorde ? Le train qui transportait du manganèse va provoquer la discorde parce que les autorités congolaises vont le rendre responsable d'une collusion avec un train transportant des voyageurs ; cette collusion fit des centaines de mort.

Il sied peut-être de rappeler que ce n'est pas le train en tant que tel qui posa problème, même si le titre ne le fait pas apparaître. En fait les autorités gabonaises qui venaient de construire leur propre chemin de fer, le Transgabonais cherchait un moyen pour mettre fin à ce partenariat avec le Congo car cela se traduisait par une perte pour la Compagnie Minière l'Ogooué (CO.MI.LOG) qui exploite le manganèse gabonais. L'accident est devenu le prétexte qu'attendaient les autorités gabonaises pour se désengager sans frais de l'accord qui les liait aux autorités congolaises. Et c'est ce qui se passa.

Finalement l'atmosphère tendue observée au mois de juin et juillet 1991, débouchera

³⁴⁰ Voir supra, p.66.

sur un putsch au mois de décembre de la même année. Le premier titre à la «Une», «*La vérité sur le «putsch» de décembre*» (C.P.1) de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, de l'année 1992 (C) traduit cette atmosphère ; ainsi que le deuxième titre «*Qui complot contre qui ?*» (C.P.2).

Bon gré mal gré, la transition se poursuivra jusqu'à son terme c'est-à-dire jusqu'à l'élection du nouveau président de la République. Le titre «*Pascal Lissouba, Président ?*» (C.P.3), montre que la campagne pour l'élection présidentielle prévue au mois d'août a déjà commencé. Cela est confirmé par le titre «*Présidentielles : Alliances contre nature*» (C.P.4). Le titre C.P.4 confirme un autre fait que nous avons susmentionné : La constance de girouette des hommes politiques en Afrique subsaharienne en général et dans nos quatre pays de référence en particulier. Ainsi ce que le journaliste de *Jeune Afrique* relève comme des «alliances contre nature», ne le sont pas vraiment. Les leaders de partis politiques affichent ce que l'on peut appeler des postures idéologiques, mais en réalité, ils n'ont aucune conviction idéologique. C'est ce qui explique qu'un membre de l'opposition peut sans état d'âme se retrouver dans un gouvernement d'union nationale pour appliquer le programme de son adversaire politique.

L'élection présidentielle aboutit à la victoire de Pascal Lissouba, à qui le candidat Sassou Nguesso, arrivé en troisième position, a apporté son soutien entre les deux tours. Ainsi après treize ans passés à la tête de l'Etat congolais, le Président Sassou quitte la scène politique et se retire à Oyo, une localité située près d'Edou, son village natal dans la région de la Cuvette.

Moins de six mois après son élection le Président Lissouba est déjà «sous haute surveillance» (D.P.1). Par qui est-il surveillé et pourquoi ? Est-ce par les Congolais qui en attendent beaucoup pour améliorer leur vie quotidienne ? Est-ce par la communauté internationale ? En effet, avec l'élection du Président Lissouba et avant lui celle du Président Soglo au Bénin en 1991, la communauté internationale a la preuve que l'alternance est

possible en Afrique subsaharienne sans effusion de sang. Est-ce par les institutions de Bretton Woods, le F.M.I. et la Banque mondiale, qui attendent de voir comment M. Lissouba va faire pour honorer les augmentations de salaire consenties par son prédécesseur qui avait accepté la nouvelle grille salariale proposée par la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.) ? Il est difficile, si ce n'est impossible de savoir qui ?

Cependant on peut affirmer que le Président Lissouba fait face à une situation difficile qui emmène l'hebdomadaire panafricain à s'interroger : «*Lissouba peut-il s'en sortir ?*» (D.P. 2). Apparemment la réponse à cette interrogation est affirmative puisque M. Lissouba vient de remporter une victoire. Mais contre qui M. Lissouba a-t-il triomphé ? Contre les sociétés pétrolières comme semble l'indiquer le titre «*La guerre du pétrole*» (D.P.4) ou contre M. Kolélas, qui fut son adversaire au deuxième tour de l'élection présidentielle du mois d'août 1992 et que l'hebdomadaire panafricain qualifie d'«*étemel rebelle*» (D.P.5) ?

Finalement, le problème du Président Lissouba ce n'est pas M. Kolélas, c'est son prédécesseur et allié éphémère M. Sassou. Tout le mal viendrait de ce dernier selon le Président Lissouba (D.P.6). Et sans doute aussi du pétrole, cette matière première dont le Congo est le quatrième producteur en Afrique subsaharienne après le Nigeria, l'Angola et le Gabon, comme le suggère *Jeune Afrique* à travers le titre «*La guerre du pétrole est-elle finie ?* » (D.P.7).

Le premier titre à la «Une» que *Jeune Afrique* consacre au Congo pour l'année 1994 (E) ne peut pas ne pas rappeler les mauvais souvenirs de l'actualité internationale plus précisément celle liée à la guerre à Sarajevo en Bosnie Herzégovine. Ce titre vient comme une réponse à l'interrogation formulée par *Jeune Afrique* à travers son dernier titre à la «Une» concernant le Congo en 1993 (D.P.7). Cette réponse est donc négative : La guerre du pétrole n'est pas finie. Et c'est Brazzaville, la capitale politique du Congo qui constitue le champ de bataille, car contrôler Brazzaville ce n'est pas seulement remporter une bataille c'est aussi

gagner la guerre. M. Lissouba, après avoir traverser ces épreuves, livre le fond de sa pensée dans les colonnes de l'hebdomadaire panafricain (E.P.2) et dit son sentiment sur les agissements de certains de ses compatriotes qu'il juge irresponsables (E.P.3).

Son prédécesseur s'est-il senti visé par les propos du Président Lissouba ? Dans tous les cas, il s'offre une tribune libre dans l'hebdomadaire panafricain où M. Sassou exhorte à sauver le Congo (F.P.1). De qui et de quoi ? Est-ce de l'instabilité politique ? Est-ce de la mauvaise gestion ? Ou des deux ? Pourtant c'est sous la présidence de M. Sassou que le Congo est entré en période de crise économique et c'est sous la pression des syndicalistes qu'il a avalisé la nouvelle grille salariale concoctée par la Confédération Syndicale Congolaise. N'était-ce pas un lourd tribut déjà pour le nouveau pouvoir ? Le deuxième titre à la «Une» de l'année 1995 (F) «*Lissouba, le F.M.I. et la France*» (F.P.2), résume la quadrature du cercle à laquelle les autorités congolaises sont confrontées. Le F.M.I. parce que les comptes du pays sont exsangues et la France, l'ancienne puissance coloniale parce que l'une des sociétés qui exploitent le pétrole congolais est une société française : Elf Aquitaine (actuellement Total Elf Fina) à travers sa filiale congolaise Elf Congo. Et cette société est de loin la première en termes de gisements exploités et par conséquent en nombre de barils produits. Ainsi au 31 août 1996, sur 14 gisements en exploitation, Elf Congo détenait 100% des parts dans un gisement, 65% dans cinq gisements, 55,25% dans un gisement, 51% dans un autre gisement et 35% dans deux gisements. Les cinq autres sociétés étrangères que sont : Agip Congo, CMS.Nomeco Congo, Kufpec, Chevron et Engen, plus la société nationale Hydrocongo, se partagent le reste des gisements. Il faut noter que sur tous ces gisement, Hydrocongo ne possède la majorité des parts (50%) que dans un seul gisement.

La position de la société Elf fera dire à M. Jean-Luc Mathieu³⁴², conseiller à la Cour

³⁴² M. Jean-Lue Mathieu était en mission auprès du Président Pascal Lissouba de 1992 à 1996 pour l'aider à organiser le fonctionnement de l'Etat congolais et notamment les circuits de décision et les structures de contrôle.

Voir aussi, Conclusions de la Commission économique et financière de la Conférence Nationale, p.p.157-158.

des comptes, l'organisme chargé en France de contrôler les comptes de toutes les sociétés publiques : *«Elf est un Etat dans l'Etat en France, alors à l'égard d'El!' le Congo est une petite principauté dans un empire. Une petite principauté, elle fait ce que l'empire demande. Elle négocie un petit peu. Cet empire sait aussi débarquer ses ducs et ses princes. Il l'a montré souvent»*³⁴³

Depuis que M. Lissouba a été élu, 1996 **(G)** est sans doute la première année qu'il va passer sans faire face à des troubles sur le plan politique. C'est l'année qu'il choisit pour nommer le 4^{eme} premier ministre de son quinquennat M. David Charles Ganao qui était ministre des Affaires étrangères lorsque M. Lissouba occupait le poste de premier ministre sous le Président Massamba-Débat de décembre 1963 à avril 1966.

L'année 1997 **(H)**, est une année électorale au Congo. Les Congolais seront appelés aux urnes pour accorder un nouveau mandat de cinq ans à M. Lissouba ou alors élire son successeur, s'ils estiment que son bilan est négatif. Aussi en déclarant *«Comment je compte gagner»* (H.P.1), le Président Lissouba ouvre-t-il déjà la campagne présidentielle prévue à la fin du mois de juillet 1997. Et les deux titres à la «Une» qui suivront, montrent que la campagne est vraiment lancée car ils sont consacrés à ces deux adversaires d'août 1992 : Bernard Kolélas (H.P.2) et Sassou Nguesso (H.P.3).

Malheureusement cette fièvre électorale sera interrompue. La confrontation pacifique a fait place à une confrontation violente comme l'indique ce titre *«Lissouba / Sassou : Duel à mort»* (H.P.4). Tous les autres titres à la «Une» qui suivront seront la conséquence logique de ce «duel à mort» que se livrent les deux hommes. Finalement M. Sassou revint au pouvoir par la force (H.P.8) et M. Lissouba s'en alla par la petite porte (H.P.9).

L'année 1998 sera l'année de M. Sassou ; tous les titres à la «Une» de *Jeune Afrique*

³⁴³ Cf. «Enquête sur Elf en Afrique — Congo-Brazzaville», diffusée sur France 5 en 2001.

Par ailleurs, nous reviendrons sur les relations entre la France et ses ex-colonies dans le chapitre V intitulé : **La FrançAfrique.**

lui seront consacrés.

La fin de la décennie ne s'annonce pas sous des bons auspices, car le feu couve encore sous la cendre ; ce qu'illustre ce titre «*Silence de mort à Brazzaville* » (J.P.1). La situation est telle que l'hebdomadaire panafricain s'interroge sur le sort de M. Sassou : «*Sassou Nguesso peut-il tenir ?*» (J.P.2). Cette reprise de la guerre à Brazzaville serait dû à un homme dont *Jeune Afrique* ne révèle malheureusement pas l'identité dans le titre à la «Une», «*L'homme qui fait trembler Sassou*» (J.P.3).

Les protagonistes de la guerre au Congo finissent par se résoudre à régler leur différend par le dialogue. Mais l'hebdomadaire panafricain s'interroge sur l'effectivité de ce dialogue à travers le titre «*Vrai ou faux dialogue ?*» (J.P.5). Est-ce pour montrer sa bonne foi, que le Président Sassou choisit de livrer le fond de sa pensée dans ce titre sans ambiguïté : «*Sassou : Ma vérité*» (J.P.6) ?

Enfin on ne peut pas ne pas remarquer le seul titre à la «Une» consacré à une femme en dix ans. *Jeune Afrique* a choisi de mettre en avant une Congolaise, mais pas n'importe quelle Congolaise. C'est une «dame de fer». Est-ce la conjoncture politique difficile du pays qui a dicté ce choix à l'hebdomadaire panafricain ? Mais cette «dame de fer», que fait-elle auprès du Président de la République ? Est-elle ministre ? Est-elle directrice de cabinet du Président comme l'a été Mme Munari sous le Président Lissouba ? Ou est-ce tout simplement l'épouse du Chef de l'Etat ? Dans ce dernier cas, ce ne serait pas surprenant. Il y a déjà eu un précédent au Bénin par exemple où Mme Rosine Soglo³⁴⁴, avec pour seul titre officiel, épouse du Chef de l'Etat, ne se privait pas de se mêler des nominations que le Président Soglo devait effectuer à la tête des administrations.

Concernant la «dame de fer» congolaise, *Jeune Afrique* ne précise ni sa fonction comme susmentionné, ni son identité ; seule son tempérament semblait important aux yeux du

³⁴⁴ Cf. KOLI Jean Baptiste, «Rosine, la femme qui a fait perdre son mari», in *Jeune Afrique* n°1841 du 17 au 23 avril 1996, p.p.27-29.

journaliste.

Ainsi l'on peut dire que le début de la campagne relative à l'élection présidentielle de juillet 1997 et le conflit armé qui a commencé au mois de juin ont fait que 1997 **(H)** aient le plus grand nombre des titres à la «Une» de *Jeune Afrique*. A contrario l'année 1995 **(F)** où il n'y a pas eu de faits marquants aura été la moins fournie en titres à la «Une». Les deux titres qui ont fait la «Une» de cette année, une tribune libre de M. Sassou Nguesso et une

interview du Président Lissouba portent plutôt sur une actualité antérieure à 1995.

En ce qui concerne les mots rares et les occurrences, il n'y a eu aucun mot rare et six occurrences. En termes de fréquence, c'est le mot *vérité* qui a été le plus employé. Il apparaît dans B.P.2, C.P.1, G.P.2 et J.P.6. Ensuite viennent les mots ou groupe mots : *Démocratie* dans B.P.1 et C.P.5 ; *l'homme* dans B.P.4 et J.P.3 ; *victoire* dans D.P.3 et H.P.8 ; *guerre du pétrole* dans D.P.4 et D.P.7 ; *mort* dans H.P.4 et J.P.1 ; *nouveau* dans G.P.3 et I.P.4.

Sur 49 articles à la «Une» consacrés à la politique pendant la décennie 1990, finalement sept occurrences c'est très insignifiant. Ce qui veut dire que le vocabulaire est assez varié.

1.2.1- Les actants de la vie politique congolaise.

Tous les actants présents dans les titres à la «Une» de l'entrée politique figuraient déjà dans le tableau n°6³⁴⁵. Toutefois on peut constater que deux actants émergent du lot : MM. Pascal Lissouba et Denis Sassou Nguesso qui se sont succédé à la présidence de la république au cours de la décennie 1990. Ainsi M. Lissouba apparaît dans quinze (15) titres tandis que M. Sassou figure dans dix huit (18) titres à la «Une». M. Bernard Kolélas totalise deux (2) titres, M. André Milongo et Mgr Kombo comptent un titre chacun.

³⁴⁵ Voir supra, p.126.

1.2.2-I L'analyse systématique du lexique.

Comme nous l'avons susmentionné à propos du Bénin, c'est la méthode d'analyse de contenu de Laurence Bardin³⁴⁶ que nous utiliserons pour analyser le lexique des titres à la

«Une» de *Jeune Afrique* relatifs à la politique au Congo de 1990 à 1999.

a-/ Les mots tels quels.

Nous distinguerons dans le tableau ci-dessous les *mots pleins* (noms, adjectifs, verbes) des *mots outils* (pronoms, articles, prépositions, etc.) à travers un travail quantitatif.

Tableau n°15 : Entrée politique du Congo dans Jeune Afrique.

Mots pleins			Mots outils
Noms	Adjectifs	Verbes	97
106	16	26	

b-/ Inférences.

1-/ Les noms.

Ce sont les noms de Denis Sassou Nguesso et de son successeur Pascal Lissouba qui ont été les plus cités dans les titres respectivement dix huit et quinze fois. Pourtant au contraire de la Constitution béninoise qui, il faut le rappeler, est de type présidentiel où le poste de Premier ministre n'existe pas, plaçant ainsi le président de la république en première ligne ; celle du Congo est non seulement semi-présidentielle mais en plus le Premier ministre est chef du gouvernement. Curieusement, il n'apparaît que dans un titre (G.P.3), désigné non pas par son nom comme c'est le cas pour MM. Sassou et Lissouba, mais par sa fonction. Il semble donc que l'hebdomadaire panafricain a choisi la personnification du pouvoir avec MM. Sassou et Lissouba plutôt que la fonction. Ce qui pose quand même un problème pour un lecteur non assidu de l'actualité africaine. La «Une» étant la vitrine d'un journal, il n'est pas inutile de préciser qui est qui ? L'information gagnerait ainsi en clarté.

³⁴⁶ Voir supra, p.257.

Un autre mot ne passe pas inaperçu, c'est le mot *perestroïka*. Ce mot qui traduit la politique de changement mise en place par M. Mikhaïl Gorbatchev au moment où il est arrivé à la tête de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U.R.S.S.), a entraîné par la suite la fin des régimes à parti unique en Europe du centre et de l'est. C'est ce qu'on appellera le «vent d'est».

Le régime en place au Congo au début de la décennie 1990 est un régime à parti unique dont le socle idéologique est le marxisme-léninisme comme c'était le cas en U.R.S.S. et dans les républiques de l'ex-bloc de l'est. Le Congo va donc à son tour être touché par ce vent de démocratisation venu de l'est. Cependant, précise l'hebdomadaire panafricain, le(s) changement(s) se passeront comme le veulent les autorités congolaises : *«Perestroïka à la mode de Brazza»* (Brazza est la troncation de Brazzaville, la capitale politique du Congo).

L'un des premiers changements concernent l'armée qui devrait retourner dans les casernes. Il convient de rappeler que depuis juillet 1968 jusqu'au début de la décennie 1990, ce sont les militaires qui se sont succédé au pouvoir. Désormais, ceux des militaires qui voudront faire une carrière politique, devront troquer leur uniforme contre des habits civils.

Par ailleurs, la lecture des différents titres à la «Une» de *Jeune Afrique* consacrés à l'actualité politique au Congo révèle que les noms dont le sens est synonyme de malaise, de trouble, de problème sont de loin plus nombreux que les noms dont le sens est synonyme d'apaisement ou de progrès en ce qui concerne la démocratie. Ainsi pour la première catégorie des noms synonymes de problème, il y a : *Inquiétude* dans A.P.4, *discorde* dans B.P.5, *putsch* dans C.P.1, *victime* dans C.P.5, *guerre* dans D.P.4 et D.P.7, *mal* dans D.P.6, *rebelle* dans D.P.5, *Brazzajevo* (néologisme formé à partir de Brazzaville et Sarajevo) dans E.P.1, *duel* et *mort* dans H.P.4, *ennemis* dans H.P.5, *malédiction* dans H.P.7 et *silence* et *mort* dans J.P.1. Ce qui donne onze noms qui sonnent comme quatorze maux, soit en moyenne un «mal» par an. Pour une démocratie qui en est à ses balbutiements initiaux, ce n'est pas une

situation viable. Dans ces conditions même l'impératif de *vérité* (B.P.2, C.P.1, G.P.2, J.P.6), qui aurait pu être synonyme de progrès ainsi que la *victoire* (D.P.3 et H.P.8), le besoin de *dialogue* (J.P.5) et le fait de nouer des *alliances* (C.P.4), qui auraient pu être synonymes d'apaisement, sont pervertis.

En effet la nécessité de la vérité ne s'impose que lorsqu'il y a manque de clarté dans une situation donnée. Si tout est clair pour tout le monde, dire la «vérité», c'est dire des évidences. Et ce n'est plus de «vérité» qu'il s'agit à ce moment là, mais de lapalissade. *Vérité* ici sous-entend qu'il y a un problème dont les tenants et les aboutissants ne sont pas élucidés. Voilà pourquoi les protagonistes ou l'un des protagonistes s'imposent un devoir de vérité.

C'est le même constat qui se dégage en ce qui concerne les autres noms. La *victoire* est acquise non pas de manière pacifique mais à la suite d'une lutte armée ; le *dialogue* pose problème car l'hebdomadaire *Jeune Afrique* s'interroge sur son effectivité ; quant aux *alliances*, l'hebdomadaire panafricain précise aussitôt qu'elles ne sont pas de bons augures.

A partir de l'étude des noms, il est clair que la démocratie a du plomb dans l'aile au Congo.

2-/ Les adjectifs.

Les adjectifs sont au nombre de seize (16). Si les adjectifs numéraux cardinaux d'une façon générale ne renseignent pas sur l'état de la démocratie au Congo au cours de la décennie 1990, le «13» par son sens connoté traduit bien la situation que vivent les Congolais notamment les Brazzavillois à partir de ce jour du mois de juin 1997. Le titre «*Brazzaville, le 13 juin*» (H.P.6), exprime le malheur qui s'abat sur les habitants de la capitale congolaise.

Les autres adjectifs confirment cet état effroyable de la société congolaise. Qu'il s'agisse de *difficile* dans A.P.2, de *grande* dans A.P.4, de *mauvais* dans B.P.1, de *haute* dans D.P.1, de *tout* dans D.P.6, de *certain* et de *irresponsables* dans E.P.3, de *quel* dans H.P.8 ou

encore de *vrai* et *faux* dans J.P.5, tous définissent une situation qui est intenable. Finalement, il n'y a que l'adjectif *nouveau* qui semblait indiquer le changement. Mais ce changement n'apporte pas l'amélioration de la situation. En effet dans G.P.3, le Président Lissouba change de Premier ministre parce qu'il a dû estimer que celui qui était en place ne lui donnait plus satisfaction. Pourtant c'est avec ce «nouveau Premier ministre» qui était sensé être l'homme qui apporterait une bouffée d'oxygène que le Président Lissouba s'est «carbonisé» et avec lui tout le pays (H.P.6 et H.P.7). Dans I.P.4, *nouveau* n'est pas synonyme non plus de changement heureux ; car M. Sassou dont *Jeune Afrique* dit qu'il s'est débarrassé de son vieil homme, n'a en réalité rien fait pour changer les choses. Au début de l'année 1999, soit moins d'un mois après la présentation du «nouveau Sassou», Brazzaville sombre à nouveau dans le chaos (J.P.1).

3-/ Les verbes.

Sur les 26 verbes, quinze permettent d'avoir une idée sur ce qui s'est passé au Congo au cours de la décennie 1990. *Abattre* dans B.P.4, où le président du parlement de transition Mgr Kombo semble dans une position délicate entre un Premier ministre de transition élu par les délégués de la Conférence Nationale Souveraine et qui détient tous les pouvoirs et un Président de la République réduit à inaugurer des chrysanthèmes, alors interroge *Jeune Afrique* «qui complote contre qui ?» (C.P.2) ; *s'en sortir* dans D.P.2, qui permet de se rendre compte que M. Lissouba traverse un moment difficile ; *venir* dans D.P.6, où le Président Lissouba est convaincu d'avoir déterminé la source du mal qui mine le pays ; *sauver* dans F.P.1, qui indique, selon M. Sassou alors dans l'opposition, que le Congo court quelque danger ; *se garder* dans G.P.1, qui amène le Président Lissouba à réaliser que ses ennemis ne sont pas toujours ses adversaires politiques, mais parfois son propre entourage. Ce qui ne l'empêche pas d'envisager l'avenir avec optimisme car il *compte gagner* (H.P.1) la prochaine élection présidentielle prévue à la fin du mois de juillet 1997. Malheureusement son

agenda est bouleversé par celui qu'il désignait comme la cause des difficultés auxquelles le Congo est confronté c'est-à-dire M. Sassou qui va le contraindre à s '*en fuir* (H.P.9).

M. Sassou qui dit *avoir changé* (H.P.3), se retrouve lui aussi confronté à des problèmes, à tel point que *Jeune Afrique* se demande s'il *peut tenir* face à l'homme qui le *fait trembler*.

La situation politique au Congo est loin d'avoir été synonyme de sérénité au cours de la décennie 1990. Dans un pays où le parti dirigeait l'Etat, l'économie, la liberté d'expression et 1 socio-démographique ne vont-ils pas pâtir de la situation chaotique du politique ?

4-/ Les mots outils.

Même si le nombre de fois que l'on rencontre l'article défini «le» ou «la» ou encore «les» ou «r» est important (39 fois) cela ne veut pas dire qu'il y a un réseau anaphorique c'est-à-dire un lien entre différents titres qui justifie l'emploi de cet article. En effet comme nous l'avons déjà souligné à propos de l'emploi de cet article par *Jeune Afrique* dans les titres relatifs au Bénin, le plus souvent c'est un emploi purement générique Ainsi dans les titres «*L'homme qui fait trembler Sassou*» (J.P.3) et «*La dame de fer de Sassou*» (J.P.4), l'hebdomadaire panafricain donne l'impression qu'il parle d'une personne que le ou les lecteurs connaissent déjà, alors qu'il est sensé la faire découvrir aux lecteurs. Autrement dit, ce n'est pas un article défini qu'il aurait fallu utiliser mais un article indéfini pour emmener le lecteur à découvrir ce dont il parle ou de qui il parle³⁴⁶.

³⁴⁶ Nous reviendrons de façon plus approfondie sur le discours des journalistes de la presse panafricaine dans le chapitre VI, intitulé : **Quel avenir pour la presse panafricaine clans une Afrique démocratique ?** .

2-I Entrée économique.

2.1-7 Les titres à la «Une».

A.Ecl, «Le tournant», *Jeune Afrique bis*, n°1545-1546 du 8 au 21 août.

Gal, «Le Congo peut s'en sortir !», *Jeune Afrique plus*, n°1848 du 5 au 11 juin.

Le nombre insignifiant des titres consacrés à l'économie ne nécessitant pas de tableau pour donner à voir le nombre des mots pleins et des mots outils totaux contenus dans les titres, nous allons donc entamer leur analyse.

De prime abord rien ne permet de distinguer ces titres d'autres qui sont consacrés à la politique. Mais comme chaque fois que *Jeune Afrique* consacre un dossier à un pays, celui-ci est souvent dominé par des informations ayant trait à l'économie, ces deux titres ont donc été classés dans cette entrée.

Ensuite, ces deux titres contredisent les titres consacrés à la politique. En effet lorsqu' on aborde un tournant (A.Ec1), cela veut dire qu'on change de cap et c'est toujours pour le meilleur. Or la situation au Congo telle qu'elle est donnée à voir par *Jeune Afrique*, est une situation de tension. Comment dans ces conditions les autorités de ce pays arrivent à obtenir des bons résultats sur le plan économique alors qu'elles sont tout le temps sur le qui-vive ? Et puis le deuxième titre est dans la continuité du premier puisque «*Le Congo peut s'en sortir*» (G.Ec1). On pourrait penser que l'économie congolaise est en pilote automatique, car réaliser une performance sur le plan économique alors qu'il y a des conflits relève vraiment du miracle.

Enfin, il y a peut être une explication à ce qui semble une dichotomie entre l'actualité politique et l'actualité économique. Les dossiers sont réalisés par la régie publicitaire du Groupe Jeune Afrique DIFCOM. Par contre ce sont bien les journalistes de la rédaction de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* qui signent les différents articles qui composent le dossier. Or un constat s'impose à la lecture de ces dossiers : Ils confinent plus à des publiereportages qu'à

un travail de fond effectué par des journalistes désireux d'informer leurs lecteurs sur la réalité d'un pays donné du continent. Autre constat, toutes les pages publicitaires contenues dans ces dossiers sont achetées ou vendues à des sociétés opérant dans le pays auquel est consacré le dossier. Ce sont soit des multinationales ou leurs filiales installées dans ce pays, soit des sociétés nationales appartenant généralement à l'Etat ou bien des sociétés où l'Etat est actionnaire majoritaire. Est-il possible dans ces conditions de pouvoir faire des enquêtes qui sont la composante essentielle des dossiers ? Est-il possible dans ces conditions de faire un travail journalistique de qualité sans autocensure ? Cela semble plutôt délicat comme exercice.

Ainsi, il est donc tout à fait possible que les autorités congolaises, suite à des conflits successifs aient décidé de redorer leur blason en demandant à *Jeune Afrique* de leur consacrer ces dossiers , à moins que ce ne soit l'inverse.

3-I Entrée sur la liberté d'expression.

Un seul titre sur la liberté de la presse a fait la «Une» de *Jeune Afrique* au cours de la décennie 1990: «La liberté à la «Une» », in J.A, n°1577 du 20 au 26 mars 1991 (B.L.e1). A travers ce titre, il apparaît que la presse est devenue libre au Congo, tellement libre que cela se constate dès la première page du journal.

Finalement sur le plan de la liberté de la presse, en dehors de la condamnation à deux mois d'emprisonnement et 200000f c.f.a (soit environ 300 euros) d'amende du journaliste Asie Dominique en juin 1995 pour diffusion d'informations erronées, une peine de prison qu'il n'effectuera pas car il va bénéficier d'une grâce présidentielle³⁴⁸, le Congo a amorcé un tournant au cours de la décennie 1990. En effet, s'il y a eu des assassinats des journalistes ils ont été le fait des miliciens plutôt que le fait d'une décision prise par les pouvoirs publics. S'il y a eu des pressions, la valse des journalistes dans les médias d'Etat, cela était le fait plus

³⁴⁸ Cf. Reporters Sans Frontière, Rapport 1996, p.p.46-47.

de la situation de tension inhérente aux conflits que le pays a connus qu'à une volonté politique de museler la presse. Ainsi un journaliste de la presse privée congolaise déclarait : *«Une liberté plus grande, et des problèmes beaucoup plus nombreux»*³⁴⁹.

4-/ Entrée socio-démographique.

4.1-/ Les titres à la «Une».

B.Sd.1, «Enquête sur le drame du train Congo-Océan», in J.A, n°1603 du 18 au 24 septembre.

C.Sd.1, «Les leçons de la mutinerie de janvier : Y a-t-il eu un coup d'Etat «nordiste» ? », in J.A, n°1621 du 30 janvier au 5 février.

G.Sd.1, «L'affaire Otto Mbongo», in J.A, n°1867-1868 du 16 au 29 octobre.

H.Sd.1, «Halte! Au massacre», in J.A, n°1916 du 24 au 30 septembre.

J.Sd.1, «Reportage dans Brazzaville coupée du monde», in J.A, n°1990 du 2 au 8 mars.

Sd.2, «Ni guerre ni paix», in J.A, n°2029 du 30 novembre au 6 décembre.

4.2-/ L'interprétation des titres.

C'est le drame du train qui est évoqué ici qui a entraîné la discorde entre le Gabon et le Congo. Si ce titre figure dans cette entrée c'est parce que au delà de l'endommagement de la voie ferrée Congo-Océan et du matériel du Chemin de Fer Congo-Océan (C.F.C.O), il y a le drame humain. Et si cet accident a entraîné la discorde c'est parce que la question du dédommagement des victimes de l'accident s'est tout de suite posée. Qui de la société gabonaise COMILOG (Compagnie Minière de l'Ogooué) et du C.F.C.O, allait dédommager les victimes ? Mais il fallait d'abord établir les responsabilités sur les causes de l'accident. C'est ce qui a été à l'origine de la discorde entre les deux pays car très vite le débat a quitté le domaine social pour celui du politique laissant ainsi les victimes au second plan.

Le second titre concernant le socio-démographique qui aurait pu être classé dans l'entrée politique car c'est l'armée qui est en cause, trouve bien sa place dans cette entrée

³⁴⁹ Cf. Reporters Sans Frontière, Rapport 1995, p.115.

parce qu'il semble mettre en avant l'appartenance régionale comme cause de la mutinerie. Or, il y a dans la majorité qui soutient le Président Lissouba, qui est du sud, des gens du nord, parmi lesquels l'ancien président de la république (1977-1979) Jacques Joachim Yombi Opango qui était lui-même un haut gradé de l'armée congolaise (il a été général de brigade). En plus s'il y a mutinerie cela ne peut être que le fait des hommes de troupe, or l'armée n'est pas composée uniquement des gens venus du nord du Congo. Cette partie du pays étant moins peuplée que le sud, ce serait même le contraire qui aurait été juste. La cause de la mutinerie a donc sans doute d'autres causes que l'appartenance à une région.

«*L'affaire Otto Mbongo*» (G.Sd.1). Qui est Otto Mbongo ? Rien ne permet de connaître son identité dans ce titre. Cependant, une chose est certaine, si une affaire le concernant fait la «Une» de *Jeune Afrique*, cette personne doit être suffisamment connue au Congo pour que son nom soit utilisé comme un référent. Et puisque M. Otto Mbongo est citoyen congolais, il paraissait logique que ce titre figurât dans l'entrée socio-démographique.

Le quatrième titre est le cri du coeur de l'archevêque d'Owando, Mgr Kombo, ancien président du Conseil Supérieur de la République (C.S.R) et du présidium de la Conférence Nationale Souveraine. C'est en plein conflit opposant les partisans de M. Sassou aux F.A.O (Forces Armées Congolaises) qu'il pousse ce cri qui ne sera malheureusement pas entendu.

Les deux titres de l'année 1999, sonnent comme un épilogue aux différents conflits que le Congo aura connus au cours de la décennie 1990. En effet d'un côté, il y a une ville, Brazzaville, théâtre de tous les conflits qui est «coupée du monde» (J.Sd.1) et de l'autre, une sorte de résumé de la situation qui prévaut dans le pays en cette fin d'année 1999 : «*ni guerre ni paix*» (J.Sd.2). En d'autres termes, à un moment où à un autre, la situation peut basculer du côté du pire c'est-à-dire de la guerre, ou du côté du meilleur c'est-à-dire de la paix. Grosso modo, la situation est précaire.

A travers les noms de cette entrée, *drame* (B.Sd.1), *mutinerie* (C.sd.1), *affaire*

(G.Sd.1), *massacre* (H.Sd.1) ; des groupes de mots, *coup d Etat* (C.Sd.1), *Brazzaville coupée du monde* (J.Sd.1), *ni guerre ni paix* (J.Sd.2) ; du participe passé du verbe *couper* (J.Sd.1) et de l'adjectif *nordiste* (C.Sd.1), s'y retrouvent le climat de tension et de conflit présents dans les titres liés à l'entrée politique. Finalement seuls les titres de l'entrée économique sont en déphasage par rapport à ce climat.

D'une manière générale au Congo, comme au Bénin, *Jeune Afrique* a abordé l'actualité essentiellement à travers les hommes et les femmes politiques et surtout à travers l'opposition entre deux hommes ici, Lissouba et Sassou. Les autres actants de la vie publique sont complètement absents de la «Une» ; comme si un événement n'est jugé comme tel que s'il implique de près ou de loin le premier magistrat du pays concerné.

Il sied sans doute de préciser encore une fois que l'absence d'article à la «Une», ne veut pas dire qu'il n'y a point d'article. Il peut y en avoir, mais ayant choisi de ne prendre en compte que les articles ayant fait la «Une», notre raisonnement ne s'appuie que sur ces articles là.

II-/ Le regard du *Nouvel Afrique Asie* sur l'actualité au Congo de 1990 à 1999.

Le *Nouvel Afrique Asie* a consacré 45 articles à la «Une» au Congo au cours de la décennie 1990 dont 42 concernent l'entrée politique, un article à la «Une» pour l'entrée économique, un sur la liberté d'expression et un pour l'entrée socio-démographique. Nous avons choisi de commencer par l'interprétation et l'analyse des titres liés à la politique qui sont d'ailleurs les plus nombreux.

1-/ Entrée politique.

1.1-/ Les titres à la «Une».

A.P.1, «Le calme n'est qu'apparent », in N.2A, n°10 juillet.

P.2, «Congo : Course contre la montre », in N.2A, n°14 novembre.

B.P.1, «Sur la corde raide », in N.2A, n°16 janvier.

P.2, «Une course d'endurance », in N.2A, n°19 avril.

P.3, «Table rase du passé », in N.2A, n° 23-24 juillet / août.

P.4, «Atmosphère trouble », in N.2A, n°27 décembre.

C.P.1, «Coup de semonce de l'armée », in N.2A, n°29 février.

P.2, «Le coup d'envoi », in N.2A, n°31 avril.

P.3, «Les enjeux pétroliers », in N.2A, n°32 mai.

P.4, «Milongo sur la corde raide », in N.2A, n°33 juin.

P.5, «Les desseins de Lissouba », in N.2A, n°36 septembre.

P.6, «Le double jeu de Sassou », in N.2A, n°38 novembre.

P.7, «La carte maîtresse de Lissouba », in N.2A, n°39 décembre.

D.P.1, «Retour à la case de départ », in N.2A, n°41 février.

P.2, «Lissouba en terrain miné », in N.2A, n°43 avril.

P.3, «Lissouba dénonce Sassou », in N.2A, n°44 mai.

P.4, «Le complot d'Elf contre Lissouba », in N.2A, n°45 juin.

P.5, «La stratégie du chaos », in N.2A, n°46-47 juillet I août.

P.6, «Fragiles accords », in N.2A, n°48 septembre.

P.7, «Un nouveau départ ? », in N.2A, n°50 novembre.

P.8, «Sortir du cauchemar », in N.2A, n°51 décembre.

E.P.1, «Cycle infernal », in N.2A, n°52 janvier.

P.2, «Qui en veut à Lissouba ? », in N.2A, n°53 février.

P.3, «Congo : Retour au calme ? », in N.2A, n°54 mars.

P.4, «Brazzaville : Lissouba, deux ans après », in N.2A, n°60 septembre.

F.P.1, «Lissouba : Comment garantir la stabilité ? », in N.2A, n°64 janvier.

P.2, «Congo : L'ouverture », in N.2A, n°65 février.

P.3, «Un pari audacieux », in N.2A, n°72 septembre.

P.4, «Lissouba : «La démocratie est un art »», in N.2A, n°73 octobre.

P.5, «Fièvre électorale », in N.2A, n°75 décembre.

G.P.1, «Le réquisitoire de Sassou », in N.2A, n°87 décembre.

H.P.1, «L'axe Lissouba / Mobutu / Savimbi », in N.2A, n°91 avril. P2,

«Lissouba sur la corde raide », in N.2A, n° 94-95 juillet / août.

P.3, «Brazzaville : Le boubier », in N.2A, n°96 septembre.

P.4, «Le choix de la guerre », in N.2A, n°97 octobre.

P.5, «La victoire de Sassou Nguesso : Et maintenant ? », in N.2A, n°98 novembre.

P.6, «Paysage après la bataille », in N.2A, n°99 décembre.

LP.1, «Brazzaville : Le règne de l'insécurité », in N.2A, n°102 mars.

J.P.1, «Brazzaville : Le pouvoir piégé », in N.2A, n°113 février.

P.2, «Congo-Brazzaville : le cauchemar », in N.2A, n°114 mars.

P.3, «Sassou dans l'impasse », in N.2A, n°117 juin.

P.4, «Sassou veut sortir de l'impasse », in N.2A, n°121 octobre.

1.2-/ L'interprétation des titres.

Au Congo comme nous l'avons souligné dans la deuxième partie de ce travail, rien de significatif ne s'est passé avant la participation du Président de la République M. Denis Sassou

Nguesso au sommet de la Baule du 19 au 21 juin 1990. Cependant dans ces discours^{35°} il n'avait pas manqué d'évoquer les changements qui étaient en train de s'opérer en Europe centrale et orientale. Le titre «*Le calme n'est qu'apparent*» (A.P.1), traduit cet état de latence dans lequel se trouve la société congolaise au moment où les Béninois avaient déjà tenu leur Conférence Nationale (février 1990) et adopté le système multipartite et où les Ivoiriens avaient eux aussi instauré le multipartisme (avril 1990).

Après le sommet de la Baule, beaucoup d'eau aura coulé sous le pont : La lettre ouverte des intellectuels et des universitaires au Président de la République au mois de juillet ; le Congrès de la Confédération Syndicale Congolaise au mois de septembre ; la grève générale toujours en septembre ; la création de certains partis politiques le 29 octobre 1990 de

^{3°} Voir supra, p.119.

l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (U.N.D.P.) de Pierre N'Zé et le 31 octobre 1990 du Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (R.D.P.S.) de Jean Pierre Thystère Tchicaya, sans autorisation du gouvernement ; la libération de tous les prisonniers politiques, etc. Ces deux partis politiques ont la particularité d'avoir été créés illégalement par deux apparatchiks du Parti Congolais du Travail (P.C.T.), le parti unique au pouvoir, qui n'ont pas encore démissionné de ce parti.

La session de l'Assemblée Nationale qui s'ouvre à la mi-novembre est donc très attendue par les Congolais car outre l'examen du budget de l'année 1991, elle devra aussi examiner le projet de loi relatif à la création des partis politiques, en sachant comme nous venons de le souligner que certains partis se sont déjà créés sans l'autorisation du gouvernement. D'où cette «course contre la montre» (A.P.2), que note le mensuel panafricain.

Les autorités congolaises qui par la voix du Président de la République, dans son traditionnel message à la nation du 31 décembre viennent d'accepter la tenue d'une conférence nationale sont-elles pour autant «sur la corde raide» (B.P.1), comme l'affirme le *Nouvel Afrique Asie* ? Certains éléments infirment cette affirmation. En effet ce sont bien les autorités qui ont indiqué le calendrier de la conférence et ont mis en place la commission préparatoire de la Conférence Nationale et elle est présidée par le Premier ministre, chef du gouvernement.

Le pouvoir sera sans doute sur la corde raide au moment où les délégués vont déclarer que la Conférence Nationale est souveraine et qu'elle a la maîtrise de son ordre du jour ; car dorénavant les autorités ne vont plus rien contrôler.

«Une course d'endurance» (B.P.2), c'est une course qui s'effectue sur une longue distance. La Conférence Nationale Souveraine qui s'est tenue du 25 février au 10 juin 1990 pouvait tout à fait être comparée à une course d'endurance. Par contre, il serait exagéré de dire que ses conclusions ont fait «table rase du passé» (B.P.3). En effet sur plusieurs points, il

s'agit même d'un retour en arrière : la République du Congo a été restaurée ainsi que son hymne et son drapeau, alors que d'autres symboles auraient pu être instaurés.

Le gouvernement de transition dirigé par André Milongo rencontre apparemment ses premières difficultés qui se traduisent par une «*atmosphère trouble*» (B.P.4) ; ce qui

emmène l'armée à réagir «*coup de semonce de l'armée*» (C.P.1).

L'année 1992 étant une année électorale, il est certain que «*le coup d'envoi*» (C.P.2) dont parle le *Nouvel Afrique Asie* soit le coup d'envoi du processus électorale.

Le pétrole constitue indéniablement un enjeu important au Congo. Et la période de transition ne fait pas exception de ce point de vue. Est-ce à cause des enjeux pétroliers que Milongo, le Premier ministre de la période de transition est «sur la corde raide» (C.P.4) ?

Avec le titre «*les desseins de Lissouba*» (C.P.5), il est difficile de savoir qui est M. Lissouba ? Est-ce un candidat à l'élection qui présente son programme ? A aucun moment l'élection présidentielle n'a été annoncée encore moins le vainqueur. Et, la confusion est totale avec le titre qui vient juste après «*le double jeu de Sassou*» (C.P.6), qui donnerait à penser que ce dernier est encore au pouvoir. Quant au titre «*la carte maîtresse de Lissouba*» (C.P.7), il n'apporte non plus aucun éclaircissement.

Le «*retour à la case de départ*» (D.P.1), n'annonce rien de précis non plus. Est-ce que les Congolais sont revenus au monopartisme ? Comme 1992 a été une année électorale, est-ce qu'ils repartent aux urnes ?

Finalement petit à petit la situation se décante avec les trois titres à la «Une» de 1993 qui suivent (D.P.2, D.P.3 et D.P.4). Cette fois-ci M. Lissouba étant en première ligne, cela peut signifier qu'il est devenu Président de la République, surtout que la société Elf s'en prend à lui («*Le complot d'Elf contre Lissouba*»). Le pétrole encore et toujours. L'empire³⁵¹ (Elf) veut mettre la principauté (Congo) et son nouveau prince (le Président Lissouba) aux

³⁵¹ Voir supra, p.286.

pas. Dès lors «*la stratégie du chaos*» (D.P.5) est sans doute à mettre au passif de ceux qui en veulent au Président congolais plutôt qu'au sien. Les «*fragiles accords*» (D.P.6) vont-ils permettre aux Congolais de prendre «*un nouveau départ*» (D.P.7) ? Ce n'est pas sûr car le mensuel panafricain annonce un «*cycle infernal*» (E.P.1), à tel point que le journal

s'interroge : «*Qui en veut à Lissouba ?*» (E.P.2).

Le Congo va-t-il enfin connaître la quiétude («*Congo : Retour au calme*» (E.P.3)) ? Dans tous les cas, deux ans après son arrivée au pouvoir, le Président Lissouba va s'y employer («*Comment garantir la stabilité ?*» (F.P.1)). Ainsi il va prôner l'ouverture (F.P.2), une ouverture que le *Nouvel Afrique Asie* qualifie de «*pari audacieux*» (F.P.3).

Les prochaines élections sont prévues en 1997 (I), alors à quelle «*fièvre électorale*» (F.P.5) le mensuel panafricain fait-il allusion ?

Le prédécesseur du Président Lissouba, M. Sassou Nguesso en exil volontaire en France, dresse un bilan de l'action de son successeur que le *Nouvel Afrique Asie* qualifie de réquisitoire (G.P.1).

L'année 1997, s'avère cruciale pour les Congolais, car c'est l'année au cours de laquelle se tiendra l'élection présidentielle. Son succès voudra dire que les Congolais ont tourné définitivement la page des conflits et de la violence ; par contre son échec signifiera que les principes de base de la démocratie telles le respect mutuel des adversaires politiques, le débat contradictoire, ne sont pas encore assimilés par les actants politiques et encore moins par la population.

Le Président Lissouba, démocratiquement élu, apporte son soutien à un président qui lui n'est pas élu mais s'impose à son peuple : le maréchal Mobutu. Et pire encore, il soutient un rebelle, Jonas Savimbi qui s'oppose au gouvernement de Luanda en Angola depuis l'indépendance de ce pays en 1975. Qu'est-ce qui justifie ce soutien à deux personnes qui ne respectent pas les principes de la démocratie ?

L'élection présidentielle prévue au mois de juillet n'a apparemment pas eu lieu ou s'il a eu lieu le Président Lissouba est en mauvaise posture («*Lissouba sur la corde raide*» (H.P.2)). En tout cas Brazzaville est devenu un «bourbier» (H.P.3). Pourquoi ? Parce que, une fois de plus les hommes politiques congolais ont choisi la violence («*le choix de la guerre*» (H.P.4)) comme mode d'expression, de confrontation en lieu et place des urnes.

En octobre 1997, la guerre débouche sur la victoire de M. Sassou Nguesso qui s'investit chef de l'Etat.

L'empire a-t-il décidé de «débarquer un de ses princes», pour reprendre les mots de M. Jean Luc Mathieu³⁵¹ ? C'est ce que semble indiqué un article de l'hebdomadaire satirique français le *Canard Enchaîné*³⁵²

Après cette victoire acquise par les armes, le pays entre dans un autre cycle de violence et d'insécurité qui va perdurer jusqu'à la fin de la décennie.

La guerre pour la conquête du pouvoir qui aura duré cinq mois (juin-octobre 1997), aura fait 6000³⁵³ victimes. Les bonnes résolutions³⁵⁴ de la Conférence Nationale Souveraine se sont ainsi envolées.

Incontestablement, ce sont les années où le Congo a connu des conflits que les articles à la «Une» ont été les plus nombreux (1992 (C), 1993 (D), 1997 (II)).

En ce qui concerne les occurrences et les mots rares, nous avons dénombré neuf (9) occurrences plus une expression qui est revenue trois fois : *Sur la corde raide* (B.P.1, C.P.4, H.P.2). Comme occurrences nous avons donc *calme* (A.P.1, E.P.3), *course* (A.P.2, B.P.2), *coup* (C.P.1, C.P.2), *retour* (D.P.1, E.P.3), *départ* (D.P.1, D.P.7), *sortir* (D.P.8, J.P.4), *cauchemar* (D.P.8, J.P.2), *veut* (E.P.2, J.P.4), *impasse* (J.P.3, J.P.4).

³⁵¹ Voir supra., p285.

³⁵² Cf. ANGELI Claude, «Paris a choisi le vainqueur au Congo», in *Canard Enchaîné* n°4017 du 22 octobre 1997, p.3.

³⁵³ Cf. OBENGA Théophile, *L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville (1959-1997) : Diagnostic d'une mentalité politique africaine*, Paris, Ed. Présence Africaine, 1998, p.217.

³⁵⁴ Voir supra, Conclusions de la Commission ad hoc sur les assassinats, p.159.

Quant aux mots rares, il y en a cinq : *desseins* (C.P.5), *audacieux* (F.P.3), *réquisitoire* (G.P.1), *bourbier* (H.P.3), *impasse* (.1.P.3, J.P.4). A ces mots s'ajoutent les expressions : *Sur la corde raide* (B.P.1, C.P.4, H.P.2), *course d'endurance* (B.P.2), *table rase* (B.P.3), *coup de semonce* (C.P.1), *carte maîtresse* (C.P.7), *terrain miné* (IIP.2), *cycle infernal* (E.P.1).

A travers ces mots et expressions rares le mensuel panafricain montre bien que son lectorat se recrute bien essentiellement chez les étudiants et les hommes politiques dont la plupart a fait des études supérieures.

1.2.1-/ Les actants de la vie politique congolaise.

Au regard des titres c'est encore le couple Lissouba / Sassou qui se détache des autres actants comme M. Milongo, Premier ministre de la période de transition et la société Elf. L'analyse des autres titres liés aux autres entrées fera —t-elle émerger d'autres actants ?

1.2.2-I L'analyse systématique du lexique.

Nous utiliserons la classification de Laurence Bardin qui distingue les mots pleins (noms, adjectifs, verbes) des mots outils (articles, pronoms, conjonctions, etc.).

a-/ Les mots tels quels.

Nous donnons à voir un tableau qui présente de façon quantitative le nombre de mots pleins et de mots outils.

Tableau n°16. Entrée politique du *Nouvel Afrique Asie* sur le Congo.

Mots pleins			Mots outils
Noms	Adjectifs	Verbes	70
83	14	10	

b-/ Inférences.

1-/ Les noms.

Que traduisent les noms de l'entrée politique du *Nouvel Afrique Asie* sur le Congo ? Ces noms donnent à voir une société post Conférence Nationale qui a du mal à instaurer un climat apaisé. En effet beaucoup de noms employés par les journalistes du *Nouvel Afrique Asie* dans les titres consacrés au Congo au cours de la décennie 1990, sont synonymes de tension, de conflit, de guerre : «Congo : Course contre la montre» (A.P.2), «Sur la corde raide» (B.P.1), «Une course d'endurance» (B.P.2), «Coup de semonce de l'armée» (C.P.1), «Milongo sur la corde raide» (C.P.4), «Le double leu de Sassou» (C.P.6), «Retour à la case de départ» (D.P.1), «Le complot d'Elf contre Lissouba» (D.P.4), «La stratégie du chaos» (D.P.5), «Sortir du cauchemar» (D.P.8), «Fièvre électorale» (F.P.5), «Le réquisitoire de Sassou» (G.P.1), «Lissouba sur la corde raide» (H.P.2), «Brazzaville : Le boubier» (H.P.3), «Le choix de la guerre» (H.P.4), «Paysage après la bataille» (H.P.6), «Brazzaville : Le règne de l'insécurité» (I.P.1), «Congo-Brazzaville : Le cauchemar» (J.P.2), «Sassou dans l'impasse» (J.P.3) et «Sassou veut sortir de l'impasse» (J.P.4).

En ce qui concerne les noms, les Congolais ont dû, au cours de la décennie 1990, faire face en moyenne à une situation conflictuelle chaque année. Pour un pays qui venait de s'engager sur la voie de la démocratie, c'est un bilan qui est loin d'être encourageant.

2-/ Les adjectifs.

Si les adjectifs *rase* (B.P.3), *nouveau* (D.P.7), *audacieux* (F.P.3), *électorale* (F.P.5), semblent annoncer un changement qui veut dire progrès, tous les autres traduisent un climat plutôt agité : *raide* (B.P.1, C.P.4 et H.P.2), *trouble* (B.P.4), *double* (C.P.6), *Fragiles* (D.P.6), *infernal* (E.P.1).

3-/ Les verbes.

Excepté les verbes *est* (A.P.1 et F.P.4), *sortir* (D.P.8 et J.P.4), *veut* (J.P.4), qui ne donnent aucune idée de ce qu'est la situation au Congo, les autres verbes donnent la mesure de ce que les Congolais ont vécu au cours de la décennie 1990. C'est le participe passé du verbe *miner* (D.P.2), *dénonce* (D.P.3), *en veut* (E.P.1), *garantir* (F.P.1) et le participe passé du verbe *piéger* (J.P.1). Si le sens des autres verbes de ce deuxième groupe sont sans équivoque, *garantir* peut susciter quelque doute. Alors qu'est-ce qui justifie ce choix ? On garantit un objet quelconque quand on estime qu'un problème se pose ou peut se poser. C'est donc pour éviter un problème ou pour en régler qu'on est amené à garantir. Ainsi les autorités congolaises qui semblent perdre pied en sont-elles à chercher à «garantir la stabilité».

4-I Les mots outils.

Sur les 70 mots outils que nous avons dénombrés, 28 sont des articles définis. Cela peut vouloir dire qu'il y a un réseau anaphorique qui s'est mis en place au fil des mois et des années pendant la décennie. Pourtant ce n'est pas le cas. L'emploi de l'article défini, *le*, *la*, *les*, *I*, renvoie à un effet de focalisation qu'à l'existence d'un réseau anaphorique.

2-/ Entrée économique.

Cette entrée comprend un seul titre : G.Ec.1, «Les Afrikaners arrivent», in N.2A, n°76 janvier.

Les Afrikaners sont des fermiers sud-africains qui, avec la fin de l'apartheid, politique discriminatoire basée sur la séparation des humains selon leur couleur de peau, ont la possibilité d'aller s'installer dans n'importe quel pays africain ; ce qui leur était impossible pendant le régime de l'apartheid car l'Afrique du sud était alors sous embargo. Le Congo est donc l'un des pays qu'ils ont choisi.

3-/ Entrée sur la liberté d'expression.

Un titre a été consacré à la liberté d'expression par le *Nouvel Afrique Asie* au cours de la décennie 1990 :

G.Le.1, «Une liberté surveillée», in N.2A, n°84 septembre.

Ce titre qui aurait pu être le sous titre d'un titre, ne permet pas au lecteur de déterminer la liberté qui est surveillée. Et ce titre n'est pas judicieux. En effet, que serait une liberté qui n'est pas sous surveillance ? Ce serait le libertinage. Dans tous les pays du monde la liberté est surveillée. Ce qui diffère d'un pays à l'autre, ce sont les moyens mis en oeuvre pour assurer cette surveillance. Ils sont coercitifs dans les régimes plutôt totalitaires et libéraux dans les régimes plutôt démocratiques. Mais dans un cas comme dans l'autre il y a des limites à ne pas franchir.

D'une manière générale, on peut constater que le *Nouvel Afrique Asie* n'a pas fait la part belle aux politiques quels qu'ils soient. Les titres où apparaissent les noms des politiques sont moins importants que les autres titres. Ainsi, il y a 17 titres où apparaissent les politiques sur 45 titres à la «Une» que le mensuel panafricain a consacré au Congo au cours de la décennie 1990.

III-I Regard croisé des deux journaux.

Tableau n°17 Regards de Jeune Afrique et du Nouvel Afrique Asie sur le Congo.

CONGO	Entrée politique	Entrée économique	Entrée sur la liberté d'expression	Entrée socio-démographique
<i>Jeune Afrique</i>	49 titres à la «Une»	2 titres à la «Une»	1 titre à la «Une»	5 titres à la «Une»
<i>Nouvel Afrique Asie</i>	42 titres à la «Une»	1 titre à la «Une»	1 titre à la «Une»	1 titre à la «Une»

Interprétation du tableau n°17.

De prime abord, le *Nouvel Afrique Asie* a consacré plus de titres à la «Une» au Congo sur le plan politique que *Jeune Afrique*. Sur dix ans cela donne une moyenne de 4,2 numéros par an pour le mensuel le *Nouvel Afrique Asie* et 4,9 pour l'hebdomadaire *Jeune Afrique*.

Pour les entrées relatives à l'économie et à la liberté d'expression, les deux journaux y accordent un intérêt presque égal.

Concernant l'entrée socio-démographique, c'est *Jeune Afrique* qui y a porté plus d'attention.

C-/ EN CONCLUSION.

D'emblée lorsqu'on lit les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* consacrés au Bénin et au Congo au cours de la décennie 1990, on constate qu'au Bénin le processus démocratique engagé avec la tenue de la Conférence Nationale des forces vives s'est poursuivi avec la tenue régulière des élections, selon un calendrier respecté par tous pouvoir comme opposition. Et quoiqu'on a pu noter quelques situations ubuesques comme la nomination d'un Premier ministre par le Président Mathieu Kérékou alors que la Constitution n'en prévoyait pas ; ou encore la transhumance politique c'est-à-dire que des hommes politiques élus dans une coalition politique changent de camp en cours de mandature pour se ranger du côté de ceux qui ont le plus de chance de remporter les élections qui pointent à l'horizon.

Au Congo par contre, après les élections générales et présidentielles de 1992, le mandat du Président Lissouba a ressemblé à un concours de saut d'obstacles où il fallait faire preuve de beaucoup de doigté pour s'en sortir. Si le Président s'en est sorti - il faut le préciser - par la petite porte, les Congolais eux ont vécu une situation très difficile. Sur les cinq ans du mandat de M. Lissouba, il y a eu à peine deux années plus ou moins de calme : 1995 et 1996. Toutes les autres ont été des années de tension et de guerre. La dernière guerre de la présidence Lissouba qui a débuté le 5 juin 1997 et s'est achevée le 17 octobre 1997 a fait 6000 victimes. En d'autres termes, après la Conférence Nationale Souveraine en 1991 et après les élections de 1992, la situation va s'aggravant avec néanmoins quelques moments de répit comme en 1995 et 1996.

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* a abordé l'actualité dans les deux pays à travers le prisme des politiques et surtout en mettant en avant deux couples : Soglo / Kérékou, au Bénin et Lissouba / Sassou, au Congo. Tandis que le mensuel le *Nouvel Afrique Asie* a plus souvent varié les titres à la «Une» qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre pays.

Enfin, il y a des actants qui ont joué un rôle important dans l'avènement de la démocratie dans les deux pays qui ont complètement été inexistantes à travers les titres à la «Une» des deux pays au cours de la décennie 1990. Au Bénin ce sont les élèves, les étudiants, les enseignants du primaire et secondaire plus le parti Communiste du Bénin ; au Congo ce sont la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.), les élèves et les étudiants plus quelques individualités du monde politique et intellectuel.

CHAPITRE III : LE PLURALISME POLITIQUE AU CAMEROUN ET EN COTE D'IVOIRE.

Dans la deuxième partie de notre travail, nous avons traité respectivement, à propos du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, de la restauration du multipartisme et de l'instauration du [multipartisme](#). il sera donc question dans ce chapitre de la troisième partie d'examiner cette expérience pluraliste à la lumière des titres des articles à la «Une» que *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie* ont consacré à ces deux pays.

Nous nous sommes gardé de parler du processus démocratique concernant les deux pays, parce que la décision de restaurer ou d'instaurer le pluralisme politique est venue des autorités des deux pays sans la participation de leurs citoyens et citoyennes. Or au Bénin et au Congo, les citoyens et les citoyennes de ces deux pays ont été associés à la prise des décisions à travers les délégués aux conférences nationales qui se sont déroulées dans les deux pays. Le souci de faire participer un plus grand nombre de gens était plus manifeste au Bénin et au Congo qu'au Cameroun et en Côte d'Ivoire où les autorités ont décidé seules de ce qui était bon ou mauvais pour tout le monde ; finalement comme sous le monopartisme. Il y a donc eu une attitude plus démocratique chez les autorités béninoises et congolaises que chez les autorités camerounaises et ivoiriennes qui en agissant ainsi n'ont fait qu'appliquer le principe du centralisme démocratique, chère au parti unique, qui veut que le sommet décide et que la base exécute.

Voilà la raison pour laquelle nous avons voulu distinguer les expériences béninoise et congolaise des expériences camerounaise et ivoirienne.

A-/ LE PLURALISME POLITIQUE AU CAMEROUN (•).

Le Cameroun a été 108 fois à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*. *Jeune Afrique* a consacré 84 titres à la «Une» sur le Cameroun et le *Nouvel Afrique Asie*, 24 titres. Nous allons procéder de la même manière que pour le Bénin et le Congo, c'est-à-dire que nous commencerons par interpréter les titres à La «Une», de *Jeune Afrique* et ensuite ceux à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie*. Les titres seront regroupés par entrée par rapport aux thèmes qu'ils abordent : politique, économique, liberté d'expression et socio-démographique.

I-/ Le regard de Jeune Afrique sur l'actualité au Cameroun de 1990 à 1999.

Parmi les 84 titres à la «Une» que *Jeune Afrique* a consacré au Cameroun, 50 articles concernent la politique, 17 concernent l'économie, un titre concerne la liberté d'expression et 16 concernent le socio-démographique. C'est par les titres à la «Une» liés à la politique que va débiter l'interprétation et l'analyse, ensuite suivront les titres à la «Une» relatifs à l'économie, puis celui qui concerne la liberté d'expression et enfin ceux qui sont regroupés

dans l'entrée socio-démographique.

1-/ Entrée politique

1.1-/ Les titres à la «Une».

A.P.1, «Comment éviter l'explosion ?», in J.A, n°1524 du 19 mars.

P.2, «Pourquoi Biya a libéré les partisans d'Ahidjo ?», in J.A, n°1531 du 7 mai.

P.3, «Les ouvertures contrôlées de Paul Biya », in J.A, n°1552 du 26 septembre au 2 octobre.

P.4, «Les grandes manoeuvres des oppositions », in J.A, n°1558 du 7 au 13 novembre.

B.P.1, «La démocratie, «oui, mais... »», in J.A, n°1567 du 9 a 15 janvier.

P.2, «Grandes manoeuvres politiques », in J.A, n°1571 du 6 au 12 février.

P.3, «L'Etat en panne », in J.A, n°1578 du 27 mars au 2 avril.

P.4, «La grande peur : La démocratisation commence par la douleur,... », in J.A, n°1586 du 22 au 28 mai.

P.5, «Qui gouverne le Cameroun ? », in J.A, n°1695 du 24 au 30 juillet.

P.6, «Ekindi, l'outsider », in J.A, n°1605 du 2 au 8 octobre.

- C.P.1, «Biya tiré d'affaire ! Trois mois avant les élections, l'accord avec l'opposition donne au Président un répit inespéré », in J.A, n°1616-1617 du 18 décembre 1991 au 8 janvier 1992,
- P.2, «La stratégie de l'affrontement a échoué. Que va faire l'opposition ? », in J.A, n°1624 du 20 au 26 février.
- P.3, «Bello Bouba Maigari, leader de l'U.N.D.P : Aux législatives du 1^{er} mars, l'opposition a fait jeu égal avec les partisans du régime », in J.A, n°1627 du 12 au 18 mars.
- P.4, «Paul Biya : Comment garder la présidence ? », in J.A, n°1628 du 19 au 25 mars,
- P.5, «La revanche de Dakolé Daïssala », in J.A, n°1629 du 26 mars au 1^{er} avril.
- P.6, «Les secrets du nouveau gouvernement », in J.A, n°1634-1635 du 30 avril au 13 mai.
- P.7, «L'opposition au pied du mur : Les partis ne parviendront pas à se donner un candidat unique à l'élection présidentielle sauf miracle », in J.A, n°1652 du 3 au 9 septembre.
- P.8, ««Personne ne peut manipuler les Camerounais ». A la veille de l'élection présidentielle Biya s'explique », in LA, n°1656 du 1^{er} au 7 octobre.
- P.9, «Le phénomène Fru Ndi », in J.A, n°1657 du 8 au 14 octobre.
- P.10, «La présidentielle en images », in J.A, n°1658 du 15 au 21 octobre.
- P.11, «L'un gagne, l'autre ne perd pas. Que peut faire Biya ? Que va faire Fru Ndi ? », in J.A, n°1659 du 22 au 28 octobre.
- P.12, «Bello Bouba Maigari : L'arbitre », in J.A, n°1660-1661 du 29 octobre au 11 novembre.
- P.13, «Peut-on éviter la cassure ? », in J.A, n°1662 du 12 au 18 novembre.
- D.P.1, «Opposition cherche stratégies », in J.A, n°1670 du 7 au 13 janvier.
- P.2, «Bernard Muna contre John Fru Ndi », in J.A, n°1683 du 8 au 14 avril.
- P.3, «La France peut-elle lâcher Biya ? », in J.A, n°1684 du 15 au 21 avril.
- P.4, «Tenir!», in J.A, n°1697 du 15 au 21 juillet.
- P.5, «U.P.0 : L'art d'accommoder les restes », in J.A, n°1704 du 2 au 8 septembre.
- P.6, «L'opposition en morceaux », in J.A, n°1711 du 21 au 27 octobre.
- P.7, «L'ambassadeur, le conseiller et le karatéka », in J.A, n°1719 du 16 au 22 décembre.
- E.P .1, «Cameroun-Nigéria : Tractations secrètes », in J.A, n°1732 du 17 au 23 mars.
- P.2, «Cameroun-Nigéria : Comment éviter la guerre ? », in J.A, n°1734 du 31 mars au 6 avril.
- G.1³.1, «Où va le Cameroun ? », in J.A, n°1837 du 20 au 26 mars.
- P.2, «Le Cameroun à l'heure de l'O.U.A. », in J.A, n°1852 du 3 au 9 juillet.
- P.3, «O.U.A : Les dessous du sommet de Yaoundé », in J.A, n°1854 du 17 au 23 juillet.
- P.4, «Comment Paul Biya prépare les élections ? », in J.A, n°1864 du 25 septembre au 1^{er} octobre.
- P.5, «Cameroun-Nigéria : La guerre secrète », in J.A, n°1871 du 13 au 19 novembre.
- P.6, «Le joker de Biya », in J.A, n°1872 du 20 au 26 novembre.
- H.P.1, «Biya bouge enfin!», in J.A, n°1878 du 1^{er} au 7 janvier.
- P.2, «Une élection à haut risque », in J.A, n°1916 du 24 au 30 septembre.
- P.3, «Biya jusqu'en 2004 ? », in J.A, n°1917 du 1^{er} au 7 octobre.
- P.4, «Biya IV : Les leçons d'un scrutin », in J.A, n°1921 du 29 octobre au 4 novembre.
- P.5, «Enfin le changement », in LA, n°1928-1929 du 16 décembre 1997 au 5 janvier 1998.

- LP.1, «Biya / Fru Ndi : Et s'ils s'entendaient ?», in J.A, n°1933 du 27 janvier au 2 février.
 P.2, «La décripation », *Jeune Afrique plus*, in J.A, n°1936 du 17 au 23 février.
 P.3, «Comment Biya a (re)conquis Paris ?», in J.A, n°1948 du 12 au 18 mai.

- J.P.1, «Le Cameroun selon Biya : Corruption, opposition, Bakassi, sécurité, franc c.f.a. », in J.A, n°1990 du 2 au 8 mars.
 P.2, «Qui gouverne ?», in J.A, n°2008 du 6 au 12 juillet.
 P.3, «Akame Mfoumou répond à *Jeune Afrique* », in J.A, n°2011 du 27 juillet au 3 août.
 P.4, «Opération «mains propres »», in J.A, n°2027 du 16 au 22 novembre.

1.2-1 L'interprétation des titres.

Deux remarques s'imposent tout de suite en lisant les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* sur le Cameroun concernant l'entrée politique. La première est que 1992 (C), constitue indubitablement un véritable pavé de titre. Quoique 1992 ait été une année électorale, un titre à la «Une» en moyenne par mois, c'est beaucoup. Même le Congo où les conflits se sont succédé n'a pas eu cet honneur ; encore moins le Bénin où les élections se sont toutes tenues aux dates indiquées. Le fait que le Cameroun soit la locomotive économique des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (C. E.M.A.C) explique-t-il cet intérêt de l'hebdomadaire panafricain ? La deuxième remarque concerne l'absence de titres à la «Une» relatifs à l'entrée politique au cours de l'année 1995 (F).

Au delà de cette première impression, que traduisent les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* relatifs à la politique ?

Les titres de l'année 1990 (A), expriment semble-t-il, les convulsions que connaît la société camerounaise en ce début de décennie. Ce qui oblige les autorités et surtout le premier magistrat du pays, M. Paul Biya, à se mettre en première ligne pour prendre le taureau par les cornes afin d'éviter que le Cameroun sombre dans le chaos. Cependant les solutions proposés ne sont pas à la mesure du problème posé, celui de la *démocratie* (B.P.1). En effet le oui à la démocratie est accompagné par une conjonction de coordination qui traduit une

opposition. Il s'agit de *mais*. A cause de cette attitude des autorités qui exprime la perplexité les *grandes manoeuvres* déjà observables au cours de l'année 1990 (A.P.4), se poursuivent en 1991 **(B)**. Celles-ci sont-elles à l'origine de la panne de l'Etat (B.P.3) ? En tout cas la panne de l'Etat inquiète et fait écrire à l'hebdomadaire panafricain que *la démocratisation commence par la douleur* (B.P.4) et il ne s'agit pas d'un mal bénin parce que c'est la *grande peur* (B.P.4). Dans ce qui semble être un trauma collectif, *Jeune Afrique* interroge : *Qui gouverne le Cameroun ?* (B.P.5). Dès lors le titre à la «Une» qui clôt l'année 1991 apparaît totalement incongru. M. Ekindi serait le seul homme avoir échappé au trauma collectif ? Mais même si c'était le cas, par rapport à qui est-il l'outsider ?

Le trauma collectif a-t-il été comme une sorte de catharsis ? Il semble que oui puisque l'année 1992 **(C)** commence sous des meilleurs auspices. Le Président Biya est parvenu à un accord avec ses adversaires politiques. Cet accord entraîne une décrispation sur le plan politique qui permet à l'une et à l'autre partie d'aller aux élections législatives dans un climat apaisé qui sera profitable aussi bien au pouvoir qu'à l'opposition car ils ont fait «jeu égal» (C.P.3). Le Président Biya qui vient de perdre la majorité absolue à l'Assemblée se demande alors comment faire pour «garder la présidence» (C.P.4) puisque l'élection présidentielle aura lieu quelques mois plus tard. En attendant cette échéance, le Président Biya remanie son gouvernement tandis que l'opposition se cherche un candidat unique pour l'affronter. Ce candidat pourrait être John Fru Ndi que *Jeune Afrique* présente comme étant un «phénomène» (C.P.9).

Finalement, les Camerounais choisissent de reconduire M. Biya au pouvoir pour un nouveau mandat de cinq ans. Mais John Fru Ndi a dû réaliser un bon score ; ce qui a inspiré ce titre à *Jeune Afrique* : «*L'un gagne, l'autre ne perd pas. Que peut faire Biya ? Que va faire Fru Ndi ?*» (C.P.11).

M. Bello Bouba Maïgari qui était le premier Premier ministre de Paul Biya se pose en

arbitre. Par rapport à qui et par rapport à quoi est-il l'arbitre ? Puisqu'il fait partie de l'opposition, se positionne-t-il pour redevenir Premier ministre d'un éventuel gouvernement d'ouverture sachant que le Président a perdu la majorité absolue à l'Assemblée ?

L'élection présidentielle s'est-elle déroulée dans les conditions optimales pour tout le monde ? Si la réponse est affirmative, alors le titre «*peut-on éviter la cassure ?*» est totalement mal à propos. Si la réponse est négative, il est donc à craindre que la situation s'envenime.

Les élections viennent d'avoir lieu, pourquoi l'opposition cherche-t-elle des stratégies ? C'est sans doute pour sauvegarder son unité, car les prochaines échéances électorales sont prévues pour l'année 1997 (H). Du côté du pouvoir les choses ne se passent pas bien non plus car il semble que l'ancienne puissance coloniale, la France, veuille tourner le dos au pouvoir camerounais (D.P.3). si jamais cela devrait se réaliser le Président Biya tiendrait-il ?

Son opposition qui compte entre autres partis l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C) qui est devenu presque un simple parti de témoignage (D.P.5), a beaucoup du mal à maintenir son unité. Aussi, elle éclate «en morceaux» (D.P.6).

Au cours de l'année 1994 (E), un seul titre va dominer l'actualité : la situation conflictuelle qui oppose le Cameroun au Nigeria. Finalement, les deux pays choisirent de régler leur différend par la négociation. Heureusement pour le Cameroun car ç'eut été dommage pour le pays qui allait accueillir le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) quelques mois plus tard. Et même si *Jeune Afrique* évoque une «guerre secrète» (G.P.5), elle n'a rien d'une confrontation militaire.

Toutefois certains titres à «Une» de *Jeune Afrique* paraissent totalement mal à propos. En effet écrire «*Biya bouge enfin !*» (H.P.1), alors que qu'il a passé des mois auparavant à préparer le sommet de l'O.U.A., à essayer de trouver une solution avec les autorités nigérianes ou encore à préparer les élections, est incompréhensible. Ecrire «*qui*

gouverne ?» (J.P.2), sachant que la Constitution du Cameroun dispose dans son article 12 : «*Le Premier ministre est le chef du Gouvernement et dirige l'action de celui-ci. Il est chargé de l'exécution des lois. Le Premier ministre exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils, sous réserve des prérogatives reconnues au Président de la République dans ces domaines. Il dirige tous les services administratifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission*»³⁵⁵. Le Premier ministre M. Akame Mfoumou n'a d'ailleurs pas tardé à réagir à cet article (J.P.3). En plus le régime camerounais est un régime serai-présidentiel et l'Etat est un Etat unitaire et décentralisé où les collectivités territoriales décentralisées jouissent d'une autonomie administrative et financière³⁵⁶.

Pour le reste des titres à la «Une», il n'y a pas grand chose à redire si ce n'est relever ce que nous avons déjà fait à propos du Bénin, le titre H.P.4 : «*Biya IV : les leçons d'un scrutin*». Pour le Bénin, il s'agissait de : «*Kérékou II*». (G.P.2). Il se confirme donc que l'hebdomadaire panafricain emploie les chiffres romains au sens où on les emploie au théâtre pour indiquer les numéros des actes. Et comme nous l'avions souligné, il s'agit malheureusement pas d'une scène de théâtre, il s'agit de la vie réelle des gens. Désigner quelqu'un qui vient d'être élu au suffrage universel par son peuple avec une dénomination qui rappelle la monarchie est pour le moins anachronique. Sauf si l'hebdomadaire veut ironiser sur le fait que ces présidents élus ressemblent finalement beaucoup à des monarques puisqu'ils sont là, pour certains, depuis plusieurs décennies. Si c'est le cas, cela ne conviendrait pas pour Mathieu Kérékou qui est revenu au pouvoir par la voie des urnes parce que la Constitution de son pays le lui permettait et il s'apprête à quitter le pouvoir au terme de son second mandat de cinq ans en 2006, puisque la Constitution du Bénin ne lui permet pas de briguer un troisième mandat successif à la tête de l'Etat.

En ce qui concerne les occurrences et les mots rares, nous avons pu noter pour les

³⁵⁵ Cf Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996.

³⁵⁶ Cf. Article 55, alinéa 2 de la Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996.

occurrences : *éviter* (A.P.1, E.P.2), *partisans* (A.P.2, C.P.3), *grandes* et *manoeuvres* (A.P.4, B.P.2), *qui gouverne* (B.P.5, J.P.2), *opposition(s)* (A.P.4, C.P.1, C.P.2, C.P.3, D.P.1, D.P.6 et J.P.1), *élection(s)* (C.P.1, C.P.7, C.P.8, G.P.4 et H.P.2), *présidentielle* (C.P.7, C.P.8 et C.P.10), *va* (C.P.2, C.P.11), *faire* (C.P.2, C.P.11), *peut* (C.P.11, D.P.3), *secret(e)(s)* (C.P.6, E.P.1, G.P.5) et *guerre* (E.P.2, G.P.5). Soit douze occurrences en dix ans, ce qui est insignifiant. D'où un vocabulaire assez varié. Pour les mots et expressions rares, il y a : *outsider* (B.P.6), *stratégies* (D.P.1), *l'art d'accommoder les restes* (D.P.5), *décrispation* (LP.2). Il n'y a donc pas trop de mots ou expressions pouvant gêner la compréhension des titres de *Jeune Afrique*.

1.2.1-/ Les actants de la vie politique camerounaise.

La vie politique camerounaise est dominée incontestablement par le Président Paul Biya. Viennent ensuite à des degrés moindres son principal opposant M. John Fru Ndi dont le nom apparaît dans quatre titres à la «Une» (C.P.9, C.P.11, D.P.2 et I.P.1) et M. Bello Bouba Maïgari tour à tour, ancien Premier ministre de Paul Biya, opposant et ministre de Paul Biya.

1.2.2-I L'analyse systématique du lexique.

Comme nous l'avons déjà spécifié à propos du Bénin et du Congo, c'est la méthode de Laurence Bardin que nous allons utiliser pour cette analyse. Nous rappelons que notre objectif est de déterminer à travers le vocabulaire employé dans les titres à la «Une» relatifs au Cameroun par *Jeune Afrique* dans l'entrée politique si le processus démocratique progresse, régresse ou stagne.

a-/ Les mots tels quels.

Il s'agit d'illustrer quantitativement les mots dits *pleins* (noms, adjectifs et verbes) et les mots dits *outils* (articles, pronoms, adverbes, etc.) de l'entrée politique de *Jeune Afrique* sur le Cameroun dans un tableau.

Tableau n°18 Entrée politique de Jeune Afrique sur le Cameroun.

Mots pleins			Mots outils
Noms	Adjectifs	Verbes	127
132	17	42	

b-/ Inférences.

1-/ Les noms.

Contrairement au Bénin et au Congo où les noms des présidents et des principaux opposants occupaient constamment la «Une», au Cameroun, le nom du Président Biya n'a été cité que quatorze fois en dix ans par l'hebdomadaire *Jeune Afrique* dans les titres ayant fait la «Une» et celui de son principal opposant John Fru Ndi n'est apparu que dans quatre titres à la «Une».

Cependant même si le Président Biya n'est pas très présent, le pouvoir n'est pas pour autant absent. Il garde le contrôle de la situation : Ainsi l'explosion (A.P.1) a été évitée ainsi que la guerre (E.P.2) avec le voisin nigérian. Et pendant que l'opposition est en morceaux (D.P.6), le Président Biya continue de donner le la : Il dit oui, mais... à la démocratie (B.P.1) en contrôlant les ouvertures (A.P.3) de sa politique, en utilisant un joker (G.P.6), en enclenchant une opération «mains propres» (J.P.4).

D'une manière générale, les noms qui ont un sens plutôt négatif (*explosion, manoeuvres, panne, peur, douleur, affaire, affrontement, revanche, mur, cassure, restes, morceaux, guerre, risque, corruption*) sont plus nombreux que ceux qui ont un sens positif (*partisans, démocratie, démocratisation, élections, accord, répit, législatives, miracle, présidentielle, changement, décrispation*). En fait à travers les noms on pourrait dire que le Cameroun a connu trois phases au cours de la décennie 1990: «*L'État en panne*» (B.P.3), «*La démocratie*, «oui, mais... » (B.P.1), c'est la phase de stagnation, du surplace, du refus de toute évolution, du maintien du statu quo ; «*Comment éviter l'explosion ?*» (A.P.1), «*Comment*

éviter la cassure ?» (C.P.13), c'est la phase de la régression ; «*Enfin le changement* » (H.P.5), «*La décrispation* » (I.P.2), «*Opération «mains propres »» (J.P.4), c'est la phase de la progression, du changement. Pour cette dernière phase, la question que l'on peut se poser est : Qui est visé par l'opération «mains propres» ? Est-ce des fusibles ou des caciques du régime qui auraient commis des fautes graves ? N'est-ce pas un effet d'annonce à l'endroit de l'opinion publique nationale et de la communauté internationale ? En effet lorsque le Président Biya est arrivé au pouvoir en 1982, il avait déjà annoncé des changements, c'était la politique dite du *renouveau*³⁵⁸ Mais quelques mois et quelques années plus tard, les Camerounais et la communauté internationale n'ont pas noté de changement significatif.*

2-/ Les adjectifs.

Les adjectifs utilisés par *Jeune Afrique* ne permettent pas vraiment de rendre compte avec justesse et précision de la situation politique au Cameroun au cours de la décennie 1990.

3-/ Les verbes.

Si les verbes employés par *Jeune Afrique* n'indiquent pas la progression, la régression ou la stagnation de la situation politique au Cameroun. Tous les titres contenant des verbes, souvent transitifs, qui annoncent des actions se terminent par des points d'interrogation comme si la volonté, l'envie d'agir est contrariée, bute toujours sur un obstacle, soulève plus de question qu'elle ne se propose d'en résoudre. C'est le cas avec les titres : «*Qui gouverne le Cameroun*» (B.P.5), «*La stratégie de l'affrontement a échoué. Que va faire l'opposition ?*» (C.P.2), «*L'un gagne, l'autre ne perd pas. Que peut faire Biya ? Que va faire Fru Ndi ?* (C.P.11), «*Peut-on éviter la cassure ?*» (C.P.13), «*La France peut-elle lâcher Biya ?*» (D.P.3), «*Où va le Cameroun*» (G.P.1), «*Qui gouverne ?*» (J.P.2). D'autres titres semblent exprimer des suggestions, des conseils : «*Comment éviter l'explosion ?* » (A.P.1), «*Paul*

³⁵⁸ Voir supra, p.51-.

Biya : Comment garder la présidence ?» (C.P.4), «*Tenir !*» (D.P.4), «*Cameroun-Nigeria : Comment éviter la guerre ?*» (E.P.2), «*Biya / Fru Ndi : Et s'ils s'entendaient ?*» (I.P. 1).

Il y a également des titres contenant des verbes qui ne se terminent pas par un point d'interrogation, mais qui n'annoncent rien de positif : «*La grande peur : La démocratisation commence par la douleur,...*» (B.P.4), «*L'opposition au pied du mur : Les partis ne parviendront pas à se donner un candidat unique à l'élection présidentielle sauf miracle*» (C. P. 7), «*Opposition cherche stratèges*» (D.P.1), «*L'art d'accommoder les restes*» (D.P.5).

Enfin il y a plusieurs titres contenant des verbes qui sont plutôt positifs : «*Bello Bouba Maïgari, leader de l'U.N.D.P : Aux législatives du 1er mars, l'opposition a fait jeu égal avec les partisans du régime*» (C.P.3), «*«Personne ne peut manipuler les Camerounais ». A la veille de l'élection présidentielle Biya s'explique*» (C.P.8), «*Comment Paul Biya prépare les élections*» (G.P.4), «*Biya bouge enfin !*» (H.P. 1), «*Comment Biya a (re)conquis Paris*» (I.P. 3), «*Akame Mfoumou répond à Jeune Afrique*» (J.P.3).

4-/ Les mots outils.

L'article défini *le, la, les, l'*, est utilisé, comme pour les autres titres à la «Une» déjà analysés concernant le Bénin et le Congo, beaucoup plus pour un effet de focalisation que comme référent renvoyant à un autre titre à la «Une» déjà paru et traitant du même sujet. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de titres avec des mots outils qui constituent des réseaux anaphoriques. L'intérêt n'est pas tant de relever les anaphores, mais voir à travers les réseaux qu'ils constituent, quels sujets reviennent à la «Une» et qu'expriment les titres ? Ainsi à travers le réseau constitué par les titres : «*L 'Etat en panne* » (B.P.3), «*Qui gouverne le Cameroun ?*» (B.P.5), «*Où va la Cameroun ?*» (G.P.1), «*Qui gouverne* » (J.P.2) ; il est évident qu'il y a un problème persistant de lisibilité de l'action du gouvernement. L'hebdomadaire panafricain semble mettre en exergue une confusion de rôle ou de fonction où l'observateur qu'il est, a du mal à cerner qui fait quoi ? Il a fallu attendre le troisième titre

à la «Une» de l'hebdomadaire pour que le Premier ministre chef du gouvernement daigne enfin faire une réponse à cette interrogation.

2-/ Entrée économique.

2.1-/ Les titres à la «Une».

C.Ec.1, «Aéroport de Yaoundé-Nsimalen : 70 milliards de francs c.f a. pour rien ? », in J.A, n°1639 du 4 au 10 juin.

D.Ec.1, «La France s'éloigne, le F.M.I. revient », in J.A, n°1709 du 7 au 13 octobre.
Ec.2, «Survivre avec la crise », in J.A, n°1718 du 9 au 15 décembre.

E.Ec.1, «Privatisations : Danger !», in J.A, n°1752 du 4 au 10 août.
Ec.2, «Le second souffle », in J.A, n°1760 du 29 septembre au 5 octobre.

F.Ec.1, «Les experts jugent l'économie camerounaise », in J.A, n°1790 du 27 avril au 3 mai.
Ec.2, «Révélation sur l'affaire Sodécoton », in J.A, n°1792 du 11 au 17 mai.
Ec.3, «Bras de fer avec le F.M.I. », in J.A, n°1796 du 8 au 14 juin.
Ec.4, «Ce que le Cameroun a vraiment promis au F.M.I. », in J.A, n°1824-1825 du 21 décembre 1995 au 3 janvier 1996.

G.Ec.1, «FOREC 1995: Les dessous d'un scandale », in J.A, n°1827 du 11 au 17 janvier.
Ec.2, «Les dessous de l'affaire Intelcam », in J.A, n°1850 du 19 au 25 juin.
Ec.3, «Port de Douala : Le bras de fer », in J.A, n°1860 du 28 août au 3 septembre.

I.Ec.1, «Où sont passés les billets du Mondial ? », in J.A, n°1953 du 16 au 22 juin.
Ec.2, «Enquête sur les milliards du Mondial », in J.A, n°1972 du 27 octobre au 2 novembre.

J.Ec.1, «Cameroun-F.I.F.A : Tout sur l'épreuve de force », in J.A, n°1983 du 12 au 18 janvier.
Ec.2, «Les mystères de l'affaire Sampil », in J.A, n°1996 du 13 au 19 avril.
Ec.3, «Cameroun : Ca repart », *Jeune Afrique plus*, in J.A, n°1998 du 27 avril au 3 mai.

2.2-/ L'interprétation des titres.

Sur les dix sept (17) titres de cette entrée, 11 sont relatifs au problème de gestion, pour être plus précis, ils sont relatifs à la mauvaise gestion. Et en dehors de deux titres (E.Ec.2, J.Ec.

3), tous traduisent un contexte de crise. La présence du F.M.I. dans un pays est déjà le signe que quelque chose ne tourne pas rond dans la gestion des finances d'un Etat. Et comme

les remèdes du F.M.I. sont partout les mêmes et les conséquences aussi, il n'est pas étonnant qu'apparaissent les mots comme : «Privatisations » (E.Ec.1), car c'est l'une des solutions miracles que les experts du F.M.I. proposent aux Etats, qui sont parfois obligés de se séparer de leurs entreprises publiques les plus rentables. Autres mots : «Bras de fer... » (F.Ec.3), car ça se termine souvent en queue de poisson. En effet c'est la deuxième fois que le Cameroun fait appel au F.M.I. pour relancer son économie ; la première fois, ce fut en 1988³⁵⁹.

Dès lors il ne reste que la survie («*Survivre avec la crise*» (D.Ec.2). En effet parmi les budgets dont le F.M.I. demande souvent la réduction drastique, figurent l'éducation, la santé et le social, au motif qu'ils sont budgétivores et ne rapportent rien à l'Etat. Ce qui est en contradiction avec les objectifs affichés du F.M.I. qui sont la maîtrise des dépenses, la relance de l'économie et la réduction de la pauvreté. En effet comment peut-on atteindre ces objectifs si la population n'est pas éduquée, ne se soigne pas correctement et ne mange pas à sa faim ?

3-/ **Entrée sur la liberté d'expression.**

Jeune Afrique a consacré un seul titre à la liberté de la presse au Cameroun au cours de la décennie 1990 : I.L.e.1, «Affaire Njawé : Ce qui est en cause», in LA, n°1932 du 20 au 26 janvier.

Il faut sans doute rappeler que Pius Njawé est le directeur de publication du trihebdomadaire *Le Messenger*. Et il a été arrêté le 24 décembre 1997 et condamné le 13 janvier 1998 à deux ans de prison et 500000 francs CFA d'amende pour «propagation de fausses nouvelles». En effet «*Le Messenger avait publié, deux jours avant l'interpellation de son directeur, un article intitulé : «Le Président Biya est-il malade ?», faisant état d'un malaise cardiaque qui aurait frappé le Président pendant la finale de la Coupe du Cameroun de football*»³⁶⁰

³⁵⁹ Voir supra, p.54.

³⁶⁰ Cf. Reporters Sans Frontières, Rapport 1999, p.24.

Le cas de Pius Njawé est loin d'être le seul. Au cours de la décennie 1990, Reporters Sans Frontières (R.S.F) a recensé chaque année des nombreux cas d'incarcération et d'interpellation des journalistes. Cette situation fera dire à R.S.F. dans son rapport de 1997 : «*Le Cameroun est le pays le plus répressif de l'Afrique francophone en matière de liberté de la presse*»³⁶¹.

4-/ Entrée soelo-démographique.

4.1-/ Les titres à la «Une».

A.Sd.1, «Milla et les Lions Indomptables : Radioscopie d'un miracle », in J.A, n°1540 du au 10 juillet.

Sd.2, «C'est le Cameroun qui a gagné », in J.A, n°1541 du 11 au 17 juillet.

Sd.3, «Joseph Antoine Bell : « Comment j'ai mené la révolte des Lions »», in J.A, n°1544 du 1^{er} au 7 août.

Sd.4, «Les Lions redescendent sur terre », in J.A, n°1553 du 3 au 9 octobre. B.Sd.1, «Après la rue, les urnes ? » *Jeune Afrique plus*, in J.A, n°1611 du 13 au 19 novembre.

C.Sd.1, «Reportage au coeur de la violence urbaine », in J.A, n°1636 du 14 au 20 mai.

D.Sd.1, «Les dessous de l'affaire Onobiono », in J.A, n°1686-1687 du 29 avril au 12 mai.

Sd.2, «Faut-il avoir peur des Anglophones ? », in J.A, n°1712-1713 du 28 octobre au 10 novembre.

E.Sd.1, «Le Nord déchiré », in J.A, n°1736 du 14 au 20 avril.

F.Sd.1, «La dévaluation en procès », in J.A, n°1781 du 23 février au mars.

H.Sd.1, «La poudrière anglophone », in J.A, n°1892 du 9 au 15 avril.

Sd.2, «Le Cameroun à son tour ? », in J.A, n°1905 du 9 au 15 juillet.

Sd.3, «La fièvre monte à Garoua », in J.A, n°1908 du 30m juillet au 5 août.

Sd.4, «Gendarmes et coupeurs de route », in J.A, n°1910-1911 du 13 au 26 août.

LSd.1, «Paysage après la tempête », in J.A, n°1962-1963 du 18 au 31 août.

J.Sd.1, «Mont Cameroun : Peut-on éviter la catastrophe ? », in J.A, n°1997 du 20 26 avril.

³⁶¹ Cf. Reporters Sans Frontières, Rapport 1997, p.40.

4.2-/ L'interprétation des titres.

Les titres à la «Une» concernant les «Lions Indomptables», le nom par lequel on désigne l'équipe nationale de football du Cameroun, auraient pu trouver leur place dans l'entrée politique, car le politique se mêle souvent de la gestion de l'équipe nationale de football. Ainsi c'est par exemple grâce à l'intervention personnelle du Président Biya que Roger Milla aurait été sélectionné pour participer à la coupe du monde 1990 qui a eu lieu en Italie. Et c'est grâce aux buts de M. Milla que l'équipe du Cameroun a atteint les quarts de finale.

Mais nous avons voulu privilégier les acteurs qui participent à la vie sociale de leur pays car une équipe quelle qu'elle soit est d'abord une organisation sociale apolitique.

Par leur résultat les «Lions Indomptables», ont montré que le football du continent africain avait évolué et pouvait rivaliser avec les autres équipes du monde. Lors de cette coupe, les «Lions» avaient battu en match d'ouverture l'équipe d'Argentine qui était championne du monde en titre. Et c'est la première fois qu'une équipe africaine arrivait en quart de finale d'une coupe du monde.

Au cours de l'année 1991 **(B)**, sur le plan politique, *Jeune Afrique* a titré entre autres sur un Etat en panne. Face à un Etat en panne, la rue avait donc pris l'espace public laissé par l'Etat. Et c'est apparemment cette mobilisation de la rue qui a amené les autorités à organiser des élections anticipées l'année suivante.

Quant à la violence urbaine, sujet du titre à la «Une» de l'année 1992, l'hebdomadaire panafricain ne précise pas de quelle nature est cette violence urbaine. S'agit-il d'une violence qui s'exerce sur les personnes ou les biens ? Cette violence est-elle le fait des forces de l'ordre telles que la police ou les gendarmes ou le fait des simples citoyens ? En effet comme semble le suggérer le titre H.Sd.4 les gendarmes par exemple ne sont pas exempts de reproche.

En ce qui concerne les titres liés aux anglophones, on ne peut pas ne pas se demander

si les Camerounais qui vivent dans la partie anglophone ne sont pas considérés comme des Camerounais un peu à part, c'est-à-dire qu'ils ne semblent pas être considérés comme des citoyens camerounais à part entière. En effet, dès qu'il y a un problème dans la partie anglophone, aucune distinction n'est faite entre ceux qui sont la cause du problème et les autres citoyens camerounais anglophones qui n'ont rien avoir avec ceux qui ont commis ou auraient commis tel ou tel forfait.

C'est un peu la même chose pour la partie Nord du Cameroun. Dès qu'un problème se pose c'est tous les gens venus de la région concernée qui sont indexés sans distinction.

Il y a un titre à la «Une» qui peut paraître incongru dans cette entrée. C'est celui sur le Mont Cameroun. En fait ce titre figure dans cette entrée parce que le Mont Cameroun abrite un volcan encore en activité et qui a déjà fait des victimes par le passé. Comme les riverains n'ont jamais voulu quitter les lieux, *Jeune Afrique* s'interroge à juste titre car la lecture du titre insinue que le volcan a repris son activité.

Que dire de la dévaluation ? (F.Sd.1), Il faut préciser qu'il s'agit de la dévaluation du franc CFA, intervenue en 1994. Ce qui est en cause c'est le coût social de cette dévaluation qui a entraîné la multiplication par deux du montant de la dette camerounaise, ainsi que celle des autres pays francophones qui utilisent le franc CFA.

Enfin le titre à la «Une» concernant M. Onobiono, rappelle celui sur M. Otto Mbongo au Congo. La similarité des deux titres a fait que ce titre soit classé dans cette entrée, car la nature de l'affaire n'est pas précisée encore moins celle des dessous c'est-à-dire des conséquences.

In fine, si la liberté d'expression apparaît encore comme le parent pauvre de l'hebdomadaire panafricain en termes du nombre titre qui y sont consacrés, les autres entrées ont cette fois été traitées avec un peu plus d'attention en comparaison à l'entrée politique qui

arrive toujours largement en tête concernant le nombre de titre à la «Une».

Par ailleurs, on peut dire que le bilan décennal du Cameroun n'est pas catastrophique car le pays de Paul Biya n'a pas connu de conflit, mais en ce qui concerne le climat social, les conditions d'exercice du métier de journaliste, [etc. la](#) crise économique, le Cameroun se cherche encore.

II-/ Le regard du *Nouvel Afrique Asie* sur l'actualité du Cameroun de 1990 à 1999.

Le *Nouvel Afrique Asie* a consacré 24 titres à la «Une» au cours de la décennie 1990 à l'actualité du Cameroun dont 18 à la politique, 4 à l'économie, 2 titre au socio-

démographique et aucun titre à la liberté d'expression. On peut tout de suite remarquer qu'il

n'y a aucun titre à la «Une» concernant la liberté d'expression. Y a -t-il des sujets tabous ?

1-/ Entrée politique.

1.1-/ Les titres à la «Une».

B.P.1, «Démocratie sous haute surveillance », in N.2A, n°19 avril.

P.2, «L'isolement du régime », in N.2A, n°21 juin.

P.3, «Biya sur un volcan », in N.2A, n°25 octobre.

C.P.1, «Sombres perspectives », in N.2A, n°30 mars.

P.2, «Victoire à la Pyrrhus », in N.2A, n°31 avril.

P.3, «Le coup de poker de Biya », in N.2A, n°37 octobre.

P.4, «Fuite en avant de Paul Biya », in N.2A, n°39 décembre.

D.P.1, «La mémoire de Ruben Um Nyobé », in N.2A, n°43 avril.

P.2, «Recolonisation rampante », in N.2A, n°48 septembre.

E.P.1, «Cameroun -Nigeria : Eternelle querelle des frontières », in N.2A, n°55 avril. P. 2, «Yaoundé -Lagos : Les frères ennemis », in N.2A, n°57 juin.

G.P.1, «L'avenir de l'opposition », in N.2A, n°78 mars.

P2, «Menaces sur le sommet de l'O.U.A. », in N.2A, n°81 juin.

P.3, «Cameroun : L'équipe de la dernière chance », in N.2A, n°96 novembre.

H.P.1, «La fièvre des législatives », in N.2A, n°91 avril.

P.2, «Les stratégies des ténors », in N.2A, n°93 juin.

P.3, «Sept ans de stagnation ! », in N.2A, n°99 décembre.

I.P.1, «Cameroun : Quelle démocratie ? », in N.2A, n°103 avril.

1.2-/ L'interprétation des titres.

Avant de commencer l'interprétation des titres, une remarque s'impose : L'absence de titre à la «Une», du mensuel panafricain au cours de l'année 1990 qui est l'année de la

restauration du multipartisme au Cameroun et surtout de la lutte du peuple camerounais pour obtenir cette restauration. Il s'agit ici de la lutte des avocats qui seront rejoints par les étudiants, certains intellectuels et les opposants au régime de Paul Biya. Faut-il rappeler que la devise du journal est *la vie et la voix du Tiers Monde*. Cela semble anachronique.

Comme nous l'avons indiqué dans la deuxième partie de ce travail, au Cameroun se sont les autorités qui ont décidé selon leurs modalités de restaurer le multipartisme. De ce point de vue, le titre B.P.1 traduit tout à fait cette réalité. Ce qui isole le régime (B.P.2) c'est sans doute le fait que le Cameroun soit le seul pays qui ait tourné le dos à une concertation ou un forum semblable à la conférence nationale pour instaurer la démocratie. Car tous les autres pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C) ont choisi cette forme de transition pour passer du monopartisme au multipartisme, de la monocratie à la démocratie. Puisque les changements attendus n'ont pas eu lieu, le Président Biya s'expose au pire (B.P.3) et offre des «sombres perspectives» (C.P.1) à son pays.

Dans ces conditions M. Biya, sans doute pour reprendre les choses en main, organise des élections législatives et présidentielles anticipées qui se soldent par ce que le *Nouvel Afrique Asie* qualifie de «victoire à la Pyrrhus»³⁶² (C.P.2) ; c'est-à-dire une victoire acquise avec beaucoup de difficulté. Les deux autres titres qui closent l'année 1992 vont exactement dans le même sens. En d'autres termes, la victoire du Président Biya n'en était pas une, voilà pourquoi le *Nouvel Afrique Asie* parle de «coup de poker» (C.P.3) et de «fuite en avant» (C.P.4).

Les deux titres de l'année 1993 (D), peuvent paraître tout à fait en décalage par rapport à l'actualité du Cameroun de l'année précédente. En fait les deux titres ont un lien :

³⁶² Qui est PYRRHUS ? Roi d'Epire (-295-272), il est le fils d'Eacide, roi d'Epire et parent éloigné d'Alexandre le Grand. Il fut le meilleur général grec de son temps mais, homme politique médiocre, il hésita toujours entre les conquêtes italiennes et l'extension de son empire vers l'Orient. En —288, il envahit la Macédoine qu'il partagea avec Lysimaque mais celui-ci l'en chassa (-285). Il se tourna alors vers l'Italie : Il vint à l'aide de Tarente et remporta sur les Romains les victoires d'Héraclée (-280) et d'Ausculum (-279), victoires très sanglantes (d'où l'expression «victoire à la Pyrrhus»).

colonisation. En effet Ruben Um Nyobé fut l'un des fondateurs de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C), un parti qui réclamait une indépendance immédiate et totale des pays africains vivant encore sous la domination coloniale avant 1960. Evoquer sa mémoire (D.P.1) au moment où l'on parle de «*recolonisation rampante* » (D.P.2), est une façon de dire que son idéal, le sens de son combat reste d'actualité.

Les titres de l'année 1994 renvoient aussi à l'époque coloniale. Car il s'agit d'une querelle entre Etats africains dont l'origine est le tracé des frontières hérité de la colonisation où les puissances colonisatrices se sont partagé le continent africain sans tenir compte de son histoire et de sa culture. En effet des groupes culturels, des familles ont été séparées à cause du tracé hasardeux des frontières. Ainsi l'île de Bakassi, puisqu'il s'agit de l'objet de discordes entre les Camerounais et les Nigériens, en est une illustration.

Dans un système politique phagocyté par le pouvoir, quel avenir peut avoir l'opposition ? Il ne peut qu'être incertain. Accueillir le sommet annuel de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A) dans ces conditions constitue un défi pour les autorités camerounaises qui étaient isolées il y a encore quelques années sur la scène sous régionale et continentale. Aussi les menaces (G.P.2) dont fait état le mensuel panafricain ne viendraient pas des Camerounais mais plutôt de l'incertitude de pouvoir réunir à Yaoundé un nombre important de chefs d'Etat et de gouvernement pour prendre part à ce sommet. Un sommet de l'O.U.A. réussi est un sommet où les chefs d'Etat et de gouvernement se déplacent en grand nombre.

Le titre «*L'équipe de la dernière chance*» (G.P.3) n'évoque pas la mise en place de la dernière équipe des «Lions Indomptables», l'équipe nationale de football du Cameroun, mais plutôt la formation d'un nouveau gouvernement. Pourquoi cette équipe est celle de la dernière chance ?

L'année 1997 sera celle des élections législatives et présidentielles. Le Président Biya

qui a demandé la révision de la constitution un an plus tôt, a fait passer le mandant présidentiel de cinq à sept ans renouvelable une fois³⁶³. Les «*sept ans de stagnation*» (H.P.3) du *Nouvel Afrique Asie* font non seulement allusion à la durée du mandat présidentielle mais aussi à la nouvelle victoire du Président Paul Biya qui selon le mensuel panafricain n'est pas de bons augures. Il n'est donc pas étonnant que le *Nouvel Afrique Asie* finisse par se poser la question : «*Quelle démocratie ?* » (I.P.1).

1.2.1-/ Les actants de la vie politique camerounaise.

En dehors du nom du Président Biya qui est apparu dans trois titres à la «Une», et de Fru Ndi dont le nom est cité dans l'interview qu'il a accordé au *Nouvel Afrique Asie* (G.P.1) pour évoquer l'avenir de l'opposition, il n'y a pas eu d'autres actants mis en avant par le mensuel panafricain.

Par ailleurs, on n'a pu noter qu'une seule occurrence : *démocratie* (B.P. 1 , I.P.1). Pour les mots rares, on peut relever : *stagnation* (H.P.3), *Pyrrhus* (C.P.2) et la métaphore du *volcan* (B.P.3) pour évoquer la position inconfortable dans laquelle se trouvait le Président Biya.

1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique.

Il s'agit de l'analyse des noms, des adjectifs, des verbes et des mots outils utilisés par le *Nouvel Afrique Asie* dans les titres consacrés au Cameroun dans l'entrée politique.

a-/ Les mots tels quels.

Nous allons quantifier dans un tableau les mots dits *pleins* (noms, adjectifs, verbes) et les mots dits *outils* (articles, pronoms, adverbes, etc.).

Tableau n°19 Entrée politique du *Nouvel Afrique Asie* sur le Cameroun.

Mots pleins			Mots outils
Noms	Adjectifs	Verbes	33
42	7	0	

³⁶³ Cf. Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996, Article 6, alinéa 2.

b-/ Inférences.

1-/ Les noms.

Hormis les noms *démocratie, victoire, mémoire, chance, avenir* qui pourraient laisser penser que les choses se présentent sous un beau jour pour la démocratie au Cameroun, tous les autres noms contenus dans les titres indiquent des perspectives plutôt sombres. Entre autres noms, on peut citer : *Isolement, volcan, coup, fuite, recolonisation, menaces, stagnation.*

2-I Les adjectifs.

Excepté l'adjectif numéral cardinal *sept*, tous les autres adjectifs employés par le *Nouvel Afrique Asie* pour rendre compte l'actualité politique au Cameroun au cours de la décennie 1990, traduisent une situation qui ne se présente pas sous des bons auspices. *Haute* exprime quelque chose qui est au-delà de la normale, c'est l'excès ; *sombres* est un qualificatif qui traduit le pessimisme ; *rampante* exprime la soumission ; *éternelle* c'est le caractère de quelque chose qui s'inscrit durablement dans le temps et lors qu'il s'agit d'une querelle, cela est plutôt très délicat ; *dernière* exprime la fin et lorsque cette **fin** est relative à la chance, c'est plutôt un mauvais signe.

3-/ Les verbes.

Il n'y a aucun verbe. Cela n'est pas fortuit. Dans le discours d'un journal, cela a une signification³⁶³.

4-/ Les mots outils.

Les mots outils fonctionnent ici comme des outils de focalisation que comme référents. Et il s'agit ici des articles définis : *le, la, les, l'.*

³⁶³ Nous y reviendrons dans le chapitre VI de cette troisième partie.

2-/ Entrée économique.

2.1-/ Les titres à la «Une».

D.Ec.1, «Trafic de fausse monnaie», in N.2A, n°50 novembre.

E.Ec.1, «Entre football et crise économique», in N.2A, n°52 janvier.

Ec.2, «Cameroun : Un pays à la dérive», in N.2A, n°63 décembre.

J.Ec.1, «Pourquoi le blocage avec le F.M.I. ?», in N.2A, if 122 novembre.

2.2-/ L'interprétation des titres.

Ces titres s'inscrivent dans la même perspective que ceux de l'entrée politique, c'est-à-dire qu'ils donnent à voir un pays qui traversent une période difficile où même les bons résultats de l'équipe nationale de football sont ternis par les incartades de ceux qui sont chargés de la gérer. S'y ajoutent le «*trafic de fausse monnaie*» (D.Ec.1) et le «*blocage avec le FML*» (J.Ec.1), cela donne «*un pays à la dérive*» (E.Ec.2).

3-/ Entrée socio-démographique.

3.1-/ Les titres à la «Une ».

A.Sd.1, «La magie camerounaise», in N.2A, n°11 août. D.

Sd.1, «La fronde des Anglophones», in N.2A, n°44 mai.

3.11 L'interprétation des titres.

Le premier titre évoque les bons résultats obtenus par l'équipe nationale de football du Cameroun, les «Lions Indomptables», à la coupe du monde de football qui s'est déroulé en Italie en 1990.

Quant au deuxième titre, il exprime le malaise des Anglophones qui, apparemment, ont toujours maille à partir avec le pouvoir. Dans un pays où le bilinguisme est consacré par la

constitution³⁶⁵, c'est surprenant qu'une partie de la population parce qu'elle ne parle pas la langue dominante dans le pays, ne bénéficie pas d'un traitement égal par rapport à l'autre partie.

HP Regard croisé de deux journaux.

Tableau n°20 Regards de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* sur le Cameroun.

CAMEROUN	Entrée politique	Entrée économique	Entrée sur la liberté d'expression	Entrée socio-démographique
<i>Jeune Afrique</i>	50 titres à la «Une»	17 titres à la «Une»	1 titre à la «Une»	16 titres à la «Une»
<i>Nouvel Afrique Asie</i>	18 titres à la «Une»	4 titres à la «Une»	0 titre à la «Une»	2 titres à la «Une»

L'interprétation du tableau n°20.

L'inégale répartition des titres à la «Une», d'un journal à un autre ne veut pas dire qu'il y a un journal, notamment *Jeune Afrique* qui aurait couvert une actualité, des sujets, des événements autres que ceux couverts par le *Nouvel Afrique Asie*. En effet la lecture des titres à la «Une» de l'un et l'autre journal montre que ce sont pratiquement les mêmes sujets qui sont abordés par les deux journaux à quelques différences près. Ainsi *Jeune Afrique* a abordé le sujet sur le «Mont Cameroun» (J.A ♦ J.Sd.1) qui figure dans aucune «Une» du *Nouvel Afrique Asie*. Et le *Nouvel Afrique Asie* a abordé le sujet sur la «fausse monnaie» (N.2A .D.Ec.1) que *Jeune Afrique* n'a traité. Quant au sujet sur la liberté d'expression, le traitement qu'en a fait *Jeune Afrique* confortait plutôt la point de vue du pouvoir camerounais.

Nonobstant cela, d'une manière générale, ce sont les mêmes thèmes qu'on retrouve dans les deux journaux, mais traités avec des angles d'attaque différents. Dans les titres de *Jeune Afrique* les noms des politiques et surtout celui du Président en place revient très

³⁶⁵ Cf. Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996. Article premier, alinéa 3.

souvent. Cette personnification du pouvoir est moins présente dans les titres du *Nouvel Afrique Asie*. Ainsi en dix ans le nom du Président Biya n'est apparu que dans trois (3) titres sur 24 que le *Nouvel Afrique Asie* a consacrés à ce pays, tandis qu'il a été cité quinze (15) fois dans les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* sur 84.

B-/ L'EXPERIENCE MULTIPARTITE EN COTE D'IVOIRE (4) :

Jeune Afrique et le *Nouvel Afrique Asie* ont consacré 217 titres à la «Une» sur la Côte d'Ivoire soit respectivement 169 et 48. Notre travail d'interprétation et d'analyse commencera avec les titres de *Jeune Afrique* et finira avec ceux du *Nouvel Afrique Asie*.

I-/ Le regard de Jeune Afrique sur l'actualité de la Côte d'Ivoire de 1990 à 1999.

Les titres que *Jeune Afrique* a consacrés à la Côte d'Ivoire sont au nombre de 169 dont 123 pour la politique, 32 pour l'économie et 14 pour le socio-démographique. Aucun sujet sur la liberté d'expression n'a eu les honneurs de la «Une» de *Jeune Afrique* au cours de la décennie 1990. L'interprétation et l'analyse vont concerner d'abord les titres à la «Une» liés à la politique, ensuite ce seront les titres relatifs à l'économie et enfin ceux qui ont un lien avec le socio-démographique.

1-/ Entrée politique.

1.1-/ Les titres à la «Une».

- A.P.1, «Libéria-Côte d'Ivoire : La crise se régionalise », in J.A, n°1518 du 5 février.
- P.2, «En attendant les décisions d'Houphouët : Depuis que le chef de l'Etat a décidé de réunir les instances dirigeantes du P.D.C.I., tout le monde attend qu'il précise enfin ses projets pour sa succession », in J.A, n°1522 du 5 mars.
- P.3, «Après les événements en Côte d'Ivoire, une interview exclusive d' HouphouaBoigny », in J.A, n°1524 du 19 mars.
- P.4, «Chronique d'un départ annoncé », in J.A, n°1531 du 7 mai.
- P.5, «Houphote peut-il encore réussir sa sortie ?», in J.A, n°1534 du 28 mai.
- P.6, «Jusqu'où ira l'armée française ? », in LA, n°1535 du 4 juin.
- P.7, «Que mijote Houphoua ?», in J.A, n°1538 du 20 au 26 juin.
- P.8, «Le multipartisme déjà à l'épreuve », in J.A, n°1543 du 25 au 31 juillet.
- P.9, «Quand le Pape divise... », in J.A, n°1549 du 5 au 11 septembre.
- P.10, «Veillée d'armes », in J.A, n°1550 du 12 au 18 septembre.
- P.11, «Le Pape s'en va... la crise revient !», in J.A, n°1551 du 19 au 25 septembre.
- P.12, «Le dernier congrès de l'ère Houphouet », in J.A, n°1553 du 3 au 9 octobre.
- P.13, «Le septième défi d'Houphouet », in J.A, n°1554 du 10 au 16 octobre.
- P.14, «Quel présidentiable pour l'opposition ?», in J.A, n°1555 du 17 au 23 octobre.
- P.15, «Houphouët a-t-il reconquis la Côte d'Ivoire ?», in J.A, n°1556 du 24 au 30 octobre.

- P. 16, «L'avenir en six questions », in J.A, n°1557 du 31 octobre au 6 novembre. P.
- 17, «Les premiers pas de la démocratie », in J.A, n°1558 du 7 au 13 novembre. P.
- 18, «Pourquoi Houphouët a choisi Ouattara », in J.A, n°1559 du 14 au 20 novembre.
- P.19, «Henri Konan Bédié : Le dauphin consacré », in J.A, n°1560 du 21 au 27 novembre.
- P.20, «Houphouët encore maître du jeu », in J.A, n°1562 du 5 au 11 décembre.

- B.P.1, «La résurrection de Fologo », in LA, n°1582 du 24 au 30 avril.
- P.2, «Alassane Ouattara : «Comment je réussirai »», in J.A, n°1585 du 15 au 21 mai.
- P.3, «L'épreuve de force », in J.A, n°1592 du 3 au 9 juillet.
- P.4, «Que veut l'armée ? », in LA, n°1597 du 7 au 13 août.
- P.5, «Le parti d'Houphouët face à la concurrence : Qu'il est dur de ne plus être unique ! », in J.A, n°1611 du 13 au 19 novembre.
- P.6, «Laurent Gbagbo et les socialistes français », in LA, n°1612 du 20 au 26 novembre.

- C.P.1, «Houphouët / Ouattara : Duo de choc », in J.A, n°1618 du 9 au 15 janvier.
- P.2, «Démocratie cherche démocrates », in J.A, n°1625 du 27 février au 4 mars.
- P.3, «Sangaré, en attendant Gbagbo », in J.A, n°1628 du 19 au 25 mars.
- P.4, «Les vrais raisons du limogeage de Nicolas Kouassi Akon », in J.A, n°1631 du 9 au 15 avril.
- P.5, «Houphouët à Paris : Enquête », in J.A, n°1636 du 14 au 20 mai.
- P.6, «Djeny Kobina : «La répression ne résout rien »», in J.A, n°1643 du 2 au 8 juillet.
- P.7, «Les cinq tentations d'Houphouët », in J.A, n°1646 du 23 au 29 juillet.
- P.8, «Ce qui attend Ouattara », in J.A, n°1655 du 24 au 30 septembre.
- P.9, «Ouattara / Bédié : La fin de la trêve », in J.A, n°1664 du 26 novembre au 2 décembre.

- D.P.1, «Le plan secret d'Houphouët », in J.A, n°1674 du 4 au 10 février.
- P.2, «Après la mutinerie de la garde présidentielle, le malaise de l'armée », in J.A, n°1683 du 8 au 14 avril.
- P.3, «Gbagbo seul contre tous », in J.A, n°1686-1687 du 29 avril au 12 mai.
- P.4, «Enquête sur le système Houphouët », in J.A, n°1703 du 26 août au septembre.
- P.5, «Ce qui attend Houphouët », in J.A, n°1704 du 2 au 8 septembre.
- P.6, «Comment va Houphouët ? », in J.A, n°1711 du 21 au 27 octobre.
- P.7, «Au chevet d'Houphouët », in J.A, n°1712-1713 du 28 octobre au 10 novembre.
- P.8, «Santé d'Houphouët : le vrai diagnostic », in J.A, n°1714 du 11 au 17 novembre.
- P.9, «Après Houphouët qui ? », in J.A, n°1715 du 18 au 24 novembre.
- P.10, «Houphouët : Le dernier retour », in J.A, n°1716 du 25 novembre au 1^{er} décembre.
- P.11, «Houphouët : Les tractations secrètes », in J.A, n°1717 du 2 au 8 décembre.
- P.12, «Ouattara / Bédié : Qui «tuera » l'autre », in J.A, n°1718 du 9 au 15 décembre.
- P.13, «Houphouët vivant », in J.A, n°1719 du 16 au 22 décembre.
- P.14, «Bédié, cet inconnu », in J.A, n°1720-1721 du 23 décembre au 5 janvier.

- E.P.1, «Konan Bédié : La prise de pouvoir. Comment le dauphin est devenu le chef et entend le rester », in J.A, n°1723 du 13 au 19 janvier.
- P.2, «Houphouët par Béchir Ben Yahmed », in J.A, n°1726 du 3 au 9 février.
- P.3, «L'adieu à Houphouët », in J.A, n°1727 du 10 au 16 février.
- P.4, «Le rouleau compresseur », in J.A, n°1728 du 17 au 23 février.
- P.5, «Jusqu'où ira Djeny Kobina ? », in J.A, n°1746 du 23 au 29 juin.
- P.6, «Que veut Ouattara ? », in J.A, n°1750 du 21 au 27 juillet.
- P.7, «La seconde mort d'Houphouët », in LA, n°1756 du 1^{er} au 7 septembre.

- P.8, «Les confessions d'Amara Essy », in J.A, n°1760 du 29 septembre au 5 octobre.
- P.9, «Laurent Gbagbo : Bédié et moi », in J.A, n°1763 du 20 au 26 octobre.
- P.10, «Ouattara est-il ivoirien ? », in J.A, n°1770 du 8 au 14 décembre.

- F.P.1, «Loi électorale : Une bombe à retardement », in J.A, n°1777 du 26 janvier au 1^{er} février.
- P.2, «Election présidentielle : Bédié choisit ses hommes », in J.A, n°1780 du 16 au 22 février.
- P.3, «Quand Bédié ausculte les années Ouattara », in J.A, n°1783 du 9 au 15 mars.
- P.4, «Election, haute tension », in J.A, n°1784 du 16 au 22 mars.
- P.5, «Tractations secrètes avec l'opposition », in J.A, n°1793 du 18 au 24 mai.
- P.6, «Bédié / Ouattara : La paix des braves ?», in J.A, n°1795 du au 7 juin.
- P.7, «Fologo : «Il n'y aura pas de second tour I »», in J.A, n°1810 du 14 au 20 septembre.
- P.8, «Ouattara s'explique », in J.A, n°1812 du 28 septembre au 4 octobre.
- P.9, «La folle semaine... », in J.A, n°1813 du 5 au 11 octobre.
- P.10, «Gbagbo : «Pourquoi je boycotte l'élection présidentielle »», in J.A, n°1814 du 12 au 18 octobre.
- P.11, «La machine Bédié », in J.A, n°1815 du 19 au 25 octobre.
- P.12, «Les leçons du 22 octobre », in J.A, n°1816 du 26 octobre au 1^{er} novembre.
- P.13, «Le vrai faux coup d'Etat du général Gueï », in J.A, n°1817 du 2 au 8 novembre.
- P.14, «La déroute de l'opposition », in J.A, n°1821 du 30 novembre au 6 décembre.

- G.P.1, «Où est passée l'opposition ? », in J.A, n°1830 du 31 janvier au 6 février.
- P.2, «Bédié face aux orphelins d'Houphouët », in J.A, n°1843-1844 du 1^{er} au 14 mai.
- P.3, «Ce que fait Bédié à Paris », in J.A, n°1849 du 12 au 18 juin.
- P.4, «La quête inlassable de Daniel Kablan Duncan », in J.A, n°1851 du 26 juin au 2 juillet.
- P.5, «Laurent Gbagbo : «Il faut compter avec nous », in J.A, n°1856 du 31 juillet au 6 août.
- P.6, «Daoukro contre Yamoussoukro », in J.A, n°1857 du 7 au 13 août.
- P.7, «Des prisonniers encombrants », in J.A, n°1863 du 18 au 24 septembre.
- P.8, «Bédié prend (tout) le pouvoir », in J.A, n°1870 du 6 au 12 novembre.
- P.9, «Du nouveau dans l'affaire Gueï », in J.A, n°1871 du 13 au 19 novembre.

- H.P.1, «Laurent Gbagbo : «La Côte d'Ivoire n'est pas encore une démocratie », in J.A, n°1894-1895 du 23 avril au 6 mai.
- P.2, «Un V.R.P. nommé Kablan », in J.A, n°1903 du 25 juin au 1^{er} juillet.
- P.3, «Fologo à coeur ouvert », in J.A, n°1914 du 10 au 16 septembre.
- P.4, «Pourquoi l'école va mal ?», in J.A, n°1916 du 24 au 30 septembre.
- P.5, «Yamoussoukro, capitale fantôme », in J.A, n°1927 du 9 au 15 décembre.

- I.P.1, «Qui est vraiment Georges Ouégnin ?», in J.A, n°1932 du 20 au 26 janvier.
- P.2, «Bédié succède enfin à Houphouët », in J.A, n°1937 du 24 février au 2 mars.
- P.3, «L'héritage d'Houphouët : La justice s'en mêle », in J.A, n°1938 du 3 au 9 mars.
- P.4, «Opération Adama Coulibaly », in J.A, n°1941 du 24 au 30 mars.
- P.5, «Abidjan : Trois maires une capitale », in J.A, n°1942 du 31 au 6 avril.
- P.6, «Ouattara / Bédié : C'est parti », in J.A, n°1943 du 7 au 13 avril.
- P.7, «Akoto Yao, l'homme qui dérange », in J.A, n°1960 du 4 au 10 août.
- P.8, «Wodié : «Je ne suis pas un traître »», in J.A, n°1965 du 8 au 14 septembre.
- P.9, «Qui a peur de Som ?», in J.A, n°1973 du 3 au 9 novembre.
- P.10, «Laurent Gbagbo, au pied du mur », in J.A, n°1979 du 15 au 21 décembre.

- J.P.1, «Bédié / Gbagbo : Le pacte contre Ouattara. », in J.A, n°1983 du 12 au 18 janvier.
P.2, «Paul Akoto Yao : «Un ministre ça ne ferme pas sa gueule... »», in LA, n°1989 du 23 février au 1^{er} mars.
P.3, «Duel de dames », in J.A, n°1991 du 9 au 15 mars.
P.4, «Henriette Diabaté, le joker de Ouattara », in J.A, n°1995 du 6 au 12 avril.
P.5, «Gbagbo : «Pourquoi je négocie avec Bédié »», in J.A, n°1997 du 20 au 26 avril.
P.6, «Ngoran Niamen : «Nous n'avons pas de problème avec le F.M.I. »», in J.A, n°1998 du 27 avril au 3 mai.
P.7, «Henri Konan Bédié : Houphouët, Ouattara et moi », in J.A, n°2002 du 25 au 31 mai.
P.8, «Ivoirité : Bédié s'explique », in J.A, n°2005 du 15 au 21 juin.
P.9, «Le scandale de trop ?», in J.A, n°2007 du 29 juin au 5 juillet.
P.10, «Ouattara répond à Bédié », in J.A, n°2008 du 6 au 12 juillet.
P.11, «Blé Coudé, l'homme qui enflamme les campus », in J.A, n°2009 du 13 au 19 juillet.
P.12, «Gbagbo abat ses cartes », in J.A, n°2010 du 20 au 26 juillet.
P.13, «Pour qui roule Bassin' ?», in J.A, n°2011 du 27 juillet au 3 août.
P.14, «Jusqu'où ira Alassane Ouattara ? », in LA, n°2013 du 10 au 16 août.
P.15, «Alassane Ouattara : «Pourquoi je suis candidat »», in J.A, n°2016 du 31 août au 6 septembre.
P.16, «Les dessous d'une amnistie », in J.A, n°2017 du 7 au 13 septembre.
P.17, «Le juge et l'arbitre », in J.A, n°2018 du 14 au 20 septembre.
P.18, «Présidentielle : Pourquoi les Français ont peur ?», in J.A, n°2019 du 21 au 27 septembre.
P.19, «Bédié / Ouattara : L'affrontement », in J.A, n°2020 du 28 septembre au 4 octobre.
P.20, «Bédié à Paris », in J.A, n°2021 du 5 au 11 octobre.
P.21, «Les hommes du Président », in J.A, n°2023-2024 du 19 octobre au 1^{er} novembre.
P.22, «Le point de non-retour », in J.A, n°2025 du 2 au 8 novembre.
P.23, «Bédié, la mosquée et les musulmans », in J.A, n°2026 du 9 au 15 novembre.
P.24, «Après le verdict », in J.A, n°2027 du 16 au 22 novembre.
P.25, «Kadhafi s'en mêle... », in J.A, n°2028 du 23 au 29 novembre.
P.26, «Les Ivoiriens jugent leurs hommes politiques », in J.A, n°2029 du 30 novembre au 6 décembre.
P.27, «Le pouvoir dans l'impasse », in LA, n°2031 du 14 au 20 décembre.

1.2- / L'interprétation des titres.

Une remarque s'impose comme une évidence : La Côte d'Ivoire est le pays auquel *Jeune Afrique* aura consacré le plus de titres à la «Une» relatifs à la politique. L'année 1999 (J) compte à elle seule vingt sept (27) titres à la «Une», soit en moyenne un titre à la «Une» tous les quinze jours. Sur le plan décennal, en prenant en compte les 123 titres à la «Une» que *Jeune Afrique* a consacré à l'actualité politique en Côte d'Ivoire, cela donne une moyenne de douze (12) titres à la «Une» par an. A titre comparatif, l'actualité politique au Bénin au cours de la décennie 1990 n'a eu droit qu'à 22 titres à la «Une». Et les années les moins fournies en

titres à la «Une» sont 1991 **(B)** et 1997 **(II)**. Est-ce parce qu'elle venait après une année 1990 **(A)** plutôt agitée et où le Président Houphouët-Boigny, après avoir été vilipendé par la rue³⁶⁶ et après avoir instauré le multipartisme³⁶⁷, a remporté avec son parti le P.D.C.I. (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), les élections présidentielles et législatives

anticipées organisées au cours du dernier trimestre de l'année 1990 ?

En d'autres termes en 1991, on assiste à une sorte de reprise en mains de la situation par le pouvoir ivoirien. D'ailleurs Henri Konan Bédié qui succédera à Félix Houphouët-Boigny n'affirmera t-il pas plus tard : *«En Afrique, nous avons brûlé les étapes, la démocratisation s'est fait trop vite. Nos intellectuels ont mis le peuple dans la rue et, sous la pression, les pouvoirs en place ont tout lâché, tout de suite»*³⁶⁸. Pour M. Bédié les pouvoirs en place auraient dû résister. De quelle manière les régimes en place en Afrique auraient-ils dû ignorer les mouvements de revendication pour leur démocratisation ? M. Bédié pensait-il au printemps de Pékin où les chars du régime monolithique chinois ont réprimé dans le sang le mouvement en faveur de la démocratie en mai 1989 ?

Quant à l'année 1997, c'est une sorte d'année charnière. Le Président Bédié qui regrettait que les pouvoirs africains aient tout lâché tout de suite, a finalement réussi à concentrer tout le pouvoir ou presque entre ses mains (G.P.8). Ce qui laisse peu de place à la contestation et au débat contradictoire. D'où le constat du chef de l'opposition d'alors et Président aujourd'hui, Laurent Gbagbo : *«La Côte d'Ivoire n'est pas encore une démocratie»* (H.P.1).

Au-delà de l'atrophie et de l'hypertrophie du nombre de titres à la «Une» par an, on ne peut pas ne pas noter l'opposition entre deux hommes : Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié. Sous Houphouët-Boigny, ils étaient respectivement Premier ministre et Président de

³⁶⁶ Voir supra, p.190.

³⁶⁷ Voir supra, p.198.

³⁶⁸ Cf. BEDIE Henri Konan, «Ils ont dit... », in *Jeune Afrique* n°2025 du 2 au 8 novembre 1999, p.17.

l'Assemblée nationale. Après la mort du Président Houphouët-Boigny en décembre 1993, le second est devenu constitutionnellement le Président de la République. Le premier parce qu'il occupait un poste non prévu par la Constitution³⁶⁹ a décidé de rejoindre l'institution monétaire internationale, le F.M.I. dont il sera le directeur général adjoint en charge de l'Afrique subsaharienne.

Contrairement à ce qu'annonçait l'hebdomadaire panafricain dans les titres à la «Une» A.P.2 et A.P.4, le Président Houphouët-Boigny est demeuré au pouvoir jusqu'à sa mort en décembre 1993. En fait le titre à la «Une» «*Houphouet vivant*» (D.P.13), est une antiphrase, qui annonçait sa mort. Si le Président Houphouët laisse un pays en proie à une crise économique, sur le plan politique, la situation n'est guère meilleure. En effet le processus de démocratisation qu'il a engagé en instaurant le multipartisme de façon unilatérale c'est-à-dire sans aucune concertation avec ses opposants et la société civile, a lui aussi du plomb dans l'aile. Ce qui est traduit par le titre à la «Une» : «*Démocratie cherche démocrates*» (C.P.2).

Ce titre appelle quelques observations. Est-ce la démocratie qui fait des démocrates ou des démocrates qui font une démocratie ? Ce sont évidemment des gens épris de paix et de justice qui mettent en place des institutions qui régissent la vie d'une démocratie. Si les hommes et les femmes qui mettent en place les institutions devant régir une démocratie n'ont pas d'éthique, il n'y aura jamais de démocratie³⁷⁰. Le Président Houphouët en choisissant d'instaurer unilatéralement le multipartisme à travers l'adoption d'une loi avait déjà mal engagé ce processus de démocratisation. S'il avait vraiment voulu engager un vrai processus de démocratisation il se serait concerté avec ses opposants et surtout avec les représentants de la société civile ; car même s'il était de bonne foi, rien n'indique que son entourage était acquis à l'idée de devoir faire participer les Ivoiriens et les Ivoiriennes à la prise des décisions qui engagent leur avenir. Et la déclaration de M. Bédié que nous avons susmentionnée montre

³⁶⁹ Voir supra, p.197.

³⁷⁰ Voir supra, p.27.

que les dirigeants politiques africains qui ont tous ou presque étaient à l'école du parti unique ont eu beaucoup de mal à enfiler les habits des «bébés démocrates», quand ils ne les ont pas carrément déchirés comme au Congo en juin 1997.

Les titres comme «*Konan Bédié : La prise de pouvoir. Comment le dauphin est devenu le chef et entend le rester* » (E.P.1), «*Le rouleau compresseur* » (E.P.4), «*La machine Bédié* » (F.P.11), «*Bédié prend (tout) le pouvoir* » (G.P.8), «*Bédié / Gbagbo : Le pacte contre Ouattara* » (J.P.1) ou encore «*Bédié / Ouattara : L'affrontement* » (J.P.19), illustrent à quel point le successeur de Félix Houphouët-Boigny ne voulait pas laisser le moindre espace de liberté à ses opposants encore moins à la société civile.

A la lecture de ces titres, il y a deux portraits qui ne passent pas inaperçus : Ceux de Guillaume Soro (LP.9) et de Charles Blé Coudé (J.P.11). Ils ont tous les deux dirigés le Mouvement des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire (M.E.E.C.I). Le premier est aujourd'hui le Secrétaire général des «Forces Nouvelles» qui s'opposent de façon frontale au Président Laurent Gbagbo après avoir été à ses côtés au moment où M. Gbagbo était encore le leader de l'opposition. Le second est aujourd'hui le Président des «Jeunes Patriotes», un mouvement regroupant des jeunes ivoiriens qui soutiennent l'action du Président ivoirien Laurent Gbagbo.

Par ailleurs nous avons relevé plusieurs occurrences et aucun mot rare. Les occurrences sont : *crise* (A.P.1 et A.P.11), *opposition* (A.P.14, F.P.5, F.P.14, G.P.1), *épreuve* (A.P.8 et B.P.3), *jusqu'où ira* (A.P.6, E.P.5, J.P.14), *en attendant* (A.P.2 et C.P.3), *démocratie* (A.P.17, C.P.2, H.P.1), *dauphin* (A.P.19 et E.P.1), *veut* (B.P.4 et E.P.6), *ce qui attend* (C.P.8 et D.P.5), *enquête* (C.P.5 et D.P.4), *tractations secrètes* (D.P.11 et F.P.5), *vrai(s)* (C.P.4, D.P.8, F.P.13), *armée* (B.P.4 et D.P.2), *présidentielle* (D.P.2, F.P.2, F.P.10, J.P.18), *élection* (F.P.2 et F.P.4), *pouvoir* (E.P.1, G.P.8, J.P.27), *s'explique* (F.P.8 et J.P.8), *homme(s)* (F.P.2, I.P.7, J.P.11, J.P.21, J.P.26), *choisi(t)* (A.P.18 et F.P.2), *réussir* (A.P.5 et B.P.2). Cela donne vingt occurrences en tout en dix ans. Ce n'est pas énorme. Ce qui revient à dire que le

vocabulaire de *Jeune Afrique* concernant l'entrée politique de la Côte d'Ivoire est assez varié.

1.2.1-/ Les actants de la vie politique ivoirienne.

Hormis l'opposition Ouattara / Bédié et la figure tutélaire du Président Houphouët-Boigny, il y a un certain nombre de personnalité qui appartiennent aussi bien au pouvoir qu'à l'opposition que les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* mettent en exergue. Laurent Gbagbo, l'actuel Président de la Côte d'Ivoire et fondateur du Front Populaire Ivoirien (F.P.I) ; Djeny Kobina, fondateur du Rassemblement des Républicains (R.D.R) ; Francis Wodié, fondateur du Parti Ivoirien des Travailleurs (P.I.T) ; Fologo, Secrétaire général du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I) ; Daniel Kablan Duncan, Premier ministre sous le Président Bédié ; Amara Essy, son ministre des Affaires étrangères ; Akoto Yao, le porte-parole de son gouvernement ; font partie de ceux qui ont animé la vie politique ivoirienne de 1990 à 1999.

1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique.

Cette analyse portera sur le vocabulaire employé par *Jeune Afrique* dans les titres à la «Une» de l'entrée politique de la Côte d'Ivoire. Dans un premier temps, ce vocabulaire sera recensé et dans un deuxième temps on y inférera du sens. De ce vocabulaire, on distinguera les mots dits *pleins* (noms, adjectifs, verbes), des mots dits *outils* (pronoms, articles, adverbes, etc.). Cette distinction, nous la devons à Laurence Bardin³⁷¹.

a-/ Les mots tels quels.

Il est question de quantifier les mots pleins et les mots outils. Ce travail sera illustré par le tableau ci-dessous.

Tableau n°21 Entrée politique de la Côte d'Ivoire dans *Jeune Afrique*.

Mots pleins			Mots outils
Noms	Adjectifs	Verbes	280
301	34	71	

³⁷¹ Cf. BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, 1^{ère} édition, Paris, Ed. P.U.F., 2003, coll. «Le psychologue», p.82.

b-/ Inférences.

1-/ Les noms.

Il apparaît que les noms propres de personne utilisés dans les titres à la «Une» ne sont jamais accompagnés de leur fonction. C'est l'individu qui est mis en avant et non pas sa fonction qui pourtant justifie la citation de son nom dans un titre à la «Une» de *Jeune Afrique*. En d'autres termes, ce n'est pas parce que Houphouët-Boigny est Houphouët-Boigny qu'il est cité dans un titre à la «Une» de *Jeune Afrique* mais bien parce que Houphouët-Boigny est Président de la République de Côte d'Ivoire. Alors pourquoi choisir systématiquement de mettre en avant l'individu alors que c'est sa fonction qui justifie l'intérêt qu'on lui porte ? C'est finalement comme un élément d'identification chez l'hebdomadaire panafricain car cette tendance à la personnification, à utiliser l'individu comme point focal ou comme référent était déjà manifeste dans les titres à la «Une» concernant le Bénin, le Congo et le Cameroun.

Au-delà des noms propres de personnes, qu'est-ce que les noms communs de chose utilisés dans les titres à la «Une» expriment-ils à propos de la politique en Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1990 ?

Les noms contenus dans les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* décrivent une société Ivoirienne en proie à des tensions notamment parmi ceux qui sont sensés gérer son héritage sur le plan politique. Car même si la Constitution a été respectée à la lettre, le successeur de Félix Houphouët-Boigny, l'ancien président de l'Assemblée nationale M. Henri Konan Bédié ne veut partager le pouvoir avec personne. Dès lors il mettra tout en œuvre pour décrédibiliser tous ses adversaires les plus sérieux pour les échéances électorales à venir. Pour cela, il commencera par modifier la loi électorale. La nouvelle loi électorale sera qualifiée de «bombe à retardement» (F.P.I), par l'hebdomadaire panafricain. Ce qui n'est pas faux car la nouvelle loi disposait que pour être candidat à l'élection présidentielle il fallait être né en Côte

d'Ivoire de père et mère ivoiriens d'origine. En plus, il fallait avoir séjourné dix ans sans discontinuité, sur le territoire national ivoirien. M. Ouattara dont le père est d'origine burkinabé et qui par ses fonctions au F.M.I. était absent de la Côte d'Ivoire pendant plusieurs années, sera de jure exclu de la course à la présidence de la République de Côte d'Ivoire.

Et M. Bédié ira plus loin en promulguant le concept de l'«**ivoirité**» (J.P.8). Qu'est-ce donc l'ivoirité ? Il convient de souligner tout de suite qu'il n'y a pas une définition précise de l'ivoirité. Ainsi dans le texte que le Président Bédié avait fait parvenir à l'hebdomadaire panafricain pour tenter d'expliquer ce concept, la définition ou devrait-on dire les définitions qu'il en donne, sont loin d'éclairer le chercheur sur le vrai sens de ce mot. La principale raison, semble-t-il, qui a amené le Président Bédié à forger ce concept est le fait que son pays fasse face à un flux migratoire très important. *«La Côte d'Ivoire compte soixante ethnies et accueille sur son sol quatre à cinq millions d'étrangers, soit au moins un tiers de sa population...»*³⁷¹. Et M.Bédié poursuit : *«C'est pourquoi, afin d'éviter les tensions et de franchir le terrible écueil du rejet, les Ivoiriens doivent s'appuyer sur un socle identitaire fort. C'est le sens du concept d'ivoirité, trop souvent mal compris, sans doute insuffisamment expliqué, mais bien souvent critiqué à dessein»*³⁷². Toujours dans le même texte, M. Bédié écrit : *«Simplement pour accomplir, dans la paix, le formidable saut entre une conscience ethnique et une conscience nationale, le repère identitaire se doit d'être fort et ce point fixe s'appelle ivoirité. Celle-ci n'est donc pas une donnée juridique comme le sont la nationalité et la citoyenneté»*³⁷³. Enfin M. Bédié conclut : *«L'ivoirité est ce repère, symbole de modernité, manière et art de vivre qui se nourrissent des valeurs républicaines et démocratiques. Au-delà d'un sentiment nationaliste, aisément détournable à des fins politiciennes destructrices, l'ivoirité inscrit dans les consciences un sentiment d'appartenance*

³⁷¹ Cf. BEDIE Henri Konan, «L'identité contre la xénophobie», in *Jeune Afrique* n°2005, du 15 au 21 juin 1999, pp.30-31, ³⁷² Idem.
³⁷³ Ibidem.

culturelle, notion infiniment plus noble et généreuse. En effet, l'identité des peuples peut se construire sur une base de repli sur soi et de rejet de l'étranger, l'identité ivoirienne intègre nécessairement les valeurs de son peuple. Les Ivoiriens ont prouvé, par leur histoire, que ces valeurs sont toujours empreintes d'hospitalité, de tolérance et d'ouverture sur les

autres>³⁷⁵

Qu'est-ce à dire ?

Même si le Président Bédié évoque à plusieurs reprises le problème des étrangers, ce dernier est loin de justifier le pourquoi du concept d'ivoirité. En effet, M. Bédié admet lui-même que l'identité ivoirienne intègre les valeurs de son peuple qui sont faites d'hospitalité, de tolérance et d'ouverture sur les autres. En plus pour déterminer le nombre des étrangers en Côte d'Ivoire, il a bien fallu les recenser. Ce qui veut dire qu'il n'y a aucune confusion entre les Ivoiriens et les étrangers, puisque l'administration ivoirienne n'a aucun problème pour identifier les nationaux des non nationaux. Dès lors les étrangers sont utilisés comme des pis-aller pour justifier le concept d'ivoirité.

Par ailleurs M. Bédié justifie son concept par «le formidable saut entre la conscience ethnique et la conscience nationale» que les Ivoiriens sont amenés à faire. Le Président Houphouët-Boigny avait déjà évoqué ce problème entre l'ethnie et la nation³⁷⁶. En d'autres termes, le problème ce n'est plus les étrangers mais la nation ; c'est-à-dire comment faire que le sentiment d'appartenance à l'ethnie devienne un sentiment d'appartenance à une nation ? C'est là une problématique plus générale et commune à tous les pays d'Afrique subsaharienne dont les frontières héritées de l'époque coloniale ont donné naissance à la formation des Etats et non pas des nations.

Enfin affirme M. Bédié l'ivoirité n'est pas une «donne juridique comme le sont la

³⁷⁵ Cf. BEDIE Henri Konan, «L'identité contre la xénophobie», in *Jeune Afrique* n°2005, du 15 au 21 juin 1999, p.p.30-31.

³⁷⁶ Voir supra, p.191.

nationalité et la citoyenneté» ; c'est un «sentiment d'appartenance culturelle» qui, ajoute-t-il, est «infiniment plus noble et généreuse». Qu'est-ce donc le sentiment ? C'est un «*état affectif complexe, assez stable et durable, lié à des représentations*»³⁷⁷. Si l'on s'en tient à cette dernière définition de l'ivoirité, toute personne qui se sent culturellement appartenir à la Côte d'Ivoire, est donc ivoirien. Il ressort donc ce syllogisme :

La culture musulmane fait partie intégrante de l'identité ivoirienne Or M. Ouattara est un musulman Il est donc Ivoirien.

En fait pour avoir forgé un concept sur des bases mouvantes, M. Bédié a abouti à ce qu'il voulait éviter : Le rejet de l'étranger et d'une partie de la population qui pour des raisons historiques partagent des valeurs communes avec des populations dont les pays ont une frontière commune avec la Côte d'Ivoire.

Ainsi donc l'«affrontement» (J.P.19) devenait inéluctable ; car avec ce concept aux contours flous, le pouvoir avait mené le pays dans l'«impasse» (J.P.27).

Et la boîte de Pandore ouverte avec le concept de l'ivoirité, explique encore aujourd'hui en 2005, les soubresauts que connaît le pays de Félix Houphouët-Boigny, car il est toujours question de déterminer qui est vraiment ivoirien pour qu'il puisse se présenter à l'élection présidentielle. Et pire encore le cas Ouattara est toujours au centre des débats.

2-/ Les adjectifs.

Est-ce que les adjectifs utilisés dans les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* reflètent cette tension observée avec le concept d'ivoirité ?. Sur 34 adjectifs, seuls quatre ont des sens négatifs : *compresseur* (E.P.4), *folle* (F.P.9), *encombrants* (G.P.7), *mal* (H.P.4). Toutefois si un adjectif pouvait résumer l'esprit général de l'entrée politique après la disparition du Président Houphouët-Boigny, c'est *compresseur*. En effet le titre «*le rouleau compresseur*»

³⁷⁷ Cf Le Petit Robert 1, Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue Française, Paris, Ed. Le Robert, 1977. p.1799.

(E.P.4), est celui qui semble traduire le mieux l'état d'esprit qui a animé le successeur du Président Houphouët-Boigny.

3-/ Les verbes.

Deux verbes sur 71 ont des sens plutôt négatifs : *tuera* (D.P.12), *abat* (J.P.12). Si le sens du deuxième verbe, *abattre*, est plutôt positif en prenant en compte l'ensemble du titre, celui du verbe *tuer*, est sans ambiguïté, même s'il s'agit de tuer symboliquement sur le plan politique, c'est-à-dire faire en sorte que son adversaire ne puisse avoir aucun avenir en politique ou du moins parvenir à l'en persuader.

4-/ Les mots outils.

Ici comme pour les autres titres à la «Une» concernant les trois premiers pays (Bénin, Congo et Cameroun) que nous avons analysé, les mots outils servent moins à constituer un réseau anaphorique qu'à jouer un rôle de focalisation. Nous faisons allusion évidemment aux articles définis dont l'une des fonctions est d'être des anaphores.

2-/ Entrée économique.

2.1-/ Les titres à la «Une».

A.Ec.1, «L'infarctus financier », in J.A, n°1533 du 21 mai.

C.Ec.1, «Vaincre la crise », *Jeune Afrique bis*, in J.A, n°1633 du 23 au 29 avril.

D.Ec.1, «Comment profiter de la dévaluation », in J.A, n°1729 du 24 février au 2 mars.

Ec.2, «Pourquoi Bédié serre la vis », in J.A, n°1738-1739 du 28 avril au 11 mai.

Ec.3, «La relance », in J.A, n°1759 du 22 au 28 septembre.

E.Ec.1, «Eloge de la dévaluation », J.A, n°1778 du 2 au 8 février.

Ec.2, «Abidjan : La «Mecque » du pague », in LA, n°1802 du 20 au 26 juillet.

F.Ec.1, «La folie de l'immobilier », in J.A, n°1840 du 10 au 16 avril.

Ec.2, «Révélations sur l'affaire Ivoir café », in J.A, n°1853 du 10 au 16 juillet.

Ec.3, «Abidjan : Adieu la crise », *Jeune Afrique plus*, in LA, n°1855 du 24 au 30 juillet.

- Ec.4, «Mines et pétrole : Le défi », *Jeune Afrique plus*, in LA, n°1862 du 11 au 17 septembre.
- Ec.5, «Affaire Ivoir café : nouvelles révélations », in J.A, n°1864 du 25 septembre au 1^{er} octobre.
- Ec.6, «Pétrole : Les grandes compagnies arrivent », in LA, n°1866 du 2 au 8 octobre.
- Ec.7, «Enfin l'accord sur la dette », in J.A, n°1873 du 27 novembre au 3 décembre.
- H.Ec.1, «L'année de la dette », in J.A, n°1886 du 26 février au 4 mars.
- Ec.2, «Mimran et les boulangers », in J.A, n°1888 du 12 au 18 mars.
- Ec.3, «Mimran et les boulangers (suite) », in J.A, n°1890 du 26 mars au 1^{er} avril.
- Ec.4, «Ivoir café : Verges contre la B.A.D. », in J.A, n°1908 du 30 juillet au 5 août.
- Ec.5, «Café cacao : tout va changer », *Jeune Afrique Plus*, in LA, n°1909 du 6 au 12 août.
- Ec.6, «Faut-il croire au miracle ? », in J.A, n°1910-1911 du 13 26 août.
- Ec.7, «Les dessous d'une réforme », in J.A, n°1912 du 27 août au 2 septembre.
- Ec.8, «Marcel Zadi Kessy : «Comment j'ai réussi », in J.A, n°1913 du 3 au 9 septembre.
- Ec.9, «Privatisations mode d'emploi », *Jeune Afrique Plus*, in J.A, n°1919-1920 du 15 au 28 octobre.
- Ec.10, «Agro-industrie : une stratégie pour réussir », *Jeune Afrique Plus*, in J.A, n°1924 du 18 au 24 novembre.
- I.Ec. I, «Haro sur la pauvreté », in J.A, n°1946 du 28 avril au 4 mai.
- Ec.2, «La fronde des cotonniers », in J.A, n°1951 du 2 au 8 juin.
- Ec.3, «Les dessous de l'affaire Bakou », in J.A, n°1952 du 9 au 15 juin.
- Ec.4, «Enquête : Abdoulaye Diallo contre Toyota », in LA, n°1969 du 6 au 12 octobre.
- Ec.5, «La croissance pour qui ? », *Jeune Afrique plus*, in LA, n°1971 du 20 au 26 octobre.
- Ec.6, «Affaire Nasra : La chute d'un escroc », in J.A, n°1977 du 1^{er} au 7 décembre.
- J.Ec.1, «Café cacao : La fin des golden boys », in J.A, n°1990 du 2 au 8 mars.
- Ec.2, «La Côte d'Ivoire est-elle bien gérée ? », in J.A, n°2014-2015 du 17 au 30 août.

2.2-I L'interprétation des titres.

Le titre à la «Une» qui ouvre la décennie 1990: «*L'infarctus financier*» (A.Ec.1), n'est pas de bons augures pour la Côte d'Ivoire. Le pays connaît la crise (C.Ec.1) ; une crise qui va s'aggraver avec la dévaluation du franc C.F.A au début de l'année 1994 (D.Ec.1). Cette situation oblige le Président Bédié à mettre en place un plan de rigueur (D.Ec.2) dont les résultats ne se feront pas attendre. En effet avant la fin de l'année 1994, l'hebdomadaire panafricain note la relance de l'économie ivoirienne (D.Ec.3). La dévaluation qui est vécue comme une catastrophe dans les autres pays de la zone C.F.A. s'avère une opération positive pour un pays essentiellement agricole comme la Côte d'Ivoire, car les recettes des produits exportés sont multipliées dorénavant par deux. Dès lors il n'est pas étonnant que les autorités

fassent l'éloge de la dévaluation (E.Ec.1).

La Côte d'Ivoire nous l'avons déjà susmentionné est la locomotive économique de la sous-région Afrique de l'Ouest francophone, il est donc dans l'ordre normal des choses que sa capitale économique, Abidjan, devienne la «Mecque» du pagne (E.Ec.2). Cependant, la référence à la ville saoudienne la Mecque, ne paraît pas justifiée. En effet la Mecque est connue parce qu'elle abrite les lieux saints de l'islam et parce que des millions de musulmans s'y rendent chaque année en pèlerinage. Or aucun musée consacré au pagne n'a été créé à Abidjan. L'allusion à la Mecque signifie sans doute que Abidjan est la ville où l'usage qu'on fait du pagne est un usage hors du commun. A Abidjan on magnifie le pagne. Il n'est pas rare que les femmes africaines, puisque ce sont elles qui portent ces tissus, donnent des noms à certains pagnes. Ainsi le pagne cesse d'être un simple tissu et devient une sorte de marqueur social ; car la possession ou la non-possession du dernier pagne à la mode permet de distinguer celles qui ont les moyens financiers de pouvoir suivre l'évolution de la mode de celles qui n'en ont pas. Et ce phénomène n'est pas observable seulement à Abidjan, il l'est dans d'autres villes africaines dont Brazzaville où les Congolaises avaient attribué le nom *mon avocat a voyagé* à un pagne parce que le tissu est apparu sur le marché au moment où une chanson portant ce titre passait en boucle sur les ondes de la radio nationale.

L'un des critères qui permettent aux analystes de dire qu'une économie se porte bien c'est l'activité liée au marché de l'immobilier. Si l'activité immobilière est soutenue, c'est souvent le signe de la relance d'une économie. Ainsi le titre *«la folie de l'immobilier»* (F.Ec. 1), montre que l'économie ivoirienne a connu une embellie. Et au cas où il y aurait un doute, les titres comme *«Abidjan : Adieu la crise »* (F.Ec.3), *«enfin l'accord sur la dette »* (F.Ec.7), *«faut-il croire au miracle ? »* (H.Ec.6), *«haro sur la pauvreté »* (I.Ec. 1), *«la croissance pour qui ? »* (I.Ec.5), prouvent que l'économie ivoirienne se porte mieux.

L'embellie de l'économie attire les investisseurs qui s'intéressent aux richesses du

sous-sol ivoirien (F.Ec.4 et F.Ec.6) ainsi qu'aux privatisations (H.Ec.9) et le domaine de l'agro-industrie (H.Ec.10).

Mais il existe une autre catégorie d'investisseurs qui est peu scrupuleuse. C'est ce qui apparaît dans plusieurs titres à la «Une» dont «*Affaire Nasra : La chute d'un escroc* » (I.Ec.6), «*les dessous de l'affaire Bakou*» (I.Ec.3), «*Mimran et les boulangers*» (H.Ec.2 et H.Ec.3).

Enfin, il y a des titres relatifs à l'affaire Ivoir café. Une affaire qui touche le secteur du cacao et du café deux matières premières où la Côte d'Ivoire est respectivement premier producteur mondial et troisième producteur mondial, ne peut pas ne pas avoir des répercussions sur l'Etat ivoirien. Cela a-t-il été à l'origine du changement (H.Ec.5) et de la réforme (H.Ec.7) dont *Jeune Afrique* fait l'écho ? Quoiqu'il en soit, les golden boys sont passés à la trappe (J.Ec.1).

3-/ Entrée socio-démographique.

3.1-/ Les titres à la «Une».

C.Sd.1, «Les Eléphants dans la légende : Première victoire en coupe d'Afrique des nations pour les footballeurs ivoiriens », in J.A, n°1621 du 30 janvier au 5 février.

Sd.2, «Après la coupe », in J.A, n°1622 du 6 au 12 février.

Sd.3, «La grande peur des Français d'Abidjan », in J.A, n°1627 du 12 au 18 mars.

E.Sd.1, «Bras de fer sur les campus », in J.A, n°1743 du 2 au 8 juin.

Sd.2, «Le croissant et la bannière ou comment être musulman au pays de Bédié », in J.A, n°1764-1765 du 27 octobre au 9 novembre.

Sd.3, «Africains en Côte d'Ivoire : Le grand malaise », in J.A, n°1772-1773 du 22 décembre 1994 au 4 janvier.

F.Sd.1, «Peut-on encore sauver l'université ? », in J.A, n°1785 du 23 au 29 mars.

H.Sd.1, «Les étudiants se rebiffent », in J.A, n°1884 du 12 au 18 février. Sd.

2, «Pourquoi l'école va mal ? », in J.A, n°1916 du 24 au 30 septembre.

I.Sd.1, «Les oubliés du Nord », in J.A, n°1940 du 17 au 23 mars.

Sd.2, «Enquête sur l'empire des sectes », in J.A, n°1945 du 21 au 27 avril.

Sd.3, «Le malaise des musulmans », in J.A, n°1966 du 15 au 21 septembre.

J.Sd.1, «Université : La crise sans fin », in J.A, n°2004 du 8 au 14 juin.

Sd.2, «Abidjan au bord de la crise des nerfs », in J.A, n°2032 du 21 au 27 décembre.

3.11 L'interprétation des titres.

Si sur le plan économique on a pu observer une amélioration de la situation, avec les titres de l'entrée socio-démographique, il apparaît qu'il n'y a pas d'accalmie. Aussi excepté la victoire de l'équipe nationale de football, les «Eléphants», en coupe d'Afrique des nations (C.Sd.1 et C.Sd.2), «*la grande peur des Français d'Abidjan* » (C.Sd.3), montre qu'il y a des raisons de s'inquiéter.

Les autres titres de la décennie viennent renforcer ce sentiment de peur qui habitent les étrangers qui vivent en Côte d'Ivoire en général et les Français en particulier.

Et il n'y a pas que les étrangers qui se sentent mal à l'aise en Côte d'Ivoire, les Ivoiriens originaires du Nord du pays et musulmans de surcroît sont eux aussi sur le qui-vive. Ainsi donc il n'est pas étonnant qu'Abidjan soit «au bord de la crise des nerfs» (J.Sd.2).

II-/ Le regard du *Nouvel Afrique Asie* sur l'actualité en Côte d'Ivoire de 1990 à 1999.

Au cours de la décennie 1990, la Côte d'Ivoire a eu 48 titres à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie*. Ces titres à la «Une» sont dominés par l'actualité politique qui à elle seule en compte 42. Les six titres restant se répartissent entre l'économie, quatre (4) et le socio-démographique, deux (2). Aucun sujet relatif à la liberté d'expression en Côte d'Ivoire n'a eu les faveurs de la «Une» du mensuel panafricain de 1990 à 1999. Notre travail d'interprétation et d'analyse débutera par les titres à la «Une» de l'entrée politique, viendront ensuite les titres de l'entrée économique et enfin ceux de l'entrée socio-démographique.

1-1 Entrée politique.

1.1-1 Les titres à la «Une».

A.P.1, «Le dérapage », in N.2A, n°8 mai.

P.2, «Course au pouvoir », in N.2A, n°13 octobre.

P.3, «Compte à rebours », in N.2A, n°15 décembre.

B.P.1, «La stratégie de l'apaisement », in N.2A, n°16 janvier.

P.2, «Conférence nationale ? », in N.2A, n°23-24 juillet / août.

P.3, «Où est le pilote du vaisseau ? », in N.2A, n° 24 septembre.

C.P.1, «Ne devenons pas des godillots de gauche », in N.2A, n°29 février.

P.2, «Abidjan : Fin de règne dans la répression », in N.2A, n°30 mars.

P.3, «Verdicts scandaleux », in N.2A, n°31 avril.

P.4, «Pèlerinage chez Laurent Gbagbo », in N.2A, n°32 mai.

P.5, «Imbroglio ivoirien », in N.2A, n°34-35 juillet / août.

P.6, «Après la libération de Laurent Gbagbo », in N.2A, n°36 septembre.

P.7, «Quelle décrispation ? », in N.2A n°37 octobre.

D.P.1, «Machinations », in N.2A, n°40 janvier.

P.2, «Bédié / Ouattara », in N.2A, n°44 mai.

P.3, «Abidjan : La grande manipulation », in N.2A, n°49 octobre.

P.4, «Abidjan : Qui tire les ficelles ? », in N.2A, n°51 décembre.

E.P.1, «Bédié va-t-il tenir ? », in N.2A, n°52 janvier.

P.2, «Cent jours sans Houphouët », in N.2A, n°54 mars.

P.3, «Bédié consolide son pouvoir », in N.2A, n°56 mai.

P.4, «Côte d'Ivoire : Entre rêves et réalités », in N.2A, n°57 juin.

P.5, «Ouattara s'en va, les problèmes demeurent », in N.2A, n°58-59 juillet / août.

P.6, «Abidjan : Bédié face aux musulmans du Nord », in N.2A, n°60 septembre.

F.P.1, «Côte d'Ivoire : S'affranchir de la loi du père », in N.2A, n°64 janvier.

P.2, «Veillée d'armes en Côte d'Ivoire », in N.2A, n°65 février.

P.3, «Le dilemme Bédié », in N.2A, n°70-71 juillet / août.

P.4, «Abidjan : Fin du suspense Ouattara », in N.2A, n°72 septembre.

P.5, «Que veut, que peut faire Bédié ? », in N.2A, n°73 octobre.

P.6, «Henri Konan Bédié mal élu », in N.2A, n°74 novembre.

P.7, «Bédié pourra-t-il appliquer ses choix ? », in N.2A, n°75 décembre.

G.P.1, «Pour ou contre Konan Bédié », in N.2A, n°77

février. P.2, «50 ans de P.D.C.I. », in N.2A, n°81 juin.

P3, «Menaces sur le système Bédié », in N.2A, n°84 septembre.

H.P.1, «Le système Bédié à l'épreuve », in N.2A, n°88 janvier.

P.2, «Un marché de dupes », in N.2A, n°90 mars.

P.3, «Les complots imaginaires du «vieux »», in N.2A, n°96 septembre.

I.P.1, «La méthode Bédié », in N.2A, n°104 mai.

P.2, «Côte d'Ivoire : Incertitudes pour l'an 2000 », in N.2A, n°106-107 juillet / août.

P3, «Côte d'Ivoire : «Un pouvoir aux pieds d'argile... »», in N.2A, n° 110 novembre.

J.P.1, «L'énigme Ouattara », in N.2A, n°120 septembre.

P.2, «Le geste apaisant de Konan Bédié », in N.2A, n°121 octobre.

P.3, «Côte d'Ivoire : La crise s'aggrave », in N.2A, n°122 novembre.

1.2-/ L'interprétation des titres.

La Côte d'Ivoire a adopté la loi instaurant le multipartisme le 30 avril 1990 et au mois de mai le *Nouvel Afrique Asie* note déjà un dérapage. Qu'est-ce qui dérape et pourquoi ? Le

mensuel panafricain fait-il allusion à la décision unilatérale du pouvoir de décréter le

multipartisme ? Les deux titres qui suivent n'apportent pas plus d'éclaircissement. En effet, qui

participe à la «course au pouvoir» (A.P.2) ? Est-ce les apparatchiks du Parti Démocratique de

Côte d'Ivoire qui se sentent à l'étroit avec l'instauration du multipartisme ? Aussi veulent-ils se

trouver un poste dans les rouages du parti pour ne pas sombrer dans l'oubli ? Ou encore, s'agit-

il de la lutte des nouveaux partis pour se faire une place au soleil avant les échéances

électorales ? C'est sans doute cette dernière hypothèse qui semble la plus plausible car avertit

le *Nouvel Afrique Asie* le «compte à rebours» (A.P.3) a commencé. C'est un compte à rebours

pour aller vers quelles échéances ? Une conférence nationale ? Il n'y en a jamais eu en Côte

d'Ivoire. Tout semble se dérouler dans un cafouillage. Ce qui amène le *Nouvel Afrique Asie* à s'interroger : «Où est le pilote du vaisseau ?» (B.P.3).

Le pouvoir semble tellement dépassé par les événements qu'il choisit la répression (C.P.2), une répression qui n'épargne pas les opposants puisque leur leader, Laurent Gbagbo sera arrêté et libéré plusieurs mois plus tard (C.P.6).

«*Décrispation ?* » (C.P.7), «*machinations*» (D.P.1), «*grande manipulation*» (D.P.3), «*qui tire les ficelles ?* » (D.P.4), on est en plein «*imbroglio ivoirien*» (C.P.5).

Avec le titre «*Bédié va-t-il tenir ?* » (E.P.1), c'est l'annonce implicite de l'accession de M. Bédié à la présidence de la république qui est faite. Le Président Houphouët-Boigny a-t-il démissionné pour faire place à un plus jeune que lui ? Tout juste apprendra-t-on que cela fait «*cent jours sans Houphouët* » (E.P.1) et que M. Bédié «consolide son pouvoir» (E.P.3). Cette consolidation du pouvoir est-elle à l'origine de la décision de l'ancien Premier ministre de Félix Houphouët-Boigny, Alassane Ouattara, de quitter son poste ?

L'année 1995 sera une année électorale. Ouattara et Bédié vont-ils se retrouver face à face pour solliciter les suffrages des Ivoiriens ? Finalement le duel n'aura pas lieu car Ouattara avait choisi de jeter l'éponge. L'opposition n'ayant pas présenté de candidat à l'élection présidentielle, M. Bédié sera le seul candidat crédible en lice. C'est donc sans surprise qu'il sera élu Président de la République de Côte d'Ivoire. Mais les conditions de son élection feront dire au mensuel panafricain que M. Bédié a été mal élu que, le système Bédié est menacé et qu'il s'agit d'un «pouvoir aux pieds d'argile» (I.P.3) qui a du mal à se consolider car «la crise s'aggrave» (J.P.3).

3.2.1-I Les actants de la vie politique ivoirienne.

Deux noms sont revenus plusieurs fois dans les titres : Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara, plus Laurent Gbagbo dont le nom est apparu deux fois.

3.2.2-/ L'analyse systématique du lexique.

A travers le vocabulaire employé par un journal un certain nombre de thèmes peuvent se révéler. Et la fréquence des thèmes abordés peut être une indication intéressante sur une société donnée. A travers le vocabulaire employé par le *Nouvel Afrique Asie* dans les titres à la «Une» relatifs à la Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1990, nous allons relever les thèmes qui y apparaissent. C'est par l'analyse des mots dits *pleins* (noms, adjectifs, adverbes) et des mots dits *outils*³⁷⁸ (pronoms, articles, adverbes, etc.) que nous allons mener ce travail.

a-/ Les mots tels quels.

Nous allons, à l'aide d'un tableau, quantifier le nombre des mots *pleins* et les mots *outils*.

Tableau n°22 Entrée politique de la Côte d'Ivoire dans le *Nouvel Afrique Asie*.

Mots pleins			Mots outils
Noms	Adjectifs	Verbes	
90	9	15	73

b-/ Inférences.

1-/ Les noms.

La situation en Côte d'Ivoire est loin d'être calme sur le plan politique au cours de la décennie 1990, cela se reflète-t-il dans les noms employés par le mensuel panafricain ? De 1990 à 1999 il ne s'est pas passé une année sans problème en Côte d'Ivoire. Ainsi en 1990 **(A)**, c'est le problème de la course au pouvoir ; en 1991 **(B)**, c'est le constat de l'absence d'Etat ; en 1992 **(C)**, c'est l'embrouillamini ; en 1993 **(D)**, c'est l'année des suspicions ; en 1994 **(E)**, c'est l'apprentissage du pouvoir de M. Bédié ; en 1995 **(F)**, c'est le manque d'assurance du Président Bédié ; en 1996 **(G)**, ce sont les menaces sur le système Bédié qui vient à peine d'être installé ; en 1997 **(H)**, c'est la fourberie du pouvoir qui fait la

³⁷⁸ Cf. BARDIN Laurence, *op. cit.*, p321.

«Une» ; en 1998 (I), c'est le manque d'autorité de l'Etat et en 1999 (J), c'est l'aggravation de la crise.

2-/ Les adjectifs.

Deux (2) adjectifs seulement sur neuf (9) traduisent la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire sur le plan politique au cours de la décennie 1990 : *Scandaleux* (C.P.3) et *mal* (F.P.6).

3-/ Les verbes.

Hormis le verbe pronominal *s'aggraver* (J.P.3), aucun autre verbe ne permet de connaître les problèmes auxquels sont confrontés les Ivoiriens au cours de la décennie 1990.

4-/ Les mots outils

Les articles définis dans la majorité des cas fonctionnent comme des anaphores. Ainsi seuls les titres où ils ne jouent pas le rôle d'anaphore vont être soulignés ici : «*Le dérapage* » (A.P.1), «*la stratégie de l'apaisement* » (B .P.1), «*les complots imaginaires du «vieux* » » (H.P.3), «*le geste apaisant de Konan Bédié* » (J.P.2).

2-/ Entrée économique.

2.1-/ Les titres à la «Une».

A.Ec.1, «Le prix de la relance », in N.2A, n°11 août.

G.Ec.1, «Abidjan : Les illusions de la croissance », in N.2A, n°80 mai.

H.Ec.1, «Dans le collimateur du F.M.I. », in N.2A, n°98 novembre. J.

Ec.1, «F.M.I-P.D.C.I. : Pourquoi tant de haine », in N.2A, n°115 avril.

2.2-/ L'interprétation des titres.

Les titres à la «Une» de l'entrée économique donne à voir une Côte d'Ivoire qui doit faire face à une conjoncture économique plutôt difficile. Le titre «*le prix de la relance*»

(A.Ec.1), veut dire que le pays a dû mettre en place un plan de rigueur budgétaire pour juguler la crise. Ce plan semble donner de bons résultats puisqu'il permet au pays de renouer avec la croissance. Cependant cette croissance n'est pas suffisamment forte pour que le pays sorte de l'ornière. C'est ce qui transparaît dans le titre «*Abidjan : Les illusions de la croissance*» (G. Ec. 1). En d'autres termes le retour de la croissance n'a pas permis la résolution tous les problèmes. Le pays qui avait, selon toute vraisemblance, signer un accord avec le F.M.I. pour bénéficier d'un programme d'ajustement structurel, se fait donc logiquement tancer par cette institution internationale.

3-/ Entrée socio-démographique.

3.14 Les titres à la «Une».

B.Sd.1, «L'aube tragique de Yopougon », in N.2A, n°21 juin.

G.Sd.1, «Le retour des dozos », in N.2A, n°82-83 juillet/août.

3.2-1 L'interprétation des titres.

Le premier titre fait allusion à une intervention des forces de l'ordre qui a mal tourné, car elle s'est soldée par plusieurs morts à Yopougon, l'une des communes de la ville d'Abidjan.

Quant au deuxième, il a partie liée aussi avec l'insécurité. Et les «dozos» ce sont des chasseurs de l'ethnie *Senoufo* qui face à la démission des forces de l'ordre ont décidé d'assurer eux-mêmes la sécurité des populations des localités où ils vivent.

III-I Regard croisé des deux journaux.

Tableau n°23 Regards de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* sur la Côte d'Ivoire.

COTE D'IVOIRE	Entrée politique	Entrée économique	Entrée sur la liberté d'expression	Entrée socio-démographique
<i>Jeune Afrique</i>	123 titres à la «Une»	32 titres à la «Une»	0 titre à la «Une»	14 titres à la «Une»
<i>Nouvel Afrique Asie</i>	42 titres à la «Une»	4 titres à la «Une»	0 titre à la «Une»	2 titres à la «Une»

Interprétation du tableau n°23.

La première remarque qui s'impose, c'est l'absence de titre à la «Une» concernant la liberté d'expression. Pourtant les différents rapports de Reporters Sans Frontières (R,S,F) pendant la période 1990-1999, n'ont pas épargné la Côte d'Ivoire. Finalement la tendance observée au Bénin, au Congo et au Cameroun, à propos de la liberté d'expression, s'est confirmée.

Pour les autres entrées aussi, il y a des éléments soulignés pour le Bénin, le Congo et le Cameroun qui sont présents dans le traitement de l'actualité ivoirienne. Ainsi par exemple la tendance de *Jeune Afrique* à présenter l'actualité politique d'un pays à travers l'opposition entre deux personnalités, l'une représentant le pouvoir et l'autre l'opposition s'est vérifiée aussi avec le traitement de l'actualité ivoirienne. Chez le *Nouvel Afrique Asie*, la tendance à utiliser plus de titres nominaux que des titres avec sujet, verbe et complément s'est aussi confirmée avec le traitement de l'actualité ivoirienne.

Enfin les titres à la «Une» des dossiers de *Jeune Afrique* sont toujours aussi décalés par rapport à l'actualité proprement dite, car ils donnent l'impression que le pays concerné traverse une période rose alors que la réalité est souvent en deçà.

C-/ CONCLUSION CHAPITRE III.

Le Cameroun et la Côte d'Ivoire, en dehors du traitement de l'actualité politique où la tendance à la personnalisation et l'opposition entre deux personnalités politiques a été absente au Cameroun, pour tout le reste les deux pays se rejoignent. Sur le plan politique, l'opposition dans les deux pays a du mal à trouver ses marques car l'espace qui lui est réservé pour s'exprimer est insignifiant, les médias d'Etat étant toujours largement monopolisés par le pouvoir. Et, quand la presse privée relaie quelques propos des dirigeants de l'opposition ou considérés comme tels par le pouvoir, le journaliste termine le plus souvent en prison tandis que le numéro du journal incriminé est saisi.

Sur le plan économique, les deux pays ont maille à partir avec le F.M.I. car l'exécution de leur programme d'ajustement structurel ne se déroule pas de façon orthodoxe.

Enfin sur le plan socio-démographique c'est loin d'être l'accalmie. En effet si le Cameroun traîne ce qui apparaît comme un boulet, la partie anglophone, la Côte d'Ivoire, elle, ce sont les musulmans qui causent des soucis aux autorités centrales.

CHAPITRE IV : LES TITRES A LA «UNE» INTERAFRICAINS.

«C'est terrible. Nos chefs d'Etat font de leurs citoyens ce qu'ils veulent. Qu'ils apparaissent sous le manteau du progressiste ou du modéré (..) tous mentent sans vergogne à leurs concitoyens, les emprisonnent, les tuent ou les

ruinent à longueur de journée». Hampaté Bâ, cité par KABOU Axelle, Et si l'Afrique refusait le développement ? Paris, Ed. L'Harmattan, 1991, p.191.

Au-delà de l'interprétation et de l'analyse des titres, nous introduirons dans ce chapitre une section où nous nous interrogerons sur l'Etat dans les quatre pays qui, rappelons-le, étaient tous des régimes à parti unique et qui fonctionnaient sous le principe du centralisme démocratique, c'est-à-dire qu'il appartenait au sommet du parti de décider et à la base d'exécuter sans pour autant que cette dernière ait la possibilité de dire ou de proposer quoi que ce fut. Avec l'instauration du multipartisme a-t-on assisté à une participation de quelque ordre que ce fut de la population à la prise des décisions ? Est-ce que, hier centralisateur l'Etat est devenu décentralisateur ?

A--/ LES TITRES DE JEUNE AFRIQUE.

Nous reprendrons ici la même classification que pour les titres à la «Une» concernant les pays. Ce qui veut dire que nous aurons les entrées : Politique, économique, liberté d'expression et socio-démographique. Chaque fois que l'interprétation et l'analyse des titres nécessiteront un tableau, nous en ferons un, sinon, nous allons nous en passer. L'honneur échoira une fois de plus aux titres à la «Une» relatifs à la politique car ce sont toujours les titres les plus nombreux et qui, d'une façon générale donnent souvent le ton sur ce que sera l'ensemble de l'actualité. Il y a 25 titres au total dont 13 concernent le politique, 7 l'économie, 2 la liberté d'expression et 3 le socio-démographique.

1-/ Entrée politique.

1.1-/ Les titres à la «Une».

A.P.1, «Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal, Niger... Pour la première fois les chefs lâchent du lest », in J.A, n°1523 du 12 mars.

P.2, «Le multipartisme n'est pas la démocratie », in J.A, n°1530 du 30 avril.

P.3, «Multipartisme : Le front du refus », in J.A, n° 1 5 42 du 18 au 24 juillet.

P.4, «Le multipartisme gagne du terrain en Afrique, mais... Que valent les opposants ? », in J.A, n°1561 du 28 novembre au 4 décembre.

B.P.1, «Togo, Bénin, Congo, Niger, Zaïre... La démocratie envers et contre tout », in J.A, n°1589 du 12 au 18 juin.

P.2, «Conférences nationales : Est-ce vraiment la solution ? », in J.A, n°1591 du 26 juin au 2 juillet.

P.3, «Burkina, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Niger, Rwanda, Tchad, Zaïre... Que veulent les étudiants aujourd'hui », in J.A, n°1593 du 10 au 16 juillet.

G.P.1, «Afrique : La contagion kaki », in J.A, n°1833 du 21 au 27 février. H.

P.1, «Ceux dont on parlera en 1997 », in J.A, n°1880 du 15 au 21 janvier.

I.P.1, «Démocratie : A quoi servent les élections ? », in J.A, n°1979 du 15 au 21 décembre.

J.P.1, «Le temps des cyber- rebelles : Internet, satellites et guérillas », in J.A, n°1985 du 26 janvier au 1^{er} février.

P.2, «O.U.A., 35^{ème} sommet, Alger 99 : Les secrets d'un sommet », in J.A, n°2010 du 20 au 26 juillet.

P.3, «O.U.A., sommet extraordinaire de Syrte en Libye. Etats-unis d'Afrique : Faut-il y croire ? », in J.A, n°2019 du 21 au 27 septembre,

1.2-I L'interprétation des titres.

Au Bénin et en Côte d'Ivoire, les chefs d'Etat ont décidé de lâcher du lest pour la première fois. Avec cette nuance qu'au Bénin il s'agit plus que de lâcher du lest car à ce moment, la Conférence Nationale avait déjà eu lieu. Et en Côte d'Ivoire, là où le chef a vraiment lâché du lest, en retirant les mesures d'austérité recommandées par le F.M.I. et qui avaient provoqué la gronde des syndicats, des élèves et des étudiants, la loi instaurant le multipartisme, l'une des revendications de la population, sera adoptée le 30 avril 1990.

La même année (1990, i.e), l'hebdomadaire panafricain avertissait déjà que le multipartisme n'est pas la démocratie, car avec le multipartisme ce qui change c'est le nombre des partis. Et ce sont eux qui continueront à régir la vie politique sans une réelle participation de la population.

Malheureusement ce conseil ne sera pas suivi car dans d'autres pays africains l'abandon du parti unique n'est toujours pas à l'ordre du jour (A.P.3). Malgré ces récalcitrants, le multipartisme fait du chemin en Afrique subsaharienne. Dans le système multipartite, la confrontation des idées est quelque chose d'essentiel ; l'opposition ou les oppositions africaines ont-elles des hommes de qualité pour assurer le débat d'idées ? C'est en tout cas la question que se pose *Jeune Afrique* qui à travers les portraits de quelques opposants africains essaie de répondre à cette question.

Au Bénin et au Congo, la question ne se pose plus car les autorités ont finalement décidé d'associer tout le monde ou presque au débat sur l'ouverture démocratique en organisant des conférences nationales souveraines dont *Jeune Afrique* se demande si c'est la panacée. Evidemment la réponse est non. Mais cette forme de transition a au moins l'avantage de prouver à la population que ces revendications ont bien été prises en compte.

Parmi cette population qui réclamait le changement figuraient et souvent en première ligne, les étudiants.

Cependant, le ciel qui s'était éclairci, s'assombrit sous les coups de boutoir des militaires. C'est la contagion kaki (G.P.1) qui ramène certains pays africains dans les années 60, 70 où le coup d'Etat était pratiquement le seul moyen pour assurer l'alternance. Et à l'heure d'Internet les rebelles et autres guérillos, s'équipent en conséquence.

Mais les temps ont vraiment changé. En Afrique, les dirigeants ne veulent plus de coup d'Etat. Ainsi lors du 35^{ème} sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) qui a eu lieu à Alger, les chefs d'Etat et de gouvernement décident de ne plus jamais reconnaître un régime ou un gouvernement parvenu au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat.

Cette mesure sera entérinée au sommet extraordinaire de Syrte en Libye où le colonel Mouammar Kadhafi propose à ses pairs de remplacer l'O.U.A. par une union proche ou semblable aux Etats-unis ou à l'Union européenne.

2-/ Entrée économique.

2.1-/ Les titres à la «Une».

C.Ec.1, «Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie, Cameroun... Les meilleurs ne sont pas ceux que vous croyez ! Le vrai classement des économies africaines », in J.A, n°1634-1635 du 30 avril au 13 mai.

E.Ec.1, «Franc c.f.a : Les scénarios du F.M.I., pays par pays », in J.A, n°1725 du 27 janvier au 2 février.

Ec.2, «Dévaluation, le temps de la révolte », in J.A, n°1730 du 3 au 9 mars.

Ec.3, «Peut-on se passer du c.f.a ? », in J.A, n°1732 du 17 au 23 mars.

Ec.4, «Dévaluation : Cent jours après, premier bilan », in J.A, n°1738-1739 du 28 avril au 11 mai.

Ec.5, «Franc cla : Le plus dur reste à faire », in J.A, n°1748 du 7 au 13 juillet.

Ec.6, «Dévaluation du franc c.f.a : Ceux qui s'en sortent et les autres », in J.A, n°1753 1754 du 11 au 23 août.

2.2-/ L'interprétation des titres.

Il semble utile de rappeler que les quatre pays que nous avons choisis comme cadre géographique de notre étude font tous partie de la zone franc C.F.A.(Communauté Financière Africaine). Cette monnaie qui avait été créée par la France pour ses anciennes colonies

d'Afrique ; franc C.F.A. signifiait : Franc des Colonies Françaises d'Afrique. Cette monnaie bénéficiait d'une parité fixe avec le franc français sur la base de : 1FF=50 F C.F.A. Mais en 1994 sous la pression du F.M.I. et de la Banque mondiale, la France dut se résoudre à dévaluer le C.F.A sans l'assentiment des chefs d'Etat africains. La nouvelle parité, depuis janvier 1994, est de : 1FF-100 F C.F.A. C'est ce qui justifie cette kyrielle de titres à la «Une» sur le franc C.F.A. et la dévaluation.

Avec la disparition du franc français, c'est l'euro qui est devenu la monnaie de référence pour la nouvelle parité. Elle est de : leuro=655 F C.F.A.

3/ Entrée sur la liberté d'expression.

3.1-1 Les titres à la «Une».

B.L.e.1, «De Dakar à Yaoundé, une presse enfin libre», in J.A, n°1570 du 30 janvier au 5 février.

I.L.e.1, «Liberté de presse : Où en est l'Afrique ? », in J.A, n°1955 du 30 juin au 6 juillet.

3.2-1 L'interprétation des titres.

Jeune Afrique présente, juste après la libéralisation des régimes politiques en Afrique, l'un des corollaires de cette dernière dans le domaine de la presse. C'est une presse sans doute plus libre mais elle doit faire face à des difficultés de toute sorte. S'exprimant à ce propos, un journaliste congolais affirmait : «*Une liberté un peu plus grande, et des problèmes beaucoup plus nombreux*»³⁷⁸.

Le deuxième titre à la «Une», c'est une sorte de bilan quelques années après avoir peint le panorama de la presse en Afrique francophone.

Finalement il s'agit d'une liberté avec beaucoup de contrainte.

³⁷⁸ Cf. Reporters Sans Frontières, Rapport 1995, p.115.

4-/ Entrée socio-démographique.

4.1-/ Les titres à la «Une».

E.Sd.1, «Les dévalués », in LA, n°1733 du 24 au 30 mars.

H.Sd.1, «Abidjan, Douala... Le boom de l'insécurité », in J.A, n°1888 du 12 au 18 mars. Sd. 2, «La rumeur qui tue : Abidjan-Lomé-Accra-Douala. L'affaire des «tueurs de sexes » a déjà fait des dizaines de morts. Enquête sur une psychose meurtrière», in J.A, n°1889 du 19 au 25 mars.

4.2-/ L'interprétation des titres.

De Bra77.8ville à Abidjan en passant par Yaoundé et Cotonou, les gens se désignaient sous le vocable les *dévalués*, après la dévaluation du franc C.F.A. Abidjan est la capitale économique de la Côte d'ivoire et Douala celle du Cameroun. Est-ce de fortune que ces deux villes connaissent le boom de l'insécurité après que le franc C.F.A. a été dévalué ? 11 n'y a peut-être pas de relation de cause à effet, mais il faut tout de même souligner que la dévaluation du franc C.F.A a entraîné une flambée de prix des produits importés qui, dans le pire des cas, ont été multipliés par deux. Ainsi M. Nja Kwa, médecin à Douala, raconte sa vie de *dévalué* :

<<Pour le petit deux pièces que j 'ai acquis il y a sept ans dans la banlieue parisienne, il me restait 4 millions de F C.F.A. (environ 6000 euros) à payer. Avec la dévaluation, mes traites sont brutalement passées à 8 millions de F C.F.A. (environ 12000euros). J'ai tenté de renégocier mon crédit, sans succès. Dans le même temps mon salaire mensuel est passé de 1,6 millions de F C.F.A. (environ 2400 euros) à 800000 F C.F.A (environ 1200 euros). Tandis que le financement des études de mes enfants a mécaniquement doublé. Rien que pour assurer leur subsistance, sans tenir compte des frais de scolarité, je dois déboursier 750000 f C.F.A (environ 1120 euros). Je suis obligé d'hypothéquer mes quelques biens au Cameroun et de jongler avec les facilités bancaires>>^{38°}

La rumeur peut être définie dans ce titre comme le bruit qui court, car elle a traversé plusieurs villes d'Afrique au sud du Sahara Un bruit qui court qui fait des dégâts car elle tue.

Et Jules Gritti aurait, sans doute, affirmé : *«Le régime le plus habituel de la rumeur est celui de l'assertion stéréotypée ou de la supposition vague et sommaire* ^{im}. En effet cette rumeur

^{38°} Cf. VINCENT Thierry, «Les études ou les soins», in *Jeune Afrique* n°1733 du 24 au 30 mars 1994, p23. ³⁸¹ Cf. GRITTI Jules cité par FROISSART Pascal, *La rumeur : Histoire et fantasmes*, Paris, Ed. Belin, 2002, Coll. «Débats», p.36.

est destinée essentiellement contre des marabouts, des gens plutôt prospères à qui l'on reproche le fait de s'être enrichi en faisant disparaître les sexes des gens ou en les faisant rétrécir. Même si on n'a vu personne dont le sexe aurait disparu grâce ou à cause de l'action d'un marabout, plusieurs de ces derniers ont perdu la vie à cause d'une psychose apparue dans une période de disette liée à la crise économique.

B-/ LES TITRES DU NOUVEL AFRIQUE ASIE.

Les titres à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie* concernant plusieurs ou les quatre pays que nous avons choisis pour notre étude sont au nombre de 11 pour la période décennale 1990-1999. Six titres sont relatifs à la politique, trois à l'économie et deux au socio-démographique. Nous allons d'abord nous intéresser aux titres liés à la politique, ensuite à ceux liés à l'économie et enfin aux titres qui concernent l'entrée socio-démographique.

1-/ Entrée politique.

1.1-/ Les titres à la «Une».

A.P.1, «Ca bascule : ...Congo, Cameroun, ... », in N.2A, n°20 mai.

D.P.1, «O.U.A. : L'unité africaine, un serpent de mer ? », in N.2A, n°43 avril.

E.P.1, «O.U.A. : Le sommet du sursaut », in N.2A, n°58-59 juillet / août.

G.P.1, «Le retour des régimes militaires en Afrique ? », in N.2A, n°78 mars. P.

2, «O.U.A. : Les défis du 32^{ème} sommet », in N.2A, n°82-83 juillet / août.

J.P.1, «Quelle Afrique pour les Africains ? », in N.2A, n°118-119 juillet / août.

1.2-/ L'interprétation des titres.

Le premier titre du *Nouvel Afrique Asie* est un titre prématuré car si au Congo on peut dire qu'il y a eu changement, au Cameroun, excepté la restauration du multipartisme, il n'y a pas eu alternance politique.

L'unité africaine est-elle un serpent de mer ? Que les Etats africains connaissent des difficultés pour asseoir une organisation continentale viable, est une lapalissade. Mais est-ce pour autant un échec ? Non parce que l'O.U.A. puis l'Union Africaine est une organisation unique en son genre au monde. Aucun autre continent n'a réussi à bâtir une organisation politique de type Union Africaine, regroupant tous les pays du continent sans exception et qui tient régulièrement un sommet chaque année réunissant plus de la moitié des chefs d'Etat et de gouvernement de tout le continent pour discuter et débattre des problèmes du continent. Si les résultats dans tous les domaines mesurables, il y en a un dont on peut citer et il n'est pas des moindres : Le consensus qui a prévalu contre la politique de l'apartheid, le soutien aux pays de la ligne de front comme le Mozambique, la Namibie, le Zimbabwe, le Malawi et aux militants de l'African National Congress (A.N.C.).

Quant au retour des régimes militaires, là aussi grâce à l'action de l'Union Africaine, plus aucun régime militaire n'est accepté au sein de l'Union et ce depuis le 35^{ème} sommet qui a eu lieu à Alger en 1999.

Après la traite négrière puis la colonisation, et 39 ans après les indépendances pour la plupart des pays de l'Union Africaine, l'âge d'or de l'Afrique ne peut qu'être devant elle.

2-/ Entrée économique.

2.1-/ Les titres à la «Une».

E.Ec.1, «C.F.A : Le franc africain s'impose», in N.2A, n°54 mars.

F.Ec.1, «Les réseaux qui pillent l'Afrique», in N.2A, n°66 mars.

Ec.2, «Les réseaux qui pillent l'Afrique (suite)», in N.2A, n°67 juillet.

2.2-/ L'interprétation des titres.

Le franc africain c'est un idéal qui aura du mal à se concrétiser tant il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'intégration sous-régionale. L'Union Economique et

Monétaire Ouest Africaine (U.E.M.O.A) et la Communauté Economique et Monétaire de

l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C) peuvent être de ce point de vue des modèles pour d'autres sous-régions du continent.

En ce qui concerne les réseaux qui pillent l'Afrique, les premiers responsables de cet Etat de chose ce sont les Africains eux-mêmes. Et qu'il n'y aura pas de changement tant que les Africains n'auront pas su s'organiser pour faire front aux pillards.

3-/ Entrée socio-démographique.

3.1-/ Les titres à la «Une».

A.Sd.1, «La colère », in N.2A, n°7 avril.

F.Sd.1, «Universités africaines : Le gâchis», in N.2A, n°68 mai.

3.2-/ L'interprétation des titres.

La colère est celle des populations africaines face aux politiques qui ne veulent pas changer le système qui les a vu parler au nom des populations, «agir» au nom des populations, en réalité pour mieux les asservir. C'est donc la colère de tous les exclus du système du parti unique.

Le deuxième titre pose le problème récurrent du contenu des enseignements dispensés dans les universités africaines. Ces contenus sont-ils adaptés au type de défis qui se posent au continent africain en ce moment ? Même s'il faut noter l'inadéquation de certaines formations avec la réalité du continent, par exemple dans le domaine juridique où les enseignements restent basés sur le droit français ou la ou les coutume(s) africaines n'ont pas place, il est inconcevable de parler de gâchis. En effet même si les cadres de penser restent largement dominés par la culture occidentale, les tentatives de se réappropriier le réel en Afrique ont été le fruit de la réflexion de ceux là mêmes qui sont les produits de ces universités. Ils ne sont certes pas les plus nombreux encore moins ceux qui ont voix au chapitre par rapport à ceux qui gouvernent les Etats en Afrique. Mais ils existent.

les produits qui ne font rien pour transformer le monde dans lequel ils vivent et qui ont fait le choix tacite du statu quo.

C-/ QUELLE AFRIQUE POUR LES AFRICA1NS³⁸² ?

De notre étude sur les titres à la «Une» que *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie* ont consacrés au Bénin, au Congo, au Cameroun et à la Côte d'Ivoire et sur les titres à la «Une» concernant plusieurs de ces pays ou les quatre au cours de la décennie 1990, il ressort que les problèmes auxquels ces pays ont été confrontés ou continuent de faire face sont largement imputables aux dirigeants de ces pays qui ont choisi de gouverner sans faire participer les populations à la prise des décisions. Le système du parti unique avec son principe du centralisme démocratique ne le permettait pas du reste. Mais cela suffit-il à expliquer la mise à l'écart du grand nombre des citoyens y compris ceux qui par leur expertise auraient pu permettre au parti unique d'être vraiment un instrument de libération nationale et un outil pour la constitution des nations dans des pays dont les frontières héritées de la colonisation n'ont permis que la création des Etats ? Certes non, le parti unique n'explique pas tout.

Aussi nous allons esquisser une théorie de l'Etat en Afrique subsaharienne.

1-/ Quel type d'Etat ?

Le parti unique qui a été battu en brèche dans les pays africains à partir de 1990 et qui, aux yeux de beaucoup de chercheurs occidentaux et africains, était la source des maux dont souffrait l'Afrique ; entre autres la mauvaise gestion, la corruption, la dictature, la kleptocratie, n'explique pas à lui seul la faillite des systèmes politiques en Afrique post

³⁸² Nous avons repris ici le titre à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie* n°118-119 juillet / août 1999, relatif à l'entrée politique (.1.P.1), parmi les titres interafricains.

kleptocratie, n'explique pas à lui seul la faillite des systèmes politiques en Afrique post coloniale. En effet, si le parti unique a été conçu comme un outil permettant la constitution des nations dans des pays où l'Etat hérité de l'époque coloniale n'était qu'une coquille vide ou mieux un agrégat de quelques fonctionnaires qui n'avaient pas un véritable sentiment national parce qu'avant les indépendances, les micro-Etats faisaient partie des grands ensembles sous-régionaux comme l'Afrique Occidentale Française (A.O.F) et l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F). Dans ces conditions comment construire un Etat viable et une nation sans un outil adapté ? Le parti unique apparut donc aux yeux de beaucoup de dirigeants africains si ce n'est presque tous comme cet outil qui manquait à leur panoplie pour atteindre leurs objectifs : Bâtir des Etats et des nations en partant de rien ou presque. La tâche était ardue pour ne pas dire titanesque.

Le Président François Mitterrand de retour d'un voyage officiel en Côte d'Ivoire en 1983 avait livré cette appréciation sur le Président Houphouët-Boigny : *<<...En moins de vingt cinq ans, il a réussi à transformer un territoire et une population inculte en un pays avec une administration qui a l'air de marcher, avec des infrastructures en bon état...>>*³⁸². Cette appréciation aurait pu être transposée aux autres Etats d'Afrique subsahariens car les situations étaient presque identiques dans tous les pays nouvellement indépendants, en remplaçant cependant le mot inculte par analphabète, car inculte la population ne l'était pas, elle avait ses us et coutumes, la tradition. Par contre en dehors de quelques centaines ou de milliers d'autochtones dits «évolués», pour avoir été à l'école occidentale ou pour avoir été au contact de l'homme blanc, tout le reste de la population était analphabète.

Il a donc fallu aux pères des indépendances, puisqu'on les appela ainsi, mobiliser toutes les énergies nécessaires à la construction des Etats et la constitution des nations. Pour cela il fallait faire corps, ne pas se disperser, ne pas dépenser de l'énergie dans les débats idéologiques qui avaient cours avant les indépendances et juste après les indépendances ; sauf

³⁸² Voir supra, p.72.

était noble mais les objectifs furent pervertis par ceux là mêmes qui les avaient fixés. En effet, très vite le parti unique, au lieu d'être un véritable creuset d'énergies, une véritable boîte à idées pour la construction des Etats et des nations, il devint vite le lieu de la pensée unique où toute contradiction était proscrite. En fait, c'est la parole du chef qui était prépondérante. Même si le chef avait tort, il ne fallait pas le contredire. Dès lors, s'est mis en place au fil du temps un système de cour où seuls ceux qui «buvaient» les paroles du chef avaient voix au chapitre. Les autres, tous les autres étaient des réactionnaires et dans les pays qui avaient adopté l'idéologie marxiste-léniniste, ceux qui ne suivaient pas la ligne du parti étaient désignés sous le vocable de contre-révolutionnaire, une épithète qui pouvait valoir non seulement une exclusion du parti mais aussi de la prison si ce n'est la mort.

Les artistes ne pouvant plus créer, les intellectuels ne pouvant plus penser, l'inspiration, l'inventivité, la créativité s'étiole et petit à petit la sclérose s'installe. Le parti unique qui aurait pu être un formidable creuset d'énergies et de talents devint ainsi une véritable machine à «broyer» des âmes et des énergies.

Pourtant en Côte d'Ivoire, à travers l'organisation des «journées de dialogue»³⁸⁴, initiée par le Président Houphouët-Boigny quelques réformes utiles ont été faites, des réformes qui n'auraient sans doute pas vues le jour si le Président s'étaient contenté des réflexions et analyses menées au sein de son parti, si réflexions et analyses il y avait vraiment.

Au Bénin, grâce à l'expérience des Centres d'Appui Régionaux au Développement Rural (C.A.R.D.E.R)³⁸⁵, qui travaillaient en étroite collaboration avec les paysans, des résultats intéressants avaient été enregistrés dans le domaine agricole.

Ce qui revient à dire que si le parti unique au lieu d'être ce qu'il a été c'est-à-dire un instrument d'exclusion, un ensemble de force centrifuge, aurait pu en permettant aux citoyens d'exposer leurs problèmes et d'esquisser des solutions, devenir un outil formidable de la

³⁸⁴ Voir supra, p.74.

³⁸⁵ Voir supra, p.42.

d'exposer leurs problèmes et d'esquisser des solutions, devenir un outil formidable de la constitution de la nation, un ensemble de force centripète.

Et l'ethnie alors ?

Il ne s'agit pas d'éluder la problématique de l'ethnie. Il s'agit de ne pas en faire un élément focal dans l'organisation de la vie politique, économique ou socio-démographique. En effet ce qui revient le plus souvent lorsqu'on évoque la faillite de l'Etat en Afrique c'est moins l'appartenance ethnique de tel ou tel dirigeant mais plutôt la kleptomanie des politiques ou de ceux qui détiennent le pouvoir quel qu'il soit. Ainsi lorsque Jean François Bayart relève : *«Et à un observateur qui s'inquiétait de «l'appétit» de ses ministres, le chef du gouvernement guinéen rétorqua : «Dis donc, laisse les gens là bouffer tranquillement. Ils auront ensuite tout le temps de réfléchir »»*³⁸⁵. Ce qu'il met en lumière ici c'est la «politique du ventre» (le terme est camerounais), c'est-à-dire une certaine conception de la politique qui veut que celui qui est nommé à un poste de responsabilité quelconque y voit comme une invitation à aller recevoir sa part du «gâteau national». D'où l'expression toujours camerounaise, «on lui a donné la bouffe» et lorsque la personne est relevée de ses fonctions, on dit : «On lui a enlevé la bouffe»³⁸⁶. Dans d'autre pays, le même phénomène porte d'autres appellations. Au Congo, on parle de «boukoutage», un mot tiré de la langue nationale le *munukutuba* et qui veut dire «gloutonnement». Par ailleurs toujours au Congo ce phénomène a été stigmatisé lors de la Conférence Nationale Souveraine par la commission ad hoc sur les biens mal acquis³⁸⁷.

Ce qui est en cause ici c'est moins l'ethnie ou la tribu qu'une certaine conception de la politique qui est aux antipodes de l'éthique. Et M. Bayart³⁸⁸ a montré combien cette politique

³⁸⁵ Cf. BAYART Jean François, *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Ed. Fayard, 1989, coll. «L'espace du politique », p.10.

³ Idem.

³⁸⁷ Voir supra, p.171.

de prédation a partie liée par exemple avec la politique britannique de *l'Indirect rule*, une politique qui permettait aux évolués qui jouaient les intermédiaires entre les colons et le reste de la population de s'enrichir.

Ainsi, affirmer comme Dominique Ngoïe-Ngalla :

«Seule la participation de toutes les ethnies à l'élaboration des décisions de l'Etat citoyen commun, pourrait sauver l'Afrique des ethnies, du désordre endémique et de ce mal-développement qui constamment, contredisent les prédictions des politiques, les projections des économistes. En d'autres termes, point de salut en dehors de la démocratie où le pouvoir de l'Etat monte de façon équilibrée de toutes les couches sociales à travers des consensus dégagés à partir de certaines valeurs éthiques communes... L'exclusion, même temporaire et institutionnelle fait des démocraties modernes où seuls les vainqueurs aux élections exercent le pouvoir), n'est pas une pratique de l'Afrique de nos pères. Elle se gardait bien, cette Afrique là, dans sa logique économique, d'exclure les pauvres et les moins aptes ; et dans sa pratique politique de ne donner la parole qu'à ceux qui ont du pouvoir. La mobilisation était collective». Et Ngoïe-Ngalla de poursuivre : «Les choses se passaient de cette façon à Athènes au 5^{ème} siècle avant notre ère. Elus ou tirés au sort, chargés de la gestion de la chose commune et de l'Etat, les magistrats étaient responsables devant la Boulé, organe délibératif de l'Ecclésia, formé des délégués de tous les dèmes de l'Attique»^{39°}

Qu'il faille faire participer un grand nombre à la prise des décisions, cela est logique en toute démocratie ; mais qu'il faille faire participer toutes les ethnies à la prise des décisions, cela semble utopique. En effet le problème de fond n'est pas tant la participation de toutes les ethnies à la prise des décisions, il est de l'ordre de l'éthique, de la morale de ceux qui sont chargés de gouverner. A quoi cela servirait-il de faire participer tout le monde ? A supposer que ce fut possible, si les mœurs des politiques restent les mêmes, les problèmes demeureront ; ils auront simplement changé d'échelle : De l'ethnie ils passeront à l'ensemble de la société. Ce serait une sorte de suicide collectif. L'Afrique de nos pères ignorait le mode d'organisation du pouvoir qui est à l'oeuvre aujourd'hui, d'une part, parce qu'il s'agissait des ensembles cohérents où chaque groupe culturel ou chaque caste avait un rôle précis à jouer. Et sauf à restaurer des monarchies constitutionnelles comme celle des *Mossi* où rapporte Cheik Anta Diop : *«L'empereur, le Moro Naba, sort héréditairement de la famille du Moro Naba défunt (H^{ème} siècle probablement), mais sa désignation n'est pas automatique. Il est choisi*

^{39°} Cf. NGOIE-NGALLA Dominique, *Le retour des ethnies : Quel Etat pour l'Afrique ?*, Pierrefitte sur Seine, Ed. Bajag-Méri, 2003, p.p.131-132.

par un collègue «électoral» de quatre dignitaires, présidé par un Premier ministre, le togo naba, comme en Ethiopie. Il est effectivement investi par ce dernier qui, pourtant, n'est pas un Nakomsé (c'est-à-dire un noble), mais sort d'une famille ordinaire : Il est, en réalité, le représentant du peuple, de l'ensemble des hommes de condition libre, des citoyens qui composent la nation mossi>>³⁹¹

Mais cela est-il possible aujourd'hui ? En effet les Africains du 21⁶ siècle ne sont pas ceux du 11^{ème} siècle. Leur culture est hybride. Il n'est pas rare que quelqu'un qui est malade en Afrique consulte successivement un médecin, un marabout et un guérisseur. Et au Cameroun remarque M. Bayart : «Le Bamiléké urbanisé participe à la vie de sa chefferie avec ce que cela suppose de présence physique aux assemblées et dépenses financières. Sa réussite sociale n'est pas complète si elle ne se solde pas par la détention d'un titre, vénal, dans l'une des sociétés de notables. Il contribue aux opérations de développement de sa région, dont il a fréquemment l'initiative, et au gré des voyages et d'échanges incessants, il y diffuse les modèles de nouvelles façons de manger, d'habiter, de se vêtir>>³⁹².

L'Afrique doit réinventer une nouvelle forme d'organisation politique qui tienne compte bien sûr de sa spécificité propre mais aussi des emprunts dont elle s'est enrichie tout au long de son histoire. L'Etat dont on dit que la greffe n'a jamais pris en Afrique subsaharienne, a pourtant pris au Botswana, une ex-colonie britannique, a pourtant pris au Cap Vert, une ex-colonie portugaise, a pris en Namibie, une ex-colonie allemande ; la greffe a pris aux Seychelles. Et cela semble en bonne voie au Bénin.

Enfin, lors des mouvements de protestation, de lutte pour la fin du monopartisme dans tous les pays d'Afrique au Sud du Sahara, on n'a pas vu le choc des ethnies, mais des populations unies pour réclamer plus de justice, plus de liberté, une participation plus grande

³⁹¹ DIOP Anta Cheik, *L'Afrique Noire précoloniale*, Seconde édition, Paris, Ed. Présence Africaine, 1987, p.50.

³⁹² Cf. BAYART Jean François, *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Ed. Fayard, 1989, coll. «L'espace du politique », p.31.

à la prise des décisions. Dans les Comités d'action on ne faisait pas de décompte ethnique avant d'entreprendre telle ou telle action, les étudiants et élèves de Côte d'Ivoire ainsi que les syndicalistes n'ont jamais mis en avant une quelconque appartenance ethnique. Les Avocats camerounais ont réagi à l'arrestation d'un des leurs avant tout en tant que corporation pas par rapport à un quelconque lien ethnique avec Me Yondo Black. Et au Congo, le Chef d'Etat-major général, le général Jean Marie Michel Mokoko qui s'est opposé au Président Sassou avant la Conférence Nationale Souveraine n'était-il pas de la même ethnique que lui ? En 1963, toujours au Congo, les syndicalistes dont l'action a abouti à la démission du Président Youlou n'étaient-ils pas majoritairement des *Laris* comme lui ?

Le fait ethnique ne constitue pas un obstacle à la constitution des nations en Afrique ni à la mise en place des Etats dignes de ce nom. Le fait ethnique est agité comme un chiffon rouge par les politiques qui n'ont aucun projet collectif viable, empêchant ainsi aux populations de poser les vrais problèmes qui minent la société africaine, entre autres le népotisme, la corruption et la kleptomanie.

Les Etats en Afrique subsaharienne sont des O.BU. (Oligarchies Bureaucratiques) qui ne doivent pas tomber entre les mains de n'importe qui, tant est grand le risque d'explosion. Et les intellectuels, du moins la plupart d'entre eux, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, jouent un rôle de «reproduction»³⁹³ important dans la perpétuation de ces oligarchies bureaucratiques, eux qui auraient dû être les fers de lance du changement.

³⁹³ CE BOURDIEU P., PASSERON J. C., *La reproduction*, Paris, Ed. De Minuit, 1970.

CHAPITRE V : LA FRANÇAFRIQUE : DE LA BAULE AU LOUVRE.

«Les anciennes puissances coloniales européennes ont beaucoup à faire pour se détacher de leur mentalité de colonisateurs. Et les Africains ont à balayer devant chez eux pour supprimer la corruption et adapter leur culture politique

à la coopération Sud-Sud». Jacques Delors, Président de la Commission Européenne (in *Jeune Afrique Economie* n°137, 1990, p32)

Il ne s'agit pas pour nous de faire un quelconque travail d'évaluation sur les relations multiformes que la France a gardées avec ses anciennes colonies africaines en distribuant les bons et les mauvais points. Notre ambition est plus modeste : Voir ce qui s'est passé entre la France et ses anciennes colonies à partir des titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* au cours de la décennie 1990. Et, dans un deuxième temps nous nous interrogerons sur la nature des relations entre l'ancienne métropole et ses anciennes colonies. L'interprétation des titres va commencer avec les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et il va se terminer avec les titres à «Une» du *Nouvel Afrique Asie*.

A-/ LES TITRES A LA «UNE» DE JEUNE AFRIQUE SUR LA FRANÇA AFRIQUE. Les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* sur la FrançAfrique sont au nombre de 31 dont quatre sont consacrés à l'entrée économique et deux à l'entrée socio-démographique. Nous interpréterons d'abord les titres liés à la politique, ceux sur l'économie et enfin les deux de l'entrée socio-démographique.

1-/ Entrée politique.

1.1-/ Les titres à la «Une».

- A.P.1**, «Pourquoi la presse française s'attaque à l'Afrique ? », in J.A, n°1525 du 26 mars.
P.2, «Mais que veut donc la France en Afrique ? », in J.A, n°1536 du 11 juin.
P.3, «Sommet franco-africain : Plus de peur que de mal », in J.A, n°1539 du 27 juin au 3 juillet.
- B.P.1**, «France-Afrique : Adieu à l'afro-pessimisme ! », *Jeune Afrique bis*, in J.A, n°1598 1599 du 14 au 27 août.
P.2, «Démocratie en Afrique : Mitterrand calme le jeu », in J.A, n°1613 du 27 novembre au 3 décembre.
- D.P.1**, «France —Afrique : Que va faire la droite ? », in J.A, n°1680 du 18 au 24 mars.
P.2, «France —Afrique : La remise en ordre », in J.A, n°1699 du 29 juillet au 4 août.
- E.P.1**, «Edouard Balladur : «Non, la France ne lâche pas l'Afrique »», in J.A, n°1751 du 28 juillet au 3 août.
P.2, «France —Afrique. Les dessous du sommet de Biarritz », in J.A, n°1767 du 17 au 23 novembre.,
P.3, «France —Afrique. Bernard Debré : «Chirac, Balladur, Delors et moi... »», in J.A, n°1768 du 24 au 30 novembre.
- F.P.1**, «France —Afrique : Foccart dit (presque) tout », in J.A, n°1779 du 9 au 15 février.
P.2, «France —Afrique, 35 ans après les indépendances. Et maintenant ? », *Jeune Afrique Plus*, in J.A, n°1805-1806 du 10 au 23 août.
P.3, «France —Afrique : Godfrain parle », in J.A, n°1811 du 21 au 27 septembre.
- G.P.1**, «France —Afrique : Mitterrand, le jugement des Africains », in J.A, n°1828 du 18 au 24 janvier.
P.2, «La France face aux crises africaines, une interview de Jacques Godfrain, ministre de la coopération », in J.A, n°1845 du 15 au 21 mai.
P.3, «Chirac en Afrique : Les dessous d'un voyage », in J.A, n°1855 du 24 au 30 juillet.

- H.P.1, «France.-Afrique : Le vrai visage de Foccart », in J.A, n°1890 du 26 mars au 1^{er} avril.
 P.2, «France —Afrique : La France a un autre visage», n°1900 du 4 au 10 juin.
 P.3, «France —Afrique : Qui a peur de l'Afrique ? », n°1903 du 25 juin au 1^{er} juillet.
 P.4, «France —Afrique : La seconde mort de Foccart », n°1910-1911 du 13 au 26 août.
 P.5, «France -Afrique : Cameroun, Congo, ex-Zaïre, visas,... Comment la France s'en tire », In LA, n°1919-1920 du 15 au 28 octobre.
- I.P.1, «France —Afrique : La «coopé » est morte, vive la coopération ! », in J.A, n°1935 du 10 au 16 février.
 P.2, «France —Afrique : Les enjeux d'un sommet », in J.A, n°1976 du 24 au 30 novembre.
 P.3, «France —Afrique : Les dessous du sommet », in J.A, n°1977 du Z^{ef} au 7 décembre.
- J.P.1, «FrançAfrique : Le tour d'Afrique de Charles Josselin », in J.A, n°2030 du 7 au 13 décembre.

1.2-/ L'interprétation des titres.

La «Une» (A.P.1), de *Jeune Afrique* était constituée de la reprise des titres de la presse française qui s'attaquait non pas tant à l'Afrique mais à ces présidents qui venaient en occident demander de l'aide alors qu'ils avaient des comptes bien garnies dans les banques suisses. Mais la presse de l'hexagone, pour avoir dressé un tableau global de la situation en Afrique subsaharienne sans distinguer les pays où les choses se passaient plus ou moins bien de ceux où la situation s'aggravait, est tombée dans le cliché de ceux qui pensent que l'Afrique subsaharienne ne s'en sortira jamais sans l'aide financière de la communauté internationale.

Après le déferlement de la presse, *Jeune Afrique* s'interroge sur la politique africaine de la France, car celle-ci n'est guère lisible.

Le troisième titre de l'année 1990, c'est le titre qui résume ce qui s'est passé à la Saule. Plus de peur que de mal pour les régimes africains, plus de peur que de mal pour l'aide de la France aux pays africains qui, même si elle est conditionnée va se poursuivre.

L'Etat français veut montrer apparemment qu'il n'était pas impliqué dans la campagne de presse qu'il y a eu avant le sommet de la Saule. Ainsi, le ministère de la Coopération s'offre un dossier dans l'hebdomadaire panafricain au titre évocateur : «*France Afrique* :

de presse qu'il y a eu avant le sommet de la Baule. Ainsi, le ministère de la Coopération s'offre un dossier dans l'hebdomadaire panafricain au titre évocateur : «*France-Afrique : Adieu l'afro-pessimisme!*» (B.P.1). Et si cela ne suffisait pas à montrer les meilleures dispositions de la France envers ses anciennes colonies, le Président Mitterrand propose une pause dans le processus de démocratisation qui est en cours en Afrique subsaharienne.

Avec l'arrivée au pouvoir de la droite (D.P.1), le processus démocratique en Afrique ne sera plus un sujet de préoccupation majeure pour les autorités françaises qui ont déjà d'autres projets en tête notamment celui de la dévaluation du franc C.F.A.

Jusqu'à la fin de la décennie 1990, plus aucun titre sur la démocratie ou la conditionnalité de l'aide ne fera la «Une» de *Jeune Afrique*.

Finalement, on est revenu à des relations ordinaires entre la France et ses anciennes colonies, des relations faites des voyages et des interviews des ministres de la Coopération ou secrétaires d'Etat chargé de la Coopération et quelques fois ceux du Premier ministre ou du Président de la République française et des sommets réunissant les chefs d'Etats africains et le chef de l'Etat français. Ces sommets qui réunissaient les chefs d'Etat africains francophones et le chef de l'Etat français jusqu'en 1995, accueillent depuis tous les chefs d'Etat africains, car ces sommets étaient qualifiés par beaucoup d'observateurs comme une survivance de l'époque coloniale. Et parmi les pourfendeurs de ces sommets figurait le Président du Faso Thomas Sankara qui n'a assisté qu'à un seul de ces sommets celui de Vittel en 1985 et qui pensait que c'était du temps perdu pour rien car aucune décision importante pour l'avenir des Africains n'est jamais sortie de ce genre de sommet.

Les sommets France-Afrique sont différents des sommets de la francophonie qui eux réunissent uniquement les pays ayant en commun l'usage du français comme langue officielle ou comme l'une des langues officielles comme c'est le cas du Cameroun, de la Belgique, de la Suisse, du Canada, du Rwanda, du Burundi et de l'ex-Zaïre.

2-/ Entrée économique.

2.1-I Les titres à la «Une».

E.Ec.1, «Franc C.F.A : Le sommet de la dévaluation», in J.A, n°1723 du 13 au 19 janvier.

Ec.2, «Franc C.F.A : La déchirure», in J.A, n°1724 du 20 au 26 janvier.

Ec.3, «France-Afrique : Après la dévaluation du franc C.F.A., comment la France voit l'Afrique», in J.A, n°1727 du 10 au 16 février.

I.Ec.1, «France-Afrique. Spécial franc C.F.A : Il n'y aura pas de seconde dévaluation», in J.A, n°1944 du 14 au 20 avril.

2.2-/ L'interprétation des titres.

Un seul thème domine à la «Une» de *Jeune Afrique* au cours de la décennie 1990 sur le plan économique : La dévaluation du franc C.F.A. Comme nous l'avons déjà susmentionné cette monnaie est une survivance de l'époque coloniale et le franc C.F.A. se définissait alors : Franc des Colonies Françaises d'Afrique. Le Mali après avoir quitté la zone franc a fini par la réintégrer, la Guinée Conakry l'a quitté définitivement et un pays non francophones a rejoint la zone franc : La Guinée Equatoriale une ancienne colonie espagnole située en Afrique Centrale. Par ailleurs aux pays africains subsahariens, il convient d'ajouter les Iles Comores qui, elles aussi utilisent le C.F.A.

Cette monnaie est à la fois une bonne et une mauvaise chose pour les Etats africains. C'est une bonne chose car grâce à la garantie apportée par la Banque de France, la monnaie bénéficie d'une parité fixe avec l'euro et le dollar. En fait la monnaie de référence reste le franc français ou du moins la parité entre ce dernier et le franc C.F.A. Par conséquent, plus de 50% des réserves de change des pays africains membres de la zone C.F.A sont gérés par le trésor français.

C'est un mauvaise chose parce que la monnaie est un élément de souveraineté. En acceptant que l'ancienne puissance coloniale gère leur politique monétaire les Etats africains se sont dessaisis d'une part de leur souveraineté et donc de leur indépendance car ils ne

peuvent pas mener les politiques économiques et monétaires qu'ils veulent. Et la dévaluation du franc C.F.A. imposée par le F.M.I. et la Banque mondiale et avalisée par La France en est la preuve.

3-/ Entrée socio-démographique.

3.1-/ Les titres à la «Une».

B.Sd.1, «Emigrés : Silence, on expulse !», in J.A, n°1602 du 11 au 17 septembre.

H.Sd.1, «France-Afrique : Et si les Africains ne voulaient plus de la France ?», in LA, n°1886 du 26 février au 4 mars.

3.2-/ L'interprétation des titres.

On expulse en catimini sans doute parce que la gauche alors dans l'opposition avait protesté contre ce qu'elle avait appelé le «charter Pasqua» du nom de l'ancien ministre de l'intérieur du gouvernement Chirac (1986-1988). Or revenus au pouvoir, les socialistes notamment le gouvernement du Premier ministre Edith Cresson s'apprêtait à utiliser la même méthode que M. Pasqua.

L'hebdomadaire panafricain pointait alors le désintérêt que les Africains commençaient à manifester pour le pays des Lumières auquel ils préféraient les pays anglo-saxons comme les Etats-Unis, la Grande Bretagne, l'Allemagne, le Canada.

C-/ FRANCCAFRIOUE OU LA DUPLICITE DU COLONISE DEVENU «MAITRE».

Ce que nous voulons mettre en exergue, ce sont les liens qui existent entre la France et ses anciennes colonies et qui expliquent que la culture française du moins celle mise en place à l'époque coloniale continue d'être entretenue par les colonisés émancipés, indépendants.

1-/ La culture du colonisateur.

Le colon et le colonisé sont tous les deux les produits de la colonisation. La colonisation est un système qui les aliène tous les deux car il ne permet ni à l'un ni à l'autre la possibilité d'exprimer leurs qualités humaines. L'un, le colon, produit d'une éducation empreinte de justice, de morale et d'équité qui une fois dans les colonies est obligé d'appliquer des méthodes qui contredisent la justice, la morale et l'équité. L'autre, le colonisé, maintenu dans une sous-humanité n'a pas le droit à une quelconque forme d'expression. Ainsi note Jean Paul Sartre, dans la préface du livre³⁹⁴ d'Albert Memmi : *«La pratique colonialiste a gravé l'idée coloniale dans les choses mêmes ; c'est le mouvement des choses qui désigne à la fois le colon et le colonisé. Ainsi l'oppression se justifie par elle-même : Les oppresseurs produisent et maintiennent de force les maux qui rendent , à leurs yeux, l'opprimé de plus en plus semblable à ce qu'il faudrait qu'il fût pour mériter son sort. Le colon ne peut s'absoudre qu'en poursuivant systématiquement la «déshumanisation» du colonisé, c'est-à-dire en s'identifiant chaque jour un peu plus à l'appareil colonial».*

L'appareil colonial n'est plus là où il a changé de forme ; il s'appelle aujourd'hui mondialisation. A la place du colon, il y a le colonisé «émancipé», «indépendant» et à la place du colonisé, c'est la population africaine. La France et d'autres anciennes puissances coloniales ont du mal à combattre les dirigeants africains parce que au fond, elles se reconnaissent en eux, ils sont leur produit. Et ceux qui ont pris conscience qu'il fallait qu'ils balaient devant leur porte comme le suggère Jacques Delors et ils sont peu nombreux,

³⁹⁴ Cf. MEMMI Albert, *Le portrait du colonisé*, nouvelle édition, Paris, Ed. Gallimard, 1985, p.27.

l'oppression s'abat sur eux. Et quand ils échappent à l'oppression, tout est mis en oeuvre pour qu'ils ne parviennent pas au pouvoir³⁹⁵. Et s'ils y arrivent quand même, tout est mis en oeuvre pour qu'ils n'y demeurent pas longtemps³⁹⁶.

Et pire encore le regard de l'occident sur l'Afrique n'a guère changé depuis l'époque coloniale. Ainsi relevait Memmi : *«Rien ne pourrait mieux légitimer le privilège du colonisateur que son travail ; rien ne pourrait mieux justifier le dénuement du colonisé que son oisiveté. Le portrait mythique du colonisé comprendra donc une incroyable paresse. Celui du colonisateur, le goût vertueux de l'action. Du même coup, le colonisateur suggère que l'emploi du colonisé est peu rentable, ce qui autorise ces salaires invraisemblables»*³⁹⁷

Transposée aujourd'hui, on se rend compte que le mythe de l'Africain paresseux persiste ainsi que celui de l'Occidental qui a le goût vertueux de l'action. Et les prix auxquels les matières premières des pays africains en particulier et du tiers monde en général, sont achetées par les pays du Nord viennent compléter ce tableau toujours actuel_ de ce que relevait Memmi à l'époque coloniale.

Sur le plan culturel, la langue française est non seulement langue officielle mais elle est aussi celle de l'enseignement. A ce propos, c'est d'ailleurs à trois présidents africains que l'on doit l'initiative de mettre en place la francophonie. Ce sont les Présidents Senghor du Sénégal, Diori du Niger et Bourguiba de la Tunisie.

Sur le plan politique, la structure des partis politiques, leur fonctionnement doit beaucoup à ce qui existe en France. Du parti socialiste à l'U.M.P. en passant par le parti communiste, les Verts et l'U.D.F. Sans oublier les idéologies³⁹⁸.

³⁹⁵ Le cas du Togo où le fils du Président Eyadema a succédé à son père en février 2005, au mépris de la Constitution que M. Eyadema lui-même avait fait voter, est ce point de vue éloquent.

³⁹⁶ Nous faisons allusion à ce qui était arrivé au Congo en 1997 où le président démocratiquement élu, Pascal Lissouba a dû quitter le pouvoir à la suite d'une guerre dans laquelle la responsabilité de la société pétrolière Elf était clairement engagée. D'ailleurs trois ans auparavant faisant face déjà à des troubles dans son pays le Président Lissouba déclarait : *«Mon message à Elf ? Nous vous garantissons vos intérêts. Garantisiez-vous la paix et la vie des innocents qui meurent chaque jour bêtement»*, in *Jeune Afrique* n°1729 du 24 février au 2 mars 1994, p.69.

³⁹⁷ Cf. MEMMI Albert, *Le portrait du colonisé*, nouvelle édition, Paris, Ed. Gallimard, 1985, p.p.101-102.

2-i Le dilemme du colonisé «émancipé».

Ainsi le colonisé «émancipé» qui est devenu le maître est pris entre deux feux. D'un côté il est obligé de jouer le jeu de la communauté internationale qui lui assure une sorte de rente grâce à l'exploitation des matières premières et de l'autre il est obligé d'entretenir un clientélisme, sans lequel le système risque de s'écrouler de l'intérieur, et ce à travers un discours empreint parfois d'accents nationalistes³⁹⁸. Dès lors celui des clients qui songent à élargir le cercle à un plus grand nombre, celui qui veut qu'un plus grand nombre «boukoute» un peu, celui là, tout sera fait pour qu'il n'ait plus voix au chapitre.

³⁹⁸ Voir à ce propos BADIE Bertrand, *L'Etat importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Ed. Fayard, 1992, coll. «L'espace du politique». Lire surtout la deuxième partie : L'importation des modèles politiques.

⁹⁹ Voir supra, p.190.

**CHAPITRE VI : QUEL AVENIR POUR LA PRESSE
PANAFRICAINE DANS UNE AFRIQUE
DEMOCRATIQUE ?**

Nous avons maintes fois renvoyé à ce chapitre pour l'analyse du discours des journalistes de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* concernant les titres qu'ils ont consacrés aussi bien aux pays (Bénin, Congo, Cameroun et Côte d'Ivoire) qu'à la FrançAfrique. Ce que nous allons chercher à comprendre c'est la signification des titres, leur sens. Cela veut dire que devant un titre à détermination zéro c'est-à-dire ne comportant pas d'article comme J.A. 4 .G.P.2, (Kérékou II), nous chercherons à comprendre ce titre de *Jeune Afrique* en nous demandant par exemple ce que signifie l'absence de déterminant et du verbe? Qu'est-ce que le journaliste a voulu dire ou nous faire partager ? Voilà ce que sera notre préoccupation tout au long de ce chapitre. Ainsi les titres vont être répartis dans plusieurs catégories : Les titres nominaux, qui ne comportent ni verbes ni compléments de verbe ; les titres qui remplissent une fonction verbale, c'est-à-dire tout intitulé qui rapporte soit directement soit indirectement le discours d'autrui.

14 Les titres nominaux.

L'absence des verbes dans les titres nominaux posent ceux-ci hors du temps. L'absence de verbe, empêche toute modalisation . On ne peut ni situer l'énoncé (le titre à la «Une», pour nous dans ce travail) dans le temps ni indiquer le contexte dans lequel il a été produit. L'énoncé semble dépourvu de toute subjectivité de la part de l'énonciateur qu'est le journal, car il ne fait que nommer le réel qui est ainsi donné à voir comme une évidence, comme une vérité. Et, les exemples foisonnent dans la presse panafricaine :

«Victoire de l'opposition », N.2A. 4 .J.P.

1, «Kérékou, Dieu et le pouvoir », «La guerre du pétrole », J.A. V .D.P.4, «Le coup d'envoi », N.2A. V .C.P.2, «L 'État en panne », J.A...B.P.3,

«L 'isolement du régime », N.2A. ♦ .B.P.

2, «L'infarctus financier », J.A. 4 .A.Ec. 1, «Le dérapage »,

Nous rappelons que r!►=Bénin, V= Congo, •= Cameroun, 4= Côte d'Ivoire ; J.A. = *Jeune Afrique* ; N.2A.= *Nouvel Afrique Asie* ; A= 1990, B= 1991, C= 1992, D=.1993, H= 1997, I=1998 et J= 1999.

i l é é i l i d d C l é d l E i l f i i
 ' d d b l l i d i l f i i f i d i / O M b C O b i C \ é i
 i O l à d Ch d l é l i è d i ~~Anpéda~~ ~~Matang~~ ~~ggh~~ ~~birth~~ ~~sup~~ ~~po~~ ~~in~~ ~~de~~ ~~Fa~~ ~~il~~ ~~U~~ ~~ur~~
 laque il

attendunecontrepartiedeconnivence» 400.

Il arrive aussi que les énoncés titres comportent la détermination zéro, c'est-à-dire qu'il arrive que des noms soient utilisés sans déterminants dans les énoncés titres. La détermination zéro ou article zéro exprime une action passée ce qui contribue à fossiliser l'énoncé car celui-ci n'est pas actualisé. Pour illustrer notre propos, voici quelques énoncés titres de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* :

«*Duel au sommet* », N.2A.4.I.P.2,
 «*Atmosphère trouble* », N.2A. V .B.P.4,
 «*Paysage après la tempête* », J.A. ♦ .I.Sd.1,
 «*Election, haute tension* », J.A. 4 .F.P.4.

Il existe des énoncés qui sont à la lisière des titres nominaux et des titres verbaux. C' est l'énoncé «non-verbal» que Jean Peytard définit comme un : «*un énoncé objectif par opposition au verbal dont le but est de produire une dramatisation de l'énonciation*»⁴⁰¹. La

⁴⁰⁰ Cf. CHARAUDEAU Patrick, *Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)*, Paris, Ed. Hachette, 1983, p.50.

Le mot *proposition* est en italique dans le texte initial. De ce fait il se distinguait des autres mots, voilà pourquoi nous l'avons souligné pour le distinguer des autres mots.

⁴⁰¹ Cf. PEYTARD Jean cité par IMBERT Gérard, *Le discours du journal El Pals*, Paris, Ed. Presse du C.N. R.S, 1988 , p.76.

définition qu'en donne Gérard Imbert semble plus précise. Pour lui : *«Le non-verbal se rapporte aux énoncés d'état qui qualifient un fait résultatif, ponctuel qui n'aura pas de suite informative (événementielle) de l'ordre du constatif»*

>401. Ce type d'énoncé fonctionne comme *«une information immanente qui contient en soi tout son savoir : point besoin de connaître rien du monde pour consommer un fait divers il ne renvoie formellement à rien d'autre qu'à lui-même»*>⁴⁰². Enfin affirme Rivain M'Foutou : *«Contrairement aux énoncés rapportés, ici la voix n'est plus celle d'un témoin ou d'un acteur évoluant sur la «scène » mais celle du journal lui-même faisant un commentaire en voix off sur l'action et rendant compte au public-lecteur»*>⁴⁰³. Nous avons relevé quelques exemples des énoncés non-verbaux dans *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie* :

«Les derniers jours de Nicéphore Soglo », J.A. .G.P.3,
«Du mauvais usage de la démocratie », J.A. V .B.P. 1,
«Démocratie sous haute surveillance », N.2A. ♦ .B.P.
1, *«Verdicts scandaleux »*, N.2A. .C.P.3.

2-/ Les titres verbaux.

Ce sont des énoncés qui contiennent des verbes en leur sein. Il y a deux catégories d'énoncés verbaux : ceux rapportant un discours direct et ceux rapportant un discours indirect.

2.1-I Les énoncés verbaux rapportant un discours direct.

Il arrive que les journalistes donnent la parole aux protagonistes d'un événement. Pour le signifier dans le titre ou dans un article, ils usent de deux points, des tirets, des guillemets ou de l'italique. Ils peuvent aussi utiliser des verbes dont le signifié indique qu'il y a énonciation. Ce verbe peut être placé avant le discours direct, à l'intérieur du discours direct

⁴⁰¹ Cf. IMBERT Gérard, *Le discours du journal El Pais*, Paris, Ed. Presse du C.N.R.S., 1988, p. 91. ⁴⁰² BARTHES Roland cité par IMBERT G., *op. cit.*, p.91.

⁴⁰³ Cf. M'FOUTOU Rivain, *Etude des formes et des contenus rédactionnels de la presse quotidienne française. Regards sur la démocratie en Afrique noire francophone (1990-1992)*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Institut de la Communication, Université Lumière Lyon H, décembre 1998, p.63.

sous forme d'incise ou alors à la fin du discours direct. Ainsi peuvent servir d'introducteurs de discours direct, selon Dominique Maingueneau : *«Des verbes ou locutions verbales comme «accuser », «tempêter », «condamner », «s'étonner », «s'indigner », «perdre son sang-froid », «s'égarer », «être furieux », etc. >>⁴⁰⁵. Jeune Afrique et le Nouvel Afrique Asie* fournissent quelques exemples de ce discours direct rapporté :

*«Soglo : «J'ai été mal traité par Kérékou» », J.A. A .J.P.2,
«Lissouba : «La démocratie est un art » », N.2A. V .F.P.4,
«Personne ne peut manipuler les Camerounais ». A la veille de l'élection
présidentielle Biya s'explique », J.A. • .C.P.8,
«Ne devenons pas de godillots de gauche ». Une interview de Laurent Gbagbo »,*

2.2-/ Les énoncés verbaux rapportant un discours indirect.

Dominique Maingueneau définit le discours indirect comme une forme indépendante du discours direct. En effet dit-il : *«Avec le discours indirect il y a une infinité de manières pour l' énonciateur (journal) citant de traduire les propos cités, car ce ne sont pas les mots mêmes qui sont rapportés mais le contenu de pensée>>⁴⁰⁶* Ici aussi on a besoin d'un verbe introducteur et son choix est capital car il conditionne le sens de l'interprétation du discours rapporté. Enfin M. Maingueneau affirme que ce genre de discours est souvent plus utilisé dans une presse qui s'adresse à un public plus cultivé, car *«le journaliste prépare un produit accessible à l' intelligence et derrière lequel il s'efface>>⁴⁰⁷* . A contrario, le lectorat populaire préfère le discours direct, aussi *«le journaliste privilégie la narration, un rapport immédiat au vécu, les mots mêmes des gens, comme si le lecteur était présent dans la situation>>⁴⁰⁸* Quelques titres de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* vont exemplifier ce propos :

*«Rosine, la femme qui a fait perdre son mari », J.A. .G.P.5,
«Sassou veut sortir de l'impasse », N.2A. .J.P.4,*

⁴⁰⁵ Cf MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*, Troisième édition, Paris, Ed. Nathan, 2002, coll. «Lettres sup. », p.121.

⁴⁰⁶ CL MAINGUENEAU Dominique, *op. cit.*, p.127.

C'est nous qui avons souligné le groupe de nom *contenu de pensée*, car dans le texte original, il était en italique. ⁴⁰⁷ Cf. MAINGUENEAU D., *op. cit.*, p.128.

⁴⁰⁸ Idem.

«L'opposition au pied du mur : Les partis ne parviendront pas à se donner un candidat unique à l'élection présidentielle sauf miracle », J.A. • .C.P.7,
«La quête inlassable de Daniel Kablan Duncan »,

3-/ Les types de discours.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction générale, la catégorisation des types de discours nous la devons à Patrick Charaudeau.

S'il y a un type de discours dont la classification se fait sans ambiguïté c'est celui du discours rapporté direct ou indirect qui convoque dans le texte produit, le texte d'un autre acte d'énonciation et signale de façon explicite que cet acte de discours appartient à un autre sujet énonçant. Il s'agit de *l'Énonciatif intertextuel*⁴⁰⁹ au comportement dit *délocutif* du fait que ni le sujet énonciateur (JEé) ni le sujet destinataire (TUD) ne sont impliqués explicitement dans l'acte énonciatif.

Il y a d'autres composantes du discours énonciatif dans lesquelles les énoncés titres de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* peuvent être classés. Ce sont : *l'Énonciatif polémique*⁴¹⁰ où peuvent s'insérer les droits de réponse des lecteurs ; *l'Énonciatif textuel* où tout se passe comme si le propos énoncé (Ilx) existait tel quel, sans traces de JEé ni de TUD, comme si cet acte énonciatif était indépendant des sujets énonçant. Ce comportement, centré sur le propos énoncé, se caractérise donc par le fait qu'il *dit quelque chose sur le 'lx* par rapport à une échelle de valeurs qui serait intrinsèque à celui-ci, indépendamment du sujet énonçant. On est ici dans *l'Assertif*¹ qui se caractérise par les modalités du genre : *Evidence/Probabilité, Appréciation favorable/défavorable, Approximation/Précision, Objectif/Interprétatif* Voici quelques exemples à travers les titres à la «Une» de *Jeune*

Afrique et du *Nouvel Afrique Asie* : «Un pari audacieux», N.2A. V . F.P.3 (appréciation

⁴⁰⁹ Cf. CHARAUDEAU Patrick, *Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)*, Paris, Ed. Hachette, 1983, p.64.

⁴¹⁰ Cf CHARAUDEAU P., *op. cit.*, p.60. ^Il
Cf. CHARAUDEAU P., *op. cit.*, p.63.

favorable/défavorable), «Soglo part gagnant», J.A.*.B.P.1 (évidence/probabilité), «Victoire à la Pyrrhus», N.2A. • .C.P.2 (objectif/interprétatif).

Ensuite, nous pensons que certains énoncés titres pourraient s'insérer dans le type de discours *Argumentatif:raisonnement*⁴¹² notamment dans la composante *conjonction* qui est le lieu de l'organisation du *faire démonstratif* qui consiste à mettre en relation des énoncés qui possèdent chacun une autonomie quant à leur structure narrative. Dans cette composante, il y a trois genres : *Addition, association, réciprocité*.

Pour le genre *association*, nous pouvons prendre l'exemple : «*Bello Bouba Maigari, leader de l'UN.D.P : Aux législatives du 1' mars, l'opposition a fait jeu égal avec les partisans du régime* », J.A.. C.P.3 ; «*Abidjan : Trois maires une capitale*», J.A.44.P.5 (*addition*).

Enfin, d'autres énoncés titres pourraient être classés dans le type de discours *Narratification*⁴¹³ notamment dans la composante le *faire* «*agissant avec/contre quelqu'un/ quelque chose* qui détermine des actants adjuvants. Selon que ces actants sont d'une part humains/ non humains ; d'autre part des adjuvants favorables / défavorables à l'action de l' *Agent*, ils seront appelés *Allié/opposant* (humains) ou *Auxiliaire/obstacle* (non humains). Quelques titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* peuvent illustrer ce

type de discours : «*Gbagbo : «Pourquoi je négocie avec Bédié*», J.P.5 (allié), «*Le complot d'Elf contre Lissouba*», N.2A. V . D.P.4 (opposant), «*Franç C.F.A. : La déchirure*», J.A.FrancAfrique.E.Ec.l.

D'une manière générale, avec les journalistes de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* on est beaucoup dans le *faire croire* (le journaliste a assisté à un événement et il dit ce qu' il pense de cet événement) que dans le *faire savoir* (le journaliste a assisté à un événement

⁴¹² Cf. CHARAUDEAU P., *op. cit*, p.67.

⁴¹³ Cf. CHARAUDEAU P., *op. cit.*, p.75.

et il rapporte les faits tels quels). En effet, il y a très peu de discours rapporté. En dix ans il y a eu très peu de *faire faire* où des voix autres que celles du journal prennent la parole. Nos pensons aux tribunes libres, aux interventions des experts sur un certain nombre de questions touchant à l'actualité du continent.

Ainsi nous allons à travers l'analyse de l'interview⁴¹⁴ que Jean Baptiste Placca a accordée au trimestriel *Africultures*, voir comment le journaliste qu'il est et le patron de presse qu'il a été, appréhende cette presse panafricaine ? Il faut rappeler qu'avant de devenir le directeur de publication de *l'Autre Afrique*, M. Placca a été journaliste à *Jeune Afrique* et à *Jeune Afrique Economie*.

Nous tenons aussi à souligner que nous avons nous-même réalisé des entretiens avec les journalistes de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*. Mais plusieurs de nos interrogations sur le financement de cette presse, sur la manière dont cette presse travaillait, sur les profils des journalistes, les salaires, n'ont pas trouvé de réponse. Mais quelques éléments de ces entretiens seront mis en parallèle avec les propos de M. Placca. Enfin nous aimerions aussi dire beaucoup de journalistes sollicités qui avaient pourtant accepté de nous accorder des entretiens se sont dérobés au dernier moment.

4-/ L'analyse de l'interview de M. Placca.

Cette interview a été réalisée en septembre 2001 après que le journal eut repris sa parution en juillet 2001, après 18 mois d'interruption.

Notre analyse va s'articuler autour de trois points : Pourquoi M. Placca a créé son propre journal ? La question des financements et la ligne éditoriale.

Pourquoi M. Placca avait préféré créer son propre journal ? : «...*J'ai compris que nous, journalistes, avons un certain nombre de responsabilités : d'abord le fait qu'on s'abrite*

⁴¹⁴ Le texte intégral de cette interview figure en annexe n°3.

cette presse(panafricaine) pouvait être complice de choses inacceptables. Je me suis dit qu' il y avait nécessité de faire un journal qui montre que ce continent en dépit de tout ce qu'on peut déplorer, a aussi des ressorts et des ressources». Lorsque nous avons analysé les titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*, nous avons souligné le peu de solidarité qu'il y avait entre les journalistes de la presse panafricaine et les journalistes qui sont sur le continent notamment lorsque ceux-là avaient maille à partir avec les autorités de leur pays. J. B. Placca fournit une justification à cette attitude. En fait les journalistes de la presse panafricaine ne s'assument pas. Ils préfèrent être *complices de choses inacceptables*. En d'autres termes pourvu que leur journaux continuent de paraître, les journalistes panafricains sont prêts à toutes les compromissions. Dès lors est-ce étonnant qu'aucun journaliste de cette presse depuis sa création dans les années 60, n'ait jamais reçu le prix Albert Londres ?

Le deuxième point de cette analyse est finalement lié au troisième, celui sur la ligne éditoriale. En effet affirme Placca :

«...Ce qui a changé, mais reste à vérifier, c'est effectivement les mentalités de certains annonceurs, non pas celles des annonceurs classiques tels que les cigarettes ou les alcools, mais celles des acteurs économiques sur le terrain en Afrique, sont à même de faire leur prospérité avec un journal comme le nôtre. De par le passé, j'ai observé que ces acteurs étaient très réticents et méfiants, tout en appréciant et en aimant parfois le journal. Leurs réserves provenaient du fait que son contenu ne les rassurait pas par rapport aux régimes en place dans leurs pays. Ils redoutaient le fait de faire figurer leurs publicités au côté d'articles qui n'étaient pas tendres avec le régime en place et que se soit interprété comme une forme de soutien au journal>>

Tout article critique est à bannir si l'on veut bénéficier de l'argent de la publicité de la part des acteurs économiques installés sur le continent qu'ils soient nationaux ou étrangers et qui font des affaires avec les régimes en place en Afrique. Comment est-il possible dans ces conditions de faire correctement son métier de journaliste ? C'est impossible. Voilà pourquoi l' *Autre Afrique*, pour la seconde fois, a mis la clef sous le paillason ; pour toujours sans doute car les mentalités ne sont prêtes de changer.

Dans les rédactions de la presse panafricaine où l'on a bien voulu nous recevoir, si l'on admet que la presse panafricaine a traversé une période difficile au début de la décennie 90, maintenant les choses se présentent sous des meilleurs auspices. Comment cela est-il possible ? Loin de se lancer dans des supputations, cela a sans doute une explication simple. Au début de la décennie, on a assisté à un foisonnement de journaux dans les pays d'Afrique subsaharienne du fait de la libéralisation de tous les secteurs d'activité y compris celui des médias. Les autorités occupées à leur survie politique ne se préoccupaient plus de censurer tels ou tels propos au risque d'être taxés de dictateur au moment où tout le monde s'adjuge les habits de démocrate. Ainsi, les journalistes ayant une marge de manoeuvre suffisante, ils pouvaient enfin informer leurs concitoyens sur ce qui se passait vraiment dans leur pays. Or petit à petit, les politiques ont repris les choses en mains et donc la chape de plomb s'est au fur et à mesure remise en place. Certes dans presque tous les pays les commissions de censure ont disparu ; mais en lieu et place les politiques ont fait voter des lois sur la presse qui en viennent à décourager les plus téméraires des journalistes. Cette situation est résumée par la boutade d'un journaliste congolais : *«Une liberté un peu plus grande, et des problèmes beaucoup plus nombreux»*⁴¹⁵.

On se retrouve, peu ou prou, dans les mêmes conditions que dans les années ayant précédé la libéralisation des régimes en Afrique. Dans ces conditions c'est vers la presse panafricaine qu'on se tourne pour savoir ce que pensent les politiques ou le cas échéant leurs opposants car la presse nationale suffoque sous le poids des amendes et la modicité des recettes publicitaires ; parce que les opérateurs économiques ne veulent pas se compromettre. En effet des espaces de liberté se refermant sur eux-mêmes faute d'occupants, la presse panafricaine dont l'une des justifications est ou était de combler le vide d'une information indépendante non contrôlée par les politiques, retrouve ainsi ces espaces qui l'ont fait exister

⁴¹⁵ Cf. Reporters Sans Frontières, Rapport 1995, p.115.

jusqu'à la fin des années 80 et le début des années 90.

5-/ Quel avenir pour cette presse dans une Afrique démocratique ? En

réponse à cette question un journaliste de la presse panafricaine qui avait bien voulu

nous recevoir répondit sans ambages :

«...Je me pose encore la question aujourd'hui de savoir quel est le rôle réel des panafricains que nous faisons depuis Paris ? Est-ce que nous les faisons en tenant compte de ce changement colossal, énorme, extraordinaire qui s'est produit à la fin des années 80 ? Ou est-ce que nous continuons à faire les journaux comme dans les années 60, 70, pensant, ayant l'illusion que nous comblons un vide qui n'est plus comblé en tant que tel ? Est-ce que ces journaux là ne vivent pas simplement sur des acquis ou simplement en fonction, je dirais des critères qui sont un peu caducs, en peu révolus ? Ce sont des questions que je me pose en étant moi-même journaliste d'un journal panafricain. Je ne suis pas certain que les vieux journaux panafricains comme Jeune Afrique et le Nouvel Afrique Asie ont réellement fait ce travail d'introspection, de remise en cause, de recherche d'une nouvelle justification de leur existence, en tout cas de leur présence sur le marché».

Et il conclut en ces termes :

«Je crois qu'il y a un décalage qui s'est produit mais c'est vrai que ces journaux continuent à être lus, ces journaux continuent à être attendus par les Africains. Mais les Africains, eux qui achètent les journaux savent exactement ce qui a changé en eux. Je ne suis pas certain que les panafricains savent réellement, prennent en compte en tout cas, ce qui a réellement changé dans le rapport que le lecteur africain a aujourd'hui avec ces journaux».

Alors quel avenir ?

Notre interlocuteur pense que cette presse devrait : *«véhiculer une sensibilité particulière qui est celle des Africains vivant à l'extérieur qui communiquent vers ceux qui leur ressemblent c'est-à-dire ceux qui vivent à l'extérieur et qui en plus de cela envoient vers l'Afrique l'expression là d'une sensibilité particulière, aux Africains du continent de s'y intéresser ou de ne pas s'y intéresser»*. Quelle sensibilité ? La sensibilité de l'Afrique vue de Paris ? Si c'est le cas, cela veut dire que la presse panafricaine aura du mal à survivre, car plus de 50% de son lectorat se trouve sur le continent africain.

Comment peut-elle donc se positionner par rapport aux nouveaux journaux ou médias audiovisuels qui ont vu le jour ou vont voir le jour dans les années à venir ?

La presse panafricaine a une position privilégiée quant à l'accès à l'information

internationale. Or les nouveaux médias qui naissent manquent cruellement de moyens financiers et techniques. Les journaux panafricains qui ont des sociétés d'édition privées pourraient permettre à ces jeunes confrères de se former à moindre frais aux nouvelles technologies. En échange plutôt que de dépenser des sommes colossales pour envoyer des journalistes en Afrique pour couvrir une actualité, des informations de proximité, ils demanderaient à ces jeunes confrères formés de jouer le rôle de correspondant dans leur pays respectif. Et les panafricains enverraient à ces journaux des informations sur l'actualité internationale qu'ils ne pourraient pas avoir autrement.

Les sites *Internet* des panafricains devraient, pour cela, être transformés en véritables portails pour le continent. Moyennant des sommes pas très élevées ces journalistes africains s'informeront en temps réel et pourraient informer en temps réel leurs lecteurs sur ce qui se passe dans le monde. Et vice versa. La presse panafricaine servirait ainsi de véritable trait d'union entre les Africains du continent et ceux de la diaspora, entre une information africaine en temps réel et le monde occidental qui n'a de l'Afrique que les images de désolation dues aux catastrophes naturelles, aux maladies et aux guerres. Et plus seulement une information africaine vue à travers le prisme des hommes politiques.

6-/ Les journalistes panafricains proconsuls de la «république» Afrique ?

Au moment où la nouvelle formule de *Jeune Afrique* (le journal a pris alors la dénomination *L'Intelligent*) a été lancée, en février 2000, Béchir Ben Yahmed⁴¹⁶ se fixait comme objectif d'atteindre le chiffre de 200000 exemplaires vendus, par semaine au bout de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2002. Or, il ressort que cinq ans plus tard, c'est-à-dire en février 2005, le nombre d'exemplaire vendu par semaine ne dépassait pas les 100000 exemplaires par semaine, selon les chiffres⁴¹⁷ communiqués par la rédaction du

⁴¹⁶ Cf. YAHMED Ben Béchir, «Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre », in *Jeune Afrique* n°2040 du 15 au 21 février 2000, p.p.6-8.

⁴¹⁷ Voir Supra, p.224.

journal elle-même. Qui pis est, le mensuel *Economia (Ecofinance)*, depuis juin 2003, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Paris rendu le 30 avril 2003, interdisant au Groupe Jeune Afrique l'utilisation du titre *Economia* qui appartient au Groupe International d'Édition et de Publication de Presse Économique (G.I.D.E.P.P.E.) de Blaise Pascal Talla, un ancien associé à qui Béchir Ben Yahmed avait vendu le mensuel *Jeune Afrique Économie* en 1988) dont le lancement s'est fait presque en même temps que la nouvelle formule de *Jeune Afrique*, est devenu un supplément de l'hebdomadaire *L'Intelligent*. Ce qui veut dire que les objectifs n'ont pas été atteints. Comment le Journal qui s'était endetté pour lancer la nouvelle formule et le mensuel fait-il pour tenir ?

La réponse nous l'avons trouvée dans un article du trimestriel *Africultures*". En effet il apparaît selon l'enquête menée par ce journal que la presse panafricaine est financée directement ou indirectement par les autorités politiques africaines. Ainsi à propos de *Jeune Afrique* on peut lire : «*Jeune Afrique a créé une filiale chargée de la promotion du président congolais Denis Sassou Nguesso, et sort de fréquents «publi-reportages», sur des Etats africains en mal d'image de marque*». A propos de publi-reportages, nous l'avons déjà relevé, le journal les appelle des «Dossiers», réalisés par la régie publicitaire du journal avec le concours des journalistes de la rédaction.

Quant au *Nouvel Afrique Asie*, l'article d' *Africultures* affirme : «*Lancé à Paris en 1969 grâce, d'une part, à la fortune personnelle de la femme de Simon Malley, mais aussi du soutien du Président algérien Houari Boumedienne, qui lui assure 30000 exemplaires de diffusion*».

Enfin concernant *Africa International*, l'article rapporte : «*Comme le prix de vente est très élevé (120FF, soit environ 3 euros), les deux tiers des exemplaires vendus en Afrique, le sont par l'intermédiaire de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique,*

⁴¹⁸ Cf. ELBADAWI Soeuf, «Presse de la diaspora : Les histoires sans lecteurs finissent mal en général », in www.africultures.com, rubrique : afri-actualité, diaspora. Site consulté le 20 novembre 2004.

actuelle Agence Intergouvernementale de la Francophonie) ou par les missions françaises de coopération».

La phrase de Honoré de Balzac à travers le personnage de Lousteau dans les *Illusions perdues* : «Etre journaliste c'est passer proconsul dans la République des Lettres»⁴¹⁹, pourrait donc être appliquée aux journalistes panafricains, si on remplace la «République des lettres» par la «République Afrique». Dès lors, est-ce qu'il n'y a pas tromperie sur la marchandise lorsqu'un journal comme *Jeune Afrique* affiche son indépendance à la «Une» ? A moins que cette indépendance soit nominale, comme celle des pays africains dont *Jeune Afrique*⁴¹⁹ et les autres journaux panafricains font la promotion. Par conséquent à pays in-dépendance, des journaux in-dépendance.

Ce qui précède explique sans doute pourquoi les affaires politico-financières qui touchent les relations franco-africaines sont révélées par des personnalités indépendantes comme Pierre Péan, Sylvie Brunei, François-Xavier Verschave ou des associations notamment *Agir ici-Survie*.

Certes la presse panafricaine n'est pas la seule à être confrontée aux difficultés économiques ses consœurs occidentales notamment françaises font face aux mêmes écueils, comme le relevait Denis Ruellan : «Les journalistes sont baladés partout, aux frais de ceux sur qui nous devons écrire»⁴²⁰. Et poursuit-il : «D'où une indiscutable ouverture à tous les «mécènes» du reportage, entreprises, partis, pays, organisations privées, toujours prêts à «rendre service» pourvu que l'on parle d'eux en positif. La pratique devient si courante qu'elle atteint les titres les plus en vue, ceux que l'on croyait à l'abri de ces tentations»⁴²¹. Enfin, D. Ruellan conclut : «Au Monde (quotidien français), on estime ne pas être en

⁴¹⁹ Concernant l'actionnariat de *Jeune Afrique*, on peut lire : «Jacques Verges est actionnaire de Jeune Afrique-comme Elf et feu Jacques Foccart qui légua ses archives à l'hebdomadaire», in *Dossiers noirs de la politique africaine de la France* n°12, 1998, p.107. Ces dossiers sont publiés par l'association Agir ici-Survie.

⁴²⁰ Cf. LACAN J. F., PALMER M., RUELLAN D., *Les journalistes : Stars, scribes et scribouillards*, Paris, Ed. Syros, 1994, p.p.261-262.

⁴²¹ Idem.

mesure de les refuser, on souhaite seulement ne pas céder aux pressions de services de presse, pour au contraire se servir d'eux : «La décision appartient à la conscience professionnelle de chaque rédacteur et de son chef de service. On ne peut pas toujours refuser

les voyages , car cela permet à des rédacteurs et rédactrices de sortir du siège du

*journal»*⁴²².

Cependant il faut sans doute souligner que si la presse occidentale, sur le modèle de laquelle s'est créée la presse panafricaine paraissant à Paris, a des sociétés des rédacteurs qui ont un réel pouvoir de décision sur l'orientation de la politique éditoriale de leurs journaux, ce n'est pas le cas de la presse panafricaine où les titres appartiennent aux patrons desdits journaux. Il est difficile dans ces conditions de faire valoir un point de vue qui ne soit pas celui du patron du journal. Ainsi, c'est suite au refus de Béchir Ben Yahmed, d'envoyer un reporter «couvrir» la libération de Nelson Mandela que Jean Baptiste Placca lui a remis sa démission le 21 février 1990⁴²³.

La requête de M. Placca : *<I I y a une logique terrible sur ce continent : Si vous n'êtes pas courtisan, vous êtes considéré comme un adversaire, et le monde des affaires ne parvient pas à se libérer des pouvoirs politiques»*⁴²⁴, aura du mal à avoir un écho favorable auprès des décideurs africains quels qu'ils soient.

⁴²² Cf. LACAN J. F., PALMER M., RUELLAN D., *Les journalistes : Stars, scribes et scribouillards*, Paris, Ed. Syros, 1994, p.p.261-262.

⁴²³ Cf. FOTTORINO Eric, «L'Autre Afrique revendique son indépendance», in *Le Monde* n°16272 du 22 mai 1997, p.35.

⁴²⁴ Cf. ELBADAWI Soeuf, «Presse de la diaspora : Les histoires sans lecteurs finissent mal en général », www.africultures.com, rubrique : afri-actualité, diaspora. Site consulté le 20 novembre 2004.

CONCLUSION GENERALE : ESPOIR OU DESESPOIR.

Dans l'introduction générale dans notre travail notamment au moment où nous indiquions l'intérêt de notre sujet, nous avons dit que la presse panafricaine pouvait être une source d'inspiration pour les hommes et les femmes politiques africains en ce qui concerne les valeurs et principes démocratiques du fait que cette presse paraissait dans un pays où les valeurs et les principes de la démocratie étaient de règle depuis plusieurs siècles. Au terme de ce travail, il apparaît que la presse panafricaine notamment *Jeune Afrique*, surtout, et le *Nouvel Afrique Asie*, souvent, ont accompagné les hommes et les femmes politiques du continent plus qu'ils ne les ont inspirés sur les principes qui doivent régir une démocratie. Au contraire, il est même arrivé que ce soit la presse panafricaine qui défende les dirigeants africains lorsque ces derniers sont mis en cause par la presse étrangère notamment la presse française. Nous faisons allusion au dossier que *Jeune Afrique* avait fait pour répondre à ce que l'hebdomadaire panafricain avait considéré comme une attaque contre l'Afrique. Alors qu'en dépit des erreurs sur la fortune de MM. Mobutu et Houphouët-Boigny présentés comme des milliardaires (respectivement 6 milliards de dollar et 60 milliards de franc français) par la presse hexagonale mais qui n'apparaissaient dans aucun classement réalisé par le magazine américain *Fortune* que l'on peut considérer comme une référence dans ce domaine ; honnis les propos à la limite racistes sur les Africains que l'on pouvait lire dans le mensuel *Dynasteurs* : «*Les Africains sont improductifs et peu motivés(...). Compte tenu de leur tempérament lymphatique, je ne vois pas comment ils vont s'en tirer*»⁴²⁵ ; il s'agissait avant tout de la dénonciation de la mauvaise gestion des dirigeants africains, des dictatures qu'ils avaient instaurées.

Au terme de cette thèse, quel panorama les titres des articles à la «Une», de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* permettent-ils de faire de nos quatre pays de référence : le Bénin, le Congo, le Cameroun et la Côte d'Ivoire ? Les événements qui ont suscité ces titres à

⁴²⁵ Cf. POSTEL-VINAY Olivier, «La faillite de l'Afrique », in *Dynasteurs*, décembre 1989.

la «Une» de la presse panafricaine au cours de la décennie 1990, étaient-ils annonceurs de l'avènement de la démocratie ou étaient-ce des crises passagères du système monolithique ?

A travers l'analyse des titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*, nous pouvons dire qu'il s'agit des deux. En d'autres termes, ces événements ont été annonceurs de l'avènement de la démocratie dans un pays, le **Bénin** où malgré des problèmes, nous pouvons affirmer que la greffe de la démocratie a pris.

Pour les trois autres pays, la situation est très contrastée. **Au Congo**, par exemple, après une conférence nationale réussie, une transition qui été menée à son terme avec l'élection du Président Lissouba, les choses ne se sont pas passées normalement : Renversement de majorité à l'Assemblée nationale moins de trois mois après la mise en place du premier gouvernement de l'ère démocratique, guerre civile de juin 1997 à octobre 1997, avec des combats sporadiques dans les régions du Pool et de la Bouenza jusqu'en novembre 1999, bref, le processus démocratique a été très sérieusement escamoté.

Au **Cameroun**, nous pouvons dire que c'était une crise passagère car non seulement le Président Biya est toujours au pouvoir (il a été réélu pour un nouveau mandat de sept ans en 2004) mais son parti a toujours été majoritaire au parlement tout au long de la décennie et jusqu'à maintenant en 2005. Et une institution comme le Senat, prévue par la Constitution du 18 janvier 1996, n'a toujours pas été mis en place, en 2005.

En **Cote d'Ivoire**, la remarque de Francis Wodié, formulée en 1990, selon laquelle (les Ivoiriens) vivaient un multipartisme de façade car ils étaient toujours dans un contexte de parti unique, restera valable tout au long de la décennie 1990. En effet Houphouët-Boigny décédé (décembre 1993), son successeur constitutionnel Henri Konan Bédié a tout mis en oeuvre pour s'accaparer tout le pouvoir. Et même s'il y a eu alternance en octobre 2000, après une période de transition mise en place à la suite du coup d'Etat de décembre 1999, celle-ci s'est déroulée dans la confusion. En effet Laurent Gbagbo qui sera porté à la présidence de la

république après l'élection présidentielle de l'année 2000, n'a jamais pu gouverné le pays. Et en 2002 suite à une mutinerie d'une partie de l'armée, le pays est de fait divisé en deux : le Nord du pays est occupé par les mutins devenus rebelles et le Sud par le pouvoir en place à Abidjan.

Malgré les accords de paix de Marcoussis en janvier 2003, le pays reste toujours divisé en deux aujourd'hui.

Le plan Thabo Mbéki du nom de l'actuel chef de l'Etat sud-africain mandaté par l'Union Africaine y a ramené un calme précaire depuis janvier 2005, après les événements du dernier trimestre de l'année 2004 qui ont amené l'armée française à intervenir pour évacuer leurs ressortissants suite aux troubles causées par le bombardement de leur camp d'entraînement par l'aviation ivoirienne et la destruction de tous les appareils aériens de l'aviation ivoirienne par l'armée française.

Quant aux relations franco-africaines après le sommet de la Baule. Nous serions tenté de dire, que c'est le *statu quo*. En effet, nous l'avons susmentionné, la Conférence Nationale du Bénin a eu lieu avant la tenue du sommet de la Baule, donc nous ne pouvons pas dire que les changements au Bénin soient une conséquence de ce sommet. Pour les trois autres pays, c'est Sassou Nguesso qui est au pouvoir depuis 1997 après avoir utilisé des armes, un mode d'accès au pouvoir condamné par le Président Mitterrand dans son discours d'ouverture du sommet de la Baule et le Congo a encore droit à l'aide de la France ; au Cameroun c'est toujours le Président Paul Biya qui est au pouvoir et il reçoit encore l'aide de la France ; quant à la Côte d'Ivoire, malgré les soubresauts que connaît le pays, il continue à recevoir l'aide de la France.

Si l'actualité internationale a joué un rôle, il n'a pas été déterminant pour l'instauration du multipartisme dans les quatre pays. Partout nous avons vu que ce sont les populations de ces pays qui se sont mobilisées pour réclamer les changements.

Finalement *Jeune Afrique* et le *Nouvel Afrique Asie* donnent à voir une situation biaisée parce que la situation dans les quatre pays est le plus souvent présentée du point de vue des politiques. Et c'est une tendance plus accentuée chez *Jeune Afrique* que chez le *Nouvel Afrique Asie*. Pour *Jeune Afrique*, nous avons remarqué que, le plus souvent, une information n'était considérée comme étant importante, événementielle que si elle avait une relation directe ou indirecte avec ceux qui sont au pouvoir ou détiennent quelque pouvoir.

Il appartient donc au mensuel et à l'hebdomadaire panafricains de ne pas continuer à faire mentir leur devise et de se rendre compte, par exemple, que la liberté d'expression à laquelle ils n'ont presque pas accordé de l'attention est un principe inaliénable dans la vie démocratique d'un pays, que le sort réservé aux journalistes dans ces pays devrait mériter plus que de l'indifférence de la part des journalistes qui sont sensé rendre compte de l'actualité du continent dans toutes ses facettes et pas seulement à travers le prisme des politiques, surtout si ces derniers occultent la réalité.

Le journaliste de la presse panafricaine, parce qu'il est instruit sur les problèmes posés par la modernité, tant au niveau mondial que africain, parce qu'il connaît les avantages et les limites de cette pensée et de sa mise en oeuvre, il peut donc être capable de faire la part des choses entre les valeurs intrinsèques des Africains et leurs aspirations profondes quant à un certain type de développement et les possibilités réelles d'y travailler et d'y parvenir. En somme le journaliste panafricain peut être un véritable agent de développement, au lieu d'être un agent de maintien du *statu quo*.

C'est à ce prix seulement que cette presse pourra continuer à exister même dans une Afrique véritablement démocratique. Car petit à petit émerge en Afrique une conscience populaire, le cas de la Côte d'Ivoire avec les «Jeunes patriotes» est éloquent de ce point de vue, qui ne cautionne plus le comportement d'une élite intellectuelle persuadée que le fait d'avoir fait des études lui confère le droit naturel à gouverner. Or c'est cette élite qui constitue

l'essentiel du lectorat de la presse panafricaine. Par conséquent, si elle continue d'ignorer les peuples, leurs aspirations profondes, la presse panafricaine risque de disparaître avec sa clientèle.

in fine l'hypothèse que nous avons formulée dans l'introduction générale semble se vérifier. En tout cas à travers l'analyse des titres à la «Une» de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*, ce sont les élites qui ont capté à leurs profits le mouvement de changement initié au début des années 90 et ayant abouti à la fm du monopartisme. En effet du Bénin à la Côte d'Ivoire, en passant par le Congo et le Cameroun, nulle part nous n'avons vu à travers les titres l'expression de véritable contre pouvoir contre l'arbitraire des politiques, l'émergence d'un actant ou des actants de la société civile. Pourquoi, par exemple, les associations de droit de l'homme ne sont-elles jamais associées à la prise des décisions ? Les associations de femmes commerçantes, paysannes ou des étudiants pourraient avoir un droit de regard sur les décisions qui les concernent ; surtout quand on sait qu'ils ont, à des degrés divers et dans chacun des quatre pays, contribué à la fm du monopartisme.

PROLEGOMENES A TOUTE RECHERCHE FUTURE.

Il y a des questions que nous n'avons presque pas abordées tout au long de notre travail. Parmi celles-ci, figure la question du financement de la presse panafricaine. Nous pensons qu'une étude de terrain auprès des responsables politiques africains, auprès des décideurs africains et dans les milieux de la coopération franco-africaine, pourraient donner la possibilité de mettre en lumière les mécanismes de financement de cette presse.

Par ailleurs, même si les enquêtes commandées par les journaux eux-mêmes montrent qu'ils sont lus ou achetés essentiellement par les cadres et hauts revenus en Afrique, on ne sait pas ce que ce lectorat pense vraiment de ces journaux. Comme l'affirmait d'ailleurs en substance un journaliste de la presse panafricaine, le lecteur africain sait ce qui a changé en lui mais nous, nous ne le savons pas. Une enquête auprès de ce lectorat permettrait de

connaître ses véritables motivations d'achat

Enfin, une telle étude donnerait aussi l'occasion d'approcher ceux qui font la presse privée sur le continent et de connaître leurs avis sur les journaux panafricains. Les considèrent-ils comme des journaux étrangers ou comme des journaux africains fait par des Africains vivant à l'extérieur du continent ?

Nous pensons qu'un questionnaire plus des entretiens semi-directifs peuvent permettre de mener à bien un tel projet de recherche.

ANNEXES

ANNEXE N° 1.

**Allocution de M. François MITTERRAND
La Baule Juin 1990.**

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la situation économique de l'Afrique, les possibilités d'aide des pays les plus riches et la position française en matière de coopération et d'aide financière, La Baule le 20 juin 1990. (

1990/06/20)

16ème sommet franco-africain à La Baule du 19 au 21 juin 1990

MITTERRAND François (FRANCE. Président de la République;)

Majesté,

Laissez-moi vous remercier pour la présidence que vous avez exercée depuis la Conférence de Casablanca. Je salue ceux qui nous rejoignent dans notre Conférence pour la première fois. & Je ne ferai pas de distinction. & Mais je noterai cependant la présence de la Namibie, ce qui marque bien qu'il y a aussi des évolutions heureuses : l'accession à l'indépendance est l'une des formes essentielles de la liberté et la Namibie en est le meilleur symbole.

Depuis la conférence de Casablanca, beaucoup de choses se sont passées. & Vous avez parlé, Majesté, des maux dont souffre l'Afrique. & Chacun le sait, ils sont nombreux. & Cela repose sur des réalités difficiles et parfois angoissantes. & La crise est d'abord économique. & Elle s'aggrave sans cesse. & Vous savez que la production par tête diminue chaque année, que la part de l'Afrique dans la concurrence mondiale recule, que les investissements se font plus rares, qu'ici ou là la famine resurgit, que la dette s'alourdit. & Bref, on est installé cruellement dans le cycle infernal "dette - sous développement", tandis que la population croît. & Comment voulez-vous que les systèmes scolaires et sociaux puissent résister à la poussée de la démographie dans de telles circonstances?

- Vous avez eu raison de le dire tout à l'heure, se tourner vers l'Afrique et porter accusation révèle une grande injustice de ceux qui, avec complaisance, parfois même avec satisfaction, dénoncent les mœurs, les traditions, le système politique, la manière de vivre de l'Afrique. & Si j'ai moi-même des observations critiques à faire, comme je le ferai à l'égard de mon pays, je refuse de m'engager dans ce procès. & Je préfère examiner avec vous la manière dont on pourrait préparer l'avenir immédiat

Car je suis de ceux qui pensent que si responsabilités il y a, on ne peut ignorer celles qui incombent à la société internationale et particulièrement aux pays les plus riches.& Sont-ils sans pitié ou simplement indifférents ?

Nous attendons encore, en dépit des efforts répétés de la France et de quelques autres, le plan mondial qui permettrait d'examiner, sur une distance de cinq à dix ans, la manière de parer aux maux successifs qui viennent pour une large part des pays riches pour atteindre les pays en voie de développement, pauvres ou moins pauvres, mais en tout cas très endettés.

- Examinons par exemple, l'effondrement des cours des matières premières.& Je me répète d'une année sur l'autre.& Mais comment ne pas se répéter ? Nous sommes contraints de tenir le même discours puisque les faits n'ont pas changé.& Si on se met à la place des responsables africains, on se dit comment faire ? On établit un budget, on tente de planifier sur deux ans, trois ans, cinq ans et en l'espace d'une semaine, quand ce n'est pas au cours d'une simple séance d'un après-midi dans une ville lointaine, tout s'effondre.

- Les monnaies de base ont connu des évolutions qui ont constamment dérangé vos prévisions ; vos productions ont connu des évolutions saisissantes vers la baisse.& On s'interroge : comment le financier le plus avisé du monde, pourtant si prêt à se faire donneur de leçons, agirait-il ? Quelle solution trouverait-il pour compenser les pertes, arrêter le désastre ? On s'étonne après cela de la fuite des investissements étrangers.... Et que penser de la fermeture des marchés en Occident ? Faut-il s'étendre sur le débat au sein du GATT à propos du maintien du protectionnisme., sur les produits agricoles , les produits textiles et combien d'autres ? Il y a là une spirale qui empêche les pays africains de retrouver un équilibre hors duquel tout leur est interdit : le développement, bien entendu, la prospérité, l'équilibre politique, le temps et l'espace nécessaires pour procéder aux réformes politiques attendues.

- Il est vrai que l'Afrique est l'oubliée de la croissance, la laissée pour compte du progrès ; je dis ceci d'une façon rapide, car dans tel ou tel pays, on observe des efforts récompensés par le succès.

- Nous n'allons pas nous attarder pour tenter de désigner le coupable.& Les responsabilités sont partagées.& Dans mon esprit, elles commencent par l'insouciance ou l'irresponsabilité des pays, qui par solidarité internationale et dans leur intérêt, devraient comprendre qu'une large et audacieuse politique Nord-Sud s'impose.& Elles continuent par les défaillances de nombreux pays africains qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas su prendre à temps les mesures qui pouvaient leur convenir.& Prenons-en acte ; posons-nous ces questions.

La première question est sous-jacente dans les campagnes qui se développent, un peu partout dans le monde, contre la politique de la France: faut-il que la France renonce afin de ne plus être exposée aux

critiques nombreuses qui la frappent ? Faut-il qu'elle rapatrie chez elle tous les moyens et qu'elle les consacre à ses ressortissants nationaux ? Faut-il qu'elle se replie, faut-il qu'elle cherche en elle-même ses seules ambitions ? Je vous dirai ce que je pense de la politique de la France et de la manière dont elle est conduite.& Mais je répondrai par avance à cette question : la France est décidée à poursuivre sa politique et donc à aider l'Afrique, quoi qu'il en soit et quoi qu'on en dise.& Elle ne se retirera pas de l'oeuvre engagée depuis si longtemps et qui, sous des formes différentes au travers de l'histoire, l'a associée à un grand nombre de ces pays.

- La France restera fidèle à son histoire dont, d'une certaine manière vous êtes, et à son avenir dont vous serez, je l'espère aussi.

- Permettez-moi quelques rappels simples.& La France est toujours le premier des pays industriels avancés dans l'aide aux pays en voie de développement.& Le premier, nettement, devant tous les autres.& C'est vrai que des pays comme le Canada ou l'Allemagne font un effort tout à fait estimable.& Mais, c'est vrai que d'autres grandes puissances restent à quelque distance et même parfois à une longue distance.

- Notre aide à l'Afrique en 1990 est supérieure à celle de 1989 qui, elle-même, était en accroissement par rapport aux années précédentes.& La quatrième Convention de Lomé, à laquelle nous avons pris une part si évidente, a permis d'augmenter de 45 % les engagements financiers de la Communauté.& Dans toutes les enceintes internationales, j'ai plaidé pour le développement que je considère comme un élément indissociable des progrès de la démocratie.

- Nous sommes allés partout, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de la coopération, le ministre de la francophonie notamment, pour plaider le dossier de l'Afrique.

- Et nous devons répéter, encore une fois, les mêmes choses simples.& A Toronto, nous avons mis au net un plan qui permettrait de réduire ou d'abolir la dette des pays les plus pauvres et nous avons préconisé trois façons de faire en annonçant aussitôt celle que nous avions choisie.& A Dakar, peu de temps après, nous avons annulé nos créances publiques à l'égard de trente-cinq pays d'Afrique.& Cet exemple a été suivi par quelques-uns.

- A la tribune des Nations unies, j'ai demandé qu'un plan fût élaboré et décidé en faveur des pays dits intermédiaires, ceux qui sont peut-être moins pauvres, mais si endettés que le bénéfice de leur travail est absorbé par le service de la dette.

- A Toronto, à Dakar, à New York j'avais déjà indiqué que la France ne s'en tiendrait pas là.

Je pense que dès maintenant, il convient de ne plus faire que des dons à 100 % aux pays les moins avancés.& Une Conférence de ces pays se

tiendra à Paris, cet automne, j'aurai l'occasion d'y revenir.& Je pense qu'il convient de limiter à 5 %, ce qui revient à une réduction de 50 %, les taux d'intérêt de tous les prêts publics aux pays dits intermédiaires de l'Afrique sub-saharienne.& C'est une décision unilatérale de la France.& Elle n'a pas été négociée, ni avec vous, ni avec nos partenaires de ce fameux club des pays les plus riches qui se réunira dans quelques semaines à Houston.

Mais j'ai l'intention, à Houston précisément, de demander à nos partenaires, aux six autres pays industrialisés, d'aller plus loin.& J'ai l'intention de leur demander d'abord s'il leur est possible de reprendre à leur compte des dispositions du type de celle que je viens d'énoncer ; ensuite, d'allonger de toute façon les délais de remboursement des pays les plus endettés par des moyens divers qu'il conviendra de choisir.

- Et j'en reviens à ce projet dix fois traité et dont il faudra bien comprendre qu'il est nécessaire, celui d'un fonds spécial mondial.& J'avais proposé qu'il fût financé par des nouveaux droits de tirages spéciaux.& Je pense que les pays peuvent renoncer à certains de leurs droits pour alimenter une sorte de fonds mondial de garantie qui servirait à amorcer la pompe pour que, désormais, un nouveau cours des choses préside à la marche des affaires internationales.

- Mais, rien ne se fait au hasard.& Peut-être à certaines époques l'argent se répandait avec prodigalité, sans contrôle.& Moi, je n'ai pas connu ce temps-là.& Je veux dire que je n'étais pas responsable au temps où ces pratiques ont pu exister.& Vous savez bien, madame et messieurs, comment les choses se passent, comment les décisions sont prises.& Il peut même arriver que des difficultés naissent à ce propos entre nous.& Pas exactement entre vous et moi, mais entre nos hauts fonctionnaires lorsqu'ils discutent âprement de la valeur de tel projet, de son financement, de ses modalités.& Il vous arrive même parfois de reprocher à la France, par ses exigences et par sa rigueur, d'exprimer je ne sais quel relent de l'époque coloniale, bien que nous ne prétendions pas, et vous le savez bien, dicter la politique que vous avez à faire.

- Les crédits du Fonds d'aide et de coopération qui sont placés sous la tutelle du ministre de la coopération et qui servent à développer des projets font l'objet d'une instruction interministérielle, avec un luxe de précautions de toutes sortes.& Les crédits sont alloués au fur et à mesure des réalisations.& On constate, sur place, ce qui se fait, en collaboration avec les responsables de chacun de vos pays.

- Il en est de même pour les crédits, prêts et dons gérés par la Caisse centrale de coopération économique.& Ce sont des institutions sévères ou des organismes parfois rébarbatifs qui accumulent les étages administratifs, mais qui sont quand même bien nécessaires.& Ils permettent en tout cas d'avoir la conscience tranquille.& Pour vous comme pour nous cette aide est menée avec la rigueur nécessaire, pour qu'elle soit utile à vos peuples.& A tout cela, madame et messieurs, vos Etats participent et contribuent.& Ils font entendre leur voix, ils font connaître aussi leurs

objections et ils acceptent parfaitement tout ce qui leur permettra de mener leur action sous le contrôle de chefs d'Etat dont je peux dire que j'ai souvent constaté le scrupule sur la manière dont ils devaient gérer les crédits qui doivent servir au développement de leur peuple.& Si l'on doit constater un certain nombre de défaillances à travers le temps, je ne vois pas, ayant fait un examen approfondi de cette situation, ce qui pourrait être vraiment remarqué au cours de ces dernières années.

Pour la balance des paiements, il arrive qu'une contribution soit consentie par la France aux Etats lorsqu'ils ont constaté que leur programmation se heurte à des décisions souvent spéculatives qui ruinent, en l'espace de quelques heures, la patience et la prévision de plusieurs années.& Là encore, c'est notre ministère des finances qui intervient.& Il a des instructions financières pour chaque pays.& Le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération y prennent part : dans un système aussi précis, par où serait passée cette "évaporation", dont on parle sans arrêt dans un procès de type cartiériste, comme une sorte d'invitation en sourdine à voir la France arrêter, cesser de pratiquer la politique qui nous rassemble aujourd'hui et qui fait de nous, des pays amis et solidaires, nous qui représentons ensemble, sur la scène internationale, un front de quelque trente, trente-cinq pays.& Mais sur ces trente-cinq pays, presque tous sont sous-développés.& Peut-on dire que c'est de leur faute, et oublierait-on cette indifférence des peuples riches ou plutôt de leurs dirigeants, cet oubli de leur responsabilité et de leur intérêt, car c'est du développement des termes de l'échange qu'eux-mêmes tireront les moyens de leur prospérité ?

- Je n'ignore pas les interrogations qui suscitent chez vous les événements qui ont bouleversé l'Est de l'Europe.& Vous craignez• que bien des capitaux ne se détournent de l'Afrique.& C'est une inquiétude que l'on peut comprendre, car les moyens des pays qui sont vos amis ne sont pas illimités.& Eh bien, il dépend de nous qu'il n'en soit pas ainsi.& La France fait son devoir.& C'est vrai que si l'on ne rétablit un climat de confiance dans la marche en avant des pays de l'Afrique, il est difficile d'espérer la venue d'investissements étrangers, privés.& On peut prendre des mesures de toutes sortes, notamment fiscales, mais ne s'agit-il pas aussi d'un problème politique ?.

Si l'on veut redonner confiance dans les chances de l'Afrique ce sera par une stabilité retrouvée, avec des administrations en bon état de marche, avec une gestion scrupuleuse et un certain nombre de dispositifs, soit anciens, soit nouveaux qu'il conviendra de déterminer au cours des heures de travail que nous aurons cet après-midi et demain.

- Prenons un cas : celui de la zone franc.& Je crois que l'on peut considérer que cette zone franc est un facteur de stabilité pour l'Afrique noire.& Je crois que les pays qui y participent y sont très attachés.& Eh bien, la France aussi.

- Périodiquement, l'idée d'une dévaluation du franc CFA est relancée par de grandes institutions internationales.& On dit que vous y êtes hostiles, moi

aussi.& Cela ne réglerait aucune de vos difficultés.& Je crains que cela ne puisse aboutir qu'à alourdir les charges de vos dettes et à renchérir vos importations.

- Certains d'entre vous se posent la question de savoir si l'Union économique et monétaire européenne ne modifierait pas la relations du franc CFA avec les autres monnaies de l'Europe.& Je vous dis dès maintenant que ce qui vaut pour le franc CFA par rapport au franc vaudra demain par rapport à la monnaie européenne si celle-ci, comme nous l'espérons, voit le jour. & Je puis m'en porter garant.

- Ainsi disposerez-vous d'une vaste zone qui vous apportera certaines formes de sécurité dans le trouble général qui s'empare de l'Afrique.& Vous savez que l'Europe dispose d'un Marché commun et qu'elle est à la recherche d'une monnaie unique.& Or la zone franc a une monnaie mais elle n'a pas de Marché commun.& Il y a pour l'instant d'un côté un Marché commun sans monnaie et de l'autre une monnaie sans Marché commun.& Il y a là peut-être une situation dont la contradiction pourrait toucher à l'absurde.& Ne devriez-vous pas, madame et messieurs, rechercher l'unification de vos marchés et l'harmonisation de règles administratives, juridiques, fiscales et douanières dans des ensembles suffisamment vastes ? Il serait peut-être trop ambitieux de considérer l'ensemble de l'Afrique noire.& La réalité historique et géographique devrait aboutir à plusieurs ensembles et ce serait déjà un grand progrès.& En tout cas, nous sommes prêts à vous aider pour mettre en oeuvre ce mouvement que je crois indispensable si l'on veut pouvoir disposer de l'instrument politique, géographique, économique qui nous permettra d'avancer dans la lutte contre la crise.

Mais je tiens à dire ceci : de même qu'il existe un cercle vicieux entre la dette et le sous-développement, il existe un autre cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique.& L'une nourrit l'autre.& Voilà pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que, sur le plan politique, un certain nombre d'institutions et de façons d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre un peuple et ses dirigeants, le plus souvent entre un Etat et les autres Etats, en tout cas la confiance entre l'Afrique et les pays développés.& Je reprends à mon compte l'observation, à la fois ironique et sévère, de Sa Majesté le Roi du Maroc lorsqu'il évoquait la manière dont la démocratie s'était installée en France.& Cela n'a pas été sans mal, ni sans accidents répétés.& Elargissant le propos, je reprendrai les termes de l'un des chefs d'Etat avec lequel nous dinions hier soir : l'Europe dont nous sommes, nous Français, avait à la fois le nazisme, le fascisme, le franquisme, le salazarisme et le stalinisme.& Excusez du peu [Etaient-ce les modèles à partir desquels vous aviez à bâtir vos Etats, vous qui n'avez disposé, dans la meilleure hypothèse que d'un quart de siècle et, pour certains, beaucoup moins ? Il nous a fallu deux siècles pour tenter de mettre de l'ordre, d'abord dans notre pensée et ensuite dans les faits, avec des rechutes successives ; et nous vous ferions la leçon ?.

Il nous faut parler de démocratie.& C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale et orientale comme une

évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés.& Le peuple était dans les rues, sur les places et le pouvoir ancien sentant sa fragilité, cessait toute résistance comme s'il était déjà, et depuis longtemps, vidé de substance et qu'il le savait.& Et cette révolution des peuples, la plus importante que l'on eût connue depuis la Révolution française de 1789, va continuer.& Je le disais récemment à propos de l'Union soviétique : cette révolution est partie de là et elle reviendra là.& Celui qui la dirige le sait bien, qui conduit avec courage et intelligence une réforme qui, déjà, voit se dresser devant elle toutes les formes d'opposition ; celles qui s'y refusent, attachés au système ancien et celles qui veulent aller plus vite.& Si bien que l'histoire reste encore en jeu.& Il faut bien se dire que ce souffle fera le tour de la planète.& Désormais on le sait bien : que survienne une glaciation ou un réchauffement sur l'un des deux pôles et voilà que le globe tout entier en ressent les effets.

- Cette réflexion ne doit pas rester climatique, elle s'applique à la société des hommes I... Enfin, on respire, enfin on espère, parce que la démocratie est un principe universel.& Mais il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs.& Il est impossible de proposer un système tout fait.& La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie.& Et il n'y a pas trente-six chemins vers la démocratie.& Comme le rappelait M. le Président du Sénégal, il faut un Etat, il faut le développement et il faut l'apprentissage des libertés... Comment voulez-vous engendrer la démocratie, un principe de représentation nationale avec la participation de nombreux partis, l'organiser le choc des idées, les moyens de la presse, tandis que les deux tiers d'un peuple vivraient dans la misère.

Je le répète, la France n'entend pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats africains amis.& Elle dit son mot, elle entend poursuivre son œuvre d'aide, d'amitié et de solidarité.& Elle n'entend pas soumettre à la question, elle n'entend pas abandonner quelque pays d'Afrique que ce soit.& Ce plus de liberté, ce ne sont pas simplement les Etats qui peuvent le faire, ce sont les citoyens : il faut donc prendre leur avis ; et ce ne sont pas simplement les puissances publiques qui peuvent agir, ce sont aussi les organisations non gouvernementales qui souvent connaissent mieux le terrain, qui en épousent les difficultés, qui savent comment panser les plaies.

- Nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures.& Pour nous, cette forme subtile de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux Etats africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonialisme aussi perverse que toute autre.& Ce serait considérer qu'il y a des peuples supérieurs, qui disposent de la vérité, et d'autres qui n'en seraient pas capables, alors que je connais les efforts de tant de dirigeants qui aiment leur peuple et qui entendent le servir même si ce n'est pas de la même façon que sur les rives de la Seine ou de la Tamise.&

Voilà pourquoi il faut procéder à une étude méthodique de tout ce qui touche à la vie économique.

Il faut mettre en place des dispositifs douaniers qui empêcheront des évasions de capitaux qui viennent souvent justifier les critiques entendues. & De ce point de vue encore, la France, si vous le souhaitez, est prête à vous apporter l'aide humaine et technique, à former des fonctionnaires, à se trouver auprès d'eux. & J'ai vu naître la plupart de vos Etats, j'ai connu vos luttes pour en finir avec l'état colonial. & Ces luttes vous opposaient souvent à la France, et seule la sagesse des dirigeants français et africains a évité, en fin de compte, le drame d'une guerre coloniale en Afrique noire. & Il fallait bâtir un Etat, une souveraineté, avec des frontières garanties internationalement, telles que les avaient dessinées les compas et les règles des pays coloniaux, dans les salons dorés des chancelleries occidentales, déchirant les ethnies sans tenir compte de la nature du terrain. & Et voilà que ces Etats nouveaux doivent gérer les anciennes contradictions héritées de l'histoire, doivent bâtir une administration centrale, nommer des fonctionnaires après les avoir formés, gérer des finances publiques, entrer dans le grand circuit international, souvent sans avoir reçu des anciens pays coloniaux la formation nécessaire...

- Et on aurait à raisonner avec ces Etats, comme on le ferait à l'égard des nations organisées depuis mille ans comme c'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou du Portugal. Les moeurs, les traditions aussi respectables que les vôtres, l'histoire et la nature de ces peuples, leur propre culture, leur propre façon de penser, tout cela pourrait se réduire à une équation décidée dans une capitale du Nord ? Vraiment, je fais appel à votre raison, et je pense que nous nous-connaissons assez pour savoir que rien ne sera fait entre nous en dehors du respect et de la considération que nous nous devons. & S'il y a contestation dans tel Etat particulier, eh bien que les dirigeants de ces pays en débattent avec leurs citoyens. & Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons. & Nous en avons discuté plusieurs fois et hier soir encore en particulier. & Je sais combien certains défendent scrupuleusement leur peuple et cherchent le progrès y compris dans les institutions. & Plusieurs d'entre vous disaient : "transposer d'un seul coup le parti unique et décider arbitrairement le multipartisme, certains de nos peuples s'y refuseront ou bien en connaîtront tout aussitôt les effets délétères".

- D'autres disaient : "nous l'avons déjà fait et nous en connaissons les inconvénients".

- Mais les inconvénients sont quand même moins importants que les avantages de se sentir dans une société civiquement organisée.

- - D'autres disaient : "nous avons commencé, le système n'est pas encore au point, mais nous allons dans ce sens".

- Je vous écoutais.& Et, si je me sentais plus facilement d'accord avec ceux d'entre vous qui définissaient un statut politique proche de celui auquel je suis habitué, je comprenais bien les raisons de ceux qui estimaient que leurs pays ou que leurs peuples n'étaient pas prêts.& Alors qui tranchera ? Je crois qu'on pourra trancher en disant que de toute façon, c'est la direction qu'il faut prendre.

Certains ont pris des bottes de sept lieues, soit dans la paix civique soit dans le désordre, mais ils ont fait vite.& D'autres marcheront pas à pas.& Puis-je me permettre de vous dire que c'est la direction qu'il faut suivre.& Je vous parle comme un citoyen du monde à d'autres citoyens du monde : c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement.& On pourrait d'ailleurs, inverser la formule : c'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie.

- A vous peuples libres, à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure.& La France continuera d'être votre amie, et si vous le souhaitez, votre soutien, sur le plan international, comme sur le plan intérieur.

- Vous lui apportez beaucoup.& Quand je constate, par exemple, que le flux de capitaux qui va du Sud pauvre vers le Nord riche est plus important que le flux de capitaux qui va du Nord riche au Sud pauvre, je dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas.& Le colonialisme n'est pas mort.& Ce n'est plus le colonialisme des Etats, c'est le colonialisme des affaires et des circuits parallèles.

- Nous parlons entre Etats souverains, égaux en dignité, même si nous ne le sommes pas toujours en moyens.& Il existe entre nous des conventions de toutes sortes.& Il existe des conventions de caractère militaire.& Je répète le principe qui s'impose à la politique française : chaque fois qu'une menace extérieure poindra, qui pourrait attenter à votre indépendance, la France sera présente à vos côtés.& Elle l'a déjà démontré, plusieurs fois et parfois dans des circonstances très difficiles.& Mais notre rôle à nous, pays étranger, fût-il ami, n'est pas d'intervenir dans des conflits intérieurs.& Dans ce cas-là, la France en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants ; mais elle n'entend pas arbitrer les conflits.

- C'est ce que je fais dans le cadre de ma responsabilité depuis neuf ans.& De la même manière, j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration.& Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas.

- Je respecte trop vos peuples et je respecte trop les personnes dès lors qu'elles se comportent conformément à ce que l'on peut attendre de chefs d'Etat soucieux du bonheur de leur peuple et soucieux de rester fidèles au comportement de tout citoyen digne de ce nom.

- Que ce soit sur le plan économique, technique ou militaire - ce cas est quand même minoritaire -, j'ai défini les voies choisies par mon pays : économiquement et techniquement, nous resterons à vos côtés, dans un cadre de gestion contrôlée honnêtement et mutuellement, par des contrats eux-mêmes passés au crible des spécialistes, comme cela se fait déjà depuis des années et des années.

- S'il faut améliorer les moyens d'empêcher des évasions de capitaux illicites, il reste à mettre en place, dans un certain nombre de cas, les systèmes correspondants.

Je conclurai, mesdames et messieurs, en disant que la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté. & Il faut pour cela que l'on vous fasse confiance. & Il faut avoir confiance dans le temps. & Pour investir, il faut du temps. & Il faut du temps pour accroître la productivité, pour améliorer la qualité, pour installer des industries de transformation qui vous permettront de ne plus assister impuissants à l'évasion, parfois au vol de vos matières premières, sans que vous ayez la possibilité de tirer profit de la valeur ajoutée qui est ajoutée ailleurs que chez vous.

- Il faut des codes, des règles claires et stables pour faciliter les investissements étrangers. & Pourquoi pas des zones franches par exemple ? Certains d'entre vous l'ont fait.

- Voilà pourquoi je vous parlais avec insistance d'une taille minimum à acquérir entre vous pour regrouper et harmoniser les marchés. & Nous l'avons fait nous-mêmes avec la Communauté européenne. & Nous nous sommes dotés de structures contraignantes, nous avons accepté certains renoncements à notre souveraineté dont nous étions, croyez-moi, aussi orgueilleux que vous.

- Je le répète : confiance dans la liberté. & La démocratie nous l'avons vécue, c'est une belle aventure mais elle est longue, difficile, hérissée de périls et de contradictions. & Moi j'ai confiance dans votre sol et dans les vertus de vos peuples. & Voilà pourquoi je ne crois pas l'Afrique perdue. & Et j'espère que l'on m'entendra à Dublin et à Houston. & La voix de la France clamera une fois de plus que là est le salut de l'espèce humaine sur la terre et que, si l'on abandonne en chemin tel ou tel peuple, c'est une amputation pour le monde entier. & Souvenez-vous de ce titre de l'ouvrage d'Hemingway "Pour qui sonne le glas" : on croit qu'il sonne pour l'autre, il sonne toujours pour soi.

- Un peuple d'Afrique laissé en perdition sur le bord du chemin de l'histoire, c'est l'humanité tout entière pour qui le glas viendrait à sonner. & Eh bien nous Français, nous le comprenons. & Nous croyons dans la vertu de votre sol et de vos peuples nourris de ce sol. & Nous croyons dans

la nécessité de compter sur le temps.& Il faut avoir confiance dans votre capacité de bâtir un espace conforme à vos intérêts et nous vous y aiderons. & Il faut avoir, madame et messieurs, confiance dans la liberté.& Il ne faut pas la considérer comme un ennemi caché, prêt à abattre ceux qui l'auront choisie.& Elle sera, croyez-moi, votre meilleure amie.

ANNEXES N°2

Les titres à la «Une» des deux journaux.

**LES TITRES A LA «UNE»
DE *JEUNE AFRIQUE*.**

1990

« Qu'avez-vous fait Monsieur Soglo ? », n°1550 du 12 au 18 septembre, **interview.**

1991

« Nicéphore Soglo part gagnant », n°1577 du 20 au 26 mars, **reportage.**

«Le changement de gré », n°1579 du 3 au 9 avril, **reportage.**

«La chute du «bourreau »», n°1603 du 18 au 24 septembre, **article.**

1992

« Nicéphore Soglo, l'état de disgrâce », n°1629 du 26 mars au 1^{er} avril, **article.**

« Enquête sur le Boeing perdu de Kérékou », n°1630 du 2 au 8 avril, **enquête.**

«Qui a peur de Mohamed Cissé ? Le marabout de Kérékou devant les juges »,n°1648 du 6 au 12 août, **reportage.**

1993

Aucun article à la «une ».

1994

«Soglo ou l'esprit de famille », n°1730 du 3 au 9 mars, **reportage.**

1995

«L'espoir dévalué de Nicéphore Soglo », n°1789 du 20 au 26 avril, **article.**

« Adrien Houngbédji, le faiseur de miracles », n°1791 du 4 au 10 mai, **portrait.**

«Kérékou revient », n°1815 du 19 au 25 octobre, **article.**

1996

«Le vote des rois », n°1832 du 14 au 20 février, **article**.

«Kérékou - Soglo : Le duel », n°1836 du 13 au 19 mars, **dossier**.

«Kérékou II », n°1838 du 27 mars au 2 avril, **dossier**.

« Les derniers jours de Nicéphore Soglo », n°1839 du 3 au 9 avril, **reportage**.

« La dernière lettre de Soglo à Chirac », n°1840 du 10 au 16 avril, **filet**.

«Rosine, la femme qui a fait perdre son mari », n°1841 du 17 au 23 avril,

enquête. «Les cent jours de Kérékou », n°1853 du 10 au 16 juillet, **article**.

«Soglo fait confiance à Kérékou », n°1861 du 4 au 10 septembre, **article**.

1997

«Rosine Soglo : Pourquoi nous avons perdu », n°1884 du 12 au 18 février, **interview**.

« Le Bénin », *Jeune Afrique Plus*, n°1893 du 16 au 22 avril, **dossier**.

«Kérékou, Dieu et le pouvoir », n°1924 du 18 au 24 novembre, **article**.

1998

«La grande panne », n°1943 du 7 au 13 avril, **reportage**.

«Histoire d'un divorce prévisible », n°1950 du 26 mai au 1^{er} juin, **article**.

1999

«Les leçons d'un scrutin », n°1996 du 13 au 19 avril, **chronique**.

«Soglo : «J'ai été mal traité par Kérékou »», n°2028 du 23 au 29 novembre, **interview**.

CONGO.

1990

«Perestroilca à la mode de Brazza », n°1515 du 15 janvier, **article**.

«Le tournant », *Jeune Afrique bis*, n°1545-1546 du 8 au 21 août, **dossier**.

«Le choix difficile de Sassou Nguesso », n°1552 du 26 septembre au 2 octobre, **article**.

«L'armée dans les casernes », n°1554 du 10 au 16 octobre, **article**.

«La grande inquiétude », n°1557 du 31 octobre au 6 novembre, **reportage**.

1991

«La liberté à la «une », n°1577 du 20 au 26 mars, **reportage**.

«Du mauvais usage de la démocratie », n°1588 du 5 au 11 juin, **reportage**. «Denis

Sassou Nguesso : Ma part de vérité », n°1590 du 19 au 25 juin, **interview**.

«André Milongo : « Je n'ai pas de comptes à rendre à Sassou Nguesso »», n°1595 du 24 au 30 juillet, **interview**.

« Enquête sur le drame du train Congo-Océan », n°1603 du 18 au 24 septembre, **enquête**.

«Mgr Kombo, l'homme à abattre », n°1609 du 30 octobre au 5 novembre, **reportage**. «

Congo-Gabon : Le train de la discorde », n°1614 du 4 au 10 décembre, **article**.

1992

«La vérité sur le «putsch » de décembre », n°1618 du 9 au 15 janvier, **article**.

«Les leçons de la mutinerie de janvier : Y a —t- il eu un coup d'Etat «nordiste » ? », n°1621 du 30 janvier au 5 février, **article**.

«Qui complotte contre qui ? », n°1622 du 6 au 12 février, **article**.

«Pascal Lissouba, Président ? », n°1639 du 4 au 10 juin, **portrait**.

«Présidentielles : Alliances contre nature », n°1649-1650 du 13 au 26 août, **article**.

«Denis Sassou Nguesso : «Je ne suis pas une victime de la démocratie »», n°1654 du 17 au 23 septembre, **interview**.

1993

«Lissouba sous haute surveillance », n°1671 du 14 au 20 janvier, **article**.

«Lissouba peut-il s'en sortir ? », n°1682 du 1^{er} au 7 avril, **reportage**.

«Après la victoire de Lissouba », n°1689 du 20 au 26 mai, **reportage**.

«La guerre du pétrole », n°1690 du 27 mai au 2 juin, **enquête**.

«Kolélas, l'éternel rebelle », n°1695 du 14 au 21 juillet, **article**.

«Lissouba : « Tout le mal vient de Sassou »», n°1697 du 15 au 21 juillet, **interview**.

«La guerre du pétrole est-elle finie ? », n°1705 du 9 au 15 septembre, **reportage**.

1994

«Braz7ajevo ! », n°1725 du 27 janvier au 2 février, **reportage**.

«Lissouba dit tout », n°1729 du 24 février au 2 mars, **interview**.

«Lissouba : « Certains Congolais sont irresponsables »», n°1771 du 15 au 21 décembre, **interview**.

1995

«Denis Sassou Nguesso : « Il faut sauver le Congo »», n°1797 du 15 au 21 juin, **tribune libre**.

«Lissouba, le F.M.1 et la France », n°1820 du 23 au 29 novembre, **article**.

1996

«Lissouba : « Gardez-moi de mes amis... »», n°1826 du 4 au 10 janvier, **reportage**.

«Les quatre vérités de Lissouba », n°1834 du 28 février au 5 mars, **interview**. «Le Congo peut s'en sortir ! », *Jeune Afrique plus*, n°1848 du 5 au 11 juin, **dossier**. «Qui est le nouveau Premier ministre ? », n°1861 du 4 au 10 septembre, **portrait**. «L'affaire Otto Mbongo », n°1867-1868 du 16 au 29 octobre, **reportage**.

1997

«Pascal Lissouba : « Comment je compte gagner »», n°1886 du 26 février au 4 mars, **interview.**

«Kolélas Bernard : Lissouba, Sassou et moi », n°1890 du 26 mars au 1^{er} avril, **interview.**

«Sassou Nguesso : « J'ai changé » », n°1898 du 21 au 27 mai, **interview.**

«Lissouba / Sassou : Duel à mort », n°1901 du 11 au 17 juin, **article.**

«Lissouba / Sassou : Des ennemis de trente ans », n°1902 du 18 au 24 juin, **article.**

«Brazzaville, le 13 juin », n°1903 du 25 juin au 1^{er} juillet, **reportage.**

«La malédiction », n°1912 du 27 août au 2 septembre, **chronique.**

«Halte au massacre », n°1916 du 24 au 30 septembre, **tribune libre.**

«Sassou, la victoire à quel prix ? », n°1921 du 29 octobre au 4 novembre, **dossier.**

«Comment Lissouba s'est enfui », n°1922 du 5 au 10 novembre, **enquête.**

1998

«Sassou : Les cent jours », n°1934 du 3 au 9 février, **article.**

«Sassou et les «cobras »», n°1938 du 3 au 9 mars, **reportage.**

«Sassou, un an après », n°1970 du 13 au 19 octobre, **dossier.**

«Le nouveau Sassou », n°1980-1981 du 22 décembre 1988 au 4 janvier 1999, **article.**

1999

«Silence de mort à Brazzaville », n°1982 du 5 au 11 janvier, **reportage.**

«Reportage dans Brazzaville coupée du monde », n°1990 du 2 au 8 mars, **reportage.**

«Sassou Nguesso peut-il tenir ? », n°1993 du 23 au 29 mars, **reportage.**

«L'homme qui fait trembler Sassou », n°1995 du 6 au 12 avril, **portrait.**

«La dame de fer de Sassou », n°2011 du 27 juillet au 3 août, **portrait.**

«Vrai ou faux dialogue ? », n°2019 du 21 au 27 septembre, **article.**

« Sassou : Ma vérité », n°2022 du 12 au 18 octobre, interview.

«Ni guerre ni paix », n°2029 du 30 novembre au 6 décembre, article.

CAMEROUN.

1990

«Comment éviter l'explosion », n°1524 du 19 mars, **reportage.**

«Pourquoi Biya a libéré les partisans d'Ahidjo », n°1531 du 7 mai, **article.**

«Milla et les Lions Indomptables : Radioscopie d'un miracle », n°1540 du 10 au 17 juillet, **reportage.**

«C'est le Cameroun qui a gagné », n°1541 du 11 au 17 juillet, **dossier.**

«Joseph Antoine Bell : « Comment j'ai mené la révolte des Lions » », n°1544 du 1^{er} au 7 août, **interview.**

«Les ouvertures contrôlées de Paul Biya », n°1552 du 26 septembre au 2 octobre, **article.**

«Les Lions redescendent sur terre », n°1553 du 3 au 9 octobre, **article.**

«Les grandes manoeuvres des oppositions », n°1558 du 7 au 13 novembre, **article.**

1991

«La démocratie, «oui, mais... »», n°1567 du 9 au 15 janvier, **article.**

«Grandes manoeuvres politiques », n°1571 du 6 au 12 février,

article. «L'Etat en panne », n°1578 du 27 mars au 2 avril, **reportage.**

«La grande peur : La démocratisation commence par la douleur,... », n°1586 du 22 au 28 mai, **reportage.**

«Qui gouverne le Cameroun ? », n°1695 du 24 au 30 juillet, **reportage.**

«Ekindi, l'outsider », n°1605 du 2 au 8 octobre, **portrait.**

«Après la rue, les urnes ? » *Jeune Afrique plus*, n°1611 du 13 au 19 novembre, **dossier.**

1992

«Biya tiré d'affaire ! Trois mois avant les élections, l'accord avec l'opposition donne au Président un répit inespéré », n°1616-1617 du 18 décembre 1991 au 8 janvier 1992, **article.**

«La stratégie de l'affrontement a échoué. Que va faire l'opposition ? », n°1624 du 20 au 26 février, **article.**

«Bello Bouba Maigari, leader de l'U.N.D.P : Aux législatives du 1^{er} mars, l'opposition a fait jeu égal avec les partisans du régime », n°1627 du 12 au 18 mars, **article.**

«Paul Biya : Comment garder la présidence ? », n°1628 du 19 au 25 mars, **article.**

«La revanche de Dakolé Dessala », n°1629 du 26 mars au 1^{er} avril, **portrait.** «Les

secrets du nouveau gouvernement », n°1634-1635 du 30 avril au 13 mai, **article.**

«Reportage au coeur de la violence urbaine », n°1636 du 14 au 20 mai, **reportage.**

«Aéroport de Yaoundé-Nsimalen : 70 milliards de francs c.f.a. pour rien ? », n°1639 du 4 au 10 juin, **reportage.**

«L'opposition au pied du mur : Les partis ne parviendront pas à se donner un candidat unique à l'élection présidentielle sauf miracle », n°1652 du 3 au 9 septembre, **article.**

«Personne ne peut manipuler les Camerounais ». A la veille de l'élection présidentielle Biya s'explique », n°1656 du 1^{er} au 7 octobre, **interview.**

«Le phénomène Fru Ndi », n°1657 du 8 au 14 octobre, **reportage.**

«La présidentielle en images », n°1658 du 15 au 21 octobre, **reportage.**

«L'un gagne, l'autre ne perd pas. Que peut faire Biya ? Que va faire Fru Ndi ? », n°1659 du 22 au 28 octobre, **reportage.**

«Bello Bouba Maigari : L'arbitre », n°1660-1661 du 29 octobre au 11 novembre, **portrait.**

«Peut-on éviter la cassure ? », n°1662 du 12 au 18 novembre, **article.**

1993

«Opposition cherche stratèges », n°1670 du 7 au 13 janvier, **article.** «Bernard

Muna contre John Fru Ndi », n°1683 du 8 au 14 avril, **article.** «La France

peut-elle lâcher Biya ? », n°1684 du 15 au 21 avril, **dossier.** «Les dessous de

l'affaire Onobiono », n°1686-1687 du 29 avril au 12 mai, **enquête.**

«Tenir ! », n°1697 du 15 au 21 juillet, **enquête.**

«U.P.O : L'art d'accommoder les restes », n°1704 du 2 au 8 septembre, **article.**

«La France s'éloigne, le F.M.I. revient », n°1709 du 7 au 13 octobre, **article.**

«L'opposition en morceaux », n°1711 du 21 au 27 octobre, **article.**

«Faut-il avoir peur des Anglophones ? n°1712-1713 du 28 octobre au 10 novembre, **reportage.**

«Survivre avec la crise », n°1718 du 9 au 15 décembre, **reportage.**

«L'ambassadeur, le conseiller et le karatéka », n°1719 du 16 au 22 décembre, **reportage.**

1994

«Cameroun-Nigéria : Tractations secrètes », n°1732 du 17 au 23 mars, **article.** «Cameroun-Nigéria : Comment éviter la guerre ? », n°1734 du 31 mars au 6 avril, **reportage.** «Le Nord déchiré », n°1736 du 14 au 20 avril, **reportage.**

«Privatisations : Danger ! », n°1752 du 4 au 10 août, **article.**

«Le second souffle », n°1760 du 29 septembre au 5 octobre, **dossier**

1995

«La dévaluation en procès », n°1781 du 23 février au 1^{er} mars, **article.**

«Les experts jugent l'économie camerounaise », n°1790 du 27 avril au 3 mai, **article.**

«Révélation sur l'affaire Sodecoton », n°1792 du 11 au 17 mai, **enquête.**

«Bras de fer avec le F.M.I. », n°1796 du 8 au 14 juin, **article.**

«Ce que le Cameroun a vraiment promis au F.M.I. », n°1824-1825 du 21 décembre 1995 au 3 janvier 1996, **dossier.**

1996

«FOREC 1995 : Les dessous d'un scandale », n°1827 du 11 au 17 janvier, **reportage.**

«Où va le Cameroun ? », n°1837 du 20 au 26 mars, **reportage.**

«Les dessous de l'affaire Intelcam », n°1850 du 19 au 25 juin, **reportage.**

«Le Cameroun à l'heure de l'O.U.A. », n°1852 du 3 au 9 juillet, **dossier.**

«O.U.A : Les dessous du sommet de Yaoundé », n°1854 du 17 au 23 juillet, **reportage.**

«Port de Douala : Le bras de fer », n°1860 du 28 août au 3 septembre, **article.**

«Comment Paul Biya prépare les élections ? », n°1864 du 25 septembre au 1^{er} octobre, **article.**

«Cameroun-Nigéria : La guerre secrète », n°1871 du 13 au 19 novembre, **enquête.**

«Le joker de Biya », n°1872 du 20 au 26 novembre, **portrait.**

1997

«Biya bouge enfin ! », n°1878 du au 7 janvier, **article.**

«La poudrière anglophone », n°1892 du 9 au 15 avril, **article.**

«Le Cameroun à son tour ? », n°1905 du 9 au 15 juillet, **reportage.**

«La fièvre monte à Garoua », n°1908 du 30m juillet au 5 août, **reportage.**

«Gendarmes et coupeurs de route », n°1910-1911 du 13 au 26 août, **reportage.**

«Une élection à haut risque », n°1916 du 24 au 30 septembre, **article.**

«Biya jusqu'en 2004 ? », n°1917 du au 7 octobre, **interview.**

«Biya IV : Les leçons d'un scrutin », n°1921 du 29 octobre au 4 novembre, **article.**

«Enfin le changement », n°1928-1929 du 16 décembre 1997 au 5 janvier 1998, **article.**

1998

«Affaire Njawé : Ce qui est en cause », n°1932 du 20 au 26 janvier, **article.**

«Biya / Fru Ndi : Et s'ils s'entendaient ? », n°1933 du 27 janvier au 2 février, **reportage.**

«La décrispation », *Jeune Afrique plus*, n°1936 du 17 au 23 février, **dossier.**

«Comment Biya a (re)conquis Paris », n°1948 du 12 au 18 mai, **article.**

«Où sont passés les billets du Mondial ? », n°1953 du 16 au 22 juin, **article.**

«Paysage après la tempête », n°1962-1963 du 18 au 31 août, **reportage.**

«Enquête sur les milliards du Mondial », n°1972 du 27 octobre au 2 novembre, **enquête.**

1999

«Cameroun-F.I.F.A : Tout sur l'épreuve de force », n°1983 du 12 au 18 janvier, **enquête.**

«Le Cameroun selon Biya : Corruption, opposition, Bakassi, sécurité, franc c.f.a. », n°1990 du 2 au 8 mars, **interview.**

«Les mystères de l'affaire Sampil », n°1996 du 13 au 19 avril, **article.**

«Mont Cameroun : Peut-on éviter la catastrophe ? », n°1997 du 20 26 avril, **article.**

«Cameroun : Ca repart », *Jeune Afrique plus*, n°1998 du 27 avril au 3 mai, **dossier.**

«Qui gouverne ? », n°2008 du 6 au 12 juillet, **reportage.**

«Akame Mfoumou répond à *Jeune Afrique* », n°2011 du 27 juillet au 3 août, **droit de réponse.**

«Opération «mains propres » », n°2027 du 16 au 22 novembre, **article.**

COTE D'IVOIRE.

1990

«Libéria-Côte d'Ivoire : La crise se régionalise », n°1518 du 5 février, **article**.

«En attendant les décisions d'Houphouët : Depuis que le chef de l'Etat a décidé de réunir les instances dirigeantes du P.D.C.I., tout le monde attend qu'il précise enfin ses projets pour sa succession », n°1522 du 5 mars, **reportage**.

«Après les événements en Côte d'Ivoire, une interview exclusive d'Houphouët-Boigny », n°1524 du 19 mars, **interview**.

«Chronique d'un départ annoncé », n°1531 du 7 mai, **reportage**.

«**L'infarctus** financier », n°1533 du 21 mai, **article**.

«Houphouët peut-il encore réussir sa sortie ? », n°1534 du 28 mai, **chronique**.

«Jusqu'où ira l'armée française ? », n°1535 du 4 juin, **chronique**.

«Que mijote Houphouët ? », n°1538 du 20 au 26 juin, **reportage**.

«Le multipartisme déjà à l'épreuve », n°1543 du 25 au 31 juillet, **reportage**.

«Quand le Pape divise... », n°1549 du 5 au 11 septembre, **reportage**.

«Veillée d'armes », n°1550 du 12 au 18 septembre, **reportage**.

«Le Pape s'en va... la crise revient ! », n°1551 du 19 au 25 septembre, **reportage**.

«Le dernier congrès de l'ère Houphouët », n°1553 du 3 au 9 octobre, **article**.

«Le septième défi d'Houphouët », n°1554 du 10 au 16 octobre, **article**.

«Quel présidentiable pour l'opposition ? », n°1555 du 17 au 23 octobre, **article**.

«Houphouët a-t-il reconquis la Côte d'Ivoire ? », n°1556 du 24 au 30 octobre, **article**.

«L'avenir en six questions », n°1557 du 31 octobre au 6 novembre, **dossier**.

«Les premiers pas de la démocratie », n°1558 du 7 au 13 novembre, **article**.

«Pourquoi Houphouët a choisi Ouattara », n°1559 du 14 au 20 novembre, **article**.

«Henri Konan Bédié : Le dauphin consacré », n°1560 du 21 au 27 novembre, **portrait**.

«Houphouët encore maître du jeu », n°1562 du 5 au 11 décembre, **reportage**.

1991

«La résurrection de Fologo », n°1582 du 24 au 30 avril, **reportage.**
«Alassane Ouattara : «Comment je réussirai »», n°1585 du 15 au 21 mai, **interview.** «L'épreuve de force », n°1592 du 3 au 9 juillet, **article.** «Que veut l'armée ? », n°1597 du 7 au 13 août, **article.**

«Le parti d'Houphoet face à la concurrence : Qu'il est dur de ne plus être unique ! », n°1611 du 13 au 19 novembre, **article.**

«Laurent Gbagbo et les socialistes français », n°1612 du 20 au 26 novembre, **reportage.**

1992

«Houphotet / Ouattara : Duo de choc », n°1618 du 9 au 15 janvier, **reportage.**

«Les Eléphants dans la légende : Première victoire en coupe d'Afrique des nations pour les footballeurs ivoiriens », n°1621 du 30 janvier au 5 février, **reportage.**

«Après la coupe », n°1622 du 6 au 12 février, **reportage.**

«Démocratie cherche démocrates », n°1625 du 27 février au 4 mars, **reportage.**

«La grande peur des Français d'Abidjan », n°1627 du 12 au 18 mars, **reportage.**

«Sangaré, en attendant Gbagbo », n°1628 du 19 au 25 mars, **portrait.**

«Les vrais raisons du limogeage de Nicolas Kouassi Akon », n°1631 du 9 au 15 avril, **enquête.**

«Vaincre la crise », *Jeune Afrique bis*, n°1633 du 23 au 29 avril, **dossier.**

«Houphouët à Paris : Enquête », n°1636 du 14 au 20 mai, **enquête.**

«Djeny Kobina : «La répression ne résout rien » », n°1643 du 2 au 8 juillet, **interview.**

«Les cinq tentations d'Houphoua », n°1646 du 23 au 29 juillet, **dossier.**

«Ce qui attend Ouattara », n°1655 du 24 au 30 septembre, **reportage.**

«Ouattara / Bédié : La fin de la trêve », n°1664 du 26 novembre au 2 décembre, **article.**

1993

«Le plan secret d'Houphouët », n°1674 du 4 au 10 février, **article**.

«Après la mutinerie de la garde présidentielle, le malaise de l'armée », n°1683 du 8 au 14 avril, **reportage**.

«Gbagbo seul contre tous », n°1686-1687 du 29 avril au 12 mai, **interview**. «Enquête sur le système Houphouët », n°1703 du 26 août au 1^{er} septembre, **enquête**. «Ce qui

attend Houphouët », n°1704 du 2 au 8 septembre, **reportage**.

«Comment va Houphouët ? », n°1711 du 21 au 27 octobre, **mouture**.

«Au chevet d'Houphouët », n°1712-1713 du 28 octobre au 10 novembre, **enquête**.

«Santé d'Houphouët : le vrai diagnostic », n°1714 du 11 au 17 novembre,

article. «Après Houphouët qui ? », n°1715 du 18 au 24 novembre, **reportage**.

«Houphouët : Le dernier retour », n°1716 du 25 novembre au 1^{er} décembre, **article**.

«Houphouët : Les tractations secrètes », n°1717 du 2 au 8 décembre, **reportage**.

«Ouattara / Bédié : Qui «tuera » l'autre », n°1718 du 9 au 15 décembre, **enquête**.

«Houphouët vivant », n°1719 du 16 au 22 décembre, **dossier**.

«Bédié, cet inconnu », n°1720-1721 du 23 décembre au 5 janvier, **portrait**.

1994

«Konan Bédié : La prise de pouvoir. Comment le dauphin est devenu le chef et entend le rester », n°1723 du 13 au 19 janvier, **reportage**.

«Houphouët par Béchir Ben Yahmed », n°1726 du 3 au 9 février, **chronique**.

«L'adieu à Houphouët », n°1727 du 10 au 16 février, **reportage**.

«Le rouleau compresseur », n°1728 du 17 au 23 février, **enquête**.

«Comment profiter de la dévaluation », n°1729 du 24 février au 2 mars, **article**.

«Pourquoi Bédié serre la vis », n°1738-1739 du 28 avril au 11 mai, **article**.

«Bras de fer sur les campus », n°1743 du 2 au 8 juin, **reportage.**

«Jusqu'où ira Djeny Kobina ? », n°1746 du 23 au 29 juin, **reportage.**

«Que veut Ouattara ? », n°1750 du 21 au 27 juillet, **article.**

«La seconde mort d'Houphouët », n°1756 du 1^{er} au 7 septembre, **reportage.**

«La relance », n°1759 du 22 au 28 septembre, **article.**

«Les confessions d'Amara Essy », n°1760 du 29 septembre au 5 octobre, **interview.**

«Laurent Gbagbo : Bédié et moi », n°1763 du 20 au 26 octobre, **interview.**

«Le croissant et la bannière ou comment être musulman au pays de Bédié », n°1764-1765 du 27 octobre au 9 novembre, **reportage.**

«Ouattara est-il ivoirien ? », n°1770 du 8 au 14 décembre, **enquête.**

«Africains en Côte d'Ivoire : Le grand malaise », n°1772-1773 du 22 décembre 1994 au 4 janvier 1995, **reportage.**

1995

«Loi électorale : Une bombe à retardement », n°1777 du 26 janvier au février, **article.**

«Eloge de la dévaluation », n°1778 du 2 au 8 février, **article.**

«Election présidentielle : Bédié choisit ses hommes », n°1780 du 16 au 22 février, **article.**

«Quand Bédié ausculte les années Ouattara », n°1783 du 9 au 15 mars, **enquête.**

«Election, haute tension », n°1784 du 16 au 22 mars, **reportage.**

«Peut-on encore sauver l'université ? », n°1785 du 23 au 29 mars, **reportage.**

«Tractations secrètes avec l'opposition », n°1793 du 18 au 24 mai, **reportage.**

«Bédié / Ouattara : La paix des braves ? », n°1795 du 1^{er} au 7 juin, **article.**

«Abidjan : La «Mecque » du pagne », n°1802 du 20 au 26 juillet, **article.**

«Fologo : «Il n'y aura pas de second tour ! »», n°1810 du 14 au 20 septembre, **interview.**

«Ouattara s'explique », n°1812 du 28 septembre au 4 octobre, **interview.**

«La folle semaine... », n°1813 du 5 au 11 octobre, **reportage.**

«Gbagbo : «Pourquoi je boycotte l'élection présidentielle »», n°1814 du 12 au 18 octobre, **interview.**

«La machine Bédié », n°1815 du 19 au 25 octobre, **reportage.**

«Les leçons du 22 octobre », n°1816 du 26 octobre au 1^{er} novembre, **article.**

«Le vrai faux coup d'Etat du général Gueï », n°1817 du 2 au 8 novembre, **enquête.**

«La déroute de l'opposition », n°1821 du 30 novembre au 6 décembre, **article.**

1996

«Où est passée l'opposition ? », n°1830 du 31 janvier au 6 février, **reportage.**

«La folie de l'immobilier », n°1840 du 10 au 16 avril, **reportage.**

«Bédié face aux orphelins d'Houphouët », n°1843-1844 du 1^{er} au 14 mai, **reportage.**

«Ce que fait Bédié à Paris », n°1849 du 12 au 18 juin, **article.**

«La quête inlassable de Daniel Kablan Duncan », n°1851 du 26 juin au 2 juillet, **article.**

«Révélations sur l'affaire Ivoir café », n°1853 du 10 au 16 juillet, **enquête.**

«Abidjan : Adieu la crise », *Jeune Afrique plus*, n°1855 du 24 au 30 juillet, **dossier.**

«Laurent Gbagbo : «Il faut compter avec nous »», n°1856 du 31 juillet au 6 août, **interview.**

«Daoukro contre Yamoussoukro », n°1857 du 7 au 13 août, **reportage.**

«Mines et pétrole : Le défi », *Jeune Afrique plus*, n°1862 du 11 au 17 septembre, **dossier.**

«Des prisonniers encombrants », n°1863 du 18 au 24 septembre, **article.**

«Affaire Ivoir café : nouvelles révélations », n°1864 du 25 septembre au 1^{er} octobre, **reportage.**

«Pétrole : Les grandes compagnies arrivent », n°1866 du 2 au 8 octobre, **article.**

«Bédié prend (tout) le pouvoir », n°1870 du 6 au 12 novembre, **dossier.**

«Du nouveau dans l'affaire Gueï », n°1871 du 13 au 19 novembre, **filet.**

«Enfin l'accord sur la dette », n°1873 du 27 novembre au 3 décembre, **interview.**

1997

«Les étudiants se rebiffent », n°1884 du 12 au 18 février, **article**. «L'

année de la dette », n°1886 du 26 février au 4 mars, **article**. «Mimran et

les boulangers », n°1888 du 12 au 18 mars, **article**. «Mimran et les

boulangers (suite) », n°1890 du 26 mars au 1^{er} avril, **article**

«Laurent Gbagbo : «La Côte d'Ivoire n'est pas encore une démocratie », n°1894-1895 du 23 avril au 6 mai, **interview**.

«Un V.R.P. nommé Kablan », n°1903 du 25 juin au 1^{er} juillet, **article**.

«Ivoir café : Verges contre la B.A.D. », n°1908 du 30 juillet au 5 août, **interview**.

«Café cacao : tout va changer », *Jeune Afrique Plus*, n°1909 du 6 au 12 août, **dossier**.

«Faut-il croire au miracle ? », n°1910-1911 du 13 au 26 août, **interview**.

«Les dessous d'une réforme », n°1912 du 27 août au 2 septembre, **reportage**.

«Marcel Zadi Kessy : «Comment j'ai réussi », n°1913 du 3 au 9 septembre, **interview**. «Fologo à coeur ouvert », n°1914 du 10 au 16 septembre, **interview**.

«Pourquoi l'école va mal ? », n°1916 du 24 au 30 septembre, **dossier**.

«Privatisations mode d'emploi », *Jeune Afrique Plus*, n°1919-1920 du 15 au 28 octobre, **dossier**.

«Agro-industrie : une stratégie pour réussir », *Jeune Afrique Plus*, n°1924 du 18 au 24 novembre, **dossier**.

«Yamoussoukro, capitale fantôme », n°1927 du 9 au 15 décembre, **reportage**.

1998

«Qui est vraiment Georges Ouégnin ? », n°1932 du 20 au 26 janvier, **portrait**.

«Bédié succède enfin à Houphouët », n°1937 du 24 février au 2 mars, **reportage**.

«L'héritage d'Houphouët : La justice s'en mêle », n°1938 du 3 au 9 mars,

enquête. «Les oubliés du Nord », n°1940 du 17 au 23 mars, **reportage**.

«Opération Adama Coulibaly », n°1941 du 24 au 30 mars, **article**.

«Abidjan : Trois maires une capitale », n°1942 du 31 au 6 avril, **portraits**.

«Ouattara / Bédié : C'est parti », n°1943 du 7 au 13 avril, **reportage**.

«Enquête sur l'empire des sectes », n°1945 du 21 au 27 avril, **enquête**.

«Haro sur la pauvreté », n°1946 du 28 avril au 4 mai, **reportage**.

«La fronde des cotonniers », n°1951 du 2 au 8 juin, **filet**.

«Les dessous de l'affaire Bakou », n°1952 du 9 au 15 juin, **reportage**.

Akoto Yao, l'homme qui dérange », n°1960 du 4 au 10 août, **portrait**.

«Wodié : «Je ne suis pas un traître »», n°1965 du 8 au 14 septembre, **interview**.

«Le malaise des musulmans », n°1966 du 15 au 21 septembre, **article**.

«Enquête : Abdoulaye Diallo contre Toyota », n°1969 du 6 au 12 octobre, **enquête**.

«La croissance pour qui ? », *Jeune Afrique plus*, n°1971 du 20 au 26 octobre, **dossier**.

«Qui a peur de Soro ? », n°1973 du 3 au 9 novembre, **portrait**.

«Affaire Nasra : La chute d'un escroc », n°1977 du 1' au 7 décembre, **article**.

«Laurent Gbagbo, au pied du mur », n°1979 du 15 au 21 décembre, **article**.

1999

«Bédié / Gbagbo : Le pacte contre Ouattara », n°1983 du 12 au 18 janvier, **article**.

«Paul Akoto Yao : «Un ministre ça ne ferme pas sa gueule... »», n°1989 du 23 février au 1' mars, **interview**.

«Café cacao : La fin des golden boys », n°1990 du 2 au 8 mars, **reportage**.

«Duel de dames », n°1991 du 9 au 15 mars, **article**.

«Henriette Diabaté, le joker de Ouattara », n°1995 du 6 au 12 avril, **portrait**.

«Gbagbo : «Pourquoi je négocie avec Bédié » », n°1997 du 20 au 26 avril, **interview**.

«Ngoran Niamen : «Nous n'avons pas de problème avec le F.M.I. » », n°1998 du 27 avril au 3 mai, **interview**.

«Henri Konan Bédié : Houphouët, Ouattara et moi », n°2002 du 25 au 31 mai, **interview**.

«Université : La crise sans fin », n°2004 du 8 au 14 juin, **reportage.**

«Ivoirité : Bédié s'explique », n°2005 du 15 au 21 juin, **tribune libre.**

«Le scandale de trop ? », n°2007 du 29 juin au 5 juillet, **enquête.**

«Ouattara répond à Bédié », n°2008 du 6 au 12 juillet, **tribune libre.**

«Blé Coudé, l'homme qui enflamme les campus », n°2009 du 13 au 19 juillet, **portrait.**

«Gbagbo abat ses cartes », n°2010 du 20 au 26 juillet, **article.**

«Pour qui roule Bassim ? », n°2011 du 27 juillet au 3 août, **portrait.**

«Jusqu'où ira Alassane Ouattara ? », n°2013 du 10 au 16 août, **reportage.**

«La Côte d'Ivoire est-elle bien gérée ? », n°2014-2015 du 17 au 30 août, **enquête.**

«Alassane Ouattara : «Pourquoi je suis candidat » », n°2016 du 31 août au 6 septembre, **interview.**

«Les dessous d'une amnistie », n°2017 du 7 au 13 septembre, **article.**

«Le juge et l'arbitre », n°2018 du 14 au 20 septembre, **dossier.**

«Présidentielle : Pourquoi les Français ont peur ? », n°2019 du 21 au 27 septembre, **article.**

«Bédié / Ouattara : L'affrontement », n°2020 du 28 septembre au 4 octobre, **reportage.**

«Bédié à Paris », n°2021 du 5 au 11 octobre, **enquête.**

«Les hommes du Président », n°2023-2024 du 19 octobre au 1^{er} novembre, **enquête.**

«Le point de non-retour », n°2025 du 2 au 8 novembre, **article.**

«Bédié, la mosquée et les musulmans », n°2026 du 9 au 15 novembre, **article.**

«Après le verdict », n°2027 du 16 au 22 novembre, **article.**

«Kadhafi s'en mêle... », n°2028 du 23 au 29 novembre, **reportage.**

«Les Ivoiriens jugent leurs hommes politiques », n°2029 du 30 novembre au 6 décembre, **enquête.**

«Le pouvoir dans l'impasse », n°2031 du 14 au 20 décembre, **article.**

«Abidjan au bord de la crise des nerfs », n°2032 du 21 au 27 décembre, **reportage.**

Titres Interafricains à la «Une» de *Jeune Afrique*

1990

« Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal, Niger... Pour la première fois les chefs lâchent du lest », n° 1523 du 12 mars, **article**.

« Le multipartisme n'est pas la démocratie », n° 1530 du 30 avril, **chronique**.

« Multipartisme : Le front du refus », n° 1542 du 18 au 24 juillet, **article**.

« Le multipartisme gagne du terrain en Afrique, mais... Que valent les opposants ? », n° 1561 du 28 novembre au 4 décembre, **article**.

1991

« De Dakar à Yaoundé, une presse enfin libre », n° 1570 du 30 janvier au 5 février, **article**.

« Togo, Bénin, Congo, Niger, Zaïre... La démocratie envers et contre tout », n° 1589 du 12 au 18 juin, **dossier**.

« Conférences nationales : Est-ce vraiment la solution ? », n° 1591 du 26 juin au 2 juillet, **article**.

« Burkina, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Niger, Rwanda, Tchad, Zaïre... Que veulent les étudiants aujourd'hui ? », n° 1593 du 10 au 16 juillet, **enquête**.

1992

« Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie, Cameroun... Les meilleurs ne sont pas ceux que vous croyez ! Le vrai classement des économies africaines », n° 1634-1635 du 30 avril au 13 mai, **dossier**.

1994

« Franc c.f.a : Les scénarios du F.M.I., pays par pays », n° 1725 du 27 janvier au 2 février, **article**.

« Dévaluation, le temps de la révolte », n° 1730 du 3 au 9 mars, **reportage**.

« Peut-on se passer du c.f.a ? », n° 1732 du 17 au 23 mars, **article**.

« Les dévalués », n° 1733 du 24 au 30 mars, **enquête**.

« Dévaluation : Cent jours après, premier bilan », n° 1738-1739 du 28 avril au 11 mai. **article**.

«Franc cla : Le plus dur reste à faire », n°1748 du 7 au 13 juillet, **reportage.**

«Dévaluation du franc c.f.a : Ceux qui s'en sortent et les autres », n°1753-1754 du 11 au 23 août, **dossier.**

1996

«Afrique : La contagion kaki », n°1833 du 21 au 27 février, **article.**

1997

«Ceux dont on parlera en 1997 », n°1880 du 15 au 21 janvier, **portraits.**

«Abidjan, Douala... Le boom de l'insécurité », n°1888 du 12 au 18 mars, **dossier.**

«La rumeur qui tue », n°1889 du 19 au 25 mars, **enquête.**

1998

«Liberté de presse : Où en est l'Afrique ? », n°1955 du 30 juin au 6 juillet, **dossier.**

«Démocratie : A quoi servent les élections ? », n°1979 du 15 au 21 décembre, **dossier.**

1999

«Le temps des cyber- rebelles : Internet, satellites et guérillas », n°1985 du 26 janvier au 1^{er} février, **enquête.**

«O.U.A., 35^{ème} sommet, Alger 99 : Les secrets d'un sommet », n°2010 du 20 au 26 juillet, **reportage.**

«O.U.A., sommet extraordinaire de Syrte en Libye. Etats-unis d'Afrique : Faut-il y croire ? », n°2019 du 21 au 27 septembre, **reportage.**

**La FrançAfrique : De la Baule au Louvre (juin
1990 nov.1998).**

1990

«Pourquoi la presse française s'attaque à l'Afrique ? », n°1525 du 26 mars, **dossier**.

«Mais que veut donc la France en Afrique ? », n°1536 du 11 juin, **dossier**.

«Sommet franco-africain : Plus de peur que de mal », n°1539 du 27 juin au 3 juillet, **reportage**.

1991

«France-Afrique : Adieu à l'afro-pessimisme ! », *Jeune Afrique bis*, n°1598-1599 du 14 au 27 août, **dossier**.

«Emigrés : Silence, on expulse ! », n°1602 du **11** au 17 septembre, **enquête**.

«Démocratie en Afrique : Mitterrand calme le jeu », n°1613 du 27 novembre au 3 décembre, **article**.

1993

«France —Afrique : Que va faire la droite ? », n°1680 du 18 au 24 mars, **article**.

«France —Afrique : La remise en ordre », n°1699 du 29 juillet au 4 août, **article**.

1994

«Franc c.f.a. : Le sommet de la dévaluation », n°1723 du 13 au 19 janvier, **reportage**.

«Franc c.f.a : La déchirure », n°1724 du 20 au 26 janvier, **dossier**.

«France —Afrique : Après la dévaluation du franc c.f.a, comment la France voit l'Afrique », n°1727 du 10 au 16 février, **commentaire**.

«Edouard Balladur «Non, la France ne lâche pas l'Afrique » », n°1751 du 28 juillet au 3 août, **interview**.

«France —Afrique. Les dessous du sommet de Biarritz », n°1767 du 17 au 23 novembre, **reportage**.

«France —Afrique. Bernard Debré : «Chirac, Balladur, Delors et moi... » », n°1768 du 24 30 novembre, **interview**.

1995

«France —Afrique : Foccart dit (presque) tout », n°1779 du 9 au 15 février, **article**.

«France —Afrique, 35 ans après les indépendances. Et maintenant ? », *Jeune Afrique Plus*, n°1805-1806 du 10 au 23 août, **dossier**.

«France —Afrique : Godfrain parle », n°1811 du 21 au 27 septembre, **interview**.

1996

«France —Afrique : Mitterrand, le jugement des Africains », n°1828 du 18 au 24 janvier, **dossier**.

«La France face aux crises africaines, une interview de Jacques Godfrain, ministre de la coopération », n°1845 du 15 au 21 mai, **interview**.

«France —Afrique : Le rêve africain de Jacques Chirac », n°1855 du 24 au 30 juillet, **reportage**.

1997

«France —Afrique : ...Et si les Africains ne voulaient plus de la France ? », n°1886 du 26 février au 4 mars, **article**.

«France —Afrique : Le vrai Foccart », n°1890 du 26 mars au 1^{er} avril, **article**.

«France —Afrique : La France a un autre visage», n°1900 du 4 au 10 juin, **dossier**.

«France —Afrique : Qui a peur de l'Afrique ? », n°1903 du 25 juin au 1^{er} juillet, **dossier**.

«France —Afrique : La seconde mort de Foccart », n°1910-1911 du 13 au 26 août, **article**.

«France Afrique : Cameroun, Congo, ex-Zaïre, visas,... Comment la France s'en tire », n°1919-1920 du 15 au 28 octobre, **interview**.

1998

«France —Afrique : La «coopé » est morte, vive la coopération ! », n°1935 du 10 au 16 février, **article**.

«France —Afrique. Spécial franc c.f.a : Il n'y aura pas de dévaluation », n°1944 du 14 au 20 avril, **enquête**

«France —Afrique : Les enjeux d'un sommet », n°1976 du 24 au 30 novembre, **dossier.**

«France —Afrique : Les dessous du sommet », n°1977 du 1^{er} au 7 décembre, **reportage.**

1999

«FrançAfrique : Le tour d'Afrique de Charles Josselin », n°2030 du 7 au 13 décembre, **interview.**

LES TITRES A LA «UNE »
DU NOUVEL AFRIQUE ASIE.

BENIN.

1990.

«Après Kerékou... qui ? », n°4 janvier, **article**.

«Bénin : Cohabitation », n°7 avril, **article**.

1991.

«L'heure de vérité », n°17 février, **article**.

1992.

«Le «quartier latin » de l'Afrique », n°28 janvier,

reportage. «Fragile démocratie », n°31 avril, **dossier**.

«Remous sociaux », n°33 juin, **article**.

1993.

Aucun article à la «Une ».

1994.

«Décrisper la politique », n°53 février, **article**.

«Vrai malaise, mais faux dangers », n°56 mai, **article**.

1995.

«Le Bénin à l'heure des bilans », n°65 février, **article**.

«Sanctions pour Soglo », n°68 mai, **article**.

«De la francophonie à la présidentielle », n°75 décembre, **dossier**.

1996.

«Le duel Soglo / Kérékou », n°78 mars, **reportage.**

«Kérékou : J'ai changé », n°69 avril, **article.** «Les révolutions de Kérékou », n°80 mai, **article.**

1997.

Aucun article à la «Une ».

1998.

«Kérékou joue et gagne », n°100 janvier, **reportage.**

«Duel au sommet », n°103 avril, **reportage.**

«Adrien Houngbédji, enfin libre... », n°105 juin, **article.**

1999.

«Victoire de l'opposition », n°116 mai, **reportage.** «Quelque chose de pourri... », n°120 septembre, **article.** «Cotonou : En attendant Soglo », n°121 octobre, **reportage.**

CONGO.

1990.

«Le calme n'est qu'apparent », n°10 juillet, **article**.

«Congo :.Course contre la montre », n°14 novembre, **enquête**.

1991.

«Sur la corde raide », n°16 janvier, **reportage**. «Une

course d'endurance », n°19 avril, **reportage**. «Table

rase du passé », n° 23-24 juillet / août, **article**.

«Atmosphère trouble », n°27 décembre, **article**.

1992.

«Coup de semonce de l'armée », n°29 février, **article**.

«Le coup d'envoi », n°31 avril, **article**.

«Les enjeux pétroliers », n°32 mai, **article**.

«Milongo sur la corde raide », n°33 juin, **article**.

«Les desseins de Lissouba », n°36 septembre, **article**.

«Le double jeu de Sassou », n°38 novembre, **filet**.

«La carte maîtresse de Lissouba », n°39 décembre, **article**.

1993.

«Retour à la case de départ », n°41 février, **article**.

«Lissouba en terrain miné », n°43 avril, **reportage**.

«Lissouba dénonce Sassou », n°44 mai, **dossier**. «Le

complot d'Elf contre Lissouba », n°45 juin, **reportage**. «La

stratégie du chaos », n°46-47 juillet / août, **article**.

«Fragiles accords », n°48 septembre, **article**. «Un nouveau départ ? », n°50 novembre, **article**. «Sortir du cauchemar », n°51 décembre, **article**.

1994.

«Cycle infernal », n°52 janvier, **article**. «Qui en veut à Lissouba ? », n°53 février, **article**. «Congo : Retour au calme ? », n°54 mars, **article**. «Brazzaville : Lissouba, deux ans après », n°60 septembre, **article**.

1995.

«Lissouba : Comment garantir la stabilité ? », n°64 janvier, **dossier**. «Congo : L'ouverture », n°65 février, **article**. «Un pari audacieux », n°72 septembre, **reportage**. «Lissouba : «La démocratie est un art »», n°73 octobre, **dossier**. «Fièvre électorale », n°75 décembre, **article**.

1996.

«Les Afrikaners arrivent », n°76 janvier, **article**. «Une liberté surveillée », n°84 septembre, **reportage**. «Le réquisitoire de Sassou », n°87 décembre, **interview**.

1997.

«L'axe Lissouba / Mobutu / Savimbi », n°91 avril, **article**. «Lissouba sur la corde raide », n° 94-95 juillet / août, **enquête**. «Brazzaville : Le borbier », n°96 septembre, **enquête**.

«Le choix de la guerre », n°97 octobre, **article**.

«La victoire de Sassou Nguesso : Et maintenant ? », n°98 novembre, **article**.

«Paysage après la bataille », n°99 décembre, **article**.

1998.

«Brazzaville : Le règne de l'insécurité », n°102 mars, **article**.

«Congo : La vie renaît... », n°106-107 juillet / août, **reportage**.

1999.

«Brazzaville : Le pouvoir piégé », n°113 février, **article**.

«Congo-Brazzaville : le cauchemar », n°114 mars, **article**.

«Sassou dans l'impasse », n°117 juin, **article**.

«Sassou veut sortir de l'impasse », n°121 octobre, **article**.

CAMEROUN.

1990.

«La magie camerounaise », n°11 août, **article.**

1991.

«Démocratie sous haute surveillance », n°19 avril,

article. «L'isolement du régime », n°21 juin, **article.**

«Biya sur un volcan », n°25 octobre, **dossier.**

1992.

«Sombres perspectives », n°30 mars, **article.**

«Victoire à la Pyrrhus », n°31 avril, **article.**

«Le coup de poker de Biya », n°37 octobre, **article.**

«Fuite en avant de Paul Biya », n°39 décembre, **article.**

1993.

«La mémoire de Ruben Um Nyobé », n°43 avril, **article.**

«La fronde des Anglophones », n°44 mai, **article.**

«Recolonisation rampante », n°48 septembre, **article.**

«Trafic de fausse monnaie », n°50 novembre, **enquête.**

1994.

«Entre football et crise économique », n°52 janvier, **reportage.**

«Cameroun -Nigeria : Eternelle querelle des frontières », n°55 avril,

article. «Yaoundé -Lagos : Les frères ennemis », n°57 juin, **article.**

«Cameroun : Un pays à la dérive », n°63 décembre, **dossier.**

1995.

Aucun article à la «Une ».

1996.

«L'avenir de l'opposition », n°78 mars, **interview** de Fru Ndi.

«Menaces sur le sommet de l'O.U.A. », n°81 juin, **article**.

«Cameroun : L'équipe de la dernière chance », n°96 novembre, **article**.

1997.

«La fièvre des législatives », n°91 avril, **article**.

«Les stratégies des ténors », n°93 juin, **reportage**.

«Sept ans de stagnation ! », n°99 décembre, **article**.

1998.

«Cameroun : Quelle démocratie ? », n°103 avril, **reportage**.

1999.

«Pourquoi le blocage avec le F.M.I. ? », n°122 novembre, **article**.

COTE D'IVOIRE.

1990.

«Le dérapage », n°8 mai, **article**.

«Le prix de la relance », n°11 août, **article**.

«Course au pouvoir », n°13 octobre, **article**.

«Compte à rebours », n°15 décembre, **article**.

1991.

«La stratégie de l'apaisement », n°16 janvier, **article**. «L'

aube tragique de Yopougon », n°21 juin, **article**.

«Conférence nationale ? », n°23-24 juillet / août, **article**.

«Où est le pilote du vaisseau ? », n° 24 septembre, **dossier**.

1992.

«Non aux godillots de gauche », n°29 février, **interview**.

«Abidjan : Fin de règne dans la répression », n°30 mars, **article**.

«Verdicts scandaleux », n°31 avril, **article**.

«Pèlerinage chez Laurent Gbagbo », n°32 mai, **article**.

«Imbroglie ivoirien », n°34-35 juillet / août, **article**.

«Après la libération de Laurent Gbagbo », n°36 septembre, **article**.

«Quelle décripation ? », n°37 octobre, **article**.

1993.

«Machinations », n°40 janvier, **article**.

«Bédié / Ouattara », n°44 mai, **article**.

«Abidjan : La grande manipulation », n°49 octobre, **dossier**.

«Abidjan : Qui tire les ficelles ? », n°51 décembre, **article**.

1994.

«Bédié va-t-il tenir ? », n°52 janvier, **dossier**.

«Cent jours sans Houphouët », n°54 mars, **article**.

«Bédié consolide son pouvoir », n°56 mai, **article**.

«Côte d'Ivoire : Entre rêves et réalités », n°57 juin, **article**.

«Ouatera s'en va, les problèmes demeurent », n°58-59 juillet / août, **article**.

«Abidjan : Bédié face aux musulmans du Nord », n°60 septembre, **article**.

1995.

«Côte d'Ivoire : S'affranchir de la loi du père », n°64 janvier, **article**.

«Veillée d'armes en Côte d'Ivoire », n°65 février, **reportage**.

«Le dilemme Bédié », n°70-71 juillet / août, **dossier**.

«Abidjan : Fin du suspense Ouattara », n°72 septembre, **article**.

«Que veut, que peut faire Bédié ? », n°73 octobre, **article**.

«Henri Konan Bédié mal élu », n°74 novembre, **enquête**.

«Bédié pourra-t-il appliquer ses choix ? », n°75 décembre, **article**.

1996.

«Pour ou contre Konan Bédié », n°77 février, **dossier**.

«Abidjan : Les illusions de la croissance », n°80 mai, **article**.

«50 ans de P.D.C.I. », n°81 juin, **article**.

«Le retour des dozos », n°82-83 juillet / août, **reportage**.

«Menaces sur le système Bédié », n°84 septembre, **article**.

1997.

«Le système Bédié à l'épreuve », n°88 janvier, **article**.

«Un marché de dupes », n°90 mars, **article**.

«Les complots imaginaires du «vieux »», n°96 septembre, **article**.

«Dans le collimateur du F.M.I. », n°98 novembre, **article**.

1998.

«La méthode Bédié », n°104 mai, **dossier**.

«Côte d'Ivoire : Incertitudes pour l'an 2000 », n°106-107 juillet / août, **reportage**.

«Côte d'Ivoire : «Un pouvoir aux pieds d'argile... » », n° 110 novembre, **interview**.

1999.

«F.M.I.-P.D.C.I : Pourquoi tant de haine ? », n°115 avril,

article. «L'énigme Ouattara », n°120 septembre, **enquête**.

«Le geste apaisant de Konan Bédié », n°121 octobre, **article**.

«Côte d'Ivoire : La crise s'aggrave », n°122 novembre, **article**.

Titres Interafricains à la «Une» du *Nouvel Afrique Asie*.

1990.

«La colère », n°7 avril, **article**.

«Ca bascule : ...Congo, Cameroun, ... », n°20 mai, **éditorial**.

1993

«O.U.A. : L'unité africaine, un serpent de mer ? », n°43 avril, **dossier**.

1994

«C.F.A : Le franc africain s'impose », n°54, mars, **interview**. «O.

U.A. : Le sommet du sursaut », n°58-59 juillet / août, **dossier**.

1995

«Les réseaux qui pillent l'Afrique », n°66 mars, **enquête**. «Les réseaux qui pillent l'Afrique (suite) », n°67 avril, **enquête**.

«Universités africaines : Le gâchis », n°68 mai, **dossier**.

1996

«Le retour des régimes militaires en Afrique ? », n°78 mars, **éditorial**.

«O.U.A. : Les défis du 32^{eme} sommet », n°82-83 juillet / août, **dossier**.

1999

«Quelle Afrique pour les Africains ? », n°118-119 juillet / août, **éditorial**.

**La FrançAfrique : De la Baule au Louvre (juin 1990-
nov.1998).**

1990

«France-Afrique : Que veut Mitterrand ? », n°10 juillet, **dossier.**

1993.

«Les Africanistes de la droite française » n°43 avril, **article.**

1994.

«Franc C.F.A. : Coup de grâce », n°53 février, **article.**

«Conjurer le mal africain (de Biarritz à Tunis) », n°63 décembre, **reportage.**

1995.

«Dossier noir : Les dérives de la présence militaire française en Afrique », n°69 juin, **dossier.**

1999.

«FrançAfrique : Le naufrage », n°112 janvier, **dossier.**

ANNEXE N°3
Interview de M. Jean Baptiste Placca.
Septembre 2001.

Quel retour pour "L'Autre Afrique" ? Entretien avec Jean-Baptiste Placca Propos recueillis par Alexandre Mensah

Jean-Baptiste Placca, rédacteur en chef de *L'Autre Afrique*, nous livre le pourquoi d'une vocation tenace et hors paire. *Africultures* salue le retour de ce confrère indépendant, devenu partenaire, qui a su d'emblée combler un vide dans le paysage médiatique panafricain.

Pourriez-vous retracer les grandes lignes de l'expérience de *L'Autre Afrique*, ainsi que nous expliquer l'origine de son nom ?

J'ai d'abord fait des études de journalisme et après ça, je n'ai fait que travailler dans une presse qui a pour vocation de couvrir tout le continent africain. Après une quinzaine d'années de cette expérience, j'ai compris que nous, journalistes, avons un certain nombre de responsabilités : d'abord le fait qu'on s'abritait derrière une soi-disant neutralité pour ne pas assumer nos responsabilités, et donc que cette presse pouvait être parfois complice de choses inacceptables. Je me suis dit qu'il y avait nécessité de faire un journal qui montre que ce continent, en dépit de tout ce qu'on peut déplorer, a aussi des ressorts et des ressources. On sait que les amis de l'Afrique, notamment certains médias, avaient plutôt mis toute leur énergie à parler de ceux qui déshonoraient ce continent plutôt que de ceux qui essaient de le construire. Mon analyse est qu'il vaut mieux mettre en avant les gens qui font des choses bien et qui puissent servir de modèles et de références à la jeunesse africaine, plutôt que ceux qui lui font honte, même si c'est pour en dire du mal.

Est-ce que ces intentions impliquent une autre gestion de l'information événementielle ?

Oui, forcément. Un journal est, dans un pays en voie de développement, un outil pédagogique. Les journalistes africains devraient être des agents du développement, en ce sens qu'il ne s'agit pas tout simplement de couvrir l'actualité. La presse que demande ce continent aujourd'hui, c'est celle qui observe ses problèmes et qui se demande pourquoi ils sont résolus dans d'autres pays notamment développés, qui relate le type de structures et de mécanismes qui ont été mis en place pour empêcher ces problèmes. Pour *L'Autre Afrique*, lorsque j'ai quitté le précédent journal dans lequel je travaillais, en 1990, j'ai dit à quelques amis qui connaissaient mon projet que j'étais prêt à le mettre en œuvre et ils se sont mobilisés. En une après-midi, sur une place d'Abidjan, avec des nationalités diverses d'actionnaires, presque tous amis, nous avons rassemblé l'équivalent de six millions de FF de capital pour créer une société de presse. Cette somme ne représente pas grand chose dans ce secteur, surtout si la société n'a pas l'appui d'annonceurs et de banques, ce que nous n'avons pas. Nous avons essayé de faire un bon journal, ce qui a été apprécié comme tel, mais nous n'avons pas trouvé beaucoup de soutien. Au bout du compte, après trois ans d'existence, nous avons dû interrompre l'expérience sur décision du tribunal de commerce, parce que nous avons notamment des charges sociales très lourdes.

Quelles sont les leçons que vous avez tirées de cette première expérience et quels sont les atouts de la nouvelle version ?

Les leçons, c'est d'abord que si l'on veut faire un journal de qualité et qu'on veut le faire en restant crédible, il faut se donner les moyens de tenir le temps que les annonceurs intègrent le potentiel offert par ce journal pour lui confier leurs pubs. Ça veut dire que nous redémarrons *L'Autre Afrique* avec un niveau de capitalisation relativement plus important, avec aussi des réserves de capitalisation, car nous n'avons pas pu accueillir dans notre nouvelle structure tous ceux qui étaient intéressés par le fait d'entrer dans notre capital. On leur donne rendez-vous au mois de décembre pour nous rejoindre, dans le cadre d'une ouverture de capital. Parce que nous pensons que le produit

L'Autre Afrique peut se vendre mieux à des actionnaires et investisseurs, s'il convainc de sa qualité pendant trois mois.

La ligne éditoriale du nouveau journal restant inchangée, le contexte du rapport avec les annonceurs peut-il évoluer ?

Ce contexte n'a pas fondamentalement évolué. Ce qui a changé, mais reste à vérifier, c'est qu'effectivement les mentalités de certains annonceurs, non pas celles des annonceurs classiques tels que les cigarettes ou les alcools, mais celles des acteurs économiques sur le terrain en Afrique, sont à même de faire leur prospérité avec un journal comme le nôtre. De par le passé, j'ai observé que ces acteurs étaient très réticents et méfiants, tout en appréciant et en aimant parfois le journal. Leurs réserves provenaient du fait que son contenu ne les rassurait pas par rapport aux régimes en place dans leurs pays. Ils redoutaient le fait de faire figurer leurs publicités au côté d'articles qui n'étaient pas tendres avec le régime en place et que ce soit interprété comme une forme de soutien au journal. Ce sont des choses qui sont amenées à changer. Je ne doute pas du fait qu'un journal comme le nôtre puisse avoir un avenir. La seule chose dont je dois avoir conscience d'une manière très lucide, c'est que ceux qui peuvent s'identifier à ce journal sont nombreux et ne sont pas ceux qui ont un certain pouvoir financier, aujourd'hui, pour financer de la publicité dans le journal. Mais ce sont eux qui auront ce pouvoir demain. Ceux sur qui nous misons sont forcément l'avenir de ce continent, il faudra tenir le temps qu'ils viennent aux affaires.

Quelle est la position du magazine sur le terrain, en terme de diffusion et de lectorat, en Afrique et en Occident ?

Sur les deux numéros mensuels avec lesquels nous avons reparu, nous avons diffusé par numéro 15 000 exemplaires vers l'Afrique et autant sur le marché français, plus 5 000 pour les abonnés et la prospection. En Afrique, si on en écoule 10 000, ce chiffre est peut-être à multiplier par trois ou quatre parce que beaucoup de gens lisent le même journal. Une autre réalité est que le journal est sorti pendant l'été en Europe et les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) ont refusé de prendre ce que nous proposons parce qu'ils estiment que, pendant l'été, il y a une baisse de la demande et que tous les journaux baissent leurs tirages. Maintenant, il reste à faire une campagne, d'abord, pour faire savoir au plus grand nombre que ***L'Autre Afrique*** est de retour, et puis pour faire état de ses qualités à ceux qui ne nous connaîtraient pas. Je pense que nous avons un grand besoin de marketing, on tâchera de s'en donner les moyens. On trouve le journal dans tous les pays francophones d'Afrique noire. Il se trouve malheureusement que les éditeurs de journaux ne décident pas seuls du nombre d'exemplaires à envoyer dans un pays. Les NMPP qui diffusent un journal sont obligées de consulter au préalable et en permanence les représentants des vendeurs de journaux et ce qu'ils décident de prendre ou de ne pas prendre. Ce qui explique qu'il y ait des pays, comme la Tunisie, de par le passé, qui refusent de prendre ***L'Autre Afrique***, soit parce que ça ne les intéressait pas ou parce qu'ils ne voulaient pas faire de place à un hebdomadaire concurrent sur le marché qui les intéresse. On avait dû aussi interrompre un temps la diffusion au Maroc, parce que les stocks étaient systématiquement saisis. Ça nous coûtait cher. Quant à l'Algérie, c'était compliqué. Il fallait faire les couloirs de certaines personnes du pouvoir, ce qui n'était pas dans nos intentions. Donc, dans ces pays, on n'est pas diffusé en kiosque. Mais on a tout de même des lecteurs puisque certains se sont abonnés.

Seriez-vous susceptible de délocaliser la rédaction du journal dans une capitale africaine ?

L'implantation de ce journal en France a deux explications. La première, c'est que je m'intéresse à toute l'Afrique. Malheureusement, Paris, Londres ou Bruxelles sont des plates-formes plus efficaces pour envoyer un journaliste en urgence sur un événement. Ce problème se résout par ailleurs si on a des correspondants partout. Il est possible d'appeler depuis Paris tout les pays du continent, même si pour certains, il est nécessaire d'insister. Ce n'est pas forcément le cas si je suis basé dans un pays africain.

ANNEXE N°4

SIGLES : Partis politiques, syndicats, associations et divers organismes .

BENIN.

PARTIS ET ORGANES POLITIQUES.

A.D.D.= Alliance Démocratique Dahoméenne.
C.M.V.= Comité Militaire de Vigilance. C.N.
D.= Convention Nationale Dahoméenne. C.N.
R.= Conseil National de la Révolution. C.P.C.
= Comité Permanent de la Convention. C.R.N.
= Comité de Renovation Nationale. C.S.N.=
Comité de Salut National.
G.R.P.= Gouvernement Révolutionnaire Provisoire.
H.C.R.= Haut Conseil de la République. P.R.B.=
Parti de la Renaissance du Bénin. P.R.D.= Parti
du Renouveau Démocratique. P.R.D.= Parti
Républicain du Dahomey. P.R.P.B.= Parti de la
Révolution Populaire du Bénin.
P.S.D.= Parti Social Démocratique.
R.D.D.= Rassemblement Démocratique Dahoméen.
U.D.D.= Union Démocratique Dahoméenne.
U.N.D.— Union Nationale Dahoméenne.

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS.

B.L.= Bureau de Liaison.
C.A.= Comité d'action.
C.A.E.= Comité d'Action des Etudiants.
C.C.A.= Coordination des Comités d'Action.
C.L.= Comité de Lutte
S.N.E.S.= Syndicat National de l'Enseignement Supérieur.
U.N.S.T.B.= Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin.

CONGO.

PARTIS ET ORGANES POLITIQUES.

A.N.D.= Alliance nationale pour la Démocratie.
A.N.P.— Assemblée Nationale Populaire.
A.P.N.= Armée populaire Nationale.
F.A.C.= Forces Armées Congolaises.
C.M.P.= Comité Militaire du Parti.
C.N.R.— Conseil National de la Révolution.
C.S.R.= Conseil Supérieur de la République.
J.M.N.R.= Jeunesse du Mouvement National de la Révolution.
M.C.D.D.I.= Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral.
M.N.R.= Mouvement National de la Révolution.
M.S.A.= Mouvement Socialiste Africain
P.C.T.— Parti Congolais du Travail.

P.P.C.= Parti Progressiste Congolais.
 P.R.D.C.= Parti pour la Reconstruction et le Développement du Congo.
 P.S.D.C.= Parti Social Démocrate Congolais.
 R.D.D.= Rassemblement pour la Démocratie et le Développement.
 R.D.P.S.= Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social.
 R.N.D.P.= Rassemblement national pour la Démocratie et le Progrès.
 R.P.C.= République Populaire du Congo.
 U.D.D.I.A.= Union Démocratique de Défense des Intérêts des Africains.
 U.D.R.— Union pour la Démocratie et la République.
 U.J.S.C.= Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise.
 U.N.D.P.= Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès.
 U.P.= Union pour le Progrès.
 U.P.A.D.S.= Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale.
 U.P.S.D.= Union pour le Progrès Social et Démocratique.
 U.R.F.C.= Union Révolutionnaire des Femmes du Congo.
 U.R.P.= Union Républicaine pour le Progrès.

SYNDICAT.

C.S.C.= Confédération Syndicale Congolaise.

AUTRE.

P.A.E.S.= Plan d'Action Economique et Sociale.

CAMEROUN.

PARTIS ET ORGANES POLITIQUES.

C.E.N.E.R.= Centre National des Etudes et des Recherches.
 C.N.D.= Centre National de Documentation.
 C.N.U.= Cameroon National Union, ou en français, Union Nationale Camerounaise (U.N.C).
 C.P.N.C.= Cameroon People's national Congress.
 C.U.C.= Cameroon United Congress.
 K.N.D.P.= Kamerun National Democratic Party
 R.D.P.C.= Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.
 U.C.= Union Camerounaise.
 U.N.D.P.= Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès.
 U.P.C.— Union des Populations du Cameroun.
 S.D.F.= Social Democratic Front.

COTE D'IVOIRE.

C.N.S.P.= Comité National de Salut Public.
 F.P.I.= Front Populaire Ivoirien.
 P.D.C.I.-R.D.A.= Parti Démocratique de Côte d'Ivoire- Rassemblement Démocratique Africain.
 P.I.T.= Parti Ivoirien des Travailleurs.

R.D.R.= Rassemblement des Républicains

SYNDICATS.

F.S.L.C.I.= Fédération des Syndicats Libres de Côte d'Ivoire.

M.E.E.C.I.= Mouvement des Étudiants et Élèves de Côte d'Ivoire.

SYNACASS-C.I.= Syndicat National des Cadres Supérieurs de la Santé de Côte d'Ivoire.

SYNABEFA-C.I.= Syndicat National des Employés de Banque de Côte d'Ivoire.

SYNARES= Syndicat National des Enseignants du Supérieur.

SYNESCO= Syndicat National des Enseignants du Secondaire de Côte d'Ivoire.

U.G.T.C.I.= Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire.

U.N.E.C.I.= Union Nationale des Étudiants et Élèves de Côte d'Ivoire.

U.P.A.C.I.= Union Patronale de Côte d'Ivoire.

DIVERS.

A.E.F.= Afrique Équatoriale Française.

A.O.F.= Afrique Occidentale Française.

C.E.M.A.C.= Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

F.M.I.= Fonds Monétaire International.

P.A.S.= Programme d'Ajustement Structurel.

O.N.U.= Organisation des Nations Unies

U.N.E.S.C.O.= Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.

ANNEXE n° 5

LISTE DES TABLEAUX.

Tableau n°1 : Présentation des principaux actants du Bénin de 1960 à 1988	P.33
Tableau n°2 : Présentation des principaux actants du Cameroun de 1960 à 1989	P.48.
Tableau n°3 : Présentations des principaux actants du Congo de 1960 à 1989	P.58.
Tableau n°4	
: Présentation des principaux actants de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1989----	P.72.
Tableau n°5	
: Présentation des principaux du Bénin de 1989 à 1991 - - - - -	P.103.
Tableau n°6	
: Présentation des principaux actants du Congo de 1990 à 1992	P.126.
Tableau n°7 : Résumé sur l'instauration de la démocratie au Bénin et au Congo - - - - -	P.174.
Tableau n°8 : Présentation des principaux actants du Cameroun en 1990 - - - - -	P.177.
Tableau n°9 : Présentation des principaux actants de la Côte d'Ivoire en 1990 - - - - -	P.202.
Tableau n°11 : Présentation du parc des antennes paraboliques par pays ainsi que le pourcentage de la population possédant les antennes dans ces pays	P.257.
Tableau n°12 : Entrée politique du Bénin dans J.A. - - - - -	P.272.
Tableau n°13 : Entrée politique du Bénin dans N.2A - - - - -	P.276.
Tableau n°14 : Regards de J.A. et du N.2A. sur le Bénin - - - - -	P.289.
Tableau n°15 : Entrée politique du Congo dans J.A. - - - - -	P.305.
Tableau n°16 : Entrée politique du Congo dans N.2A. - - - - -	P.308.
Tableau n°17 : Regards de J.A. et du N.2A. sur le Congo - - - - -	P.321.
Tableau n°18 : Entrée politique du Cameroun dans J.A. - - - - -	P.334.
Tableau n°19 : Entrée politique du Cameroun dans N.2A. - - - - -	P.336.
Tableau n°20 : Regards de J.A. et du N.2A. sur le Cameroun - - - - -	P.345.
Tableau n°21 : Entrée politique de la Côte d'Ivoire dans J.A. - - - - -	P.358.
Tableau n°22 : Entrée politique de la Côte d'Ivoire dans N.2A - - - - -	
Tableau n°23 : Regards de J.A et du N.2A sur la Côte d'Ivoire - - - - -	P.361.

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES GENERAUX

1-/ AFRIQUE.

- AKINDES Francis, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, Ed. Codesria, 1996, 246 pages.
- BADIE Bertrand, *L 'Etat importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Ed. Fayard, 1992, 331 pages, Coll. «L'espace du politique».
- BAYART Jean François, *L 'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Ed. Fayard, 1989, 436 pages, Coll. «L'espace du politique».
- BAZENGUISSA Rémy, NANTET Bernard, *L'Afrique : Mythes et réalités d'un continent*, Paris, Ed. Le Cherche midi, 1995, 234 pages, Coll. «Documents»,
- BEAUCHAMP Claude (sous la direction de), *Démocratie, culture et développement en Afrique*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, 363 pages, Coll. «Logiques sociales ».
- DIOP Cheik Anta, *L'Afrique pré-coloniale*, Seconde édition, Paris, Ed. Présence Africaine, 1987, 271 pages.
- DUMONT René, *Démocratie pour l'Afrique : La longue marche de l'Afrique Noire vers la liberté*, Paris, Ed. Seuil, 1991, 344 pages, Coll. «L'histoire immédiate».
- EBOUSSI BOULAGA Fabien, *Les conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre*, Paris, Ed. Karthala, 1993, 226 pages.
- FARES Zahir, *Afrique et démocratie : Espoir et illusions*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993, Coll. «Afrique 2000».
- GABA Laurent, *L Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, Coll. «Logiques juridiques».
- GOUDJO, NOUBY-MA_HOULOMEY R. B., *La liberté en démocratie : L'éthique sociale et la réalité politique en Afrique*, Francfort, Peter Lang éditeur, 1997, Coll. «Publications universitaires européennes» n°601 série 23.
- KABOU Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, Ed. L'Harmattan, 1991.
- KES1ELOOT Lilyan, *Anthologie négro-africaine : Panorama critique des prosateurs, poètes et dramaturges noirs du)(gale siècle*, Nouvelle édition, Vanves, Ed. Edicef, 1992, 548 pages.
- KOM Ambroise, *Education et démocratie en Afrique : Le temps des illusions*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996.

- LARA D. Oruno, *La naissance du panafricanisme : Les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement au XIX ème siècle*, Paris, Ed. Maisonneuve & Larose, 2000, 386 pages.
- MEMMI Albert, *Le portrait du colonisé*, Nouvelle édition, Paris, Ed. Gallimard, 1985, 163 pages.
- M'BOKOLO Elikia, *Afrique noire : Histoire et civilisations*, Paris, Ed. Hatier, 1992, Tomell XIX et XXème siècles, 547 pages.
- MBONIMPA Melchior, *Ethnicité et démocratie en Afrique : L'homme tribal contre citoyen ?* Paris, Ed. L'Harmattan, 1994.
- MONGA Célestin, *Anthropologie de la colère : Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1994, 164 pages.
- NGOIE-NGALLA Dominique, *Le retour des ethnies : Quel Etat pour l'Afrique ?* Pierrefitte sur Seine, Ed. Bajag-Meri, 2003, 142 pages.
- NKRUMAH Kwame, *Africa must unite*, London, Panaf Books, 1963.
- OBENGA Théophile, *Les Bantu : Langues, peuples et civilisations*, Paris, Ed. Présence Africaine, 1985, 371 pages.
- PEAN Pierre, *L'homme de l'ombre, Jacques Foccart*, Paris, Ed. Fayard, 1990.
- VERSCHAVE François-Xavier, *La FrançAfrique : Le plus long scandale de la République*, Paris, Ed. Stock, 1998.
- WAGO Jean-Baptiste, *L'Afrique face à son destin*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, 199 pages Coll. «Etudes africaines».
- YENGO Patrice, *Identité et démocratie en Afrique et ailleurs*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, Coll. «Sociétés africaines et diaspora».

2-/ DIVERS.

- BOURDIEU Pierre (sous la direction de), *La misère du monde*, Paris, Ed. Seuil, 1993, 1466 pages, Coll. «Points».
- BRUNEL Sylvie, *Le gaspillage de l'aide publique*, Paris, Ed. Seuil, 1993, 186 pages, Coll. «L'histoire immédiate».
- FERRO Marc, *Les origines de la perestroïka*, Paris, Ed. Ramsay, 1990, 147 pages.
- FROISSART Pascal, *La rumeur : Histoire et fantasmes*, Paris, Ed. Belin, 2000, 280 pages.
- GANDOLFI Alain, *La perestroïka et le Tiers-monde*, Paris, Ed. P.U.F., 1992, 222 pages, Coll. «Politique d'aujourd'hui».

KAPFERER Jean Noël, *Rumeurs : Le plus vieux média du monde*, Paris, Ed. Seuil, 1987, 317 pages.

LOROT Pascal, *Histoire de la perestroïka*, Paris, Ed. P.U.F., 1993, 127 pages, Con. «Que sais-je ?».

MATTELART Armand, *La mondialisation de la communication*, Paris, Ed. P.U.F., 1996, 126 pages, Con. «Que sais-je ?».

REUMAUX Françoise, *La rumeur : Message et transmission*, Seconde édition, Paris, Ed. Armand Colin, 1998, 186 pages.

TUDESQ André-Jean (sous la direction de), *Les médias acteurs de la vie internationale*, Rennes, Ed. Apogée, 1997, 180 pages, Coll. «Médias et nouvelles technologies».

OUVRAGES PAR PAYS.

BENIN.

ADAMON Afize D., *Le renouveau démocratique au Bénin : La Conférence Nationale des Forces vives et la période de transition*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1994, 223 pages.

BANEGAS Richard, *La démocratie à pas de caméléon : Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Ed. Karthala, 2003, 494 pages, Coll. «Recherches internationales».

DAVID Philippe, *Le Bénin*, Paris, Ed. Karthala, 1998, 214 pages.

DE SARDOU Jean Pierre, *Les pouvoirs au village : Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Ed. Karthala, 1998, 296 pages.

DISSOU Madioudi, *Le Bénin et l'épreuve démocratique : Lecons des élections de 1991 à 2001*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, 163 pages.

ESTABLET Jean, *Mathieu Kérékou (1993-1996) : L' 'inamovible président du Bénin*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, 261 pages.

HOUNTONDJI Paulin J., *Economie et société au Bénin, d'hier à demain*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, 264 pages, Con. «Forum du Tiers-monde».

NOUDJENOUME Philippe, *La démocratie au Bénin 1988-1993 : Bilan et perspectives*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, 392 pages.

CAMEROUN.

- EBOUSSI BOULAGA Fabien, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, 452 pages.
- GAILLARD Philippe, *Le Cameroun*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989, Tome premier, 254 pages.
Le Cameroun, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989, Tome II, 238 pages.
- KUOH Christian-Tobie, *Une fresque du régime Ahidjo (1970-1982)*, Paris. Ed. Karthala, 1991, 199 pages.
Le Cameroun de 1 'après Ahidjo (1982-1992), Paris, Ed. Karthala, 1992. 156 pages.
- KUOH Manga, *Cameroun, un nouveau départ*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, 158 pages.
- MOUKOKO Priso, *Cameroun/Kamerun : La transition dans l'impasse*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1994, 171 pages.
- NKAINFON PEFURA Samuel, *Le Cameroun : Du multipartisme au multipartisme*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, 250 pages.
- Le mouvement nationaliste au Cameroun : Les origines de 1 'U.P.C*, Paris, Ed. Karthala, 1986, 410 pages.

CONGO.

- AMIN Samir, COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, *Histoire économique du Congo 1880 1968*, Paris, Ed. Anthropos, 1969, 204 pages.
- BANIAFOUNA Calixte, *Congo, démocratie : Les déboires de l'apprentissage*, Paris, Bd. L'Harmattan, 1995, Vol. I, 285 pages.
- BANIAFOUNA Calixte, *Congo, démocratie : Les références*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1995, Vol. II, 271 pages.
- GANDOULOU Justin Daniel, *Dandies à Bacongo : Le culte de 1 'élégance dans la société congolaise contemporaine*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989, 213 pages.
- KOULA Yitzhak, *La démocratie congolaise «brûlée» au pétrole*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, 219 pages.
- KOUVIBIDILA Gaston Jonas, *Histoire du multipartisme au Congo-Brazzaville : La marche à rebours 1940-1991*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000, Vol. I, 316 pages.

OBENGA Théophile, *L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville (1959-1997) : Diagnostic d'une mentalité politique africaine*, Paris, Ed. Présence Africaine, 1998, 367 pages.

OMEGA Bayonne, MAKIMOUNAT-NGOUALAT J. C., *Congo-Brazzaville : Diagnostic et stratégies pour la création de valeur*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, 302 pages, Coll. «Etudes africaines».

MENGA Guy, *Congo : La transition escamotée*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993, 217 pages, Coll. «Points de vue concrets».

MOUKOKO Philippe, *Dictionnaire général du Congo-Brazzaville*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, 442 pages.

NKOUKA-MENGA Jean-Marie, *Chronique politique congolaise : Du ManiKongo à la guerre civile*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, 382 pages.

NGOLONGOLO Appolinaire, *L'assassinat de Marien Ngouabi ou l'histoire d'un pays ensanglanté*, Autoédition, 1988, 158 pages.

SORET Marcel, *Histoire du Congo*, Paris, Ed. Berger-Levrault, 1978, 234 pages, Coll. «Mondes d'Outre-mer».

COTE D'IVOIRE.

BAKARY AKIN Tessy D., *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1992, 318 pages.

BAILLY Diégou, *La restauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort de Houphouët-Boigny*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1995, 280 pages.

LOUCOU Jean Noël, *Histoire de la Côte d'Ivoire : La formation des peuples*, Abidjan, Ed. Ceda, 1984, Tome I, 201 pages.

MABILLE Jean (sous la direction de), *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ed. Ami, 1987, Tome Troisième, 319 pages.

IEYA Pascal Koffi, *Côte d'Ivoire : Le Roi est nu*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1985, 131 pages.

OUVRAGES SPECIALISES.

1-/ MEDIAS ET PRESSE EN AFRIQUE.

INSTITUT PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, Paris, Ed. Karthala, 2000, 198 pages.

BA Abdoul, *Télévisions, paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, 188 pages.

BA Abdoul, *Les téléspectateurs africains à l'heure des satellites : De la case d'écoute à la parabole*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, **154** pages.

BATUMIKE Cikuru, *Presse écrite africaine d'Europe francophone : Choix d'exil, défis, échecs et succès*, Paris, Ed. Des Ecrivains, 2000, 105 pages.

CENTRE D'ETUDES SUR LA COMMUNICATION EN AFRIQUE (C.E.S.C.A)
, *Communication en Afrique à l'âge post moderne : Autonomie et dépendances culturelles*, Louvain-la-Neuve, E d. Academia, 1992, 202 pages.

EKAMBO Duasenge Ndundu, *Radio-trottoir : Une Alternative de communication en Afrique contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Ed. Cabay, 1985, 238 pages.

FRERE Marie-Soleil, *Presse et démocratie en Afrique francophone : Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Ed. Karthala, 1996, 536 pages.

GAKOSSO Jean Claude, *La nouvelle presse congolaise : Du goulag à l'agora*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997, 123 pages, Coll. «Eudes africaines».

TUDESQ André-Jean, *L'Afrique Noire et ses télévisions*, Paris, Ed. Anthropos/INA, 1992, 340 pages.

TUDESQ André-Jean, *Feuilles d'Afrique : Etude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Ed. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995, 358 pages.

TUDESQ André-Jean, *L'espoir et l'illusion : Actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, Ed. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, 257 pages.

2-/ ANALYSE DE CONTENU ET DU DISCOURS.

AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Ed. Seuil, 1970, 203 pages. Titre original : *How to do Things with Words*, Oxford, University Press, 1962.

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, Onzième édition, Paris, Ed. P.U.F., 2003, 291 pages.

BARTHES Roland, *L'obvie et l'obtus : Essais critiques III*, Paris, Ed. Seuil, 1982, 277 pages.

BERTHIER Nicole, *Les techniques de l'enquête : Méthode et exercices corrigés*, Troisième édition, Paris, Ed. Armand Colin, 2002, 254 pages.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Ed. Fayard, 1982 234 pages.

CHARAUDEAU Patrick, *Eléments de sémiolinguistique : Théorie et pratique*, Paris Ed. Hachette, 1983, 171 pages.

COURTES Joseph, *Analyse sémiotique du discours : De l'énoncé à l'énonciation*, Paris, Ed. Hachette 1991, 302 pages.

ECO Umberto, *La production des signes*, Nouvelle édition, Paris, Ed. Librairie Générale Française, 1992, 125 pages.

MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*, Troisième édition, Paris Ed. Nathan Université, 2002, 203 pages.

MAINGUENEAU Dominique, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours : Problèmes et perspectives*, Paris Ed. Hachette, 1976, 192 pages, Coll. «Langue, Linguistique, Communication».

3-/ LES JOURNALISTES.

BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Ed. Liber, 1996. 95 pages.

NEVEU Erik, *Sociologie du journalisme*, Nouvelle édition, Paris, Ed. La Découverte, 2004, 127 pages.

LACAN J. F., PALMER Michael, Ruellan Denis, *Les journalistes : Stars, scribes et scribouillards*, Paris, Ed. Syros, 1994, 277 pages.

4-/ DIVERS.

CIPRA Annie, HERMELIN Christian, *La presse un outil pédagogique*, Paris, Ed. Retz, 1981, 191 pages.

DERVILLE Grégory, *Le pouvoir des médias : Mythes et réalités*, Grenoble, Ed. P.U.G., 1997, 156 pages, Coll. «Le politique en plus».

IMBERT Gérard, *Le discours du journal El Pais*, Paris, Ed. Du C.N.R.S., 1988, 192 pages.

MOUILLAUD M., TETU J. F., *Le journal quotidien*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1989, 204 pages.

TILÉSES ET MÉMOIRE.

1-/ THESES.

MADIBA OLOKO Georges, *Médias, médiations et constitution d'un espace public Une analyse socio-sémiotique des stratégies discursives des acteurs de la société civile au Cameroun (1992-2000)*, 465 pages, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris III-Sorbonne Nouvelle juin 2004.

M'FOUTOU Rivain, *Etudes des formes et des contenus rédactionnels de la presse quotidienne française : Regards sur la démocratie en Afrique noire francophone (1990-1992)*, 417 pages, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Institut de la Communication, Université Lumière Lyon II, décembre 1998.

BITALA BITEMO Joseph, *La communication politique par les mass media au Congo : Essai d'analyse fonctionnelle*, 257 pages, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Nancy II, novembre 1988.

WONGO AHANDA Antoine, *Afrique Asie et Jeune Afrique face à la crise du Cameroun : Divergences éditoriales et concurrence commerciale 1982 1984*, 187 pages, Mémoire de D.E.A.en Sciences de l'Information, Institut Français de Presse, Université Paris II, mars 1986.

TABLE DES MATIERES.

Dédicaces	P. 1.
Remerciements	P. 2
Avertissement	P. 3.
Sommaire	P. 5

Introduction générale

1-/ Délimitation du sujet	8	P .
2-/ Intérêt du sujet		P.9.
3-I Problématique		Pi 1
4-/ Hypothèse		P.16
5-I Méthodologie		P.16
6-I Corpus		P.2 4
7-/ Définition des mots clefs et des concepts		P.25.

Première partie : Aperçu historique des quatre pays de 1960 à 1989

Carte de la République du Bénin	P.32
Chapitre I : La République du Bénin : Du Dahomey à la République Populaire du Bénin	P.33.
1-/ Tableau n°1: Présentation des principaux actants de 1960 à 1988	P.33.
2-/ Le domaine politique	P.3 4.
3-I Le domaine économique - - - - -	P.40.
4-/ Le domaine socio-démographique	P.43.

Carte de la République du Cameroun

Chapitre H : La République du Cameroun : Du Cameroun francophone et anglophone à la République du Cameroun	P.4 7.
1-/ Tableau n°2 : Présentation des principaux actants de 1960 à 1989	P.48.
2-/ Le domaine politique	P.48.
3-/ Le domaine économique	P.52.
4-I Le domaine socio-démographique	P.54.

Carte de la République du Congo

Chapitre III : La République du Congo : De la République du Congo à la République Populaire du Congo	P.5 7.
1-/ Tableau n°3 : Présentation des principaux actants de 1960 à 1989	P.58.
2-/ Le domaine politique	P.5 9.
3-/ Le domaine économique	P.64.
4-/ Le domaine socio-démographique	P.68.

Carte de la République de Côte d'Ivoire-

Chapitre W : La République de Côte d'Ivoire : Le pays d'Houphouët-Boigny	P.71.
1-/ Tableau n°4 : Présentation des principaux actants de 1960 à 1989	P.72
2-/ Le domaine politique	P.73.
3-/ Le domaine économique	P.76.

4-/ Le domaine socio-démographique - - - - -	- - -	P.7 9.
Conclusion de la première partie	- - -	P.82 P.
		8 3
Deuxième partie : L'avènement de la démocratie		
Chapitre I : Le contexte international		P.85.
A-/ Au commencement était la perestroïka	P	P. 8 6 .
1-/ Sur le plan national		P.86.
2-/ Sur le plan international		P.86.
B-/ Le sommet franco-africain de la Baule : Un tournant ?		P.95.
1-/ L'allocution de M. François Mitterrand		P.95.
Chapitre II : L'instauration de la démocratie		P.99
A-/ L'instauration de la démocratie au Bénin et au Congo		P.101.
1-1 L'instauration de la démocratie de la démocratie au Bénin		P.103.
1-/ tableau n°5 : Présentation des principaux actants de 1989 à 1991		P.103
2-/ Le Bénin avant la conférence		8105
2.1-I 1989, une année décisive		8105
2.2-/ Les comités d'action		PA 09.
2.3-/ Les organisations politiques		P.111
2.4-1 Le point de non-retour		P.1 16.
3-/ La Conférence Nationale des forces vives du 19 au 28 février		P.118.
3.1-/ Les délégués à la Conférence Nationale		P.120
3.2-1 Le déroulement et les conclusions de la Conférence Nationale		P.121.
L'instauration de la démocratie au Congo		P.126.
1-Tableau n°6 : Présentation des principaux actants de 1990 à 1992		P.126.
2-I Le Congo avant la conférence nationale		P.129.
2.1-/ L' après sommet de la Baule		P.131.
2.2-1 La lettre ouverte des universitaires et des intellectuels au Président de la République		P.134.
2.3-/ Le congrès de la C.S.C. ou le début des tracasseries pour le pouvoir		P.139.
2.4-/ Les contorsions du pouvoir		P.140
2.5-I La démythification du pouvoir		P.141.
2.6-/ La première grève générale de l'histoire du Congo depuis l'instauration du parti unique en 1964		P.144.
2.7-1 La grève, seule arme contre le statu quo		P.150.
2.8-/ L'armée tourne casaque		P.156.
2.9-/ L'unité du parti au pouvoir se lézarde		P.156.
2.10-I Les préparatifs de la conférence nationale ou le chant de cygne de la monocratie		P.161
3-/ La Conférence Nationale du 25 février au 10 juin 1991		P.165
3.1-1 Les délégués à la Conférence Nationale		1 6 6 .
3.2-/ Le déroulement et les conclusions de la Conférence Nationale		P. 16 /
3.3-/ Les travaux de la Conférence Nationale Souveraine		P.169

3.4-/ Les conclusions de la Conférence Nationale Souveraine - - - - - P.171

III-/ Tableau n°7 : Résumé sur l'instauration de la démocratie au Bénin et au Congo P. 173.

B-/ L'instauration du multipartisme au Cameroun et en Côte d'Ivoire P.177.

L'instauration du multipartisme au Cameroun P.177.

1-/ Tableau n°8 : Présentation des principaux actants en 1990 P.177.

2-/ La restauration du multipartisme **P.179.**

2.1-/ Le début des mouvements pour la fin du monopartisme P.181.

2.2-/ Le pouvoir lâche du lest P.183

L'instauration du multipartisme en Côte d'Ivoire P.186 .

1-/ Tableau n°9 : Présentation des principaux actants en 1990 P.187.

2-/ La lutte pour le multipartisme P.187.

2.1-/ Houphouët-Boigny discrédité, une première P.190.

2.2-/ Le pouvoir cède, mais ne rompt pas P.196.

III-I Tableau n°10 : Résumé sur l'instauration du multipartisme au Cameroun et en Côte d'Ivoire - - - - - P.198

Chapitre III : La Télévision Directe par Satellite (T.D.S) et la rumeur comme vecteurs de la démocratie P.200

1-/ L'impact des programmes de télévision diffusés par satellite P.200

Tableau n°11 : Présentation du parc des antennes paraboliques par pays ainsi que le pourcentage de la population possédant des antennes dans ces pays P.202.

2-/ La réception collective et communautaire et la rumeur P.205.

2.1-/ La réception collective et communautaire P.205.

2.2-/ La rumeur P.206

Conclusion deuxième partie P.211.

Troisième Partie : La presse panafricaine face à la démocratie au Bénin, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1990 P.214

Chapitre I : Présentation des journaux P.217.

1-/ Le contexte historique de l'apparition de la presse panafricaine P.218

2-/ Quels sont les titres de la presse panafricaine P.222.

Eléments synthétiques d'identification pour *Jeune Afrique/ L'Intelligent* P.224.

La «Une» de *Jeune Afrique* n°1855 P.225

A-/ *Jeune Afrique* : Le vieux routier de la presse panafricaine- P.226

1-/ Historique du journal P.226

2-/ La rédaction du journal P.228

3-/ L'analyse des «Unes » de *Jeune Afrique* P.229

a-/ L'analyse de la «Une» n°1855 du 24 au 30 juillet 1996 P.229

1-/ Les signifiés P.229

2-/ Les signifiants P.230

b-/ L'analyse de la «Une» n°2187 du 8 au 14 décembre 2002 P.231

1-/ Les signifiés -----	P.2 31
2-1 Les signifiants -----	P.2 31
La «Une» de <i>Jeune Afrique</i> n°2187 du 8 au 14 décembre 2002 -----	P.233
Eléments synthétiques d'identification pour le <i>Nouvel Afrique Asie</i> -----	P.234
La «Une» du <i>Nouvel Afrique Asie</i> n°12 septembre 1990 -----	P.235.
B-/ Le <i>Nouvel Afrique Asie</i> : Du journalisme militant au journalisme tout court- - P236 14 Historique du journal -----	P.2 36
2-/ La rédaction du journal -----	P.2 38
3-/ L'analyse des «Unes» du <i>Nouvel Afrique Asie</i> -----	P.239
a-/ L'analyse de la «Une» du <i>Nouvel Afrique Asie</i> n°12 septembre 1990 -----	P.239
1-/ Le signifié -----	P.239
2-1 Les signifiants -----	P.240
b-/ L'analyse de la «Une» du <i>Nouvel Afrique Asie</i> n°156 septembre 2002 -----	P.240
1-/ Le signifié -----	P.240
2-/ Les signifiants -----	P.240
La «Une» du <i>Nouvel Afrique Asie</i> n°156 septembre 2002 -----	P.243
C-/ L'organisation spatio-temporelle des deux journaux -----	P.244

En conclusion ----- P. 246

Chapitre II : Le processus démocratique au Bénin et au Congo ----- .

A-/Le processus démocratique au Bénin ----- .P247.

1-/ Le regard de *Jeune Afrique* sur l'actualité au Bénin de 1990 à 1999 ----- P.250.
P.25

1-/ Entrée politique ----- P.2 51.

1.1-/ Les titres à la «Une » ----- P.251.

1.2-/ L'interprétation des titres ----- P.2 52.

1.2.1-/ Les actants de la vie politique béninoise ----- P.254

1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique ----- P.257

a - / L e s m o t s t e l s q u e l s ----- P . 2 5 7

b-/ Inférences ----- P.2 57.

1-/ Les noms ----- P.2 57.

2-/ Les adjectifs ----- P.2 60

3-/ Les verbes ----- P.2 60.

4-/ Les mots outils ----- P.2 61.

2-1 Entrée économique ----- P.2 62.

2.1-/ Les titres à la «Une » ----- P.262.

3-/ Entrée sur la liberté d'expression ----- P.263.

4-/ Entrée socio-démographique ----- P.264.

4.1-/ Les titres à la «Une » ----- P.264

II-/ Le regard du *Nouvel Afrique Asie* sur l'actualité au Bénin de 1990 à 1999 - P.266 1-/ Entrée politique ----- P .2 66.

1.1-/ Les titres à la «Une » ----- P.2 66.

1.2-/ L'interprétation des titres ----- P.267

1.2.1-/ Les actants de la vie politique béninoise ----- P.271.

1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique - - - - -	P.272.
a-/ Les mots tels quels - - - - -	P.2 72
b-/ Inférences - - - - -	P.272
1-/ Les noms - - - - -	P.272.
2-/ Les adjectifs - - - - -	P.273
3-/ Les verbes - - - - -	P.2 73
4-/ Les mots outils - - - - -	P.2 74.
2-/ Entrée économique - - - - -	P.274.
3-I Entrée sur la liberté d'expression - - - - -	P.275.
4-/ Entrée socio-démocratique - - - - -	P.275
4.1-/ Les titres à la «Une » - - - - -	P.2 75.
III-/ Regard croisé des deux journaux - - - - -	P.276
1-/ Tableau if 14 : Regards de <i>Jeune Afrique</i> et du <i>Nouvel Afrique</i> Asie sur le Bénin - - - - -	P.276
2-/ Interprétation du tableau n°14 - - - - -	P.2 76.
B-/ Le processus démocratique au Congo - - - - -	P . 278.
I-/ Le regard de <i>Jeune Afrique</i> sur l'actualité au Congo de 1990 à 1999 - - - - -	
1-/ Entrée politique - - - - -	P.278
1.1-/ Les titres à la «Une » - - - - -	P.2 78.
1.2-/ L'interprétation des titres - - - - -	P.278.
1.2.1-/ Les actants de la vie politique congolaise - - - - -	P.2 80
1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique - - - - -	P.288.
a-/ Les mots tels quels - - - - -	P.2 89.
b-/ Inférences - - - - -	P.2 89.
1-/ Les noms - - - - -	P.289.
2-/ Les adjectifs - - - - -	P.2 89.
3-/ Les verbes - - - - -	P.291
4-/ Les mots outils - - - - -	P.2 92 P.2 93
2-/ Entrée économique - - - - -	
1-/ Les titres à la «Une » - - - - -	P.2 94. P.2 94.
3-/ Entrée sur la liberté d'expression - - - - -	P.295.
4-/ Entrée socio-démocratique - - - - -	
4.1-/ Les titres à la «Une » - - - - -	P.2 96
4.2-/ L'interprétation des titres - - - - -	P.296.
II-1 Le regard du <i>Nouvel Afrique</i> Asie sur l'actualité au Congo de 1990 à 1999 - - - - -	P.2 99
1-/ Entrée politique - - - - -	P.299.
1.1-/ Les titres à la «Une » - - - - -	P.299.
1.2-/ L'interprétation des titres - - - - -	P.3 00

1.2.1-/ Les actants de la vie politique congolaise -----	P.305.
1.2.2-I L'analyse systématique du lexique -----	P.305.
a-/ Les mots tels quels -----	P3 05.
b-/ Inférences -----	P.3 06.
1-/ Les noms -----	P3 06. 2-/
Les adjectifs -----	P.306.
3-f Les verbes -----	P.307
4-/ Les mots outils -----	P.3 07
2-/ Entrée économique -----	P3 07.
3-/ Entrée sur la liberté d'expression -----	P308
II-/ Regard des deux journaux -----	P.308.

Chapitre III- Conclusion pluralisme politique au Cameroun et en Côte d'Ivoire -P.312

A-/ Le pluralisme politique au Cameroun.

I-/ Le regard de <i>Jeune Afrique</i> sur l'actualité au Cameroun de 1990 à 1999 -----	P.314 P.
1-/ Entrée politique -----	314. P.
1.1-/ Les titres à la «Une » -----	314. P.
1.2-/ L'interprétation des titres -----	316. P.
1.2.1-f Les actants de la vie politique camerounaise -----	320 P.
1.2.2-I L'analyse systématique du lexique -----	320
a-/ Les mots tels quels -----	P.320.
b-/ Inférences - - -----	P321
1-/ Les noms - - - -----	P.321.
2-/ Les adjectifs -----	P.322
3-I Les verbes - - -----	P322. P.
4-/ Les mots outils -----	323.
2-/ Entrée économique - - - - -----	P.3 24.
2.1-/ Les titres à la «Une » - 2. -----	324
2-/ L'interprétation des titres -----	P.
	324.
3-/ Entrée sur la liberté d'expression -----	- - - - P.
4-/ Entrée socio-démographique -----	325.
4.1-/ Les titres à la «Une » - 4. -----	- - - - P.
2-/ L'interprétation des titres -----	- - - - P.
II-/ Le regard du <i>Nouvel Afrique Asie</i> sur l'actualité du Cameroun de 1990 à 1999 -----	P327 P.330.
1-/ Entrée politique -----	P.330.
1.1-/ Les titres à la «Une » -----	P.330.
1.2-1 L'interprétation des titres -----	P.330

1.2.1-/ Les actants de la vie politique camerounaise -----	P333
1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique -----	P.333.
a-/ Les mots tels quels -----	P.333.
b-/ Inférences -----	P.334.
1 -/ Les noms -----	P.334.
2-/ Les adjectifs -----	P.334.
3 / Les verbes -----	P.334
4-/ Les mots outils -----	P334.

2-/ Entrée économique				P.335.
2.1-/ Les titres à la «Une »				P.335.
2.2-/ L'interprétation des titres				P.335.
3-/ Entrée socio-démographique	3	P	3	5
3.1-/ Les titres à la «Une »				P.335
3.2-/ L'interprétation des titres -----				P.335
III-/ Regard croisé des deux journaux	3	P	3	6

B-/ L'Expérience multipartite en Côte d'Ivoire ----- P.338.

I-/ Le regard de <i>Jeune Afrique</i> sur l'actualité de la Côte d'Ivoire de 1990 à 1999 -----	P.338
1-/ Entrée politique -----	P.338.
1.1-/ Les titres à la «Une » -----	P.338.
1.2-/ L'interprétation des titres -----	P.341.
1.2.1-/ Les actants de la vie politique ivoirienne -----	P.
1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique -----	345.
a-/ Les mots tels quels -----	P.345
b-/ Inférences -----	P.345
1-/ Les noms -----	P.346.
2-/ Les adjectifs -----	P.
3-/ Les verbes -----	346.
4-/ Les mots outils -----	P.
	349.
2-/ Entrée économique -----	P.350.
2.1-/ Les titres à la «Une » - -----	P.
2.2-/ L'interprétation des titres -----	350.
3-/ Entrée socio-démographique -----	P.350
3.1-/ Les titres à la «Une » - - -----	P.350.
3.2-/ L'interprétation des titres -----	P.351
II-/ Le regard du <i>Nouvel Afrique Asie</i> sur l'actualité de la Côte d'Ivoire de 1990 à 1999 -----	P.353.
1-/ Entrée politique -----	P.353.
1.1-/ Les titres à la «Une » -----	P.354
1.2-/ L'interprétation des titres -----	
1.2.1-/ Les actants de la vie politique ivoirienne -----	P.355
1.2.2-/ L'analyse systématique du lexique -----	P.355.

a-/ Les mots tels quels	P.358. P.
b-/ Inférences	358.
1-/ Les noms	P.358.
2-I Les adjectifs	P.359.
3-/ Les verbes	P.359.
4-/ Les mots outils	P.359
2-I Entrée économique 2.	P.359.
1-/ Les titres à la «Une »	P.359.
2.2-/ L'interprétation des titres	P.359.
3-/ Entrée socio-démographique	
3.1-/ Les titres à la «Une » 3.2-/	P.
L'interprétation des titres	360.
III-/ Regard croisé des deux journaux	P.360
C-/ Conclusion chapitre III	P.3 62

Chapitre IV : Les titres à la «Une » interafricains P.363.

A-/ Les titres de <i>Jeune Afrique</i>	P.365
1-I Entrée politique	P.365. P.
1.1-/ Les titres à la «Une »	365.
1.2-/ L'interprétation des titres	P.366
2-/ Entrée économique	P.367.
1-I Les titres à la «Une »	P.367.
2.2-/ L'interprétation des titres	P.367
3-/ Entrée sur la liberté d'expression	P.368.
3.1-/ Les titres à la «Une » 3.2-/ L'	P.368.
interprétation des titres	P.368
4-/ Entrée socio-démographique	P.3 69.
4.1-/ Les titres à la «Une » - 4.	P.369
2-/ L'interprétation des titres	P.3 69.
B-1 Les titres du <i>Nouvel Afrique</i>	P.370
Asie 1-/ Entrée politique	P.370.
1.1-/ Les titres à la «Une »	P.370.
1.2-/ L'interprétation des titres	P.370.
2-/ Entrée économique	P.371
1-/ Les titres à la «Une »	P.371 -
2.2-I L'interprétation des titres	P.371.
3-/ Entrée socio-démographique	P.3 72.
3.1-/ Les titres à la «Une »	P.372.
3.2-I L'interprétation des titres	P.372.

C/Quelle Afrique pour les Africains?	-----	P.373
1-/Quel type d'Etat?	-----	P.373.

Chapitre V : La FrançAfrrique : De la Baule au Louvre ----- P.380.

A/Le titre «Une Afrique»	-----	P.382.
1-/Entrée - 1.1/Le titre «Une» 1.2/Introduction	-----	P.382.
	-----	P.382.
tes	-----	P.383

2-/ Entrée économique - - - -	-----	P.385
2.1-/ Les titres à la «Une » -	-----	P.385.
2.2-/ L'interprétation des titres	-----	- P.385
3-/ Entrée socio-démographique	-----	
3.1-/ Les titres à la «Une » - - -	-----	P.386.
3.2-/ L'interprétation des titres	-----	P.386.

B-/ Les titres à la «Une » du <i>Nouvel Afrique Asie</i>		
1-/Entrée - 1.1/Le titre «Une» 1.2/Introduction	-----	P.387
	-----	P.387.
	-----	P.387.
	-----	P.387.

introduction		
2-/ Entrée économique - - - -	-----	P.388
2.1-/ Les titres à la «Une » -	-----	P.388.
2.2-/ L'interprétation des titres	-----	P.388.

C/FrançAfrrique ou la duplicité du colonisé devenu « maître »	-----	P.389
1-/La culture du colonisateur	-----	P.389

Chapitre VI : Quel avenir pour la presse panafricaine dans une Afrique démocratique ? ----- P.392

1-/ Les titres nominaux -----	2-/ Les	-----	P.393.
titres verbaux -----	2.1-/ Les énoncés	-----	P. 395.
verbaux rapportant un discours direct		-----	P. 395.
2.2-/ Les énoncés verbaux rapportant un discours		-----	P.396.
3-/ Les types de discours -----			P.3 97.
4-/ L'analyse de l'interview de M. Placca -----			P.399.
5-/ Quel avenir pour cette presse dans une Afrique démocratique ? -----			P.402
6-I Les journalistes panafricains proconsuls de la «république » Afrique ? - - -			P.403.

CONCLUSION GENERALE : Espoir ou désespoir ? - - - - -	P.407
PROLEGOMENES A TOUTE RECHERCHE FUTURE - - - - -	P.
4 1 3 .	
ANNEXES - - - - -	
1-/ Allocution de M. François Mitterrand à la Baule, juin 1990	Ø155
2-/ Les titres à la «Une » des deux journaux	PA 27
Les titres à la «Une » de <i>Jeune Afrique</i> - - - - -	P.428
Les titres à la «Une » du <i>Nouvel Afrique Asie</i>	P.459
3-/ Interview de M. Jean Baptiste Placca	P.478.
4-/ Sigles : Partis politiques, syndicats, associations et divers organismes - - - -	P.481.
5-I Liste des tableaux - - - - -	P.4 85
BIBLIOGRAPHIE - - - - -	P.4 87.
TABLE DES MATIERES - - - - -	P.496

A partir d'un corpus hétérogène par sa thématique et sa périodicité, nous avons effectué une analyse de contenu et du discours de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* portant sur les titres des articles à la «Une» que ces deux journaux ont consacré au Bénin, au Congo, au Cameroun et à la Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1990 pour déterminer l'évolution du processus démocratique engagé dans ces pays au début de cette décennie.

Nous partons de l'hypothèse suivante : comme lors des indépendances acquises en 1960, les dirigeants des quatre pays semblent s'être appropriés le renouveau démocratique que ces pays ont connu au début de la décennie 1990. Nous nous interrogeons sur le rôle de la presse panafricaine notamment de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie*, sur ce processus.

Dans la première partie, nous retraçons brièvement l'histoire des quatre pays depuis les indépendances jusqu'à la fin des années 80.

Dans la deuxième partie, nous restituons les faits exogènes et endogènes qui ont amené les quatre pays à instaurer la démocratie au détriment du monopartisme.

Dans la troisième partie de la thèse, nous procédons à une analyse de contenu des titres à la «Une», où nous pointons le discours des journalistes de *Jeune Afrique* et du *Nouvel Afrique Asie* sur les pays de référence. Cette analyse est complétée par le dépouillement d'un nombre limité d'entretien avec des journalistes africains.

Cette thèse s'efforce d'identifier les logiques médiatiques à l'oeuvre, afin de cerner le rôle que pourrait jouer la presse panafricaine dans un continent où le processus démocratique va s'intensifiant.

STATES AND THE MEDIA IN SUB-SAHARAN AFRICA: THE PAN-AFRICAN PRESS AND DEMOCRATISATION IN BENIN, CONGO, CAMEROON AND IVORY COAST IN THE 1990s

We have conducted content and discourse analyses of a thematically and periodically heterogeneous corpus of two pan-African news magazines, *Jeune Afrique* and *Nouvelle Afrique Asie*. This thesis analyses the front page headlines of these two magazines focusing on Benin, Congo (Brazzaville), Cameroon and Ivory Coast in the 1990s in order to determine the evolution of the democratisation process in these countries during this period.

It examines the hypothesis that the leaders of these four countries appeared to have adapted to the new wind of democratic change that was blowing across the continent in the same way as they had done during the struggle for independence in the 1960s. We look at the role of the pan-African press in this process with special reference to *Jeune Afrique* and *Nouvel Afrique Asie*.

In the first part of this work, we give a brief historical sketch of each of the four countries since their independence in the 1960s up to the end of the 80s. In the second part, we put in context the local and external factors which mobilised these four countries to restore multi-party democracy in the place of the one-party system. In the final part of this thesis, we analyse the front page headlines of *Jeune Afrique* and *Nouvel Afrique Asie* against the backdrop of the discourses of the journalists of these magazines on issues bordering on the countries under review. This part also looks at a limited number of interviews with some African journalists.

This thesis aims at identifying the various media logics at work with the aim of bringing to light the role that the pan-African press could play in a continent where the democratic process is still spreading.

Mots clefs: Presse panafricaine, Démocratie, Afrique subsaharienne francophone, Années 90.

Key words: Pan-African press, Democratisation, Sub-Saharan French Africa, 1990s.

U.F.R. Communication, Paris III.